

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,

ET CONTINUÉ

Par des membres de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME XXVI.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

PARIS 1873

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT

L'impression de ce volume était commencée, quand fut engagée cette guerre subite qui eut pour conséquence de si lamentables désastres. Séparés les uns des autres durant le siége de Paris par les armées allemandes, les auteurs désignés de l'*Histoire littéraire de la France* allaient reprendre leurs travaux interrompus, lorsqu'ils furent de nouveau dispersés par les coupables entreprises de la sédition. C'est ainsi que la publication de ce volume a été retardée.

Il contient deux notices collectives et plusieurs notices particulières. La première et la plus étendue de ces notices collectives a pour matière une nouvelle et dernière série de chansons de geste. De ces chansons quelques-unes sont encore inédites; les autres ont été ré-

cemment publiées par les soins d'un de nos confrères, avec l'assistance de quelques savants voués à l'étude de notre ancienne littérature. Nous nous sommes efforcés de montrer, en les groupant, comment elles procèdent les unes des autres. On y retrouvera les chevaliers de l'ancienne légende en la compagnie de personnages nouveaux et de moins noble tenue. Le burlesque prend une plus grande place dans le poëme épique. Mais ce burlesque est lui-même d'invention française, et l'étranger doit nous emprunter nos bouffons comme nos héros. L'autre notice collective concerne de nombreux et obscurs sermonnaires, qui se firent entendre, pour la plupart, dans les églises de Paris à la fin du XIIIe siècle. On leur trouvera peu de mérite. Quand ils élèvent la voix, ils ont souvent l'accent de la passion; mais, dépourvus de goût, ils n'ont jamais le ton de la véritable éloquence. Leurs sermons sont néanmoins intéressants à cause des traits de mœurs qu'on y rencontre. La plus importante des notices particulières a pour objet Pierre Du Bois, fécond et audacieux libelliste du règne de Philippe le Bel. Par lui commence la série de ces légistes politiques, qui doivent être d'un si grand secours à la puiissance royale dans ses luttes avec l'Église et avec la féodalité.

Les auteurs de ce vingt-sixième volume de l'*His-*

toire littéraire de la France, membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sont désignés à la suite de chaque article, par les lettres initiales de leurs noms :

F. L.	MM.	Félix Lajard.
P. P.		Paulin Paris.
V. L. C.		Victor Le Clerc.
E. L.		Émile Littré.
Ern. R.		Ernest Renan.
B. H.		Barthélemy Hauréau, *éditeur*.

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXVI DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A

Petri Abælardi et Heloissæ epistolæ et opera (cura Andr. Duchesne). Parisiis, 1616, in-4°. Nouv. édit. 1849-59 (cura Vict. Cousin, adjuv. Car. Jourdain et E. Despois); 2 vol. in-4°. — Abélard, Op.

Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague, par N.-C.-L. Abrahams. Copenhague, 1844, in-4°. — Abrahams, Descript. des man. fr.

Acta inter Bonifacium VIII et Benedictum XI, PP. et Philippum Pulcrum. Paris, 1613, petit in-4°. Nouvelle édition, 1614, in-8°. — Acta inter Bonif. VIII.

Voir *Bollandus*. — Acta Sanct.

Alberici, monachi Trium fontium, chronicon. Inter accessiones historicas G. G. Leibnitzii. Hanover, 1698, in-4°. — Alber. Tr. Font. chronicon.

Albini, sive Alcuini opera, edita ab Andr. Quercetano. Parisiis, 1617, in-f°. — Albini sive Alcuini op.

Bibliotheca dominicana, sive Catalogus scriptorum ordinis Prædicatorum, auctore Ambrosio de Altamura. Romæ, 1677, in-fol. — Altamura, Bibl. dominic.

S. Ambrosii mediolanensis opera, studio et labore monachorum ord. S. Benedicti. Paris, 1686-90, 2 vol. in-fol. — Ambros. opera.

Les anciens poëtes de la France, publiés sous les auspices de S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, et sous la direction de M. F. Guessard. Paris, 1859-70, in-8°. — Anc. poët. de la France.

Chronicon fratrum ordinis Prædicatorum et Bibliotheca ejusdem ordinis, virorum inter illos doctrina insignium nomina complectens. Parisiis, 1585, 2 part. in-8°. — Ant. Sen. chron. et biblioth.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1860-66, 6 vol. in-8°. — Arbois (d') de Jubainv. Hist. des comtes de Champ.

J. Aloysius Assemani, De catholicis seu patriarchis Chaldæorum et Nestorianorum commentarius historico-chronologicus. Rome, 1775, in-4°. — Assemani (Aloysius), De cathol.

J. Simonius Assemani, Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana. Rome, 1718-28, 4 vol. in-fol. — Assemani (J. S.). Bibl. or.

Athenæum fr. Athenæum français, recueil périodique (dirigé par M. Lud. Lalanne). Paris, 1852-56, in-4°.

Aye d'Avignon. Aye d'Avignon, chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Paris, par MM. F. Guessard et P. Meyer. Paris, 1861, in-18.

Ayzac (Fél. d'), Hist. de l'abb. de S. Denys. Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France, par Mme Félicie d'Ayzac, dignitaire honoraire de la maison de Saint-Denys. Paris, Imp. impériale, 1860-61, 2 vol. in-8°.

B

Baillet, Hist. des démêl. Histoire des démêlez du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel, roi de France, par Adrien Baillet. Paris, 1718, in-12.

Ballade de l'appel. OEuvres de maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient pas connus, par J.-H.-R. Prompsault. Paris, 1832, in-8°.

Baronius, Annal. Cæsaris Baronii, cardinalis, Annales ecclesiastici a C. N. ad ann. 1198, cum Odorici Raynaldi continuatione, Ant. Pagi critica, indice, etc.; ed. J.-Dominicus Mansi. Lucæ, 1738-57, 38 vol. in-fol.

Bauduin de Seb. Li romans de Bauduin de Sebourc, IIIe roy de Jhérusalem, poëme du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale. Valenciennes, 1841, 2 vol. in-8°.

Bessin, Concil. rothom. Concilia ecclesiæ rothomagensis; editio auctior, studio Guillelmi Bessin, benedictini. Rothomagi, 1717, in-fol.

Biblioth. belg. Jos.-F. Foppens, Bibliotheca belgica, sive virorum in Belgio scriptis illustrium Catalogus. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4°.

Biblioth. de l'Éc. des ch. Bibliothèque de l'École des chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8°.

Bibl. des Rom. Bibliothèque universelle des Romans. Paris, 1775-89, 112 vol. in-12.

Bibl. Patr., édit. de Cologne. Bibliotheca magna veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem labore Margarini de La Bigne collecta et tertio in lucem edita, nunc vero plus quam centum auctoribus locupletata, opera et studio doctiss. theologorum universitatis Coloniæ Agrippinæ. Coloniæ Agrippinæ, 1618-1622, 14 vol. in-fol.

Biblioth. Patr., édit. de Lyon. Bibliotheca maxima veterum Patrum cura Philippi Despont. Lugduni, 1677, 27 vol. in-fol.

Boccace, Decam. Opere volgari di Giovanni Boccacio, corrette su i testi a penna. Firenze, 1827-34, 17 vol. in-8°.

Bœhmer, Font. rer. german. Fontes rerum Germanicarum. Geschichtsquellen Deutschlands, herausgegeben von Joh. Friedrich Bœhmer. Stuttgard und Tübingen, 1843-45, t. I et II, in-8°.

Bolland., Acta Sanct. Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur, etc., cura Joannis Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, Tangarloæ, Bruxellis, 1643-1858, 56 vol. in-fol. — Nouv. édit., Paris, Palmé, s. d., in-fol.

Gesta Dei per Francos, sive orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani historia (edita a Jacobo Bongars). Hanoviæ, 1611, 2 t. in-fol.	Bongars, Gesta.
La France sous Philippe le Bel, par Edgard Boutaric. Paris, 1861, in-8°.	Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel.
Traité des droits et libertés de l'Église gallicane. Paris, 1731, 4 vol. in-fol.	Brunet, Lib. de l'Égl. gallicane.
Historia universitatis parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bullæo. Parisiis, 1665-73, 6 vol. in-fol.	Bullæus, Hist. univers. par.
Bulow's Neues Novellenbuch. Braunschweig, 1841, in-8°.	Bulow's Neu. Nov.

C

Catalogue de la bibliothèque du marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1870, in-8°.	Catal. Astorga.
Catalogus manuscriptorum Bibliothecæ regiæ parisiensis (studio Aniceti Melot). Parisiis, Typogr. reg., 1739-44, 4 vol. in-fol.	Catal. Bibl. reg.
Voir *Extr. de l'invent.*	Catal. des mss. de Brux.
Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Paris, 1849-72, t. I-IV, in-4°.	Catal. des Mss. des départ.
Voir *Catal. des Mss. des départements.*	Catal. des Mss. de Troyes.
La chanson d'Antioche, composée au commencement du XII[e] siècle par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe-Auguste par Graindor de Douay; publiée pour la première fois par M. Paulin Paris. Paris, 1848, 2 vol. in-12.	Ch. d'Antioche.
Chanson de Roland ou de Roncevaux, du XII[e] siècle, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, par Francisque Michel. Paris, 1837, in-8°. — La même, accompagnée d'une traduction, d'une introduction et de notes, par Fr. Génin. Paris, 1850, in-4°.	Ch. de Roland.
La chanson des Saxons, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1839, 2 vol. in-12.	Ch. des Saxons.
Riccioli Chronologiæ reformatæ et ad certas conclusiones redactæ t. III. Bononiæ, 1669, in-fol.	Chronol.
Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Comptes-rendus des séances. Paris, 1858-71, 15 vol. in-8°.	Comptes-rendus de l'Ac.
Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé Corblet. Paris, 1870, t. I et II, in-8°.	Corblet, Hagiog. du dioc. d'Am.
Les coutumes de Beauvaisis, nouvelle édition publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par le comte Beugnot. Paris, 1842, 2 vol. in-8°.	Cout. de Beauvaisis.
Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie adservantur. Confecit Henricus O. Coxe. Oxonii, 1862, 2 part. in-4°.	Coxe, Catal. cod. Oxon.

D

Dante, Par.	La Divina Commedia, di Dante Alighieri. Roma, 1815-17, 4 volumes in-4°.
De vanitate sc.	Henr. Corn. Agrippa, De incertitudine et vanitate scientiarum invectiva. Leyde, 1643, in-8°.
Diplom. et script., Hist. Germ.	Schoettgenius et Kreysigius diplomataria et scriptores Germaniæ medii ævi. Altenburgi, 1753-60, 3 vol. in-fol.
Div. comed.	Voir *Dante*.
Doon de Maience.	Doon de Maience, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris, par M. A. Pey. Paris, 1859, in-18°.
Dubois, Hist. eccl. Par.	Historia ecclesiæ parisiensis, auctore Gerardo Dubois. Paris, 1690-1710, 2 vol. in-fol.
Du Cange, Gloss. lat.	Caroli Dufresne Du Cange Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Parisiis, 1733-36, 6 vol. in-fol. — Supplementum, auctore D. F. Carpentier, Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol. — Utriusque Glossarii edit. nova, cum additamentis. Parisiis, 1840-50, 7 vol. in-4°.
Du Cange, Ville-Hardouin.	Histoire de la conquête de Constantinople par les François et les Vénitiens, par Geoffroy de Ville-Hardouin (édit. de Du Cange). Paris, 1657, in-fol.
Du Chesne, Hist. gén. de la maison de Béth.	Histoire généalogique de la maison de Béthune, justifiée par chartes de diverses églises et abbayes, par André Du Chesne. Paris, 1639, in-fol.
Dunlop, Hist. of fiction.	The history of fiction, being a critical account of the most celebrated prose works of fiction from the earliest greet romances to the novels of the present age, by John Dunlop. Edinburgh, 1816, 3 vol. in-12.
Duplessis d'Argentré, Coll. judic.	Collectio judiciorum de novis erroribus. Paris, 1725, 1733, 1736, 3 vol. in-fol.
Du Puy, Différend.	Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roi de France (par Du Puy). Paris, 1655, in-fol.
Du Puy, Hist. de la condamnation des Templiers.	Histoire de la condamnation de l'ordre des Templiers. Bruxelles, 1713, petit in-8°, 2 vol., et Bruxelles, 1751, in-4°.
Du Tillet, Recueil des rois.	Du Tillet, Recueil des rois de France, leur couronne et maison, ensemble le rang des grands de France, par Jean Du Tillet. Paris, 1580, in-fol.

E

Echard, Summ. S. Thomæ.	Summa sancti Thomæ suo auctori vindicata, a Jac. Echard. Parisiis, 1708, in-8°.
Ellis, Spec. of english metr.	Specimens of early english metrical Romances, to which is prefixed an historical introduction of the rise and progress of romantic composition in France and England, by George Ellis; a new edit. by J. O. Halliwell. London, 1848, in-8°.

Les Épopées françaises, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier, Paris, 1865-67, 3 vol. in-8°. — Épopées franç.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. Bruxelles, 1842, 3 vol. in-fol. — Extr. de l'invent.

F

Jo. Alberti Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christiani Schœttgenii et notis J.-Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 vol. in-4°. — Fabric. Biblioth. med. et inf. æt.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys, par dom Michel Félibien, Paris, 1706, in-fol. — Félibien. Hist. de l'abb. de Saint-Denys.

Alphonsi Fernandez, placentini hispani, concertatio prædicatoria pro ecclesia catholica contra hæreticos, cum notitia scriptorum ejusdem ordinis. Salmanticæ, 1618, in-fol. — Fernandez, Concert. prædic.

Bibliothèque historique de la France, par Jacques Le Long ; édit. augmentée par Fevret de Fontette. Paris, 1768-78, 5 vol. in-fol. — Fevret de Fontette.

Flovant, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier, par MM. F. Guessard et H. Michelant. Paris, 1859, in-18. — Floovant, ch. de geste.

Histoire générale de Paris. Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc., par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine. Paris, Imprimerie impériale, 1867-70, in-4°, t. I, II. — Franklin, Anc. biblioth. de Paris.

G

Gallia christiana (nova), opera Dionysii Sammarthani et aliorum Benedictinorum. Parisiis, 1715-85, 13 vol. in-fol. Tom. XIV, XV et XVI condidit atque edidit B. Hauréau. Parisiis, 1856-65, in-fol. — Gall. christiana nov.

Li romans de Garin le Loherain, publié pour la première fois et précédé de l'examen du système de M. Fauriel sur les romans carlovingiens, par M. P. Paris. Paris, 1833-35, 2 vol. in-12. — Garin le Loherain.

Gaufrey, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier, par MM. F. Guessard et P. Chabaille. Paris, 1859, in-18. — Gaufrey.

Gaydon, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après les trois manuscrits de Paris, par MM. Guessard et S. Luce. Paris, 1862, in-8°. — Gaydon.

Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, par H. Géraud. Paris, 1837, in-4°. — Géraud, Par. sous Phil.

Gervinus Geschichte der Deutschen, Leipzig, 1853. — Gervinus.

Giraldus Cambrensis, Itinerarium Cambriæ, seu laboriosæ Balduini, cant. archiep., per Walliam legationis descriptio. Londini, 1806, in-4. — Giraldus Cambr. Itinerar.

H

Fauriel, Lajard, P. Paris, V. Le Clerc, Littré, Renan, Hauréau). Paris, 1733-1869, in-4°. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXVI° tome.

Hugues Capet, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris par M. le marquis de La Grange. Paris, 1864, in-18. Hugues Capet.

Huon de Bordeaux, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Tours, de Paris et de Turin, par MM. F. Guessard et C. Grandmaison. Paris, 1860, in-18. Huon de Bordeaux.

I

Voyages d'Ibn-Batoutah, texte arabe accompagné d'une traduction, par C. Defrémery et le d[r] B. R. Sanguinetti. Paris, 1853-58, 4 vol. in-8° (Collection d'ouvrages orientaux publiés par la Société asiatique). Ibn-Batoutah, Voyages.

Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, texte arabe publié par M. Quatremère, 3 vol., formant les premières parties des tomes XVI, XVII, XVIII des Notices et extraits des manuscrits; traduction française par M. de Slane, 3 vol., formant les premières parties des tomes XIX, XX, XXI (voir *Notices et extraits*). Ibn-Khaldoun, Proleg.

J

Jahrbuch für romanische und englische Literatur. Leipzig, 1868, in-8°. Jahrbuch für romanische.

Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, par Jaillot. Paris, 1782, 5 vol. in-8°. Jaillot, Rech. sur Par.

Histoire de saint Louis, par Joinville; édit. de Du Cange. Paris, 1688, in-fol. — Mémoires de Jean, sire de Joinville, publiés par M. Francisque Michel. Paris, 1858, in-18. Joinville.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote, par Amable Jourdain. Paris, 1819, in-8°. — Nouvelle édition, publiée par M. Ch. Jourdain, 1843, in-8°. Jourdain (A.).

Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis parisiensis, ab ejus originibus ad finem XVI sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis, studio et cura Car. Jourdain. Parisiis, 1862, in-fol. Jourdain (Ch.), Ind. chart.

Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux, et autres pièces inédites des XIII°, XIV° et XV° siècles, pour faire suite aux collections Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon, par Ach. Jubinal. Paris, 1839, 2 vol. in-8°. Jubinal, Nouv. Recueil de contes.

K

Th. Keigtley, The fairy mythology, illustrative of the romans and superstitions. London, 1850, 2 vol. in-8°. Keigtley, The fairy myth

L

Lacroix(P.),Mss. conserv. en Italie. — Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire, par Paul L. Jacob, bibliophile. Paris, 1838, in-8°. VII. Sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés dans les bibliothèques d'Italie.

Laude, Cat. des mss. de Bruges. — Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-J. Laude. Bruges, 1859, in-8°.

Launoy, Reg. Navarr. gymn. — Joannis Launoii constantiensis, parisiensis theologi, regii Navarræ gymnasii Historia. Parisiis, 1677, in-4°.

Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris. — Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1754-58, 15 volumes in-12. — Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, par Hipp. Cocheris. Paris, 1863-67, t. I-III.

Lebeuf, Mém. sur Aux. — Mémoire concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1753, 2 vol. in-4°.

Lecoy de la Marche, la Ch. franç. — La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII[e] siècle, dap rès les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche. Paris 1868, in-8°.

Loi sal. — Loi salique, ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *Lex emendata*, avec des notes et des dissertations, par J.-M. Pardessus, membre de l'Institut. Paris, 1843, in-4°.

Leyser, Hist. poët. — Polycarpi Leyseri Historia poetarum et poematum medii ævi decem, post annum a nato Christo CCCC, sæculorum. Halæ-Magdeb., 1721, al. 1741, in-8°.

Lézardière (M[lle] de), Théor. des lois. — Théorie des lois politiques de la monarchie française, par M[lle] de Lézardière. Paris, 1792, 8 vol. in-8°. — Édition considérablement augmentée et publiée par le vicomte de Lézardière. Paris, 1844, 4 vol. in-8°.

Loisel, Dial. — Pasquier, ou Dialogue des advocats du parlement de Paris, par Antoine Loisel, imprimé dans les Lettres sur la profession d'avocat et Bibliothèque choisie des livres de droit, par Camus, augmentée par Dupin. Paris, 1818, 2 vol. in-8°. — Nouvelle édit., avec une introd. et des notes, par Dupin. Paris, 1844, in-16.

M

Mabillon, Acta. — Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti, in sæculorum classes distributa, colligere cœpit D. Lucas Dacheri; D. J. Mabillon illustravit, edidit, etc., etc. Parisiis, 1668-1702, 9 vol. in-fol.

Macaire. — Macaire, chanson de geste, publiée d'après le manuscrit unique de Venise, avec un essai de restitution en regard, par M. F. Guessard. Paris, 1866, in-18. — Édit. Mussafia (Voyez *Prise de Pampelune*).

Dissertationum de concordia sacerdotii et imperii, seu de libertatibus ecclesiæ gallicanæ, libri VIII. Paris, 1704, in-fol. Marca, Concord.

Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio, studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Parisiis, 1724-33, 9 vol. in-fol. Martène, Ampliss. coll.

Thesaurus anecdotorum novus, complectens epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Parisiis, 1717, 5 volumes in-fol. Martène, Thes. anecd.

Histoire de France, par Henri Martin. Paris, 1837-54, 19 volumes in-8°. Martin (H.), H. de Fr.

Histoire et Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1717-1808, 50 vol. in-4°. — Nouvelle série, 1815-1868, 23 vol. in-4°. Mém. de l'Académ. des Inscript.

Wolfgang Menzel, Deutsche Dichtung. Stuttgart, 1858. Menzel.

Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de rapports et instructions. Publié par cahiers depuis janvier 1850. Paris, 1850-72, in-8°. Meyer (P.), Ar. des miss.

Les derniers troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque nationale par M. Ch. Giraud. Paris, 1871, in-8°. Meyer (Paul), Les derniers troubadours.

Voyez *Gui de Nanteuil.* Meyer (P.).

Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à maintenant, par F.-E. Mezeray. Paris, 1830, 18 vol. in-8°. Mezeray, Hist. de Fr., éd. de 1830.

Michaud, Bibliothèque des croisades. Paris, 1829, 4 parties, in-8°. Michaud, Bibl. des Crois.

Histoire de France, par J. Michelet. Paris, 1833-1860, 14 volumes in-8°. Michelet, Hist. de Fr.

The dramatic Works of William Shakespeare, with a glossary. London, 1858, in-8°. Midsummer night's.

Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova, studio Bernardi de Montfaucon. Parisiis, 1739, 2 vol. in-fol. Montfaucon, Biblioth. biblioth.

Chronique rimée de Philippe Mouskés, publ. par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836-38, 2 vol. in-4°. Mouskés (Ph.), Chron.

Antiquitates italicæ medii ævi, post declinationem romani imperii ad ann. 1500. Mediolani, 1738-42, 6 vol. in-fol. Murat. Antiquit. ital.

N

ISTORIA degli scrittori fiorentini, opera postuma del P. Giulio Negri, Ferrarese, della compagnia di Gesu. In Ferrara, Bern. Pomatelli, 1722, in-fol. Negri, Istoria degli scritt. fiorent.

Supplementum Summæ pisanellæ a Nicolao de Auxmo. Venetiis, 1474, in-fol. Nic. de Auxmo. Suppl. summ. pis.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des Inscriptions. Paris, 1787-1872, 23 vol. in-4°. Notices des mss.

2

R

S

T

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VINGT-SIXIÈME VOLUME.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

CHANSONS DE GESTE.

(Voyez, sous le même titre, tomes XXII et XXV.)

I.

FLOOVANT.

On lit dans les *Gesta Dagoberti*, chronique comparable sous bien des aspects au livre du moine de Saint-Gall sur la vie de Charlemagne, qu'un jour le jeune Dagobert, fils du roi Clotaire II, mécontent de son maître, l'avait fait battre de verges, puis lui avait coupé la barbe et les « gre-« nons ». Or, « en ce temps-là », ajoutent les Grandes Chroniques de Saint-Denys, « le plus grand despit que l'on put faire « à homme estoit de la barbe couper. » Le maître alla se plaindre au roi, qui, entrant aussitôt en fureur, voulut qu'on lui amenât Dagobert. L'enfant eut le temps de gagner une petite cellule, érigée vers le lieu où l'on présumait que devaient reposer les corps des martyrs Denys, Rustique et Éleuthère. Mais les hommes d'armes envoyés pour l'arracher de cet asile se sentirent arrêtés par un bras invisible. Le roi voulut à son tour arriver jusqu'à son fils; il ne put franchir le seuil de la cellule. Dagobert cependant s'était en-

dormi. Il vit durant son sommeil les trois martyrs lui indiquer l'endroit où leurs corps étaient enfouis. On creusa la terre, on trouva les précieux restes, et le roi, vivement ému de ces découvertes, pardonnait à son fils et faisait ériger sur l'emplacement de l'humble cellule un somptueux édifice : ce fut depuis l'abbaye de Saint-Denys.

Il est inutile d'appuyer sur le côté fabuleux de cette légende, apparemment fondée sur une ancienne tradition connue de l'auteur des *Gesta Dagoberti.* C'est, en tout cas, le premier élément de notre chanson, qui, toute banale qu'elle nous paraisse aujourd'hui, toute composée de récits mieux racontés dans d'autres ouvrages de la même classe, porte cependant l'empreinte assez marquée d'une date reculée. C'est là son principal et même son seul mérite. Malgré l'analogie frappante du récit des *Gesta Dagoberti* que nous venons de rappeler avec le début de Floovant, il est permis de douter que notre trouvère ait eu connaissance de ces *Gesta* et qu'il ait eu besoin de s'en inspirer. Floovant est pour lui, comme pour l'historien Philippe Mousket, le fils aîné de Clovis. A la suite du mauvais tour qu'il joue à son maître, saint Denys ne le prend pas en sa garde et ne vient pas apaiser le ressentiment paternel. Si le trouvère avait puisé dans la source des *Gesta*, saint Denys n'aurait pas été mis de côté; Floovant serait fils de Clotaire II et se nommerait Dagobert. C'est donc apparemment une première cantilène populaire que le légendaire latin et le trouvère français auront également mise à contribution, au profit, l'un de son abbaye, l'autre de sa chanson de geste. Le début du Floovant justifie déjà suffisamment cette conjecture :

Floovant, Chanson de geste publiée par MM. Guessart et Michelant. Paris, 1859, v. 1-13.

Seignors, or escoutés, que Diex vos soit amis!
Trois vers de bone estoire, se je les vos devis,
Dou premier roi de France qui crestiens devint,
Cil ot non Cloevis, si com truis en escrit..,
Damedex l'ama tant, li rois de paradis,
Que il se fist ès fons batisier et tenir...
Et qui ice voudra à mençonge tenir
S'en voist lire l'estoire en France, à Paris.

Le trouvère, il faut le remarquer, ne renvoie à l'histoire écrite que pour ces premiers événements (racontés en effet dans nos grandes chroniques), et non pour le reste de sa chanson. Il en est de même de la plupart de ses confrères, qui prennent

bien les histoires conservées soit à Paris, soit à Saint-Bertin, soit à Saint-Denys, comme point de départ de leurs récits, mais non comme garantie de ce qu'ils y ajoutent :

Cil Cloevis fu rois et prous et poestis : V. 14.
De sa franche moillier ot quatre fis gentis;
Li ainsnés ot à non Floovain le marchis,
A celui comenda à garder son païs...
Par un mesfait en fu puis issi maubaillis.

Le méfait, on le connaît déjà : l'enfant avait trouvé plaisant de couper la barbe de son maître, nommé Sénéchal :

O lui avoit mené Floovant por joer;
Sor l'erbe qui fu vers se sient lez à lez; V. 59.
Li dus s'est endormis qui fu viaus et penés,
Il ot blanche la barbe jusqu'au neu dou baudré.
Seignors, à ice tans que vos ici véez,
Adonc estoient tuit li prodome barbez,
Et li clers et li lais, li prestes coronez :
Et quant li uns estoit apparcéu d'enbler,
Donques li façoit-l'en les grenons à ouster,
Et trestos les forcons de la barbe coper.
Lores estoit hontous, honis et vergondez...
En ce que li frans dux se dormoit bien soué,
Li enfes Floovant l'a forment esgardé,
Un coutel out ou poig qui moult trenchoit soué,
Dont il se deduisoit à une pomme ou pré;
Dou coutel a la barbe à son maistre copé.

Dans un premier mouvement, le vieillard saisit le couteau et s'approche pour en frapper le jeune prince; mais il s'arrête à temps et prend le parti de remettre au fort roi Clovis le soin de le venger. Vainement Floovant tente de le fléchir :

« Merci, fet-il, biau mestre, por Deu le droiturier! V. 92.
« Je vos ferai droiture de gré et volentiers;
« Et si, vos en donrai trente corans destriers,
« Et trestout le harnois à trois cens chevaliers,
« Et de quinze chastiaus vous encroistrai vos fiés. »

Tous ces beaux dons n'auraient pas rendu à Sénéchal la barbe qu'il avait perdue; il alla donc conter au roi l'outrage que Floovant lui avait fait. Clovis fit amener le coupable devant lui pour en faire justice, et déjà le glaive était levé sur la tête du prince, quand la Reine vint se jeter entre le fils et le père irrité :

Et la franche roïne prist le roi par le pié : V. 137.

« De vostre fis, biau sire, prengne-vous en pitié!
« — Dame, ce dist li rois, je vous en doins le chief,
« S'orendroit me forjure ma terre et tot mon fié;
« Entre ci et set ans, mar i metra le pié. »

On fit venir les saintes reliques, et Floovant promit sur elles de sortir de France, sans emporter un denier, sans un seul compagnon d'exil. Il dut encore s'engager à ne revenir qu'au terme de sept années, quand la barbe et les « grenons » de Sénéchal auraient eu le temps de repousser.

Le véritable héros de cette chanson est Richier « le bon « vassal », qui avait déjà figuré dans plusieurs autres gestes apparemment connues des auditeurs du Floovant. Richier, en revenant de « gibecier en rivière », apprend la faute du jeune Floovant qu'il aimait tendrement, et l'exil auquel il avait été condamné. Il fait aussitôt vœu de partager sa mauvaise fortune, monte à cheval, saisit « un grand pal aiguisé », et suit les traces de son cher Floovant. Celui-ci traversait Châlons, « qui siet en la Champene », arrivait au « chastel d'Anglers » (apparemment Anglure), et s'enfonçait dans les Ardennes. Il avait l'intention d'aller demander des soudées au roi Flore d'Ausai (Alsace), dont les Sarrasins venaient d'envahir les états. Chemin faisant, il rencontre une troupe de mécréants qui se disputaient la possession d'une jeune et belle demoiselle, précisément la fille du roi Flore,

V. 296. qui tint Ardenois quite,
Ausai et Lohereine, Baiviere et Osteriche.

Remarquons que le roi d'Allemagne, ou plutôt Germanie, porte toujours dans nos chansons de geste le titre de roi d'Ausai. Floovant sauve l'honneur de la jeune fille et la fait monter en croupe derrière lui pour la ramener à son père. Mais il est une seconde fois arrêté par le terrible Fernagu, fils de Galien, l'amiral de Basme ou Baume (Bohème). Dix têtes de chrétiens nouvellement coupées pendaient aux arçons de la selle du mécréant. « D'où viens-tu? où vas-tu? » demande-t-il à Floovant. — « De Montloon, et je conduis à son fiancé « cette jeune demoiselle, fille de Didier le sénéchal. — Fort « bien! Pour l'amour d'elle, je consens à te permettre de « fuir; aide la seulement à descendre....

V. 366. « Car je me voel un pou o lui esbeloier,
« Mon deport en ferai desous cet olivier.
« Maonmot nostre dex si m'en aura plus chier. »

Floovant, au lieu d'obéir, se met en mesure de défendre Florete, et répond à Fernagu :

« Bien i pues ton corage prover et esaier, V. 371.
« Se tant as ardement que oses à li tochier.
« Car toi ne Mahonmot ne pris pas un denier.
« Bien a passé cent ans que truies l'ont maingié. »

Nous sommes réduits à conjecturer l'issue favorable de ce combat pour Floovant; il aura vaincu et tué le fils de l'amiral de Baume. Au milieu du récit de la furieuse rencontre s'ouvre, dans le manuscrit unique qui nous conserve la chanson, une grande lacune que les éditeurs ont essayé de combler, dans le sommaire qui précède leur texte, à l'aide du livre des *Reali di Francia*. Mais, le compilateur italien ayant suivi un modèle différent, il devenait bien difficile de retrouver chez lui ce qui manque ici. Dans les *Reali*, Finau (Fernagu) échappe au glaive de Floovant pour tomber sous celui de Rizieri (Richier); tandis que la suite du récit de notre trouvère prouve que le fils de l'amiral de Baume a été tué par Floovant, devenu dès lors l'objet des ressentiments de Galien. Floovant, après sa victoire, doit arriver à Beaufort ou Belfort, résidence ordinaire du roi d'Ausai, auquel il rend Florete. Puis il combattait vaillamment les Sarrasins, et les poursuivait jusqu'aux portes d'une forteresse nommée Avenant. A ce point nous reprenons le texte conservé.

Du haut des murs d'Avenant, la belle Maugalie, fille de l'amiral, n'avait pas cessé de regarder le jeune guerrier français, et ne pouvait se lasser d'admirer ses grands coups de lance. Comme il tournait la bride de son cheval, elle élève la voix vers lui :

Maugalie est as estres, la file Galié, V. 435.
O les trente puceles à bliaus entailliés.
Esgarde devant soi, voit Floovant le fier,...
Elle li escria : « Qui es-tu, chevalier ?
« Se tu ne viens à moi parler et donoier,
« Mahomes te maudie qui tot a à bailier !
« Diva ! parole à moi ; retorne ton destrier,
« Je ne lairai à toi ne traire ne lancier,
« Si saras en ma chambre mes maistres consoiliers. »

Floovant s'était arrêté, avait regardé la jeune fille et semblait disposé à répondre à d'aussi flatteuses avances, quand Richier, qui se rapproche de lui après avoir achevé la défaite des

Sarrasins, l'arrête vivement par le bras : « A quoi songez-« vous? » lui dit-il :

V. 456 « E! divai, mauvais hons, com te pues pou prisier,
« Qui si laises por poi paiens à detrenchier,
« Et ton lous a conquerre, ton prou à porchacier! »

Floovant reconnaît sa faute et rentre dans Beaufort, au moment où le sénéchal d'Ausai, Urbain l'Allemand, rendait compte au roi de la victoire des chrétiens. « Nous avons, dit-il, « mis les païens en fuite, mais l'honneur de la journée re-« vient aux deux nouveaux chevaliers. Ils ont tué les amiraux « Escorfau, Dotalien, Gurtain; le plus jeune ne s'est arrêté « que devant les portes d'Avenant. Il a longuement parlé avec « la fille de Galien, la belle Maugalie, et nous ne devinons « pas ce qu'il a pu lui dire. »

Au nom de Maugalie, Florete, qui aimait Floovant, ne peut se défendre d'une violente jalousie. Elle suit à son hôtel le bel étranger :

V. 503. Nu piés, eschavolée, portoit un esprevier,
A l'ostel Floovant s'en vai esbeloier.

« Beau sire, » lui dit-elle avec une franchise assez commune aux femmes de nos chansons de geste, « embrassez-moi; il « n'y a pas sur la terre un homme que je désire autant que « vous. » — « Demoiselle, répond Floovant, je ne suis « qu'un pauvre chevalier étranger; votre père et les gens de « ce pays ne me pardonneraient pas de vous écouter. — Ah! « répond Florete, vous aimez Maugalie, c'est elle qui vous « fait ainsi parler. Elle est belle assurément, mais il y a plus « de cent amiraux qui la désirent et seront mieux traités que « vous. » Urbain le sénéchal mit fin à l'entretien, en donnant le signal de marcher sur le château d'Avenant. Pris à l'improviste, les Sarrasins fuient ou se noient dans le Rhin. Quelques-uns regagnent Baume et vont apprendre à l'amiral Galien que Fernagu, son fils, a été tué, que sa fille Maugalie est captive, et que le château d'Avenant est au pouvoir des chrétiens. Floovant, cependant, ramenait à Beaufort la belle Maugalie; mais, loin d'abuser des bonnes dispositions de la jeune fille, il se contente de lui prouver de son mieux que Mahomet n'a aucun pouvoir sur nous, et qu'il ne nous donne ni le pain ni le vin. Il rend compte ensuite au roi de l'heureux succès de la chevauchée :

« Amis, ce dist li rois, coment vos estet-il? V. 623.
« — Moult bien la merci dieu, Floovans respondi,
« Par force et par proucce fu li chastiaus conquis,
« Melle-pelle i entrasmes avec les Sarrasins. »

Pour reconnaître tant de services, le roi offre à son libérateur la main de la belle Florete, que Floovant n'était pas éloigné d'accepter. Mais cela ne faisait pas le compte de Maugalie, la fille de l'amiral Galien. De là une vive querelle entre les deux rivales, que l'auteur de Baudouin de Sebourg semble avoir imitée :

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 551.

Maugaulie fu fiere, qui premiere parla : V. 644.
« Car plaüst à Mahon qui le segle estora,
« Ce soudoier de France qui prous est et loial,
« Que m'éust prise à fame, à moilier principal!
« — Dame, ce dist Florete, vous avés trop grant chaut,
« Il est drois à paien, quant sa famme pris a
« Que il la tene tant que ele enpregnera,
« Puis en penra-il trois ainsois que li ans past. »
Quant l'entent Maugalie, durement la pesai :
« Por ma foi, damoisele, mout sont vilain vos gas :
« Je vos vi à la court mon pere l'amiral,
« A cent et à cinquante trestoute communal,
« Chascuns por un denier, comme fame venal. »

Les injures se succèdent sur le même ton, et, pour empêcher les deux princesses d'en venir aux mains, il fallut les séparer violemment.

Jà venissent ensemble, quant on les dessevra. V. 672.

D'ailleurs, Floovant, auquel était confiée la garde du château d'Avenant, s'éloigne avec Maugalie, sa captive, et les projets de mariage avec Florete sont ajournés.

Or le roi d'Ausai avait deux fils, Maudarin et Maudaire, et ils avaient voué une haine mortelle à Floovant. Ces mauvais garçons se rendent à Baume, résidence de l'amiral Galien, et commencent par y renier Jésus-Christ. On apporte devant eux l'image de Mahomet :

Li vilains fu moult gros et parfunt et carré, V. 726.
Du plus fin or d'Erabe fu forgiés et fondés;
Come dame en gesine fu bien encortinés,
Ausi li lut la teste come cierge embrasés...
Lai ot un Sarrasin qui ot non Jacobé,
De la loi Mahomon fu mout argumentés,

Et si sout des estoiles et dou cours de la mer.
Si lor traist les sarmons as grans festes annés,
De la loi Mahomot et d'Apolin lor dé,
Si com il vint en terre por lou peuple sauver.

L'idole promit aux deux renégats, par la bouche de ce docteur Jacobé, de les rendre bientôt maîtres de Paris :

V. 753. Sor le pont de Monmartre vos ferai preure ostel.

Mais les deux renégats n'en demandaient pas tant : il leur suffisait de reprendre le château d'Avenant. Par une nuit obscure ils conduisent donc les mécréants devant la place. Le portier reconnaît les fils de son seigneur le roi Flore, et leur ouvre ses portes : Floovant surpris dans son sommeil est chargé de liens ; Richier, qui entend quelque bruit, saisit une épée, tue les Sarrasins qui tentent de l'arrêter, et sort du château en se glissant le long des murs ; Maugalie recouvre sa liberté ; Floovant est conduit à Baume, où Galien donne l'ordre de préparer son supplice. Mais l'amour de Maugalie le protégera. Grâce à l'adresse de la jeune fille, le supplice est retardé, le prisonnier est jeté dans une chartre obscure, suffisamment peuplée, suivant l'usage, de crapauds, de couleuvres et de vermine. Cependant Richier, échappé au fer des Sarrasins, s'était arrêté dans la forêt voisine. Quand le jour parut, il vit les flammes dévorer le château, et la campagne jonchée de cadavres chrétiens. Qu'était devenu le fils de Clovis ?

V. 861. Uns et uns reversa tos les mors, par les chans,
Savoir se il trovast son seignour Floovant.

Il ne reconnut que le sénéchal d'Ausai, Urbain l'Allemand, qui lui apprit, avant de rendre l'âme, que son cher Floovant avait été emmené captif des Sarrasins. Richier regagna tristement Beaufort, couvert du seul vêtement qu'il avait eu le temps de prendre en s'esquivant d'Avenant :

V. 877. En chemise e en braies, son espié paumoiant,

C'est Florete qui se charge de lui trouver un plus convenable costume :

V. 907. Avec lui l'anmenai en un celier sor terre,
Et puis l'a revestu d'un paile de Bisterne.

La pucele lui done un aubert et un ailme,
Et un escu mout bon dont à or sont les serres,
Et Joieuse s'espée...

Rien, cependant, ne pouvait le consoler d'être séparé de son cher Floovant. Ses plaintes rappellent assez bien les regrets de Charlemagne sur le corps de Roland, ou ceux de Soliman dans la geste d'Antioche :

Chans. de Roland, édition de F. Michel, st. ccv. — Ch. d'Antioche, t. I, p. 164.

V. 924.

Ainçois pleure et regrate son seignour droiturier :
« Ahi ! tant mari fustes, nobile chevalier !
« Or en irai en France coreçous et iriés,
« Un pel en sus mon col, com autres pautoniers;
« En contre moi venront duc et conte princiers,
« Ces dames, ces pucelles et ces gantis moilliers;
« Moïmes l'empareres o le viaire fier,
« Demandera novelles de son fil qu'il a chier,
« Las ! que porai-je dire, à quel liu l'ai laisié !
« Je ne sarai créus que ne l'aie boisié. »

Il prend le parti de se mettre en quête de son ami, et sort de Beaufort avant le lever du soleil, couvert des armes que Florete lui avait procurées. Comme lui s'était levé de grand matin un chevalier chrétien, désireux d'aventures. Il aperçoit Richier, le prend pour un Sarrasin et fond sur lui sans défier. Richier a le temps de se mettre en garde, renverse l'agresseur et lui donne la mort. C'était le fils du duc de Bavière, Emmelon. Après ce beau coup, Richier arrive au milieu d'une société de joyeux convives qui avaient accompagné le duc Emmelon à la chasse. La faim qu'il commençait à ressentir le décide à les saluer : « Il est, dit-il, en quête d'un vaillant « guerrier que les Sarrasins ont emmené captif; voudraient-ils « bien lui permettre de partager leur repas? » Le duc, aussitôt, donne des ordres :

V. 1007.

Li chambellans aporte un garnement mout chier,
Et grant mantel d'ermine pendi au col Richier;
Et puis l'en a mené ou grant palais plenier
Et li a doné l'eve, si l'asiet au diner.

Ils étaient encore à table, quand des sergents viennent déposer devant eux le corps du fils d'Emmelon, tué, disent-ils, par un chevalier errant. Richier reconnaît que le prince est tombé sous ses coups, et tous les Bavarois s'élancent à qui mieux mieux sur lui ; mais le duc les arrête, pour se réserver la consolation de frapper lui-même le meurtrier de son fils.

Toutefois il donne à Richier le temps de raconter comment il avait pu commettre un tel crime :

V. 1063. « Un chevalier trovai de mout très grant boufoi ;
« Un grant cop me dona sor mon escu à droit.
« Saichiés, se je l'ai mort, ce fu por mon desfoi,
« Car trestout autressi reféist-il de moi.
« Saichiés que il n'ai home, conte ne duc ne roi,
« Miex n'amasse avoir mort que il éust mort moi. »

« Voulez-vous, ajoute Richier, faire preuve de courtoi-« sie? rendez-moi mes armes et mon cheval, et combattez-« moi ou chargez un champion de me combattre. Dieu « jugera si l'on peut me reprocher d'avoir frappé celui qui « voulait m'arracher la vie. » Le bon prince accepta la proposition : mais comme il avait affaire à un rude jouteur, le combat n'eût pas été de longue durée si Richier ne l'eût épargné; d'ailleurs celui-ci était persuadé qu'ayant eu le malheur de tuer le fils, le bon droit n'était pas de son côté, et que sa vie serait encore plus exposée s'il lui arrivait de vaincre le père :

V. 1130. « Bien sai que je ai tort, certes et il a droit.
« Or ferai une chose dont ferai que cortois,
« Por plus prou m'en tenront chevalier e borgois :
« Crierai li merci, por amours Dieu le voir,
« Por l'arme de son fil, dont il a le cuer noir,
« Que cis sires ait l'arme qui sor nous a povoir.
« Et se plus truis en li ne orgoil ne bofoi,
« De m'espée Joieuse teux trois cous li donrois,
« Que plus n'aura talant de combatre envers moi. »

Quand le duc voit Richier lui présenter son épée, il s'humilie lui-même et pardonne la mort de son fils, pourvu que le meurtrier ne reste pas une heure de plus dans ses domaines. Richier poursuit donc son chemin vers Baume, résidence de l'amiral Galien. Avant d'entrer dans la ville, il a soin de pétrir une herbe dont il exprime le jus sur ses mains et son visage; ce qui lui donne le teint d'un Ethiopien. Il avait appris le « sar-« rasinois » dans sa jeunesse, comme on le racontait apparemment dans une autre chanson. Il arriva donc sans aucune difficulté jusqu'à l'amiral Galien, au moment où les deux fils du roi d'Ausai, devenus musulmans, servaient dans la coupe d'or. « Je suis, dit-il, fils de Josué, roi de Tabarie. « J'étais allé faire une partie de mer, quand je fus rencontré

« par des pirates qui me lièrent et me vendirent en Syrie, « au roi de France. On voulut me baptiser, je résistai; j'au- « rais mieux aimé mourir. Le roi me fit jeter en prison, et « je n'en serais jamais sorti sans l'aide de Tervagan. Une « fois délivré, je voulais retourner en Grèce, mais j'entendis « parler de votre intention de conquérir la France, et je viens « prendre ma part de l'entreprise. »

L'amiral félicite le fils de son ami Josué. Tous ses barons voulaient le baiser; il s'en défendit, en déclarant qu'il avait juré de ne toucher la bouche d'aucun Sarrasin avant d'avoir tué pour le moins un chrétien. « Je puis vous contenter, dit « Galien; dans ma prison se trouve un Français : vous allez « lui trancher la tête. »

Suit une scène que nos chanteurs de geste ont souvent reproduite. Richier, conduit à la prison de Floovant, commence par tuer le « chartrier »; puis il se fait reconnaître de son ami. Comme il était rentré dans le palais, arrivent les douze pairs de France, que les païens ont surpris désarmés et qu'ils ont chargés de liens. Leurs noms étaient : Ansiaume, Joceran, Angelier de Bordeaux, Amauri de Chartres, son frère Morand, Escorfau de Bretagne, Richard de Normandie, Fouquerés de Troie, Baudouin de Flandres, le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Gilles et le Manceau Guinemart, sire de Château-Landon. Richier, qui venait de commencer une partie d'échecs avec Maugalie, les voit conduire en prison et laisse aussitôt le jeu pour aller reconnaître ses parents, ses amis; Maugalie remarque son émotion, allume aussitôt une lampe et descend jusqu'à l'entrée du souterrain :

Ele eslume une lampe qui en lanterne entra, V. 1507.
Par dessous un carrel en la chartre esgarda,
Et vit Richier leans qui les autres baisa.

Son premier mouvement fut d'avertir Galien de la trahison du prétendu fils de Josué; mais, après un instant de réflexion, elle aima mieux concourir à la délivrance des chrétiens, en y mettant des conditions que Richier ne pouvait trouver rigoureuses :

« Richier, » dist la pucelle, « frans chevalier loés, V. 1554.
« Se de ton seignor lige avoie feauté
« Que il me vosist pranre à moillier et à per,
« Por la sue amitié relenquirai mon dé. »

L'offre fut donc aisément agréée. Aussitôt Maugalie fait introduire dans le souterrain des heaumes, des hauberts, des écus, des épées; Floovant et les douze pairs arrivent au palais, font main-basse sur les convives, et d'abord sur les deux indignes fils du roi Flore d'Ausai. Maugalie, peu soucieuse de ce que devient son père, sort de la ville sous la protection de de son cher Floovant. Ils traversent le Rhin et prennent le chemin qui devait les conduire à Beaufort.

Mais l'amiral Galien avait eu le temps de rassembler une armée et de courir à la poursuite des chrétiens fugitifs. Il allait les atteindre; Maugalie, qui craint d'être reconnue, change de vêtements et de visage. Richier lui fournit l'herbe qu'il avait auparavant « détrempée » pour lui-même :

V. 1782. Blanche chemise et braies a vestu mentenant,
Et par desures vest une cote avenant,
Et puis après un porpre qui mout estoit saans :
Par devant nos François s'en vai esperonant.

« Pourquoi, lui demande Floovant, n'endossez-vous pas le « haubert et ne prenez-vous pas en main un épieu tran« chant? — Hélas ! répond-elle, ces armes ne pourraient me « donner la victoire sur la fille du roi Flore. Ses yeux vairs « et ses doux sourires l'emporteront, je le sais. Accordez à « Florete, j'y consens, deux, trois, quatre fois ce qu'elle « vous demandera, mais revenez ensuite à moi : »

« Moult durement m'en pois, car ele a le cors gent,
« Et si a vairs les iex, et la boiche riant,
« Se vous li faites, sire, moi n'en poise neant,
« .II. fois ou .III. ou IV : puis la laisiez atant,
« Et je en irai bien lou marchié pourchaçant. »

Mais il fallait d'abord résister aux Sarrasins. Après un furieux combat, la victoire demeure aux chrétiens; Floovant rentre à Beaufort où l'attendait le danger que Maugalie avait prévu. Florete était accourue des premières, les bras tendus vers son promis, tandis que Maugalie reprenait le costume de son sexe et se débarrassait du masque qui la défigurait :

V. 2172. Là se desaparoile Maugalie au cors gent,
Et vint à un escrin, s'en trait un oignement,
Et vis et cors et mains en oinst mout vistement.
Puis si se fait baignier tost et isnelement,

La blanchour lui revint et la norté descent,
Mout parfu colorée en sa beauté resplent.

Florete, qui la voit conduire au moustier pour recevoir le baptême, devine que son amant la préférera, et le bon roi Flore, cédant à ses prières, va rappeler à Floovant ses premiers engagements :

« Car recevés ma fille, frans chevalier vaillanz, V. 2218.
« Si serés roy d'Ausay, de quanqu'il i apent... »
Et Floovans li dist bel et cortoisement :
« Sire, ce ne puet estre, sachés certenement :
« Ci ai une pucele o le cors avenant
« Qui m'ai mis fors de chartre et toz ces autres Frans,
« Ma foi li ai plévie, voiant tote ma gent,
« Je ne l'en mentirois, por la teste perdant.
« Dès or vos doi-je dire mon cor et mon talent :
« Je sui fis Cloovis, l'emperere des Frans,
« Por un petit mefait qui ne fu gaires grant
« Que copai à mon maistre les grenons en dormant,
« Me fist forjurier France de ci que à set ans. »

« Ce n'est pas, ajoute-t-il, que je n'aime votre fille; mais la « loi chrétienne nous défend d'avoir deux femmes. Je vous « conseille donc de donner Florete à mon compaignon, le bon « vassal Richier; c'est le fils du duc Joceran, le frère du Man« ceau Guinemant. Si vous le recevez pour gendre, je viendrai « bientôt chasser tous les Sarrasins de votre terre, avec qua« rante mille Français :

« Par foi, dist li rois Flores, ce me vient à talent. V. 2249.
— « Sire, » dist la pucele, « je le voul ausiment,
« Quant autre ne peut estre, à Richier me comant. »

Elle épouse donc Richier, auquel Flore ne tarde pas à transmettre sa couronne d'Ausai :

Onc plus sage de lui ne tint espée à flanc, V. 2264.
Ne nus plus poisant d'armes, en estor fort et grant,
Fors Guillaume au cors nés, qui tant fu combatans.
Puis qu'il fu rois d'Ausai, d'Osteriche la grant,
Conquit-il Romenie envers paienne gent.

Dans les *Reali di Francia*, les prouesses de Richier en Romenie, c'est-à-dire dans la campagne de Rome, sont antérieures aux aventures racontées dans notre chanson. Il ne restait plus à Floovant que de rentrer en France; les sept an-

nées d'exil étaient écoulées, et d'ailleurs un messager de Clovis arrive précisément pour réclamer l'aide du roi Flore d'Ausai, contre les Sarrasins qui sont entrés en France et assiégent déjà Laon. Floovant, qui venait d'épouser Maugalie, est le chef naturel des gens de guerre envoyés au secours du roi de France. Ils avancent à marches forcées, et se trouvent bientôt à peu de distance des hordes païennes tranquillement établies au bas de la montagne de Laon. Richier, après avoir pris l'avis de Floovant, trompe la surveillance des assiégeants, pénètre dans la ville et va prévenir Clovis de l'arrivée de son fils. Un gonfanon dressé sur la plus haute tour de Laon est le signal qui doit avertir Floovant de commencer l'attaque du camp ennemi. En même temps, les bourgeois de la ville font une sortie furieuse, et les Sarrasins, pris en avant, en arrière, cèdent enfin à l'épouvante et sont mis en complète déroute. Leur défense avait pourtant été longue, et dans l'ardeur de la mêlée il devenait difficile de distinguer les amis des ennemis. Clovis et Floovant se mesurèrent avant de se reconnaître :

V. 2466. Li uns ne quenut l'autre, grans cous se sont doués,
Li escus de lor cous sont frais et estroés ;
Floovans fist son pere à la terre verser,
Sor lui s'est arestés li gentis bachelers ;
Il li éust la teste fors du-bu desevré,
Quant Richiers li escrie : « Que fais-tu, forsenés?
« Jà est-ce de Clovis, tes peres l'adurés. »
Quant l'entent Floovans, és piés li est alés :
Entrebaisié se sont, si plorent de pitié.
Puis relacent les elmes que il orent ostés,
Es chevaus remonterent, quant ont lor chief armé.

Cette méprise et cette reconnaissance, on la retrouve dans le Baudouin de Sebourg, et, longtemps auparavant, dans un fragment d'ancien poëme en langue franque rendu célèbre par M. J. Grimm, et racontant le combat d'Hildebran contre son fils Hargodabran. Floovant, rentré dans la ville de Laon, n'eut pas besoin de demander pardon au vieux sénéchal de l'affront oublié; il fut, dès le lendemain, couronné roi de France de la main de Clovis, et sacré par l'archevêque de Reims :

V. 2528. Et Floovans fu rois de France lou regné ;
Jamais avant de plus n'en orrés (vous) parler,
S'on ne vous veut menconge ou novales conter.

Dex vous garisse tous qui m'avés escotés,
Et moi avec n'oblit qui la vos ai chanté.

Ainsi finit la chanson, qui ne se recommande pas assurément par le talent du versificateur, ni par l'intérêt d'aventures inattendues. Il nous reste à justifier nos précédentes conjectures sur l'ancienneté de la forme primitive. Elle est d'abord citée dans la geste, fort ancienne elle-même, d'Auberi le Bourgoin. Quand Lambert d'Oridon veut endormir Auberi, il a recours à la chanson de Floovant :

« Or chanterai por vous esbanoier...
« Je sai assés du bon roi Cloevier,
« De Floovant et dou vassal Richier. »
Dont comença Lambers à flaboyer
Et à chanter hautement sans dangier.

Hist. littér. de la Fr., XXII, p. 330.

Remarquons en passant cette distinction faite entre les mots « flaboyer » et « chanter », comme dans le charmant récit d'Aucassin et Nicolette :

« Ici l'on dit, l'on chante et l'on flaboie. »

Ib., XIX, p. 550.

Nous sommes ainsi avertis que le jongleur disait, déclamait et chantait alternativement.

Le troubadour Bertram de Paris, qui paraît avoir vécu sur la fin du XIIe siècle, reproche à son jongleur, dans le seul sirvente qu'on ait conservé de lui, de ne pas savoir les récits le plus en vogue :

Ni no sabets novas de Floriven
Que pres premiers de Fransa mandamens.

Rayn., Ch. des Poés. des Troub., V, p. 103.

Ce « mandement » donné à Floovant est indiqué dans les premiers vers de notre geste : Clovis

De sa france mollier ot quatre fis li ber,
Il fist trestout l'esné Floovant apeler,
A celui comanda sa terre et son regné,
Et que enprès sa mort en fust rois queronés.

Floovant, v. 36.

L'histoire, généralement assez peu d'accord avec les chansons de geste, donne au fils aîné de Clovis le nom de Théodoric ou Thierry. « Clovis, dit le père Anselme, l'avoit eu « de N. son amie. » Et cette « amie » est nommée Mulcent ou Melissent par Philippe Mousket, dans un passage qui semble encore présenter un vague souvenir de notre chanson :

Hist. généal. de France, t. I, p. 11.

Chron. de Ph. Mousket, I, v. 480

Un fil ot éut de Meulsent.
Si l'apelerent Floevent.
Si fu compains à Saint Ricier
De Pontice, et si l'ot moult chier;
Et si firent maintes fois guerre
As Sarrasins et à lor terre.
Cis Floovens fu moult vaillans,
Sages, visiés et conquerrans;
Puis (Clovis) ot une fille senée,
Celi a ses peres donnée
Amauri, le fil Alori
Ki tint Auvergne et tout Berri.

Nous pourrions retrouver dans ces derniers vers « la mes« prison d'Aalis », dont la chanson des Saisnes va nous parler; et, dans tous les cas, on voit comment tout se confondait, siècles, contrées et personnages, dans les souvenirs et dans l'imagination des trouvères, privés comme ils étaient du secours des monuments écrits.

Quant à la chanson des Saisnes ou de Witikind, nous ne partageons pas le sentiment des éditeurs de celle de Floovant, qui ont cru reconnaître une autre allusion à ce personnage dans ces vers des premiers couplets :

Chans. des Saxons, p. 4.

... Cil qui tint de France premier la region
Ot à nom Cloevis, que de fi le set on,
Pere fu Floevant qui fist la mesprison
De sa fille la belle qui Aélis ot nom.

Nous présumons seulement de là qu'il y eut une chanson dans laquelle on voyait Floovant marier imprudemment sa fille; mais rien de pareil ne se retrouve dans la geste de Floovant, que Jean Bodel, auteur des « Saisnes », peut fort bien n'avoir pas connue.

L'histoire de Floovant et du bon vassal Richier remplit le second livre presque entier des *Reali di Francia*, cette compilation indigeste, formée, vers le commencement du XIVe siècle, à l'aide de nos poëmes français; mais l'auteur italien avait suivi une rédaction particulière. Son récit, beaucoup plus étendu, est souvent en complet désaccord avec celui que nous venons d'analyser, et, comme on l'a remarqué plus haut, les estimables éditeurs du Floovant ont essayé sans trop de succès de combler avec ces *Reali di Francia* la regrettable lacune de leur manuscrit. Rizier ou Richier, dans la compilation italienne, est fils, non pas du comte Joceran, mais

d'un fameux chevalier nommé Giovambarone. Ses premiers exploits sont devant Rome : là, sans être connu de son père ni de l'empereur, il décide trois fois la défaite des Sarrasins et mérite d'être proclamé premier paladin de France. Pour répondre aux tendres avances de la belle Fegra Albana, il se rend en Barbarie, où d'autres triomphes l'attendaient; à son retour dans Rome, Constantin récompense ses nouvelles prouesses par le don du duché de Sassogne. Plus tard, Rizier s'éprend d'une vive amitié pour le fils du roi Fiorello de France, qu'on appelait Fioravante, *che in lingua francese vien à dire* Fleuravant, *cioè que questo fiore vada innanzi.* Vient ensuite l'histoire de la barbe coupée à Salardo, duc de Bretagne, et le récit d'aventures assez semblables à celles que notre trouvère avait chantées. Seulement Florete devient Ulliana, et son père est roi, non plus d'Ausai, mais de Darbenne. Elle épouse, non pas Rizieri, mais un Tibaldo de Limou, qui pourrait bien dans l'original avoir été notre Urbain l'Allemand. La querelle amoureuse qui, dans le poëme, s'élève entre Florete et Maugalie, se produit dans la prison de l'émir Galeran, entre Dusolina et Galerana, deux belles Sarrasines, et se termine par le meurtre de Galerana. L'histoire de Fioravante se prolonge bien au-delà de son retour en France, et il n'épouse Dusolina qu'après une succession d'aventures qui n'ont plus rien de commun avec notre chanson de geste. Nous n'avons pas à nous en occuper.

Sainte-Palaye, dans ses Notices de divers manuscrits, avait indiqué, parmi ceux du président Bouhier, un in-8° de 49 feuillets, contenant, avec le Dit de l'Unicorne et du Serpent, le Roman de Floovant. Ce volume est arrivé dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, où il porte le n° 441. C'est le seul texte qu'on ait pu reconnaître jusqu'à présent de notre chanson de geste, et les éditeurs ont été obligés de s'en contenter. Il ne remonte pas plus haut que les premières années du XIVe siècle, et le dialecte lorrain dans lequel il est transcrit n'est pas constamment respecté, comme en feront aisément juger les citations que nous avons choisies, mais que peut faire excuser la date de la transcription. Au XIVe siècle, les copistes commençaient dans toute la France à perdre les bonnes traditions orthographiques des deux siècles précédents. MM. Guessart et Michelant, auxquels nous devons l'édition du poëme, nous ont habitués à compter

sur l'exactitude de leur texte : suivant leur judicieux usage, ils l'ont fait précéder d'une préface et d'un sommaire. Nous n'avons pas adopté toutes les conjectures ni toutes les assertions des savants éditeurs, bien que nous aimions à reconnaître le secours que nous avons trouvé dans ce double travail. D'ailleurs nous pensons que le texte, assez difficile en général, pouvait être redressé plus souvent qu'on ne l'a fait dans les notes qui occupent les trois derniers feuillets. Nous appuierons cette observation de quelques exemples.

Vers 18 :

> A celui commandai à garder son païs,
> Et trestote la terre, que *en pié* la tenist.

Il semble que le scribe eût dû préférer : *en pais*. Vers 104 : « A tant s'antre est tornés. » Il n'y aurait pas eu d'inconvénient à corriger : « A tant *s'an est* tornés. » Voici une plus sérieuse méprise ; au vers 275,

> Je ne lairoie pas por tot l'or de Pavie
> *Ne Chalons* la pucele et entr'aus ne me guie.

Assurément, il ne s'agit pas ici de la ville de Châlons, dont il a été question cinquante vers plus haut. Il fallait entendre : Je ne laisserai pas de disputer, ou que je ne dispute la pucelle : « Ne chaloins la pucelle. »

Au vers 452, Richier, voulant empêcher Floovant de suivre Maugalie dans ses chambres, lui dit :

> Vous faites que mauvais quant vous ici plaidiez;
> Mai s'aulez en sa chambre de plus près consoilier,
> Ses condus n'i vauroit le montan d'un denier.

Il faut évidemment entendre : « Mais si vous alliez en sa « chambre, etc. ; » le texte imprimé porte donc à tort :

> *Mas aulez* en sa chambre de plus près consoilier.

Au vers 1331, Floovant regrettant la bonne épée Joyeuse que Florete lui avait donnée,

> Au chastel Avenant la perdi, bien le sai ;
> Tu la me donas belle, fille le roi d'Ausai.

Le déplacement de la virgule, en faussant le vers, en a changé le sens :

> Tu la me donas, belle fille le roi d'Ausai.

Entre les vers 1397 et 1398, un vers doit avoir été passé, le sens n'étant pas complet.

Puis dist antre ses dans, que paiens ne l'antandent :
« Isi t'aïst hui Dex li rois omnipotantes,
« Com jà tu seras rois nul jor de douce France.
. . . .
« Ta fille Maugalie à la douce samblance,
« Tel monte vous ferai par le mien esciantre
« Dont vous morrez trestut à m'espée qui taile. »

Vers 1623, au lieu de :

Puis li ai demandé : « Don venez, belle file?
Amaudros ton cosin, pieç'ai que ne véimes, »

il eût fallu lire :

Puis li a demandé : « Don, venez, belle file,
A Maudros ton cosin, piece ai que ne véimes. »

C'est à dire : « Venez donc voir à votre cousin Maudros. »

Ces rares méprises étaient difficiles à éviter dans un texte aussi inexact, aussi incorrect, et nous ajouterons aussi ingrat celui de Floovant. P. P.

II.

CIPÉRIS DE VIGNEVAUX.

Vignevaux est ou du moins était une forêt de Normandie dont le nom n'a pas été conservé, mais qui, suivant les apparences, dépendait du pays de Caux. C'est là qu'avait été mis au jour Cipéris (ou Chilpéric), fruit des amours secrets de Philippe, fils du roi Clotaire, et de Clarisse, fille ou sœur de Marcus, duc d'Orléans. Le prince Philippe, dont on avait découvert les amours, avait été banni de France et était devenu roi de Hongrie, à la suite de maintes aventures qui semblent une variante de celles de Philippe, fils de Charles le Chauve, dans la geste de ce dernier. Pour Cipéris, élevé sous les yeux de sa mère, le roi Dagobert, son oncle, avait oublié sa naissance illégitime et l'avait même accepté pour gendre. De son mariage avec la princesse Orable étaient venus dix-sept fils, destinés à partager les travaux et la renommée de leur père. Cipéris avait d'abord délivré l'Angleterre d'un géant norwégien qui l'avait subjuguée, et Guil-

laume, un de ses fils, avait mérité d'épouser la belle Hermine, héritière de la couronne.

Ces événements, qui ne devaient pas être racontés en peu de vers, formaient la première partie de la chanson de geste que nous allons faire connaître. Ils ne se retrouvent plus dans l'unique manuscrit qu'on en ait jusqu'à présent reconnu. Nous les avons recueillis, en coordonnant les allusions qui s'y rapportent dans la suite des récits.

Le premier feuillet conservé nous présente le roi Dagobert, le duc d'Orléans Marcus, le comte de Ponthieu, Cipéris et tous ses fils assistant aux fêtes nuptiales du nouveau roi d'Angleterre, Guillaume de Vignevaux. Cette belle compagnie revient en France par Boulogne, qui

V. 28. Haulteville ot à non en ce temps, proprement,

et fait une halte à Foucarmont, aujourd'hui bourg de Normandie, à quatre lieues de Neufchâtel en Bray. C'est le manoir féodal de Cipéris:

V. 36. Là fut la belle Hermine conjoïe forment
De la mere Guillaume où Engleterre appent,
Et de toutes les dames qui sont au casement.
Là péust-on véoir maint bel esbatement;
Tousjours sont bien festiés ceus qui ont de l'argent.

A Foucarmont, Dagobert arme chevaliers les fils de Cipéris, dont voici presque tous les noms disséminés dans la chanson, Guillaume, Tierri, Ferri, Galehaut, Clovis, Bouchiquaut, Gracien, Enguerran, Amauri, Paris, Sanson, Amadas, Allart, Morant et Hilaire. Au moins sont-ils de naissance légitime, ce qui leur donne un avantage sur les nombreux bâtards de Baudouin de Sebourg et de Hue Capet. Le bon roi investit en même temps leur père du riche duché de Normandie, et, de retour dans sa ville de Paris, il fait annoncer et préparer un grand tournoi dont les nouveaux chevaliers feront les honneurs :

V. 155. Tant qu'approcha le jour qu'on avoit devisé
De ce grant pardon d'armes qu'on avoit estoré.
Là ot roi Dagoubert par Paris comandé
Que trestous les hostels si fussent aپresté
Et garnis de tous biens, à moult grant largeté;
Et que tous chevaliers, ducs, prinches et conté
Soient moult bien servis, tout à leur volenté ;
Et qu'en ne pregne à eulz ung denier monoié ;

Tout mettent en escript, par droite loiaulté,
Le Roi paiera tout, sans nulle faulseté.

Les fils de Cipéris méritèrent la faveur des dames et la jalousie des barons de France : ils étaient entrés dans la lice richement armés, les écus chargés de rosettes d'or, les heaumes brillants et surmontés d'un arbre d'argent (sans doute le cyprès, armes parlantes de Cipéris). Tout nous permet de croire qu'ils furent les « mieux-faisants »; mais une seconde lacune nous dérobe le récit de la fin des joutes, et nous passons en Angleterre, où les Norwégiens et les Danois, profitant du séjour prolongé du nouveau roi Guillaume en France, ont fait une irruption, se sont emparés de la ville de Cantorberi et ont mis le siége devant Londres. Le devoir des bourgeois était de résister; ils aimèrent mieux faire demander au chef de l'expédition, le roi Galadre de Norwége, à quelles conditions il désirait être reçu. Galadre répondit qu'il voulait être couronné roi d'Angleterre:

Or est le messager retournés sauvement, V. 364.
Vers la cité s'en va où le conseil l'atent;
La letre leur bailla et a dit haultement :
« Tenez, de par le Roy où Norewegue apent,
« Vous trouverez dedans escrit tout son talent. »
Les bourgois le rechurent, puis alerent briefment
En chambre de conseil, s'ont véu l'errement :
Mais rien ne voudrent faire sans le commun assent.
Lors font soner la cloche qui bondi haultement;
Adonc s'est le commun esméu fierement,
En la salle s'en vindrent qui mieulx mieulx, esraument.
Quant oïrent la letre lire tout en present,
Dont orent à conseil trestous communaument
Que il se renderoient, par itel convenant
Que leur corps et avoir sauf seront vraiement.

Ces détails et d'autres parfaitement analogues reviennent fréquemment dans cette chanson, et nous intéressent parce qu'ils fortifient les autres témoignages sur l'importance de la bourgeoisie dans les grandes villes. A Paris, comme à Londres, à Bruges, à Anvers, où l'auteur nous conduit, c'est toujours la bourgeoisie (c'est-à-dire la commune) qui agit, à l'exclusion de la noblesse et de la chevalerie.

Galadre reconquit l'Angleterre assez facilement; mais, après ce premier succès, il voulut passer en Flandres et détrôner le roi Dagobert avec une armée de plus de cent mille hommes

d'armes fournis par les rois de Frise, de Danemark et de Germanie. C'était, comme on voit, une véritable coalition des peuples du Nord contre la France :

V. 437.
A Treport arriverent la gent dont vous oez :
Petite ville i ot, mais les felons dervez
Tout ceulz misrent à mort qu'il i orent trouvez.
Puis se misrent à voie tout parmi la forest.
Tant se sont esploitiés, que d'eus fut avisez
Le nobile chastiau de Foucarmont nommez.

Notre rimeur paraît connaître le pays : Foucarmont est en effet séparé du Tréport par la forêt d'Eu. Dès que le châtelain de Foucarmont se voit menacé, il envoie demander secours à Cipéris : Dagobert fait aussitôt cesser les joutes du grand tournoi, et rassemble un « ost » capable de tenir tête à tous les Allemands du monde. Il jure en même temps de les suivre en Angleterre, en Norwége, en Frise, en Danemark, en Germanie : serment qui pourrait sembler assez téméraire; mais la suite des récits prouvera qu'à lui seul, avant le plus hardi conquérant des temps modernes, il aurait été donné de réaliser de tels projets.

Comme à d'autres époques, il s'en fallait beaucoup que l'ardeur guerrière du roi fût partagée par tous ses sujets :

V. 561.
Adoncques véissiés par Paris, celle fois,
Ducs, contes postéis, chevaliers et bourgois,
Tous pensis et tous mas, disant en leur requois :
« Coment! qu'a empensé nostre Sire li rois?
« Jamais n'arons repos tant qu'il puist, nule fois;
« Et tout pour ce chetif qui fu nez en un bois.
« Que maudite soit l'eure qu'il vint en ces conrois! »

Mais Dagobert, qui ne prenait pas le moindre souci de ces plaintes,

V. 561.
Pour l'amour Ciperis fist venir les François,
Bretons, Normans, Pohiers et tous les Avalois,
Et tous ceus de Touraine, Angevins et Mansois,
De Berry, de Saintonge et les Orleanois;
Et de l'autre partie, Bourguignons, Champenois,
Barrois et Loherains et tous les Ardennois,
Et si furent aussi Gascons et Gennevois....
Bien furent trois cent mille....

Car, ainsi que le fait remarquer le trouvère, jamais prince ne connut aussi bien l'art de se faire obéir.

Il ne demouroit clerc ne moine bertaudé, V. 680.
Prestre ne chapelain, ne chanoine rieullé,
Ne abbé, ne prelat, ne prieur, ne curé,
Que tous leurs grans tresors ne fust abandonné
Pour le bon roi aidier tout à ses volentés.
Mais moult bien leur rendra quant sera retourné;
Et pour ce fait estoit et servis et amé.

Nous passerons rapidement sur cette longue guerre dont les détails sont généralement empruntés à des chansons plus anciennes. Dans une grande bataille livrée sous les murs de Foucarmont, le roi d'Allemagne est tué par Guillaume de Vignevaux, roi dépossédé d'Angleterre. Un personnage qui joue un grand rôle dans la chanson, le charbonnier Hélie, a donné la victoire aux Français; et, bien qu'une nouvelle lacune nous défende de poursuivre les vaincus jusqu'au Tréport, nous devinons que le roi Galadre de Norwége sera retourné en Angleterre avec les débris de son armée. Pour lui reprendre Londres, Guillaume de Vignevaux a recours à un stratagème qui pouvait quelquefois réussir aux temps où l'on n'abordait pas l'ennemi à visage découvert. Il revêt les armes de Galadre qui était devenu son prisonnier, et fait endosser à ses chevaliers celles des Norwégiens tués dans les combats précédents. Quand ils se présentent aux portes de Londres, Sandoine, frère de Galadre, croit recevoir les Norwégiens vainqueurs. Ici la versification est assez bonne pour excuser une citation de quelque étendue :

N'y ot cloche en la ville ne sonast haultement V. 1099.
Pour rechevoir Galadre plus honnourablement...
Adoncques les bourgois et Sandoine ensement
Regardoient Franchois qui venoient present :
Mais ne les cougnoissoient, je vous l'ai en convent,
Car il estoit moult tart, près de l'avesprement,
Et les helmes avoient trestous communalement;
Méismes roy Guillaume, où tant ot d'enscient,
Ot affublé le sien; mais ce fu proprement
Cil que Galadres ot porté au caplement.
Il ot un cercle d'or à un nasal d'argent,
S'avoit un escherboucle qui reluit clerement.
Sandoine le cognut à son aproichement,
Et contre lui ala, puis a dit noblement :
« — Frere, bien veignés-vous, et toute vostre gent!
« Comment fait la santé? pour Dieu, dites-nous ent.
« Avés vous Ciperis? Et-il pendus au vent?
« Frere, » ce dist Guillaumes, qui parla bassement,
En faignant son langaige, com par esruement,

« Vous le verréz, dist-il, assés prochainement,
« Aveuc moy le ramaine, pour morir à tourment. »
Quant Sandoine l'ouy, de la joye s'estent,
Point ne fust aussi lié pour tout l'or d'Orient.
Mais il verra le fait retourner, en present.

Une fois maîtres de la cité, il fallait punir les traîtres, c'est-à-dire les vaincus : d'abord les chefs norwégiens demeurés prisonniers, puis les comtes de Lancastre, de Glocester, de Warwich et de Cornouailles, le châtelain de Douvres et les douze « gros bourgois » qui avaient conseillé de recevoir les Norwégiens. Quel genre de mort devait-on infliger à ceux-ci? Cipéris fut pour le plus simple :

V. 1206. Frans rois, se dist le comte, par la vierge loée,
Je loe que d'autre mort leur char ne soit finée
Que d'avoir à chascun la teste jus copée.
C'est la plus bele mort qui puist estre donée
A corps de gentilhomme quant il fait meserrée.

Et le conseil fut suivi. Après avoir replacé la couronne sur la tête de Guillaume de Vignevaux, les Français passent en Ecosse. Andrieu, le roi du pays, avait une fille nommée Simone, et une nièce, héritière d'Irlande, nommée Aelis. La première fut donnée en mariage à Paris de Vignevaux, la seconde à son frère Amauri. Voilà déjà trois enfants de Cipéris dont l'avenir est assuré.

Le roi Dagobert, fidèle au serment qu'il avait fait, conduit son armée en Danemark, en Norwége, en Frise, en Germanie. Un combat singulier entre le roi de Danemarck et Gracien de Vignevaux livre ce dernier royaume aux Français. Le roi Gui, demeuré prisonnier, offre pour sa rançon la main de sa nièce; mais Cipéris, avant d'accepter, veut entretenir la belle Salemonde :

V. 1553. Si lui a dit : « Pucelle, entendez que diron :
« Eustes-vous en vo vie acointé nul baron?
« — Nenil, dist Salemonde, mon corps jà ne vist hon.
« — Par foi, dist Ciperis, ce me vient bien à bon;
« Véez chi le mien fils qui fut le champion
« A l'encontre vostre oncle, deffendant vo maison;
« Il vous a conquestée, vous et vostre royon,
« Se croire me voulez, le prendrés à baron. »

Et la belle se résigne à devenir la femme de Gracien de Vignevaux.

La Norwége fut conquise aussi facilement. La jeune reine Florete n'essaya pas même d'opposer de résistance aux Français. C'était la plus belle fille de la contrée, sœur du terrible roi Fendu, que Cipéris avait tué jadis en Angleterre, et un tel précédent ne devait pas disposer Florete en faveur de la lignée victorieuse. Mais, dans nos poëmes, les héroïnes chrétiennes et sarrasines ne sont pas esclaves des affections de famille; bien différentes de leurs frères ou de leurs fils qui n'oublient jamais de venger la mort de parents. Florete accepta donc, sans hésitation, la main de Bouchiquaut, le cinquième des enfants de Cipéris.

La guerre de Frise fut un peu plus longue. Les bourgeois de L'Escale, ville principale du pays, demandèrent quinze jours de trêve que Dagobert leur accorda. Le duc d'Austerice (Autriche) et le comte Henri de Hollande vinrent à leur secours. Ils furent vaincus : le comte Henri, demeuré prisonnier, fut heureux de recouvrer la liberté au prix de ses domaines. C'est Enguerran de Vignevaux auquel échut cette fois la fille du comte et le royaume de Frise.

De tous les princes qui, pour leur malheur, s'étaient coalisés contre la France, il ne restait plus que l'empereur d'Allemagne, nommé Orsaire. Orsaire courut au-devant de sa perte, en rassemblant une « ost » formidable pour venger Danois, Norwégiens et Frisons. Il arriva de Couvalence (Coblentz) à L'Escale, au moment où venait d'être couronné Enguerran. Ce fut à Louis, septième fils de Cipéris, que revint l'honneur d'arrêter l'empereur. Il y eut une grande bataille; l'empereur fut abattu de cheval et amené dans la ville. Nous pourrions conjecturer, d'après la réception qu'on lui fit, que notre auteur écrivait après la bataille de Poitiers, et se souvenait de la courtoisie du prince de Galles à l'égard de son royal prisonnier :

Et le bon empereur o le fleuri grenon V. 2509.
Estoit avœuc le roi, dedans son pavillon,
Dolent et courouchiés, la main à son menton;
Dont lui dist Dagoubert : « Sire, nous vous prion
« Que faites bone chere, et n'aiez souspechon. »

Le jeune Louis, auquel Orsaire avait rendu son épée, fut encore plus courtois :

Et cil vint esraument, d'un genouil fist ployon. V. 2523.
Si tost que l'Empereur eut choisi la fachon

Et la biauté de lui, si lui dit à hault ton :
« Damoiseaulz, levez sus, car il n'est pas raison
« Qu'à vostre prisonnier fachiez tel honeur : non.
« — Sire, dist le dansiaus, or ne vous desplaist-on,
« Point n'estes prisonnier, nous le certiffion,
« Ne je ne vous pris mie par nessune fachon
« Que pour vo corps logier en la cité de non;
« Car le gesir aus chans n'est de vostre fachon.
« Mais quant il vous plaira et vous venra à bon,
« Mon corps vous ramenra à vostre pavillon,
« Mais qu'il plaise au bon roi qui Dagobert a nom. »

Comme les rois précédemment vaincus, l'empereur Orsaire avait une fille, la plus belle qu'on pût trouver dans le monde. Elle se nommait Aragone, et elle apporta en dot, avec l'espérance de la succession impériale, la couronne de Behaigne (Bohême). Les noces de Louis et d'Aragone furent suivies d'un grand tournoi :

V. 2583. Quant vint après mengier, Ciperis haultement
Fist commenchier la jouste de toute josne gent,
Les hoirs de Vignevaulz en joli parement,
Et le bon charbonnier Hellie, o le corps gent,
Qui de tous les heraux ot le cri plainement.
Lui fut doné le pris moult honnourablement,
Ce fut ung beau destrier couvert moult noblement.
Qui donc véist crier heraulz moult haultement :
« Ad ce bon charbonnier de Vignevaulx, le gent,
« Fleur d'armes et d'amours et de grant hardement! »
Et quant l'emperéur cette parole entent,
Si dist au roy de France qui fut là en present :
« Qui est ce charbonnier, par amour, dites-m'en?
« — Par foy, sire, dist-il, en tant come à present,
« N'est-il point charbonnier, mais anchienement
« Soloit vendre charbon, et le faisoit souvent.
« Or est-il chevalier, et le meilleur de cent. »

Nos rapsodes français ont assez l'usage d'introduire ainsi dans le cycle chevaleresque un personnage de la plus humble classe, qui lutte de valeur et de prouesse avec les héros du premier plan. Tel est Renouard dans Guillaume d'Orange, tel est Rigaut dans les Loherains : cela égayait la narration et devait être bien accueilli par le plus grand nombre des auditeurs auxquels s'adressaient les jongleurs.

De ce dernier mariage de Louis de Vignevaux avec la fille de l'empereur devait naître Guitequin, qui, suivant notre rimeur, disputa longtemps Rome à Théséus de Cologne. On

trouve ici de fréquentes allusions à cet ancien roman; par exemple à l'occasion du connétable de France, Gérard de Dampmartin,

> Qui avec Ludovis avoit passé la mer, V. 2813.
> Pour le roy Theseus des paiens delivrer,
> Ainsi qu'en hystoire autre avés oï conter.

Puis, à propos du mariage de Ludovis (Clovis II), frère de Dagobert, avec Baudour (Bathilde), dont Théséus aurait été le père :

> Fille fut de un roy à qui Cologne appent, V. 5911.
> Seur fut à Theseus, se l'hystoire ne ment,
> Cil qui entra en l'aigle de fin or qui resplant
> Pour l'amour d'une dame qu'il amoit loyalment.

A peine terminée la guerre d'Allemagne, nos héros doivent pourvoir à d'autres nécessités pressantes. Un messager vient apprendre à l'empereur que le roi Philippe de Hongrie, mari de sa nièce, est assiégé dans sa ville de Moron et réclame son aide contre Aquilant, roi de Chypre. Dagobert promet de mettre ses Francs à la disposition de l'empereur; mais un second message lui annonce que le roi de Navarre a profité de son éloignement pour envahir la France dont il a déjà soumis la plus grande partie : la ville de Paris résiste encore, mais ne pourra longtemps tenir :

> « La roÿne a assise et forment enserré;
> « Et la gent de Paris a si fort apressé
> « Que pain de deus deniers i vault cinq sous passé. »

Il faut que Dagobert laisse de côté les intérêts du roi de Hongrie, qu'il ramène en toute hâte en France son armée, et, ce qui vaut mieux encore, Cipéris et ses enfants ; il ne permet qu'au bon charbonnier Hélie d'accompagner l'empereur en Hongrie. L'armée française quitte Coblentz et aborde au Tréport; Cipéris retrouve à Foucarmont sa femme Orable et sa mère Clarisse, qui lui demande s'il a appris quelque chose de son père Philippe. Cipéris, auquel le nom du roi de Hongrie, Philippe aurait dû pourtant inspirer quelque soupçon, répond qu'on n'a pu lui en donner de nouvelles. Clarisse conserve néanmoins l'espérance de le revoir :

> « Chertes le cœur me dit qu'il est encore en vie. V. 2767.
> — Par foy, dit Ciperis, cela ne croi-je mie;

« S'il est vif, Dieu le gart de toute villonnie!
« Bien véoir le voulroie, mon vivant, une fie,
« Et jamais ne vestisse de chemise deljie. »

Une nouvelle lacune dans notre manuscrit ne permet pas de savoir comment le roi Maxime de Navarre fut puni de sa déloyale tentative. Dagobert, après avoir tenu cour plénière à Paris, donne congé à tous ses fidèles vassaux; les rois nouvellement couronnés vont séjourner dans leurs domaines, et Cipéris revient à Vignevaux, emmenant avec lui le jeune Louis, fils du roi de France, dont il devait achever l'éducation. Mais, par malheur, Cipéris avait recueilli dans sa maison un traître, nommé Robert, fils d'Isoré d'Aumale que le charbonnier Hélie avait tué en Angleterre. Robert avait gagné les bonnes grâces du duc de Normandie, qui l'avait choisi pour maître d'hôtel :

V. 2896. Et l'avoit Ciperis en clergie ordonné,
Pour le faire archevesque de Rouen la cité;
Bien en éust au pape à celui temps finé.
Car tant savoit clergie et tant fut doctriné
Que n'estoit nul venin qu'il n'éust destrempé,
Ne nul malade aussi qu'il ne rendist santé.
Povre par medechine ot gari et mondé,
Pour avoir le regnon qu'en lui éust bonté.

Un jour où Cipéris réunissait à sa table ses principaux vassaux, Robert, qui présidait au service, prit son temps et versa dans la coupe du duc un « venin » des plus violents. Le duc, trouvant que la coupe n'était pas assez pleine, demanda qu'on y ajoutât du vin. Le serviteur en mit cette fois plus qu'il ne convenait, et Cipéris avertit son chambellan d'en boire avant lui. Celui-ci obéit, puis pose la coupe sur la table au moment où le prince Louis, assis près du duc, demandait à boire :

V. 2959. Signe fist qu'on lui verse adonc du vin sur lie;
Mais li quens Ciperis vistement lui escrie :
« Tenés, Louis, buvés, au nom saincte Marie. »
Adont lui tent la couppe et Louis l'a saisie;
L'enfant si but le vin, Ciperis en mercie.
Et Ciperis rechut la couppe sans detrie,
A sa bouche la mist, tantost l'éust vuidie,
Quant vit son chambrelenc qui à terre devie,
Tout mort quéi à terre, l'ame s'en est partie.

L'instant d'après, on vit le jeune fils de Dagobert tomber et se débattre dans les angoisses de la mort. Robert, le véritable coupable, se hâte de rejeter les soupçons sur un fidèle sergent qu'on met aussitôt à la torture et auquel la force des tourments arrache l'aveu du crime ; il a beau, en sortant des entraves, démentir ce que la douleur lui avait fait dire, Robert d'Aumale ordonne son supplice, et Cipéris reste persuadé que le châtiment a atteint le vrai coupable.

Mais Dagobert, en apprenant la façon dont son fils unique était mort, ne put douter que Cipéris n'eût lui-même commis un crime qui lui ouvrait les avenues du trône. Résolu de tirer vengeance de ce forfait odieux, il rassemble une armée formidable et vient mettre le siége devant Foucarmont. Cipéris, de son côté, réclame le secours des sept rois ses enfants, que Dagobert avait lui-même couronnés peu d'années auparavant :

« Hé Diex ! ce dist le roi, or viegnent cil enfant, V. 3575.
« Et bataille mortelle contre moy maintenant ;
« Et si leur ay donné tout quanqu'il ont vaillant.
« Pour ce, dist un provierbe dont me suis remembrant,
« C'on nourrit tel quaiel et va-on allevant
« Qui puis court sus son maistre ; j'en voy chi l'apparant. »
— « Sire, dist Salemon, ainsi va maintenant,
« Et encor venra pis ; com plus venra avant,
« Plus regnera le monde en mauvaistié faisant. »

C'est la pensée qu'avait bien mieux exprimée Horace, dans ces vers que, sans doute, ne connaissait pas notre rimeur :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

De son côté, Dagobert avait pour auxiliaires les rois d'Aragon, de Gascogne et de Bretagne, les ducs de Bourgogne, de Berry, d'Orléans et d'Auvergne. Mais, au lieu de ramener dans Paris Cipéris, il fut lui-même fait prisonnier et enfermé dans Foucarmont. Pendant ce temps, Hélie le charbonnier suivait l'empereur Orsaire en Hongrie, et l'aidait à défendre le roi Philippe. Après plusieurs combats meurtriers, Orsaire persuade au charbonnier de repasser en France et d'y réclamer le secours de Cipéris de Vignevaux. Le roi de Hongrie veut alors savoir quel est ce duc Cipéris dont on loue tant les prouesses. « C'est, répond Hélie, le gendre du roi de

« France et le père de dix-sept vaillants chevaliers dont « sept portent déjà couronne. Dagobert l'appelle son ne- « veu, parce qu'il est fils d'un de ses frères, nommé comme « vous Philippe, et jadis obligé de quitter la France pour avoir « séduit la fille du duc Marcus d'Orléans. La demoiselle, « en fuyant avec son amant, avait été surprise des dou- « leurs de l'enfantement dans la forêt de Vignevaux, et ce « fut là qu'elle avait mis au monde celui qu'on nomme « aujourd'hui Cipéris de Vignevaux. »

Ce récit, en même temps qu'il apprend au roi de Hongrie que Cipéris est son fils, nous met au courant des aventures racontées dans les pages perdues de notre manuscrit. Ainsi nous savons

V. 3484. ... Coment li hermite Ciperis alleva;
Coment le roi Anglois ens au bos le trouva:
Coment en Engleterre avœuc lui le mena,
Et coment le gaiant sa mere gouverna,
Et coment le gaiant occhit et affina;
Et coment par ce point sa mere delivra,
Et coment le chastel par lui seul conquesta,
Sa cousine germaine depuis ce di trouva,
Et des mains as traïstres par son povoir l'osta;
Depuis par le sien gré la belle il espousa,
Et la belle maisnie que son corps engendra.

Hélie, en arrivant en France, apprend la captivité du roi; il va le trouver à Foucarmont et lui remet les lettres dont l'empereur l'avait chargé. Dagobert, qui avait été « mis aux « lettres », lut la missive sans le secours d'un clerc, et reconnut ainsi, avec une surprise mêlée de joie et de tristesse, que le roi de Hongrie était son frère, et que les Sarrasins menaçaient de lui ravir ses domaines. L'émotion qu'il éprouve fait tomber la lettre de ses mains. Cipéris la relève, et, comme il ne se piquait pas de savoir lire, il charge son chapelain d'en exposer le contenu. En même temps, Hélie, s'avançant vers Clarisse, la mère de Cipéris, lui remet un anneau de la part de son ancien amant, et lui apprend deux bonnes nouvelles : Philippe vit encore, et la fille de l'empereur qu'il avait épousée vient de mourir.

Pour détromper le roi Dagobert, le vrai coupable de la mort de Louis dut se trahir lui-même. Robert d'Aumale avait encore de meilleures raisons de se venger d'Hélie que de Cipéris, car son père était mort de la main du charbonnier :

A soi méismes dist, que nuls ne l'entendi :
« Par le foy que je doi à Dieu qui ne menti...
« Vous tuastes mon pere au riche branc fourbi, V. 4178.
« Mais j'en serai vengié, ains qu'il soit avespri. »
Adont dedans sa chambre s'en ala sans detri,
Tost et apertement un mal venin saisi,
N'est homs, s'il en mengue, qui n'ait son temps fini.

Rentré dans la salle du festin, et, comme pour faire plus d'honneur à Hélie, il lui verse le poison, mais d'une main tremblante; quelques gouttes tombées de la coupe sur la nappe y laissent une trace noire. Hélie recueille ces gouttes sur un morceau de pain qu'il jette à un levrier : l'animal pousse un cri et meurt. Robert d'Aumale veut s'éloigner, Hélie l'arrète et le traîne aux pieds de Cipéris. « Si vous êtes « faussement accusé, dit le duc, défendez-vous les armes à « la main. » Robert refuse en alléguant sa mauvaise santé :

« Je levaisse le gant, mais j'ay grief maladie V. 4285.
« De goutte qui me tient à la destre partie;
« Si que je ne suis mie en estat, quoiqu'on die,
« De champier contre home qui ce jour soit en vie.

« Il vous faut alors, reprend Cipéris, vuider la coupe que « vous avez présentée au charbonnier. » Robert d'Aumale obéit, comptant sur un contre-poison dont il avait le secret : mais on ne lui laissa pas le temps d'en user; il mourut après avoir fait l'aveu de ses crimes :

« Noble sire, dit-il, pour Dieu qui tout crea, V. 4340.
« Pardonnez-moy tout ce que mon corps meffait a;
« Car enherber vous voulz en un jour qui passa,
« Dont le fils au bon roy entre vos bras fina...
« Ciperis mon seigneur en ce fait coulpe n'a. »
A ce mot le venin au corps li estoffa,
Si qu'à terre chéi et la mort l'empressa.

Dagobert tendit aussitôt les bras vers Cipéris, et le baisa sur la bouche en signe manifeste de réconciliation.

Mais, dans notre chanson, la conclusion d'une guerre touche au début d'une guerre nouvelle. Dagobert en s'éloignant de Foucarmont apprend que Guy, comte de Provence, a répandu le bruit de sa mort et s'est fait proclamer roi par les bourgeois de Paris. Avant de marcher contre l'usurpateur, il va trouver son frère Ludovis, qui avait pris à Cîteaux « les

« draps » de moine, non dans un esprit de dévotion, mais parce que le siècle ne lui offrait pas les moyens de vivre avec honneur et sécurité; « car, dit-il à son frère,

V. 4516. « Car vous aviez un fils qu'après vo finement
« Maintenroit vo royaume et vo couronnement,
« Et je n'ay dedens France de terre plain arpent;
« Si me suis cler rendu... »

Mais, apprenant que Dagobert a perdu son fils, il quitte le froc avec plaisir; bien plus, il persuade à l'abbé de Cîteaux de convoquer un chapitre général, et de choisir dans chaque abbaye de son ordre soixante moines sur cent, et les plus forts, pour l'aider à rétablir le roi Dagobert sur le trône :

V. 4604. Ludovis, qui des moines ot fait assamblison,
Tant en a assamblé en petite saison,
Qu'à vint et trois milliers à tant les nombroit-on.
Le roi manda ès villes qui furent environ
Chevaus et arméures en itelle saison
Que n'y eut onques moine qui n'éust à bandon
Son helme et sa gorgiere et espée et blason.

La troupe des Cisterciens fit assez preuve de vaillance; les uns furent tués, les autres prirent goût à leur nouvel état et, au lieu de rentrer dans leurs cloîtres, suivirent Ludovis et Cipéris en Hongrie. A tout prendre, le rôle qui leur est assigné n'a pas assez d'importance pour justifier leur introduction épisodique dans la chanson.

Ce fut encore Cipéris qui rétablit les affaires du roi Dagobert. Les habitants de Paris, à son approche, avaient abandonné la cause du comte de Provence :

V. 4936. Et quant il aperchurent la noble baronnie
Que le roy ot o lui, et telle compaignie,
Adonques voient-il qu'il orent fait folie,
Si qu'il furent d'accort, de volenté unie,
Qu'il iroient au roy qui tant ot seignourie,
Pour lui crier merchi....

Ils accusèrent les « gros bourgois » de les avoir entraînés, et, pour mieux faire leur paix, ils les livrèrent au roi. Le comte de Provence ayant pris la fuite, Dagobert, rentré dans Paris, laissa au duc de Normandie le triste soin de faire, comme on dirait aujourd'hui, un exemple, sur les premiers fauteurs de la rébellion :

Au palais à Paris fut l'assemblée grant. V. 5087.
Quant le roi r'ot Paris, moult en furent joyant
La grant communauté qui y fut demourant;
Mais les riches bourgois, de quoy il y eut tant,
En furent celui jour moult durement dolant.
Au dehors de Paris les fist-on tous menant,
Et li quens de Paris a fait commandement
D'ung bien haut escharfaut qui fut et large et grant,
Et, par dessous, le hourt où les iroit metant.
Puis a mandé des fevres, si leur va commandant
C'on leur cuist les nerfs à un bon fer ardant,
Des garés et des bras et des mains ensievant, —
Si n'aront aucun membre de coi soyent aidant.
Là porent-ils morir d'une mort esragant,
Dont le roi s'esbaï et moult fu esmaiant.

Laissons ce hideux tableau de la cruelle justice de nos ancêtres, et suivons jusqu'en Hongrie Cipéris, ses dix fils, le roi Dagobert et le Charbonnier, qui vont porter secours au roi Philippe, assiégé dans Moron, sa principale ville, par Aquilant de Chypre. Le comte de Provence, nouvellement banni de France, les avait devancés pour aller offrir ses services au roi sarrasin, et pour désavouer son baptême et la foi chrétienne :

« Je vous ai en couvent, dessus ma loyauté, V. 5189.
« Je regniray Ihesu que j'ai lonctemps amé,
« Et sa mere Marie que je ne prise un dé,
« Et toute leur puissance nez qu'un pourchel tué. »
A tant fist crois à terre et a dessus passé,
Et raquié par dessus en faisant grant vieuté.

Nous ferons grâce à nos lecteurs des longs détails de cette campagne. Ils devineront que les Sarrasins furent exterminés, leur roi tué, le comte de Provence pris et condamné au supplice des traîtres. Débarrassé de ses ennemis, grâce aux prouesses de son fils Cipéris, le roi Philippe eut quelque peine à reconnaître Clarisse, qui n'avait pas manqué d'accompagner les barons de France en Hongrie :

Les dames demanderent le roy et le marquis;
Moult bien furent parées de leurs riches habis, V. 5824.
En leurs chambres estoient à joie et à delis.
Adoncques vient Phelipes qui entre elles s'est mis.
De Dieu les salua, le roi de paradis.
Toutes les regarda à la bouche et au vis,

Mais non plus ne congnut Clarisse dont je dis
Que s'il ne l'éust oncques véue à nessun dis...
Quarante ans ot passés et trestout accomplis
Qu'il ne l'avoit veue ne en fais ne en dis.
Quant Clarisse perchut qu'il fut si entantis,
Une dame demande : « Qui est ce viels marchis? »
Et celle dist : « Madame, selon le mien advis,
« C'est le roy de Hongrie qui jà fut vos amis. »
Quant Clarisse l'entent, son cœur lui est transis,
L'anel que ele avoit hors de ses dois a mis,
A Phelype le monstre et dist en piteus vis :
« Cest anel me donnastes, frans prince seignouris,
« Au jour que m'emmenastes de l'Orliens païs. »
Quant Phelippe l'entent, de grant joie en a ris,
Adont l'a acolée; ....

Et le lendemain, le mariage de ces deux vieux amants fut célébré en présence de leur fils Cipéris :

V. 5875 Si esponsa Phelipe Clarisse o le crin blons,
Là fut mis soubs le drap Ciperis le frans hons:
Et après le service dont je fais mencion
Ou faudestuel fut mis Clarisse se dit-on,
Couronnee d'or fin, honor lui porta-on.
Là perdi Ciperis à tous jours le surnom
D'estre clamés bastart....

Ce passage atteste l'ancien usage, encore aujourd'hui conservé dans quelques lieux, de placer sous le dais, devant l'autel, les enfants naturels que légitime un mariage contracté après leur naissance.

Nos gens se séparent du roi Philippe de Hongrie et reviennent en France. Ludovis, l'ancien moine de Cîteaux, épouse Baudour (Bathilde), que nos anciens historiens disent d'origine anglo-saxonne, et nos anciens rapsodes, sœur de Théséus de Cologne :

Ce fu sainte Baudour que Dieu ama formant,
De Corbie fonda l'abaye pleinement.

Puis, à la mort de Dagobert, le même Ludovis, son frère, profite du séjour prolongé de Cipéris en Écosse auprès du roi Paris, son fils, pour se faire élire roi de France. Cependant le plus proche héritier, suivant notre rimeur, était Cipéris, comme mari d'Orable, la fille du dernier roi. Il faut remarquer cette opinion émise dans le cours du quatorzième siècle, apparemment au début de la grande guerre de succession

entre Édouard III et Philippe de Valois. Cipéris, à son retour, réclame le droit qu'il croyait avoir, et Ludovis lui aurait cédé volontiers le trône, sans les mauvais conseils du comte de Flandres :

« Sire, ce dist le comte, par Dieu de majesté,
« Se j'estoie de France comme vous couronné,
« Jamais ne perderoie la noble digneté.
« Se vous priez merchi ains que soiés frappé,
« Or ne tenra de vous ne bien ne honesté ;
« Vous avez le roiaume mis en prosperité, ...
« Et vous avez grant peuple ci-endroit assemblé,
« Faites tantost crier par Paris le cité
« Que tout noble et non noble soient tout aprested
« Pour aler avec vous où vous venrez à gré. »

Le comte de Flandres paya chèrement ses avis, qui peut-être présentent encore une allusion au soulèvement des Flamands contre leur comte Louis de Nevers, accusé par eux de favoriser Philippe de Valois. Bruges ouvrit ses portes à Cipéris ; le comte de Flandres fut abattu de cheval par Thierri de Vignevaux, et, ramené dans Lens, n'eut que le temps, avant de mourir, de marier sa fille et son unique héritier à celui qui l'avait mortellement blessé :

« Conte, dist Ciperis, or vous a Dieu monstré
« Qu'à tort et sans raison fut mon oncle sacré,
« Sans ce que rien i fuisse hucquié ny appellé ;
« Moy qui suis per de France le plus prochain nommé.
« A cause de la fille que jou ai espousé. »

Le comte fut enseveli dans Arras, et, pour remplir ses dernières intentions, Thierri, son gendre, fonda plus tard dans cette ville l'abbaye de Saint-Wast :

Ainsi li ot convent Thierri, je vous affie, V. 6584.
Et Saint Vast en fonda, celle noble abbaye,
Et là fist grans vertus le noble fruit de vie ;
Car une beste mue leur fist grant courtoisie,
A le pierre poser et le machonnerie.
Seigneurs, ce fut uns ours, escripture l'affie.
Et en la remembrance de ceste œuvre prisie
En y a tousjours ung et plus en l'abbaye,
Que les seigneurs nourrissent dedans l'enfremerie.

Alcuin, qui a composé la Vie de saint Wast, raconte

Albini, sive Alcuini, opera. 1617, p. 1414.

autrement la légende de cet ours. Le saint l'aurait rencontré sur l'emplacement de l'église qu'il se proposait d'ériger; il lui aurait alors ordonné de ne pas sortir des forêts voisines, et surtout de ne jamais franchir les rives du fleuve. L'ours se serait empressé d'obéir, et, depuis ce temps, on n'en aurait plus jamais vu dans ces parages : *Nec unquam postea illis visus est in partibus.*

On aimerait à voir toutes les guerres de succession facilement apaisées comme elles le furent en France après la mort du roi Dagobert. Grâces à l'intervention de la reine Baudour, femme de Ludovis, Cipéris aurait volontiers fait abandon de ses droits; mais il était retenu par le serment qu'il avait prononcé, sur les reliques de saint Pierre, de ne pas laisser à son oncle un pied de terre en France. La bonne reine parvint à lui ôter ses scrupules :

V. 7043.

« Chier sire, dist la dame, qui depuis fu saintie,
« Pour faire bon ouvrage ne se parjure-on mie;
« Je vous ai en convent, sur Dieu qu'on sanctifie,
« Que, pour vo serement sauver sans vilonie,
« Ens ou non de S. Pierre de Rome la garnie
« A qui promis avez de faire la hachie,
« Vouldray en ceste plache fonder une abbaye
« De moisnes, pour prier que pardon vous otrie. »
Quant Ciperis l'entent, de ses beaux yeux lermie.

Il fut convenu que Ludovis viendrait le trouver et lui présenterait la couronne, en faisant amende honorable. Cipéris, après avoir porté cette couronne une journée entière, devait la rendre à Ludovis.

Une autre guerre, heureusement la dernière de toutes, fut apaisée d'une façon non moins inattendue. Le roi sarrasin Aquilant, tué devant Moron, en Hongrie, avait laissé une fille, nommée Salatrie, qui, pour venger son aïeul et son père, immolés l'un par l'empereur Orsaire, l'autre par Cipéris, avait conduit devant Couvelens (Coblentz) une nombreuse armée. Orsaire fut tué et la ville prise, justement comme les six reines, brus de Cipéris, venaient d'y arriver pour assister aux relevailles de la reine de Bohême, leur belle-sœur. Salatrie les retint prisonnières. A cette nouvelle, le roi Ludovis et Cipéris chevauchent une seconde fois vers Couvelens; mais, avant de livrer combat aux mécréants, Cipéris demande une entrevue à Salatrie : moins terrible qu'on ne devait le supposer, la

dame accueille le prince chrétien et lui avoue qu'après avoir vengé la mort de son aïeul, elle renoncerait volontiers à venger son père, son plus violent désir étant de recevoir le baptême et d'épouser un de ses vaillants fils. Comment rejeter une aussi flatteuse proposition? La difficulté était de la faire agréer des Sarrasins. « J'en sais le moyen, dit Salatrie. Je rassem-
« blerai mes amiraux, et je leur demanderai s'ils ne seraient
« pas d'avis de terminer la guerre par un combat singulier
« entre le plus fort d'entre eux et le chevalier que choisi-
« raient les chrétiens. Telle est leur confiance dans Mahomet
« qu'ils ne douteront pas du triomphe de leur fausse reli-
« gion. — Mais, demanda le roi Ludovis, s'ils devinaient
« juste, nous faudra-t-il renier Jésus-Christ?

« Voire, se dist le roy, mais on ne sait coment, V. 7416.
« (Les aventures viennent assez soudainement),
« Que le nos fust vaincus et mis à finement,
« Voulriés-vous relenquir Jhesus du firmament
« Pour croire en leur ydoles qui sont d'or et d'argent?
« — Comment! dist Ciperis, creez-vous bonnement
« Que Dieu laissast sa loi amenrir tellement?
« — Je croy bien, dist le roy, nel soufriroit nient. »

En effet, l'amiral de Nice, énorme géant choisi par les Sarrasins, fut vaincu et mis à mort par le plus jeune des enfants de Cipéris; et Salatrie, après le triomphe du héros chrétien, fit à ses hommes une belle harangue :

« Mors est vo champion, et veés clerement V. 7668.
« Qui en nos dieux se fient ils font leur danpnement,
« Mais creez en Jhesus dont on fait sacrement. »
Et les payens respondent : « Ne vous doubtés noient,
« Car se leur dieu n'éust ouvré tout plainement,
« Jà nostre champion n'éust pris finement,
« Mais de quanques nous somes tenrons no serement;
« En despit des fauls dieux prendrons baptisement,
« Et s'il en y a nulz, hault ne bas ensement,
« Qui faiche le contraire, mis soit à finement. »

Ils coururent au baptême avec le plus louable empressement; on chanta le *Te Deum*, le *Veni creator*, et, après quelques jours de fêtes, tous, Chypriotes, Syriens, Arabes et Persans, retournèrent dans leurs foyers, tandis que Salatrie demeurait avec les rois et obtenait ce qu'elle avait si bien mérité, la main du jeune et dernier fils de Cipéris de Vignevaux :

> Que vous aroie-jou longuement devisé?
> V. 7721. Tous furent les huit rois au palais painturé;
> Car Ciperis, qui ot l'amiral conquesté,
> Fut le VIIIe roy en ce jour couronné...
> Salatrie la belle ot les dames mené
> En la chambre nobile où le lit fut paré.
> Adoncques Ciperis, des freres le maisné,
> O s'amie coucha, car moult l'ot desiré,
> Et si fist de la belle toute sa volenté.
> Et l'endemain matin Ciperis s'est levé :
> Si tost que li bers fu de la chambre sevré,
> Vindrent les sept roïnes, par droit fait avisé,
> Car Ciperis cuidoient avoir au lit trouvé.

Nous touchons à la conclusion : le jeune époux de Salatrie va régner en Syrie, Ludovis meurt et Cipéris lui succède au royaume de France; la reine Baudour fonde l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie, et Cipéris la Charité-sur-Loire.

Après Cipéris, la couronne passe à Thierri, son fils aîné, puis à Clovis. Ces deux derniers furent, ici le romancier est d'accord avec l'histoire, ensevelis à Saint-Wast d'Arras, dont ils avaient renouvelé les bâtiments. Thierri, en devenant roi, avait cédé le comté d'Artois à son frère Alart; Louis eut Vignevaux; Sanson, les Flandres; Amadas, Noyon; Ferrant, la Bretagne : Morant seul ne voulut pas de bénéfices. Quant au bon charbonnier Hélie, il fut mis en possession de la Normandie :

> V. 7992. Ichi finist l'hystoire et la bonne chanson :
> Tous ceus qui l'ont ouye fache Dieu vray pardon,
> Et celuy qui l'escript, c'om nomme Brianchon,
> En la fin à eulz tous leur doint salvation.

Ce Brianchon est-il un simple scribe ou l'auteur du poëme? Nous penchons à voir seulement en lui le copiste de notre manuscrit, qui ne conserve plus aujourd'hui que sept mille neuf cent quatre-vingt quinze vers. Peut-être la chanson en comportait-elle le double. Elle offre une lecture très-pénible; les vers en sont traînants, les incidents entassés l'un sur l'autre, sans discrétion, sans choix, sans vraisemblance, comme a trop bien dû le prouver l'analyse qu'on vient de lire. Cependant certains détails ne manquent pas d'intérêt : comme le rôle réservé à la bourgeoisie, la mention des fondations réelles, quoique entourées de légendes fabuleuses, de plusieurs grands monastères, Saint-Pierre de Corbie, Saint-Wast d'Arras, la Charité-sur-Loire. A quelle date peut-on rappor-

ter la composition? Il faut ici distinguer : il semble bien que l'auteur de la rédaction conservée avait fait peu de frais d'imagination; mais il doit s'être réglé sur une cantilène plus ancienne qu'il aura gonflée des lieux communs de son temps. Ce n'est pas au milieu du quatorzième siècle qu'on aurait pu inventer un Cipéris roi de France, et qu'on aurait mis en scène un Dagobert et ses successeurs, Clovis et Thierri. Ce que le rimeur dit de la reine Bathilde, femme de Clovis II, n'est pas tiré des chroniques de Saint-Denys ni de la légende de cette pieuse femme. Le nom de la forêt de Vignevaux paraît être oublié aujourd'hui, mais il est à présumer qu'il n'est pas de pure invention, puisque les autres récits se rapportent à des localités françaises bien connues, comme Foucarmont, le Tréport, Boulogne, Arras, Lens et Bruges. Quant au texte renouvelé que nous avons eu sous les yeux, il ne semble pas accuser une date antérieure aux guerres d'Édouard d'Angleterre et de Philippe de Valois; et l'insistance que met le rimeur à soutenir les droits de la fille du roi à l'héritage royal donne bien à croire qu'il était originaire d'Artois ou de Flandres, les habitants de ces provinces ayant toujours été au premier rang des défenseurs de la cause anglaise. Ainsi, pour nous résumer, la cantilène de Cipéris, fort ancienne dans sa première forme, fut, comme la plupart des chansons qu'il nous reste à examiner, renouvelée, dans le seul texte qu'on en conserve, par un rimeur artésien ou flamand, sous le règne de Philippe de Valois, ou même sous celui de Jean, son successeur. Elle est jusqu'à présent restée inédite, et le président Fauchet est le seul qui l'ait mentionnée. Il en avait, dit-il, vu deux copies « rognées au commencement, au milieu et à la fin ». Suivant toutes les apparences ces deux copies avaient été faites l'une sur l'autre, et la première porte aujourd'hui dans la Bibliothèque impériale le nº 1637, anc. nº 7635; elle y occupe les folios de 52 à 142. « Les bons traits, dit Fauchet, qui « se trouvent dedans l'œuvre me l'ont fait icy mettre : crai- « gnant que ce que j'en ay veu, il y a plus de vingt ans, ne « soit perdu, car le livre n'estoit pas mien. » Suivant le même critique l'auteur était Picard, « parcequ'il avoit pris son principal sujet d'un seigneur du Boulenois, et que ce vers lui estoit eschappé :

« Dont sonerent le cloque qui bondi haultement. »

Mais l'usage d'appeler les bourgeois au son d'une cloche et du haut d'un beffroi existait également en Artois et en Flandre; d'ailleurs la forme « le cloque », au lieu de la cloche, ne se retrouve pas dans notre leçon. Ajoutons que le héros du poëme n'est pas « Boulenois », mais Français, fils de roi de France et sire de Foucarmont, dans le pays de Caux.

Le président Fauchet, plus curieux des manuscrits que des livres imprimés, ignorait apparemment que le poëme de Cipéris avait été, plus d'un siècle avant lui, réduit en prose et plusieurs fois imprimé. Brunet cite : « Cipéris de Vinevaux, histoire plaisante et récréative, faisant mention des « prouesses et vaillances du noble Sypperis de Vinevaulx et « de ses dix-sept fils, nouvellement imprimée. On les vend « à Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-« Nicolas. Imprimé par Claude, veufve de feu Jehan de Sainct-« Denis. » C'est un in-4° gothique, de 26 feuillets, dont les exemplaires sont de la plus grande rareté.

Une autre édition, également en caractères gothiques, également non datée, en 24 feuillets, a été imprimée par Nicolas Chrestien, à Paris, à l'enseigne de l'Écu de France.

Jean Bonfons en a donné une troisième, vers la fin du seizième siècle, et, tout nouvellement, ce roman est entré dans la Collection de poésies, romans, chroniques, publiée par le libraire Silvestre, de 1838 à 1858, en caractères gothiques, sous ce titre : « L'Histoire plaisante et récréative, faisant « mention des prouesses et vaillances du noble Syperis de « Vinevaulx et de ses dix-sept fils. »

Toutes ces éditions faites l'une sur l'autre ne renferment qu'un abrégé fort mal digéré de notre chanson, dont le mérite est d'ailleurs si mince. Cela n'empêche pas les bibliophiles d'en acheter les exemplaires, quand ils se présentent dans les ventes, à des prix auxquels atteignent rarement les grandes collections historiques de dom Bouquet ou de Muratori.

III.

HUON DE BORDEAUX.

Un fil bien léger rattache au récit principal les deux cents premiers vers de ce poëme. Charlemagne tient, à la Pentecôte, une cour solennelle composée de Français, Allemands, Bavarois, Brabançons, Flamands, Angevins, Poitevins et Bourguignons. Le roi Tafur est au nombre des chevaliers, et sa présence indique assez bien déjà que notre auteur se souvenait de la Chanson d'Antioche. L'empereur, au fier visage, est assis à table, entouré de ses barons. Quand les nappes sont ôtées, il réclame le silence pour annoncer que son grand âge ne lui permet plus de garder la couronne : il invite les barons à choisir un autre roi. Le sage Nale ou Naime essaye de le faire changer de résolution : l'empereur peut en effet, tout en gardant le pouvoir, se donner du bon temps :

« Alés-vous en à Rains l'arceveschié,
« A Saint Omer, u ens el borc d'Orliens,
« U à Paris en vo palais plenier,
« Nous aiderons vo terre à justitier,
« Et si, vous faites servir et aaisier. »

Huon de Bordeaux, Chans. de geste. Paris, 1860, v. 97.

Mais Charlemagne demeure inflexible, et Naime le prie d'aider les barons à désigner un successeur au trône : « Vous « avez, » répond l'empereur, « le fils de ma femme épousée, « mon bien-aimé Charlot. Il est vrai que nous pourrions lui « faire plus d'un reproche; quand je l'engendrai, j'avais plus « de cent ans, et j'eus bien sujet de regretter sa naissance. Je « n'ai pas oublié le meurtre du fils du Danois Ogier, qui « nous entraîna dans une guerre si longue et si cruelle : « Bertrand, fils du duc Naime, Amis et Amile, tant d'autres « bons chevaliers y perdirent la vie. Enfin, après avoir été « sept ans assiégé, Ogier, qui avait pu s'échapper de Castel- « fort, fut heureusement rencontré par l'archevêque Turpin, « et le prélat, profitant de son sommeil et ne voulant pas être « parjure envers moi, le fit charger de liens et conduire à « Reims, dans la prison de Porte-Malle. Le Danois y demeura

« nombre d'années, puis en fut tiré pour combattre Brehier; « mais, avant de se mesurer contre ce terrible géant, il voulut « que Charlot lui fût livré, et mon fils eût payé de sa vie le « meurtre de Baudouin, si l'ange du Seigneur ne fût descendu « sur le mont Araine pour retenir le bras d'Ogier. »

Ces souvenirs de la légende d'Ogier ne se retrouvent pas tous dans les textes conservés de la chanson d'Ogier : par exemple, le nom de « Porte malle », ou porte du tribunal, que les antiquaires du XVIe siècle changèrent en celui de Porte-Mars. L'endroit où Ogier leva sur la tête de Charlot sa bonne épée Courtain est encore aujourd'hui, comme au temps de notre trouvère, le mont Araine, et l'on y reconnaît les traces d'un ancien cirque gallo-romain.

Comme l'empereur Charlemagne achevait de rappeler ces douloureux souvenirs, Charlot arrive, écoute avec respect les conseils de son père, et il allait être proclamé roi de France, quand un parent de Ganelon, Amauri de Viesmés (ou Vieux-maisons), vient retarder le couronnement du prince et prépare la perte d'un autre ennemi de sa race : « Sire, » dit-il à l'empereur, « vous ne pouvez donner une terre sur laquelle « votre autorité est méconnue. Je sais telle ville en France où « l'on ne peut se réclamer de vous sans mettre en danger sa « vie.— Quelle est cette ville? demande Charlemagne. — C'est « Bordeaux. Depuis sept ans que le duc Seguin est mort, ses « deux fils, Gérard et Huon, la tiennent sans daigner faire « envers vous le moindre acte de service. Laissez-moi partir « pour Bordeaux, et, quand je vous aurai amené les deux « fils de Seguin à Paris pour y recevoir le châtiment qu'ils mé-« ritent, vous pourrez songer à couronner le prince Charlot. »

Naime alors représenta le danger des conseils d'Amauri. On ne pouvait condamner les fils de Seguin sans les entendre : peut-être avaient-ils à donner de bonnes excuses; peut-être ignoraient-ils à quels services l'empereur avait obligé leur père. — « Si le duc Seguin, reprend Charlemagne, me servait « bien, c'est qu'il y trouvait un grand profit. Comme gonfa-« lonier, il avait droit au relief de mes tables, trois fois l'an-« née : à Pâques, à Noël, à la Pentecôte. Et ce n'était pas un « surtout bien taillé qu'il en emportait, mais de grandes « coupes d'or et d'argent, de belles nappes et des couteaux « d'acier :

Vers 261. « Mais ce n'ert mie d'un bliaut entaillié,
« Qu'il emportoit des tables le relief,

« Ainçois estoit de grans coupes d'ormier,
« De beles napes et de coutiax d'achier,
« Et de hanas d'or et d'argent proisié.
« Bien se pooit et vanter et prisier
« Que .III. mil livres li valoit li mestiers.
« Or vous dirai qu'il rendoit de çu fief :
« Quant jel mandoie par séaus et par briés,
« Il me venoit et secorre et aidier,
« En sa compaigne dis mile chevaliers ;
« Jou n'i metoie valisant un denier,
« Fors que l'avaine le soir, après mengier. »

Ces détails, d'un intérêt tout à fait historique, nous transportent en pleine législation féodale.

Charlemagne, cédant aux conseils de Naime, confie le soin de semondre Huon et Gérard à deux chevaliers qu'Amauri n'aurait pas choisis, et qui s'acquittent loyalement du message.

Les deux enfants, quand ils apprennent ce que réclamait l'empereur, regrettent d'avoir oublié trop longtemps ce qu'ils lui devaient et se disposent à suivre en cour les deux chevaliers. Avant de partir, la mère ne leur épargne pas ses recommandations :

« Enfant, dist-ele, vos irés cortoier, V. 403.
« N'i alés mie con vilain pautonier ;
« Menés o vous dusc'à trente somiers,
« Que vous ferés de mon avoir cargier.
« As plus preudomes vous alés acointier ;
« Car de preudome puet venir tous li biens.
« Si n'aiés cure de malvais losengier.
« A Sainte Église pensés du repairier,
« Portés honor et amor au clergié,
« Les povres gens deportés volentiers.
« Et si prendés ces deux frans messagiers,
« Pour palefrois lor donés grans destriers,
« Et pour lor capes grans mantiax entailliés,
« Et à cascun cent livres de deniers. »

Les messagers rentrés les premiers à Paris annoncent à l'empereur que les deux fils de Seguin se disposent à venir faire hommage de la terre de Bordeaux. Voilà toutes les espérances du traître Amauri trompées. Il n'a plus à compter que sur les mauvais instincts de Charlot : il va donc trouver celui-ci, lui rappelle que Gérard et Huon sont de la parenté du Danois Ogier, et qu'une fois à la cour ils sauront bien

l'empêcher d'être roi de France. Pour éviter ce danger, Charlot et Amauri sortent de Paris, armés de pied en cap, et vont à la rencontre des Bordelais. Si le premier parvient à leur arracher la vie, l'autre soutiendra qu'il n'aura fait que se défendre, et personne n'osera mettre son témoignage en doute. Amauri de Viesmé avait tout à gagner en faisant agir ainsi Charlot : ou la mort des deux « varlets » le délivrerait de deux ennemis de sa race, ou les Bordelais tueraient Charlot, et l'empereur, à défaut de fils, serait obligé de le choisir pour successeur, comme le plus puissant baron de France.

Cependant Huon et Gérard avaient pris congé de leur mère :

V. 531. Li enfes Hues ne s'est mie aresté.
Son oirre a fait ricement atorner.
XXX somiers a fait l'enfes torser
Que moult sont rice ; nus ne porroit nombrer
Le grant tresor que il i font porter,
De bon argent, de fin or esmeré,
De bones coupes et de hanas dorés,
De rices dras, de pailes, de cendés,
Et ciens et viautres enmena-il assés,
Ostoirs, faucons et espreviers mués.
X chevaliers en a o lui menés....
De ses barons, des miex emparentés ;
Escuiers maine por servir as ostés,
Et des garçons por les somiers garder...
Lor france mere lor vint à l'encontrer,
Moult doucement les prist à acoler ;
Au departir comença à plorer.

Comme ils cheminaient, chantant à qui mieux mieux, ils font rencontre de leur cousin, l'abbé de Cluni, qui se rendait à Paris, escorté de quatre-vingts moines. Les deux caravanes s'abordent, se reconnaissent et font route ensemble. L'abbé leur promet ses bons offices à Paris, s'ils en ont besoin :

V. 644. « Dou tier conseil sui à cort à Paris,
« Qui vous harra, il est mors et honnis,
« De ma parole vous aiderai toudis. »

C'est ainsi qu'ils arrivent à l'endroit couvert où Charlot les attendait, tandis qu'Amauri a soin de demeurer à l'écart, pour ne pas être reconnu des Bordelais. Gérard, voyant le chemin barré par des hommes armés, presse son cheval et va

leur demander s'ils ont l'intention de défendre le passage; Charlot répond en le perçant de sa lance : le jeune homme tombe à demi mort sur le sable. Huon accourt pour le venger : un rude combat s'engage entre la nombreuse troupe de Charlot et les dix chevaliers bordelais; Huon, qui n'a d'autre arme que son épée, évite l'épieu du prince et l'abat mort aux pieds de son cheval; puis, revenant à son frère, il bande ses larges plaies, le soulève, l'étend sur le cheval de Charlot et arrive à la porte de Paris. Cependant le traître Amauri, dissimulant sa joie, fait coucher le corps de Charlot « sur un escu vouté », et reprend lentement le chemin de la ville, non sans crier à la trahison et sans affecter une douleur bruyante.

Huon était bien éloigné de penser que celui qu'il venait de tuer fût le fils de Charlemagne. Il monte donc les degrés du palais, arrive devant l'empereur et demande raison du guet-apens qu'on lui a tendu. Puis il lève le drap qui couvrait son frère, dont les plaies sont encore saignantes; il a tiré vengeance de l'agresseur qu'il ne connaît pas, et, dans tous les cas, il est prêt à répondre à qui blâmerait ce qu'il a fait :

« Menés m'à droit, empereres vaillant :
« Je sui vo per, ce sachiés voirement,
« Cui c'aie mort à l'espée trenchant,
« Au jugement de France je me rent,
« Com jugeront Baivier et Allemant.
« — Hues, dist Karles, seez-vous sur ces bans,
« Et à mes coupes bevés de cest vin blanc;
« Que, par chelui qui espandi son sanc,
« Je ne sai home qui tant soit or vaillant,
« S'il vous gaita, que ne face dolant. »

On entend au dehors un grand bruit : c'est le cadavre sanglant de Charlot qui traverse la ville. Ceux qui le portent montent les degrés du palais, les cris de la foule arrivent aux oreilles de l'empereur, et Naime reconnaît dans celui qu'on pleure le fils de Charlemagne. Amauri fait étendre le corps sous les yeux du malheureux père :

« Drois empereres, » li traïstres a di,
« Pour l'amor Deu, recevés vostre fils,
« L'enfant Karlot que vous paramés si. »
Karles l'entent, tous li sans li fremi :
« — Sire, dist Nales, pour Dieu de paradis,

« Si demandés qui ton fils a ocis.
« — Je le demande, » Karlemaines a dit.
Dist Amauris : « Jà le porés oïr :
« Cil damoisiaus que je voi là séir,
« Qui à chés coupes voi boire vostre vin,
« Si m'aïst Diex, ton enfant a ocis. »

Le premier mouvement de Charles est de saisir un couteau pour en frapper Huon ; Naime retient son bras :

V. 1278. « Sire, dist-il, as-tu le sens mari ?
« T'asséuras hui matin le mescin,
« Et or le veus chi d'un coutel ferir !
« Ce seroit mourdres, si me soit Dix amis. »

L'empereur veut bien baisser le bras, et Amauri raconte comment le prince, au point du jour, était sorti de la ville avec lui pour « aller en gibier » ; il avait revêtu ses armes, dans la crainte d'une surprise de Thierri l'Ardennais. Chemin faisant, Charlot perdit son autour, et, l'ayant reconnu au poing de Huon, il l'avait réclamé; Huon avait refusé de le rendre; une lutte s'était ensuivie : Gérard avait été blessé, Charlot avait été tué et le meurtrier avait pris les devants pour venir débiter à l'empereur tout ce qui pouvait excuser son crime :

V. 1393. « Et s'il veut dire que jou aie menti,
« Ves-chi mon gage, et je le vous plevi,
« Que c'est tout voirs quanque jou ai ci dit. »

L'abbé de Cluni n'entend pas sans indignation ce récit mensonger; il jure et fait jurer à ses quatre-vingts moines qu'Amauri a menti; puis, voyant Huon demeurer muet et interdit :

V. 1410. « Hé ! que fais-tu, dist l'abes, biax cousins !
« Offre ton gaige, car li drois est à ti ;
« Et se tu es ne vaincus ne maumis,
« Et Diex voloit tel cose consentir,
« Et que je puisse mais à Cluigni venir,
« Je batrai tant Saint Piere qui là gist
« Que de sa fierte ferai tout l'or caïr. »

Il arrive souvent, dans les autres chansons de geste, que les Sarrasins traitent leurs idoles avec cette irrévérence; mais nous voyons rarement des rois chrétiens, moins encore des chefs d'abbaye, menacer les bienheureux, s'ils s'avisent de faire la sourde oreille aux prières qu'on leur adresse. Et pourtant le

recours à ces moyens extrêmes n'était pas absolument sans exemple ailleurs que dans les chansons de geste. Voici ce que nous trouvons dans les actes de saint Valeri : la châsse du saint, comme on la ramenait dans son église de Faucourt, avait été arrêtée aux portes de la ville par ordre de l'avoué de saint Valeri : le trésorier de l'abbaye, levant alors son bâton sur l'image du saint, lui cria : « Prends garde à toi, Valeri, « vieux rassoté! si tu ne montres pas aujourd'hui ton droit « sur cette ville, tu vas sentir le poids de ce bâton. » *Cave, cave tibi, Walerice, inveterate dierum; nisi hodiè tuum in hac villa ostenderis dominium, huic verberandus baculo subjacebis.* » Ces mots à peine dits, les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes et laissèrent passer la châsse.

Huon donna donc son gage, et, comme il n'avait pas d'amis en cour, il offrit pour ôtage son frère Gérard; le bon abbé de Cluni voulut aussi répondre pour lui :

« Et se tu es ne vencus ne maumis, V. 1432.
« Et Dame-diex vuet tel tort consentir,
« Honnis soit Karles, li rois de Saint-Denis,
« S'il ne me pent ains qu'il soit avespri,
« En ma compaigne de moines quatrevins. »

Telle était l'impatience de Charles que le combat a lieu le jour même, après qu'on eut entendu la grand'messe et reçu le serment des deux champions. Huon avait pris soin, en allant au moutier, de distribuer « une grant mine de parisis » à la foule accourue sur son passage :

Li povre crient clerement à haus cris : V. 1493.
« Cil te garisse qui en la crois fu mis,
« Et il te laist à joie revenir ! »

Puis, étendu en croix devant l'autel, il prononça une longue et puissante oraison dont voici le commencement :

« He Dix, dist Hues, qui onques ne mentis, V. 1519.
« Si vraiement, sire, com tu nasqui
« En Belleen, si com dist li escris,
« Il n'i ot feme por vostre cors tenir,
« Fors une dame qui ot moult cler le vis ;
« Sainte Onestase ot à non, ce m'est vis,
« N'ot éu mains depuis qu'ele nasqui ;
« A ses moignons, Dix, fustes recoillis.
« Lues que vous tint, miracles i fesis,
« Tantost ot mains et dois lons et traitis,

« Si biaus qu'on pot ne penser ne véir.
« Et des trois rois, sire, fustes requis...
« Si vraiement com c'est voirs que je di,
« Et que jel croi loiaument, sans mentir,
« Garis mon cors, pour le vostre plaisir,
« Que je n'i soie matés ne desconfis,
« Et puisse ocire le felon maléis
« Qu'à tort m'apelle, li cuivers Amauris! »
Atant se lieve Hues o le fier vis,
Baisa l'autel et l'offrande sus mist,
Tout ausi fist li cuivers Amauris.
Ens el moustier fu aportés li vins;
Là se desjunc li cuivers Amauris,
Desus l'autel S. Pierre, ce m'est vis.

La description du combat est, malgré sa longueur, très-émouvante ; Amauri avait plus d'expérience et de force ; Huon montrait plus d'adresse, et d'ailleurs avait pour lui le bon droit. Amauri, enfin, désarçonné et gravement blessé, implore merci à voix basse; tandis que Huon se penche vers lui pour recueillir ses aveux, le traître lève le bras et tente de lui plonger son épée dans le flanc. Huon, furieux, lui donne le coup de grâce, sans lui avoir laisser le temps de confesser son crime. Le vainqueur est ramené en triomphe. « Amauri, dit Charlemagne, a-t-il reconnu la trahison? » — « Non, répond Naime, il a rendu l'âme avant de pro- « noncer une parole. — Je ne puis donc pardonner à Huon : « la mort d'Amauri ne le justifie pas; je le bannis à tou- « jours de douce France. » Les barons à la suite de Naime supplient en vain l'empereur de faire droit : « Comment « pourrai-je, répond Charles, souffrir à ma cour le meurtrier « de mon fils, et lui voir remplir à ma table la charge de « maître d'hôtel qui lui appartient par héritage?

V. 2247. « Pasques venront et aveuques estez,
« Que li drois oirs de Bordiax la cité
« Servir me doit à me cort, au disner.
« Coment porai-je le glouton esgarder
« Qui mon fil a ocis et afiné?

« — Eh bien, sire, dit Huon, transportez à mon frère le « fief de votre hôtel, et laissez-moi la seigneurie de Bordeaux. « — Je refuse, vous ne tiendrez pas un pied de la terre de « France. » Tant de dureté devait soulever l'indignation des pairs. — « Est-ce là, dit Naime, votre dernier mot, sire em- « pereur? — Oui, sur le salut de mon âme. — Seigneurs, »

reprend le duc, en s'adressant aux barons, « levez-vous, « laissez ce roi qui a perdu le sens. Jamais on n'entendit « parler d'un déni de justice pareil, et autant nous en pend « au nez. »

« Laissons Carlon qui tout est rasottés...
« Ens en sa cort ne doit nus plus ester,
« Que autretant nous en pent sor le nés. »

Tous les pairs suivent l'avis de Naime, et Charlemagne, demeuré seul avec un petit nombre de jeunes bacheliers, se voit obligé de revenir sur ses premières résolutions. Il va retrouver les barons et leur promet, en fondant en larmes, de faire leur volonté. Huon est donc ramené devant lui : « Avez-vous, lui « dit-il, désir de vous accorder? — Je suis prêt à tout faire « pour y parvenir. Ordonnez-moi d'aller en enfer, et j'es- « sayerai d'y pénétrer. — Je t'enverrai dans un pire endroit, « dit Charlemagne; de quinze messagers qui y sont allés « déjà, il n'en est pas revenu un seul. Tu iras au-delà de la « mer Rouge porter mes ordres au roi Gaudise. Quand tu « seras à Babylone, tu aborderas l'amiral à l'heure de son « dîner, le haubert endossé, le heaume lacé, l'épée nue à la « main; et le premier de ses barons que tu trouveras à table, « tu lui trancheras la tête. Ce n'est pas tout : Gaudise a une « fille, la belle Esclarmonde; tu l'approcheras, la baiseras « trois fois, avant de dire au roi qu'il ait à m'envoyer mille « éperviers mués, mille ours, mille levriers, mille jeunes « bacheliers, mille jeunes et belles filles, avec les blanches « barbes de son menton et ses quatre plus grosses dents :

« Que il m'envoist mil espreviers mués,
« Mil ours, mil viautres très bien encaenés,
« Et mil vallés tous joenes bacelers,
« Et mil puceles qui aient grant biautés,
« Et de sa barbe les blans grenons mellés,
« Et de sa guele .IIII. dens maiselers. »

« — En vérité, disent les barons, vous voulez sa mort. — Je « ne m'en défends pas : s'il rentre en France sans la barbe et « les dents de Gaudise, il trouvera les fourches prêtes à le « pendre.

« — Est-ce là, dit Huon, tout ce que vous demandez? avec « l'aide de Dieu, j'y ferai ce que je pourrai. — Une dernière « condition, reprend Charles : quand tu auras accompli mon

« message, garde-toi de rentrer à Bordeaux ou à Géronville « avant de m'avoir parlé ; autrement, tu seras traité comme « si tu n'avais pas été à Babylone. »

Huon se soumit encore. Pour unique faveur, il demanda la permission d'emmener les dix chevaliers venus avec lui de Bordeaux. Charles ne lui permit de les garder que jusqu'à l'entrée de la mer Rouge, où ils devaient se séparer. A ces dix hommes se joint un de ses parents, Guichart de Chartres. Tous les douze prennent congé des barons de France et se dirigent vers Rome. Huon s'éloignant, les revenus du grand fief de Bordeaux étaient abandonnés jusqu'au retour de Babylone à son frère Gérard, qui plus tard devait être pour lui plus méchant que Caïn.

En arrivant à Rome, le premier soin de Huon est d'entendre la messe à Saint-Pierre. Il aborde ensuite l'apostole, auquel il apprend qu'il est le fils du duc Seguin. Le pape, dont il se trouve parent, consent à l'entendre en confession, et notre poëte lui fait répéter le récit de tout ce que les auditeurs connaissaient déjà.

C'est ici l'occasion de remarquer un procédé peut-être réfléchi de notre trouvère. Huon de Bordeaux reprend dix fois le conte des aventures précédentes, apparemment afin de remettre les auditeurs retardataires au courant des couplets qu'ils n'avaient pas entendus.

L'apostole absout facilement Huon, après lui avoir imposé en pénitence de pardonner à Charlemagne. Puis il lui donne des lettres pour un de leurs cousins, Garin de Saint-Omer, « maronier » du port de Braides ou Brandis. Quand ils arrivent dans cette ville, Garin était assis dans un fauteuil garni de deux coussins et surmonté d'une espèce de dais :

V. 2669. Le maronier trovent, qui fu assis
En la caiere, par dessus deus cousins;
De seure lui avoit un paile mis
Por le soleil, que mal ne li fesist.
Hues le voit, si descent el larris,
Car il cuida fust sires del païs.
Il le salue de Dieu de paradis :
« Cil vous gart, sire, qui en la crois fu mis!
« — Grant tort avés, sire, ce dist Garins,
« Quant descendés de vos chevaus de pris ;
« Ne sui pas, certes, sire de cest païs,
« Maroniers sui et de chou me garis. »

Garin, avant de lire les lettres de l'apostole, avait déjà reconnu le fils du duc Seguin aux traits de son visage :

Parmi le gambe a Huelin combré, V. 2689.
Plus de .xx. fois li baisse son souller.

Huon le met au courant de ses aventures et lui demande quelle route il doit suivre pour gagner Babylone. « Confiez-« vous à moi, » répond Garin :

« J'ai .IIII. barges et si ai .IIII. nés, V. 2774.
« Et .III. kalans qui queurent par la mer.
« Jà tant matin ne me sarai lever
« Que jou n'en aie dis livres au lever
« De droite rente, cascun jor à l'ostel,
« Et si ai feme que jou ai espousé,
« Et biaus enfans qu'en li ai engenré.
« Biaus niés, por vous ferai aversité ;
« Feme et enfans et tote m'ireté
« Lairai por vous, par sainte carité. »

En effet, après avoir dit en pleurant adieu à sa femme et à ses enfants, Garin fait disposer une grande nef, la garnit de biscuit, de pain, de chairs, de vins vieux, de « claré » et d'eau douce. Il y ménage une place pour les destriers, palefrois et sommiers, pour les coffres remplis d'or et d'argent.

Les voilà maintenant treize chevaliers, plus un garçon qui prendra soin des chevaux et deux valets « qui soront gover-« ner ». Quinze jours leur suffisent pour aborder en Syrie. Ils vont au saint sépulcre déposer leur pieuse offrande, puis se dirigent vers la mer Rouge. Mais avant d'y arriver, combien de dangers à surmonter, combien de contrées à franchir dont il ne reste aucun souvenir ! C'est d'abord le pays de Femenie, où le soleil ne luit jamais, où femme ne peut concevoir, où les chiens ne sauraient aboyer ni les coqs chanter ; puis la terre des Comains, qui sont velus comme sangliers, se font un chapeau de leurs oreilles et mangent, au lieu de pain, de la chair crue. La terre de Foi, dans laquelle Huon se presse d'arriver, est habitée par les hommes les plus loyaux du monde, et la preuve que le poëte en donne, c'est que les gâteaux y cuisent enveloppés dans un drap de soie qui sort du four sans être brûlé :

En cendals quisent les gastiaus buletés,
Jà li cendals n'en iert ars ne bruslés.

Les blés qui couvrent les champs sont au premier qui veut les couper : on n'y connaît ni le tien ni le mien. Huon n'eût jamais quitté ce bon pays, sans l'obligation de remplir le message de Charlemagne. La contrée voisine était, au contraire, aride et déserte, et les treize compagnons y seraient assurément morts de faim, s'ils n'avaient, en traversant une forêt, rencontré un pénitent à longue barbe qui, les entendant se réclamer du Dieu vivant, courut se jeter aux pieds de Huon. Il habitait ce bocage depuis plus de trente ans; il était chrétien, né de douce France, et même, comme le pape de Rome, comme Garin de Saint-Omer, ancien ami du duc Seguin. Son nom était Gériaume, frère du vieux Guirre, prevôt de Bordeaux, que nous retrouverons plus loin. Un meurtre de jeunesse l'avait fait condamner au voyage du saint sépulcre :

V. 3068. « Jou vin ça outre en l'onor Damedé :
« Quant je cuidai arriere retorner,
« Retenus fui et en prison mené.
« Li amiraus qui m'ot emprisoné
« Ot une fille qui me devoit garder,
« Par li fui-jou de la prison getés.
« En Paienie ai plus de trente ans més;
« .II. fois i fui, par mon cief, mariés.
« Desc' au sec arbre ne tant c'on puet aler
« Entre paiens, ai lon tems conversé.
« Mout poi de pain ai, puis ce di, usé,
« Mais de racines ai mengié à plenté,
« Et de pumetes que j'ai u bos trové.....
« Quant je parti de France le regné,
« Encor n'estoit vos peres mariés.
« Je connuc bien vo taion, en non Dé.
« En vostre terre vi-jou jà roiauté;
« Mais vostre pere si en fist duceé.
« — Sire, dist Hues, ce le m'a-on conté.
« Mais se je puis revenir el rené,
« Encore ert çou roiaumes apelés. »

Ces derniers vers semblent rappeler une époque historique déjà fort éloignée du temps où le poëme fut composé. On peut assurément douter qu'un trouvère du XIIe siècle ait conservé la moindre idée de l'ancien royaume d'Aquitaine; mais peut-être le nôtre songeait-il à la fable plus ancienne, citée par G. de Lurbe, de Genebrun, fils de Vespasien, roi de Bordeaux. Quoi qu'il en soit, Huon, à son tour, dit son nom et l'occasion de son voyage :

« Jou ai non Hues quant fui en fons levés, V. 3118.
« Mais Huelins puis bien estre només,
« Car perdue ai ma terre et mon regné;
« Si en doi estre par plus bas nom nommés; »

passage qui nous explique assez bien dans quels cas on préférait au véritable nom le diminutif de ce nom.

Comme Gériaume était allé plusieurs fois à Babylone, il offrit de servir de guide à la caravane. Suivant lui, deux chemins pouvaient y conduire : l'un ne demandait que quinze jours de marche, mais exposait aux plus grands dangers; l'autre était sûr et facile, mais il fallait un an pour arriver à Babylone. « Mon choix est fait, dit Huon, je n'attendrai « pas un an ce que je puis obtenir en quinze jours. Quels « sont donc ces grands dangers de la première route? — « Dans une forêt qui ne comprend pas moins de quarante « lieues, séjourne un nain de trois pieds de haut, d'ailleurs « la plus belle créature du monde; on le nomme Auberon. « Malheur à qui lui adresse la parole, à qui lui fait la moin« dre réponse : si vous dites un mot, il fera venter, pleuvoir; « les arbres se tordront, les fleuves déborderont sous vos « pas. Ainsi, quoi qu'il arrive, vous devez vous défendre de « parler. »

Huon promit de suivre ces conseils et se mit au chemin qui conduisait à la redoutable forêt. Quand ils l'atteignirent, ils avaient épuisé leurs provisions; la faim commençait à les tourmenter. Ils regrettaient déjà le choix qu'ils avaient fait. quand un léger bruit parvint à leurs oreilles :

Li petis hom vint par le gaut ramé, V. 3218.
Et fu tous teus que jà dire m'orés :
Aussi biaus fu com solaus en esté,
Et fu vestus d'un paile gironné,
A trente bendes de fin or esméré.
A fiex de soie ot laciés les costés.

A son cou pendait un cor d'ivoire dont les premiers sons avaient une propriété merveilleuse : aux malades ils rendaient la santé, ils rassasiaient ceux qui avaient faim, désaltéraient ceux qui avaient soif; enfin tout homme en les entendant ne pouvait se défendre de danser et chanter.

Le petit homme porta le cor à ses lèvres. Aussitôt Huon et ses compagnons de chanter et danser à qui mieux mieux. Auberon les avertit, au nom de Dieu, de ne pas cheminer

dans son bois sans le saluer; mais, au lieu de répondre, ils pressent le pas de leurs chevaux. Furieux, le petit homme frappe de ses doigts le cor; la tempête aussitôt remue les arbres, fait tomber les oiseaux sans vie; une large rivière semble fermer le chemin aux voyageurs effrayés. Heureusement Gériaume les avertit que c'est là une illusion diabolique, et qu'ils peuvent avancer sans mouiller les pieds de leurs chevaux. Ils fuient donc de plus belle. Après une heure de marche Auberon reparaît : « Arrêtez, leur dit-il, je ne « suis pas un malin esprit; je viens de Dieu comme vous, et je « vous conjure en son nom de me saluer. — Fuyons, s'écrie « Gériaume; » et sans répondre ils recommencent à fuir, jusqu'à ce qu'un nouveau son du cor les oblige à chanter, à caracoler, à former une danse furieuse. Ils auraient longuement continué ce double exercice, si l'un des chevaliers de la suite d'Auberon, Gloriant, n'eût conjuré son maître de tenter une troisième épreuve. Huon, de son côté, tout en chantant, faisait ses réflexions : « Pourquoi refuser de ré- « pondre à un petit homme si beau, si gracieux, quand il in- « terroge au nom de Dieu?

V. 3417. « Se çou estoit Bugibus le maufé,
« Sel devroit-on lui repondre en non Dé;
« Tel forme d'omme que me puet-il grever?
« Çou m'est avis, par sainte carité,
« Qu'il n'aie mie plus de cinc ans pasé. »

Auberon reparaît, fait arrêter les chants, la danse, et rappelle à Huon tout ce qui lui est arrivé : sa sortie de Bordeaux, son combat avec Charlot, le message de l'empereur qu'il ne peut accomplir sans aide : « Parle-moi donc, Huon, » ajoute-t-il, « n'écoute pas ce vieillard insensé. Voilà trois « jours que tu n'as mangé; devant toi, si tu me réponds, va « se dresser une table chargée des meilleurs mets. »

L'offre était séduisante : « Grand merci! dit Huon, mais « pourquoi me poursuivez-vous ainsi? — Parce que je t'aime, « parce que je vois en toi le modèle des preux :

V. 3491. « Tu ne sés mie quel homme t'as trové.
« Jules Cesar me nori bien soué,
« Morge la fée qui tant ot de biauté,
« De ces deus fui conçus et engenrés.
« A ma naissance ot grant joie mené.
« Fées i vinrent ma mere revider;

« Une en i ot qui n'ot mie son gré,
« Si me dona tel don que vous veés,
« Que jou seroie petis nains bocerés ;
« Jou ne cruic puis que j'oi trois ans pasé.
« Si me dona tel don que vous orrés,
« Que jou seroie li plus biaus hom carnés
« Qui onques fust, en après Dame-dé.
« Autant sui biaus com solaus en esté.
« Et l'autre fée me dona mius asés,
« Car sai de l'homme le cuer et le pensé ;
« La tierce fée me dona mius asés :
« Qu'il n'en a marce, ne païs, ne regné,
« Dusc'au sec arbre ne tant c'on puet aler,
« Que jou n'i soie tout à ma volenté,
« Tout aussitost que je l'ai devisé ;
« Et quant je veul un palais maçoner,
« A plusieurs cambres et à maint grant piler,
« Je l'ai tantost, jà mar le mesquerrés,
« Et tel mengier com je veul deviser,
« Et itel boire com je veus demander.....
« La quarte fée fu forment à loer :
« Si me dona tel don que vous orrés :
« Il n'est oisiaus, ne beste, ne sengler,
« Se jou le veul de ma main aüner,
« C'à moi ne viene volentiers et de gré.
« De paradis sai-jou tous les secrés ;
« Et oi les angles là sus ou ciel canter ;
« Ne viellirai jamès en mon aé,
« Et en la fin, quant je vaurai finer,
« Aveuques Dieu est mes sieges posés. »

Après cet agréable récit, Auberon invite ses nouveaux amis à s'étendre un moment sur le pré ; et quand ils se relèvent, ils aperçoivent devant eux un somptueux palais. Ils entrent, voient les tables dressées, de nombreux serviteurs portant bassins pour laver, et le nain qui les invite à prendre place :

El faudestuel sist Auberons li ber..... V. 3610.
Dalés lui sist Huon au cors mollé ;
Et Auberons l'a mout fort esgardé.
Devant lui taille, par moult grant amisté.....
Molt orent més et viex vin et claré.

Quand ils furent bien repus, Huon, toujours préoccupé de son message, demande congé au petit homme. Avant de lui accorder, Auberon lui offre une coupe d'or douée de la vertu de s'emplir d'elle-même du meilleur vin, pourvu que celui qui la tient ait le cœur pur et la conscience libre de péché

mortel. « Huon, dit Auberon, elle est à toi si tu peux y « boire. » Par bonheur, le héros en passant à Rome s'était confessé et avait abjuré toute rancune : il but donc à longs traits dans la coupe. A ce premier don Auberon ajouta celui de son cor d'ivoire, mais il lui recommanda de sonner seulement dans le cas où il se trouverait en danger de perdre la vie :

V. 3717. Et se tu cornes ce cor d'ivoire cler,
Tu ne seras en tant lointain rené
Que jou ne l'oie à Monmur, ma cité.
Et vers tous homes t'aiderai à tenser,
En ma compaigne cent mil homes armés.

Le voilà donc en état d'accomplir son grand message. Auberon en le quittant verse quelques larmes :

Hues le voit, forment l'en a pesé.
Il li demande : « Gentis sire, qu'avés ? »
Dist Auberons : « Amis, vous le sarés.
« Foi que doi Dieu, mon cuer o vous portés.
« Alés à Dieu, je ne puis plus parler. »

Au milieu de ses bonnes et généreuses qualités, Huon avait un défaut qui devait le mettre à de rudes épreuves. Sa mémoire était courte, il oubliait les meilleurs conseils quand l'occasion se présentait d'en profiter. C'est ainsi qu'à peine éloigné d'Auberon, il cède au désir d'éprouver la vertu du cor enchanté. Le nain arrive et se plaint sévèrement d'avoir été dérangé : mais cette première fois il lui pardonne, en l'avertissant d'éviter la ville de Tormont. Là résidait Macaire, odieux renégat, frère de Seguin, et banni depuis longtemps de douce France :

V. 3892. « Jou te defens, sur les membres coper,
« Que cele part ne soies jà tornés.
« — Sire, dist Hues, por noient en parlés.
« J'irai mon oncle véoir et visiter.
« S'il est si fais que vous chi devisés,
« Je li ferai andeus les ieus voler.
« Se j'ai besoin, je sarai bien corner,
« Et je sai bien que vous me secorrés ».
Dist Auberons : « Tu as dit verité.
« Mais se tu n'es en peril de tuer,
« Je te ferai grant martire endurer. »

Huon, persuadé que son ami Auberon ne l'abandonnera

pas, arrive à Tormont. Il y est accueilli par un honnête bourgeois de la ville, et, sans perdre un instant, il fait crier que tous ceux qui voudront bien dîner peuvent venir à son hôtel. Il envoie au marché, en fait acheter toutes les denrées, si bien que le maître d'hôtel de Macaire, arrivant après lui, n'y trouve plus rien, et prévient son maître qu'il devra se passer de dîner. Voilà Macaire dans une furieuse colère ; il arrive chez le bourgeois au moment où Huon, au milieu de ses nombreux convives, faisait passer de rang en rang la coupe d'Auberon, toujours remplie du meilleur vin. Aux menaces de Macaire, Huon répond par une courtoise invitation :

« Sire, dist Hues, lessiés le plait ester, V. 4197.
« Et vous courez vistement desarmer.
« Vous et vostre home alés vos mains laver,
« Je vous donrai bon mangier à planté,
« Et pain et vin, et viex vin et claré,
« Et de poisson de frés et de salé. »

Macaire, qui n'avait pas dîné, trouve à son gré la proposition, et se met à table. De propos en propos, l'oncle et le neveu se reconnaissent. Huon, toujours imprudent, consent à venir passer la nuit à l'hôtel de Macaire ; mais, comme il allait tomber dans le piége, il découvre les mauvaises intentions de son oncle, prend les devants, le chasse de son palais et y soutient lui-même un long siége. Il n'avait cependant pas encore lieu de craindre pour sa vie, quand il a recours à son cor. Auberon arrive, extermine les mécréants, sans en excepter Macaire, et tout va au mieux, jusqu'au compte que Huon avait à régler avec son libérateur. Auberon lui fait de douloureux reproches ; c'est la dernière fois qu'il aura bien voulu réparer ses imprudences ; qu'au moins il évite un autre danger plus grand encore. La tour de Dunostre, œuvre de Jules César, est maintenant occupée par Orgueilleux, le terrible géant. Elle contient vingt-cinq chambres et trois cents fenêtres ; deux figures de cuivre en gardent l'entrée, tenant chacune un fléau de fer dans les mains, dont elles frappent si vivement que la plus mince alouette ne pourrait passer entre eux. Cela est imité de la prise du château de la Douloureuse garde, dans Lancelot du lac. Auberon avait longtemps possédé cette tour, Orgueilleux la lui avait enlevée et s'était en même temps rendu maître d'un haubert incomparable :

Il est plus blans que ne soit flors de pré ; V. 4575.

Ne poise pas un blanc pain buleté.
Qui l'averoit dedans son dos geté,
Jamais par home ne seroit entamés.
S'il ciet en eve, il ne peut effondrer,
Et si n'est feu qui le puist embraser.

Huon, averti des vertus de ce haubert, ne pouvait suivre les conseils de son ami :

V. 4790. « Sire, dist Hues, pour noient en parlés :
« Car, par la foi que je doi Damedé,
« Pour ice vin-ge de France le regné
« Por aventures et enquerre et trover.
« Une m'en dites, je la veul esprover.
« G'irai conquerre le blanc haubert safré...
« Se j'ai besoin, je saurai bien corner,
« Et je sai bien que vous me secorrés. »
Dist Auberons : « Non ferai, en non Dé...
« — Sire, dist Hues, vous ferés vostre gré,
« Et jou ferai ce que j'ai enpensé. »
A tant se sont ambedui desevré.

Quand Huon aperçoit les créneaux de la grande tour de Dunostre, il avertit ses compagnons de l'attendre à distance, et, revêtu de ses armes, il arrive devant la porte du palais et la trouve gardée par les deux images de cuivre dont Auberon lui avait parlé. En vain les conjura-t-il au nom de Dieu de s'arrêter, elles s'escrimaient de plus belle. Comment entrer? Par bonheur, il voit un bassin d'or suspendu à un pilier, et il y frappe trois coups de son épée; le palais en retentit. Alors, à l'une des trois cents fenêtres paraît une jeune fille, qui, entendant Huon appeler le géant, se sent émue pour lui de compassion :

V. 4755. « Lasse, fet-ele, se cis gaians le scet,
« Il le vorra destruire et estranler.
« Qui est cis hom qui çaiens vuet entrer?
« Encor l'irai un petit esgarder. »

Elle descend, s'approche de la porte et distingue trois croix d'or sur l'écu de l'inconnu. « Il n'en faut pas douter, dit-elle, c'est un chrétien, un Français :

« Helas, dist ele, voirement est-il nés
« D'icele terre que mes cuers doit amer. »

La « pucele » était en effet de Saint-Omer et se nommait Sibille, fille du comte Guinemer, nièce du comte Seguin de

Bordeaux. Dans un voyage entrepris avec son père vers le saint sépulcre, une tempête les avait jetés sur la plage voisine; le géant Orgueilleux avait tué le père, et depuis sept ans retenait la jeune fille dans son palais. Sibille, dans la crainte d'être surprise, remonta pour s'assurer que le géant ronflait encore, puis revint à la porte, en leva les barres, et les deux images cessèrent de frapper. Huon entra dans la cour pendant que Sibille, effrayée de ce qu'elle avait fait, courait se cacher dans une des chambres hautes. Huon l'y suivit et la trouva fondant en larmes :

Hues le voit, si le va saluer. V. 4813.
« Dame, fait-il, Diex vous puist honorer!...
« Ma douce amie, por Dieu, et vous c'avés ?
« — Sire, fet ele, de vous ai grant pité.
« Se cil s'evelle qui garde cest ostel,
« Si m'aït Diex, à mort estes livrés.
« — Comment, dist Hues, par Diu de maïsté,
« Savés-vous donc, dame, françois parler? »

Elle se fait alors reconnaître pour une nouvelle parente, et lui raconte comment elle est devenue la proie d'Orgueilleux. Qu'il n'attende pas le réveil du géant s'il tient à conserver la vie : elle peut le faire sortir comme elle a pu le faire entrer. Mais Huon, qui, après un instant de défaillance, avait eu le temps de reprendre courage, veut absolument se mesurer avec Orgueilleux, et Sibille lui donne les moyens d'arriver jusqu'à lui. Il trouvera une première chambre remplie de riches fourrures; dans la seconde, des tonnes de vin; les quatre idoles d'Orgueilleux dans la troisième; le géant dort dans la quatrième. « Si vous avez le bonheur d'y entrer avant « son réveil, approchez et coupez-lui la tête; ou vous parta« gerez le sort de quatorze voyageurs qu'il a ce matin ra« menés :

« Il revint ore de ce bos, de berser. V. 4896.
« Ces quatorze homes les vi-jou aporter ;
« Quant il a faim et il se vuet disner,
« Trois en mangue entre main et soper. »

« — A Dieu ne plaise, répond Huon, qu'on ait jamais à « me reprocher, en haute cour, d'avoir frappé un homme « endormi. » Cela dit, il lève l'épée, et, l'écu pendu au cou, il arrive à la troisième chambre, renverse les quatre idoles et

pénètre dans la quatrième. Le géant y ronflait dans un lit des plus riches. La coute était d'un « paile d'outre-mer », les draps brodés de soie, la plume des oreillers fournie par des alérions, les « quenouilles » d'or fin, le châlit d'ivoire émaillé :

V. 4922.
As quatre bors du caalit doré
Sont quatre oisiaus qui moult font à loer ;
Que adès chantent et yver et esté.
Le jor li traient quant il doit ajorner ;
Harpe ne gigue n'est tele à escouter.

Il nous semble qu'on peut conjecturer du bassin sur lequel Huon avait frappé pour avertir le géant, et de ces oiseaux chargés d'annoncer le jour, que l'usage des horloges à cloche n'était pas encore très-répandu au temps de la première composition de cette chanson.

Après avoir fait un portrait assez peu achevé de ce géant de dix-sept pieds, le jongleur demande à ceux qui l'écoutent la permission de remettre au lendemain la suite du récit. Le passage mérite d'être cité :

V. 4948.
Segnor preudomme, certes, bien le veés,
Près est de vespre et je sui moult lassé.
Or vous proi tous, si chier com vous m'avés,
Ne Auberon ne Huon le membré,
Vous revenez demain aprez disner,
Et s'alons boire, car je l'ai desiré.
Je ne puis certes mon coraige celer
Que jou ne die çou que j'ai enpensé.
Moult sui joians quant je voi avesprer,
Car je desire que je m'en puise aler.
Si revenés demain après disner :
Et si vous proi chascun m'ait aporté
U pan de sa chemise une maille noué ;
Car en ces poitevines a poi de largeté.
Avers fu et escars qui les fist estorer,
Ne qui ains les dona à cortois menestrel.

Ces vers ne sont guère moins bons que ceux qui précèdent et qui suivent ; voilà pourquoi nous penchons à croire que le chanteur était en même temps l'auteur de la chanson. Rien ne doit nous empêcher d'admettre que les jongleurs et les ménestrels aient souvent eux-mêmes composé les ouvrages qu'ils avaient le talent de chanter. Et remarquons-le : les auditeurs, à la générosité desquels ils faisaient de fréquents appels, devaient appartenir aux classes les moins riches

du pays : il leur est ici recommandé de ne pas nouer dans leur chemise une pitte ou poitevine, la plus faible des monnaies, au lieu d'une maille qui valait un peu davantage. Deux mailles répondaient en général à trois poitevines. La représentation commençait après midi, l'heure du dîner, et se prolongeait jusqu'à la chute du jour ; nos représentations dramatiques ont à peu près la même durée. Ajoutons que l'acteur ou les spectateurs pouvaient réclamer des temps d'arrêt qui répondaient à nos entr'actes. Ici le jongleur, presqu'au début de la seconde journée, se plaint d'avoir reçu la veille assez peu d'argent, et menace de ne pas continuer si l'auditoire se montre aussi peu généreux. Le quatrième vers de ce deuxième appel semble avoir été mal transcrit par le copiste, sinon mal lu par les éditeurs. Au lieu de « me chanson », il faudrait « bonne chanson », méprise très-facile, les initiales étant souvent omises dans les manuscrits. Voici cette réclame :

Or faites pais, s'il vous plaist, escoutés, V. 5477.
Se vous dirai cançon, se vous volés.
Jel vous dirai, par les sains que fist Dé.
Me cançon ai dite et devisé,
Si ne m'avés gaires d'argent doné.
Mais sachiés bien, se Dex me doinst santé,
Ma canchon tost vos ferai definer.
Tous chiaus escumenie, de par m'autorité,
Du pooir d'Auberon et de sa disneté,
Qui n'iront à leur bourse pour ma femme donner.

Le lendemain, après avoir remis ses auditeurs au courant des récits précédents, le jongleur fait réveiller le géant par Huon. A la vue d'un homme armé, Orgueilleux maudit ceux qui l'ont laissé entrer. « Qui t'a conduit ici? dit-il. — « Mon imprudence et ma folie, répond sincèrement Huon. « — Tu dis vrai. Si j'étais armé, je me jouerais de cinq « cents de tes pareils :

« Mais je sui nus et tu es bien armés. » V. 4989.
Hues l'entent, si en est vergondés,
Car il li semble che seroit grant vieuté.
Ançois li a fierement escrié :
« Or fai dont tost, si te va aprester ;
« Car par celui qui en crois fu penés,
« En haute cour ne m'ert jà reprovés
« Que jou te fiere, si te seras armés. »

Orgueilleux ne se le fait pas répéter. Il court endosser un haubert assez ample pour couvrir trois hommes, saisit une grande faux, arme ordinaire des géants, et, revenant à son jeune adversaire, il lui demande son nom ; « car, ajoute-t-il, « ta générosité me fait croire que tu es d'un grand pays et « de noble race. Aussi, quand je t'aurai tué, je veux planter « ta tête sur une des pointes de ma porte ; je te promets de « rappeler toujours que tu m'avais donné le temps de m'ar- « mer. — Tu es fou, répond Huon, de compter sur ma mort : « je veux bien pourtant te répondre. Je suis né de Bordeaux; « je vais de la part de Charlemagne porter un message au « roi Gaudise. A ton tour, quel est ton nom et ta patrie? « j'entends le dire à mes amis quand je t'aurai tranché la « tête. — Voilà qui est bien parlé, dit le géant. Je suis « Orgueilleux, le grand géant des mers, l'aîné de quinze « frères : tous les rois sarrasins, slaves et païens, sont mes « tributaires; Gaudise, dont tu me parles, est mon homme- « lige; pour racheter sa tête, il m'a donné cet anneau d'or. « J'ai ri des enchantements d'Auberon, je lui ai enlevé ce « palais et le plus merveilleux des hauberts. Qui le porte de- « vient invincible; mais il ne va pas à tout le monde :

V. 5062. « Que nus ne puet le haubert endosser,
« S'il n'est preudons et sans pecié mortel,
« Et nès et purs con s'il fust noviax nés;
« Et se la mere qui l'averoit porté
« Avoit à home en sa vie pensé,
« Fors à celui qui l'avoit espousé,
« Lors ne poroit ens el hauberc entrer.
« Et por che di-ge li hons n'est mie nés
« Qui le péust, par mon chief, endosser.
« Tu me donas congié de moi armer,
« Et je te doins congié de l'esprouver. »

Il va chercher le haubert ; Huon, pour l'essayer, délace son heaume, détache son épée et le haubert qu'il avait revêtu ; il endosse celui du géant, en baissant la tête comme fait le prêtre quand il revêt sa chappe:

V. 5094. Le pan devant laissa à val couler,
Celui derriere a contremont levé,
Ens la caveche li est Hues entrés
Qui ne li fu ne trop lons ne trop lés;
Puis relaça le vert elme gesmé.

Qui fut bien surpris? ce fut le géant. Vainement redemanda-t-il son haubert; Huon n'avait garde de le rendre et d'accepter en échange l'anneau de Gaudise, qui lui était cependant nécessaire pour franchir les portes du palais de Babylone. « Si je parviens, pensa-t-il, à vaincre le géant, je lui « enlèverai facilement l'anneau dont j'ai besoin pour le suc-« cès de mon message. »

On s'attend maintenant à l'issue du combat. Le géant, horriblement mutilé par le héros, est achevé par la jeune Sebille, à laquelle nous ne demandions pas un pareil exploit. Huon tire du petit doigt d'Orgueilleux l'anneau de Gaudise, qui répond à la mesure de son bras. Puis il va rejoindre ses compagnons et les établit dans la tour de Dunostre, où ils devront attendre son retour de Babylone.

Il arrive donc seul au bord de la mer Rouge : mais il n'y trouve pas un seul bâtiment de transport. Comme il s'en affligeait, un « luton », monstre marin, fend les eaux, aborde sur la rive, et tout à coup devient le plus beau « varlet » du monde. C'est Malabron, qu'Auberon envoyait à son ami. « Je « dois, dit-il, rester trente ans luton de mer; je vais repren-« dre cette forme, et tu monteras sur ma croupe sans avoir « rien à craindre des flots. » Et voilà Huon transporté en moins d'une demi-heure sur la plage babylonienne. « Mais, « lui dit Malabron avant de replonger dans la mer, souviens-« toi des conseils d'Auberon : ne va pas mentir ! »

Les Sarrasins célébraient alors la Saint-Jean, une de leurs fêtes solennelles. Huon traverse de grandes foules et arrive au premier des trois ponts qui le séparaient du palais de Gaudise. Le gardien consent à le laisser passer, pourvu qu'il ne soit pas Français :

Iluec fist Hues une grant foleté ; V. 5428.
Ains respondi, ne s'est garde donés :
« Voirement sui Sarrasins apielés. »
Lues c'ot menti et Auberons le set,
Ore a perdue de lui les amistés.

Nouveau saint Pierre, il gémit d'avoir si vite oublié les recommandations de son ami ; il promet bien de ne plus mentir. En effet, aux trois autres ponts, il se contente de montrer le bracelet d'Orgueilleux, et les gardiens le laissent passer. Il entre dans un verger au milieu duquel court une fontaine merveilleuse qui venait du paradis, avait la pro-

priété de rendre aux vieillards la jeunesse, aux femmes la virginité. Huon y lava ses mains, mais sans profiter des vertus de cette eau : il était jeune et n'avait pas encore connu de femmes. Avant de pénétrer dans le palais, il veut éprouver s'il est réellement abandonné d'Auberon. Aux premiers sons qu'il tire du cor, Gaudise et ses barons se mettent à danser, mais Auberon ne paraît pas :

V. 5575. Auberons l'ot dedens le gaut ramé :
« Ha Dix, dist-il, j'oi men larron corner,
« Qui a menti au premier pont passer :
« Il puet assés et tentir et sonner,
« Jà n'ert par moi secorus ne tensés. »

Après avoir répandu quelques larmes, Huon espère qu'à défaut du petit nain des bois il sera protégé par la vierge Marie. Il relace donc son heaume, et, l'épée à la main, le haubert d'Orgueilleux sur le corps et l'anneau de Gaudise au bras, il monte les degrés de la salle où l'amiral mangeait entouré de ses barons. Son premier devoir, aux termes du message de l'empereur, était de trancher la tête à l'un des convives; il avise un « amirés » nouvellement arrivé pour épouser la belle Esclarmonde, fille du roi; il avance jusqu'à lui, et fait voler sa tête sur la table. Le roi de crier aussitôt : « Saisissez « le glouton, qu'on le pende! » Mais Huon jette l'anneau sur la table, et Gaudise, aussitôt apaisé, se lève et lui fait le plus gracieux accueil. « Tu m'aurais, dit-il, tué cinq cents de mes « hommes que cet anneau m'empêcherait de les venger. » Le second article du message offrait un autre genre de difficulté :

V. 5685. Vint à la fille Gaudise l'amiré,
Trois fois la baise por sa foi aquiter.
Cele se pasme quant sent le baceler.
Dist l'amirés : « A vous fet issi mel? »
« — Sire, dist-ele, bien porai resposer. »
Une pucele vint devant lui ester,
Ele l'apiele com jà oïr porez :
— « Ses-tu, dist-ele, por coi m'estuet pasmer?
— « Naie, dist-ele, par Mahomet mon Dé. »
Dist Esclarmonde : « Certes vous le sarés.
« Sa douce aleine m'a si le cuer emblé,
« Se jou ne l'ai la nuit à mon costé,
« G'istrai dou sens, ains qu'il soit ajourné. »

Les chansons de geste nous ont accoutumés à ces princesses sarrasines qui n'ont pas même toujours besoin de voir

les héros chrétiens pour en devenir éperdument amoureuses. Mais Huon était trop occupé du troisième point de son message pour s'occuper d'Esclarmonde; il revient donc à Gaudise. « Émir, dit-il, je ne crois pas à votre Dieu, mais à celui « qui répandit pour nous son sang. Je suis né de France; « Charlemagne, mon seigneur, s'émerveille que, seul entre « les princes d'Orient, vous ne vous soyez jamais incliné de- « vant lui. Il a résolu de lever l'armée la plus redoutable « qu'il ait assemblée depuis la mort d'Olivier et de Roland : « il passera la mer et vous pendra par la gueule, si vous ne « vous êtes pas fait baptiser auparavant. — Je n'en ferai rien, « dit Gaudise, et je ne donnerais pas un denier de votre « Dieu.

« — Écoute encore, dit Huon. Le roi Charlemagne te de- « mande mille éperviers mués, mille autours, mille ours, « mille dogues enchaînés, mille jeunes et nobles varlets, « mille jeunes et nobles filles. Il réclame encore tes blanches « moustaches et quatre de tes grosses dents. »

Gaudise répond qu'il entend garder ses dents et sa barbe. Il traiterait l'insolent messager comme il en a déjà traité quinze autres, s'il n'était retenu par l'anneau d'Orgueilleux. Huon, qui ne veut plus mentir, avoue maintenant qu'il a tué Orgueilleux, et qu'après lui avoir tranché la tête il s'est emparé de son anneau. Le roi Gaudise donne ordre de lui courir sus : on le saisit, on le charge de chaînes; hanap, haubert et cor d'ivoire lui sont enlevés, et il eût été traîné aux fourches si l'un des émirs n'eût fait remarquer qu'on ne pouvait juger et exécuter un criminel à la première Saint-Jean, l'usage étant d'attendre le suivant anniversaire pour faire justice.

Il est donc conduit en prison, où la belle Esclarmonde ne tarde pas à lui rendre visite. « Huon, dit-elle,

« Je vous aim tant que je ne puis durer. V. 5854.
« Se vous volés faire ma volenté,
« Consel metrai que serez delivré. »

Mais Huon se ferait reproche de répondre aux avances d'une Sarrasine :

« Sarrasine estes, je ne vous puis amer : V. 5858.
« Je vous baisai, çou est la verité,
« Mais je le fis pour ma foi aquiter.

« Se devoie estre tos jors emprisonnés,
« Ne quier-jou jà à vo car adeser. »

« Est-ce là votre dernier mot, reprend Esclarmonde ?— Assu« rément. — Je vais donc ordonner de vous laisser mourir « de faim. » L'effet suivit les paroles ; le pauvre Huon fut soumis à une diète de trois jours. Le quatrième, Esclarmonde, émue de ses plaintes, revient et lui offre des conditions plus douces : elle travaillera à sa délivrance, s'il promet de l'emmener en France. Dans l'état où la faim l'avait réduit, Huon aurait donné tout ce qu'il pouvait donner :

V. 6897. « Dame, dist-il, si me puist Dix salver !
« Se jou devoie tos les jors Diu flamer
« Dedens infer en la carte cruel,
« Si ferai-jou toute vo volenté. »

A partir de ce jour, il fut nourri des mets qu'on enlevait de la table du roi ; Esclarmonde faisant entendre à son père que le chrétien, messager de Charlemagne, était mort d'inanition dans la « chartre » où on l'avait jeté.

Cependant le vieux Gériaume et les douze Français laissés de l'autre côté de la mer Rouge commençaient à trouver le temps bien long. Un jour, il leur arrive une nef de Sarrasins qui venaient de la Mecque apporter au géant Orgueilleux le tribut annuel. Ils tuent ceux qui la montaient, et entrent euxmêmes dans la nef qu'ils font aborder dans le voisinage de Babylone. Pour savoir des nouvelles de Huon, il fallait user d'adresse : Gériaume, conduit devant Gaudise, se donne pour fils de son neveu Yvorin de Monbran, qui l'a chargé de lui présenter douze Français, pour les faire servir de but aux flèches des Sarrasins, à la Saint-Jean prochaine. « Grand « merci ! répond Gaudise ; vous paraissez avoir tant de haine « pour les chrétiens que j'entends vous laisser le soin de les « garder. Voici les clefs de ma grande prison ; vous les y jet« terez en attendant la Saint-Jean, et vous aurez soin de ne « pas les laisser mourir de faim, comme le messager de « Charlemagne, l'insolent Huon. » Gériaume, désespéré d'entendre ces derniers mots, saisit un bâton pour assommer Gaudise ; mais, après un instant de réflexion, il aime mieux continuer son rôle et ne frapper que ses compagnons en les conduisant jusqu'à la prison. Là, Esclarmonde essaye d'abord inutilement de le fléchir en faveur des douze prisonniers ;

Gériaume, qui redoute quelque trahison, ne fait pas semblant de l'écouter. Il ferme la chartre sur ses compagnons, et l'instant d'après revient se justifier près d'eux du rôle qu'il a joué. Esclarmonde, qui l'a suivi, propose de leur fournir des armes et de les conduire au lit de son père, quand la nuit sera venue :

« Aidier vous veul que soiiés delivrés; V. 6238.
« Et le mien pere ne puis-ge plus amer,
« Car il ne croit fors Mahon le dervé.
« Mais s'il vausist Damedieu aourer,
« Je ne fesisse envers lui fauseté.
« Or vous dirai coment esploiterés :
« Tant atendrai que il ert avespré,
« Que li miens peres ert endormis soué;
« Cascun de vous donrai bon haubercler,
« Et boine espée et boin elme jesmé;
« Au lit mon pere vous vaurai droit mener,
« Et par chelui qui Dix est apelés,
« Jou li vorrai le premier cop doner.
« Ne jà par Diu ne m'en quier confesser.
« Et en après vuiderons le regné. »

Autant la belle Esclarmonde se montre dénaturée, autant Huon de Bordeaux fait preuve de générosité chevaleresque. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je porte la main sur votre « père endormi ! je ne veux pas à ce prix de ma délivrance. » Mais voici, nouvel incident, un second géant, le frère d'Orgueilleux, le terrible Agrapart, qui justement arrive à Babylone avec la résolution de punir Gaudise pour n'avoir pas vengé la mort du sire de Dunestre. Il ne traite pas le pauvre roi Gaudise mieux que n'avait fait Huon de Bordeaux, et le réduit à racheter sa vie au prix de sa liberté. Agrapart pourra cependant lui pardonner, s'il sait trouver un ou même deux Turcs qui consentent à le défendre en champ clos :

« Faites errant un de vos Turs armer : V. 6341.
« Se doi i vienent, ne les quier refuser.
« A aus vaurai combatre en camp malé;
« Se li doi vostre pueent mon cors mater,
« Je vous lairai en pais vos iretés. »

La difficulté était de trouver un champion assez hardi pour combattre un géant de dix-sept pieds complétement armé. Esclarmonde alors avoue à son père qu'elle a conservé les jours de Huon, et que le vainqueur d'Orgueilleux pourrait

seul consentir à jouter contre Agrapart. Gaudise, heureux d'avoir été trompé, fait sortir de prison le héros et promet, s'il parvient à vaincre Agrapart, de le faire conduire à Acre et de se déclarer vassal de Charlemagne. Huon a soin, avant de tenter l'aventure, de redemander le cor, le hanap et surtout le haubert qu'on lui a enlevés. Il confie à Gériaume le hanap et le cor, prend le haubert qu'il craint un peu de revêtir, depuis qu'il a fait un mensonge; mais heureusement le bon Auberon lui fait encore grâce cette fois et le haubert se laisse attacher. Agrapart, en voyant arriver Huon, lui fait compliment de sa bonne mine :

V. 6510.
« Vassal, dist-il, dont es-tu, de quel gent?
« Apartiens-tu Gaudise l'amirant?
« — Naie, dist Hues, li cors Dieu le cravant!
« Ains sui de France, nel celerai noiant.
« J'ochis ton frere où moult ot hardement. »
Dist li paiens : « Tu es de bonne gent!
« Car lai ton Dieu et à me loi te prent...
« Si te donrai un moult riche present,
« Ma suer germaine, noire est com arement,
« Graindre est de moi, si a un piet de dent. »

Ces offres flatteuses touchent faiblement Huon, qui, après un rude combat, oblige le géant à demander grâce de la vie. Agrapart est conduit aux pieds de Gaudise, qui remercie le vainqueur et lui demande s'il veut rester près de lui ou retourner en France. « Ne parlez pas de cela, répond Huon, « mais que Gériaume me donne mon hanap. Voyez-vous « cette coupe remplie d'excellent vin? essayez de la vider. » Gaudise prend la coupe, mais il n'y trouve plus une goutte de vin. « C'est, reprend Huon, parce que vous avez méchante « créance :

V. 6612.
« Hé! amirés, frans hon de grant bonté,
« Et car vous prenge de vostre ame pité!
« Si croi en Deu le roi de maïsté,
« Et lai Mahon, qu'il ne vaut ne ne sèt;
« Se çou ne fais, par fine verité,
« Vous verrés jà tant de gent arouter,
« Toute emplira ceste boinne cité. »

Et, l'amiral Gaudise refusant de répudier Mahon, Huon sonne du cor, et son ami Auberon répond à l'appel :

« Ah Dix ! fait-il, j'oi mon ami corner V. 6633.
« Que jou ai fai tante peine endurer;
« Or li perdoins cank'il a meserré,
« Car plus preudomme ne poroie trover,
« Fors que le cuer a trop legier d'asés. »

Aussitôt cent mille guerriers encombrent les rues de Babylone; les païens sont tous mis à mort ou convertis, et le pauvre bon roi Gaudise, s'obstinant à croire en Mahomet, est immolé par Huon, qui se souvient alors des ordres de Charlemagne :

Tout maintenant li a le cief copé, V. 6671.
Le barbe prent que pendoit sor le nés,
Puis li osta. IIII. dens maiselers.
Dist Auberons : « Hues, or m'entendés :
« Garde-les bien, por Diu de maïsté,
« Car c'est ta mors et si est ta santés. »

« Hélas ! répond Huon, vous savez combien je suis léger de « cœur : veuillez me dire où je pourrai les déposer sûre- « ment. » Auberon les prend et les introduit dans la hanche du prudent Gériaume qui ne semble pas en être incommodé; puis, avant de retourner à Monmur, il fait à son ami une dernière recommandation assez délicate :

« Biax dous amis, de bien faire pensé. V. 6691.
« Vous enmerrés la fille l'amiré,
« C'est Esclarmonde, qui tant a de biauté :
« Jou te desfenc, sor les membres coper,
« Et si très chier con tu as m'amisté,
« Que tu n'i gises ne n'aies abité
« Dusc'à cele heure que l'aras espousé
« Tout droit à Rome, l'amirable cité.
« Et se t'i gis, si me puist Dix salver,
« Tu te venras en si grant povreté
« Qu'il n'est cors d'ome qui le péust conter.
« — Sire, dist Hues, je m'en quit bien garder. »

Les bonnes résolutions étaient familières à Huon, mais il ne manquait pas de les oublier. Auberon avait eu soin de faire paraître devant la plage de Babylone un « calant » ou navire de merveilleuse beauté :

La nés fu grans et de biele façon, V. 6706.
Et tant diverse que nel diroit nus hom;
La mers i fu portraite et li poison,
Et tout li oir de France le roion,

Dès Cloevis qui tant estoit preudon.
Canbres i ot à moult grande fuison,
Dedens ont mis les auferrans gascons,
Et pain et car, vin claré à fuison,
Et de bescuit tant com il lor fu bon,
Et vair et gris i misent li baron.

Auberon versa des larmes en quittant son ami, dans la prévision que bientôt ses recommandations seraient oubliées. Avant de prendre congé, il fit encore attacher au chaland un « batel » ou chaloupe, pour faciliter le débarquement. Que pouvait Huon demander de mieux?

V. 6747. Car li hanas lor rendi vin assés.
« Dix, ç'a dit Hues, com m'avés viseté!
« J'ai un hanap qui vaut une cité,
« Et un hauberc qui moult fait à loer:
« Si ai un cor de blanc ivoire cler,
« Quant je le sonne et je le veul corner,
« J'ai tant de gent com je veul demander.
« Et s'ai le fille Gaudise l'amiré,
« Dame Esclarmonde qui tant a de biauté...
« Cis nains boçus me cuide vergonder,
« Qui me desfent à le dame à juer;
« Mais jà por lui nel lairai, en non Dé. »

Vainement Gériaume lui rappelle les défenses d'Auberon et le châtiment qui suivra sa désobéissance : « Si vous avez « peur, répond Huon, quittez le chaland et réfugiez-vous dans « le bateau. » Le vieillard ne se le fit pas répéter; il se sépara de l'imprudent Huon, emportant avec lui les dents et les « grenons » du roi Gaudise. Demeuré seul avec Esclarmonde dans le chaland, Huon fut également sourd aux prières, aux représentations de la dame :

V. 6786. Onques si tost n'ot son deduit pasé.
Une tempeste commence par la mer.
La nés Huon ù la damoiselle ert
Commence à croistre et trestote à froer.
En cinc cens pieces est li calans volés.
Sour une plance est Hues demorés,
Entre ses bras Esclarmonde au vis cler.

Ils sont jetés, « nus comme au jour qu'ils furent né », dans une île inhabitée. Esclarmonde se désespérait; Huon montrait une grande résignation :

V. 6806. « Dame, dist Hues, or laisiés çou ester :

« Foi que doi vous, n'i valt riens dementers.
« Acolons-nous, si morrons plus soef.
« Tristans morut por bele Iseut amer,
« Si ferons nous, moi et vous, en non Dé. »

On voit que notre poëte connaissait les romans de la Table ronde, et l'exemple qu'il propose à son amie est fort bien choisi, puisque Tristan meurt en serrant dans ses bras la reine sa maîtresse. Mais Huon et Esclarmonde n'en moururent pas : des marchands sarrasins abordent dans l'île, approchent et reconnaissent la fille de Gaudise. Il la saisissent, l'emportent dans leur barque en se promettant de la ramener à ses parents :

« Signour, dist ele, merchi, por l'amor Dé ! V. 6854.
« De mon cors faites toute vo volenté,
« Mais que ne faites au damoisel nul mel. »
Et il respondent : « Ne sera pas tués,
« Mais de l'angoisse ara à grant plenté. »

En effet, après lui avoir lié les poings et bandé les yeux, ils enmènent la triste Esclarmonde, dont ils couvrent la nudité d'un bon manteau d'hermine. La flotte aborde à Aufalerne, ville que les chansons d'Aye d'Avignon et de Tristan de Nanteuil placent dans l'île de « Mayogre » ou Maiorque. Galafre est déjà roi de la contrée, comme dans les gestes que nous venons de rappeler. Esclarmonde, qu'on lui présente, lui paraît assez belle pour mériter de devenir sa femme; il extermine donc les marchands qui ne voulaient pas la lui céder. La princesse, devenue reine d'Aufalerne, se promet pourtant de rester fidèle à son cher Huon :

« Sire, dist-ele, merchi, por amor Dé ! V. 6916.
« Jou ai un veu à Mahomet voué.
« Dusc'à deux ans ne puis en lit entrer
« Là ù nus hom gise, por verité.
« Or m'en repenc, por la vostre amisté;
« Mais se je pase çou que jou ai voué
« Mahons nos sire nous en sara mal gré. »

Galafre a la bonté de respecter le vœu d'Esclarmonde; et, de son côté, Huon avait à la cour d'Auberon des amis qui ne craignirent pas de plaider sa cause devant leur aimable souverain. Malabron, celui qu'on a vu déjà, sous la forme d'un « luiton », transporter Huon sur la plage de Babylone, de-

mande la permission d'aller une seconde fois à son aide. — « Je le veux bien, répond Auberon, mais tu resteras luiton vingt-huit ans de plus :

V. 7036. « Et si t'estuet mon haubert raporter,
« Mon cor d'ivoire et mon hanap doré.
« Mais aussi nu come Huon troverés
« Le porterés sor la rive de mer.
« Se tu tant l'aimes, tant le pues acater. »

Malabron consent à tout et arrive dans l'île où le pauvre Huon allait mourir de faim, de froid et de désespoir ; il lui délie les mains, lève le bandeau qui couvrait ses yeux, et tout à coup, reprenant sa forme de luiton de mer, il invite Huon à monter sur son dos :

V. 7109. Dedens sa pel est Malabrons entrés ;
Et Hues est sour sa crupe montés.
Jambes croisies s'est asis tout soué,
Tout ensi nu com lou jour qu'il fuit nez.
Et Malabrons est saillis en la mer.

Il le jette sur un autre rivage inconnu, et le quitte pour se mettre à la recherche du cor, du hanap et du haubert qu'il doit rapporter à Auberon.

Vous pensez qu'au moins Huon saura quelque gré à Malabron, à Auberon, de ce qu'ils viennent de faire pour lui. Nullement. Il les maudit pour ne lui avoir pas encore donné les moyens de se vêtir et d'apaiser sa faim :

V. 7127. « Cis nains boçus m'a honni et tué ;
« Mais par celui qui en crois fu penés,
« Puisqu'il me laise en si grant povreté,
« Se mestiers est, je mentirai asés.
« A cinc cens diables soit ses cors comandés ! »

Dans ces belles dispositions, il aperçoit un vieux ménestrel qui prenait tranquillement à l'ombre un repas copieux :

V. 7142. Il ot se harpe dont il savoit harper,
Et sa viele dont il sot vieler...
Devant lui ot une nape geté,
Desus avoit .IIII. pains buleté,
Et plain boucel de vin et de claré.

A la vue d'un homme entièrement nu, le vieillard croit avoir

affaire à quelque sauvage affamé. Huon lui demande un peu de son pain :

Dist li jougleres : « Tu en auras asés, V. 7159.
« Mais ains dirés en quel Dieu vous creés.
« — Par foi, dist Hues, ou quel que vous vorrés. »

Le jongleur lui fait signe d'ouvrir sa malle et d'y prendre ce que les gens de son métier recueillaient fréquemment de la générosité de leurs auditeurs : chemise et braies, pelisse et manteau d'écarlate. Huon, que le mensonge n'effraye plus, se donne pour un Sarrasin du nom de Garinet. Quant au ménestrel, il se nommait Estrument et avait été attaché au service du bon roi Gaudise, qu'« un mauvais garçon » de France, nommé Huon, avait mis à mort. Son intention était de gagner la cité de Monbrant, gouvernée par Yvorin, frère de Gaudise :

« Se tu voloies aveuc moi demorer V. 7248.
« Et si vausisses ce fardelet porter,
« Jà un denier ne porai conquester.
« Que le moitié n'en aies à ton gré,..
« Je ne venrai en bourc ne en cité,
« Se jou i veul de mon mestier ouvrer,
« Tu me verras itel mantel doner
« K'à males paines les poras emporter. »

Huon accepte l'offre; le voilà devenu serviteur d'un ménestrel. Il prend la malle, passe la harpe à son cou et garde le violon dans sa main. Bientôt ils font rencontre d'une « ost » qui se rendait à Aufalerne pour réclamer de Galafre la belle Esclarmonde, au nom du roi Yvorin, oncle de la dame :

Quant Hues ot d'Esclarmonde parler, V. 7306.
Li sans du pié li est el vis montés.
Dist à son maistre : « Là feroit bon aler. »

Mais le ménestrel, ne trouvant pas son compte avec les gens de guerre, dont les habitudes sont peu généreuses, continue sa route vers Monbran. Yvorin, auquel il se présente, invite le ménestrel à montrer ce qu'il sait faire :

Qui li véist se viele atremper, V. 7337.
A trente cordes fait se harpe soner.
Tous li palais commence à retinter.
« He Dix, dist Hues, com chi fait bon ester!
« Rote ne gigle n'est tele à escouter. »

Tous les auditeurs furent du même avis, et les manteaux leur furent jetés à profusion ; Huon en eut toute sa charge. Yvorin, remarquant la bonne mine du valet, s'étonne de le voir en si pauvre condition, et le fait approcher. Pourquoi, dit-il,

V. 7390. « Por coi sers tu ichi ce menestrel,
« Qui se garist cascun jor de rover?
« Si ne saroies de nul mestier ouvrer
« Par coi tu fusses à plus grant honesté?
« — Sire, dist Hues, les mestiers escoutés :
« Je sai mestier à moult grande plenté,
« S'es nommerai se il vous vient à gré.....
« Je sai moult bien un esprivier muer,
« Si sai cachier le cerf et le sangler;
« Quant jou l'ai pris, le prise sai corner,
« Et la droiture en sai as ciens doner.
« Si sai moult bien servir à un disner;
« Si sai des tables et des eskiés asés,
« Qu'il n'est nus hom qui m'en péust paser....
« Je sai moult bien un hauberc endosser,
« L'escu au col et me lance porter,
« Et un cheval et courre et galoper.
« Si sai moult bien en grant estor entrer,
« Et quant ce vient as ruistes cos donner,
« Pires de moi i poroit bien aler.
« Si sai moult bien ens ès canbres entrer,
« Et les plus beles baisier et acoler. »

« Voilà, dit Yvorin, de beaux talents : essayons d'abord com-« ment tu sais jouer aux échecs. J'ai une fille qui n'a jamais « été matée; tu vas t'éprouver contre elle, et, si tu perds, tu « payeras de ta tête; si tu gagnes, tu reposeras dans les bras « de ma fille. » Huon se souvient alors d'Esclarmonde : « J'aimerais mieux, dit-il, un autre jeu ». Cependant on avertit la jeune fille qu'un bachelier, le plus beau qui soit en « Payenie », va jouer contre elle une partie d'échecs :

V. 7458. Dist le pucele : « Mes pere est fos provés.
« Jà si biaus hom n'ert par mon cors tué,
« Ains me lairai à lui mate clamer..... »
Adont ont fait un samit aporter,
Emmi le sale le font errant geter;
Hues s'asist et la dame delés,
Et li baron s'asisent de tos lés.
Et Huelins apiela l'amiré :
« Or vous requier, sire, que n'en parlés,
« Vous ne vostre home, courtoisie ferés.
« Li jus est grans, nus ne s'en doit meller.... »

Adont ont fait l'eskekier aporter :
« Dame, dist Hues, quel ju volés juer?
« Volés as trais, u vos volés as dés ? »

C'est-à-dire apparemment : « Choisissez-vous les tables (notre « jeu de trictrac), ou les échecs proprement dits » ? La demoiselle préfère le trait, et la partie commence. Huon, quoique tout à son jeu, perd d'abord ses meilleures pièces et prévoit qu'il ne pourra défendre les autres :

Et la pucele a Huon regardé, V. 7512.
Amors le point qui si l'a alumé ;
Tant pense à lui pour se grande biauté,
Qu'ele perdi son ju à mesgarder.

Voilà le roi bien ému et toute la cour avec lui : mais Huon n'entend pas user de sa victoire :

« Sire, dist Hues, car ne vous aïrés : V. 7526.
« Voist s'ent vo file ès canbres reposer,
« Et jou irai servir mon menestrel... »
Et la pucele s'en va à cuer iré :
« A foi ! dist-ele, Mahon te puist grever !
« Se je séusse que ne déust faire el,
« Par Mahomet, je l'éusse maté. »

La suite de cet épisode ne répond pas à ce qu'on vient de lire. Huon demande et obtient la permission de rejoindre l'armée qu'Yvorin avait envoyée contre le roi d'Aufalerne pour réclamer Esclarmonde. Un Sarrasin lui donne une excellente épée :

Hues le prent, du fuerre l'a geté ; V. 7564.
Ce dist la letre, qui fu el branc letré,
Qu'ele fu suer Durendal au puing cler.
Galans les fist, deus ans mist à l'ouvrer,
Dis fois les fist en fin achier couler.

Ce passage met hors de doute le sens du mot « letré » si souvent appliqué aux bonnes épées. C'est une inscription tracée sur la lame et donnant ordinairement le nom de l'ouvrier qui l'avait forgée.

Nous passerons sur le siége d'Aufalerne, le combat de Huon contre le terrible Sabrin, le retour du vieux Gériaume, la réunion d'Esclarmonde à son ami, et l'arrivée de Guirre, frère de Gériaume, qui, après avoir été en quête de Huon dans tout l'Orient, revenait vers « douce France », sans l'a-

voir retrouvé. Après s'être reconnus, les Français, demeurés maîtres d'Aufalerne, s'accordent à profiter de la nef de Guirre, en laissant la ville conquise aux Sarrasins. Ils arrivent à Brindes, puis à Rome, où l'apostole fait une seconde fois bon accueil à Huon : « Beau neveu, demande-t-il, com« ment vous êtes-vous comporté :

V. 8706. « Comment vous est? estes-vous en santé?
« — Sire, dist Hues, j'ai éu mal asés,
« Et nonpourquant jou ai moult bien ouvré,
« Car j'ai le barbe Gaudise l'amiré,
« Et aveuc çou .IIII. dens maselers,
« Et s'ai se fille que moult a de biauté.
« Se vous requier bautesme li donnés,
« Et après çou le vaurai espouser. »

L'apostole confère donc le baptême à la fille de Gaudise, qui garde son beau nom d'Esclarmonde. Puis il reçoit la confession générale de Huon :

V. 8727. Tous li gehist ses peciés criminés,
De moult crueus, ce saciés sans douter,
Puis qu'il ala outre la rouge mer;
Ains n'i laissa nule riens à conter,
Et l'apostoles li a tout pardonné:
Après li a la pucele espousé.

A quelques jours de là, ils virent, de la nef qui les conduisait, poindre les tours et les murs de Bordeaux.

Mais Huon n'est pas encore au terme de ses peines. A la vue des hautes tours de Bordeaux : « Voilà, dit-il à Esclar« monde, mon droit héritage :

V. 8767. « Vés-là vo vile, dont je vous doi douer.
« Si m'aïst Dieus, c'est ore ducées,
« Mais se je puis de France retorner,
« Çou est roiaumes, se Dix me puit salver! »

« Ne vous vantez pas ainsi, lui dit Gériaume; Charlemagne « vous a défendu de rentrer à Bordeaux : il vous faut che« vaucher jusqu'aux prés qui environnent Saint-Maurice; « c'est une abbaye dont Charlemagne est avoué. » Huon envoie donc vers l'abbé, pour le prévenir de son retour et de son intention d'aller lui demander à dîner :

V. 8788. « A miedi vaurrai laiens disner.
« Et que il sache contre moi atorner,

« Vitaille querre asés à grant plenté ;
« Et si n'ait doute, ne li veul rien couster,
« Car j'ai d'avoir trente somiers torsés. »

L'abbé, joyeux de la nouvelle, sort avec la croix et la bannière au-devant de Huon. Après avoir copieusement dîné, il envoie à Bordeaux pour avertir Gérard de l'arrivée de son frère. La nouvelle déplut grandement à celui-ci, qui avait bien espéré ne jamais revoir Huon et ne pas être obligé de lui remettre le fief de Bordeaux. Que faire ? Il demande conseil au père de la femme qu'il avait épousée, le traître Giboart de Vieuxmés. « Allez, dit celui-ci, voir votre frère à « Saint-Maurice : quand il sortira de l'abbaye, vous demanderez à l'accompagner jusqu'à la forêt : je vous y attendrai « avec bon nombre de gens armés. Alors vous chercherez « querelle à Huon ; je paraîtrai, j'exterminerai les pèlerins « qu'il a ramenés ; et votre frère bien garotté sera conduit « dans vos prisons. Vous irez avertir l'empereur que, votre « frère étant rentré dans Bordeaux, vous avez été forcé de « le retenir prisonnier. Comme le roi déteste Huon, il vous « saura bon gré de ce que vous avez fait, et vous en recevrez « de nouveaux honneurs. »

Gérard suivit le conseil. Il se rendit à l'abbaye accompagné d'un seul écuyer :

Hues le voit, s'est encontre levés ; — V. 8950.
Si le corut maintenant acoler.
Gerars le baise en autel loiauté
Que fist Judas qui traïst Damedé.

Huon conte les aventures de son voyage, et comment les dents et la barbe de Gaudise sont enfermées dans la hanche du vieux Gériaume :

« Car là les mist Auberons li faés
« Par faerie, par le Diu volonté. »

Mais il blâme vivement son frère d'avoir pris alliance dans la famille de Ganelon.

Après le manger on parle d'aller reposer :

Les napes ostent sergant et baceler ; V. 9054.
Les lis fait faire pour aler reposer....
De l'une part se gist Hues li ber,
Et Esclarmonde en autre lit paré ;

Car Hues eut trop legier cuer d'asés,
S'aveuc géust, il nel laissast ester,
S'en éust fait toute sa volonté.
Ne vaurent pas l'abie violer.

Et le lendemain matin ils prennent congé de l'abbé. Arrivés à la limite des domaines de l'abbaye, Huon, pour ne pas mettre le pied sur la terre de Bordeaux, prend la route de France. Là commençait la forêt dans laquelle Giboart les attendait. Gérard, chemin faisant, reproche à son frère la façon dont il a parlé des parents de sa femme : « J'ai, dit-il, « gardé longtemps votre terre, sans en tirer le moindre « profit ; je suis marié; quelle part me ferez-vous dans l'hé- « ritage paternel? — Celle que vous choisirez, répond dou- « cement Huon. Voulez-vous Bordeaux, voulez-vous Giron- « ville? — Je veux, répond insolemment Gérard, la tête de « ce traître Guirre, qui est allé vous chercher et qui vous a « ramené. » Alors paraît Giboart ; accompagné de soixante hommes armés, il fond sur les douze pèlerins et les tue; Huon est abattu, lié, ramené les yeux bandés à Bordeaux et jeté dans une noire prison, avec Esclarmonde et le vieux Gériaume, auquel Gérard enlève son précieux dépôt :

V. 9248. Et Gerars est à Geriaume venu;
Tout en travers l'a à terre abatu,
Et le costé li a errant fendu ;
Les dens li a et le barbe tolu
Qui fu Gaudise, qui tant ot de vertu.

Gérard eut soin de faire arriver son frère à Bordeaux avant le point du jour, pour que personne dans la ville ne pût le reconnaître :

V. 9299. Diex que ne sevent le grande cruauté,
Li franc bourjois de le bonne chité!
S'il le séussent, par fine verité,
Ains se fesissent ocire et decoper
Qu'il le laisassent mener à tel vieuté.

Le lendemain, Gérard se rend à l'abbaye de Saint-Maurice, réclame les trésors que son frère y avait laissés en garde, et, sur le refus de l'abbé, l'étrangle, met tous les religieux en fuite, à l'exception d'un seul, que les autres moines, quand ils sont rentrés dans la maison conventuelle, n'osent refuser de reconnaître pour abbé. Après ce bel exploit, Gérard se

rend à Paris, accompagné de Giboart et du nouvel abbé de Saint-Maurice. Comme il sait la puissance de l'or, il a soin de distribuer une partie des richesses que Huon avait ramenées d'Aufalerne à tous ceux qui pouvaient appuyer ses récits mensongers :

Gerars a fait les somiers amener, V. 9409.
Et si les fait ens el palais porter.
Deus en a fait la roïne donner,
Et Karlemaine en fait trois presenter;
Et les barons qui sont aval l'ostel,
N'i a celui n'ait bel joiel donné,
U coupe d'or, u bel hanap doré,
U drap de soie, u paile d'outremer.
Et les serjans a biau mantiax donnés,
Et les garçons bons hermins engoulés.
Mais Karlemaine en fait asés porter :
Onkes n'en volt un cofre desfremer,
Dus c'à cele heure c'à Gerart ait parlé.

Les rois montrent rarement la même réserve, dans nos chansons de geste. Charlemagne demande ensuite à Gérard les motifs de son voyage :

Dist Gerars : « Sire, certes vous le sarés. V. 9430.
« Or saciés bien, si me puist Diex salver...
« J'ai tel besoigne, onqes mais n'oc itel ;
« Je le vous di, dolans, à cuer iré,
« Car mix aimasse que je fusse outremer.
« Moi le m'estuet en vo palais conter.
« Mal est à dire et pis est à aler.
« Envis le di, par sainte carité,
« Car je sai bien que j'en serai blasmé !
« Mais j'aime mix m'onor à regarder,
« Que de tous ciax qui de mere sont né. »

« Mon Dieu, dit Naimes, vous parlez trop longuement, « dites simplement ce qui vous amène. » Alors le traître raconte qu'il vit entrer dans Bordeaux son frère Huon avec le vieux Gériaume et une belle Sarrasine. « En reconnaissant « mon frère, je me crus obligé de lui faire honneur ; mais « quand je demandai s'il avait été au temple de Salomon, il « garda le silence : s'il avait fait votre message vers le roi « Gaudise, il se tut également. Alors, accablé de douleur, « je me suis vu forcé, pour n'être pas envers vous parjure, « de le retenir en prison. Décidez maintenant de son sort. »

Giboart et le faux abbé de Saint-Maurice ne manquent pas de confirmer de leur témoignage ce que Gérard venait d'avancer. « Vous avez, dit Naimes, à l'empereur, un moyen « de connaître la vérité : c'est de vous rendre à Bordeaux et « d'interroger Huon vous-même. » Le conseil est trouvé bon, le signal du départ est donné :

V. 9584. Adonc fait Karles les barons aprester,
Desc'à set vint en fait li rois monter,
Et si enmaine trestous les xi pairs,
Et li dousimes fu Hues li menbrés.

Ils arrivent à Bordeaux et se rendent au palais, suivis de la foule des francs bourgeois qui se demandent ce que l'empereur vient faire dans leur ville. On commence par dresser les tables :

V. 9624. Li rois lava, s'est assis au mengier;
Lés lui s'assist Nales o le vis fier,
As autres tables sisent li chevalier.

Les convives trouvent les viandes si bien préparées et les vins si bons que le sage duc Naimes craint que les fumées du vin ne troublent la raison de l'empereur et des juges :

V. 9640. Qui que mangast, dus Nales a ploré.
Il sailli sus, du mengier est levé,
Si roidement a la table hurté
Qu'il en a fait tos les hanas verser.
— « Nales, dit Karles, par Dieu, et vous c'avés?
« Vous avés tort qui mon vin respandés.
« — Ains ai bien droit, dist Nales, en non Dé.
« Par le cors Dieu, c'avés vous enpensé?
« Venistes-vous à Bordiaus la cité
« Pour boire vin, ne pour boire claré?
« N'avés-vous mie tout çou en France asés?
« Hé, emperere, et car vous porpensés...
« Çou est, par Dieu, d'un de vos douze pers
« Que nous devons jugier, si m'aïst Dés.
« Quant nous arons mengié à grant plenté,
« Et tant béu que serons enivré,
« Coment sarons de mort d'omme parler? »...
Dist l'empereres : « Ces napes nous ostés! »
Les tables ostent sergant et baceler;
Li rois commande Huon à amener.

Huon, interrogé par l'empereur, raconte d'une manière

touchante et sincère les nombreux incidents de son voyage : comment son indigne frère l'avait trahi, injustement accusé et jeté en prison. L'hypocrite Gérard, au lieu de se justifier, dit que, tout infidèle que soit le rapport de Huon, il ne veut pas le démentir :

> Dist Gerars : « Sire, il dist se volenté. V. 9840.
> « Mais ains ne fis si grande malvaisté;
> « Jou ne quiers jà vers mon frere estriver;
> « Li rois en fasse tote se volenté! »

Charlemagne reprend alors la parole : « Huon, dit-il, je « laisse de côté votre dire et celui de votre frère; mais je « vous demande les quatre grosses dents et la barbe blanche « de Gaudise. — Sire, je les avais rapportées, mais on me les « a prises. — Fort bien. Comment avez-vous pu rentrer à « Bordeaux, quand je vous l'avais défendu sous peine de « mort? — Sire, j'y suis revenu malgré moi ; le traître Gérard « m'y a traîné, les yeux bandés, les poings liés. — Je vous y ai « trouvé et je pourrais vous condamner, sans attendre le ju« gement de vos pairs; car vous saviez la peine qui vous « était réservée, en revenant les mains vides dans la cité de « Bordeaux. Cependant je veux avoir égard à votre dignité « de pair, et je consens à ce que vous soyez jugé par les « hommes de ma cour :

> « Nales, dist Karles, ne le quier jà grever. V. 9879.
> « Se jou voloie aler à cruauté,
> « Vous savés bien qu'il seroit traïnés.
> « Mais por l'amor qu'il est uns de vos pers,
> « Le vorrai-jou par jugement mener. »

L'allocution que l'empereur adresse ensuite aux pairs, en se retirant, nous prouve que ces grandes assises féodales n'étaient pas présidées par le roi. Après la décision de la cour, un des pairs venait lui en rapporter les termes et l'avertir de prononcer le jugement :

> Et li rois ot apelé tos les pers : V. 9888.
> « Signor, dist Karles, or en avant venés,
> « Et si jugiés cist plait maléuré.
> « Jou vous conjur, de sor vos loiauté,
> « Et sor le foi que me devés porter,
> « Que vous, signor, parmi droiture alés.
> « Ne por mon cors ne por mes amistés
> « Vous pri-je bien que Huon ne grevés;

« Ne, por Huon aidier à delivrer,
« Ne dites mie envers moi fauseté.
« Jou m'en descarce issi et devant Dé,
« Si vous en carce, voiant tot le barné. »

Les pairs discutèrent longuement : ils entendirent Gautier, parent de Ganelon, qui demanda la mort de Huon ; Henri de Saint-Omer, qui demanda celle de Gérard ; le comte de Flandres, qui proposa le renvoi pur et simple des deux frères, et enfin le comte de Châlon, dont l'avis fut de remettre la sentence au jugement du bon duc Naime. Ce n'était que le charger de recueillir les voix et de porter le jugement prononcé par les pairs devant l'empereur. Il voulut longtemps s'en défendre ; mais, voyant que la cour s'obstinait à lui confier cette mission, il eut recours, pour sauver Huon, à ce qu'on appelle en justice un moyen dilatoire. L'empereur, suivant lui, ne pouvait juger les pairs que dans trois villes de France :

V. 10057. « Sire, esgardés, por Dieu de maïsté,
« En con fait lieu nous devés conjurer,
« Por jugier homme qui soit .i. de vos pers.
« Jel vous dirai, ne sai si le savés :
« Li uns en est al borc de Saint Omer,
« Li autres est à Orliens la cité,
« Et li tiers est à Paris, par verté.
« Par jugement se le volés mener,
« En un des trois faites Huon mener ;
« Car n'iert jugiés çaiens en cest ostel,
« Par homme nul qui de mere soit nés. »

Ici l'empereur perd patience. « Naime, dit-il, vous ne par- « lez ainsi que pour sauver votre ami Huon. Et puisque « vous refusez de rendre le jugement que j'ai droit de ré- « clamer, je ferai justice moi-même. Par ma barbe! je ne « dînerai qu'une fois avant de voir Huon traîner et pendre : »

V. 10080. A vois escrie : « La table me metez. »

C'en était fait du gentil Huon de Bordeaux, car Charles pour rien au monde n'eût manqué à son serment. Mais par bonheur Auberon n'avait pas entièrement oublié son ami : « Hélas! pensa-t-il en pleurant, le pauvre Huon a bien expié « ses fautes ; il est aujourd'hui absous et marié ; son frère l'a « trahi, Charlemagne va ordonner son supplice. Mais il sera « bien forcer de se parjurer. Holà! mes gens! que cent mille « hommes armés soient transportés dans Bordeaux. »

Cependant la table de Charlemagne était dressée dans le « palais listé »; les nappes étaient mises et le manger présenté. Tout à coup, au-dessus de cette table apparaît une autre table plus somptueuse encore et mieux garnie; sur le devant sont déposés le haubert, le cor d'ivoire et le hanap d'or : un grand bruit se fait entendre; c'est Auberon qui entre dans la ville, laissant à chacune des portes dix mille hommes armés. Il monte les degrés du palais, accompagné de nombreux amis, il va s'asseoir à la table dressée au-dessus de la première, fait un signe, et dans la salle entrent Huon, Esclarmonde et Gériaume, qui ont vu leurs liens tomber et les portes de leur prison s'ouvrir :

Il (Auberon) fu vestus d'un paile gironné V. 10176.
A noiaus d'or et laciés les costés,
Et si biaus fu com solaus en esté.
Delés le roi pasa par tel fierté
Que il l'a si de l'espaulle hurté
Que de son cief fait le capel voler.
— « Dix, ce dist Karles, qui est cis bocerés
« Qui si m'a ore de s'espaule hurté? »

Après avoir fait asseoir à ses côtés les trois prisonniers, Auberon prend le hanap et le présente à Huon, à Esclarmonde, à Gériaume, qui y boivent un vin délicieux. Huon va porter ensuite la coupe à Charlemagne; et l'empereur est tellement troublé qu'il ne refuse pas de la prendre :

Lues qu'il le tient, le vin en est alés. V. 10216.
Dist Auberons : « Ce fait vo mauvaisté,
« Car li hanas est de tel disnité
« Nus n'i puet boire s'il n'est preudom clamé,
« Et nés et purs et sans pecié mortel.
« Drois empereres, se me puist Dix sauver,
« Jou en sai .I. qui moult est crimineus,
« Que vous fesistes, moult a lonc temps passé,
« Ne ainc n'en fustes à prestre confessés.
« S'il ne m'estoit por vo cors avieuter,
« Jà le diroie sans point de demorer. »
Li rois l'entent, moult est espoentés.

Auberon n'en dit pas davantage sur ce fameux péché secret que tant de trouvères ont reproché à Charlemagne, et qu'on a plus d'une fois cherché à deviner. S'il y avait quelque fondement historique à cette légende, on pourrait la rapporter aux circonstances qui permirent à ce grand prince de

réunir tout l'héritage paternel au détriment de son frère Carloman et de ses neveux. Mais notre bon nain, sans appuyer trop sur ce point, se contenta de justifier son ami Huon et de confirmer le récit qu'il avait fait de ses aventures. De son côté Gérard fit sa confession, d'abord d'une voix basse et tremblante :

V. 10281. Dist Auberons : « Et vous, comment parlés?
« Dites plus haut, si serez escoutés. »

Quand il eut fini, il alla rechercher les « grenons » et les grosses dents de Gaudise dont il avait dessaisi Gériaume. On n'attendit que cette restitution pour le conduire aux fourches, lui, Gibouart et le faux abbé, ses complices. Huon conjura vainement Auberon de pardonner à son frère :

V. 10347. « Sire, dist-il, s'il vous venoit en gré,
« Pardonnissiés Gerart se mauvaisté;
« Et moi et lui seriemes acordé.
« Le traïson et le grant cruauté
« Li fist tout faire Gibouars li dervés.
« Sire, pour Dieu, prenge-vous ent pité,
« Et de ma terre le moitié li donés. »

Ce qui caractérise Huon et justifie la tendre amitié qu'Auberon ressentait pour lui, c'est un fond de bonté généreuse qui ne se dément pas, même à l'égard des mécréants; car, s'il a fini par immoler le roi Gaudise, c'est sur l'ordre formel d'Auberon et après avoir refusé plusieurs fois de le frapper. Auberon ne cède pas à cette dernière prière :

V. 10356. « Tout l'or du mont nel poroit respiter.
« Ains les souhaide là sus enmi les prés
« Que il i soient tous quatre traïnés,
« Par faerie et par ma disneté.
« A unes fourkes soit Gerars encrués,
« Il et ses sires Giboars de Viesmés,
« Et aveuc aus souhaide-jou l'abbé,
« Et l'autre moine que il ot amené.
« Les fourkes veul ensement demander
« Plus hautes soient c'uns ars ne puist jeter. »

Après ce dernier témoignage d'affection, Auberon retourne dans sa ville de Monmur, en invitant son ami Huon à venir l'y rejoindre dans trois ans, pour recueillir son féerique héritage :

« Si averés toute ma roiauté, V. 10435.
« Saciés de voir, bien le vous puis donner,
« Car je vous di en fine verité,
« Qu'ensi me fut au naistre devisé
« Que bien le puis qui que je veul donner.
« Et je vous aime en bone loiauté,
« Si vous donrai toute ma disnité.
« Couronne d'or en vo cief porterés,
« Et à Geriaume donrés vos iretés...
« Je ne veul plus au siecle demorer,
« Là sus m'en veul en paradis aler.
« Car nostre sires le m'a certes mandé,
« Mes sieges est à son destre costé.
« Si te desfen, sur les menbres coper
« Et sur le foi que tu me dois porter,
« Que vers le roi n'aies mais estrivé.
« Tes sires est, se li dois foi porter. »

Cela dit, il demande congé, serre dans ses bras Huon, et disparaît avec tout son baronnage. Charles reçut les dents, la barbe de Gaudise, et retourna en France, laissant Huon duc incontesté de Gascogne et de Bordeaux :

Li borjois ont moult grant joie mené, V. 10484.
Et li baron de partout le rené.

Et le trouvère s'arrête avec ces vers :

De Huelin ne vous sai plus conter, V. 10489.
Ne d'Auberon le petit roi faé.
Si proiiés Dieu, le roi de maïsté,
Vous qui m'avés de vos deniers donné,
Qu'en paradis vous meche reposer,
Et moi aveuc qui le vous ai conté.

Nous avons cru devoir donner une analyse complète de la chanson de Huon de Bordeaux, parce qu'elle porte un caractère relativement original, et qu'elle semble le point de départ non-seulement des autres récits consacrés au même personnage, mais encore de la plupart des chansons de geste faites ou renouvelées au quatorzième siècle. On ne peut refuser à l'auteur du texte que nous venons d'examiner, quels que soient les emprunts faits à de précédentes traditions, un certain art de composition, un vrai talent de narration, et, dans la façon dont les nombreux éléments de l'œuvre sont disposés, l'heureux secret d'entretenir la curiosité de l'auditeur, et de lui faire regretter la fin de tant de récits

ingénieux, inattendus. Le style n'est jamais traînant, et le conteur paraît s'amuser autant que s'amusent ceux qui l'écoutent. Les personnages mis en scène ont un caractère plus tranché, mieux dessiné que dans la plupart des autres poëmes de la même classe. On aime le héros principal, mélange de bonté, de courage et d'étourderie. Pour Auberon, c'est un type que notre chanteur n'a sans doute pas inventé, mais qu'il a su présenter sous une forme charmante et probablement nouvelle. Rarement la fantaisie s'est jetée avec plus de bonheur dans les domaines de la féerie. Le nain, qui dans les contes bretons est de nature laide et malfaisante, est ici doué de toutes les grâces et des meilleurs instincts. Sorte de roi des forêts, il commande aux lutins, aux génies qui forment sa cour, et qui, toujours animés comme lui des meilleures intentions pour les simples mortels, se plaisent à leur venir en aide, à les tirer des mauvais pas dans lesquels ils les trouvent engagés. A côté d'Huon et d'Auberon, ces deux figures sympathiques, se groupent d'autres personnages secondaires auxquels on s'intéresse encore, tels que le « luiton » Malabron, quand, pour secourir Huon, il consent à rester trente ans sous les eaux en figure de poisson. N'oublions pas le vieux Gériaume, sage et prévoyant conseiller, toujours mal écouté ; la jeune Sibylle, victime de la brutalité d'un affreux géant, enfin la belle Esclarmonde, la fille de cet amiral Gaudise ou Gaudische, que tout le monde bafoue et dont le nom demeuré populaire est encore aujourd'hui la proie de nos bateleurs.

Keightley, The fairy mythology, 1850, I, 39. — Dunlop. Hist. of the fiction.

Des critiques anglais ont attribué, nous ignorons sur quel fondement, la chanson de Huon de Bordeaux à Huon de Villeneuve, trouvère du XIIIe siècle. Les savants qui viennent de la publier n'ont pas même pris la peine d'examiner cette attribution purement gratuite; ils ont avoué que l'auteur n'a pas laissé les moyens de le reconnaître, et que tout ce qu'on peut présumer, d'après le style de l'œuvre, c'est qu'elle appartient à la fin du XIIe siècle. Ce n'est pas que nous adoptions entièrement les raisons sur lesquelles se fonde avec eux un autre critique. Le mélange des traditions franques et bretonnes n'est pas expressément lié à la composition des romans du cycle d'Artus; car ces romans eux-mêmes devaient beaucoup à d'autres récits, déjà populaires longtemps auparavant, et le souffle franco-breton, si l'on veut bien nous permettre cette expression, est déjà sensible

G. Paris, Rev. germ., XVI, p. 354.

dans un poëme assurément plus ancien que Huon de Bordeaux, le Voyage de Charlemagne à Jérusalem. Mais le texte conservé de Huon ne nous a pas semblé remanié, renouvelé, comme tant d'autres; il est en assonances et non pas en rimes exactes; d'un autre côté, la langue en est claire et nette, telle qu'on l'écrivait à la fin du XIIe siècle. Ces raisons suffisent pour autoriser à rapporter le poëme à cette époque, et dispenser d'en chercher d'autres preuves.

On a très-bien démontré que le nom d'Auberon et ce caractère de nain, génie bienfaisant ou malin, habitant des forêts, toujours prêt à favoriser ou contrarier les passions humaines, n'étaient pas de l'invention de notre auteur. Sans recourir au poëme tudesque d'Otnit, qu'on trouve dans le *Heldenbuch*, recueil des poëmes héroïques allemands, où le roi des nains Elberich joue un rôle assez analogue à celui qu'il remplit dans Huon de Bordeaux, mais dont il est permis de contester l'antériorité, on peut alléguer avec plus de vraisemblance l'Alberich, roi des nains, mêlé aux premières aventures de Siegfried, le héros des *Nibelungen*. Alberich est assurément le même nom qu'Auberon. Le nain, fée ou roi des fées, Alberich ou Auberon, faisait donc partie de la mythologie franco-germanique, bien avant la composition de Huon de Bordeaux. G. Paris, ibid.

Mais à notre auteur appartient l'idée de puiser à deux sources distinctes les éléments d'un seul ouvrage. Les anciennes cantilènes françaises avaient parlé de ce Sewin ou Seguin, envoyé par l'empereur Charlemagne pour maintenir dans l'obéissance les citoyens de Bordeaux nouvellement soumis; peut-être parlaient-elles aussi de son fils Huon, et des démêlés qu'il aurait eus avec le successeur du grand empereur. C'est la première donnée de la chanson de geste. Huon, fils de Seguin, est calomnié près de Charlemagne; il vient à la cour pour se justifier, et recevoir l'investiture du fief paternel. Attaqué par le fils de l'empereur, qu'il tue en légitime défense, il est pour ce fait mis en jugement et banni de France; son frère profite de sa disgrâce et reste possesseur de Bordeaux jusqu'au retour de Huon. Telle dut être la première geste de Huon de Bordeaux, si elle fut jamais composée : dans ces proportions, elle rentrait dans le moule de toutes les anciennes chansons héroïques de la nation française, et ne s'en distinguait par aucun côté original. Trop ingénieux pour se contenter d'une imitation banale,

notre trouvère essaya l'emploi d'un merveilleux que la chanson de geste avait jusqu'alors négligé, pour le laisser dans le domaine moins élevé des contes de nourrice et des fables bretonnes. Sur la route de Huon, banni de France et pèlerin d'Orient, il plaça le roi des fées et des génies intermédiaires, lequel, touché des bonnes qualités du héros injustement condamné, lui donne les moyens de rentrer en grâce auprès de son souverain, et de punir la perfidie d'un frère indigne. C'est à partir de cette heureuse réunion de deux sources distinctes, également populaires, que le personnage d'Auberon fut reçu dans la littérature européenne. Le bon petit nain fit la fortune des innombrables traductions, imitations et continuations de la geste de Huon de Bordeaux : dans un temps plus rapproché, il inspira heureusement Shakespeare en Angleterre, Wieland en Allemagne, et, de nos jours encore, le théâtre a plusieurs fois tenté, non sans succès, de le faire reparaître et de lui rendre sa vogue huit ou neuf fois séculaire.

S'il n'est pas permis de reconnaître le nom de l'auteur de Huon de Bordeaux, au moins peut-on conjecturer à quelle province appartient l'honneur de le compter parmi ses enfants. Nous le croyons, avec M. Guessart, originaire d'Artois. C'est en effet avec une complaisance visible qu'il nomme plusieurs fois nos provinces du nord, l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut, la Flandre; Sibylle, cousine de Huon, est fille du sire de Saint-Omer; les Français qui viennent offrir leur secours à Huon sur la plage orientale, sont ou de Saint-Omer ou de Paris. Si Charlemagne se montre fatigué des soucis du trône, Naime lui conseille d'aller se « déduire » soit à Saint-Omer, soit à Paris, soit à Orléans; enfin, et ce passage à nos yeux est le plus décisif, bien que les savants éditeurs aient négligé de s'en appuyer, quand l'empereur veut faire prononcer la condamnation de Huon, Naime lui rappelle qu'il n'y a que trois lieux dans lesquels il lui soit permis de tenir une cour de justice :

Li uns en est al borc de Saint-Omer,
Li autres est à Orliens, la cité,
Et li tiers est à Paris, por verté.

C'est apparemment par complaisance pour ses compatriotes que le trouvère réduit ainsi le nombre des villes où le roi peut juger les pairs de France, et que la première de celles

qui possèdent ce grand privilége est Saint-Omer, dont l'importance politique ne fut jamais reconnue par la cour de France. Ce n'est pas, comme l'objecte un critique autorisé, pour les besoins de la rime que ce nom de Saint-Omer revient fréquemment dans l'ouvrage : on le retrouve, il est vrai, quelquefois à la fin, mais souvent aussi au milieu des vers, comme pour prévenir tout soupçon de ces chevilles, si fréquentes dans la plupart des compositions du même ordre.

Le poëme original a été publié en 1860, quand depuis trois siècles la presse gémissait sous le poids des imitations et traductions qu'on en avait faites. On doit à MM. Guessart et Grandmaison cette première édition, qui se recommande par un texte soigneusement établi sur la comparaison de trois manuscrits, l'un de Paris, l'autre de Tours, le troisième de Turin, et par une excellente préface qui ne nous a pas été inutile. Le sommaire, d'après le système adopté pour la Collection des anciens poëtes de la France, est placé au-devant du texte original, et ne laisse rien à désirer. Il est pourtant permis d'en contester la nécessité; un tel *compendium*, aride de sa nature, pouvant favoriser, au lieu de les combattre, les préventions qu'on garde encore aujourd'hui trop communément contre notre poésie primitive et surtout contre cet ordre de compositions.

Cet excellent texte donne lieu à un petit nombre d'observations critiques, du genre de celles que nous allons faire : A la page 60, au vers 1995, dans l'oraison de l'abbé de Cluni :

Là fustes pris et saisis et menés,
Et à l'estake loiiés et acouplés,
Et descorgiés et ferus et frappés.

« Descorgiés » n'est pas un mot français, mais bien le substantif « escorgies », verges; il eût fallu écrire :

Et d'escorgies et ferus et frappés.

Les éditeurs ont l'habitude de redoubler la lettre numérale *C*, quand elle est employée au pluriel; ainsi au lieu de Vc ils écrivent Vcc : s'il en faut accuser les manuscrits, il eût été bon d'en avertir et de les redresser. Au vers 2925 : V. 650.

Quant on ne trove *point* ne *grant* à disner.

nous supposons une méprise du manuscrit ; on pourrait substituer :

Quant on ne trove pain ne grain à disner.

ou :

Quant on ne trove poi ne grant à disner.

Dans les vers de 5415 à 5422, nous croyons reconnaître une transposition échappée à l'attention des éditeurs. C'est quand Huon de Bordeaux arrive devant le premier pont de Babylone ; on devrait ainsi restituer :

En mi la voie avoit un pin planté,
Là tint ses plais Gaudise l'amiré.
Li enfes Hues le regarda asés,
Outre s'en pase, plus ne vaut demorer.
Au premier pont s'en vint Hues li ber,
Qui fu assis sour cinquante pilers,
Qui tout estoient de fin or esmeré.

Dans l'édition, les vers sont imprimés dans cet ordre : 1. 7. 5. 2. 3. 4. 6 ; ce qui ne permet plus d'en saisir le sens.

Page 179, vers 9963, quand le vieux Gériaume donne à ses compagnons le signal de frapper sur les Sarrasins, l'édition porte :

« Avois ! » escrie, « mi compagnon ferés. »

Je crois qu'il eût fallu entendre : « mes compagnons », criet-il hautement... ; et lire :

A vois escrie : « Mi compagnon, ferés. »

La même lecture fautive est répétée en plusieurs autres endroits.

Enfin une faute d'impression évidente gâte le vers 10228 :

Doucement crient qu'Auberon li faés
Ne li féist hontage et *cuvauté* ;

c'est « cruauté », qu'il fallait imprimer.

Passons maintenant aux nombreuses traductions, imitations et continuations de la chanson de geste française. Un poëme de la reine Sibylle et de Huon de Bordeaux, dernièrement reconnu dans un manuscrit néerlandais de la

fin du XIVᵉ siècle, est devenu l'occasion d'un mémoire de M. Ferd. Wolf, dans lequel l'éminent critique a cru reconnaître la preuve que le poëte flamand avait eu sous les yeux un texte français plus ancien que la rédaction conservée. M. Guessart a justement contesté la thèse du savant allemand. En effet, la complication des épisodes accessoires chez le trouvère flamand semble indiquer l'imitation d'une œuvre plus simple, plus originale. Ganelon, dans le texte néerlandais, est substitué à Amauri de Vieuxmés; mais un trouvère français des premiers âges se serait gardé de faire reparaître ce personnage, dans une action nécessairement postérieure à la bataille de Roncevaux. Nous avons dit que rien dans le texte français conservé ne permettait de penser qu'il fût renouvelé.

Une seconde imitation néerlandaise plus rapprochée de notre original français fut imprimée à Anvers vers le milieu du XVIᵉ siècle, par W. Wostermann. Nous ne la connaissons que par les extraits qu'en a donnés M. Ferdinand Wolf dans le mémoire que nous venons de mentionner.

Vers le même temps, un Anglais, sir John Bourchier lord Berner, après avoir donné de Froissart une traduction que l'on réimprime encore, publia celle de notre Huon de Bordeaux, qui devint aussitôt populaire: on la croit sortie des presses de Copland. En voici le titre : *Huon of Bordeaux. Here beginnith the book of duke Huon of Burdeaux and of them that issuyd fro'hym.* C'est par cette traduction que le personnage d'Auberon (ou Oberon, ainsi que les Anglais et les Allemands s'obstinent à l'écrire) fut introduit dans un grand nombre de poëmes; dans la Reine des fées de Spenser, en 1590; dans un premier mystère de *Hewen of Burdoche* représenté à Londres en 1593; dans le Songe d'une nuit d'été de Shakespeare, en 1595; dans le drame de Jacques IV de Robert Greene, en 1598; dans l'Oberon prince des fées de Ben-Johnson, vers 1620; enfin, au commencement de notre siècle, dans l'Oberon et Huon de Bordeaux de Sotheby.

Warton, Hist. of engl. poet. Edit. de 1824, III, 342.

Il semble que le seul ouvrage inspiré en Allemagne par notre chanson de geste, ou plutôt seulement par l'analyse qu'en avait donnée M. de Tressan, dans la Bibliothèque des Romans, soit le célèbre poëme de Wieland, publié en 1780. C'est l'Oberon de Wieland qui donna au grand compositeur Weber la pensée de faire l'opéra d'Oberon, sur un libretto dont lui-même avait dessiné le plan.

Si, revenant sur nos pas, nous énumérons les imitations françaises, nous rencontrons dès le XIIIe siècle le récit primitif, précédé d'un préambule assez court, et d'une continuation deux fois plus longue que l'original. Le préambule nous fait remonter à Judas Machabée, père de Brunehaut, à laquelle les fées accordent trois cents années d'existence et le privilége de ne pas tomber en vieillesse. Brunehaut devient la mère de Jules César, qui se rend à la cour d'Artus, est aimé de Morgue, la sœur du roi, l'épouse et en a deux fils, saint Georges et Auberon. Celui-ci, doué par les fées, ne doit pas excéder la taille de trois pieds, mais il a la faculté de se transporter où il lui plaît. Surpris par le géant Orgueilleux qui lui enlève son haubert, il obtient de sa grand'mère Brunehaut la promesse de rentrer un jour en possession de cette armure incomparable, grâce au fils du comte Sewin :

Dedens Bordiaus est hui uns enfes nés,
Fieux est Sewin qui tant est renomés, ...
Huelins est li enfes apelés,
Vos acointis sera et vos privés...

C'est ainsi qu'est justifiée la tendresse involontaire qu'Auberon ressentira plus tard pour Huon de Bordeaux.

Voilà pour le prologue; la continuation nous montre Huon de Bordeaux mis en possession, après la mort d'Auberon, du royaume de Monmur, et mariant sa fille Clarisse au prince Florent d'Aragon. Ydes, fille de Clarisse, longtemps méconnue sous l'armure d'un chevalier, épouse, non sans inquiétude et sans embarras, la fille de l'empereur Octovian. Mais « Nostre Seigneur », ainsi que l'expose une des rubriques « fit grans miracles pour elle, car il la fist estre homme, « et les deux mariés engendrerent un moult beau fils qui eut « nom Croissant. » Cette histoire du changement de sexe est l'original d'un récit du même genre introduit dans la geste de Tristan de Nanteuil, dont nous rendons compte plus loin. La continuation de Huon de Bordeaux finit avec ces vers :

Ydes mourut et Croissans li menbrés :
Il n'est nus hons qui plus en puist chanter,
Qui la matire n'en vout dou tout fausser.

Le manuscrit qui la contient est conservé dans la bibliothèque de l'Université à Turin. Il ne remonte qu'au XIVe siècle; mais le style des morceaux cités par les éditeurs de

Huon de Bordeaux nous doit faire rapporter la composition de l'œuvre à une date plus ancienne. D'ailleurs, dans un manuscrit de Paris, qui reproduit exactement en vers de douze syllabes le fond du texte que nous avons étudié, la chanson de Croissant, petit-fils de Huon de Bordeaux, est déjà mentionnée. Après avoir raconté la réconciliation de Huon avec Charlemagne, le rimeur conclut ainsi : Bibl.imp., n° 7535[6].

Et par icelle pais dont je fais parlement
Fu fais un mariage, se l'istoire ne ment,
De Clarisse la belle et du noble Flourent;
Mais n'est pas en ce livre, car il prent finement,
Ains est ens ou roumant, par le cors Saint Clement,
De Croissant, cils de Romme qui mout ot hardement,
Qui par le vouloir Dieu, le pere omnipotent,
Fu cangié en sa char, le livre le m'aprent.
Et si devint un home, o gré du sapient...

Ib., f. 225.

La geste de Croissant, ou *Crescentius,* n'a pas été jusqu'à présent retrouvée; mais les indications qu'on nous en donne ici et dans quelques autres poëmes, nous font peu regretter cette perte.

La première rédaction en prose française de la geste de Huon de Bordeaux fut « faite et parfaite le 29e jour de janvier de l'an MCCCCLIIII. » comme l'atteste l'édition donnée en 1516, par Michel Le Noir, sous ce titre : « Les prouesses « et faits merveilleux du noble Huon de Bordeaux, per de « France et duc de Guienne », in-fol. goth. figures. D'autres éditions sans date parurent dans le même siècle, in-4°, à Paris, chez la veuve Jean Trepperel, chez Olivier Arnoullet, chez Jean Bonfons; et in-8°, à Rouen, chez Romain de Beauvais. Vingt autres éditions se succédèrent à Paris, à Lyon, à Rouen, sans parler de celles de Troyes qui appartiennent à la Bibliothèque bleue, et qui sortent chaque année des presses de Paris, d'Épinal et de Montbelliard. La légende de Huon de Bordeaux est donc encore aujourd'hui populaire, et ses diverses transformations, il faut le dire, ne prouvent aucunement que le sentiment littéraire du peuple qui les lit encore se soit, depuis le douzième siècle, visiblement perfectionné.

IV.

CHARLES LE CHAUVE.

On croit généralement que l'empereur Charles le Chauve était le plus jeune fils de Louis le Débonnaire : l'auteur de la chanson de geste dont nous allons rendre compte n'a pas connu cette opinion ou du moins n'y a pas eu le moindre égard. Ce prince aurait été de race païenne, et d'abord roi de Hongrie sous le nom de Melsiau : après la mort du roi de France Clotaire, qui ne laissait pas d'enfants, Dieu, qui avait sur Melsiau des vues particulières, aurait envoyé son ange aux douze pairs de France, pour les avertir de ne pas se hâter de donner un successeur à Clotaire, attendu qu'il avait choisi, pour lui succéder, le païen Melsiau de Hongrie, qui devait être baptisé sous le nom de Charles le Chauve.

Mais un puissant baron de Bretagne, Guillaume de Montfort, aspirait au royal héritage. Il s'était fait par ses largesses un grand nombre de partisans, et il était secondé par un de ses parents, nommé Goubaut de Lausanne.

Cependant Melsiau chevauchait à grandes journées, dans l'intention de conquérir la France et de renverser les églises au profit de Mahomet. Les douze pairs, pressés d'un côté par Goubaut de couronner le comte de Montfort, retenus de l'autre par la vision céleste, étaient fort embarrassés. Enfin, ils convinrent de demander une trêve à Melsiau, en l'invitant à venir à Reims, pour se présenter en même temps que Guillaume de Montfort devant l'autel de Notre-Dame. La couronne serait donnée à celui des deux que l'Esprit-Saint désignerait. Le roi païen, persuadé que Mahomet allait prendre en main sa cause, se rendit à Reims; à peine conduit devant l'autel, l'église se remplit d'une vive clarté, et

Bibl. impér. msc. 24372, v. 270.

Desus sa destre espaule, se l'istoire ne ment,
Vint li Saint-Esperis du divin firmament,
Et li mist en sa main l'ampoule dignement;
Dont i ot grant murmure et moult grant parlement.

Melsiau ouvrit les yeux à cette lumière miraculeuse; il demanda le baptême; et, quand il fut « chrestienné », les pairs

l'acclamèrent roi de France sous le nom de Charles le Chauve. Le premier soin du nouvel empereur, en sortant de l'église, fut de persuader à ceux qu'il avait amenés avec lui de renoncer à leurs idoles : puis il fit briser et marteler ses « quatre « dieux », et l'or qui les couvrait fut distribué entre les jeunes chevaliers, ou servit à doter les églises. A quelque temps de là Charles épousa Marguerite, héritière du Berry, qui le rendit père de deux beaux enfants, Philippe et Charlot.

Mais Guillaume de Montfort et Goubaut de Lausanne n'avaient pas vu sans regret leur échapper la couronne de France au profit d'un étranger. Ils jurèrent une haine implacable au souverain préféré; et, pour mieux la satisfaire, ils affectèrent un dévouement sans bornes à sa cause. L'empereur, séduit par leurs flatteries, confie l'éducation de son fils aîné à Goubaut, qui bientôt, usant d'un expédient fort usité dans les chansons de geste, charge son écuyer de porter à l'empereur un « baril » contenant un breuvage empoisonné. C'est, dit le messager, une excellente liqueur que lui envoie son cher fils, le prince Philippe. Charles le Chauve, quand il reçut le présent, suivait avec un vif intérêt les tours d'un « enchan« teur », qui rappellent assez bien ceux de nos escamoteurs de carrefours :

> Car par enchantement traioit pastés du four, V. 494.
> Et puis si les metoit devant l'empereour.
> Si tost que les ovroit là avoit grant baudour,
> Car c'estoient oisel volans sans nul sejour.
> Quant li rois vit le gieu, si en fu en esrour,
> Sa robe c'ot vestue donna par bone amour
> A celi qui avoit joué de si fait tour.

L'écuyer, après avoir fourni son message, revint à Goubaut, qui, pour prévenir ses indiscrétions, le fit jeter dans un puits. Cependant Charles le Chauve, impatient de savourer le présent de son fils, avertissait le duc de Touraine d'en faire l'essai :

> Adonc en but li dus, c'estoit de son mestier. V. 524.

Mais à peine l'essayeur a-t-il porté le flacon à ses lèvres qu'il jette un cri et tombe mort. Voilà le roi dans une étrange indignation. Il fait saisir son fils, et, avant de l'entendre, il le condamne au dernier supplice. Heureusement, l'impératrice

intervient et proteste contre un châtiment si rigoureux. L'empereur pouvait-il s'en rapporter à un seul témoin?

V. 74. « Sire, pour un tesmoing home doit-il morir?
« Non, se il ne le vuet de sa bouche jehir.
« Et quand par deus tesmoins nel poés averir,
« Ne doit mort recevoir : mais faites-le banir. »

Philippe est donc seulement banni de la terre de France. Il s'éloigne, après avoir fait serment de ne dire à personne qu'il est fils de l'empereur.

Nous abandonnons ici Charles le Chauve et le traître Goubaut pour suivre le jeune prince exilé. Il a pris le chemin de la Hongrie, en apprenant que le roi de cette contrée était assiégé dans sa ville de Montluisant par un géant sarrasin nommé Merlangier. Il le fait avec d'autant plus d'empressement que le roi a promis de donner sa fille au vainqueur de Merlangier. Mais Montluisant était bien loin de Paris, et, chemin faisant, Philippe est arrêté par plus d'une aventure. C'est d'abord un monstrueux serpent dont il purge la terre; puis un châtelain déloyal, Butor de Salerie, parent de Goubaut de Lausanne, vient à sa rencontre et lui cause les plus grands ennuis du monde : instruit des circonstances du bannissement de Philippe, il invite le prince à s'arrêter chez lui; son intention était de le tuer, pour venger son digne cousin; mais heureusement la châtelaine, émue de compassion pour un voyageur jeune et de bonne mine, l'avertit secrètement de se tenir en garde. Dans la salle où les tables étaient dressées, Philippe a soin de prendre place devant la cheminée, afin d'être au moins de ce côté à couvert d'une surprise : puis, ne voyant aucun chevalier appelé à lui faire compagnie, il demande la raison d'un tel isolement :

V. 1465 « Sire, s'a dit Phelipes, où est vo gent alée?
« Ce n'est point la coustume de France la loée;
« Quant un chevalier dine en se salle parée,
« Il a, tout devant lui, se mainie ordenée,
« Et ne mengeroit riens, c'est vérité prouvée,
« Se la gent n'en estoit environ conraée. »

Butor s'excuse comme il peut : au second mets, il sort, et dix hommes armés entrent et s'élancent sur Philippe, qui les oblige à lâcher pied. La dame châtelaine, qui devait payer de sa vie ses bons offices, avait eu soin de faire tenir un cheval tout

équipé à la porte, si bien que Philippe s'éloigne sans revoir Butor, qu'il retrouvera plus tard. Avant d'arriver à Montluisant, il met en fuite une bande de voleurs; un Liégeois, qu'il rencontre, lui donne de nouvelles lumières sur ce qui l'intéresse : le roi de Montluisant se nomme Hilaire; sa fille est aussi belle que le jour, mais le géant Merlangier n'a pas moins de quatorze pieds un quart de haut. La veille, il a tué dix chevaliers chrétiens qui avaient osé s'aventurer dans la campagne; son camp est dressé sur le mont Bérenger, qu'une large rivière sépare de la ville; il voit de là tous ceux qui entrent ou sortent de Montluisant. « Si vous voulez y pénétrer, « ajoute le Liégeois, vous devez profiter de l'heure où il est « à table, afin d'échapper à sa surveillance. » Philippe tient compte de l'avis; il entre assez facilement dans la ville : mais il était fort mal équipé, sa selle était rompue, son écu bosselé, son haubert déchiqueté : aussi ne trouva-t-il pas sans peine un bourgeois qui consentît à le recevoir :

Et dist li uns à l'autre : « Dont est cis vassaux nés? V. 1954.
« Biaus est et gracieus, mais il est mal meublés.
« Qui le hebergera il porra perdre assés. »
Phelipes les a bien oïs et escoutés...
Il regarde un bouchier qui fu grans et quarrés,
Phelippes li a dit : « Amis, ne me celés,
« Tout le mileur hostel vous pri que me monstrés. »
Quant li bouchiers l'oï, adont s'est avisés
Que Phelipes seroit bien moquiés et trufés.
Hautement li a dit : « Se venir en volés,
« J'ai un pourcel en craisse, il est près cras assés,
« Pour vous le tuerai, les tripes en arés;
« Et puis dedans le rans vo cheval bouterés :
« Or ai un bon celier là où vous coucherés.
« Se je vous croy denier, jamais ne le rendés. »

Il faut remarquer ce mot de « ran », ou haran, étable ou toit à porc, encore usité dans plusieurs provinces de France, et sans doute formé du mot latin *hara*, employé par Ovide. Les glossaires ne l'ont pas enregistré, bien qu'on puisse aisément y reconnaître, dans plusieurs endroits de la loi salique, la loge destinée à recevoir la laie et sa portée : *Si quis porcellum lactantem de heranne furaverit, solidos tres culpabilis judicetur*. On retrouve le même mot dans le roman du Saint-Graal : « Et je, dist-il, sui le pire home qui vive, et me sui « mis en ranc come porc que l'on engraisse. »

Ovid., Metam., XIV, v. 286.

Lex Sal., éd. Pardessus, 1843, tit. II, § 1.
Ms. 2455, p. 253, v°.

Enfin un bourgeois, nommé Joseran, croit reconnaître en Philippe un compatriote et le recueille dans son hôtel. Il lui promet un meilleur cheval et de bonnes armes, à une condition, c'est qu'il fera le service à sa place dans « l'ost » du roi. Ce jour-là même, un chevalier lombard (les gens de ce pays sont rarement loués dans nos chansons) avait été mis en fuite par Merlangier. Comme l'écuyer de ce chevalier rentrait tout effrayé dans la ville, Philippe ne peut se défendre de le « ramponner ». La querelle s'anime, les épées sont tirées et le Lombard est tué. Aussitôt, on va conter au roi Hilaire qu'un étranger vient de commettre un meurtre : Philippe est conduit au palais et, devant la belle Doraine, il annonce qu'il arrive de France pour combattre Merlangier et mériter la récompense promise au vainqueur. La princesse prend un vif intérêt au beau chevalier venu de si loin dans l'espoir de l'épouser, et Philippe lui fait un compliment qui n'est pas dépourvu d'une certaine grâce :

V. 2304. A la pucele vint, si li dist en riant :
« Bele dame, dist-il, foi que doi Dieu le grant,
« Voir me dist le paulmier à qui je parlai tant;
« Vous estes la plus bele, selon mon escient,
« C'oncques Jhesus créast, puis le temps Abrahan.
« Or ai assés vescu, s'il vient Dieu à comant,
« Quant je voy la plus bele de ce siecle vivant.
« Oncques serai ochis du gaiant soudoiant,
« Ou je l'irai ochire là-sus, au desrubant;
« Mais, douce damoiselle, un don je vous demant,
« Se ochire le puis à l'espée trenchant.
« Que je puisse joïr de vos corps deduisant,
« Sans avoir nul escange d'or ne d'argent luisant. »

Doraine ne trouve pas la demande indiscrète, et lui fait don d'un anneau qui ne lui sera pas inutile dans le combat inégal qu'il va soutenir :

V. 2361. « La vertu de le piere fu à recommander :
« Qui le porte seur li, il se puet bien vanter
« Nul venins quel qu'il soit ne le puet enerber,
« Ni en yave noier, ne son corps desperer,
« Ne mauvais tesmoignage sus son corps controuver.
« Une fée le vaut ensement destiner. »

Mais en vain Doraine lui demande quel est son nom, sa famille : c'est un secret que Philippe a juré de ne pas révéler. Son combat avec le géant est assez bien décrit : pour mettre

fin à la lutte, Merlangier le prend dans ses bras et le lance dans le fleuve qui coulait au bas de la montagne. Grâce à l'anneau, présent de Doraine, Philippe sort de l'eau plus dispos qu'il n'y était entré, revient au géant et lui tranche la tête. Il descend seul de la montagne, car Joseran, son hôte, après avoir réclamé l'honneur de lui servir d'écuyer, s'était enfui à la vue du géant. Sa femme, peu confiante dans son courage, avait voulu le détourner de suivre Philippe; il avait répondu fièrement :

« Mal connissiés la gent de la notre partie; V. 2501.
« Uns chevaliers de France a plus de baronie
« Que n'aroient tel cent de vostre signorie. »

Quand il revint, l'oreille basse, ce fut à la dame à demander pourquoi lui, qui était Français, avait si vite lâché pied :

« Dame, dist Joserans, par Dieu le droiturier, V. 2553.
« Nous trouvasmes dormant le gaiant losangier;
« Phelippes quant le vit il ala l'esveillier,
« Et trestout aussitôt que je le vi drechier,
« N'i fusse demourés pour l'or de Montpellier.
« — Eh Dieu! s'a dit la dame, com hardi soudoier!
« Voirement sont François, li pluseurs, beaus parliers,
« Mais de chi qu'il se vantent il ne sont pas ouvriers.
« Il sembloit bien orains, à l'oïr manechier,
« Que vous le déussiez bien à par vous mengier,
« Et vous n'avez éu point le cuer d'avanchier! »

La mort de Merlangier ne terminait pas la guerre. Soltibran, son frère, avait aussitôt donné le signal d'un combat général; le bruit se répandit dans Montluisant que Philippe avait succombé. Pour le venger, le roi Hilaire, ayant fait une sortie désespérée, fut atteint d'une blessure mortelle, au moment où Philippe reparaissait vainqueur de Soltibran : on le rapporta mourant dans la ville. Avant d'expirer il eut le temps de reconnaître Philippe pour gendre et successeur.

Voilà donc le fils de Charles le Chauve époux de Doraine et roi de Hongrie. Il va maintenant retrouver Butor, ce cousin de Goubaut, qui avait déjà si mal rempli à son égard les devoirs de l'hospitalité. Butor avait commencé par étrangler sa femme; de son château de Salerie il s'était rendu à Montluisant, où, s'étant fait présenter au nouveau roi, il avait fait un récit mensonger de sa conduite passée. Il n'avait, dit-il, rien su du guet-apens de Salerie, et le véri-

table coupable, un de ses écuyers, avait été puni, comme il le méritait. Non moins crédule que l'empereur son père, Philippe se laisse persuader de l'innocence de Butor ; il va même jusqu'à le revêtir de la charge de sénéchal. Butor sut également capter les bonnes grâces de la jeune reine Doraine, qu'il pressait constamment de demander à Philippe le secret de sa naissance. Une nuit, comme la reine avait épuisé tous les moyens d'arracher le secret désiré, elle prononça de coupables paroles :

V. 3374. Et ensi qu'il aloit son déduit commençant,
Celle qui pleine fu d'ire et de mautalent :
« Laissié-m'en pais, dist ele, aus diables comant
« L'enfant que vous irés en ma char engenrant. »
Quant Phelippes l'oï, lors li va moult blasmant,
Et li dist doucement : « Alés vous acoisant,
« Dame, et ne donés mie tele cose au tirant.
« Nonpourquant, n'i avés la montanche d'un gant.
« Quar vous serés sans home cent ans en un tenant,
« Que vous ne concevrez à par vous un enfant.
« Et pour che qu'est de l'home à l'homme est pertenant.
« Et je le donne à Dieu, le roi de Belliant,
« Si qui li anemis n'i avera noient. »

L'enfant fut en conséquence nommé Dieudonné; par sa prouesse et ses hauts faits nous le verrons justifier le vœu paternel.

Un ange, la nuit suivante, vient ordonner à Philippe de conduire en Syrie vingt mille guerriers, pour délivrer Jérusalem menacée par les Sarrasins. Il se rend à la voix céleste, et fait jurer, avant de partir, aux barons de Montluisant d'obéir au sénéchal Butor comme à lui-même. La reine le vit s'éloigner avec douleur : il la laissait enceinte et ne lui avait rien découvert de ce qu'elle désirait tant savoir.

La guerre de Syrie ne fut pas de longue durée. Philippe mit en fuite les Sarrasins, et le patriarche, en lui présentant les clefs de Jérusalem, le proclama roi de la contrée : il fut, suivant notre rimeur, le second roi qui porta couronne dans la noble cité. On voit ainsi que les sources auxquelles il puise sont aussi troublées pour la succession des rois de Jérusalem que pour celle des rois de France. Les auditeurs auxquels il s'adressait n'y regardaient pas apparemment de bien près.

Nous laissons Philippe dans son deuxième royaume, pour

revenir à Doraine, la reine de Hongrie, dont les épreuves vont rappeler à la fois l'histoire de Béatrix, mère du chevalier au Cygne, et celle de Rose, mère de Baudouin de Sebourg. Butor avait une trop belle occasion de satisfaire son ambition et ses haines de famille pour ne pas en profiter. Il va trouver la reine et lui annonce que son époux le roi Philippe a succombé dans un combat contre les Sarrasins; qu'après tout il ne méritait pas d'être regretté; c'était le fils d'un paysan, banni de France pour ses nombreux larcins. « En passant « devant mon château, ajoute-t-il, il m'avait volé un cheval, « et je n'étais venu à Montluisant que pour le réclamer : mais, « en apprenant qu'il avait tué le géant Merlangier, je vou- « lus bien cacher le motif de mon voyage; il m'accabla de fa- « veurs, pour s'assurer de ma discrétion : enfin sa mort me « permet de confesser la vérité. Je vous offre en ma personne « un époux digne de vous. » Doraine, tout en versant d'abondantes larmes sur le roi dont elle apprenait la mort, refusa les offres de Butor, et le traître, changeant alors ses batteries, s'adressa à la matrone chargée de présider à la délivrance de la reine. Cette femme consentit à substituer un poulet dont on aurait coupé la tête à l'enfant dont la naissance était attendue. L'odieux échange s'accomplit, et Butor, assemblant les barons du royaume, leur annonce que la reine, prise d'une démence furieuse, a dévoré la moitié du corps de son enfant. Quelle peine méritait cette mère dénaturée? Les barons jugèrent qu'elle devait être enfermée jusqu'au moment où l'on saurait qui avait pu la porter à une action si détestable.

Histoire litt., XXII, p. 391. — XXIV, p. 539.

Pour le véritable enfant, un serviteur dont Butor croyait être sûr l'avait conduit dans une forêt,avec ordre de lui ôter la vie. Mais cet homme, attendri par un doux sourire du nouveau né, n'eut pas la force de consommer son crime; il se contenta de déposer l'enfant dans le creux d'un arbre, sur le bord du chemin. Guillaume d'Esturgon, le seigneur du pays, vint à passer : il entend des vagissements, approche, et voit un bel enfant qu'il ramène dans son château. En l'examinant, on reconnut sur sa poitrine une croix, signe de royale naissance, et le nom de Dieudonné. Pendant que les premières années de l'enfant trouvé sont ainsi mises à l'abri de tout danger, Philippe, longtemps retenu dans son royaume de Jérusalem, se décidait à retourner à Montluisant. Un violent orage le surprend en mer, disperse ses vaisseaux, l'épargne seul, grâce

à l'anneau que lui avait donné Doraine, et il est jeté dans une île lointaine et inhabitée. Un ermite, échappé d'une autre tempête, y vivait de racines et de fruits sauvages ; il accueillit Philippe et lui offrit un gîte dans son humble cellule. Le roi de Hongrie et de Jérusalem resta dix-huit ans avec lui ; ce qui donne au rimeur la liberté de nous entretenir de son fils Dieudonné, troisième héros de la chanson. Guillaume d'Esturgon (ou Strigon), qui l'avait ramené de la forêt, le faisait élever avec son fils Mancion et sa fille Supplante. Or il s'en fallait de beaucoup que les inclinations de Mancion fussent aussi bonnes que celles de Dieudonné. Celui-ci devenait grand clerc, lisait facilement en tous livres et se plaisait à rendre la jeune Supplante aussi savante que lui. Il jouait aux échecs, aux « tables », à la paume : il savait armer un chevalier, en attendant qu'on lui permît de le devenir lui-même. Tant de talents allumaient la jalousie de Mancion, qui lui reprochait d'être un « trouvé », un « coistron ». Longtemps, pour ne pas chagriner sa chère Supplante, Dieudonné prenait tout en patience. « Que ne sommes-nous plus âgés? lui disait la jeune fille, mes parents nous marieraient. On ne sait, il est vrai, d'où vous venez ; mais vous avez sur l'épaule un signe de prédestiné :

V. 4533. « La crois de vostre espaule si fait senefier
« Que vous arez encor roiaume à justicier,
« Et que vous serés rois, selon le mien cuidier.
« — Voire! dit Mancion, qui oït son plaidier;
« Mais que la nuit des Rois, au souper comenchier,
« Puist la feve trouver au gastel despechier. »

Ces vers prouvent que l'usage d'élire un roi de la fève était tel au XIVe siècle qu'il s'est conservé jusqu'à nous. Quelques vers plus bas, Mancion fait la nique à sa sœur en lui passant la main sous le menton :

V. 4560. « Quant Mancion l'oï, le cuer ot si felon
« Qu'il vint niquier sa seur par desous le menton.

Une autre fois encore, ils jouaient à qui lancerait une pierre le plus loin. Mancion envoie la sienne à douze pieds; un de ses amis à quatorze ; Dieudonné la lance à dix-sept. Voilà Mancion furieux et qui accable d'injures Dieudonné. A quelques jours de là, il achète un « bon coutel trenchant », et saisit l'occasion d'un coup disputé dans une partie d'échecs pour

jouer de cette arme. Le fer porte sur l'épaule de Dieudonné, qui arrache le couteau des mains de Mancion et le lui plonge dans le cœur. Après cet exploit, qui rappelle si bien le meurtre de Bertholais par Renaud de Montauban, et celui du fils d'Ogier par Charlot, Dieudonné prend la fuite. Poursuivi, rejoint par Guillaume d'Esturgon, il refuse de se défendre contre son père nourricier, et, de son côté, Guillaume, le voyant humilié devant lui, prêt à recevoir la mort, s'attendrit et lui permet de s'éloigner. Ainsi forcé de quitter Supplante, Dieudonné ne songe plus qu'à retrouver ses vrais parents. Il entre dans la grande et sombre forêt Soutaine; le forestier qu'il rencontre lui apprend qu'une partie appartient à la veuve du roi Philippe de Hongrie, lequel s'en est allé mourir en Syrie. La reine sa femme a été accusée d'avoir dévoré son enfant nouveau né; mais bien des gens, ajoute le forestier, estiment la dame innocente et victime des calomnies d'un félon sénéchal nommé Butor. Ce récit éveille l'intérêt de Dieudonné; il ne peut croire au crime dont on accuse la reine, et veut aller réclamer l'honneur d'être son champion. — « Vous êtes précisément, lui dit le forestier, sur les « marches de Hongrie; mais, pour arriver à Montluisant, « il faut traverser une grande forêt et prendre toujours à « droite; si vous vous engagiez de l'autre côté, vous pour- « riez n'en jamais sortir; là séjournent les fées, dont le pou- « voir est plus grand que celui des hommes. »

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 674; ibid., p. 644.

Dieudonné promet de suivre ces bons avis; mais le souvenir de la belle Supplante et le sort de la reine de Hongrie le préoccupent tellement qu'il oublie les recommandations du forestier et se trouve bientôt loin de tout chemin frayé. Une fontaine ombragée de beaux arbres l'invite au repos, et, pendant que le chant des oiseaux l'entretient dans ses tendres rêveries, il voit du fond de l'eau s'élever trois jeunes et belles filles, dont la nudité complète lui fait détourner les yeux :

Mais li une des dames hautement l'apela, V. 5133.
Et li dist : « Dieudonné, biaus sire, venés chà.
« — E diex ! ce dist li enfes, et qui me congnoist chà ? »
A icelle parole vers elles s'adrescha
Et dist : « Chis dame dieu qui le monde créa,
« Il garisse ches dames où tant de biauté a !
« Je croy bien estes fées, par Dieu qui tout créa.
« — C'est voir, s'a dit li une, ne vous en doutés jà. »

Accablé de faim et de fatigue, Dieudonné prie les fées de lui indiquer un hôtel où il puisse manger et reposer. Elles le mettent sur la voie du château de leur reine Gloriande, et le suivent après avoir ajusté leurs vêtements. Arrivé devant le pont, un nain lui déclare qu'il doit avant tout jouter contre lui. « A Dieu ne plaise! répond-il, que je lève le glaive « contre une si chétive pièce de chair.—Vous parlerez mieux, « reprend le nain, quand vous saurez que je suis depuis plus de « cinq mille ans au monde; que j'ai vu Noé, David et Salomon, « le roi Césaire, Judas Machabée, la ruine de Troie, Bustalus, « Turnus, le roi Artus et Jésus-Christ. Mon nom est Maufumé. « —Par Dieu! Maufumé, répond en riant Dieudonné, tu as bien « mal employé tout ce temps-là, puisque tu n'as pas même « atteint la taille d'un enfant de sept ans. Laisse-moi passer « le pont; les fées de la fontaine m'ont assuré que je serais « bien accueilli. » Le nain reprit : « Si tu ne daignes jouter « avec moi, je vais t'envoyer un damoiseau qui saura bien « te mettre à raison. — Soit! dit Dieudonné, mais hâte-toi, « car je meurs de faim. » A peine le nain est-il éloigné, qu'un violent orage éclate, vents, pluie et tonnerre : puis le ciel redevient serein; deux lions approchent et à leur suite le même Maufumé sous la figure d'un grand chevalier armé de toutes pieces. Dieudonné s'avance la lance en arrêt, qu'il brise contre l'écu opposé : il met ensuite la main à son épée, qui ne tarde pas à voler en éclats; il se souvient alors d'un tour qu'il avait appris à Esturgon, saisit le chevalier, le lève des arçons et le jette lourdement à terre.

« Ami, » dit Maufumé, en se relevant sous sa première forme, « tu as bien fait ton devoir; pour récompense je te « destine à passer en vaillance les plus hardis; le château de « la reine des fées n'est plus fermé pour toi; mais je te donne « un conseil: ne fais rien de ce que ma dame te demandera, si « tu ne veux demeurer constamment avec elle. Elle s'est prise « d'amour pour toi, prends garde de répondre à ses avances. » Ce disant, le nain le conduit par la main dans une salle où se trouvait dressée la table la mieux garnie :

V. 5290. Toute resambloit d'or, d'azur et de vernis;
De sus la table i ot de grans paons rostis,
Et du pain buleté et du vin à devis.
Li bers vint à la table, au mengier s'est assis;
Et li nains le servoit qui une verge a pris,

Sur la table feri de cos jusques à sis,
A tant ès trente fées blanches com fleur de lis,
Harpant et vielant et contant à devis
Doucement com seraines biaus mos et nobles dis.

En les écoutant, Dieudonné est bien près de perdre la mémoire des parents qu'il cherchait et de la belle Supplante. Arrive une vieille édentée, richement vêtue, la tête ceinte d'une couronne d'or. « Chevalier, dit-elle, qui vous a « permis d'entrer dans mon château? — Dame, ne vous « courroucez pas; j'entends payer le bon repas que je viens « de prendre. — Eh bien! payez-le en répondant à mon « amour; je vous abandonne et mes trésors et moi-même. — « Grands mercis, dame,

« Mês j'aimeroie miex que vous fussiez tuée, V. 5350.
« Ke à une vielle si noire et si barbée
« Se fust la char de moi en riens habandonée. »

La vieille sortit avec un visage plus refrogné que jamais, pour aller raconter à ses compagnes l'histoire du jeune étranger. « Je ressens pour lui, dit-elle, une singulière tendresse, « et, s'il consent à rester près de moi, je partagerai volontiers « avec lui le royaume des fées; mais, s'il me préfère sa pre- « mière amie, je ne lui en saurai pas mauvais gré : »

Adonc s'est en biauté la dame figurée, V. 5401.
Et devint la plus belle et la plus achesmée
Qui fust en nul païs, douche et bien emparlée.

Et, revenant à Dieudonné d'abord ébloui de tant de charmes, elle répète ce qu'elle venait de conter à ses dames: comment il était né; comment il avait été exposé et recueilli; comment son père était retenu dans une île lointaine, et comment sa mère était victime des calomnies de Butor de Salerie. « Je ne « vous demande qu'une chose : c'est de m'aimer et de parta- « ger avec moi le trône de Féerie, le plus beau du monde. » « Dame, répond Dieudonné, n'attendez pas

« Qu'à dame nule au monde li corps de mi s'otrie, V. 5479.
« Tant soit belle, plaisans, ne de haute lignie,
« Se che n'est à Supplante la pucelle prisie;
« C'est mon cuer et mon corps, ma santé et ma vie,
« C'est celle par qui j'ai honeur et seigneurie. »

La bonne fée ne témoigne aucun dépit de ses avances faites

en pure perte; elle va « défermer » un coffret, et (sans doute à l'exemple d'Auberon) elle en tire un cor, un hanap, et une nappe qu'elle revient offrir à Dieudonné. Ces objets ont des vertus bien précieuses; celui qui les possède est-il menacé d'un grand danger, il lui suffit de sonner du cor pour voir arriver à son aide sept mille hommes armés: a-t-il faim, il étend la nappe et fait sur elle un signe de croix; aussitôt la nappe se trouve chargée de pain, de venaison, de chapons rôtis, pour nourrir cent personnes: le hanap se remplit des meilleurs vins du monde. Dieudonné, quelque peu incrédule, veut sur-le-champ essayer la vertu de la coupe :

V. 5503.
Riens n'avoit u hanap quant li ala monstrer,
Crois a fait par deseure et le va conjurer;
Dont i ot tant de vin qu'il le falli verser.

Mais Gloriande l'avertit que, s'il vient à commettre un seul mensonge, il aura beau faire des signes de croix, la coupe ne se remplira pas, la nappe ne se couvrira pas de mets, le cor ne fera pas venir sept mille chevaliers. On le voit, toutes ces aventures de féeries sont prises à la source où l'auteur de Huon de Bordeaux avait, un des premiers, puisé. Seulement, au lieu d'Auberon, c'est ici la fée Gloriande qui, moins exigeante que le gracieux ami de Huon, n'attend pas qu'on la salue ou qu'on réponde à son amour pour prodiguer ses largesses.

Aux dons de la fée le nain Maufumé joint une épée, qui, comme le javelot de Céphale, frappait toujours mortellement. Dieudonné se promit bien d'en faire le premier essai sur la tête de Butor de Salerie; mais il voulut suivre d'abord le conseil de Gloriande et prendre le chemin d'Esturgon, pour y épouser Supplante. Ce n'était pas sans quelque regret qu'il quittait le séjour enchanté de la bonne fée: quand, après en avoir franchi le seuil, il se tourna pour le revoir une dernière fois,

V. 5805.
...Il ne vit castel ne porte garitée,
Ne bretesque, ne tour, ne issue, ne entrée;
« Eh Diex! dist Dieudonné, vechi oeuvre de fée. »

Heureusement le cor, la nappe, la coupe et l'épée lui restaient Mais la fée ne lui avait pas parlé des dangers qu'il rencon. trerait avant d'arriver à Esturgon. Un sagittaire, modelé sur

le patron des centaures antiques et des ogres de nos modernes contes de fées, était chaque jour à la chasse des hommes : ceux qu'il joignait étaient ramenés dans son donjon, coupés en morceaux et salés, jusqu'au moment où il les jugeait bons à manger. Quant aux femmes, le monstre en était bien moins friand :

Deus crestiens ou trois sur son col raportoit, V. 5910.
Et les mettoit en craisse, et puis si les mangeoit.
Mais ains de chair de feme le sien cors n'avaloit,
Car c'est malvaise char, et por chou n'en goustoit.

Comme dans la geste de Huon de Bordeaux, deux images de cuivre armées de massues interdisent l'entrée du château : une jeune fille, victime ordinaire et assez résignée des brutales exigences du sagittaire, parvient à rendre immobiles les deux images; elle apporte à Dieudonné un heaume enchanté, qui lui permet, avec l'épée du nain Maufumé, de mettre à mort l'odieux mangeur d'hommes. De nouvelles épreuves l'attendaient à Esturgon. Guillaume, son parrain, regrettant de lui avoir pardonné la mort de son fils Mancion, avait fait crier un ban par la ville pour qu'on eût à courir sus à Dieudonné, s'il reparaissait jamais. A peine arrivé dans la ville, celui-ci invite tous les mendiants d'Esturgon à prendre part au festin qu'il entend leur donner. On peut juger de la surprise et de la joie de tous ces ribauds, en savourant les mets exquis et les vins délicieux qu'un signe de croix met à leur portée. Bientôt, assailli par Guillaume d'Esturgon, notre héros, grâce à son cor d'ivoire, se trouve à la tête d'une invincible armée qui fait entendre raison au châtelain, le décide à pardonner une seconde fois le meurtre de son fils, et à marier sa fille Supplante à ce redoutable prétendant. Trois fées, sous la conduite de Gloriande, se chargent de la musique des noces :

Gloriande la dame ne but ne ne menga ;
Ainçois font le deduit que chascuns desira ; V. 6907.
L'une d'une citole, li autres viela,
La tierce d'une harpe et la quarte canta ;
Ains ne fu tel musique ne jamais ne sera.

Dans la nuit même qui suivit les noces fut conçu un bel enfant auquel on donna le nom de Dagobert. Il devait aussi faire parler de lui, bien que l'histoire ne lui ait pas donné Charles le Chauve pour bisaïeul :

En icelle nuitie, seigneurs, dont je vous dis,
Engendra Dieudonné en la dame gentis
Le vaillant Dagobert qui fu rois de Paris
Et fonda l'abaïe qu'on dit à Saint-Denis.

Mais, à l'exemple de son père, Dieudonné prit bientôt congé de sa nouvelle épouse pour voler au secours de la reine de Montluisant, sa mère. Il arriva dans cette ville au moment où le traître Butor faisait les apprêts du supplice de Doraine. Paraître, sonner du cor, écraser les chevaliers de Montluisant sous les coups d'une armée féerique, ramener Doraine en triomphe, lui apprendre que son fils vivait et que ce fils était son libérateur, fut l'affaire de quelques heures. Malheureusement Butor parvint à s'échapper; il gagna Nimègue, d'où nous le verrons revenir pour brasser de nouvelles trahisons.

Époux de Supplante et vengeur de sa mère, Dieudonné avait un dernier devoir à remplir; c'était d'aller reprendre son père, le roi Philippe, dans l'île où il le savait retenu. Il laisse donc Doraine, sa mère, à Montluisant, comme il avait laissé Supplante, sa femme, à Esturgon; il perd un temps précieux pour enlever Constantinople aux Sarrasins, et, quand il aborde enfin dans l'île, l'ermite lui apprend que Philippe venait de s'éloigner sur le seul vaisseau qui depuis longtemps eût abordé sur ce rivage. Dieudonné, n'ajoutant pas foi au récit de l'ermite, le trompe pour ne pas en être trompé :

V. 8301. Si a dit à l'ermite : « Par Dieu qui me créa,
« Philipes de Hongrie oncques ne m'engendra. »
Las ! pourquoi a menti, que chier le comperra;
Car hanap ne touaille plus ne li aidera.

En effet, dès ce moment, les dons de Gloriande perdent leurs vertus. Dieudonné reprend la mer; l'équipage ne tarde pas à demander à boire, à manger. La toile est étendue, le hanap posé sur la table, et, malgré le signe de la croix, la toile ne se couvre pas, le hanap reste vide. Les voilà bien surpris, bien embarrassés. Dieudonné se repent trop tard du mensonge qu'il a fait à l'ermite, et, pour comble de disgrâces, la nef rencontre une roche d'aimant à laquelle elle reste attachée. Du fond de son palais Gloriande voyait le danger que courait son protégé, et regrettait de ne pouvoir le secourir. Enfin, à force de prières, le bon nain Maufumé obtient la permis-

sion de lui venir en aide, à la condition de rester lui-même trois ans sous la forme d'un « luiton de mer ». C'est encore là un plagiat de Huon de Bordeaux. En quelques heures Maufumé arrive à la roche, avertit Dieudonné de se débarrasser de tout le fer employé dans la construction de la nef; et, grâce à cette opération, la nef se détache de l'aimant qui la retenait. Entre les mains de Maufumé, la coupe et la nappe ne sont plus vainement conjurés : nos gens boivent, mangent à souhait; Dieudonné est ramené aux pieds de Gloriande. La fée, satisfaite du repentir de son cher protégé, lui rend les trois talismans, qui, entre ses mains purifiées, recouvrent leurs vertus:

Pardevant Gloriande ploura si tendrement V. 8916.
Qu'ele en ot grant pité, si li dit doucement :
« Se garder vous volés de vostre serement,
« Vous r'averés le cor et le hanap luisant,
« Et le nappe autresi, à vo comandement.
« — Oïl, dist Dieudonné, dame certainement. »
Adonc li chiet as piés; par la gambe le prent.

Voici maintenant une nouvelle série d'aventures. Dieudonné, revenu seul à Montluisant, apprend que le roi Philippe, son père, s'est arrêté à Nimègue, où l'odieux Butor lui avait persuadé que la reine Doraine était coupable de tous les crimes dont elle avait été accusée : son amant était une sorte d'enchanteur qu'elle faisait passer pour son fils; l'empereur Charles le Chauve, averti de sa mauvaise conduite, était en marche pour venir en aide aux barons de Montluisant demeurés fidèles. Philippe, aveuglé par ces mensonges, venait d'envoyer ses lettres aux barons de la ville, pour les sommer, par la foi qu'ils lui devaient, de s'assurer de la reine et de la conduire à Nimègue. Les barons, persuadés de l'innocence de Doraine, ayant refusé de la livrer, Philippe arrive avec Butor sous les murs de Montluisant. Dieudonné refuse de prendre les armes contre lui; il savait que les talismans de la fée perdraient leurs vertus s'il oubliait ce qu'il devait à son père. Il retourne donc à Esturgon pendant que Philippe force les portes de Montluisant et se fait amener la malheureuse reine dont il refuse d'écouter la justification. Une nouvelle lacune nous prive de la fin de cet épisode. Nous retrouvons, au feuillet suivant du manuscrit, l'empereur Charles le Chauve dans Montluisant, réconcilié avec son fils le roi Philippe, et demandant compte à Goubaut

de Lausanne de ses anciennes félonies : nous voyons en même temps Dieudonné accuser Butor. Les deux traîtres démentant l'accusation, un double combat judiciaire est ordonné par l'empereur, combat longuement et assez bien décrit, mais dont on prévoit aisément le résultat. Goubaut est tué par Philippe; Butor, avant d'expirer sous les coups de Dieudonné, fait l'aveu de ses crimes. Ainsi la réconciliation générale se fait entre Charles le Chauve et Philippe, entre Philippe, la reine Doraine et leur fils Dieudonné.

Le trouvère pouvait assurément conclure, en annonçant que le jeune fils de Dieudonné serait le grand roi de France Dagobert, fondateur de Saint-Denys : mais il ne fait que reprendre haleine, pour nous ramener aux parents de Goubaut de Lausanne. Ils avaient profité du séjour de Charles le Chauve en Hongrie pour ravager la France, réduire Châlons en cendres et se présenter devant Reims, qui leur avait opposé une faible résistance :

V. 9326. Fors que seul cinc eglises ardirent li glouton;
Car n'estoit mie forte à ce tens, le set-on.

Cette ville l'était assurément devenue, au temps de la composition de notre poëme, puisqu'elle put, en 1359, durant plusieurs mois, arrêter toute l'armée du grand roi d'Angleterre Édouard III. Charles le Chauve, averti du danger qui le menaçait, se hâta de revenir en France avec Philippe et Dieudonné. Une grande bataille fut livrée sous les murs de Paris, et la victoire serait demeurée aux traîtres de Lausanne, sans le cor de Gloriande. Déjà Dieudonné avait été désarçonné et désarmé ; on lui avait étroitement lié les mains, quand il se remet en mémoire les vertus de son talisman. La difficulté était de porter le cor à sa bouche :

V. 9819. Un saudoier apele tout le plus mal vesti :
« Ami, dist Dieudonné, or entens envers mi,
« Lasques un peu mes mains, pour Dieu je te le pri;
» A tel destresse sui qu'il me coupent parmi. »
Dont lasque ses loiens, et li bers s'estendi,
Ses mains par vive forse tantost sacha à li...
Et puis mist cor à bouche et si le retenti
Et en graile et en gros, que Gloriande oÿ;
A haute vois escrie : « Secourés mon ami! »
.VII. Mille chevaliers se sont de là parti ;
Quant li enfes les voit, à Dieu grâces rendi.
Si tost que Dieudonné ot sonné l'olifant,

Sont venus devant li set mille combatant;
A riches arméures et à destriers courant,
Tous d'une paréure à une crois devant,
Chascuns u poing l'espée dont l'acier fu tranchant.
Alés sont desloier Charlon le combatant.
A Dieudonné aussi vont un cheval livrant,
Puis mettent à l'espée quanqu'il vont encontrant.
Li traïteur s'en vont droit à l'entour courant...
Vaincue est le bataille, mais cis vont escapant
Qui encore feront le roy Carlon dolant.

C'est toujours avec peine qu'on voit le trouvère retarder la punition des traîtres qu'il met en scène; il nous menace ainsi de les faire revenir. Charles le Chauve, pour venger l'honneur de sa couronne, les poursuit jusqu'à Lausanne. La reine Doraine et Supplante, sa belle-fille, sont assiégées dans la ville de Montluisant, où leurs maris les avaient laissées. Josué, roi païen de Maillogre et Aumarie (Majorque et Almérie), ayant entendu parler de la beauté de Supplante, s'était mis en tête de l'épouser. Un fameux enchanteur, Balan d'Ascalon, lui avait offert ses services, et, grâce à ses conjurations, la ville de Montluisant avait été prise. Doraine, pour échapper au déshonneur, s'était précipitée des fenêtres de son palais, et Supplante, plus maîtresse d'elle-même, était restée au pouvoir de son amoureux vainqueur. Pour le petit Dagobert, l'enchanteur Balan, frappé de sa beauté, l'avait emmené dans sa ville d'Ascalon, avec l'intention de l'élever comme son fils.

Ce Balan, tout nécromancien qu'il était, avait un assez bon caractère. Il fournit à Supplante les moyens de répondre à l'amour du roi Josué sans mettre en danger sa vertu :

Balain vint à la dame, douchement la pria : V. 10607.
« Puis que li rois vous tient, obéir vous faura,
« Ou par dedans un feu vostre corps ardera.
« Mais pour vous agarder, li miens corps vous donra
« Une tele vertu, ne vous en doutés jà,
« Que trestoutes les fois que li rois couchera
« O vous et en vo lit, quant il se levera
« De vous sa volonté avoir fait cuidera,
« Et si vous ai convent, que jà ne le fera
« Tant que l'anel aiés que mes corps vous donra. »
Quant la dame l'oÿ, forment l'en mercia.
Ensi li enchanterres qui Balain ot à non
Donna à la contesse sans mavaise occoison
Un anel où il ot pierre de tel renon

Que dame qui le porte desus li, ce seit-on,
N'ara garde pour home, et fust de son baron.
Et quant se levera et fera partison,
Il li sera avis à son entencion
Qu'il en avera fait son voloir et son bon.

Rom. de la tabl. ronde, t. I, p. 181.

C'est un secret renouvelé de celui de la fée Viviane, qui donnait ainsi le change à l'amour de Merlin. Supplante, entièrement rassurée, voulut bien épouser le roi Josué :

V. 10936.

Toute jour fu la joie en la salle voutie,
Et quant se vint à nuit, la dame fu couchie,
En un lit ordené miex que je ne vous die.
Et li rois se coucha lès la dame prisie ;
Bien le cuide tenir toute nuit embracie,
Mais c'est un orilier de coi il s'esbanie.
Et là dormoit li rois toute nuit anuitie,
Jamais ne s'esvilast, s'iert la dame vestie.
Mais quant la dame estoit vestue et ajointie,
Elle s'ostoit l'anel qui moult ot seignorie,
Et puis disoit au roi : « Bien m'avés donoïe. »

Elle demeura plusieurs années à Aumarie, pendant que son premier et véritable époux Dieudonné devait à son cor, une fois de plus, le bonheur d'échapper aux piéges des traîtres de Lausanne et de Salerie. On voit souvent mentionnés dans nos anciens textes les ponts tournants, qu'une chaîne fait lever, tomber et suspendre : ici, quand les gens de Lausanne, mis en fuite par les chevaliers de Gloriande, cherchent à gagner le château, nous en trouvons une indication plus précise :

V. 11207.

Vers le castel s'en vont cent d'une compaignie ;
U castel sont entrés, le porte ont gaaignie
Et le pont avalé qui pendait à poulie.

L'assaut donné à ce château rappelle assez bien la stratégie du quatorzième siècle :

V. 11288.

Dont se vont li Franchois d'assallir aprestant,
Tout li aubalestrier furent mis par devant ;
De si jusques au mur sont alé li serjant,
A piques et à haves vont le mur despechant,
De leviers, de martiaus i vont grans cos frapant.
Et puis tout environ l'alerent esquiellant,
Et monterent en son cil esquier poissant
Qui pour acquierre pris se vont aventurant.
Des blasons qu'il portoient vont leur testes couvrant,

Et cis qui sont lassus se vont bien deffendant,
Kar grans bars à travers leur vont à val getant,
Et pierres et caillous n'i espergnent noiant;
Là vont testes brisier, cervèlles espiautrant,
Mais por chu ne se vont li baron destriant.
Tant assaillirent fort, je le vous en criant,
Qu'il eurent le castel, ce jour, à leur comant.

Dieudonné a retrouvé son père et son aïeul; mais il a laissé à Montluisant sa femme Supplante et son jeune fils Dagobert. De fâcheuses nouvelles lui arrivent de Hongrie : Montluisant a été pris, puis abandonné par les Sarrasins d'Aumarie, Doraine a mis fin à ses jours, Supplante a été enlevée par le roi Josué d'Aumarie, et, quant au petit Dagobert, on ne sait ce qu'il est devenu. Dieudonné chevauche donc vers Montluisant : de là il se met en mer, dans l'espoir de débarquer à Aumarie : mais il est arrêté par la flotte du soudan de Damas. Grâce au cor enchanté, les païens sont exterminés, le soudan tué, et la fiancée de ce prince, fille du roi des Indes, lui est amenée :

Et vit une pucele qui moult ot cler le vis, V. 12609.
N'ot plus bele de li jusqu'au mont de Targis.
Quant la pucele vit, si li dit par avis :
« Bele, volés-vous croire en Dieu de paradis?
« — Oïl, dit la pucele, c'est bien li miens otris. »
Lors le prent en se garde li nobile marcis.

Elle lui conte alors son histoire : elle se nommait Corsabrine. Le soudan de Damas avait demandé sa main au roi des Indes, son père, et, se voyant refusé, l'avait enlevée :

« Or me vaurai en fons baptisier et lever, V. 12688.
« Et la loi Jhesu-Crist et croire et aourer.
« Cuer et cor més en vous, ne le vous doy vier. »
Quand Dieudonné l'oï si sagement parler,
Amors d'un de ses dars va le sien cuer navrer,
Si que de tout en prist se fame à oublier...
A la pucele ala son cuer et cor donner,
Et en cele nuitie que le vaut conquester,
Le fist avecques li dormir et reposer,
Et en fist son voloir; et là vaut engenrer
Un oir de grant vertu qui moult fist à douter.

Comme la faute de Dieudonné était sans excuse et qu'il avait fait « son vouloir » de la jeune païenne avant d'avoir pris

la précaution de la faire baptiser, les dons de la fée perdirent une seconde fois leurs vertus.

Il avait conservé toute confiance dans leur appui, quand il aborda à Aumarie, où se trouvait Supplante. La dame avait su, comme on a pu voir, concilier la fidélité qu'elle devait à Dieudonné, son premier époux, avec les exigences de sa nouvelle position conjugale. Une grande bataille fut livrée aux païens, mais Dieudonné eut beau souffler dans sa trompe jusqu'à perdre la respiration, les sept mille cavaliers n'arrivèrent pas à son secours. Son armée fut exterminée, lui seul parvint à gagner un frêle navire qui le conduisit en Romanie, c'est-à-dire dans la campagne de Rome. L'Indienne Corsabrine resta prisonnière du roi d'Aumarie, qui n'abusa pas des droits que la victoire lui donnait sur elle, et comme, en bonne Sarrasine, la princesse pouvait mentir impunément, elle fit accroire à Josué que, veuve du soudan de Damas tué par Dieudonné, elle en était demeurée enceinte : « Voilà, dit Josué, qui est pour le mieux : je suis « neveu du soudan, je vais vous conduire à Damas, et vous « faire recueillir l'héritage de mon oncle. Si vous mettez au « monde un fils, vous gouvernerez en son nom jusqu'à ce « qu'il soit en âge d'être couronné. » Corsabrine ne pouvait rien demander de mieux, et, tout en étant chrétienne de cœur et de pensée, elle se laissa couronner sultane de Damas.

Pour Dieudonné, en arrivant en Romanie, il avait appris que la ville sainte était menacée par le roi d'Acre, nommé Abel. Il va demander des « soudées » à l'empereur de Rome, Valerian, qui l'accueille avec joie, lui fait donner de bonnes armes et le charge de porter l'étendard de la ville. Mais ses prouesses et celles de l'empereur ne peuvent prévaloir contre les mécréants; l'empereur et lui furent retenus prisonniers. Il est vrai que le pape, faisant bon marché de la discipline ordinaire, avait, à la nouvelle de leur défaite, obligé tous les prêtres, tous les moines, les cardinaux et les évêques à prendre les armes. Avec cette troupe, plus nombreuse que la première, il avait arraché la victoire aux mécréants; mais le roi d'Acre avait eu le temps de regagner ses vaisseaux et d'emmener en Syrie les deux prisonniers. Pour savourer le plaisir de la vengeance, il ne voulut pas les faire trop tôt mourir; il préféra les réserver à de longs supplices :

V. 12817. « Foy que je doy Mahon, à qui mon ame apent,

« Ne vous ociray mie à un cop seulement,
« N'est mie bien vengiés cis à qui on mesprent
« Quant il ocist celi que het parfaitement;
« Mais languir il le face à duel et à tourment...
« Ahanner vous feray pour semer le fourment,
« Et vous ferai porter et mortier et ciment...
« Soufrir paine et labeur sans nul reposement... »
Là furent li baron en paine grandement,
Portant caillous et pierres et le terre souvent;
N'eurent que pain et eaue toute jour vraiement,
Et quant ce vint à nuit d'estre à reparaiment,
Il sont en une fosse jetés vilainement,
Desus un pau d'estrain; n'ont autre ajournement,
Si ont des horions assés et larguement.

Dans cette situation, le défaut de bonne nourriture leur était surtout insupportable; Dieudonné regrettait moins sa femme que les vertus passées de sa nappe et de sa coupe :

« Car si tost que j'aloie cestui hanap signant, V. 12904.
« Il emplissoit de vin si fort et si poissant
« Qu'il n'avoit point meilleur de ci qu'en Orient :
« J'avoie une touaille où de vertus ot tant
« Que lorsque je l'aloie devant moi estendant,
« Il i venoit viande du tout à mon comant,
« Et tout chou ay perdu! »

Pendant qu'ils sont ainsi durement menés, le roi d'Acre, leur maître, entend vanter la beauté de la sultane Corsabrine de Damas, devenue mère d'un enfant qu'elle devait à Dieudonné, et dont elle attribuait la paternité au sultan de Damas, son défunt mari. On fit aisément entendre au roi Abel qu'en épousant la dame il obtiendrait la tutelle du jeune enfant :

« Vous auriés la plus bele, selon m'intencion, V. 13086.
« Qui oncques fu creée, de nostre dieu Mahon :
« Car elle est aussi blanche que laine ne coton,
« Et aussi colourée que rose de saison.
« S'a la bouche petite et fourchelé menton,
« Li œil li sont ou chief aussi vairs que faucon;
« S'a cheviaus reluisans que panne de paon. »

Pour mieux assurer le succès de ses vœux, Abel alla demander l'appui du roi d'Aumarie, auquel Corsabrine devait sa couronne. Grâce à cet intermédiaire, la proposition fut accueillie sans trop de regrets, bien que la sultane n'eût pas, comme la reine Supplante d'Aumarie, un anneau préserva-

teur. Le bruit des fêtes données à Acre, à l'occasion de ce mariage, parvient aux oreilles de nos deux illustres prisonniers :

V. 13102. En Acre mainent joie Sarrasins et Escler,
Le palais et les kambres pensent d'engourdiner,
Moutons, vaques et bucs véissiez tuer,
Et venisons aussi par ces rues verser,
Paons, chines et grues et oisiaus aporter,
Et le riche pisson pesquier dedans le mer,
Et le claret aussi et faire et ordener;
Damoiselles tresquier et pucelles canter.
Mais qui qui éust joie, ce sachiés sans douter,
Valerian l'empereur ne pot joie mener,
Et Dieudonné li ber ne cesse de plourer.

Suit le récit de l'entrée des princes et des princesses dans la ville :

V. 13167. Desus un riche car de l'uevre Fornagon
Furent mises les dames où d'honneur ot foison,
Les rues en estoient de quevre et de laiton,
Couvers fu d'un drap d'or portrais à oisillon.
Tout cil de la cité, entour et environ
Vont véir le noblesse et le peuple Mahon.

Dieudonné demande au maître des œuvres la permission d'aller voir cette entrée, et, pour toute réponse, il reçoit un terrible horion accompagné de menaces et d'injures. L'empereur tremblait de voir son compagnon d'infortune perdre patience :

V. 13197. L'emperere se taist, n'est un seul mot qu'il die,
Car il a grant paour qu'il n'en ait la copie.
La terre va portant à moult grant corbelie...

Quelques jours après, Dieudonné ne put voir avec le même sang-froid un Sarrasin manger une pièce de chair qu'il ne lui faisait pas partager :

V. 13231. « Par le foy que je doy à Dieu qui ne menti,
« Ou j'arai à mangier chu que desire si,
« Ou je morrai en l'eure; Diex m'a mis en obli. »
Il vint au Sarrasin, et sa char li toli,
Tout ensi qu'enragiés en la pieche mordi.
Quant li maistre le voit un baston aherdi,
Il vint à Dieudonné, d'un grant cop l'en feri.

Le héros saisit une pierre et la lance à la tête du maître des œuvres. Cette fois l'empereur vint au secours de son ami : ils tuèrent plusieurs Sarrasins; mais enfin on les renversa, on les lia, on les conduisit au palais devant Abel et Corsabrine. Dieudonné, après avoir fait de vains efforts pour être reconnu de la sultane, prend le parti de raconter au roi Abel, en présence de la dame, comment il a tué jadis le sultan de Damas et ramené la sultane au roi Josué d'Aumarie. Corsabrine fait alors différer le supplice des deux chrétiens, pour en rendre témoins, dit-elle, le roi d'Aumarie et tous les princes, parents du soudan. Ainsi devenue l'arbitre du sort de Dieudonné, elle va le trouver dans sa prison et lui offre la liberté s'il veut la conduire en France et l'épouser. Dieudonné refuse ces offres séduisantes; il n'a pas oublié ce qu'il lui en a coûté d'être infidèle à Supplante, et son refus lui rend, en effet, les bonnes grâces de la fée Gloriande, en lui ôtant celles de Corsabrine. Comment! s'écrie la sultane :

« Pour vous me sui-je fait baptisier et lever, V. 13280.
« Et de vous ay un fil, on ne le peut celer,
« Et puis si me volés ensement refuser!
« Par le foy que je doy à Jhesu-Crit porter,
« Se vous ne faites chu que m'orés deviser,
« Jà n'aurez à mengier pour vous asaouler,
« Et je vous ferai bien d'autre martin chanter. »

En effet, dès ce moment, on ne leur porte plus qu'une faible portion de pain noir et d'eau chaude; ce qui n'était aucunement du goût de l'empereur Valerian :

Dist l'empereur : « Vrai Diex qui fist ciel et rousée! V. 13306.
« Tout est pour Dieudonné qu'avons ceste soudée.
« S'il en tenist à mi, par la vierge loée,
« Ains éusse ma foi mille fois parjurée,
« Et tous les sairemens de la gent crestienée
« Que la char de moy fust ensement lapidée. »

Cependant Abel invitait ses alliés, et d'abord le roi d'Aumarie, à venir prendre le plaisir du supplice de deux princes chrétiens. Le messager ne trouve pas le roi Josué d'Aumarie; introduit près de la reine Supplante, il lui apprend que l'un des deux chrétiens est Dieudonné. A cette nouvelle imprévue, la reine fait ses préparatifs de voyage et arrive chez le roi d'Acre, dans l'espoir de sauver les jours du premier époux auquel, en dépit des apparences, elle était demeurée

fidèle. Elle obtient d'abord du roi d'Acre de retarder le supplice des deux chrétiens, pour en rendre témoin son époux, le roi d'Aumarie. Puis, dans ses entretiens avec Corsabrine, elle a soin de cacher les vrais motifs de l'intérêt qu'elle porte aux prisonniers, tout en avouant qu'elle est chrétienne et qu'elle a épousé contre son gré le roi d'Aumarie. Corsabrine, plus confiante, raconte à son amie comment elle avait jadis connu Dieudonné, qui l'avait rendue mère. « J'aurais pu le sauver, dit-elle, mais il refuse de me « conduire en France et de m'y épouser, alléguant un « précédent mariage. » Voilà Supplante en proie à deux sentiments contraires : elle s'indigne de la première infidélité de Dieudonné; elle est touchée de la résistance qu'il oppose maintenant à sa rivale. Et, ce dernier sentiment demeurant le plus fort, elle donne le change à la sultane qui va devenir l'instrument de la délivrance de son époux. « Ce chrétien, « lui dit-elle, n'a pu résister à vos charmes; il n'a voulu que « vous éprouver par d'apparents refus. Permettez-moi de le « voir secrètement pour lui demander ce qu'il entend faire, « je vous promets de le décider à vous contenter. » Corsabrine l'embrasse et la conduit elle-même à la prison des chrétiens.

Les explications furent d'abord assez embarrassées. Supplante reprochait à son époux ses tendres relations avec une Sarrasine; Dieudonné demandait comment elle osait l'accuser, elle, devenue la reine d'Aumarie. La dame répondait :

« Pas ne me sui vers vous mesprinse ne faussée,
« Si estes-vous vers mi, c'est vérité pouvée.
« Car sachiés bien, coment que soie mariée
« A un roi sarrasin dechà la mer salée,
« Ne fu onques sa char vers le moie adesée.
« — Coment, dist Dieudonné à la brace quarrée,
« Porroit estre une dame à un homme assenée,
« Et couchier avec li en se chambre parée,
« Et si n'auroit à li le charnelle pensée?
« — Sire, se dist Supplante, je m'en sui bien gardée,
« Et tout pour un anel à le pierre encavée,
« Dont bien vous en seroit la vertu esprouvée,
« Si j'estoie avec vous une seule vesprée. »

Dieudonné convaincu demande le pardon de son ancienne faute, et l'expédient auquel Supplante a recours pour le délivrer lui prouve encore le peu de fondement de ses soup-

çons : elle passe au doigt de Corsabrine cet anneau qui l'avait fait échapper elle-même aux exigences de son deuxième mariage :

« Vous en venrés o moi, s'il plaist à Jhesu-Crist, V. 13409.
« Et je dirai la dame qui tant par est gentis,
« Que vous serés du tout à son corps obéis.
« Et quant venra la nuis, que fais sera li lis,
« O li vous coucherés, car chest li miens otris,
« Mon anel li auray par dedans le doit mis ;
« Quant venra au matin, il li sera avis
« Que de vous ait éu son bon et son delis :
« Ensi par cel anel qui tant est de grant pris
« En a esté mon corps moult lonc tens garantis. »

Il semble que le précieux talisman devait être donné à Dieudonné plutôt qu'à la reine de Damas, pour que le charme opérât sur celle-ci comme il avait opéré sur le roi d'Aumarie; mais il arrive plus d'une fois à notre rimeur de garder un souvenir assez confus de ce qu'il a précédemment imaginé.

La sultane n'eut pas de peine à obtenir de son époux, le roi Abel, la permission de passer la nuit dans l'appartement de sa royale hôtesse. Dieudonné, conduit près des deux dames par un chambellan dévoué, partagea le lit de Corsabrine. Il fut ensuite aisément convenu que les deux dames, secondées par Griffon le chambellan, quitteraient furtivement la ville, emmenant avec elles les deux prisonniers, et qu'ils se rendraient en France pour conclure. La nuit suivante le plan fut exécuté. Au nom de la reine le portier de la ville n'hésita pas à laisser passer; et, comme il pouvait avertir le roi d'Acre de ce départ inattendu, ils jugèrent à propos de prévenir son indiscrétion :

Il leur ouvri la porte sans point de refuser. V. 13605.
Corsabrine la reine voult premiere passer,
Puis dit à Dieudonné : « Il vous covient tuer
« Ce portier chi en droit qui tant fait à doubter. »
Et Dieudonné respont : « Che fait à créanter. »
Il a traite l'espée, s'en va celui frapper,
Jusques en la poitrine li fist l'achier couler.
« Oultre! dist Dieudonné, Diex te puist craventer!
« Or puis bien dire au vray et par toy bien prouver,
« Grans éurs ne vient mie à trop matin lever. »

Mais le pauvre portier n'était pas le seul obstacle à leur

retour en terre chrétienne; à peine le vaisseau qui les attendait les a-t-il éloignés du rivage de Syrie qu'il fait une funeste rencontre. Le roi Josué d'Aumarie cinglait alors vers Acre pour rejoindre sa femme et assister à leur supplice. Dans la lutte qu'il leur fallut soutenir Josué perdit la vie, mais les deux reines furent prises, leur amant Dieudonné et l'empereur Valerian désarmés; Corsabrine seule parvint à se tirer d'affaire, en accusant les chrétiens de l'avoir enlevée de force : on la ramena à Damas. Supplante, ayant déclaré qu'elle était enceinte du roi Josué, fut conduite à Aumarie avec les deux princes chrétiens. Les murs de la prison où on les avait jetés étaient battus des flots de la mer. Tant d'épreuves mirent à bout le courage de Dieudonné; il rongea les cordes qui lui liaient les mains, et, après avoir recommandé à Dieu l'empereur et le fidèle chambellan qui les avait accompagnés, il se précipita dans la mer. « Jamais, avait-il dit,

V. 13698. « Jamais ne viveray de ce jour en avant. »
Dont baisa l'empereur en le bouche devant,
Et a dit à Griffon : « Pas ne t'irai baisant,
« Pour chu que le baptesme tu n'as éu noient.
« Je te comans à Dieu. » Adont se va saignant,
Il est salis en l'iaue et puis s'i va plonguant.

Un secours auquel il ne s'attendait plus lui arrive; c'est Maufumé, qui, avec la permission de la fée Gloriande, se trouve là précisément pour l'empêcher de se noyer :

V. 13916. Atant ès Maufumé qui là li vint devant,
A guise de luiton, et li va raportant
Son hanap, sa touaille et son riche olifant,
Par l'acort Gloriant qui li va envoiant.

En chevauchant ainsi sur le dos de Maufumé, Dieudonné demande où on le conduit. D'abord à Escalonne, répond Maufumé, où vous devez tirer votre enfant Dagobert des mains du roi de la ville, l'enchanteur Balan.

A Escalonne, Maufumé prend la figure d'un singe, et avertit Dieudonné de le conduire, comme jongleur, au palais du roi. Après avoir arraché le nez au portier qui leur en refusait l'entrée, ils arrivent dans la salle où le roi Balan, « assis « au manger », avait à sa droite le jeune Dagobert. Le singe saute sur la table, brise et renverse tout, saisit un couteau et perce le cœur d'un Sarrasin qui était près du roi. Balan

se lève, demande ses armes, et pensant avoir affaire à quelque habile sorcier :

Un carnin a jeté tost et hastivement, V. 14096.
Qu'il fut avis au roi et à son fil le gent
Qu'il véoit quiens et cas devant li, plus de cent.
Mais li ber Maufumé lui refist un serpent
Qui getoit feu et flamme avironnéement,
Et après un dragon qui voloit hautement ;
Et puis fait un esclistre venir habondamment.
Par dis fois ou par douze fist tel esbatement.

Balan, effrayé, demande alors à parlementer : « Les dia-« bles, dit-il, qui m'ont si bien doctriné ont plus fait encore « pour vous. — Assurément, répond Maufumé. J'appartiens « au royaume de Féerie, et celui qui m'accompagne est Dieu-« donné, prince de Montluisant, dont vous avez autrefois « ravi le fils et livré la mère au roi Josué. Si vous consentez « à rendre Dagobert et à recevoir le baptême, nous oublie-« rons vos anciens méfaits. »

Lors se rendi Balan de cuer et de pensé, V. 14156.
Et si fist convertir trestout le sien barné.

Maufumé, Dieudonné, Dagobert et Balan partent aussitôt pour Aumarie, et, grâce aux dons de la fée, on prévoit que la délivrance de Supplante et de l'empereur ne sera pas difficile. Une fois les Sarrasins d'Aumarie vaincus, tués ou convertis, la caravane revient en France en repassant par Montluisant. Dieudonné eût bien voulu pousser jusqu'à Damas, pour ramener le fils qu'il avait donné à la reine Corsabrine, mais il en fut détourné par la jalousie de Supplante, et cet abandon du jeune Corsabrin devait avoir pour la chrétienté de funestes résultats :

Grande folie fist, ensi que vous orrés, V. 14510.
Puis en fu exillie sainte crestientés.

En effet, dans les derniers feuillets conservés de notre manuscrit unique, on voit le jeune soudan de Damas arriver en Romanie avec une armée de Sarrasins, y faire prisonniers l'empereur et son fils Othovien, trancher la tête au souverain pontife et donner l'assaut à Rome. Là s'arrête le récit que le temps a épargné : apparemment que le rimeur montrait Corsabrin prêt à détruire la loi chrétienne, jusqu'au moment

où il devait être éclairé sur le nom de son père et sur la fausseté de la croyance mahométane.

Un seul passage a droit encore de nous retenir avant cet épisode de Corsabrin. Dieudonné a passé de Montluisant en France au moment où son père Philippe, successeur de Charles le Chauve, est sur le point d'être détrôné par Amaury de Bretagne, que les barons avaient déjà fait couronner à Paris. Grâce à son cor enchanté, Dieudonné a facilement raison de tous ces rebelles, et, pour empêcher à l'avenir les Parisiens de disposer de la couronne de France, il fut décidé, dit notre trouvère, qu'on ne serait jamais tenu d'obéir au roi tant qu'il n'aurait pas été sacré à Reims :

V. 14853. Seigneur, pour ceste cause dont je vous voy parlant,
Fu adont acordé en France le vaillant
C'on ne tenroit à roy jamais homme vivant,
S'en la cité de Rains n'avoit le sacrement.

Quand Dieudonné eut ainsi rétabli l'ordre en France, un ange vint l'avertir que Dieu voulait qu'il transmît à son fils Dagobert ses droits à la succession royale. Il devait se rendre dans un ermitage pour y faire pénitence et obtenir le pardon de ses péchés. Le fils du roi Philippe obéit à la voix céleste : il prit congé de son père et de son fils, et se rendit, avec la reine Supplante, sur les bords de la Gironde. Ils construisirent une cellule près de la ville de Blaye, et là employèrent tout le temps que leur laissait le soin de prier Dieu à passer gratuitement les voyageurs d'un bord du fleuve à l'autre :

V. 15026. A Blés dever Gascoigne li rois s'achemina,
Sur l'iave de Geronde une maison fonda;
Les pelerins met outre à un batel qu'il a.
Longtans i fu li rois qui à Dieu s'obliga,
Et le haire vesti, sus plume ne coucha,
Des pumes du boscaige vesqui que il manja.

Le terme de la vie de ces deux illustres époux fut avancé par des larrons de la forêt voisine; mais à peine avaient-ils rendu leur âme à Dieu qu'on vit l'ermitage rempli d'une éblouissante clarté. Les gens du pays accoururent en foule, et plusieurs miracles attestèrent que Dieu voulait qu'on honorât les corps des deux martyrs :

V. 15110. Par desus Dieudonné dont fais recordement
Y avoit un brievet au Dieu commandement

Qui devisoit son nom et sa vie ensement,
Et disoit : « Chi vous mande li rois du firmament :
« Apelés che corps sainct trestouts communement
« Le corps saint Honoré, Dieu le veult ensement ;
« Et Supplante se femme, qui tant ot le corps gent,
« Si est sainte Fiée là sus ou firmament. »

Nous croyons que les légendaires de saint Honoré et de sainte Foi, qui ont admis tant de traditions merveilleuses, n'ont pas tenu compte de celle-ci. Les hagiographes ont également négligé de nous apprendre ce que notre chanson révèle encore, dans les derniers vers conservés, relativement à saint Innocent; c'est le deuxième nom que le sultan Corsabrin avait reçu en devenant chrétien :

Et li sains apostoles li a son nom donné, V. 15731.
Ignosans ot à non se dit l'auctorité,
Et est sains Ignocens de Paris la cité.
A Rome i ot grant joie et grant sollempnité.
Et après celi tans dont je vous ai parlé,
S'emparti Dag.....

Tels sont les derniers mots du manuscrit.

Cette chanson, dont nous avons vu trop souvent s'éloigner le dénouement attendu, devait pourtant se prolonger encore, d'après un engagement pris par le rimeur de nous instruire des aventures d'Othovien. L'empereur Valérian de Rome était, dit-il,

Le pere Otevien qui Diex face pardon, V. 15661.
Qui puis fu empereur d'un nobile roion,
Li plus riche d'avoir qui fu en Pré-Noiron.
L'avoir Otevien nombrer ne séist-on.
De cel Otevien que riche clamoit-on,
Furent puis deus enfans de haute estracion,
Qui moult orent de maus en leur regnascion ;
Et tout, pour une dame qui ot le cuer felon,
La mere Otevien, c'à sa maléichon,
Envoia les enfans en grant quetivoison.
Dont li uns fut clamés chevalier au lion,
Et li autre Floris, si com lisant trouvon;
Si le nourri Climens à Paris sa maison,
Ensi que chi après vous ferai mention.....

Nous n'avons plus ce « chi après », et nous ne devons pas le regretter, puisque la chanson de Florent et Othovien nous reste.

Le nom de « Charles le Chauve », que nous avons laissé à celle-ci, donne une idée fort incomplète de l'ouvrage. Si nous voyons d'abord le récit de l'avénement de ce prince à la couronne, s'il reparaît de loin en loin dans la suite des couplets, trois autres personnages, son fils Philippe, son petit-fils Dieudonné, son arrière-petit-fils Dagobert, y jouent un rôle plus grand, plus intéressant, plus héroïque. Il ne faut donc pas espérer trouver ici la moindre unité de composition, et l'auteur aurait pu, sans rendre son plan plus défectueux, passer ainsi de Charles le Chauve aux derniers descendants qu'il aurait jugé à propos de lui donner. Les aventures de Dieudonné sont de beaucoup les plus plaisantes, mais elles sont aussi les plus servilement imitées de chansons plus anciennes, telles que le Chevalier au Cygne et Huon de Bordeaux. Nous ajouterions volontiers à la liste des poëmes mis à contribution par notre rimeur, Baudouin de Sebourg, Tristan de Nanteuil, Floovant et Hue Capet : mais, s'il est aisé de reconnaître que de toutes ces imitations la meilleure est Baudouin de Sebourg, il est moins aisé de distinguer le premier imitateur de ceux qui l'ont suivi.

Ce qui semble pour la première fois raconté, sinon imaginé, dans le Charles le Chauve, se réduit à fort peu de chose; à l'origine sarrasine de ce prince, à son élection au trône de France, à l'anneau préservatif dont font usage tour à tour la femme et la maîtresse de Dieudonné, enfin à la scène de sorcellerie entre Balan d'Ascalon et le nain Maufumé. Le poëme n'est pourtant pas composé sans une certaine habileté. Les personnages se quittent et se retrouvent d'une façon assez ingénieuse; nous les suivons jusqu'à la fin : ils deviennent les uns chrétiens, les autres moines et ermites, de Sarrasins, de rois ou de chevaliers qu'ils étaient auparavant. Quelques précieuses légendes populaires sont ici conservées, comme celles qui touchent à saint Honoré, à sainte Foi d'Agen, à saint Innocent de Paris, enfin au sacre des rois de France dans la ville de Reims. Ajoutons l'ancienneté constatée par notre texte d'un grand nombre de phrases proverbiales. A celles que nous avons rappelées nous ajouterons la souris facilement prise, quand elle n'a qu'un trou :

> Qui ne sçait que d'un tour, quant li besoing li prent,
> C'est ensi qu'une muse qui adés se reprent.

Dans son grand travail sur les épopées françaises, M. Léon

Gautier a parlé de notre chanson de geste avec une judicieuse sévérité, bien qu'il en ait donné une analyse assez peu exacte, puisqu'il y fait conquérir la ville d'Aumarie par Philippe, et qu'il ne dit pas un mot de Dieudonné, dont les aventures occupent les deux tiers de l'ouvrage. C'est à tort aussi qu'il accuse le vieux rimeur d'avoir voulu tromper ses auditeurs en promettant de leur donner la geste de Charles le Chauve; dans le seul manuscrit que nous en conservons le poëme n'a pas de titre; et c'est le relieur qui, le premier, l'a nommé « Roman de Charles le Chauve ».

Les Épopées françaises, t. I, p. 455.

Ce manuscrit est un petit in-folio de 87 feuillets à doubles colonnes, assez correctement écrit. La Bibliothèque l'avait acheté, en 1787, à la célèbre vente des livres du duc de La Vallière. Il y était inscrit sous le n° 2724; le bibliothécaire du roi l'avait payé 33 livres, et le même volume, tout incomplet qu'il soit, trouverait aujourd'hui facilement des amateurs à un prix cent fois plus élevé.

V.

HUE CAPET.

Le texte de cette chanson de geste appartient assurément aux premières années du XIVe siècle. Il est contemporain de celui de Baudouin de Sebourg, avec lequel il offre de si grandes analogies de composition, d'allure et de style, bien que les vers de Hue Capet soient, en général, moins négligés, qu'on serait tenté d'attribuer les deux ouvrages à un seul trouvère. Toutefois, comment admettre sans preuves positives que le même auteur ait fait deux chansons pour donner à ses deux héros le même caractère, et les soumettre à des aventures à peu près semblables? Il vaut mieux croire que l'une des deux a servi de modèle à l'autre. Et le même fond se trouvant plus chargé de broderies dans Baudouin de Sebourg, nous accorderons l'avantage de la priorité à cette chanson de Hue Capet.

Le héros du poëme était surnommé Boucher, parce qu'il appartenait par sa mère aux bouchers de Paris. Mais Richier, son père, était sire de Beaugenci, et fort écouté dans les conseils du roi. Richier s'étant épris d'une jeune « pucelle »,

fille du plus riche boucher de Paris, l'avait épousée : Hue Capet était né de ce mariage. A seize ans, il perdit son père, et, se voyant en possession d'un riche héritage, il mena si beau train, suivit si bien les joutes et les tournois, qu'en moins de sept ans il fut ruiné, criblé de dettes, obligé d'engager son patrimoine, et d'apaiser ses créanciers en souscrivant ce que nous appellerions aujourd'hui des billets à ordre :

Anc. poët. de la France. — Hugues Capet. 1864, v. 25.

Argent lui demandoient bourgois et escuiers,
Et marchans de chevaus où il prist mains coursiers;
Sur maintes lettres avoit son cors fait obligier,
Et chil le menaçoient de tenir prisonnier.

Pour éviter cet inconvénient le jeune prodigue prit un parti encore assez fréquemment pratiqué de nos jours, il quitta le pays; car, dit-il,

V. 39.

« Car j'ai afaire à gens où n'a nule merchis;
« Je me sui obligiez vers iaus en tant d'escris
« Que plus leur doy, ce croy, sis fiez, voire dis,
« Que je n'aie vaillant. Et se j'estoie pris,
« Je seroie par iaus en le prison pauris. »

Il prend donc le chemin de Paris, et va frapper chez son oncle Simon le boucher. Il ne cache pas au brave homme qu'il a en peu d'années dissipé son patrimoine, et jugé prudent de fuir ses nombreux créanciers. Simon consent à le tirer d'affaire; toutefois à la condition de l'associer à sa maison, et de lui donner à abattre bœufs, porcs et moutons. Hue, ressentant peu d'inclination pour le métier de son oncle, refuse nettement :

V. 129.

« Vos bues ne quier tuer, ne mouton ne aignel...
« Car j'ay apris mestier plus faitis et plus bel.
« Je sai de toutes armes armer un demoisel,
« Tenir la lanche au poing et l'escu en cantel;
« J'en ai au mieulx joustant conquesté maint jouel.
« Ce mestier veul servir, car je n'en sai nul tel.
« Mais que j'aie le mois un bel abit nouvel,
« Et un faucon jolly pour prendre maint oysel,
« Et deus levriers courans pour prendre le laprel!
« S'aroie volentiers aussi un menestrel,
« Car c'est très grant deduit, oncles, par S. Marcel,
« D'oïr des instrumens le gracieus appel. »

Le boucher, persuadé qu'un tel jouvenceau serait de garde

dispendieuse, juge à propos de l'envoyer chercher fortune ailleurs :

Tout pensis, sans mot dire, s'assist sur un tonniel : V. 153.
Quant assés ot pensé, s'alla à son huchiel :
« Biaus niés, dist li preudons qui le cuer ot loyel,
« Puis que vous ne prisiez no mestier un rosiel,
« Et tuer ne volez ne vaque ne pourciel,
« Vecy deus cens florins, en un petit boursiel,
« Allés vous-en servir aucun prinche roiel. »

Hue prend gaiement la bourse et se rend au « pays plan-« tureux » de Hainaut, où il mène longtemps la même vie qu'à Beaugenci ; tenant table ouverte, soudoyant écuyers, sergents, ménestrels, et recherchant avant tout la compagnie des dames. Beau, bien fait, enjoué, il obtient les bonnes grâces de maintes demoiselles et bourgeoises. Mais, ayant mis à mal la fille d'un chevalier, il n'échappe aux ressentiments de la famille qu'en perçant d'un coup d'épée le père de celle qu'il avait séduite. Après ce bel exploit, il passe de Hainaut en Brabant, sans trop de souci des regrets qu'il laissait après lui :

« Que dira Katerine et Agnés et Riqueus, V. 220.
« Quant ont pour moy laissiet à prendre leur espeus !
« Oublier ne porray le jolly tamps que j'eus
« A Mons et à Malbeuge, à Vins et à Réus...
« Je plains moult lor anoy et du mien ne me deus ;
« Car ce raconte Ovide, qui moult fu scienceus,
« Que li ons doit avoir des amies pluseurs (1).
« Je lairai ceste-ci, s'en refferay ailleurs. »

Roeus et Bing sont deux bourgades voisines de Mons : on voit que notre trouvère connaissait bien le pays.

Le même train de vie, les mêmes dispositions à compromettre l'honneur des filles et le repos des pères, l'obligent bientôt à passer de Brabant en Frise :

En Haynaut, en Brabant fu li bers Hues tant V. 242.
Qu'en amant par amour engenra maint enfant,
Dont puis l'en vinrent dis véoir en un tenant
A Paris le cité....

---

(1) Hortor et ut pariter binas habeatis amicas,
Fortior est plures si quis habere potest.
(*Remed. amor.*, v. 441.)

Le besoin d'argent le décide à aller demander des « sou- « dées » au roi Hugon de Vauvenisse, qui résidait à Utrecht. Le prince l'accueillit avec bonté ; mais Hue porta bientôt ses vues sur une cousine du roi : il fut surpris, saisi, et c'en était fait de lui, si la reine, plus indulgente pour les méfaits de cette espèce, n'était venue demander sa grâce :

v. 340. « Bon rois, laisiez ester :
« A tel jugement faire vous pourriez bien danpner...
« J'oseroie bien prendre sur ma teste à copper
« Que jà li damoisiaus n'éust osé penser
« A si très noble dame, ne son amour rouver,
« Ne fussent li semblant qu'ele li vot monstrer.
« Car à mes cambourieres ai oÿ recorder
« Que souvent le faisoit en ses cambres mander,
« A lui se deduisoit de rire et de jouwer ;
« Et quant li vassaus vit ensi la dame ouvrer,
« Il s'enhardy adont de sa proie haper...
« Or volez ce dansel, pour ce, trop fourmener...
« Souviengne-vous, bon rois, d'Isabiel de Moncler,
« De Marie et des autres que je sçay bien nommer,
« A qui en vo jonesse vous alastes jouwer.
« Lors ne vosisiés mie jugement estorer,
« C'on féist morir home pour une dame amer. »

Le roi consentit à le faire juger : mais les pairs de sa cour refusant de condamner le coupable, il saisit un couteau et le jeta au visage de Hue Capet, qui détourna le coup, eut le temps de monter à cheval et de passer en Allemagne, non sans jurer de se venger du roi Hugon, si jamais l'occasion s'en présentait.

Cette dernière mésaventure lui fit prendre enfin la résolution d'être sage à l'avenir. En Allemagne, il rencontre six larrons traînant dans leur repaire la jeune et belle fille d'un riche comte du pays. Il tue les malfaiteurs, et, touché des prières de la demoiselle, la ramène à son père sans demander le prix du service qu'il venait de lui rendre. Le comte reconnaissant reçut dans son château le vaillant et généreux étranger ; il le combla de riches présents :

v. 483. Li contes li dona, quant s'en fu departis,
Or et argent et dras et un bon destrier gris.
Hue l'en merchia, puis s'est au quemin mis,
Vers Franche fu adont ses voiages cueillis.

C'était au temps de l'invasion, si célèbre dans les plus an-

ciennes chansons de geste, du comte Isembart et du Danois Gormont sur les côtes du Ponthieu. Le roi Louis avait gagné sur eux la victoire de Saucourt et tué de sa main Isembart; mais, harassé de fatigue, il avait été surpris d'une maladie et était venu mourir à Metz, où notre trouvère, le confondant sans doute avec Louis le Débonnaire, le fait enterrer dans l'église de Saint-Arnoul.

Savari, comte de Champagne, fut alors soupçonné d'avoir hâté la mort du roi; mais il était si puissant que personne n'osait l'accuser hautement :

> A Mez fu la roïne Blanchefleur au cler vis, V. 506.
> Fille au quens de Nerbonne qui ot non Aimeris,
> Et suer estoit Guillaume d'Orenge, li marchis,
> Et si estoit Marie la fille au roi gentis.

On retrouve ici toutes les confusions de chronologie familières à nos anciens chanteurs. Le dernier roi de la dynastie carlovingienne n'est pas Louis III, qui avait en 881 repoussé une invasion de Danois sur les côtes du Ponthieu, mais Louis V, mort avant d'avoir eu le temps de rien faire. Blanchefleur de Narbonne et sa fille Marie étaient, sinon dans l'histoire, au moins dans les plus anciennes chansons de geste, la femme et la fille, non de Louis III ou de Louis V, mais de Louis le Débonnaire. Toutes ces méprises d'ailleurs ne dérangeaient pas le plan de notre trouvère. Il y a bien de l'apparence que, dès le XIIIe siècle, les laïques, sinon les clercs, avaient perdu tout souvenir des circonstances de la substitution de la seconde race de nos rois à la troisième. Comment pouvaient-ils se rendre compte du changement de dynastie, sinon en supposant le défaut d'héritier mâle du dernier roi, et le mariage de sa fille avec celui qui recueillit le royal héritage? Mais cette explication dut précéder l'époque où l'on eut recours à un article fort douteux de la loi salique pour exclure les femmes de la couronne. Et cependant nous verrons bientôt, dans un autre passage, que cette exclusion avait déjà une certaine autorité quand notre chanson fut composée.

Hue Capet, rentré dans Paris, reçut le meilleur accueil de son oncle le boucher, dont les richesses s'étaient encore accrues, et qui, charmé de la bonne grâce de son neveu, u promit de satisfaire ses créanciers, de dégager la terre de

Baugenci et de lui donner les moyens de faire grande figure parmi les chevaliers :

V. 580. « Joustes, tournois et festes sieuwés hardiement,
« Vous serés honorés partout moult haultement ;
« Car de par vostre pere avés moult hault parent,
« Et de par vostre mere, biaus niés, par Saint-Climent,
« Avés-vous à Paris moult bourgois excellent
« Qui sont de vo linage ; s'en vaurez mieulx granment. »

Cependant le comte Savari de Champagne arrivait de Montmirail en Brie à Paris, pour demander à la reine Blanchefleur la main de sa fille, droite héritière de la couronne de France :

V. 654. « C'est Marie la belle qui grant terre tenra,
« Li roiaulme de France à li apendera.
« Or li convient baron qui la governera,
« Et je suis le plus riche de ceste terre là,
« Et du plus grant linage, de tant qu'il i en a...
« Se vous le me donés, mes cors l'espousera,
« Et mainteurai la terre, si qu'on s'en lowera. »

Mais la « reine blanche », comme la désigne notre trouvère, ne voyait dans Savari que le traître qui avait empoisonné son mari, et, n'osant refuser, elle répondit que c'était aux pairs de France, aux barons et aux bourgeois à désigner l'époux de Marie :

V. 673. « Il n'apertient à moy que je le donne jà ;
« Mais par les pers de France ainsi on ouvera ;
« Je veul que tout y soient, car bien apartenra,
« Et li bourgois oussi de che roiaume chà.
« Me fille à leur vouloir du tout obéyra. »

Savari voulut bien attendre cette décision, et Blanchefleur ne perdit pas de temps pour prendre l'avis de preux chevaliers : ceux-ci la renvoyèrent aux bourgeois :

V. 762. « Mais s'il vous plaist, ma dame, une cose ferez :
« Des bourgois de Paris ennuit vous manderez,
« Dusques trente ou quarente, et des plus renommez...
« Et à ce grant besoin aiwe leur requerez.
« Je croy bien que par yaus secorue serez. »

Les bourgeois furent donc mandés au Palais. Des premiers arrivèrent Simon le boucher et son vaillant neveu

Hue Capet. On convint de faire entrer le lendemain dans le Louvre bon nombre d'autres bourgeois, qui, sous leurs chapes, auraient soin d'être armés. Et quand Savari vient hautement demander la main de Marie, c'est Hue Capet qui se charge de lui répondre :

« Savary de Champaigne, trop faites grant follour... V. 895.
« Avoir volez no dame à femme et à oisour,
« Mais mïe ne l'acordent no bon consilléour.
« Le sien pere enerbastes, ce dient li plusour,
« Onques bien ne penserent vo parent li millour,
« Car de Guenelon furent vo millour ancessour.
« Si que de ceste chose nous somes jugéour
« Que vous n'estes point dignes d'avoir si haut honour.
« S'en arez vo deserte, se Dieu plaist à ce jour. »

L'effet suit de près la menace; les bourgeois lèvent leurs épées, et Hue Capet fend la tête de Savari jusqu'aux dents. Les Champenois qui accompagnaient leur seigneur, étant pris à l'improviste, fuient de tous côtés, et la reine si bien protegée demande le nom de son vaillant libérateur. C'est, lui dit-on, Hue le boucher :

« . . . . . . Il cuide estre au maissel, V. 952.
« Car ensi l'a fendu com bacon ou pourchiel. »

La dame est frappée de son grand air et de sa bonne mine :

Lors li dist la roïne en riant de cuer sain : V. 974.
« Hues, biaus dous amis, foy que doy Saint Germain,
« Ce fait vous meriray, ne l'avez fait en vain :
« Chevalier vous feray ou ennuit ou demain,
« De moy arez collée, pour ce que je vous ain...
« Se de bas linage estes, n'i conte un neut d'estrain,
« Vo fait et vo maintien ne sont mie vilain. »

Hue fut donc armé des mains de la reine. Mais, comme on pouvait s'y attendre, Fedri, frère et successeur de Savari, ne tarde pas à demander vengeance : il vient avec cent mille « armés » assiéger Paris. Ses alliés sont le roi de Bohême, le roi de Frise Hugon de Vauvenisse, qui avait eu déjà maille à partir avec Hue Capet, les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne, les comtes d'Anjou, d'Auvergne et de Poitou. La situation de Blanchefleur devenait d'autant plus critique que les barons de sa partie commençaient à mur-

murer de la faveur qu'elle semblait accorder aux bourgeois de Paris :

V. 1059. Et dist li uns à l'autre : « Nous serons bien mescant
« Se chil vilain no vont ainsi supeditant.
« Pour ce qu'il sont trop rique, ne nos prisent un gant;
« Il ont toutes no terres et canqu'avons vaillant.
« Car si tost qu'il nous vont aucuns deniers prestant,
« Tantost va por usure la somme si montant
« Que terres et castiaus nous font saisir errant.
« Que maudit soit de Dieu l'avoir dont il ont tant! »

Il ne restait à la reine que quatre mille hommes d'armes conduits par les comtes de Soissons, d'Évreux, de Touraine et de Beauvais. Le connétable, sire de Dampmartin, ne voulait pas avec si peu de gens tenter une sortie; Hue Capet l'accusait hautement de timidité et lui représentait que Dieu serait pour eux. Mais, répondait Dammartin :

V. 1259. « Nos anemis sont fort et en trop grant foison.
« Mais entre vous, bourgois au fourré caperon,
« Estes devant vos huis trop noble campion,
« Et cant vient en bataille n'i valez un bouton. »

Il se décide pourtant à faire passer la porte Saint-Antoine à sa petite troupe. Le combat fut opiniâtre; il fallut donner le signal de la retraite, et les Champenois seraient entrés avec les Français dans la ville, sans les merveilleuses prouesses de Hue Capet :

V. 1316. Grans estoit et poissans, de membres bien furnis,
Le bras gros, long et droit, les poins gros et massis,
D'une espée à deus mains se combatoit tous dis :
Et qui ert de s'espée ferus ne consievis,
Il ne pooit par mire jamais estre garis...
Tel parc fait entour lui com leus fait de brebis.

Et quand, après avoir fait rebrousser chemin aux Champenois, il traversa les rues de Paris, tous l'acclamaient à l'envi,

V. 1471. Et crioient : « Paris à Hues le bouchier!
« C'est cieuls qui en estour scet les grans cos paier,
« C'est li biaus, c'est li bons, il n'i a qu'adreschier,
« C'est la fleur de proesche..... »

Chacun élevait ses hauts faits au-dessus de ceux de Roland d'Olivier, de Guillaume et d'Ogier : ce fut à qui de la reine

ou de sa fille lui jetterait les plus doux regards. Les tables furent dressées dans le Palais : d'abord celle de Blanchefleur et de sa fille; puis celle du connétable et de Hue Capet. On apporte un paon rôti; la reine le fait présenter à Huon. C'est la viande aux preux; elle est due à qui l'a si bien méritée. Hue rougit modestement et ne croit pas avoir assez fait de prouesses. Dieu, dit-il, me fera la grâce de mériter l'honneur que je reçois :

« Dieux m'en veulle envoier, car j'en sui diseteus. V. 1589.
« Mais au noble paon iert de moi fait ung veus,
« Que demain au matin voray estre soingneus
« De partir de Paris, et m'en iray tous seuls
« Tout droit au pavillon, véoir nos hayneus.
« Là me combaterai-je à ung prinche ou à deus;
« Et se jou y muir, Dieus soit à m'ame piteus! »

La reine, effrayée de ce vœu téméraire, le conjure en vain d'y renoncer, et donne des ordres pour l'empêcher de sortir de Paris. Le lendemain matin il se présente à la porte du Temple : les gardiens refusent d'ouvrir. Il passe à la porte Saint-Martin, puis à trois autres portes, qui restent également fermées. Pour tromper la surveillance des gardiens, il enferme dans une malle son harnais de guerre qu'il met en trousse, en ordonnant à son valet de conduire le cheval à la porte du Temple. On le laissera passer, et il attendra son maître dans les jardins que possède de ce côté le boucher Simon. Le valet,

Quant fu outre la porte, vers le courtis ala, V. 1745.
Et dessous les aunois là endroit s'embusca,
Ileuc atant son maistre.....

Ce courtil, vers l'ancienne porte du Temple, est devenu le quartier de la Courtille; ainsi les indications de notre Chanson peuvent servir à mieux constater quel était Paris au XIVe siècle.

Hue cependant se munissait d'une corde, l'attachait aux créneaux d'une tour, se coulait jusqu'au bas des fossés, remontait de l'autre bord et rejoignait son valet. Pendant qu'il avançait seul vers le camp ennemi, le valet, effrayé du danger que courait son maître, retournait prévenir le connétable, qui donnait aussitôt l'alarme et sortait de Paris avec ses hommes pour venir en aide à Hue Capet. Celui-ci, après

avoir longtemps erré autour des tentes, avait distingué l'enseigne du roi Hugon de Frise :

V. 1816. Lors dist : « Vray dieu de glore qui est en chieus manans,
« Hugon de Vauvenisse est là droit arestans,
« Qui jadis me vout faire mourir à grans ahans,
« Pour che qu'à sa cousine estois loiaus amans :
« S'ocire le pooie, s'en seroie joians. »

Mais l'approche de l'armée du connétable avait également fait donner l'alarme au camp des Champenois; le roi Hugon demandait ses armes et commençait à s'en revêtir, quand Hue Capet se présente devant lui l'épée au poing : « Écoute-« moi, roi Hugon, lui dit-il, je fus jadis à ton service, et tu « voulus me tuer pour avoir franchement aimé ta cousine : « il faut me rendre raison et du mal que tu voulais me « faire, et de ta félonie envers la reine. Je te défie; dé-« fends-toi. » Et, sans trop lui en donner le temps, il lui tranche la tête. On entoure Hue, il frappe à droite, à gauche; il est tellement pressé qu'il ne songe plus qu'à vendre chèrement sa vie. Heureusement, le comte allemand, celui dont il avait autrefois sauvé la fille, se trouvait parmi les alliés du Champenois; il reconnaît Hue Capet, lui fait un rempart contre les assaillants, et d'une voix amie lui demande son épée. Hue Capet la lui tend et le suit dans sa tente. Alors le comte lui donne d'autres armes et le confie à un écuyer qui le ramène sous les murs de Paris, au moment où le connétable et ses hommes étaient en pleine déroute. Comme on le devine, Hue Capet rétablit leurs affaires :

V. 2064. En l'estour se feri, sans son cors espairgnier;
Une lance qu'il tint va li bers abeissier,
Par dessous son escu va ferir un princhier,
Contes fu de la Roche, si ot à non Garnier.
L'escu et le haubert li va oultre perchier,
Parmi le cors li va la lance convoier,
Du cheval l'abat mort; adont prist à crier :
« Monjoie Saint-Denis! » puis traist le bran d'acier.....
Qui dont véist Huon testes et bras trenchier,
Les heaulmes effondrer, les haubers desmaillier,
Il n'est hons qui de lui ne se deust mervillier.

Rentrés dans la ville, tous s'accordèrent à proclamer Hue Capet leur sauveur, et la reine, à laquelle il venait exprimer ses regrets de n'avoir pas mieux fait, ne put s'empêcher de

souhaiter qu'un chevalier si beau, si vaillant, si modeste, devînt un jour son époux.

Mais elle avait dans la jeune Marie, sa fille, une rivale à laquelle elle dut sacrifier ses espérances :

Quant Marie l'entent, tous li sans li fremi : V. 2422.
« Dame, dist la pucelle, par le cors Saint Remi,
« Li. XVII. ans me sont passé et acompli;
« Un baron me fauroit preus et amanevi,
« Com est Hues Capés; ma dame, je vous pri,
« Que vous prenés un autre et Hues soit pour mi. »

Et la reine, en l'embrassant aussitôt, lui répond :

« Se vous aimés Huon, blasmer ne vous en sai; V. 2441.
« Et de ce qu'avés dit je ne vous blasmerai.
« Fille, à moi n'appartient de moi mettre en essai
« D'amer, et jamais plus ne me marierai.
« Après l'emperéor un menre ne prenray;
« Mais Hues a tant fait que je ne le haray,
« Et jou ay en pensé que grant bien ly ferai. »

En effet, elle l'investit aussitôt du duché d'Orléans; « la colée » lui est donnée de la main de Marie.

Ici le récit se complique de l'arrivée de nouveaux personnages. D'un côté c'est le roi Beuve de Tarse et le seigneur de Venise Drogon, petit-fils d'Aimeri de Narbonne, qui amènent à la reine, leur tante, trente mille soudoyers. De l'autre, les enfants naturels que Hue Capet avait semés en Hainaut, en Brabant, avertis par leurs mères respectives du secret de leur naissance, prennent en même temps le chemin de Paris, pour se faire reconnaître de leur père. Il y en avait cinq de Nivelle, trois de Maubeuge et deux de la campagne de Mons. Arrivés à Senlis, logés dans le même hôtel, les cinq Brabançons lient conversation avec les autres. « D'où venez-vous? « — De Hainaut. — Où allez-vous? — A Paris. — Nous également. — Faisons route ensemble. — Volontiers. — Soupons d'abord. »

Ils chantent, boivent, s'enivrent un peu et cependant payent l'escot. — « Vraiment, dit un d'eux, c'est un paradis que la France. Quel bon vin on y boit! J'entends n'en plus sortir. Aussi bien, mon père est-il l'homme le plus puissant du pays.— Tu te vantes beaucoup, dit un second; c'est mon père qui est le premier seigneur de France. »

Ils allaient se prendre de querelle quand un troisième intervint :

V. 2591. Et dist : « Laissiez ester icelle vanterie.
« Dieux scet bien que pour moi je ne me vante mie ;
« Onques ne vis mon pere, par le vierge Marie :
« Il demeure à Paris, Dieu ly doint bonne vie !
« Hue Capez a non, à la chiere hardie. »
Quant li autres l'entent, tout li sanz li fremie :
Li enfant de Brabant ont dit à vois serie ;...
« Dont somes nous tous freres en ceste manandie. »
Là fu le connoissance et bien faite et furnie.

Ils parlèrent ensuite de leurs mères, les unes de noble race, les autres bourgeoises. Mais que demanderont-ils à leur seigneur et père?

V. 2630. « En non Dieu, dist li autres, c'on apelloit Richier....
« Nous serons en se court trestout grant officier.
« Il fera l'un de nous par devant lui trenchier,
« Et l'autre chamberlenc, li tiers sera huissier ;
« Mais se je peus à ly parler ne desranier,
« Je li demanderai les clez de sen cellier,
« Car c'est très bon office que d'estre boutillier. »

Cependant ils arrivent à la porte du Louvre, un peu en avant de la place aujourd'hui occupée par le pont des Arts.
H. Géraud. Paris sous Phil. le Bel. 1837. Cette porte était précédée d'un fossé que n'indique pas suffisamment le plan qui accompagne le livre de Paris sous Philippe le Bel :

V. 2661. A la porte du Louvre s'aloient adrechant.
Quant il vinrent au pont, on les va appellant,
Et leur demanda-on trestout leur convenant.

Le gardien, satisfait de leur réponse, les laisse entrer ; mais, avant de monter au Louvre, Henri, l'aîné des six frères, propose d'employer les florins qu'ils avaient emportés à acheter des armes, pour mieux faire honneur à leur père. Ils y consentent, à l'exception de Richier, le plus glouton de la troupe, qui veut, avant tout, manger :

V. 2668. « Alons nous desjuner, par amour, tout devant.
« Il n'est si bone armeure que de ce vin friant
« Et de ces patés là qui vont souef flairant.
« Et qui aroit vestu les armes roi Priant
« Et s'éust fain et soif, ne vauroit-il un gant. »

Ils entrent donc dans une taverne et s'en donnent à cœur joie. Puis Henri les conduit dans « la grant rue », sans doute la rue Saint-Denys, où ils achètent de bonnes armures. Une fois pourvus d'épées, de heaumes et de hauberts, ils vont conquérir les chevaux de quelques hommes d'armes de l'armée ennemie; car c'était précisément au moment où les Parisiens venaient de sortir pour porter secours à Hue Capet. Les dix bâtards font de leur mieux et contribuent au succès de la journée. Au retour, on les conduit devant la reine, à laquelle ils disent ce qu'ils viennent chercher. Blanchefleur les présente elle-même au nouveau duc d'Orléans :

Et la roÿne dist devant tous les barons : V. 3225.
« Par ma foi, duc d'Orlians, à ce que nous véons,
« Vous avés en jonesse esté un bon preudon.
« Regardés vos dis fieus; c'est belle norrechon. »
Lors fu Hues honteus, si li mua le front.

Passons rapidement sur une rencontre entre les gens de Fedri et ceux du roi de Tarse, campés devant le pont de Saint-Cloud. Hue Capet, le lendemain, propose d'attaquer le camp ennemi, pendant que le seigneur de Venise et le roi de Tarse feront une heureuse diversion. Le connétable ne veut rien décider avant d'avoir rassemblé le conseil de Paris :

Dont fait communement ceste chose noncier V. 3641.
A tous chiaus qui estoient cinquante dizenier,
Qui erent establi pour leur gent consillier.
Au merquedi après, au point de l'esclairier,
Véissiés les borgois d'armes apparillier,
Courir par la chité maint auferant coursier,
Ces banieres porter et ces pignons drechier
Pour aller en bataille et ces heaumes lachier.

Pour être romanesques, ces détails n'en donnent pas moins une idée de ce que devaient être déjà la commune et la bourgeoisie parisiennes au commencement du XIVe siècle. Hue Capet, au moment de partir, reçoit des mains de la reine la cotte d'armes et l'écu que le roi de France avait seul droit de porter :

« Je vous pri et requier et comande ensement V. 3673.
« C'aujourd'hui enquerquiez à ce tournoiement

« Des fleurs de lis de France le blason qui resplent.
« Car les armes de France sont de tel essient :
« Qui les voit en bataille grande paour l'en prent,
« Bien les sarez monstrer et porter amplement. »

Vainement Hue représente qu'à lui n'appartenait un tel honneur; que tous les barons, et d'abord le connétable, ne manqueraient pas de l'accuser d'orgueil et d'outrecuidance :

V. 3708. « Je suis bien amis d'iaus, voire tant qu'à present,
« Mais en seray haïs por vous bien grandement :
« Et diront li aucun trestout privéement :
« Regardez ce vassal qui orguilleusement
« Entreprent les estas, pas n'affiert à se gent.
« Il déust regarder com fait sont si parent,
« Or cuide bien rois estre..... »

Mais la reine insiste, et lui passe sur le haubert la « tor« nicle, » ou légère cotte d'armes armoriée. Marie lui tend l'écu royal :

V. 3819. Atant es-vous Huon sur son cheval assis,
Couvert d'un haubergon bien ouvré à devis,
Parés de fin azur et d'or les fleurs de lis.
Li vaillans connestables, qui fu preus et gentis,
Venoit derriere lui de ses armes garnis;
Quatre frans chevaliers avoit à son frain mis,
Pour garder le vassal qu'il ne fust entrepris.
Bien sembloit en ces armes de force raemplis :
Un grant martiel de fer avoit en ses mains mis...
Dis et huit piés li est ses bons chevals sallis,
Le flambe en fait sallir des calliaus qui sont gris.
Com plus est escauffés, plus est entalentis
D'entrer en le bataille et comenchier estris,
Que li leus afamés n'est d'entrer ès berbis.

Cette dernière rencontre, qui devait terminer la guerre, est ici retracée avec un soin particulier. Fedri, attaqué du côté de Saint-Cloud par le roi de Tarse et le duc de Venise; du côté de Paris, vers La Chapelle, par les bourgeois, soutint longtemps ce double assaut : mais la chape fleurdelisée de Hue Capet fit croire au duc de Normandie et au duc de Bretagne que l'interrègne était fini, et que les barons et les bourgeois de Paris avaient élu un roi; si bien que, pour ne pas être accusés de félonie, ils posèrent les armes. Le duc de Bourgogne, au contraire, indigné de n'avoir pas eu la moindre part à l'élection,

Asselin le sien fils apella par amour :
« Biaus fieus, ce dist li dus, par le mien creatour,
« Or sont cil de Paris et bregier et pastour,
« Qui sans nostre consail ont fait roy à ce jour.
« Jà sui des pers de France le doiame majour,
« Et sans men consail ont cestui donné l'onnour.
« Je ne le tenray jà n'à roy ne à signour. »

Mais il essaya vainement de balancer la fortune de Hue Capet : on le ramena du dernier combat mortellement blessé. Son fils Asselin et le comte Fedri remirent leurs épées aux mains de Hue Capet, qui, rentré victorieux dans Paris, fut acclamé par le peuple, et surtout par les bouchers :

Qui oïst les bouchiers crier à la volée : V. 4417.
« Au ber Huon Capet le pris de la journée !
« C'est li dieu de proesche, c'est cose enamourée,
« Par lui est aujourdhui le nostre honneur montée. »
Ensi l'ont convoié par la cité loée,
De ci jusqu'au palais.....

La reine Blanchefleur et sa fille l'y attendaient, lui, ses dix bâtards, le roi de Tarse, le duc de Venise et les autres barons. Asselin de Bourgogne et le comte de Champagne furent enfermés dans la tour du Louvre, et les autres prisonniers dans le Châtelet. Blanchefleur ayant demandé l'avis des princes, chevaliers, écuyers et bourgeois, tous conseillèrent de marier la jeune princesse héritière de la couronne de France au chevalier qui se montrait le plus digne de régner. La reine ne se fit pas longtemps prier pour y consentir, et le mariage fut célébré en grande solennité :

Et après ceste feste qui d'onneur fu garnie, V. 4604.
Et que Hues Capez ot jut avec s'amie,
Drogues fist aprester toute sa baronie
Et le mena à Rains à belle compaignie.
Et là fu coronnez, si con l'istore crie,
Et li fu li ampolle donnée et otroïe.

Suivant notre trouvère, c'est alors que, pour éviter les guerres de succession royale, il fut décidé qu'à l'avenir les femmes ne pourraient hériter de la couronne :

Adont fu acordé por euvre fianchie V. 4616.
Que s'en France avoit roy qui ne laissast en vie
Hoir malle après se mort, la cose fu jugie,
La fille n'i aroit une pomme pourie,

Fors seulle le douaire où seroit adrechie.
Ainchois prenderoit-on en la quinte lignie
Un princhе de ce sanc de le roial partie.

Ce passage nous reporte au temps de la mort de Louis Hutin, dont la veuve était demeurée enceinte. Philippe le Long, frère du dernier roi, gouverna le royaume comme régent, en attendant la délivrance de la reine, qui, ayant mis au monde une fille, permit au régent de se faire reconnaître et sacrer roi de France. Ce fut la première application du prétendu texte de la loi salique; et, si notre poëme eût été écrit au temps de Philippe de Valois, l'auteur eût apparemment ajouté qu'on avait alors exclu de la succession royale non-seulement les filles, mais même les enfants mâles nés de ces filles et demeurés les plus proches parents du roi défunt. Quoi qu'il en soit, Hue Capet a soin de déclarer qu'il croyait devoir la couronne non pas à son mariage, mais à l'élection libre des Français :

V. 4648. « Signeur, a dist ly rois, oés m'entencion,
« Je sui roi couronnés de France le royon,
« Non mie par oirrie ne par estrasion,
« Mais par le vostre gré et vostre elexion. »

Voilà ce qu'on ne craignait pas de dire et de chanter publiquement, sous le règne du dixième ou douzième successeur héréditaire de Hugues Capet.

En rentrant à Paris, le premier soin du nouveau roi fut de pardonner au comte de Champagne et au duc de Bourgogne, qui promirent de lui demeurer fidèles à l'avenir. La chanson de geste aurait dû se terminer ici, la suite n'offrant plus qu'une succession de récits mal composés.

Hue Capet, tranquille possesseur de la couronne, s'avise de parcourir la France. Il conduit la reine Blanchefleur et Marie à Orléans; il passe à Troyes, où Fedri le reçoit en fidèle vassal. De là il se rend en Bourgogne. Or le duc Asselin n'avait pas oublié que son père avait été tué de la main du royal visiteur. Afin de tirer vengeance de cette mort, il envoie prévenir le comte Fedri de se rendre à Orléans pour y surprendre les deux reines, pendant que Hue Capet tombera dans le piége qu'on lui prépare :

V. 4896. « Faites que vous aïez la roïne jolie,
« Ce sera vo moullier, se Dieus me benéie;

« Car j'ocirai le roy en iceste partie :
« N'affiert pas à bouchier si noble seignorie. »

Le comte de Champagne arrive donc au point du jour à Orléans, et le connétable de Dammartin, chargé de garder les deux reines, n'a que le temps de conduire Marie dans le donjon. L'autre reine tombe aux mains de Fedri, qui lui laisse le choix ou de décider Marie à l'accepter pour second époux, ou d'être brûlée vive. Blanchefleur préfère la mort; le bûcher s'allume : elle en approchait déjà, quand Marie se jette aux pieds de Dammartin :

« Sire frans connestables, je vous prie merchi : V. 5232.
« Chou est ma douce mere, pour moy dolleur souffry
« Au droit jour et à l'eure que de son cors nasqui :
« Je ne puis tant souffrir qu'ele a soufert pour my.
« J'abandonray mon cors au traÿtre fally...
« Faites que vous trouvez le bon roy mon mary
« Et li dites, biau sire, ne me meche en oubly,
« Et que me viegue oster de le main l'enemy.
« Et puis devenray nonne et priray Dieu merchy ;
« Car pas ne serai digne d'estre plus avec ly. »

Le connétable consent à la conduire vers l'odieux Fedri. Par bonheur, celui-ci avait reçu une blessure assez grave, en voulant forcer le donjon; et, comme il se sentait en assez mauvaise disposition, il ne refusa pas de retarder le mariage. Pendant ce temps, le connétable se mettait en quête du roi Hue, qui avait à grande peine échappé au guet-apens du duc Asselin : errant et fugitif, il s'était enfui dans un ermitage où il avait échangé ses riches vêtements contre la robe grossière du pauvre solitaire. C'est sous ce déguisement que le fidèle Dammartin le retrouve. « Frère, lui dit-il, « savez-vous nouvelles du roi? — Oui, répond Hue, les « gens du duc Asselin l'ont tué sous mes yeux. » A ces mots le connétable laisse éclater sa douleur, et le roi, se débarrassant de la robe de l'ermite, se fait reconnaître et raconte sa triste aventure :

« De l'estour escappai, par force de ronchi : V. 5756.
« J'entrai dedans ung bos où ma char desrompy.
« Or m'en r'alay en France le cuer triste et mary,
« Pour véoir ma moullier que je desire cy. »

Dammartin lui apprend alors qu'il ne retrouvera pas Marie à Orléans : la reine est tombée au pouvoir de Fedri,

qu'elle doit prochainement épouser. Le roi ne préviendra ce malheur qu'en se rendant à Paris, pour y rassembler ses plus fidèles serviteurs, tandis que lui-même ira trouver le comte de Champagne et le décidera à se confier entièrement à lui :

V. 5808. Si diray qu'il espeuse vo moullier au cors gent;
Mais vous serez à neuches, se je vis tellement,
Et fort sera à faire, se il ne s'en repent.

Le plan fut heureusement exécuté : Fedri crut aux protestations du connétable et le chargea de vaincre les répugnances de Marie. Les deux reines bien averties dissimulent à leur tour, et consentent à ce que les noces se fassent dans la petite ville de Montmirail en Brie, et non à Troyes :

V. 5889. « Cette ville est trop grande et trop enparentie,...
« Mais Montmirail est forte et bien abertesquie,
« Et haute durement et bien edeffiie,
« Et c'est de petit tour, si a ville jolie. »

Pendant que le comte de Champagne invite tous les barons de France à la grande fête qu'il prépare, Hue Capet sort de Paris en bonne compagnie de chevaliers :

V. 5931. Armés de toutes armes et au col le blason,
A piet et à cheval, escuier et garchon;
Ne sevent où il vont ne en quel region,
Mais au commant du roy exploitent à bandon.....

Le connétable s'était chargé de veiller à ce qu'il n'entrât dans Montmirail aucun personnage suspect : en conséquence, il ferme les portes aux amis de Fedri, et les ouvre aux chevaliers de Hue Capet :

V. 5980. Ez-vous le roy de France Huon au fier talent,
Qui avoit près de là fait son embusquement,
Et dist : « Ouvrez, signeur, nous sommes bonne gent.
— « Sire, qui estes vous? ne le celez noient. »
Li rois leva le main et lui dist coiement :
« Je sui le roi de France, ouvrez apertement. »

Les portes s'ouvrirent aussitôt : plus nombreux que les amis de Fedri, ceux du roi se rendent aisément maîtres de la ville, et le comte entend bientôt des cris auxquels il était loin d'être préparé. On tua quelques hommes; on recueillit les deux reines; et les deux insignes traîtres,

Fedri et Asselin, furent, en attendant mieux, retenus prisonniers :

Lors fu la court servie de tous biens larguement, V. 6131.
Les frez paia Fedri, si n'en gousta noient.
Quant li rois fu assis à table lyement...
Li nobles conestables le conte Fedri prent,
Et le duc Asselin qui le cuer ot dollent.
A un piller les fist loger estroitement,
Et mettre gresillons ez dois qui leur estent;
Puis fist les menestreus juer en leur present.
Là se mocoient d'iaus trestout communaument.
Li connestables dist au roi isnellement :
« Sire, ne vous anoie, pour Dieu omnipotent,
« Se je fais l'espousé servir premierement,
« Car par devant ly doivent sonner li instrument.
« Par lui peut-on prover ci endroit clerement
« Que qui espeuse à prime, au vespre s'en repent. »

Le haut rang des traîtres semblait exiger qu'ils fussent jugés par les pairs du royaume; mais le connétable remontra qu'on obtiendrait ainsi difficilement justice :

« S'à Paris les menez on vous venra prier V. 6171.
« Que d'iaus aiiez merci, et pour iaus alegier :
« Et se pour les barons les fachiés espargnier,
« De vo guerres serés tout au recommenchier.
— « C'est voirs, » ce dist li roys, « faites m'ent despechier. »
Adont leur fist li contes les hateriaulz trenchier.

Il ne s'agissait plus pour Hue Capet que de revenir à Paris et de donner à ses bâtards assez de livrées de terre pour les maintenir sur un bon pied. Il régna dix ans en paix, et fonda l'abbaye de Saint-Magloire, où il fut enterré :

Après fu ses fieus rois qui Robert ot à non,
XXXIV ans regna, en escrit le treuve-on.
Mais chi endroit fenist l'istoire de Huon,
Qui tant ot de grans paines ains qu'il ot le roion.
A tous chiaus qui le lisent otroie vrai pardon
Celui qui es sains chieus est apellez Jhesum,
Et doinst cil qui l'escrit vraye absolucion.

A la fin de l'unique manuscrit qui nous ait conservé cette chanson sont écrits les mots : « Jorge fu apiellés. » Les caractères sont anciens, mais d'une autre main que le texte courant. Ce serait le nom de l'auteur que nous n'en serions guère plus avancés, puisque ce Jorge avait sans doute un

nom de famille qu'il ne nous a pas révélé, et que nous n'avons plus moyen de découvrir, aucun trouvère n'ayant à notre connaissance choisi saint Georges pour patron.

On pourrait à la rigueur rattacher Hue Capet au cycle d'Aimeri de Narbonne; car Blanchefleur, femme du dernier roi Louis, est dans notre chanson sœur de Guillaume d'Orange, et la reine sa fille est par conséquent la nièce du héros aquitain. La chanson de Hue mentionne encore deux neveux de Guillaume au court nez; mais ces rapprochements passagers n'ont été amenés par le trouvère que pour laisser les auditeurs sur le terrain des plus célèbres chansons de geste, en leur permettant d'espérer une continuation des récits qui les avaient tant de fois intéressés.

La geste de Hue Capet, telle qu'elle nous est arrivée, est-elle le remaniement d'une chanson plus ancienne? Nous ne le pensons pas. Quelque cantilène a pu venir en aide à notre trouvère ; l'imagination populaire avait pu, dès la fin du XIIe siècle, travailler à se rendre compte de la substitution de la dynastie capétienne à celle des Carlovingiens, et, dans l'ignorance de tous les monuments écrits, elle a pu supposer que la transmission s'était accomplie par le mariage de l'héritière légitime avec un personnage d'un autre sang. L'ancienneté d'une tradition populaire de ce genre semble même déjà justifiée par un passage de la chanson des Saisnes, composée assurément dans les dernières années du XIIe siècle. Jean Bodel y raconte qu'un roi de France, nommé Joffroi de Paris, n'ayant pas d'enfants de la reine sa femme, conçut Anseys « en la fille d'un vacher », et que cet Anseys, devenu roi, transmit la couronne à Pepin, père de Charlemagne. Assurément de tels récits n'avaient aucun fondement solide, ni même aucun prétexte; mais, la mémoire de l'usurpation de Hugues Capet s'étant peu à peu effacée, on avait suppléé à l'ignorance de l'histoire par des conjectures assez ingénieuses, acceptées par les laïques, sans qu'on soit en droit d'y reconnaître une sorte de complaisance pour la maison régnante. Ainsi l'opinion qui faisait de Hugues Capet le fils ou le neveu d'un boucher de Paris était apparemment plus ancienne que notre chanson de geste, puisqu'elle était déjà répandue en Toscane vers la même époque. Dante l'a, comme on sait, rappelée dans le vingtième chant du *Purgatorio :*

La chanson des Saxons. Éd. de M. Fr. Michel. — Paris, 1839, § IV.

Verset 17.

« Chiamato fui di là Ugo Ciapetta ;...
Figliol fui d'un beccaio di Parigi.

Et, toute dénuée de fondement qu'elle nous paraisse aujourd'hui, cette légende n'était pas encore oubliée dans les deux siècles suivants, puisque Villon écrivait :

> Se fusse des hoirs Hue Capet
> Qui fut estraict de boucherie.....

Ballade de l'Appel.

et que Corneille Agrippa, vers 1530, présentait le fondateur de la troisième dynastie comme *ignobilis atque e lanione progenitus*.

De Vanitate scient., § de nobilitate. Leyde, 1643, p. 223.

La chanson de Hue Capet, quoiqu'elle appartienne à une époque de décadence, et que l'auteur ne songe plus à donner le change sur l'invraisemblance des récits qu'il invente ou dont il s'empare, est loin d'être sans valeur et sans intérêt. On devait l'écouter autrefois avec plaisir, et nous pouvons la lire aujourd'hui sans impatience et sans ennui. Hue Capet, dont la jeunesse, fort peu louable, est taillée sur le patron de celles de héros plus anciens, tels qu'Hervis et Girbert de Metz, Vivien d'Aleschans, Auberi le Bourgoin et Ogier le Danois, prend avec l'âge des sentiments plus dignes d'un chevalier. Il punit les traîtres, il se fait aimer et des barons et du peuple, et c'est d'un commun accord qu'il est proclamé roi. Il est vrai que l'auteur ne s'est pas mis en peine de lui donner une certaine consistance de caractère : il abandonne sans scrupule les victimes de son libertinage; une fois roi, il ne joue plus qu'un rôle secondaire et peu héroïque : c'est moins à sa valeur qu'à la prudence et à l'adresse de son connétable qu'il doit un dernier retour de fortune. Mais, tout irrégulière que soit la composition de ce poëme, des couplets généralement bien versifiés, un enjouement naturel, et, si on le compare au Baudouin de Sebourg, une certaine sobriété même dans les invraisemblances, lui font pardonner ses négligences, et peuvent lui conserver une place assez honorable parmi les chansons de geste de la dernière époque, laquelle coïncide avec le premier essai de la poésie héroï-comique en Italie.

Hist. litt. de la Fr. T. XXII, pp. 588, 624, 505, 320. — T. XX, p. 695.

Ibid., Tome XXIV, p. 537 et suiv.

L'auteur l'écrivit assurément après l'année 1312, puisqu'il imite en le citant un passage de la chanson des *Vœux du Paon*, commencée à la demande de Thibaud II, duc de Lorraine, et terminée après la mort de ce prince. C'est donc apparemment à quelques années de là, vers 1315, que dut être composée notre chanson, et, comme nous l'avons con-

Huon Capet. Vers 1553.

jecturé plus haut, quelques années avant celle de Baudouin de Sebourg, étudiée dans le volume précédent.

Anc. poëtes de la Fr., Hug. Cap. Préf., p. xxxi et suiv.

M. le marquis de La Grange voit, dans l'ordonnance et le caractère de cet ouvrage, moins une chanson de geste qu'un poëme politique, destiné à préparer l'influence que les bouchers de Paris usurpèrent un demi-siècle plus tard. Nous ne saurions partager cette opinion, également adoptée par d'éminents critiques allemands et par l'auteur d'une thèse estimable sur la chanson de geste de Hugues Capet. Nous ferons d'abord remarquer que Gervinus et Menzel, ne connaissant l'œuvre du trouvère français que par la traduction en prose allemande du XVe siècle, ont pu être entraînés par cette date inexacte à rattacher l'intention de l'auteur aux événements de la même époque; et, si M. de La Grange a suivi la même pente, c'est parce qu'il inclinait fort à reporter la composition au second tiers de ce XIVe siècle. Mais, en admettant même cette date, nous ne reconnaissons encore aucun plan calculé, aucune intention politique dans les récits confus et souvent contradictoires de notre poëte. Les rois, les princes et les barons, les bourgeois et les bouchers, y figurent sous un jour également favorable : Hue Capet, quoique neveu d'un boucher, est par son père de haute et noble race. En quoi l'histoire de ces honnêtes bourgeois, de ces bouchers, qui ne viennent en aide à Hue Capet que parce qu'ils voient en lui le soutien des droits de la reine veuve et de la fille du dernier roi, pouvait-elle répondre aux vues des bouchers de Paris au temps des cabochiens et de la faction bourguignonne? Quand ces dernières factions éclatèrent, on avait complétement oublié et l'on ne songea pas à faire revivre la chanson de Hue Capet. Le savant éditeur demande qui a pu faire ou du moins inspirer cette chanson, sinon « les bourgeois, et, parmi les « bourgeois, les bouchers. *Is fecit cui prodest.* » Mais nous ne savons trop en quoi elle a pu servir aux uns ou aux autres, et comment vers 1315 ils pouvaient deviner qu'elle leur serait utile dans un temps lointain. Non, l'auteur s'est emparé d'une tradition alors courante, et il a laissé promener son imagination à l'aventure sur cette légende, qui n'a fait bien ou mal à personne.

Gervinus. Menzel, cités par M. de La Grange, p. LVI. — Eug. Chatel, thèse inédite.

On insiste cependant en disant que, le goût des chansons de geste ayant passé, il ne fallait rien moins qu'un intérêt politique pour décider un poëte à en composer une nouvelle.

Il faut alors attribuer au même besoin de soutenir un parti, une tendance politique, la composition de Doon et de Tristan de Nanteuil, de Baudouin de Sebourg et de tous les renouvellements des chansons de la Croisade qui encombrèrent la littérature du XIVe siècle. Répétons-le donc, les trouvères chantaient et contaient pour chanter et conter, sans se soucier de flatter ou de blesser les rois et les clercs, dont ils n'approchaient guère, désireux seulement d'agréer aux bourgeois et à tous ceux qui s'arrêtaient pour les écouter.

Hue Capet ne semble pas avoir joui d'une longue faveur. Un seul manuscrit nous l'a conservé. Il a été exécuté dans les premières années du XVe siècle, et du cabinet de M. de Paulmy il a passé dans la bibliothèque de l'Arsenal, où il porte aujourd'hui le nº 186 : Belles-Lettres. Il est sur papier, format in-4°, et remplit 235 feuillets. Entre autres poëmes il contient encore la chanson de Jean de Lanson, dont nous avons rendu compte.

Hist. litt. de la Fr. T. XXII, pp. 568-583.

Une analyse très-inexacte de cette chanson a été insérée dans la Bibliothèque des Romans. En 1847, M. Eugène Chatel, élève de l'École des Chartes, aujourd'hui archiviste du Calvados, a soutenu une thèse dans laquelle il s'est proposé d'établir : « 1° Qu'il existait avant Dante une légende populaire qui faisait de Hugues Capet le petit-fils d'un boucher de Paris; 2° Que la geste de Hue Capet remonte au moins au XIIIe siècle; 3° Que la première partie de ce poëme a un caractère politique et une tendance bourgeoise. » Cette thèse habilement soutenue n'a pas été imprimée.

Bibl. des Romans, janvier 1778, pp. 5-70.

Nous devons à M. le marquis de La Grange la connaissance d'une ancienne traduction allemande du poëme français, publiée pour la première fois à Strasbourg, en 1500, sous le nom de *Hug Schepler*. On en a signalé jusqu'à six éditions; la dernière, qui fait partie des nouvelles de Bulow, a paru en 1841, mais le texte en a été rajeuni et accommodé au goût du jour. L'auteur de la traduction originale est Élisabeth de Lorraine, comtesse de Vaudemont, mariée au comte de Nassau-Saarbruch, et morte en 1456. Cette dame paraît l'avoir faite vers 1440; et nous en devons encore à M. de la Grange une analyse exactement rapprochée du texte de la chanson française.

Bulows nev. novell. buch. Brunswejg, t. I.

Le Hue Capet fait aujourd'hui partie du Recueil des anciens poëtes de la France; et c'est assurément un des

poëmes de cette importante collection qui ont été le mieux publiés. Notre savant confrère, M. le marquis de La Grange, a fait précéder le texte d'une excellente préface qui n'a pas moins de 97 pages, et dans laquelle on retrouve tout ce qui pouvait le mieux préparer à l'étude de l'œuvre originale. Quant au texte même, il est reproduit avec la plus minutieuse exactitude, et de courtes mais fréquentes notes en éclaircissent les obscurités, corrigent les fautes et les négligences de l'ancien copiste.

Nous ne trouvons matière qu'à un seul regret, c'est que l'on ait conservé le *z* final du manuscrit dans les mots où la dernière syllabe étant muette témoignait assez que le copiste regardait cette lettre comme synonyme de l'*s*. Ainsi, dans ces vers :

V. 1658. Puis demande ses armez errant pour lui armer,
Et quant fu bien armez ou cheval est montés.

Il est évident qu'il faut entendre *armes* au premier vers et *armés* dans le second. Dans certains cas, le respect du *z* obscurcit le sens et peut donner le change sur ce que l'auteur a voulu dire. Ainsi :

V. 982. A l'entrée, à la porte fu à *baillez* tout droit.
V. 1679. — Que vous ne issiez hors des *barrez* de sappin,
V. 1813. — Par les *ensaignez* fu lez pluseurs connissans...

Le vers est correct, de quelque façon qu'on entende les mots « bailles, barres » et « enseignes »; mais évidemment ici le *z* n'a que la valeur de l'*s* final précédé d'un *e* muet.

Ce regret, nous l'avons déjà exprimé à l'occasion d'autres poëmes de la même collection. Sans doute il faut respecter le texte des manuscrits, mais non pas au point de nous tromper sur la véritable prononciation.

Voici quelques mots qui ne sont pas rectifiés dans les notes, et qui nous sembleraient mériter de l'être :

Au vers 1603, quand la reine regrette le vœu téméraire que Hue Capet a fait sur le paon,

Mar fu cuis ly paon et mar fu fais ly *feus*.

le sens demandait : « li veus ».

Vers 3485 :

A Nogent s'asambla de coy il fist follie.

Il ne s'agissait pas ici de la ville de Nogent ; il fallait corriger : « A no gent; » nos gens que le comte eut la folie d'attaquer.

Vers 4682 :

> Là furent asamblé bourgois et Normant,
> Et de maint autre terre maint princhе souffisant.

Le vers étant faux, l'éditeur a ajouté entre crochets la conjonction *et*, mais il eût mieux valu, à notre avis, lire : « et Bourgoin et Normant, » ou « Bourgoignon et Nor- « mant ; » car le trouvère entend parler ici des étrangers qui affluaient dans Paris.

Enfin, au vers 5034, les bourgeois d'Orléans ayant laissé Fedri entrer au palais et se saisir de Blanchefleur :

> S'il i fussent allet quand Fedris y entra
> Li covreur n'wist point fait çou qu'il aquieva ;

il semble qu'il eût fallu remplacer le mot de *covreur* par celui de *cuivert*, synonyme d'homme sans honneur et sans foi.

VI.

DOON DE MAIENCE.

Les trouvères qui, à partir de la fin du XIIe siècle, se bornèrent à renouveler ou à continuer les anciennes chansons de geste, paraissent avoir voulu rapporter tous les héros célébrés longtemps avant eux à trois grandes familles, sans être arrêtés par la nécessité de faire ainsi violence aux traditions les plus anciennes, qui souvent ne laissaient pas même soupçonner ces unions et ces oppositions de race. Jean Bodel, un des premiers, avait divisé les grands récits populaires en trois séries, ceux de France, ceux de Bretagne et ceux de Rome ; c'est-à-dire les chansons de geste, les lais et romans du cycle d'Artus, et les romans dits des Sept Sages. Bientôt, laissant là les deux dernières séries, le mot de geste fut pris dans le sens de race ou de famille, et tous les chants héroïques de la France furent partagés en trois grandes gestes. La première, des rois, consacrée par les noms de Pepin, de Charles et de Louis, comprit la Rolandéide. La seconde appartint aux

grands vassaux prédestinés à la reprise de nos provinces méridionales sur les Maures d'Espagne: c'étaient Garin de Monglane et ses descendants, Girart de Viane, Aimeri de Narbonne, Ernaud de Beaulande, Milon de Pouille, Garin d'Anséune (ou Ancezune), Bernart de Breban, Guillaume d'Orange et Vivien d'Aleschans. La troisième geste fut réservée aux chefs qui avaient étendu ou maintenu la domination des Francs sur les bords du Rhin, en Bavière, en Saxe, en Danemarc. C'étaient Doon de Maience et ses descendants Gaufroi et Ogier de Danemarc, Naime de Bavière, Aimon et ses quatre fils, Beuve d'Aigremont, Maugis, et enfin la branche maudite de Griffon d'Hautefeuille et de Ganelon.

Cette classification n'est pas complète, puisqu'elle laisse en dehors les grandes gestes des Lohérains et des pairs de Vermandois, dont il est parlé dans la chanson de Raoul de Cambrai. Mais, telle qu'elle est, nous y trouvons un nouvel argument en faveur de la haute ancienneté de l'ère des chansons de geste, dont l'ensemble paraît ainsi répondre à l'état politique de la France avant le XIe siècle. Du silence que gardent ces grandes compositions sur les plus mémorables événements du siècle précédent, nous concluons qu'elles avaient précédé les invasions normandes, pour s'arrêter peu de temps après l'époque de l'établissement de ces mêmes Normands en Neustrie et en Sicile. Si le grand mouvement épique (qu'on nous pardonne cette expression) n'avait pas été déjà bien ralenti au temps de Charles le Simple, on verrait assurément au premier rang des chefs de race les compagnons d'Hasting et de Rollon, devenus maîtres de la plus riche province de France; mais dans les chansons de geste il n'en est pas question plus que des héros de la première croisade. Il est vrai que Richard, un de leurs ducs, y est parfois nommé, mais il n'y remplit jamais un rôle nécessaire; c'est un de ces noms interposés dont on ne peut rien conclure contre la date plus reculée des chansons originales.

L'absence des héros normands est ici d'autant plus caractéristique que nos chansons de geste jouirent toujours de la plus grande vogue en Normandie, ainsi que le témoignent de nombreux passages d'Orderic Vital. Si le souffle épique eût conservé sa première vivacité dans le XIe siècle, il aurait assurément trouvé un nouvel aliment dans les grandes expéditions des Normands en France, dans la glorieuse conquête

de Naples et de la Sicile; mais, nous le répétons, les exploits de Rollon et de la postérité de Tancrède de Hauteville ne trouvèrent aucun rapsode pour les élever à la hauteur de ceux de Guillaume d'Orange, de Charlemagne et de Rolland, que les Normands aimaient tant à entendre conter.

La division de nos chants épiques en trois grandes gestes semble pour la première fois consignée dans les derniers mots d'une chronique saintongeoise qui s'arrête au temps de Louis d'Outre-mer, et dont le manuscrit conservé date de la fin du XII[e] siècle. « Trés gestes ot en France, l'una de Pepin « et de l'Angre, et l'autre de Odo de Mainça, et l'autre « de Guarin de Monglane; 'cest conquistrent la cresstienté « Nostre Seignor. » Cette chronique pourrait bien être le vieux livre que l'auteur de Girart de Viane a rappelé dans ces vers :

G. Paris, Hist. poét. de Charlemagne, p. 76.

Dedans un livre de grant ancesserie,
Trueve-on escrit, de ce ne dout-je mie,
N'ot que trois gestes en France la garnie.
Des rois de France est la plus seignorie...
Et l'autre après, bien est drois que je die,
C'est de Doon, à la barbe fleurie,
Cil de Maience qui tant ot baronie...
La tierce geste qui mout fit à prisier
Fu de Garin de Monglane le fier.

Girart de Viane. Édit. de Pr. Tarbé. Reims, 1850, pp. 1-2.

Et la même division est suivie au début de notre Doon de Maience :

Il n'i ot que trois gestes u réaume de Franche,
Si fu la premeraine de Pepin et de l'Ange,
L'autre après, de Garin de Monglane la franche,
Et la tierche si fu de Doon de Maience.

Anc. poët. de la France. Doon de Maience, v. 4.

La geste de Doon de Maience ne nous semble pas être du nombre de celles qui furent renouvelées dans leur ensemble. Tout au plus y pourra-t-on soupçonner le retentissement d'une courte cantilène, dans laquelle un rimeur du XIII[e] siècle aura trouvé la première donnée de sa composition. Le nom du héros Do, Odo, Doon ou Doolin, n'est pas en effet de son invention. Il figurait dans plusieurs gestes anciennes, tantôt comme possesseur héréditaire, tantôt comme tyran de Maience. Dans la geste de Beuve d'Anstone, il n'est devenu souverain de cette ville qu'après avoir fait mourir le comte Gui, dont il épouse la coupable veuve et dont il persécute le fils. Dans

Hist. litt. de la Fr. T. XVIII, p. 749.

notre chanson, c'est l'héritier légitime du dernier comte, un prince orgueilleux, vaillant et loyal. L'opposition de ces deux caractères ne pouvait échapper à l'attention de l'auteur de notre chanson; voilà pourquoi il veut qu'il y ait eu plusieurs Doon de Maience qu'il ne fallait pas confondre :

D. de Maience. V. 6650.

Segnurs, vous savés bien, et je en sui tous fis,
Que plusors Kalles ot chà arrier à Paris ;
A Nerbonne la grant ot plusors Aymeris,
Et à Orenge r'ot maint Guillaume marchis,
Et si r'ot maint Doon à Maience jadis.
Chil Do dont je vous chant, qui chest fet a empris
Contre le roi Kallon et qui s'est aatis,
Cheu ne fu pas chil Do, le traïstre faillis,
Qui Beuvon de Hantonne cacha de son païs,
Le mari Josiane, la bien feite au cler vis;
Ains est li anchien et li premerain vis
Dont la geste sailli des barons de haut pris
Qui ont sus Sarrasins le bon resne conquis
Tout entour cheste terre...

Mais, quoi qu'en dise notre rimeur, il n'y avait eu vraisemblablement qu'un seul Doon, sur le compte duquel la tradition avait varié. On reconnaît même le « parâtre » de Beuve d'Anstone dans le souvenir qu'en garde ici le roi Charles :

V. 6067.

« On ne seit qui il est; venus est, dès l'autrier,
« Povres, eschetivés, tout seul, sans escuier;
« Maience tient à tort, il n'i a un denier,
« A rendre li convient quant n'i a heritier. »

Dans la grande geste des Loherains, Do ou Doon le Veneur est encore un baron des frontières rhénanes; il pourrait donc être le Doon de Maience qu'on aura fini par considérer comme le premier auteur de la troisième geste.

Hist. litt. de la Fr. T. XIX, p. 619.

C'est à ce titre de père de Gaufroi de Danemarc, d'Aimon de Dordonne (ou Dourdan) et de Griffon d'Hautefeuille, qu'un trouvère, contemporain présumé de saint Louis, a composé la chanson de Doon de Maience. On y raconte d'abord la grande querelle de Doon avec le jeune roi Charlemagne, puis sa chevauchée en Saxe, la conquête de cette contrée dont Charles lui accorde l'investiture avec la main de la belle Flandrine, fille chrétienne du roi païen dépossédé. Encouragé surtout par le succès de ce premier ouvrage, l'auteur reprit le même Doon pour ainsi dire en sous-œuvre, pour trouver dans son imagination l'histoire de ses premières

années. La geste de Doon de Maience est donc aujourd'hui formée de deux parties entièrement distinctes, et s'ouvre, dans les manuscrits conservés du XIVe siècle, par les « Enfances, » qui n'ont pourtant été faites que longtemps après l'autre partie, dont nous allons d'abord présenter l'analyse.

Le début rappelle assez bien le Charroi de Nismes, branche de la geste de Guillaume d'Orange. Dans le Charroi, Guillaume, après avoir replacé la couronne sur la tête du fils de Charlemagne, s'indigne de se trouver oublié dans la distribution annuelle des fiefs vacants. Il se rend au palais, et, d'une voix terrible, reproche au jeune roi son ingratitude. Louis s'humilie et reconnaît ses torts : pour les expier, il offre à Guillaume les plus grands fiefs; il va même jusqu'à lui proposer de partager l'empire avec lui. Guillaume refuse, puis, au grand étonnement des barons qui formaient la cour, demande et obtient le don des villes occupées par les Sarrasins d'Espagne, Orange, Arles et Nismes. C'est une des plus belles scènes de cette belle chanson. On la retrouve moins heureusement composée au début de la nôtre. Ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, quand, après avoir célébré Girart de Roussillon, Ogier le Danois et les quatre fils Aimon, les trouvères voulurent chanter le premier ancêtre de ces héros, le vieux Doon de Maience, ils lui attribuèrent le même rôle, à l'encontre des païens du Nord, les Saxons et les Slaves, que celui de Guillaume d'Orange à l'encontre des Sarrasins du midi, et ils en firent le premier vainqueur, le premier convertisseur des populations germaniques.

Hist. litt. de la Fr. T. XXII, p. 488.

Le texte suivi par les éditeurs de cette chanson de geste nous paraît incorrect dans les premiers vers :

F. Guessart et A. Pey.

Cheu fu u tens de mai que flourissent rosier
Et li oiseillon chantent aval par le ramier,
Que Doon de Maience, qui tant fist à prisier,
Avoit ensemble o li maint conte et maint princhier
Et d'Anjou et du Maine, de Tours et de Poitiers,
D'Auvergne et de Berri. Venoit de tournoier;...

Anc. poët. de la France; Doon de Maience. 1859, p. 183, v. 6.

Nous pensons qu'il faudrait rétablir ainsi les quatre derniers de ces vers :

Que Doon de Maience qui tant fist à prisier,
Ensemble o li maint conte et maint riche princhier,
D'Auvergne et de Berri, venoit de tournoier.

La construction reprend ainsi le mouvement naturel que la leçon préférée lui faisait perdre.

Doon de Maience, auquel il est au moins permis de reprocher un orgueil indomptable, était passé dans Paris au retour d'un tournoi dont il avait remporté le prix, et n'avait pas daigné monter au palais pour y saluer le jeune roi Charles. C'était un premier tort. Le roi, dans son dépit, prononça contre lui des paroles menaçantes et injurieuses.

Les menaces sont rapportées à Doon par un de ses parents, Richier de Mons, qui, pour avoir pris le parti du comte absent, avait été frappé du « baston de pommier » que le roi tenait à la main. Doon jure à son tour d'aller demander au roi réparation de l'insulte. Il paraît sous les murs de Paris, entre escorté de sept vingts chevaliers armés de pied en cap, arrive au palais, entre en l'absence du portier, et ferme en dedans la porte avec de longues barres de fer posées en travers.

Le roi se trouvait alors assez mal accompagné de barons tout à fait désarmés, comme il convenait à ceux qui venaient former la cour du roi. En voyant les Mayençais monter les degrés : « Quels sont, dit-il, ces gens-là ? » L'effroi empêche les barons de répondre ; et cependant Doon entre, Charles se lève pour lui faire honneur. « Restez assis, lui crie Doon ; que « personne ici ne fasse un mouvement, s'il ne veut être pour- « fendu. — Vassal, dit alors le roi tremblant de peur, que « demandez-vous ? Pourquoi venir ainsi nous visiter couvert « de vos armes ? — Vous allez le savoir. Charles, je suis le « comte Doon de Maience, issu des vassaux de France. On « m'a dit hier qu'il vous avait plu de me faire honte, en me « traitant de ribaud, de truand, de garçon d'aventure. Si vous « n'étiez pas l'avoué duquel je tiens mon héritage, je vous di- « rais : Sire, vous mentez, car vous savez bien que j'ai encore « mon père et ma mère. Mais vous avez fait plus : vous avez « frappé un mien cousin dont j'ai reçu la plainte. Par le Dieu « vivant ! tout autre que vous, pour une si grande injure, se- « rait déjà coupé en morceaux. Je veux une satisfaction « égale à l'injure ; mais hâtez-vous, si vous ne voulez savoir « quelle est la trempe de cette épée. »

Alors intervint le comte de Poitiers. « Doon, dit-il, vous « avez droit à l'amende, car le roi a mal parlé de vous ; mais « aussi pourquoi êtes-vous passé devant le palais sans dai- « gner vous arrêter pour y recevoir l'honneur qui vous est dû ?

« Pardonnez, je vous prie, ou bien dites quelle réparation « vous souhaitez. »

Charles ayant repris un peu d'assurance : « Doon, dit-il, « tu peux faire de moi ce qu'il te plaira; tu es armé, nous « sommes sans armes. J'aurais pourtant regret de mourir « si jeune, et ma mort serait à jamais reprochée à ton lignage. « Dis quelle amende pourrait apaiser ton courroux; choisis « dans tout l'empire : veux-tu l'héritage du comte de Nevers? « il vient de mourir, laissant une belle fille qui deviendra ta « femme. — Sire roi, répond Doon, tu me prends pour un « enfant qu'on apaise en lui montrant un jouet. Vierge du « Ciel! il n'y a pas là de quoi nourrir un vassal de cœur. Of- « fre-moi quelque chose de mieux. »

Lors se tret vers le Roi, espris de mautalent, V. 217.
Les iex qu'il ot u front li rougissent forment,
U chief li estenchelent si très menuement
Qu'il n'i a si hardi n'en remut son talent.
Et quant li rois le voit de tel esprenement,
Tout tremble de paour et de fremissement.

Le comte de Poitiers, pour calmer une seconde fois le terrible Doon, lui propose au nom du roi la bonne et forte cité de Laon, le service de quatre cents chevaliers, 60,000 marcs d'or et la main de la belle Helissent, nièce du roi. L'offre est accueillie avec le même dédain. « Par les saints-Dieu! on me « tient pour un fou ou pour un mauvais garçon. Le roi a-t-il « donc trop de domaines pour en abandonner ainsi la plus « belle partie? Je veux une terre qui puisse suffire à mon « entretien et à celui de mes hommes, où je puisse recevoir le « roi lui-même. Ce que je demande, en réparation de tes mau- « vaises paroles, ô roi, c'est la cité de Vauclere, sise au-delà « du Rhin, dans la terre des Saisnes (Saxons). Elle appar- « tient aujourd'hui à l'Aubigan, fils du géant qui l'a conquise : « Aubigan a, pour le servir, vingt mille Sarrasins de valeur « éprouvée. Il a, depuis longtemps, de la terre de Flandre « qu'il avait ravagée, ramené la bien faite Helissent, de laquelle « une fille est née, la très-belle Flandrine, élevée par sa mère « dans la foi de Jésus-Christ. A peine est-elle âgée de « douze ans. Danemont, un roi de Danemarc, l'a demandée « en mariage, et, parce que l'Aubigan a refusé de la lui don- « ner, il lui fait une guerre cruelle. Donne-moi l'honneur de « Vauclere, sire roi, avec la main de Flandrine; à cette condi- « tion je veux bien oublier l'injure que j'ai reçue. »

Il semble qu'à l'exemple du roi Louis, dans le Charroi de Nismes, Charles va se trouver très-heureux d'accorder ce qu'on lui demande. Il en est tout autrement. « Beau sire Dieu! » s'écrie-t-il en levant les mains au ciel, « il faut que cet homme « ait juré ma mort. Comment lui donnerais-je l'investiture « d'une terre que je n'ai pas? Ne sait-il pas que mon père es- « saya d'occuper Vauclere à la tête de cent mille guerriers, « et qu'il revint sans l'avoir prise? Doon, au nom du vrai « Dieu, demandez-moi Paris, Paris est à vous. Voulez-vous « tout le royaume? prenez; mais je me verrais les yeux déjà « bandés, pour monter au gibet, que je ne pourrais vous « donner ce que je ne possède pas.

« Sire roi, répond Doon, il est vrai que vous n'avez rien « dans Vauclere; mais il vous suffira de dire : Allez, je vous la « donne, si vous osez la prendre. Vous pouvez vous dispenser « de m'accompagner ; je ne vous demande qu'un millier de « chevaliers, entretenus de mes deniers. Je tiendrai de vous « la terre, et j'y ferai reconnaître la loi de Jésus-Christ : »

V. 404. « Et se ne le m'otroies, par Deu de majestés,
« Vous serés orendroit trestout escervelés
« De mon branc esmoulu, et tout vif desmembrés. »

La dispute se prolonge pourtant jusqu'à ce qu'enfin Charles offre de la terminer par le sort des armes. Ils combattront corps à corps : si le roi est vaincu, il ne refusera plus l'investiture de Vauclere; s'il est victorieux, il traitera Doon avec la dernière rigueur.

Le combat accepté, quatre cents barons jurent sur les saints d'en faire observer les conditions :

V. 509. Ne partiront d'ileuc, pour nulle poesté,
Tant qu'il seront en pès bonement acordé....
Et se Do peut tant faire que Kalles ait maté,
Vauclere li donra que il a demandé,
Et Flandrine au cler vis et au cors achesmé,
Et la terre qu'afiert à la bonne chité,
Set journées mout grans et de lonc et de lé,
Dont vint mille paiens en sont prinches chasé,
Qui tuit creront en Dieu, le roy de majesté,
Ou il seront ochis et trestuit desmembré.
Et se Kalles fait tant que Doon ait outré,
Do li deliverra Maience le regné;
Outremer s'en ira, chetif, en poverté;
Et se il en revient et Kalles l'ait trouvé,
As fourques le pendra come larron prouvé.

C'est peut-être ici le seul exemple, dans nos chansons de geste, d'un combat offert par le suzerain au vassal et accepté sans difficulté par celui-ci. Rien de plus opposé au droit féodal : ce n'est pas au XIIIe siècle, quand étaient si bien définis les liens qui unissaient les barons au roi, qu'on put hasarder une invention pareille. Il faut que notre trouvère l'ait tirée de quelque cantilène répandue dans un temps où la théorie des droits et des devoirs politiques n'était pas encore établie : et, s'il y a dans notre chanson une partie ancienne, c'est assurément celle qui raconte le combat d'ailleurs impossible de Charlemagne et de Doon de Maience.

Ce récit comprend plus de cinq cents vers, et tient toute la cour en suspens jusqu'à ce qu'un ange descendu du ciel vienne ordonner aux deux champions de déposer les armes. Arrêtons-nous sur quelques détails qui peuvent intéresser. Charles est armé par ses barons; on étend dans la grande salle du palais un tapis oriental émaillé de pierres précieuses, sur lequel il s'assoit pendant qu'on lui passe aux jambes les chausses de fer, et qu'on lui attache sur le dos un haubert à doubles mailles serrées :

> Le mestre qui le fist i ot moult demouré, V. 552.
> Tant i mist de son temps et si bien l'a ouvré...
> Qu'ains Dieu ne fist oustil, tant l'ait-on bien trempé,
> Espée ne faussart, se on ne l'a faé,
> Qui en deus jours entiers en éust esgruné
> Tant comme peseroit un festuet de blé.

On couvre sa tête d'un heaume au cercle d'or, surmonté d'une couronne dont l'éclat fait étinceler les piliers de marbre de la salle. Les rubis qui parsèment le riche métal le rendaient plus précieux que le trésor d'Isoré. Après le heaume vient Durandal, la fameuse épée, qu'il avait conquise sur Bremant d'Espagne, quand il était aux soudées de Galafre, après avoir été chassé de France par les traîtres Heinfroi et Heudri. Un chevalier lui attache le riche éperon d'argent : il monte un fort et grand cheval aux arçons semés de fleurs d'azur émaillées. Puis on lui tend un écu merveilleusement enluminé et chargé de ses armes :

> Une bien grosse lanche à un lonc fer quarré V. 600.
> Li ont mise en la main; à Dieu l'ont quemandé,
> Qui leur ramaint arrier à joie et à santé.
> Issi s'en va le roi de Paris la chité,

Li princhе et li baron sunt après arouté;
Sus Saine par dejus, en un moult large pré,
S'aresta li bons rois au courage aduré,
Ileuc atent Doon le vassal alosé.

Vient ensuite la description des armes de Doon. Il sort de Paris monté sur un cheval d'Espagne, l'écu au col, au poing la lance de pommier, au « senestre costé » la meilleure épée qui soit sortie de la forge de Galan. Galan avait chargé son meilleur forgeron de la fourbir, et, pour coup d'essai, elle avait tranché un faisceau de quatre bonnes lames d'acier. Puis, la mère de Galan, qui était fée, après avoir prononcé sur l'épée de puissantes oraisons, l'avait placée sous une enclume, persuadée que la lame ne serait pas émoussée par la masse de fer qu'elle allait soulever; en effet ce fut l'enclume qui, le lendemain, par la seule pression de la lame, fut trouvée séparée en deux blocs :

V. 936. « Par foi, fet-ele lors, merveille ai esgardée;
« Pour cheu voeil que soiez Merveilleuse apelée;
« Et merveille sera de vostre renommée.
« Jà rien encontre vous n'ara à coup durée. »

Une troisième épée, Finechamp, oubliée dans la nomenclature des armes célèbres donnée par M. de Reiffenberg, appartenait à Garin de Monglane. Elle est ailleurs décrite :

V. 2771. Garin tint Finechamp; son pere li donna;
Quant le deluge fu, en terre souffossa :
Meslin, quant il vivoit, as Englois l'enseigna,
Artus la tint maint jour que souvent l'esprouva.

Durant les préparatifs de ce grand combat du roi contre son rancuneux vassal, les barons avaient inutilement essayé de les accommoder. Mais Charles surtout demeurant inflexible, Doon fait venir un prêtre, se confesse et lui demande pour pénitence l'obligation d'exposer sa vie, avant que l'année ne soit écoulée, contre les mécréants. Le prêtre attache la croix sur sa poitrine, et lui tend une épée retenue par l'écharpe du pèlerin. De son côté, Doon prend un hardillon ou fermail, serre étroitement l'écharpe autour de son cou, puis la détache et l'offre au prêtre, pour montrer qu'il est devenu l'homme, le vassal de l'Église :

V. 772. « Sire prestre, fet-il, de cuer et de pensé,
« Fès offrande de moi au roi de Majesté... »

Et quant il ot cheu dit, s'a du cuer souspiré,
Et beisa le souler au prestre couronné. V. 798.
Quant li prestres le voit, s'ot de pitié plouré,
De sa main le seigna, à Dieu l'a quemandé.

Cette cérémonie de la prise de croix, de l'offrande de soi-même à Dieu, et du baisement du soulier du prêtre mérite d'être remarquée. On voit dans la chanson de Guillaume d'Orange quelque chose d'analogue : le héros dépose ses armes sur l'autel de Brioude ou de Brives-la-Gaillarde, puis il vient plus tard les redemander au prêtre, sans le consentement duquel il ne pouvait les reprendre. Hist. litt. de la Fr. T. XXII, p. 495.

Le combat de Charles et de Doon est raconté avec une vivacité et même un talent de style, un art, auxquels les auteurs des chansons de geste du XIIIe siècle ne nous ont pas accoutumés. Les deux champions sont également bien armés, également vaillants, intrépides; Doon a pourtant quelque avantage sur le roi, et l'auteur laisse assez bien entendre qu'il serait demeuré vainqueur, s'il n'avait toujours évité de frapper mortellement son adversaire. Dans un moment où Charles, couvert de sang, semble prêt à tomber sans défense, Doon s'arrête, et, au lieu d'assurer sa victoire, conjure le roi de lui accorder Vauclère.

Quant il le voit saignier tout comenche à cangier; V. 1050.
Devant li maintenant se queurt agenoullier...
Et commenche à plourer et fort à lermoier :
« Roy, je te cri merchi, pour Dieu le droiturier,
« Que tu ne voeilles Franche de ton cors vergoignier.
« Se je ichi t'ochis, bien te puis afichier
« De douleur m'ochirai ou je m'irai noier.
« Et se tu m'as ochis, bien te puis fianchier
« Que chi en a tex cent qui tuit sunt haut princhier,
« Et tuit sunt mi parent et tuit me tienent chier,
« Qui ne leroient pas pour Dieu à renoier
« Qu'il ne te meitent mort, qui qu'en doie ennuier.
« Roy, donne-moi Vauclere, dont je te voeil proier,
« Où tu n'en as vaillant la monte d'un denier.
« Li Aubigant la tient qui tant a le cuer fier;
« Roy, donne-moi sa fille Flandrinette à moullier,
« Et je la conquerrai à m'espée d'achier.
« Roy, je ne te demant fors que seul l'otroier,
« Et un poi de tes gens me faches à baillier
« Que soudoierai tous et ferai bien paier.
« Ne voeil que il te coust vaillant un seul denier.
« Et se tu cheu ne fais, bien te puis affichier
« Que nous feron en sanc nos espées baignier.

« Et se tu le m'otroies, bien te puis fianchier
« De Sarrasins feron tante sele vuidier,
« Pour la loi Dame-dieu acroistre et essauchier;
« Et de toute la terre que pourrai justizier
« Te ferai après Dieu seigneur et justizier.
« Roy, le souler t'iray par devant tous beizier,
« Se tu m'otroies chou que je chi te requier. »

Mais Charles reste inflexible et préfère la mort à la concession qu'on lui demande :

V. 1247. « Si, l'averai ochis ou il m'ara maté.
« Miex aim mourir du tout que jà soit reconté
« Que me raïmbe vis pour un seul homme armé. »

Ainsi l'intervention céleste devenait indispensable. L'ange arrive, la terre est illuminée de sa présence; il prononce à haute voix ces mots :

V. 1312. « Kalles, Dex le te mande par moi qui le te chant,
« Que donnes à Doon Vauclere la vaillant.
« Dex qui sceit son pensé et son vouloir ardant
« Si le secourra tost et li sera aidant.
« Et se tu ne le fes, saches dès maintenant
« Tu morras devant li ichi certainement,
« De mort toute souvine qui t'ira sousprenant. »

Le roi s'incline, laisse tomber Durandal, tend les bras à Doon, l'investit de Vauclere, et le lendemain prend la croix, prêt à marcher contre l'Aubigant de Saxe, non pas à la tête d'une grande armée, mais accompagné seulement de cent barons renommés, tels que les ducs d'Aquitaine, de Dijon et de Louvain, de Richard le Normand, Geofroi l'Angevin, Naime de Bavière, Harpin de Bourges, Turpin et les autres pairs de France. Pour mieux surprendre les païens, Charles fait répandre le bruit de son voyage vers Rome, précaution assurément fort sage; mais, ce que l'on ne conçoit pas aussi bien, c'est le parti qu'il prend de se déguiser en vieillard courbé par les années, et couvert d'une longue barbe blanche. Un maître savant, tant soit peu sorcier, lui rend ce service, et, sans qu'on en puisse mieux deviner le motif, transforme plus tard de la même manière les cent barons, compagnons du roi :

V. 1435. O le Roi ot un mestre qui le fist tresmuer,
Et palir et cangier et viel home sembler;
Les cheveux canuir et la barbe mesler,

Et la chiere fronchir, les espaules combrer.
N'ot pas vint et cinq ans, mais bien cuidast jurer
Plus de cent en éust, qui l'en véist aler.

Peut-être ici notre trouvère a-t-il voulu mettre un certain accord entre son œuvre et les chansons plus anciennement composées sur la guerre saxonne; chansons dans lesquelles Charlemagne était représenté comme ayant le menton et les lèvres cachés sous une longue barbe blanche.

La campagne de Vauclere n'offre aucun incident qui ne soit emprunté à des chansons antérieures. On voit arriver au camp Garin de Monglane, héros d'une autre geste peut-être également sortie de l'imagination de notre auteur. Garin conduit son amie Mabile à Charlemagne, et l'emperenr consent volontiers à leur mariage. Mabile ne prend d'ailleurs aucune part à l'action, non plus que la reine Galienne, que Charles fait arriver au camp uniquement pour assister au mariage de Garin. Le fantastique Robastre vient ici continuer le rôle qu'on lui a déjà vu remplir dans la geste de Garin de Monglane. C'est l'élément grotesque des deux ouvrages. Robastre tue, assomme, extermine des légions entières de Sarrasins. Quelquefois il égaie, le plus souvent il déplaît assez pour nous empêcher de comprendre comment une imitation aussi grossière de l'informe « Renouart « au tinel » pouvait être favorablement accueillie par les auditeurs du XIIIe siècle.

Hist. litt. de la Fr. T. XXII, p. 448.

Ib., pp. 529-532.

Les barons français avaient été précédés en « Sassoigne » par le roi des Danois, qui, pour s'assurer de la belle Flandrine, venait assiéger Vauclere. Doon, averti des projets de son rival, va trouver l'Aubigant, père de la demoiselle, lui offre le secours de son bras et promet de le débarrasser de l'armée danoise. « Quelles seront les soudées que vous exi« gerez? demande l'Aubigant. — Vous me donnerez Flan« drine en mariage, et, quand les Danois seront mis en fuite, « vous renoncerez, vous et tous les Saxons, à la loi païenne « pour devenir chrétiens. Cela vous convient-il? — Non, cer« tainement, » dit l'Aubigant. Mais, après avoir pris conseil, le prince païen accepte l'offre des étrangers: une fois les Danois chassés, il trouvera bien moyen d'éluder ses promesses. Les portes de Vauclere sont donc ouvertes aux barons français; les voilà chargés de présider à la défense de cette grande ville, malheureusement inconnue aux géographes de notre temps.

Or, Helissent, cette princesse flamande jadis enlevée et épousée par l'Aubigant, n'avait pas hésité à se mettre du parti de Doon, contre les Danois et les Saxons. Comme l'hôtel où les Français étaient hébergés touchait au palais de son époux, elle fit pratiquer par un serviteur fidèle une ouverture dans la muraille qui séparait les deux maisons, et parut tout à coup devant le roi Charles, le preux Doon et les autres barons de France. En leur tendant la main, elle offrit de les aider à tromper son mari. Elle avait eu soin d'amener avec elle la belle Flandrine, qui, en fille soumise, regarda Doon comme le baron auquel elle devait appartenir :

Doon de M. V. 1983.

Parmi sa blanche main sa mere la combra,
Devant le conte Do plourant s'agenoulla :
« Sire, en ichele foi que Jhesus quemanda
« Sa mere à saint Jehan, quant l'ame en dessevra,
« Te doins-je mon enfant. » Adonc li presenta,
Et li quens la rechut et sus l'en releva ;
En foi et en amour la dame le beisa...
L'arcevesque Turpin son anel apresta,
Des armes Damedeu se vesti et arma ;
Quant les ot espousés, la messe lor canta,...
La dame s'en depart et le soir retourna
Quiex, le vaillant serjent, sa fille ù hebergea,
Entre les bras Doon belement la coucha.
Le riche duc Gaufrei chele nuit engendra,
Qui peres fu Ogier...

C'est le lendemain de ce prompt mariage qu'arrivent au camp Garin de Monglane, Mabile son amie, et Robastre, le redoutable soudard, auquel on ne faisait pas entendre aisément raison. Ainsi, dans un songe, Charles avait reçu l'ordre d'aller le lendemain, escorté seulement de Doon et de Garin, attaquer un château défendu par soixante mille Danois; Robastre, armé de sa cognée, veut absolument être de la partie. Le roi de France a beau lui représenter que Dieu ne veut pas de son service :

V. 2248.

Robastre respondi : « Or povez sarmoner,
« Je ne sui pas à vous, ne plus ne quier ester;
« Me cuidiés-vous en cage chi endroit enfermer?
« Ma cuignie trenchant voeil as Danois monstrer,
« Et savoir lor couvient comme j'en sai jouer... »
Lors commenche les iex en la teste à crouller,
Les sourchis à bessier et les dens marteller,
Seul de li regarder se peut-on effréer.

Charlemagne, inquiet lui-même, demande à Garin de Monglane quel est ce mauvais garnement :

« Sire, cheu dist Garins, or nel mescrées mie, V. 2267.
« Che est li plus fiers hom qui onques fust en vie.
« La mere dont nasqui fu en vile nourrie;
« Quant ele estoit la nuit toute seule couchie,
« Si se couchoit o li une fantosmerie;
« Ne sai quiex esperis, dire ne le sai mie,
« Maintes fiées ot à son corps compengnie;
« Chil vallés en issi, et vous di sans faintie,...
« De paiens a ochis, par Dieu le fis Marie,
« Plus que il n'a de gens à Meullenc n'à Pavie.
« Une gentil dansele dont il a fet s'amie
« L'adouba l'autre jour et chainst d'une cuignie.
« Or li a puis uns fevre si créue et forgie
« Que sous chiel n'a-il homme de si grant segnorie,
« S'à son col la portoit une liue et demie,
« Que l'ame ne li fust hors du cors departie;
« Et ele ne li poise vaillissant une alie. »

On reconnaît ici l'imitation du roman de Merlin, né, comme Robastre, d'un esprit intermédiaire et d'une jeune fille qui le recevait la nuit sans en être réveillée. Voici une tirade mieux écrite que la précédente. Les trois guerriers, ainsi contraints d'aller seuls affronter l'armée danoise, ne laissent pas de craindre un peu le résultat de l'entreprise. Charles surtout, auquel l'ange s'était adressé, tremble moins encore pour lui que pour Garin et Doon qu'il a entraînés :

Garin en apela et Doon le vaillant : V. 2608.
« Segnors, alon ariere, n'en alons plus avant.
« Chi vous ai amenés, si m'en vois repentant...
« Cheu que songei ennuit ne semble fors enchant. »
Et quant Garins l'oï, tout va d'ire teignant :
« Par les sains Dieu! dist-il, sommes nous donc enfant,
« Que on va comme chat à un festu menant,
« Or avant, or arier, or arier, or avant?
« Encor ne voi-je sanc de mon cors deschendant,
« Ne le bras ne me deut, ne rien ne me content,
« Et si sent mon cheval fort et roide et courant.
« Se nous nous en tournon ainsi sain et riant,
« Que diront les Danois et la gent l'Aubigant,
« Mabirete au cler vis et Flandrine au cors gent,
« Qui parolent de nous et nous vont regardant?
« Par le saint Sauvéor où nous somes créant,
« Je n'en tournerai mès ne n'irai refusant;
« Si seront tous mes bras de mes plaies senglant,

« Et si dira-on bien que j'en aurai fait tant
« Que blasmer ne m'en doit homme qui soit vivant.
« Se je muir sus paiens à Damedieu quemant,
« Li angres emporteront l'ame de moi chantant. »

Voilà réellement des vers dignes de la chanson de Roncevaux. Mais nous avons sujet de regretter qu'un rimeur aussi estimable n'ait pas donné un caractère plus suivi aux personnages qu'il célébrait. Ainsi Charlemagne, d'abord timide et opiniâtre, devient brave, généreux et magnanime. Doon, d'abord le plus insolent des hommes, se montre ensuite courtois, soumis, respectueux à l'égard du souverain qu'il venait de braver, et finit par se livrer à des bouffonneries dignes d'un batelier du dernier ordre.

En général, les récits de combats sont faits avec un grand soin et offrent plus de variété qu'on n'en trouve dans la plupart des chansons de geste. Durant une lutte acharnée, à laquelle prennent part tous les Saxons et tous les Français enfermés dans Vauclere, les trois héros, Charlemagne, Doon et Garin, sont faits prisonniers et jetés, pieds et poings liés, dans les cachots de Danemont. Robastre, à cette nouvelle, va trouver le prince danois et lui propose de racheter la liberté de ses amis au prix de la sienne. Danemont paraît consentir au marché; mais, une fois que Robastre est chargé de fers, il ne délivre pas les autres, si bien que tous quatre restent en son pouvoir. On devait les pendre le lendemain : au moment où Danemont se met à table entouré de ses plus puissants auxiliaires, il entend des chants si doux que son oreille en est charmée :

V. 3225. A l'eure qu'on lava et que on dut disner,
Et que on aprestoit pour le vin aporter,
Et Doon de Maience commencha à chanter
Si très seriement et si haut et si cler,
La chartre en fait bondir et si fort retinter
Que la salle et la tour en fait tout resouner.
Tant plot as Sarrasins oïr et escouter
Qu'il esterent tuit coi, si lessent le parler.

Le beau chanteur est amené dans la salle du festin :

V. 3250. Et Do canta adés qui ne se vout laschier,
Si bel et si seri sot sa vois adrechier
Que tous les fist laiens de joie renvoisier.
Danemons l'a oï, n'i ot que merveillier;

Moult li plot à oïr et moult a le son chier,
Quer ventre saol vuet rire et esbanoier.

Le roi lui demande son nom, son pays; mais, à partir de ce moment, Doon, jusque-là si fier et si chevaleresque, parle et agit comme on serait moins surpris de voir agir et parler Robastre. C'est au point qu'on est tenté d'accuser les copistes et les jongleurs d'avoir mis sur le compte de Doon ce qui, dans l'intention du poëte, appartenait au rôle du grossier compagnon de Garin de Monglane. D'autant mieux que, dans plusieurs autres passages, Robastre est le beau chanteur, le beau danseur. Ainsi, quand les barons chrétiens, prêts de se mettre à table, sont disposés à la joie :

Le souper leur atourne tantost le cuisinier, V. 5106.
Et li baron saillirent, as mains se vont lachier,
Et comenchent tantost caroler et danser.
La premiere parole dist Robastre au vis fier;
Si fort li oïssiez à haute vois huchier,
Tout en fait retentir la sale et le moustier.
Chil responnent après pour eus miex envoisier:
La grant joie qu'il mainent ne vous sai renunchier.

Remarquez cette première voix qui donne le ton, et les autres qui répondent en chœur. Mais, pour revenir à Doon, Danemont lui demandant ce qu'il sait faire :

« Do, se Dex te conseut, ses-tu nisun mestier? V. 3274.
« — Chertes, sire, oïl bon, que je sai bien mengier,
« Et boire de bon vin, quant je le puis baillier. »

Le roi lui fait alors servir un excellent repas :

Une blanche touaille li fet tantost baillier, V. 3291.
Pain et vin li ont mis devant li boutellier,
Li queus li aporta de chevrel un quartier,
Et d'autres mez assés.....

Et quand il a repris ses forces, on le place en présence d'un lutteur ou escrimeur anglais, apparemment un des précurseurs des boxeurs d'aujourd'hui :

Atant ès un Englois, fier et fort pautonier; V. 3309.
En la court ne servoit de rien fort de luitier,
Devant le roy venoit tousjours après mengier...
Un Danois saut avant, que Diex ne fist si fier,
Contre le grant Englois se voudra essaier.

Devant le roi se vont as bras entrelacier.
Li Danois prent l'Englois, qui moult grant poveir a;
A son tour que il fist trestout l'agenoulla;
Et l'Englois sailli sus qui à li le sacha,
Un tour fist au Danois et de li le bouta,
Sus la banque le met, à terre le coucha.
Ileuc ot si grant hu que tout en resonna.
Un autre prist après, à terre le porta,
Et le tiers et le quart et le quint aterra.

Après ces Danois, le roi veut que Doon consente à se mesurer à son tour avec l'Anglais victorieux:

V. 3339. « Et se il vous abat, de cheu ne doutez jà,
« Que vous serez pendus, jà plus ne demourra... »
Lors leva sus li quens, et si se rebracha,
Et sa robe entour li belement escourcha;...
Et l'Englois vint à Do, si l'a as bras combré,
Et Do le ressaisist, qui n'a pas reculé...
Li Englois fet son tour de si très grant fierté,
Par un poi que Doon n'a à terre porté,
Agenoullier le fist outre sa volenté.
Et Do resaut en piés, qui le cuer ot iré.
As bras que il ot fors l'a contre li serré,
Si fierement l'estraint et de tel cruauté
Que la langue li saut demi-pié mesuré.
Le glout sent la douleur, si a grant brait jeté,
Et Do le trestourna, si l'abat tot pasmé,
Puis resailli en piés, s'a le vin demandé...
Lors li a-on le vin plain un pot aporté,
Et un henap parfont de fin or esmeré;
Et Do a pris le vin, si l'i a tout versé,
Puis l'a tout à un tret en son ventre jeté.

Les Enfances de Guillaume d'Orange nous montrent également Guillaume vainqueur d'un lutteur breton, après un combat analogue. On peut supposer que celui-ci était un Breton insulaire, comme l'Anglais de notre chanson.

Après l'Anglais vient un Turc, qui jusqu'alors n'avait trouvé personne qui lançât aussi loin que lui. Doon pousse la pierre une demi-toise au-delà, puis il demande de nouveau le vin. « Par Mahon! dit Danemont, il est heureux que mes officiers « soient moins altérés que ce Français; tous mes tonneaux « y passeraient. — C'est, dit Doon,

V. 3503. « . . . . que j'ai mengié bacon,
« Qui tout m'a ars le cors, le foie et le pommon.
« Onques ne vi sans vin faire bonne poison :

« Pour che le boivent tuit gent de relegion,
« Que il porte santé et ne fet se bien non. »

Une troisième victoire lui est réservée au combat de la targe et du bâton, contre le meilleur champion de l'armée danoise, et ces trois combats sont entremêlés de ce qu'on pourrait appeler des intermèdes; on y voit Doon distribuant force coups de poing à ceux qui osent le railler. Comme on lui servait pour la troisième fois le vin auquel il avait droit, un vilain vient offrir à Danemont une grande épée déjà couverte de rouille, qu'il avait trouvée dans la rivière voisine. Ce n'était rien moins que Durandal, échappée des mains de Charlemagne dans un combat précédent. Un artifice assez grossier la fait passer des mains de Danemont dans celles de Doon : dès qu'il en est saisi, Doon descend rapidement les degrés de la grande salle, va fermer à clef la porte de la tour, puis revient trancher la tête de Danemont, percer, fendre et assommer tous ceux qui lui résistent,

Tous fuient devant li; chil est fol qui l'atent,... V. 3909.
A Durandal les cache et ochist et estent.
Chil est mort sans respit sur qui ele deschent,
Chascun fuit qui miex miex, autre secours n'atent,...
Par les fenestres saillent à grant trepillement,
Et chil qui demourerent u mestre mandement,
Doon les descoupoit com foille de sarment.

Ainsi resté maître de la tour, il descend dans le souterrain où l'on avait jeté ses compagnons, Charles, Garin et Robastre. Pour peu qu'on ait lu les chansons de geste de la dernière époque, il est aisé de deviner que, grâce aux trois bonnes épées, Durandal, Merveilleuse et Finechamp, soutenues de la cognée de Robastre, les Français mettront les Danois en déroute complète, resteront maîtres de la ville de Vauclere et convertiront les « Saisnes »; Doon succédera à son beau-père, quand Robastre l'aura immolé; Charlemagne, Garin de Monglane, Galienne et Mabille n'auront plus rien de mieux à faire que de retourner en France. L'archevêque Turpin est le seul des douze pairs qui prenne ici une certaine part à l'action. Dans une rencontre avec les Danois, comme il sentait faiblir son courage, un des barons français l'en gourmande assez plaisamment. Turpin, dit le poëte,

N'alast un pas avant pour l'or d'une chité; V. 4972.

Uns chevaliers le voit qui moult ot grant fierté,
Anséis ot à non, dou lignage Hardré.
« Fuiez-vous, sire prestre? que vous aiez dehé!
« Prenés vostre sautier, si chantés Hé! Ha! Hé!
« Li déable d'enfer vous ont ore adoubé,
« La vostre coardie nous a desconforté.
« Jà prestre ne devroit avoir hiaume fremé. »

C'était, ainsi que nous l'avons dit, l'archevêque Turpin qui avait marié Garin de Monglane et Mabille. Les époux avaient été placés sous le poèle, ici nommé « couverteur », pour recevoir la bénédiction nuptiale. A leurs côtés s'étaient agenouillés Charles et Galienne, Doon et Flandrine, comme pour renouveler leurs épousailles :

V. 5330. Et Turpin l'archevesque lor a messe cantée,
Et le roi la roïne a par la main combrée,
Desous le couverteur l'a lès li aclinée;
Do i maine tantost Flandrine la senée,
Desous furent tous sis, par joie et par risée,
Quant la benéichon fu sus Garin jetée.

Doon, ayant reçu les adieux du roi et de Garin de Monglane, demeura dans ses nouveaux domaines de Sassoigne, qu'il agrandit encore, et dont il convertit les habitants avec l'autorité que lui donnait sa bonne épée. Flandrine le rendit père de douze beaux enfants, dont l'aîné fut Gaufrey, auquel la conquête de Danemarc était destinée, et qui devait être le père d'Ogier, le « hardi poignéour. » Quand ses enfants furent en âge, Doon les envoya, vêtus des mêmes robes vertes et écarlates, à la cour du roi Charles, qui, charmé de leur bonne grâce, offrit à chacun d'eux un riche comté; mais, à l'exemple de leur père et surtout de Guillaume d'Orange, ils préférèrent l'investiture des terres possédées par les païens :

V. 5470. « Sire, vous nous donrez Seissongne la garnie;
« Trois roiaumes i a, de moult grant seignorie;
« Et nous la conquerron, se Dex nous donne vie.
« Et Danemarche après nous donnés sans faintise,
« Toute jusqu'à la mer, si comme elle tournie.
« Sire, si nous donrés la terre de Roussie,
« Et le regne en après jusqu'as puis de Bugie.
« Sire, si nous donnés la terre de Hongrie,
« Et trestout le païs entresc'à Romenie.
« Sire, si nous donnés la terre de Bougrie,
« Qui marche à l'Amustant et au roi de Blasquie.
« Que vous n'en i avés vaillissant une aillie;...

« Vostre homme en seron tuit et de vostre partie,
« Serement en feron devant la baronie. »

Charles, cette fois, ne se fait pas prier, et c'est par ces dons gratuits que l'empire des Francs comprit alors l'Esclavonie, la Bulgarie, la Hongrie, la Grèce ou Romanie. Heureux temps où, pour réunir à sa couronne les États voisins, le roi n'avait que la peine d'en accorder l'investiture au premier de ses vassaux qui la lui demandait!

Cette chanson de Doon de Maience se compose de cinq mille quatre cent soixante et quatorze vers. Quoique presque entièrement dépourvue d'invention, elle offre une lecture agréable et suppose un certain travail de style qui la distingue de la plupart des gestes de la dernière époque. D'ailleurs le trouvère ne s'est aucunement occupé de donner à ses récits un mérite de vraisemblance que ses contemporains n'exigeaient plus dans ces sortes de compositions, parce qu'ils ne les prenaient plus au sérieux. Peu leur importait que le caractère des personnages ne se démentît pas : Doon pouvait se montrer tour à tour insolent, respectueux, éloquent et bouffon. On ne se rend pas compte de l'obstination du roi Charles à refuser l'investiture d'une contrée occupée par les païens; encore moins du soin que lui et ses compagnons prennent de se déguiser en autant de vieillards octogénaires. L'introduction de Garin de Monglane dans la chanson est tellement un hors-d'œuvre qu'elle permet de supposer que l'auteur du Doon avait auparavant composé le Garin, et ne fait revenir personnage en « Sassoigne » que pour rappeler le souvenir de la première chanson à ceux qui devaient entendre la seconde. Quoi qu'il en soit, il faut croire que le Doon de Maience fut accueilli favorablement et que les jongleurs trouvèrent leur profit à l'apprendre. Sans cette première consécration, un second trouvère n'eût pas entrepris de composer les Enfances du héros, dont nous allons rendre compte, qui forment une seconde chanson tout à fait indépendante de la première.

VII.

LES ENFANCES DOON DE MAIENCE.

Il y eut autrefois un preux comte nommé Gui de Maience, qui, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, avait mis tout son plaisir dans l'exercice des armes et de la chasse. Enfin, à la prière de ses barons, il s'était marié à une dame belle et bien enseignée, qui l'avait rendu père de trois fils.

Le comte habitait d'ordinaire le château de Montblois, sur le Rhin. Un jour, en chassant un cerf, il s'attacha tellement à la poursuite qu'il perdit la trace de ses gens. Le cerf enfin crut trouver un lieu de refuge dans la cour fermée d'un saint ermite. Gui l'y poursuivit, et l'ermite, en faisant de son corps un rempart à la flèche du chasseur, fut lui-même atteint mortellement. Les anges emportèrent son âme au ciel, et le comte, accablé de remords, jura d'expier sa faute en achevant ses jours dans cette retraite. Le lendemain, les gens du château, inquiets de son absence, parcoururent la forêt dans tous les sens; ils revinrent à Montblois sans en rapporter de nouvelles.

Or le comte avait un sénéchal nommé Herchembaut, qui, sachant qu'on n'avait pu retrouver la trace de son seigneur, conçut le projet d'épouser la comtesse Marguerie, pour devenir par ce moyen comte de Mayence. Il va trouver la dame, entourée de ses enfants qu'elle se plaisait à voir jouer. « Madame, lui dit-il, votre baron est mort, il s'est noyé en voulant traverser une rivière ; le cheval seul est revenu: mais « consolez-vous, le comte était vieux, je suis dans la fleur de « l'âge et le plus haut baron de la terre ; j'entends vous épouser. » La dame, à ces mots, poussa les hauts cris, regretta son époux et répondit que pour rien au monde elle n'oublierait que le comté de Mayence appartenait à ses enfants. Herchembaut la saisit par les cheveux, la jeta sur un « point auqueton », c'est-à-dire sur une couverture piquée de duvet d'oie, et lui eût fait sans doute violence, si le petit Doolin, alors à peine âgé de sept ans, en le frappant du bois d'un arc qu'il avait entre les mains, ne l'eût contraint de lâcher prise.

Le lendemain, Herchembaut gagne le maître des trois en-

fants, et lui fait jurer de les perdre. Ce misérable les conduit sur le bord de la mer (ou plutôt du Rhin), et, comme ils ne voyaient plus le château de Montblois, « Maître », dit Doolin, « où nous conduisez-vous? n'est-il pas temps de re- « tourner? — Il est temps, répond l'autre, de mourir. J'ai « promis à Herchembaut de ne pas vous ramener, et je ne « veux pas me parjurer. » Ce disant, il saisit le plus jeune et lui écrase la tête sur le bord du bateau. L'enfant, dit le poëte,

Onques ne souspira, Doon de M.
Et li angre du chiel l'esperit emporta V. 349.
Comme d'un innocent qui ainc mal ne pensa.

Il voulut traiter le second de même : Doolin le prévint, s'empara d'un grand couteau que le traître avait à la ceinture et le lui plongea dans le cœur. Les deux enfants demeurés seuls dans le bateau, étaient incapables d'user de l'aviron pour le diriger :

Là errerent le jour jusques à la vesprée, V. 473.
Li oscurs et la nuit font o le jour meslée;
Ne virent haut ne bas, nule rien qui soit née,
Or les sequeure Dieu et la Virge honorée!

Cependant Herchembaut convenait avec ses deux frères des moyens de perdre la bonne comtesse Marguerie. Un pauvre pèlerin arrivant de Jérusalem était saisi, étranglé, enfoui dans le jardin du château, et les deux complices du sénéchal venaient déclarer aux barons de la terre que le comte, au retour de la chasse, avait été tué par un indigne varlet qu'il avait surpris en adultère; que le coupable avait pris la fuite, et que la comtesse, afin d'effacer les traces du crime, avait elle-même enfoui son malheureux époux dans un angle du jardin. On creusa dans l'endroit désigné, on y trouva le corps du pèlerin qui fut pris pour celui du comte, et l'on donna gain de cause aux accusateurs. Un seul baron, Baudouin, châtelain de Beauplain, éleva la voix en faveur de Marguerie. Avant de la condamner il fit comprendre qu'on devait l'entendre. Le sénéchal alla donc la prendre dans la chambre écartée où il la retenait :

Lors i queurt Herchambaut, la chambre a deffermée, V. 670.
Laiens trova la dame trestoute esquevelée,
Longue, gresleite, estroite, bien feite et achesmée.

Si bele rien ne fu véue n'esgardée.
De la douleur qu'ele ot fu pale et esplourée,
Pour ses trois fis petis dont ele est dessevrée,
Ne sait qu'on en a fet, moult en est adoulée.

La dame eut beau protester de son innocence devant les deux prétendus témoins de son double crime, elle fut condamnée à être brûlée. On la conduisit dans le bois voisin, on éleva le bûcher; mais, à la suite d'un combat acharné entre les amis de Baudouin et ceux d'Herchembaut, la comtesse obtint qu'on lui laisserait le temps de chercher un chevalier disposé à la défendre. Elle fut ramenée sous bonne garde dans Montblois, et, quelques jours après, Baudouin, surpris par Herchembaut, était jeté dans une prison souterraine où nous le retrouverons vers la fin de la chanson.

Cependant les deux enfants livrés à la merci des flots éprouvaient les angoisses de la faim. Le plus jeune expira dans les bras de Doolin, dont les regrets sont exprimés d'une façon touchante :

V. 1319. Doolin voit l'enfant du siecle trespasser;
De la douleur qu'il ot cuida vis forsener.
« Las, chetif, que ferai? quel part pourroy aler,
« Quant jeu mon frere voi mourir, pour endurer!... »
Lors courut l'enfanchon acoler et beisier;
Quant il ne le vit mès souspirer n'alener,
De la douleur qu'il a se comenche à pasmer.
Issi s'estut la nuit, sans point de remuer,
Sans véir, sans oïr et sans li degeter,
Sans sentir fain ne soi, sans la teste crouller...
Le soleil apparut que Dex fist bel lever,...
En séant se leva, si prist à regarder :
Vit un tertre moult grant, Dex prist à merchier...
Mès le soleil qui luist comencha à muer,
Et le temps à cangier et moult fort à tonner,
Et le vent par delà si tresfort à venter
Que la mer s'irasqui; si comenche à vaguier,
Et les ondes moult grans ondoier et monter,
Si angoisseusement plouvoir et gresillier,
Que nulle rien ne puet en descouvert durer.

La barque étant allée se briser contre un rocher, l'enfant saute à terre et se trouve dans la grande forêt des Ardennes, non loin des lieux où le comte Gui accomplissait sa pénitence. Il erra longtemps, cueillant çà et là dans les bois des pommes sauvages, que la faim lui faisait paraître délicieuses. Quand vient la nuit, il se tapit dans le creux d'un vieux hêtre et s'y

endort. Mais il est bientôt réveillé par un tigre qu'attirait l'odeur de la chair. Ce n'était pas un tigre de l'espèce ordinaire :

La tygre fu horrible, hideuse et de mal aire; V. 1487.
S'ot unes longues poez grosses com dromadeire,
Grans, poignans et agues pour la gent à mort traire,
Le poil tout herichié, aspre come une heire,
La queue merveilleuse, rouge, gauneite et neire,
Et porte un aguillon plus let ne ruis pourtraire;
Il n'est beste ne hons, s'il l'empaint par contraire,
Qui puist jamès garir, pour rien qu'il séust faire.

Heureusement un lion arrive et livre au tigre un combat assez habilement raconté. Le lion expire après avoir blessé le monstre, et Doolin, jusque-là témoin effrayé du combat, sort de sa retraite, plonge dans les flancs du tigre le couteau qu'il avait conservé, retourne à son tronc d'arbre et s'y rendort. Au point du jour, il implore à grands cris en se réveillant la vierge Marie, et sa voix pénètre jusque dans l'ermitage du comte Gui, qui croit reconnaître celle de son cher petit Doolin :

Lors a parmi le bois et cherquié et alé, V. 1804.
Plourant, criant, ullant, grant duel a demené...
Mout par a grant paour leus ne l'aient trouvé,
Qui aient le sien corps ochis et desmembré.
Tant ala le bon quens que Dex l'a amené
Sous le fou où il a son bel enfant trouvé.
Li enfes se dormoit douchement et soués;
Belement l'esveilla et si l'a apelé.
Li enfes s'esperi, puis si l'a regardé,
Et quant connut son pere, un ris li a jeté.

Après l'avoir pressé dans ses bras, le comte ermite apprit comment le sénéchal avait confié ses trois enfants au traître Salomon leur maître, et comment étaient morts les deux plus jeunes. Gui, cédant à l'indignation que lui cause ce récit, oublie le vœu qu'il avait fait, et, retourné dans son ermitage, revêt les armes qu'il y avait déposées, puis se met en chemin vers Mayence. Mais un ange, comme on en rencontre tant dans les romans de la Table ronde et même dans les plus anciennes chansons de geste, descend du ciel pour le frapper de paralysie et d'aveuglement :

Que un angre du chiel contreval devala, V. 1882.
Devant le conte vint, aine mot ne li sonna.

Mais de la grant clarté le bon quens aveugla;
Et li angre du pié si grant coup li dona
Que trestout estendu à terre le porta.
Li quens fu si blechié et si fort mehaigna
Que près de nonne fu qu'il ne se remua,
Et quant lever se pot, li enfes l'emmena
En l'ostelet ariere, u il se recoucha.

Le père et le fils demeurèrent dans ces lieux déserts jusqu'à ce que l'enfant eût atteint quatorze ans. Il allait chaque jour à la recherche de leur commune nourriture; il trouvait dans la forêt des herbes, des pommes et des fruits sauvages; il aiguisait des flèches dont il atteignait les oiseaux des bois. La mer lui donnait le sel dont il assaisonnait le gibier, et de l'écorce des tilleuls il faisait de belles nattes et des vêtements pour son vieux père et pour lui :

V. 1959. Quant Do ot quatorze ans, moult i ot bel enfant;
Et quant il en ot quinze, si fu grant durement.
La char que il mangeit au sel si purement
Li dona tel vertu et forche si très grant
Qu'ainc Dieu ne fist cheval si fort ne si courant,
Camel, beste ne buef de carue traiant,
Se du poing le ferist u front par mautalent
Que jamès jour mengast aveine ne fourment.
As chers et as chevreus va par le bois traiant,
Tant en prent et ochist com li vient à talent,
Et apporte à l'ostel et escorche erraument;
Puis essuie la pel et frote en conroiant,
Tant que mole devient par son efforchement,
Puis si s'en cauche et vest, et son pere ensement.

Revenons maintenant à Mayence. Quand le délai accordé à la comtesse fut près d'expirer, Herchembaut charge un de ses chevaliers, nommé Evrart, de porter à son frère une lettre pour l'avertir de se tenir prêt à combattre, s'il y avait lieu, le champion de la comtesse. Evrart, en traversant la forêt d'Ardenne, côtoie l'ermitage, ne manque pas de rencontrer le jeune Doon, couvert d'habits d'homme sauvage et rapportant sur ses épaules un beau chevreuil. — « Va prendre ce gibier, dit Evrart à son varlet, je commence à sentir la faim. » Doolin répond à la sommation en tuant l'imprudent valet. Evrart s'élance l'épée à la main sur l'enfant qui esquive la pointe, saisit une énorme pierre, brise à la fois l'écu et le bras qui le retenait. Un autre coup de bâton étend le chevalier mort à côté de son valet. Alors Doolin dépouille Evrart

de ses armes et parvient, non sans peine, à s'en revêtir. Sous le haubert étaient les lettres d'Herchembaut, que Gui, son père, « moult riche cler, » n'eut pas de peine à lire. Elles lui apprennent le sort réservé à la comtesse, et le besoin qu'elle a d'un défenseur. Évidemment Dieu seul avait conduit dans la forêt le messager d'Herchembaut, pour avertir Doon de voler à la défense de Marguerie. Mais pouvait-il abandonner le comte impotent et aveugle, dans une forêt où personne ne pourvoirait à sa nourriture? Le père alors se met à genoux, et prie le Dieu qui avait puni sa première désobéissance de daigner lui laisser revoir son cher enfant Doon :

Et le quens resperi qui angoisse avoit grant, V. 2278.
Il ouvri ses biaus iex et vit si clerement
Com il ot ains véu à jour de son vivant.
Quant il voit Doolin que il desira tant,
Grant et fort et membru et armé richement,
Et le vis qu'il ot grant, cler et frés et riant,
Et les cheveus du chief à fin or ressemblant,
De la joie qu'il a à Dieu graces en rent.

Et ce miracle décide le fils à partir :

« Pere, fait Doolin, or ne vous dementez : V. 2340.
« Puis que Dieu a donné que la véue avez....
« A Maience en iroy, qui est nostre heritez.
« Que je ai bon cheval et si sui bien armez....
« Ou soient trois ou quatre, tant com vous jà voudrez,
« Se je recule jà quatre piés mesurés,
« Quant seroi revenu voeil que vous me pendez.

Le père lui indique le plus court chemin : il arrivera devant une rivière; après l'avoir passée, il apercevra le château d'un oncle qu'il instruira des motifs de son voyage. Gui accompagne ces renseignements d'excellents conseils. C'est une sorte de « castoiement », qui résume tout ce qu'on pouvait attendre d'un chevalier accompli. « Fils, lui dit-il, ne « te fie jamais à un étranger : entends la messe tous les ma- « tins; donne aux pauvres; Dieu rend toujours au double ce « qu'on leur donne. Si tu veux acquérir honneurs et riches- « ses, sois large envers tout le monde; donne beaucoup et « promets peu ; paye ce que tu empruntes, ou demande répit. « Salue ceux que tu rencontres. Ne rentre pas chez toi se- « crètement; tousse en arrivant, pour qu'on ait le temps de « cacher ce qu'on n'aimerait pas à te laisser voir. Ne te

« prends pas de querelle en public avec ton voisin; il sait « tes défauts, tes faiblesses, et se vengerait en les divulguant. « A la cour, joue aux tables, aux jeux que je t'ai appris; ap- « prends-les de bonne grâce aux autres. A l'église, ne dispute « ni ne plaisante, comme font ceux qui n'ont pas bonne « créance:

V. 2461.

« Honnore tous les clers et bel leur parleras,
« Mais lesse leur du tien le moins que tu pourras.
« Quant plus aront du tien plus gabés en seras.
« Et se tu as varlet, gart que ne l'assiez pas
« A table de lez toy, n'avec lui ne gerras...
« Et quant tu saras rien que celer tu vourras,
« Ne le di à ta femme nulement, se tu l'as;
« Car se ele le scet tu t'en repentiras
« Au premier desplaisir que tu mais lui feras. »
Lors le fiert de la paume sur le vis qu'il ot gras,
Puis lui a dit : « Beaul filz, belement et par gaz,
« Pour ce t'ai-je feru que jà ne l'oubliras. »

Bien des incidents vont maintenant retarder le dénouement d'ailleurs prévu de la chanson. Ainsi, le vieux père, avant de donner à son fils le dernier adieu, voudrait être convaincu de sa force et de son adresse; il lui met entre les mains une lourde perche et l'engage à frapper un grand arbre qu'il lui désigne. Doon aussitôt, l'écu serré contre la poitrine, pique son cheval et atteint le foû (*fagus*) de telle force que la perche vole en éclats. Il passe, fait un demi-tour, revient à l'arbre l'épée au poing, et l'entame si rudement que d'un second coup il en eût séparé le tronc si Gui ne l'eût arrêté. « Qu'avez-vous, beau fils, perdez-vous le « sens? — Non, je me croyais en face d'Herchembaut, et je « vengeais ma mère. — Bien! mon fils; Droart et Herchem- « baut, je le vois, sont entrés dans leur mauvaise année. »

La rivière qui courait au sortir de la forêt était la Meuse. Un batelier semblait attendre Doon pour le porter à l'autre bord : mais, en le voyant dévorer sans pain ni sel un morceau de chair rouge et mal cuite, il le prend pour un de ces malandrins qu'il fait bon tenir à distance. « Qu'est-ce, Monsei- « gneur, » lui dit-il ironiquement, comme s'il eût parlé à un ribaud breton :

V. 2666.

« Vengerés-vous Artu, ou qu'alés vous querant?
« Se ores vous teniés un fourmage plesant,
« Quant vous escaperoit, par le mien ensiant !
« Que on ne donroit pas un oef du remanant. »

Doon, qui ne comprend pas la raillerie, lui demande civilement le passage. « Mais d'abord, répond le vilain, portez-vous « de l'argent? » C'était la première fois que Doon entendait le mot « argent. » « Sire, répond-il, demandez-vous si je porte « la gent? Non, je ne porte que moi-même. — Ah! dit le vi- « lain, sans argent on n'entre pas. » Doon n'était pas endurant : il pousse son cheval vers la barque; le vilain d'un coup d'aviron le fait reculer. La lutte s'engage, le batelier est tué, Doon reste maître de la barque. La première aventure ne lui avait pas appris à ramer : il vogue longtemps sans parvenir à l'autre bord. Enfin la barque s'arrête devant un grand château, d'où partait un bruit de cloches, de moulins et de marteaux, qu'il prend pour un vacarme infernal :

> Les murs vit tout entour où il n'a qu'amender, V. 2785.
> Et les tours grans et fors qu'on ot fet querneler,
> Les cheminées voit encontre mont fumer,
> Et ot à ches moustiers ches grans cloques sonner,
> Fevres et carpentiers ferir et marteler,
> Et bruire ches moulins et chele gent crier,
> Et les chiens abaier, les asnes recaner,
> Et ferir de fléaus, et ches vilains houer.
> Se il en ot paour ne fet à demander.
> D'enfer li resouvint dont ot oï parler.
> Devant li ot un pont qu'on ot fet pour passer;
> Quatre quarreites vit courre sus et aler;
> Si grant noise fesoient que tout font resonner.
> « Par les sains Dieu, dist-il, or puis-je trop aler,
> « Miex me vaut chi noier et en l'eve geter,
> « Que entrer en enfer le martire endurer.
> « Chest la porte d'Enfer, dont nul ne peut tourner. »

Il gagne pourtant le rivage où l'attendaient de nouvelles épreuves. Un cerf, dont on ne nous avait encore rien dit, et qui de l'ermitage avait suivi Doolin jusqu'au fleuve, est pourchassé par une troupe de paysans et dévoré par leurs chiens. Doon se jette au milieu des vilains, en fait un carnage; les gens du château accourent, il les prend pour des démons sortis de l'enfer. Il en tue un, deux, quatre. Alors arrive le seigneur du château, qui, d'un coup de lance bien asséné, écartèle l'écu de Doon sans entamer le haubert :

> Et li enfes fu fors quant il n'est tresbuchiés; V. 3063.
> Le sien coup ne fu mie tout en vain employés,
> Le vassal feri si, qui pas n'iert esmaiés,

Que l'escu li percha, qui à or fu vergiés.
Le haubert de son dos est rout et depechiés,
Près de la char li est le fer burni glachiés,
Si que le sanc tout cler en est aval roiés.
Le vassal orgueilleus a les archons vuidiés...
Et quant fu relevés quatre fois s'est seigniés,
Onquesmés coup ne prist dont si fust esmaiés.

Le combat se prolonge; Doon abat le châtelain, le tient pressé entre ses genoux, et il allait lui trancher la tête, quand le vaincu a le bon esprit de demander à l'enfant son nom :

V. 3121. « Vassal, parlés à moi se il vous vient à gré,
« Dites nous dont vous estes et de quel roiauté? »
Et Doolin respont : « Pas ne vous iert chelé...
« A Maience nasqui, la nobile cité,
« Si com ma mere dist, m'a li quens engendré,
« Que je laissai hui main en la forest d'Ardé,
« Hermites en un bois, où neuf ans a esté...
« Laiens se heberga, si a puis demouré,
« Moult fu cuis et cherquié par trestout le regné :
« Quant ses senescaus vit que on ne l'ot trouvé,
« En la mer m'envoya par un larron prouvé.
« Le vent me mena tant que il m'ot arivé
« En la tresgrant forest où mon pere ai trouvé...
« Et li maus senescaus, dont je vous ai conté,
« Tient ma mere en prison et en tel fermeté
« Que de querre un vassal n'a-el pas poesté...
« Or la doit-on ardoir, issi est devisé,
« De mardi en huit jours en un feu alumé...
« Or vois-jeu u païs, se Dex l'a destiné,
« Ma mere aquiterai de cheste aversité,
« Contre les deux barons qui se sont parjuré...
« Or vous ai-jeu conté cheu qu'alés demandant,
« Dont je sui et où vois et par quel errement;
« Encor vous dirai plus s'il vous vient à talent :
« On m'apele Doon de Maience la grant;
« Mais cheu n'est pas Maience dont chantent li anquant,
« Qui est près de Hautonne outre la mer flotant,
« Ains siet jouste le Rim, une eve moult brisant,
« Par decoste Alemaigne où sunt li Alemant.
« Ardenne est d'autre part et le boscage grant,
« Où marchent Avalois, Franchois et Loherant. »

Quoi qu'en dise ici Doon en assez bons vers, le Mayence de Beuve de Hanstonne était bien la ville dont il réclamait l'héritage, et ces deux histoires de Beuve et de Doon provenaient de traditions congénères. Seulement, dans la chanson la plus ancienne, la mère de Beuve est la complice de son amant, et

Senebaud, le maître de Beuve, est un modèle de loyauté; tandis que, dans le second récit, la comtesse Marguerie est un modèle de vertu, et le maître de ses enfants devient le complice du sénéchal.

Ainsi la même légende est, par un procédé fort commun au treizième siècle, exploitée en sens contraire, comme si le dernier trouvère se fût demandé ce qui serait arrivé si la mère de Beuve d'Hanstonne eût été fidèle épouse et si le maître de l'enfant eût oublié ses devoirs.

Quand le châtelain a reconnu son neveu dans celui qui vient de l'abattre, il lui demande grâce :

A genoullons se met, si li rent maintenant V. 3196.
L'espée par le heult qui reluist et resplent :
« Sire, merchi te pri por Dieu omnipotent,
« Que tes hons linges sui de tout mon tenement.
« Frere sui à ton pere Guion le combatant;...
« Hugon de Castelfort m'apelent nostre gent. »

Et, la réconciliation faite, l'enfant est ramené au château qu'il prendrait volontiers pour le paradis, tant la table, couverte de mets savoureux et d'excellents vins, lui paraît plaisante :

Moult par s'esmerveilla du biau pain de fourment, V. 3212.
Et du vin que il voit, si en but largement,
A son oncle l'a dit, qu'il vit lès li séant :
« Tel vie n'a-il pas u grant bois verdoiant. »
Lors reboit et reboit et menu et souvant.
Se on ne li ostast je cuit qu'il béust tant
Que il n'i connéust ne ami ne parent...
Et quant vint au matin, après soleil levant,
Devant Doon ont mis un riche garnement
De drap de soie à or, ouvré moult mestrement,...
Au moustier sont alé entr'eus deus deduiant,
Là l'a fet chevalier son oncle maintenant.

Tout semblait aller au gré de Doon, quand il eut la mauvaise pensée de demander, suivant l'usage des nouveaux chevaliers, à parfaire une joute :

Tant par li sistrent bel li riche garnement, V. 3231.
Et tant ot le chief blont et cler et reluisant,
Le vis lonc et traitis et la bouche riant,
Eus vers et amoureus, et le corps avenant,
Les bras gros et nervus et les poins par devant,
Gresle par la chainture, biau corps et bien séant,
Gros trumians et biaus piés cauchiés estroitement,

Tuit s'en sunt merveilliés li petit et li grant,
Que il n'ot que seize ans et si ot forche tant,
Oncques hons tant n'en ot dès Sanson le vaillant.

Aussi personne n'osait se mesurer avec lui; mais enfin un baron plus âgé, plus fort et plus grand, communément appelé le Géant, s'indigne des éloges donnés à la beauté, à la force, à la prouesse de Doon. C'était une sorte de réprouvé, qui bravait depuis sept ans une excommunication méritée :

V. 3254. Que il avoit éu de sa fille un enfant,
Ne ne dengnoit venir à nul amendement.
Mais tant estoit haut hom et né de haute gent
Que nus hons ne l'oseit desdire tant ne quant.

Il se présenta donc, et ce fut pour son malheur. Doon, du premier choc, écartèle son écu, lui fait vider les arçons et l'étend mort sur le sable. Pendant qu'on enlève le corps, Doon prend congé de son oncle, refuse une escorte et « un som« mier chargé d'argent monnoyé. » Mais il eut bientôt sujet de regretter ce refus. Les fils du Géant, pour venger leur père, gagnent un château sur la route de Mayence qui appartenait à leur oncle. Doon les y avait précédés, et le châtelain l'avait courtoisement accueilli. Quand il eut quitté ses armes pour revêtir une longue robe de soie, les deux fils du Géant tirent leur oncle à l'écart et lui apprennent qu'il a reçu chez lui le meurtrier de leur père. Pour venger l'honneur de sa famille, le châtelain s'élance sur Doon armé d'un énorme bâton, et l'eût assommé, si l'autre n'eût esquivé les coups, saisi le bâton et « écervelé » l'imprudent agresseur. Grands cris, grand effroi dans le château : tous se jettent sur Doon, qui leur résiste, leur fait lâcher prise et les poursuit jusqu'aux portes. Resté seul maître du château, il baisse le pont, ferme les portes, et attend qu'on essaye de l'en faire sortir.

La table était dressée, il s'assit « au manger. » Bientôt il entend une voix, la plus mélodieuse du monde :

V. 3609. « Dous rois, dist Doolin, qui créas eve et vent,
« Che est la mere Dieu, par le mien ensiant,
« Ou chest angre du chiel que j'oi si clerement,
« Ou seraine de mer, ou, par enchantement,
« A-on fet chà dedens aucun riche instrument
« Qui chaute si très cler et si seriement. »

Il se lève et va du côté d'où partait la voix, regarde dans une

chambre par « un pertuis, » et distingue, sur un lit couvert du plus riche tissu, une jeune fille belle comme le jour, vêtue d'une longue robe de samit, garnie de pierreries :

> Les iex ot amoureus et la bouche riant, V. 3628.
> Le nés lonc et traitis, bien fet et avenant,
> Blanche et vermeille fu et de si bel jouvent
> Qu'ele n'ot que onze ans et un mois seulement.
> Longue fu et gresleite et de bel estement,
> Par ses espaules sunt ses biaus cheveus gesant,
> Qui plus sunt esmeré que fin or qui resplent.
> Un capel ot u chief à pierre d'orient,
> Qui tout fu de fin or ouvré menuement.
> Que vous iroi-je plus de la bele contant ?
> Tant com Dex a poveir, à qui trestout apent,
> Ne trouvast-on pas feme de si très bel semblant,
> Plus duite de parler bel et courtoisement,
> Fors que une autre aussi dont vous orrés avant.

Cette autre-là, c'est Flandrine, que Doon devra plus tard épouser, et que l'auteur de la plus ancienne chanson avait peint de moins gracieuses couleurs. Nicolette, ainsi se nommait la jeune fille, ignorait tout ce qui venait d'arriver à Doon dans le château de son père. Elle n'eut pas à se louer de la retenue du jeune inconnu, qui se garda bien de lui apprendre la façon dont il avait agi à l'égard de sa parenté. Il lui demanda pourquoi elle s'était enfermée. — « Pour pleurer sans témoins; mes parents veulent me marier « à un vieillard que je déteste. — Consolez-vous, demoiselle, « vous ne serez jamais à un autre que moi. Je vous aime de« puis longtemps, et c'est pour arriver jusqu'à vous que j'ai « couru les plus grands dangers. Votre père consent à notre « union, mais je suis obligé de vous rappeler que l'usage de « mon pays est d'éprouver à l'avance la femme que l'on re« cherche en mariage :

> « Mez une coustume est en no païs entrée, V. 3695.
> « Que nisun hons ne prent feme crestiennée,
> « Dusqu'il l'a une nuit besie et acolée.
> « Lors se il siet à li et à chele r'agrée,
> « Il la prent à moullier à l'uis de sa contrée. »

La jeune fille a quelque peine à comprendre cette coutume dont son père ne lui avait jamais parlé. Que fait alors Doon ? Il descend, va détacher la ceinture du père qu'il a tué, et, la montrant à Nicolette :

« Bele, conoissiés-vous cheste couroie lée?
V. 3714. « En ensegnes le m'a vo pere quemandée,
« Que soiés aséur qu'il li plest et agrée.
« — Biau sire, » ele respont, « par bonne destinée! »
La pramesse li a bonnement merchiée.
Lors s'i est envers li douchement aclinée,
Et il l'a maintenant entre ses bras combrée,
Quatre fois la besa à bouche savourée.
De tant l'a li vassal maintenant estriennée.

Pour un jouvenceau jusqu'alors nourri dans les bois, on voit que Doolin était fort au courant de tout ce qu'il fallait pour séduire et tromper une femme :

V. 3863. Au mengier sunt assis qui longuement dura,
De beisier savereus un entremés i a,
Que à chascun morsel li uns l'autre donna.
Du mestier sunt nouvel, mais Dex les enseigna :
Ele est bele et il biaus; bele asemblée i a.

Le lendemain fit diversion à leurs plaisirs, le château fut assiégé par les parents et amis du père de Nicolette. Un maître des œuvres, un « engignéer, » charpente un échafaud de la hauteur des murailles. Il élève un engin qui ne tardera pas à menacer les créneaux. Cependant Doon avertit Nicolette qu'il est tenu de se rendre à Mayence le lendemain. Comment sortir du château? Il ouvrira la porte au point du jour et baissera le pont; la jeune fille le suivra de près, montée sur un second cheval; il franchira le camp des assiégeants le glaive au poing. Nicolette et son fiancé sortent donc le lendemain : mais on les aperçoit, on court à leur poursuite, et la belle Nicolette est arrêtée par les nombreux ennemis que son amant s'est attirés. Séparée de Doon, réservée aux plus cruels châtiments, elle tombe de cheval, et, quand on veut la relever, elle était morte. Triste et mauvais dénouement d'un épisode d'ailleurs agréablement introduit. Nous sommes obligés de reconnaître que les regrets de Doon sont passagers, et que ses larmes, en apprenant le malheureux sort de Nicolette, sont rapidement essuyées :

V. 4170. La puchele emporterent, moult durement braiant,
Et quant Do a véu le meschief si pesant
Et sceit que n'i aroit recovrier estorant,
Si li est souvenu de sa mere par tant,
Qui estoit en prison o doulereus enhaan.

Nous passerons rapidement sur d'autres épreuves qu'il lui faut encore traverser avant d'entrer dans Mayence. Il abat la tête d'un cousin d'Herchembaut; il réduit à la fuite quatre chevaliers envoyés par le sénéchal pour le mettre à mort. Enfin il arrive au moment où sa mère, traînée une seconde fois devant le bûcher, attendait la fin d'un grand combat, que le fidèle Sanche et ses amis livraient pour la défendre aux gens d'Herchembaut. Doon a d'abord peine à reconnaître lequel des deux partis combat pour la comtesse : Sanche, qu'il interroge, lui répond :

« Jà orrés verité. V. 4803.
« Ichi a une dame de moult très grant biauté,
« Qui est dame de nous et de tout che regné.
« On lui met sus qu'ele a son droit seigneur tué,
« Qui est encores vif, cheu nous a-on conté. »

« —Et moi, s'écrie Doon, je viens offrir mon gage et combattre « les accusateurs de la comtesse. » Ces paroles arrêtent les combattants. Herchembaut et son frère relèvent le gant, et demandent leurs armes. Doon, moins accoutumé aux combats de ce genre, a besoin que Sanche l'aide à revêtir les siennes :

Doon court aussitost son cler heaume lachier, V. 4954.
Et Sanses li courut un fort escu baillier,
Fors et frès et nouvel à bougletes d'achier,
Puis li mist en la main lanche fort de pommier,
A un lonc fer trenchant merveilleus et plenier...
Et li enfes brocha le bon cheval coursier...
Et un chevalier queur sa mere consellier
Que che est son biau fix que ele avoit tant chier,
Doolin au cler vis qui fu porté noier.
Et quant la dame l'ot, Dex prist à merchier,
Et tant regart vers li qu'ele ne pot chillier.

Le combat de Doon contre Herchembaut et Droart est encore agréablement raconté. D'un côté deux chevaliers vigoureux, accoutumés aux luttes de ce genre, de l'autre un jouvenceau de seize ans qui n'a pour lui que son bon droit. Les deux frères frappent les premiers coups : leurs lances portent à plomb sur l'écu de Doon, le brisent, mais s'arrêtent aux premières mailles du haubert. Doon fend à son tour l'écu de Droart, pénètre dans l'épaule à la jointure du haubert, et abat son adversaire, qui gravement blessé ne songe plus à se défendre. Mais telle avait été la violence de la ren-

contre des deux chevaux que celui de Doon était tombé sur ses genoux. Doon parvient à le relever, et, jetant le tronçon de sa lance, il saisit sa bonne épée, sortie des forges de Galant : déjà la pointe en approchait de la gorge de Droart, quand les gens d'Herchembaut s'élancèrent sur lui et l'auraient immolé, si le bon Sanche, juge du camp, n'était intervenu et n'avait menacé des fourches le premier qui oserait intervenir et porter secours à l'un ou à l'autre des combattants.

La lutte était devenue moins inégale. Herchambaut fait tomber son épée « lettrée » sur le heaume de Doon, en brise le cercle, et ne s'arrête qu'à la coiffe du haubert. Doon, étourdi du coup, chancelle ; quand il est remis de cette rude atteinte, il tranche un quartier de l'écu d'Herchembaut, fait une ouverture dans le heaume et pénètre au vif dans l'os du crâne : le sang jaillit et inonde la cotte de mailles. « Ah ! « dit en riant Doon, vous voilà couronné, Herchembaut ; est-« ce un évêque qui vous a ordonné prêtre? Vraiment j'aime « à voir votre chaperon rouge. » Ces mots mettent le comble à la rage d'Herchembaut. « Dieu ! cria-t-il, je te renie : tu « n'auras plus de moi la moindre prière. Je t'ai réclamé, et « tu ne m'as pas entendu. Viennent maintenant ermite en « bois, moine en moutier, ou prêtre en église, je les tuerai « tous. » Ce disant il fait un nouvel effort, pousse son cheval, tranche un quartier de l'écu de Doon, descend sur l'épaule, et, tout en portant sur le « mahustre » ou reconnaissance, fait sauter une centaine de mailles du haubert. Le danger était grand ; Doon sentit qu'il fallait porter un coup décisif :

V. 5135. Du guerredon paier mie ne se tarja ;
D'ire et de mautalent la couleur li mua,
Et le front li rouji, le vis li embrasa ;
S'à un coup ne se venge erragier cuidera.
Lors queurt sur Herchembaut, au mautalent qu'il a,
Le bon branc esmoulu encontremont leva,
Qui fu luisant et cler et grant clarté geta ;
Et il de tel vertu contreval l'amena
Que foudre deschendant à estrous resembla.
Il li fendist le chief, mais le glous s'abessa
Sus son escu devant, que moult le redouta.
Et Do desseur le dos tele li assena
Que le haubert feré desrompi et faussa,
La chainture qu'ot chainte à travers li coupa,
Les costes et la chair du branc li mesura,

Plus d'un pié mesuré le dos li effondra.
Si grant plaie i ot, quant l'espée en sacha,
Que le foie en vit-on, qui bien i regarda,
Et les bouiax du corps, tant com il en i a.

On croirait bien que c'en est fait du traître ; cependant le combat se continue et les coups se succèdent encore de part et d'autre pendant une centaine de vers, jusqu'à ce que, n'ayant plus un seul membre intact, Herchembaut éperonne son cheval, quitte la lice et s'enfuit à toutes brides vers Mayence. Doon l'y poursuit, mais, au lieu de l'atteindre, il est lui-même séparé des siens, entouré, foulé, poussé jusque dans la ville, dont on ferme sur lui les portes. Le voilà prisonnier de celui qu'il a vaincu. Pendant ce temps, Sanche faisait proclamer l'innocence de Marguerie, et la conduisait dans son château, au milieu des acclamations populaires.

Doon, jeté dans le noir souterrain d'une forte tour, ne perdit pas pour cela toute espérance : il rappelait dans sa mémoire ce que son père lui avait raconté des signes miraculeux qui avaient présidé à sa naissance, comme à celles du roi Charles et de Garin de Monglane :

« Biau pere, fet li ber, vous m'aliez contant V. 5384.
Que quant Kalles nasqui, nasquirent dui enfant,
Je et Garin le ber qui le cuer a vaillant,
Et Monglane a conquis sur la gent mescréant.
Le soleil rougi tous et mua son semblant,
Et li vent estriverent, la terre ala croullant,
Les nues de lassus alerent eclipsant ;
Troi grant foudres quéirent des nues maintenant,
La premiere quéi à Paris la manant,
Pardevant le palais Pepin le combatant ;
Là où ele quéi fist une fosse grant,
De la fosse vit-on saillir de maintenant
Un arbre droit et lonc, flouri et verdoiant :
Tant com Kalles vivra i sera son vivant.
Ichi où je nasqui en ches palès luisant
En rechéi un autre à la porte devant,
L'arbre vis-je orains, quant on m'aloit menant.
Là où Garin nasqui revint autel semblant ;
Grant demonstrance i ot, s'en ala-on parlant,
Que nous trois ferion maint bien en no vivant,
Et conquerrion terre et maint castel estant
Sus felons Sarrasins qui tant sunt souduiant.

Tout à coup une voix partie du même souterrain arrive jusqu'à lui. C'était celle de Baudouin, le preux châtelain

qu'Herchembaut retenait depuis neuf ans prisonnier. De plus, le sergent Waudri, chargé de pourvoir à leur frugale nourriture, s'intéresse à eux et leur fournit une échelle, dont ils allaient se servir, quand les chevaliers gardiens de la tour arrivent, et, soupçonnant Waudri, le descendent dans le même souterrain. Heureusement ils n'avaient pas aperçu l'échelle, que les captifs avaient dressée à l'orifice du souterrain d'où ils sortirent sans rencontrer de résistance. Les gardiens de la tour, remis de leur première inquiétude, avaient quitté leurs armes et faisaient honneur à un bon repas :

V. 5588. Dont se sunt les gloutons esploitiés et hasté
Que le souper fust prest et le vin aporté
Au dehors de la tour, au senestre costé,
En un beaul grant prael, qui là fu ordonné :
De feulles et de fleurs estoit environné.
Manger vourent de jour, car c'estoit en esté.
Marez avoit entour, bien estoit fort fermé.

S'emparer de leurs armes, attaquer les gardiens, les assommer, les écerveler, ce fut pour Doon, Baudouin et Waudri l'affaire d'un instant. Essayons maintenant de rendre fidèlement la fin de la chanson.

Justice faite des gardiens de la tour, les trois barons prennent place à la table dont ils venaient de tuer les convives Ils soupent gaiement, puis Waudri leur prépare de bons lits garnis de draps fraîchement lavés. Quand ils eurent pris le vin du coucher, « Si vous m'en croyez, dit Doon, nous « n'attendrons pas qu'Herchembaut nous attaque, nous « irons demain au palais de grand matin, bien armés. Le « sénéchal gît dans son lit, couvert de blessures; j'apporterai « la médecine qui lui convient. Si nous nous rendons maîtres « du palais, comme nous le sommes de cette tour, nos amis « de la ville et notre Seigneur nous protégeront. — Vous « avez bien parlé, » disent les deux autres. Là-dessus ils s'endorment, et, quand vient le jour, ils s'arment, font vers l'Orient leur prière et entament un « grandisme pasté, » que Waudri avait étalé devant eux sur une blanche nape : « Mangez et « buvez, seigneurs, » leur dit-il ; « le déjeuner matinal donne « à l'homme hardiesse et résolution. » Le repas achevé, chacun endosse le haubert, lace le heaume doré, ceint l'épée au côté « senestre. » Du haut des fenêtres ils voient les amis d'Herchembaut sortir du moutier et monter au palais pour

raconter à Herchembaut comment Doon a tué les gardiens de la tour. Le sénéchal furieux veut que, sans perdre de temps, on batte la tour en brèche et que Doon soit pendu. — « Mais, lui dit-on, les choses n'iront pas aussi vite : « vos bourgeois ont reconnu Doon pour leur droit seigneur : « ce que vous avez de mieux à faire, c'est de vous faire poser « sur un cheval et de vous laisser conduire en lieu sûr. »

Cependant Doon déverrouillait la porte de la tour, mettait la clef dans son sein, et paraissait sur les degrés du palais au moment où les médecins bandaient les plaies d'Herchembaut et le transportaient dans un secret réduit. Doon et Baudouin entrent dans la grande salle; Waudri s'arrête à la porte, pour y attendre ceux qui tenteraient de fuir. Il avait aux mains une large et grande épée, retrouvée dans une rivière, achetée d'un Bavarois à Cologne, et jadis possédée par un géant du temps d'Aucebier :

> En travers devant l'uis la prist à brandillier, V. 5864.
> Les dens croit et martele et prist à rouillier,
> Semblant fet d'essragié, qui le voit rechignier.
> Damedieu a juré, qui tout a à jugier,
> Qui voudra par ileuc passer et reperier
> Et fuir de leiens et le palès vuidier,
> Que les boiaus du corps li convendra lessier.

A la vue de ces trois barons armés, les trois amis d'Herchembaut tremblent de peur. « Il faut compter avec moi, » leur crie Doon ; « vous direz pourquoi vous retenez mon hé« ritage, pourquoi vous avez honni ma mère. J'entends aussi « payer les médecins de leurs onguents, qui doivent leur avoir « coûté cher. » Alors il commence à promener son épée sur les bras, les dos et les têtes. Tous fuient épouvantés, tous cherchent à gagner la porte, où Waudri les attend. Le palais retentit de cris de détresse; plusieurs se précipitent des fenêtres sur le pavé et sont reçus par les bourgeois qui achèvent avec leurs épées ceux que la chute n'a pas tués.

Herchembaut s'était fait monter sur une haute solive d'où les bourgeois, entrés en foule, l'arrachèrent pour le mettre en pièces. On traîna son corps par les rues de la ville, puis on l'attacha aux fourches. Et dès ce moment Doon n'eut plus que des amis, des vassaux, des bourgeois fidèles. Sanche de Clervent ramena le lendemain dans Mayence la comtesse Marguerie; Baudouin reprit

possession de son château; Waudri, armé chevalier, reçut en don le fief d'Herchembaut, et le comte Gui mourut abbé d'un monastère construit à la place de l'ermitage, sous l'invocation de la Trinité. C'est ainsi que Doon tint Mayence en paix, jusqu'au temps où il se prit de querelle avec Charles, roi de France :

V. 6026. Sa terre tint en pés, un an i ot esté;
Mais ne demourra pas, se Dex n'en a pité,
Qu'entre li et Challon seront si descordé
Qu'en un jour en mourront plus de mil adoubé.

Cette mention de la querelle de Charles et de Doon n'est pas exacte, car, dans la chanson où cette querelle est racontée, aucun chevalier « adoubé » n'en meurt, et l'accord se fait avant qu'une seule goutte de sang soit répandue.

On voit, par l'analyse de la chanson des Enfances Doon de Maience, qu'elle n'est dépourvue ni d'agrément ni de cet intérêt de curiosité que soutient une diction généralement ferme et correcte. Les manuscrits que nous en connaissons ne remontant qu'au milieu du XIVe siècle, bien qu'elle soit plus ancienne, nous ne devons pas accuser l'auteur des licences orthographiques des copistes. En tous cas, elle est postérieure à la chanson qui raconte la querelle de Doon avec Charlemagne et la conquête de la Saxe; mais elle appartient encore au XIIIe siècle, et, pour tout ce qu'elle offre de commun avec Baudouin de Sebourg, on peut assurer qu'elle a fourni le modèle. Nous voyons dans les deux ouvrages un jeune enfant chassé de l'héritage paternel, par la trahison d'un ambitieux vassal qui veut rejeter sur la veuve le crime dont lui-même recevra le juste châtiment. Mais si l'on a imité les Enfances Doon, l'auteur de cette chanson s'était inspiré des Enfances de Beuve d'Hanstone, auquel il faut peut-être rapporter les données analogues que fournissent tant d'autres chansons de geste.

Nous reprocherons à notre trouvère d'avoir multiplié ses personnages et les incidents de son poëme, sans trop prendre souci de les rattacher au sujet principal. Il fait trop facilement mourir les frères de Doon, auxquels il avait commencé à nous intéresser, et surtout l'aimable Nicolette, que Doon séduit déloyalement, et qu'il oublie trop facilement, comme ont dû le regretter les anciens auditeurs de la chanson aussi bien que les plus récents lecteurs. Le respect de la tradition

qui faisait de la belle Flandrine l'amie et l'épouse de Doon de Maience, l'a sans doute empêché de lier le sort de Doolin à celui de Nicolette; mais l'unité d'intérêt, réclamée dans tous les ouvrages d'imagination, et qui n'avait pas besoin d'être recommandée au nom d'Aristote, s'opposait à l'introduction d'un aussi gracieux personnage, puisqu'il ne fait pas avancer l'action d'un pas, et couvre d'une tache flétrissante le héros qu'on entendait célébrer.

Nous doutons fort que les Enfances Doolin appartiennent au même auteur que Doon de Maience. Rien, dans l'un ou dans l'autre ouvrage, ne conduit à penser qu'ils soient de la même plume. Le Doon montre plus de rudesse et de force : la tradition n'y est pas adoucie au profit des sentiments et des habitudes du temps auquel appartenait l'auteur. Le Doolin atteste plus de recherche, et même plus de talent de composition. Le style, qui pourtant n'est pas à mépriser dans le Doon, est plus travaillé, plus châtié dans le Doolin. Telles sont les raisons qui nous empêchent d'attribuer au même trouvère les deux poëmes, et qui nous engagent à mettre entre la rédaction du Doon et celle du Doolin l'intervalle d'un quart de siècle pour le moins.

Les deux chansons des Enfances Doolin et de Doon de Maience font aujourd'hui partie du Recueil des Anciens Poëtes de la France. M. A. Pey, auquel on en doit la première édition, a fondé son texte sur les trois manuscrits connus qui nous les ont conservées. Le plus ancien appartient à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Les deux autres, exécutés sur papier, sont conservés dans la Bibliothèque nationale de Paris. L'un porte la date de 1463; l'autre, un peu plus ancien, ne contient que les quatre mille trois cents premiers vers des Enfances. Celui de 1463 renferme un texte abrégé des deux chansons, et réduit d'un bon tiers le nombre des 11,505 vers du volume de Montpellier. Tels qu'ils sont, ils ont fourni de bonnes leçons à l'éditeur, dont le travail a droit à nos éloges, bien qu'on puisse y relever quelques méprises et quelques négligences. Ainsi, nous croyons que partout où M. Pey écrit le pronom relatif *chen*, il fallait lire « cheu », forme consacrée dans plusieurs dialectes :

> Sachiez que *chen* n'est pas nouvelle controuvanche. V. 15.

Au vers 6107, il fallait lire « set vint » et non pas « set dix » :

> Qui VII.XX. furent bien de bonne gent armée.

Surtout, dans le sommaire qui précède le texte, il ne fallait pas rendre ce nombre par celui de « sept cents. »

Au vers 6872 :

> Sur les archons dérier vont li *nasal* ploiant,

il fallait lire « vasal » ou « vassal, » ce qui rend la phrase intelligible. — Le « diapre » mentionné au vers 7906 était une forte étoffe de soie ; il ne fallait donc pas fausser le vers en écrivant :

> D'un *diapré* à fin or fu vestue et parée...

Au vers 8615, il faut « mestre » au lieu de « mesire » :

> Et Robastre respont : *Mestre* a cuer vaillant.

Le vers 8703 :

> *Se si* as Danois pevent venir pour caploier
> Assez en i feront des chevax trebuchier,

est inintelligible. Il faudrait :

> S'ensi as Danois pevent venir pour caploier...

Enfin, au vers 10,625 :

> Dont li véissiés pierres et pessemens ruer,

qu'est-ce que ces « pessemens » ? Il eût évidemment fallu lire « espessement », ou corriger, si la faute venait de l'ancien copiste.

Disons maintenant que les deux chansons nous fournissent quelques formes de mots qu'on trouve rarement ailleurs, comme « pleriex » ou « plerieus » pour plusieurs ; « chener » ou « chiner », pour faire signe,

V. 11150. As fenestres vit Do, à sa main l'a « chené. »

« Sourdoier » pour avilir, diffamer,

V. 6176. Or me dist-on ersoir que vous me *sourdisiés*,
Et que ribaut chetif et truant m'apelés.

« Suffossé », pour enfoui,

Quant on ot le vassal en terre suffossé. V. 3329.

« Fereter », frapper des fers du pied, piaffer,

Le destrier ot paour, si tresfort regiba... V. 2229.
Quant il ot le cheval venir qui fereta...

Les deux chansons de Doon de Maience et des Enfances ont été renouvelées, mises en prose et imprimées plusieurs fois. Antoine Verard, dont les éditions sont si belles, mais dont les textes sont généralement si négligés, a, pour la première fois, imprimé la Fleur des batailles Doolin de Maience. Le même remaniement a été publié sans date par Alain Lotrian, sous ce titre un peu plus exact : les Faits et gestes du noble chevalier, preux et hardi, Doolin de Maience, fils du noble comte Gui de Maience. Nicolas Bonfons a donné la troisième édition, également sans date : la Fleur des batailles Doolin de Maience, contenant les merveilleuses prouesses faites sur le roy Dannemont et sur le roy de Saxonne, pour lors infideles et turcs, par Charlemaigne, Doolin et Guerin de Mont-glaive. Deux autres éditions sont encore relevées : l'une de Rotterdam, Jean Waesbergue, 1604, in-4°; l'autre, du célèbre Nicolas Oudot, de Troyes, in-8°. Cette dernière figure au nombre des productions de la Bibliothèque-Bleue, et se réimprime encore.

VIII.

GAUFREY.

La belle Flandrine, avec laquelle nous avons fait connaissance dans la chanson de Doon de Maience, avait donné à ce chef de la troisième des grandes gestes de France douze fils, qui tous eurent à leur tour une postérité plus ou moins renommée. En voici les noms, dans l'ordre de naissance : Gaufrey, père d'Ogier le Danois; Odon ou Doon de Nanteuil, père de Garnier de Nanteuil; Grifon d'Hautefeuille, père du traître Ganelon; Aimon de Dordon ou Dourdan, père des

Quatre frères, si souvent chantés; Beuve d'Aigremont, père de Vivien l'Esclaron, ou le Slave; le roi Othon, père d'Yvoire et Yvorin, morts à Roncevaux; Ripeus, père d'Anséis de Carthage; Sevin ou Seguin, père de Huon de Bordeaux; le roi Pierre ou Peron, père d'Orient, et aïeul du chevalier au Cygne, duquel descendit Godefroi de Bouillon; Morant de Rivier, père de Raimond de Saint-Gilles; Hernaut de Gironne, et enfin Girart de Roussillon. Faisons remarquer ici que, dans la geste de Girart de Roussillon, le père du héros est nommé Drogon. Mais dans toutes les chansons postérieures Girart est fils de Doon de Maience, frère d'Aimon de Dordon, et oncle des Quatre fils Aimon.

Chacun de ces personnages est devenu le héros d'autant de chansons de geste, ou tient une grande place dans les unes ou dans les autres. Nous sommes arrivés à Gaufrey, dont, suivant toutes les apparences, les chantres populaires nous auraient moins entretenus, s'il n'avait été le père d'Ogier le Danois. C'est déjà dire que le poëme dont nous allons parler n'est pas d'une date ancienne, et, la chanson des Gaufrey paraissant continuer la chanson de Doon de Maience, pourrait bien être du même auteur, qui l'aurait composée dans les dernières années du XIIIe siècle.

Nous avons vu que Doon de Nanteuil, devenu roi de « Sas«soigne», avait envoyé ses douze fils à la cour de Charlemagne pour y recevoir l'adoubement de chevalier. Au lieu de quelques bénéfices vacants, les enfants avaient réclamé l'investiture des terres qu'ils espéraient conquérir sur les Sarrasins. C'est aux mêmes conditions que Doon, leur père, avait reçu l'honneur de la grande cité de Vauclere, en Saxe, et qu'avant lui Guillaume au Court-nez était devenu seigneur d'Orange, de Nîmes et de Montpellier. Doon approuva le choix que ses enfants avaient fait, et mit aussitôt à leur disposition les nefs qui devaient les conduire en terre sarrasine :

Anc. Poët. de la Fr. — Gaufrey... Paris, 1859, v. 42.

« Mesnie, dist Doon, ne soiés esperdu :
« Mon or et mon argent et quanques j'ai éu
« Vous iert à bandon mis, par Dieu le roi Ihesu,
« Et s'arés de ma gent des chevaliers membru
« De si à quinze mil; chascuns ara escu,
« Et haubert et bon elme et bon espié moulu.
« Et demain au matin, au nom du roi Ihesu,
« Seront prestes les nés, li dromont esléu
« De char et de bescuit et de forment molu,
« Du fain et de l'avaine pour les destriers quernu. »

Le vieux guerrier fait une seule recommandation à ses enfants, c'est d'obéir à Gaufrey, leur aîné. Comme ils allaient entrer en mer, survient un messager du grand ami de leur « geste », le preux Garin de Monglane. Par les lettres que lut le chapelain Isoré, Garin lui mandait que Monglane était investie par cent mille Sarrasins, conduits par « l'amirant » Gloriant. Déjà ses trois fils, Renier de Gènes, Girart de Vianne et Milon de Pouille, étaient prisonniers des mécréants; le dernier, Ernaut de Beaulande, restait seul libre, avec le géant Robastre, déjà bien connu de nos lecteurs. Monglane avait donc un pressant besoin de secours; non que ses murs eussent rien à craindre des Sarrasins, mais les provisions étaient épuisées, et les « estagiers », c'est-à-dire les hommes appelés à la défense de la ville, étaient en danger de mourir de faim. Les premiers projets de conquête des fils de Doon furent donc remis à un autre temps; car, avant tout, il fallait porter secours au seigneur de Monglane :

« Mesnie, dit Doon, toute vous ai nourrie; V. 190.
« Garins me fist jadis une moult bele aïe,
« Entre li et Robastre qui porte la coignie...
« Par chelui saint seigneur que on aore et prie...
« Paien iron jeter de sa castelerie,
« Et puis nous en iron de par Dieu en Surie. »

Les voilà donc tous équipés et partis. Leur « ost » forme trois « échelles », chacune de dix mille hommes, précédées, comme dans les armées de Richard Cœur-de-lion, de mille arbalétriers. Ici le trouvère nous décrit à l'avance la façon dont s'arme le vieux Doon : chausses à mailles d'or, haubert enlevé jadis au roi Morachin, heaume chargé de mille pierres précieuses. Il n'oublie pas Merveilleuse, la forte épée, et Régibet, le bon cheval :

Pour cheu ot non Regibe que jà m'orrés nunchier; V. 220.
Que home ne cheval n'en osoit approchier,
Fors cheli qui le garde et li donne à mangier,
Et seulement Doon son seigneur droiturier.

L'enseigne ou bannière est confiée à Gaufrey. Saint Georges, encore aujourd'hui l'objet d'un culte particulier dans Mayence,

y était représenté foulant aux pieds non pas un dragon, comme aujourd'hui, mais un mécréant décapité :

V. 229. Saint Jorge y fut escrit, si comme un chevalier,
Devant li un paien qu'il fist le chief tranchier.

Quand ils approchèrent de Monglane, les assiégés tentaient une sortie : Robastre, Garin et son fils Ernaut de Beaulande surprennent un convoi de chairs salées ; le géant assomme les conducteurs, Ernaut se charge d'introduire dans la ville la précieuse proie. Mais Gloriant avait opposé à Garin de Monglane trente mille Sarrasins, et Garin était demeuré prisonnier de l'amirant. Doon de Maience et ses fils ramenèrent les chrétiens à la charge; les trois fils de Garin furent délivrés, mais Doon ne put rentrer dans la ville avec les chrétiens victorieux, et, quand les Sarrasins se virent obligés de lever le siége, ils emmenèrent avec eux les deux vieux guerriers Garin et Doon, qu'ils allèrent enfermer dans la grande tour de Barbel, résidence ordinaire du roi Macabré de Hongrie.

Ce n'était pas assez que Monglane fût délivrée, il fallait trouver un moyen de rendre la liberté à Doon de Maience, à Garin de Monglane. Robastre jura de ne pas approcher de ses lèvres une goutte de vin avant d'avoir tué Gloriant et ramené son cher seigneur Garin. Mais comment arriver à temps devant la tour de Barbel? On savait que le roi Macabré de Hongrie avait à venger sur Doon de Maience la mort de l'Aubigant, son parent, immolé devant Vauclere, et qu'il n'était pas d'humeur à laisser échapper une si belle occasion :

V. 1579. « Foi que je doi Mahon, mal seront ostelé :
« De deus jours en deus jours, chest fine vérité,
« Un quartier de pain d'orge leur sera délivré.
« Et puis quant nous arons no barnage assamblé,
« Et il aront langui bien demi an passé,
« Si trairont li archier : ainsi l'ai esgardé. »

Fort heureusement pour les chrétiens, généralement plus expéditifs, les Sarrasins de nos chansons de geste trouvent toujours, pour différer le supplice de leurs prisonniers, des motifs qui tournent au profit de ceux-ci. Doon et Garin comptaient un peu sur leurs enfants et sur le fidèle Robastre; mais Dieu leur envoya un secours plus inattendu. La fille de Macabré, Fleur-d'espine, nom gracieux que les poëtes et les romanciers des siècles suivants ne devaient pas oublier,

avait depuis quelque temps l'imagination remplie d'un chevalier français nommé Bérart de Montdidier, qu'elle n'avait jamais vu, mais dont on lui avait vanté la prouesse et la beauté. En apprenant que deux chrétiens sont retenus prisonniers, elle veut les voir, dans l'espérance d'entendre parler du héros auquel elle ne cessait de rêver :

« J'ai en Franche piechà un ami chevalier, V. 1679.
« Qui par nom est nommé Berart du Montdidier,
« L'en dit qu'en toute Franche n'a meillor chevalier.
« Se ches deus me poveient envers li aïdier,
« Hors de la charte oscure les feroie sachier,
« En ma chambre perrine les feroie aeisier,
« Et si leur liverroie largement à mengier. »

Mais il fallait donner le change à son père, à Gloriant et au roi Malpris, auquel elle était fiancée. Un jour, au moment de prendre place à table, elle demande à Macabré la permission d'aller « changer de robe », et court à la prison des deux chevaliers, accompagnée de Lionel, son chambellan fidèle. Comment tromper le geolier? « Huré, dit-elle, mon père a « confiance en toi ; il t'a remis la garde des deux chrétiens : « as-tu bien soin de les faire jeûner? — Assurément, dame. « — Soulève, je te prie, le couvercle du souterrain ; je veux « leur faire maugréer Mahon, et, s'ils me fâchent, je les en « ferai repentir. » Huré hausse le couvercle, Fleur-d'espine approche l'oreille, entend des gémissements : Garin de Monglane regrettait ses quatre fils, le bon Robastre, le roi Charles, Olivier, la belle Aude, Aimeri, et surtout la courtoise Mabile, sa femme épousée. Doon de Maience prononçait les noms de Gaufrey et de ses frères, du duc de Nevers, du roi Salomon de Bretagne, de l'archevêque Turpin, enfin de son neveu Bérart de Montdidier :

« Mais de tous cheus ne m'est vaillant un oef pelé, V. 1776.
« Fors que de ma mouillier qui tant m'avoit amé. »

Au nom de Bérart de Montdidier Fleur-d'espine avait tressailli. Elle se hâte de lever entièrement le couvercle, et le jour qui pénètre au fond du souterrain la montre aux yeux émerveillés des deux captifs :

De sa très grant biauté se vont tous merveillant, V. 1791.
Que, en toute la terre de si en Orient,
Ne trouvast-on si bele en la paienne gent.

Ele avoit quatorze ans et demi seulement,
Bien sot parler latin et entendre romant,
Bien sot jouer as tables, as eschez ensement,
Et du cours des estoiles, de la lune luisant
Savoit moult plus que fame de chest siecle vivant.
Oï avoit parler de Berart le vaillant,
Si avoit mis son cuer en li si durement
Qu'ele avoit refusé le fort roi Agoulant,
Et le roi Baraton et Aufour le gaiant,
Pour l'amour de Berart, le hardi combatant.

La jeune fille, s'étant fait répéter le nom de Bérart de Montdidier, promit aux deux barons tout ce qui dépendrait d'elle pour adoucir et même abréger leur captivité. Pendant cet entretien, le portier Huré s'était rapproché, inquiet de quelques mots qu'il avait entendus. « Dame, dit-il,

V. 1844. « Foi que doi Apolin, trop alés sarmonant;
« Aprendez-vous francheis? dites vostre talent;
« Ja volez-vous parler jusqu'à nonne sonnant? »

Fleur-d'espine fait alors un signe à Lionel, qui saisit Huré par la jambe et le précipite dans le souterrain :

V. 1861. Le glout quéi à terre dessus le pavement
Et se bruisa le col, onques n'en ot garant;
Et déable d'enfer en vont l'ame emportant.

« C'est fort bien, dit Lionel; mais qui nous sauvera de Ma-« cabré, quand il apprendra la mort d'Huré? — N'en soyez « pas en peine, dit Fleur-d'espine; je lui ferai croire que nous « l'avons surpris ouvrant le souterrain, et que tu es arrivé « justement à temps pour le punir et empêcher les Français « de le suivre. Songe à pourvoir nos prisonniers de pain, de « chair, de poisson et surtout du meilleur vin de mon père. « Et vous, chrétiens, si vous me promettez de me conduire « à Bérart, mon ami, je saurai bien vous délivrer, je vous « suivrai, et, pour l'amour de Bérart, j'adorerai le Dieu qui « mourut en croix. »

Pendant que Doon de Nanteuil et Garin de Monglane font honneur aux excellents mets que Lionel leur apporte, Fleur-d'espine va raconter à son père la prétendue trahison et la mort d'Huré. A Lionel sont confiés les prisonniers et les clefs du souterrain. Mais la princesse, déjà promise au Sarrasin Malpris, est, à son grand regret, obligée d'accompagner son père et Malpris dans un voyage à Grimoulée,

royaume dont elle doit être reine. Elle n'a que le temps de recommander ses prisonniers à Lionel et de monter une mule élégante, présent de Malpris :

La sele fu d'ivoire, s'est à or entaillie ; V. 2022.
U frein ot une pierre de mout grant segnorie,
Dont l'en voit clerement par la nuit oscurie;
Jà qui l'ara sus li n'i ara maladie.
Sur la sambue monte qui feite iert par maistrie,
Trente soneites ot par derier la cuirie ;
Quant la mule galope l'ambléure serie,
Adonc font les soneites si très grant melodie
Qu'il n'est nus si enferme, tant ait grant maladie,
Qui ne soit esjoï quant ot la melodie.

En l'absence de Fleur-d'espine, Lionel n'oublie pas ses recommandations. Il sert par jour aux deux chrétiens quatre dîners qui les remettent en bon point; puis il fait venir dix maçons, qui, sur la promesse d'une forte récompense, ouvrent un passage du souterrain à la chambre de Fleur-d'espine. Mais, l'œuvre achevée, comment prévenir les indiscrétions de ces ouvriers? Lionel les invite à venir recevoir l'un après l'autre la récompense promise. La salle dans laquelle il les attend donne sur la mer ; il les y accueille la poitrine munie d'un haubert, la main armée d'une bonne épée. A mesure qu'ils arrivent, ils sont mis à mort et jetés dans la mer. Admirable expédient, dont on voit que Lionel faisait un fréquent usage.

Ici le trouvère, et nous le regrettons, laisse, d'un côté les deux prisonniers, de l'autre Fleur-d'espine et Macabré, pour revenir à Gaufrey, à ses frères et aux fils de Garin. Le besoin d'allonger son poëme et de le parsemer d'épisodes assez mal justifiés, lui fait oublier que le premier devoir et le premier désir de ces jeunes chevaliers était de tenter la délivrance de leurs pères. Gaufrey, avant d'entrer en mer, avise sur un tertre élevé le château de Greillemont, résidence ordinaire du roi païen Guitant, lequel était allé combattre trois autres amiraux dont les châteaux se nomment Nanteuil, Aigremont, Roussillon. Ces noms, dans les gestes plus anciennes, étaient avec raison attribués à des localités de France; mais peu importe à notre auteur, qui, généralement brouillé avec la géographie, place les châteaux sur les marches d'Allemagne et en terre païenne. Avant de tenter de les conquérir, Gaufrey les distribue à ses trois frères, Doon,

Beuve et Girart. Il réserve pour Griffon Greillemont; mais celui-ci ne le conservera pas : il aimera mieux construire en Champagne la tour de Hautefeuille, nom auquel Charlemagne substituera plus tard celui de Monmeri, ou plutôt Moiemer, aujourd'hui Montaimé :

V. 2203.

Puis fist-il un castel en la terre de là,
Hautefeuille par non ensement l'appela;
Mais li rois Kallemaines puis le non li canja,
Monmeri en Campaigne iche non li dona.

Sauval, Antiq. de Paris, t. I, p. 141.

On sait qu'une ancienne tradition veut que le nom d'une des rues de Paris lui soit venu de l'hôtel qu'y possédait ce Griffon de Hautefeuille, père de Ganelon.

Il ne s'agissait plus que de prendre les quatre châteaux; faible difficulté pour les héros de nos chansons de geste. Robastre, véritable providence des enfants de Doon et de Garin, use d'un stratagème employé fréquemment avant et après lui. On le couche dans une bière : de grands cris, de longs gémissements donnent à croire aux gens de Greillemont que le roi Guitant, tué dans un combat, leur est ramené dans cette bière. Les portes s'ouvrent; à peine entrés, Robastre joue de sa grande cognée, les autres dressent leurs glaives, et tous les Sarrasins sont mis dans la nécessité de choisir entre la mort et le baptême. Le récit de la prise de la ville nous semble assez bien fait :

V. 2270.

La biere ont atornée, et Robastre ens couchiés;
Vers le riche castel se sunt tous adrechiés;
Se ne fust le barat dont se sunt pourpensés,
De si jusqu'à xx ans n'i méissent les piés;
Que Greillemont estoit sur la roche drechiés,
En plus de trois parties li bat la mer as piés.
Quant venus sunt as murs, ne s'i sunt atargiés,
Puis ont à une vois tous ensemble huchiés :
« Ahi! Mahomes sire, com estes abessiés;
« Que le roi Guitant est et mort et destrenchiés! »
Li portiers les oï qui à mont est puiés,
Adonc cuida-il bien, de verté le sachiés,
Que cheu soient lor gent qui soient reperiés
Du perillex estour où alerent l'autrier.
Lors deschendi du mur, que n'i est delaiés,
Si a ouvert la porte et le pont abessiés;
Vint mil de nos barons se sunt dedans lanchiés...
La vile est estormie, de verté le sachiés,
Et mainte Sarrasine plourer i véissiés,

Et regretent Guitant qui moult estoit prisiés.
Entresi au castel ne se sunt arestés,
Et sunt outrepassés outre le grant marchiés;
Venus sunt au palès, si sunt amont puiés,
En milieu de la sale ont la biere couchiés.
Et Gaufrey s'escria, com home courouchiés :
« He! que pléust Mahon que resuscitissiés! »
Quant Robastre l'oï, si est saillis en piés,
Puis leva la cuignie, vers eus vint courouciés,
A quatre de ses cous en a vint mehaigniés.
Et nos gens ont tantost les riches brans sachiés,
As paiens queurent sus, tous les ont destranchiés,
Fors cheus qni des fenestres se sunt jus trebuchiés.

Au nombre des Sarrasins qui se résignèrent à croire en Jésus-Christ pour échapper au glaive des vainqueurs, se trouva la fille de Guitant, que Gaufrey fit aussitôt baptiser; puis elle épousa Griffon, qui devint par ce moyen le successeur légitime de son beau-père. Elle se nommait Franquette. La première nuit des noces la rendit mère du traître Guenes ou Ganelon. Pour le roi Guitant, pris par les chrétiens au retour de sa chevauchée, il se montra moins disposé que sa fille à renier Mahon. Gaufrey lui ayant demandé

Se il veut en Dieu crere le pere omnipotent V. 2438.
Qui de la sainte Vierge nasqui en Bethléem,
Li paiens respondi : « Or oi plait de noient :
« Qui me donroit tout l'or en che siecle vivant,
« Le roiaume de Franche et quanqu'il i apent,
« Et cheli de Bretaigne et Engleterre avant,
« Et toute la Campaigne et Bourgoigne la grant,
« Ne creroie en cheli qui en Jerusalem
« Fu batu à l'estache sans nisun vestement,
« Et pendu en la crois si doulereusement.
« Il l'ot bien desservi, foi que doi Tervagant,
« Pour les douze vilains qu'o li aloit menant.
« Qnant li uns estoit mors, si revivoit errant
« Par son enchantement, de quoi il savoit tant.
« Coment m'aideroit-il? ne se pot estre aidant.
« Cheli qui en li croit a bien perdu le sens!
« Mahom reçoive m'ame, s'il li vient à talent;
« Che est le meillor Dieu de chest siecle vivant.
« Se il le vouloit bien, par son quemandement
« Bien me deliverroit ains la none sonant. »

On comprend qu'en parlant ainsi le roi Guitant faisait le sacrifice de sa vie. Mais on voit avec peine le poëte essayer

d'égayer ses auditeurs en leur racontant le long martyre que Robastre lui inflige :

V. 2466. Sur son col le jeta, à terre le deschent,
Si bel et si seri et si très douchement
Que le cuer de son ventre li va du cors tirant.
Encor ne s'en tint pas Robastres à itant,
Mès les bras un à un li va du cors sevrant,
Puis a jeté le cors en un marès moult grant,
Et déables d'enfer en vont l'ame emportant.

A peine les chrétiens étaient-ils maîtres de Greillemont qu'une armée innombrable, commandée par le roi Quitard et ses frères, vient camper autour de la ville. Robastre, envoyé vers les païens pour leur proposer de croire en Jésus-Christ, assomme de sa coignée ceux que son éloquence ne persuade pas. Il est poursuivi, entouré; puis Gaufrey le délivre. La victoire se prononce en faveur des chrétiens, après la rencontre du terrible Robastre avec un géant sarrasin, encore plus grand, plus hideux que lui, dont, au reste, voici le portrait :

V. 2962. Nasier le felon fist moult à ressongnier;
Il fu fix d'un gaiant qui ot non Morachier.
S'un crestien tenist, cheu vous os tesmoignier,
Mès qu'il l'éust un poi rosti et brasillier,
Plus savereusement le menjast l'aversier
Qu'il ne féist la char de chisne ou de plouvier.
Quatorze piés avoit en estant l'aversier,
Et de large ot la toise à un grant chevalier,
La teste avoit plus grosse assez d'un beuf plenier,
Et si estoit plus noir que meure de meurier;
Les iex avoit plus rouges que carbon en brasier,
Les cheveus herupés, pongnans comme esglentier;
En une des narines du nés, lés le joier,
Pourroit-on largement un oef d'oue muchier,
Bien menjast un mouton tout seul à un mengier;
Et je que vous diroie? ch'estoit un aversier.

Ce monstre, tout Sarrasin qu'il est, fait preuve de générosité : trouvant Robastre sans armes et vautré de son long devant une fontaine, il se contente d'arracher une mèche de sa crinière pour le réveiller. Robastre s'étonne alors à la vue d'un être plus grand et plus laid que lui :

V. 3388. Puis a dit à Nasier : « Mar m'avés si pegnié;
« J'ai en maint grant estour feru et caploié,
« Ains mès ne trouvai home qui si m'éust pillié.
« Mais chest par traïson que tu m'as espié.

« S'à moi te veus combatre, ains que m'aies touchié,
« Si suefre tant que j'aie mon elme relachié,
« Dont, se m'ochis après, n'en seras blastengié.
« Tu as hache tranchant, autele l'aurai-jé;
« Bien sai, se je avoie mon elme relachié,
« Que tu ne m'atendroies pour Rains l'archevesquié. »
Et Nasier respont : « Ne t'ai pas espié;
« Mès pour che que tu dis que je t'ai agueitié,
« Et que ne t'atendroie pour Rains l'archevesquié,
« Or va lache ton elme, que je t'en doins congié... »

Nasier pousse la condescendance jusqu'à lui lacer ce heaume jadis conquis devant Monglane sur le roi païen Hurtaut. Avant de commencer le combat, Robastre l'invite à renier Mahom : s'il voulait croire en Dieu, quel païen pourrait leur résister? Nasier n'entend pas de cette oreille :

« Viellart, dist li paiens, bien savés sarmoner; V. 3454.
« Je croi que tu es moine, quant sés si bien parler.
« Tu veus que je guerpisse Mahon, qui tant est ber,
« Pour crerre en Ihesuet, qui se lessa percer,
« En une crois pourrie lessa son cor pener.
« Coment m'aideroit-il, quant ne se pot sauver? »

C'est toujours le grand argument des Sarrasins contre la foi chrétienne. Le trouvère a décrit le combat des deux géants avec un grand soin ; il aime les morceaux de ce genre, et nous avons encore assez de plaisir à les lire, pour comprendre celui que ses contemporains trouvaient à les entendre, si multipliés qu'ils fussent. Robastre est, comme on sait, armé d'une cognée, Nasier porte une hache plus lourde encore. Du premier coup, Nasier abat la topaze qui brillait sur le heaume de Robastre, et lui tranche au-dessus des genoux une pièce de chair dont un faucon aurait pu déjeuner. La cognée ne peut écarter les écailles du serpent qui recouvre le haubert de Nasier, mais au moins descend-elle sur ses talons dont elle coupe l'extrémité. Nasier à son tour fait pénétrer l'épée dans le crâne de Robastre, et ne lui épargne pas le « gab » ordinaire :

Le sanc chiet à Robastre très parmi les costés, V. 3543.
Dont li a dit Nasier : « Vous estes couronnés;
« Or povés estre moine ou canoine rieulés,
« Ou prieur ou abbé, lequel que vous voudrés,
« Ou cardinal de Rome, si vous le gréantés;
« Le caperon est rouge qu'en vo teste portés. »

Mais Robastre prend sa revanche, il saisit une petite miséricorde que Nasier portait à la ceinture, lui perce un œil, et répond aux reproches que le géant adresse à Mahomet :

V. 3581. « Bien estes assotés,
« Qui cuidiés que Mahon resoit resuscités,
« Que pourchiaux estranglerent l'autrier en un fossé;
« Or n'a més qu'une gueite en vos castel montés,
« L'autre vous ai tolue, que goute ne véez. »

Le géant Nasier fut tué, mais Robastre sortit du combat couvert de plaies qui semblaient mortelles. Heureusement, l'épouse de Griffon, la belle Franquette, connaissait la vertu des simples,

V. 3924. Et la dame gentil maintenant s'en ala,
Et vint à un escrin et bien le defrema.
Ele en a trait une erbe qui si grant bonté a,
Qui en aura usé jà mal ne sentira.
En un mortier la trible et bien la destrempa,
Puis en vint à Robastre et si bien l'en donna;
Si tost come li ber le col passé en a,
Il fut sain come pomme, de cheu ne doutés jà.

Mais voilà maintenant que Griffon, l'indigne époux de la dame, est désolé de cette belle cure. Après avoir gourmandé Franquette, il se fait remettre l'herbe salutaire, et la jette dans la mer. Elle y est, dit le trouvère, depuis ce temps demeurée, et ne reparaît sur les flots que le jour de la saint Jean :

V. 3957. Et le jour saint Jehan, ne le mescreés jà,
Vient tousjours de sus l'eve, toute coie estera.

Le poëte eût dû ajouter qu'alors on pouvait la recueillir, pour en faire usage dans les maladies désespérées. De là cette ancienne expression « toutes les herbes de la Saint-Jean », dont l'emploi n'est peut être justifié par aucun exemple plus ancien que les vers de notre chanson.

« Cette herbe, avait dit Franquette à Griffon, vaut tout l'or du monde. La racine en est restée dans le paradis terrestre ; un oiseau, nommé Durginas en sarrasinois, et Griffon en français, en avait apporté une branche qui lui permettait de ressusciter ses enfants ; Dieu l'avait planté le jour même où les anges rebelles avaient été précipités dans l'enfer. »

On nous dispensera de rappeler ici les longues descriptions, aujourd'hui si fastidieuses, des combats livrés aux Sarrasins, toujours plus nombreux et toujours exterminés, noyés ou convertis. Pendant que Garin de Monglane et Doon de Mayence attendent patiemment dans Barbel la fin de leur captivité, la belle Fleur-d'espine voyage, malgré elle, avec Gloriant et Macabre. Gaufrey et ses frères prennent possession des châteaux qu'ils ont conquis; Griffon est chargé par eux de passer en France, pour annoncer à Charlemagne leurs premiers succès et demander de nouveaux secours d'hommes qui achèveront la conversion des Sarrasins. Arrivé en France, Griffon s'arrête d'abord à Reims, d'où l'empereur venait de sortir pour aller à Montargis. A quatre lieues de Reims il avise une haute montagne, d'où l'on découvre jusqu'aux murs de Troyes : « Dieu! dit-il, celui-là « serait heureux qui pourrait sur cette montagne élever une « forteresse! » Il arrive à Paris, et présente à Charlemagne de nombreux sommiers chargés de deniers, de coupes d'or et de précieux joyaux. Les dames de Paris, de leurs fenêtres, admirent sa haute taille et sa bonne mine ; les jeunes écuyers regardent son beau cheval :

L'un costé avoit taint aussi com arrement, V. 4913.
Et l'autre resembloit coton, tant estoit blanc.
Une petite corne avoit u front devant,
Le cheval Cornuet l'apeloient la gent.
Robastre le conquist à un-felon gaiant,
A la feme Grifon le donna, pour itant
Qu'ele l'avoit gari...

Le traître, que cent chevaliers avaient accompagné, fait accroire à l'empereur que son frère Gaufrey a renié Jésus-Christ, que lui n'a pas imité cette apostasie, qu'aidé d'amis demeurés fidèles il a conquis Graillemont et épousé la fille du roi Guitant. Mais, bien qu'il aimât Franquette, il avait juré de ne pas approcher de son corps avant que l'empereur ne l'eût investi de quelque fief français. Charlemagne, en souvenir des anciennes prouesses de Doon, père de Griffon, accorde volontiers au traître la charge de maréchal de Champagne :

« Sire, vostre merchi! » Grifon respondu a : V. 5041.
Entresi à son pié maintenant l'enclina,
Mais le roi fu courtois, amont le releva.

Griffon fait décharger les sommiers ; on étend sur l'herbe fraîche un riche tapis, bientôt couvert de hanaps, de coupes d'or, de deniers, de besants et de pierreries. D'un grand coffre sort la tente conquise sur le roi Quinart :

V. 5073. Grifon la fait estendre à terre sur l'erbier,
Puis a fet la colombe hors du cofre sachier,
Que l'en metoit en trois quant on veut chevauchier.
L'une entroit en l'autre, come on fait en cloquier.
La premiere dessus estoit d'ivoire chier,
La seconde colombe si esteit de cipier,
D'un fust qui a nom cipre, qui merveilles est chier.
De pierres precieuses i avoit un millier.

« Tout cela est à vous, dit-il au roi, et je compte vous « en offrir bien d'autres. » A Bérart de Montdidier il donne un faucon de quatre mues ; à Angelier, une riche coupe ; à Turpin, la bonne épée Hautemise, conquise sur le roi Turtier. Après s'être ainsi concilié tous les barons de la cour, Griffon demande au roi la permission d'ériger un château sur la haute montagne du pays Châlonnais. Il aurait, dit-il, comme maréchal de Champagne, besoin d'une place forte qui n'eût rien à redouter des ennemis de la couronne : et, quant à la dépense, il est assez riche pour payer les maçons. Charlemagne lui permet donc d'ériger la forteresse de Hautefeuille, sous la direction de Pierre de Colemie ou Coulommiers, maître des œuvres à Paris :

V. 5232. Li serjant de Paris ne s'atargierent mie.
Mil et cinc cens estoient tous d'une compengnie...
Grifon vint à Chalons, la fort chité garnie,
Là fu la dure pierre achetée et taillie,
Et mise en des careites portée et conroie
Droitement à la monte qui est forte et fornie.
Là fu fet li castel et la tour bateillie;
A machonner mist-on bien trois ans et demie.

Cette ancienne forteresse de Hautefeuille, depuis appelée Montaimé, remonterait seulement, si l'on s'en rapporte aux documents historiques, à la fin du XIIe siècle. Mais il est permis de conjecturer que la comtesse Blanche de Champagne, à laquelle on attribue la construction, l'avait élevée sur les fondements d'un château plus ancien. Au moins dans la

chanson de Girart de Roussillon, assurément composée longtemps avant l'administration de cette comtesse Blanche, voyons-nous Montaimé soutenir un long siége que le romancier rapporte au temps de Charles Martel. Le château, situé sur une haute montagne qui domine la petite ville de Vertus, fut maintes fois attaqué, pris et repris, démantelé et redressé par les Anglais et les Français; en 1239, il avait été le théâtre du jugement et du supplice de quatre-vingts manichéens. Les derniers pans de cette fameuse forteresse étaient encore debout il y a quelques années.

D'Arbois de Jubainv., Hist. des comtes de Champ., t. IV, p. 299.

Laissons Montaimé pour revenir à Gaufrey. Inquiet de l'absence prolongée de son frère Griffon, il envoie Robastre à sa recherche, et le voyage du géant est fécond en incidents bizarres. C'est d'abord une bande de voleurs dont il délivre la contrée, pour venger le meurtre d'un écuyer: demeuré maître du repaire de ces malfaiteurs, il y trouve entre autres objets un grand coffre dans lequel il dépose le corps de celui qu'il regrette; puis il allume des torches et des cierges autour de la bière. Son intention était de veiller le corps jusqu'au retour du jour; mais le sommeil le gagne bientôt. Or nous savons, par les chansons de Garin de Monglane et de Doon de Maience, que Robastre était fils du démon Malabron:

Che est un esperit qui Diex donna tel don : V. 5343.
Quant il vuet est cheval, quant il vuet est mouton,
Oisel, ou pomme ou poire, ou arbre ou poisson...
Et quant il li pleroit, il seroit comme un hom,
Que il n'ara si bel en Franche le roion.

Malabron n'avait pas oublié son fils, et, comme il avait entendu parler de son courage intrépide, il voulut éprouver si la renommée n'était pas trompeuse. Il arrive donc à minuit dans l'espèce de chambre ardente où Robastre faisait la veille, les yeux fermés. Il éteint les cierges, relève la bière, non sans quelque fracas. Robastre, réveillé, s'étonne de ne plus voir la bière dans sa première position: il veut la replacer; Malabron, qui s'est étendu sur le mort, avance les bras, étreint les flancs de Robastre et lui lance des regards flamboyants. — « Qu'est-ce, Aliaume, » dit Robastre, « et qu'a-« vez-vous? Ne pouvez-vous mourir en repos? Laissez-« vous veiller; je ne vous quitterai pas de la nuit. » Ce disant, il remet la bière en place, rallume les cierges et se rendort.

Malabron quitte le coffre, fait un tour dans la vaste salle, puis reparaît sous la forme d'un noir palefroi richement caparaçonné. Robastre ouvre les yeux : « Apparemment, dit-il, « ce beau cheval vient m'aider à faire la veille. Voyons s'il « est doux à monter. » Il approche, le coursier hennit au point d'ébranler la maison. Robastre, en levant le pied vers l'étrier, voit cet étrier disparaître, et le cheval remplacé par un énorme taureau. « Aurai-je, pensa Robastre, affaire à « quelque diable? Cela pourrait être, s'il est vrai que j'aie « pour père un démon. Nous allons voir. » Il saisit sa cognée et frappe le taureau, sans même entamer son épiderme. Le monstre écume, l'atteint de ses cornes, le renverse, le foule aux pieds, le reprend, l'enlève et le rejette dans la bière sur le corps d'Aleaume. Toutes les fois que l'un se relève et rallume les cierges, l'autre le rejette et les éteint. Robastre tient des deux mains les cornes de ce terrible antagoniste, qui le traîne çà et là par la salle, mais ne parvient pas à l'effrayer. Arrivent les premières lueurs du jour; le taureau disparaît ou plutôt se transforme :

V. 5743.
Lors devint un vallet si bel, si achesmé,
Et si gent de fachon, si gros et si quarré,
Que bien vous fust avis, de fine verité,
Qu'il n'éust si bel homme en la crestienté.
Lors s'en vint à Robastre, si l'a bel salué :
« Robastre, biau dous fis, moult m'as coilli en hé,
« Ne me déusses pas tenir en tel vilté,
« Que je sui vostre pere dont fustes engendré.
« Par foi, cheu dist Robastre, dont i soient maufé!
« Orendroit estiés un torel tout enflé,
« Or estes un vallet apert et achesmé!
« Moult avés belle bourde au premier controuvé,
« Qui dites que je sui vo fis en verité;
« Et je sui un vieillart tout canu et barbé.
« Par le mien ensient soissante ans ai passé,
« Et vous estes un enfes d'entour trente ans d'aé. »

Après maintes et maintes répliques, Robastre consent à reconnaître son père, et l'embrasse en versant des larmes de tendresse. Le lutin, qui se souvient d'Auberon, dans la geste d'Huon de Bordeaux, promet de revenir à son premier appel, s'il a besoin de lui :

V. 5839.
« Or vueil que vous aiez chi un don de par mi :
« A trestoutes les fois que serés en peril

« Et que arés mestier de moi que véez chi,
« Si vous seigniés trois fois de Dieu qui ne menti,
« Puis huchiés Malabron clerement, à haut cri,
« Adonc me trouverés tout prest et tout garni;
« Que se sus vous aveit cent mile fervestis,
« Il ne vous mefferoient, vaillant un parisis. »

Le bon démon disparaît, et Robastre, après avoir déposé le corps de son écuyer dans une fosse, continue sa route par monts et par vaux, sans trop savoir où il arrivera, ou du moins sans que l'auteur se soucie trop de nous le dire.

Il aime mieux revenir à la belle Fleur-d'espine, qu'il avait laissée voyageant avec son père. Elle demande la permission de retourner à Barbel avec son fiancé Malpris, précisément comme les pairs de France entreprenaient le pèlerinage de Jérusalem. Bérart de Montdidier, cet objet des tendres aspirations de Fleur-d'espine, leur avait inspiré la pensée de ce voyage. Assaillis en mer par une violente tempête, ils sont jetés sur le rivage de Barbel, et sont arrêtés par une « échelle » de Sarrasins, nouvellement arrivés dans l'île, avec Malpris et Fleur-d'espine. Que pouvait faire une poignée de braves contre plusieurs milliers de mécréants? Heureusement Fleur-d'espine était là, qui trompera son fiancé Malpris, comme elle a déjà trompé son père. Elle fait entendre que, pour mieux mériter sa main, Malpris doit réserver au roi Macabré le plaisir d'assister au supplice de tous ces chrétiens, et se contenter de les réunir, en attendant, aux deux prisonniers qui languissent dans les prisons de Barbel. Mais les pairs de France n'étaient pas hommes à se rendre sans combattre; la lutte, tout inégale qu'elle était, fut longue et acharnée. Enfin, entourés, désarçonnés, ils sont liés et jetés dans le même souterrain que Doon de Maience et Garin de Monglane. Remarquons une imitation évidente des chansons plus anciennes de Roncevaux et d'Antioche, dans le discours de Bérart de Montdidier à ses compagnons, avant le combat :

« Seignors, che dist Berars, entendés mon semblant. V. 6159.
« Nous somes arrivés entre paiene gent,
« Veschà une grant route qui vienent chevauchant.
« Il sunt plus de trois mil, par le mien enceient.
« Nous n'avon nules armes fors nos bourdons pesant;
« Mès nous ne sommes mie lombart ne païsant,
« Ains sommes chevalier hardi et combatant;

« Au besoin doit chascuns prouver son hardement,
« Si que jà jougleor male chanson n'en chant.
« Chascun n'a qu'une mort, pour voir le vous gréant :
« Ains que nous i mouron, nous vendron cherement ;
« Or ne soit nul de nous ne couart ne faillant,
« Mès tenon-nous ensemble tant com sommes vivant. »

Dans le souterrain où les pairs de France sont conduits, les prisonniers anciens et les nouveaux ne pouvaient tarder à se reconnaître. Bérart et ses compagnons partagent le bénéfice des bons repas que Lionel leur préparait; et quant à Fleur-d'espine, on devine sa joie quand elle apprend de la bouche du vieux Doon que Bérart de Montdidier se trouve au nombre des nouveaux prisonniers. Elle approche et regarde autour d'elle :

V. 7145. Quant a véu Berart à la fache rosée,
Ele l'en apela, si li dist sa pensée :
« Sire, » che dist la bele, « petit m'avés amée ;
« Mès tant oï parler de vostre renomée,
« Que pour vous ai soufert mainte dure vesprée,
« Et veillié mainte nuit jusqu'à la matinée ;
« Ne soi que plus vous die, toute sui aprestée
« Que toute soie à vous otroïe et donnée.
« Pour vous sera ma loi guerpie et adossée ;
« Et crerrai Jhesu-Crist qui fist ciel et rousée. »

Ces bonnes dispositions sont mises à profit par Turpin de Reims. Le bon archevêque, persuadé que Bérart trouve la belle à son gré, leur donne aussitôt la bénédiction des fiançailles, en attendant le baptême et le mariage.

A partir de ce moment, la narration, à force de rompre et de multiplier les incidents, rend toute analyse pour ainsi dire impossible. On ne s'intéresse ni au roi de Pinconie Russel, ni aux exploits de Fromer, ni à ceux des géants conduits par le hideux Maurier. Le trouvère semble n'avoir fait qu'ébaucher cette dernière partie ; peut-être n'eut-il pas le temps d'y mettre la dernière main. Il commence des récits qu'il ne poursuit pas, et qui, ne tenant pas au sujet principal, mettent la patience des lecteurs à la plus rude épreuve. Nous devons à la belle Fleur-d'espine le dénouement désiré de tant d'aventures. L'amiral Gloriant et le roi Macabré, revenus à Barbel, allaient présider au jugement ou plutôt au supplice des captifs chrétiens, quand l'amante de Bérart de Montdidier propose à ses nouveaux amis un nouveau stratagème. Ils

feindront de se quereller sur la prééminence respective des deux religions. Doon de Maience témoignera l'envie d'adorer Mahomet, Garin de Montglane médira de la loi païenne. Ils en viendront à se défier, à regretter de ne pas avoir d'armes pour défendre la cause de leurs dieux : on leur fournira ce qu'ils demandent; Fleur-d'espine fera de son côté armer les autres prisonniers, si bien qu'ils pourront, au premier signal, tomber à glaives acérés sur l'amiral, sur le roi, sur tous les Sarrasins qui tenteront de résister :

« Savés que vous ferez, bonne gent segnorie? V. 8384.
« Gloriant le felon, à la male cuirie,
« Vous mandera là sus en la sale voutie ;
« Si mesdira li uns de la loi paiennie,
« Et li autres dira, devant la gent haïe,
« Que Mahon est bon dieu et moult a segnorie,
« Que la terre et le chiel a tout en sa baillie.
« L'estrif voudra véir Glorians de Hongrie ;
« Je vous feroi armer, à cheu ne faudrés mie,
« Et li autre seront en ma sale voutie,
« L'espée chainte au lés, clere, tranchant, fourbie;
« Ne roi ne amirant n'i espargnerés mie. »

Il est vrai que cet amiral est l'oncle de la princesse, et que le roi est son père. Mais, comme ils sont Sarrasins, la nature perd ses droits, et peut-être devons-nous savoir gré à la belle Sarrasine de s'être contentée de recommander aux coups de Bérart, son ami, le pauvre Malpris, dont le seul tort est pourtant d'avoir souhaité de l'épouser. Dans les chansons de geste, les princesses que l'amour éclaire sur les vérités de notre religion agissent toujours ainsi, et, loin de témoigner le moindre regret de la mort de leurs parents les plus proches, elles conduisent le bras de ceux qui les immolent. La ruse de Fleur-d'espine réussit à merveille : Doon et Garin, secondés par les pairs de France, ont aisément raison des païens désarmés. Doon de Maience eut l'honneur de porter le coup mortel au roi Macabré,

Le pere Flor d'espine, la bele o le cuer fin : V. 8819.
De si ès dens li mist le baston pommerin,
Mort l'abat lès la bele qui tint le chief enclin ;
Puis dist : « Tous i mourrés, paien, à male fin. »
Il n'ot pas plustost dit, ne le mot mis à fin,
Que sailli de la chanbre, tret le brau acherin,
Berart de Montdidier, l'archevesque Turpin,
Et li baron de Franche...

Malpris fut tué par Bérart, et l'amiral Gloriant par Robastre, nouvellement et fort à propos revenu de son inutile voyage. Une fois la ville conquise et les Sarrasins baptisés, on s'occupa de Fleur-d'espine: Garin de Monglane, Doon de Maience et Salomon de Bretagne furent ses parrains; on prépara deux cuves, l'une pour la princesse, l'autre pour Lionel, le fidèle gardien des prisonniers :

V. 9152. Adonc s'est desvestue la bele o le chief blon;
En la cuve l'ont mise li nobile baron.
La char avoit plus blanche que n'est noif ne coton,
Mameleites dureites, pongnantes environ;
Pour la biauté de li en fremist tout Doon,
La char li hericha sous l'ermin pelichon;
Si avoit-il le chief canu tout environ.
L'archevesque Turpin commenche une lechon,
La bele baptisa u nom saint Siméon.
Onques au baptisier son nom n'i canja-on,
Que ne le vout souffrir Berart le gentis hom.
Après l'ont revestue d'un riche siglaton,
Et puis ont baptisié le bon vassal Lion;
Li bons dus de Bretaigne li a donné son nom,
Salemon le convers l'appelent li baron.
Son parrain li donna premierement en don
Saint Malo en Bretaigne, ainsi l'apele-on.

Quand on ne compta plus dans Barbel un seul païen qui n'eût préservé sa vie en acceptant le baptême, les barons jugèrent à propos de donner la couronne de Hongrie, dont Barbel était la ville principale, à Robastre, qui avait assurément porté les plus grands coups aux ennemis du nom chrétien. Mais c'est un point à remarquer dans tous ces poëmes, que les princes nouvellement couronnés semblent toujours vouloir justifier la royauté qu'ils reçoivent, en épousant de force ou de gré la veuve ou la fille, héritière du prince dépossédé et le plus souvent immolé :

V. 10268 La couronne demande Garins le combatant
Que souloit en son chief porter roi Gloriant,
Garins en a Robastre couronné maintenant.
Or fu Robastre rois de Hongrie la grant...
En la chité Hongreise alerent nostre gent,
Là ont pris Mandeglore, la moullier Gloriant,
Crestienner la firent nostre baron avant;
Robastre l'espousa le chevalier vaillant.
Gaufreis li gentis hons fet baptisier la gent
A Turpin, l'archevesque de Rains, le combatant.

Que restait-il à raconter? Bérart avait épousé Fleur-d'espine, et Robastre Mandeglore de Hongrie. Ils avaient conquis et s'étaient distribué Nanteuil, Aigremont, Dordonne. Mais le roi de Danemarc avait profité de leur absence pour entrer en « Sassoigne ». Gaufrey à son retour de Barbel le fit rebrousser chemin, le poursuivit et fut couronné roi de Danemarc. Là devait s'arrêter la chanson.

Pour la réunir à la geste d'Ogier le Danois le trouvère nous montre encore Gaufrey, assailli par « l'amiral de Persie », réclamant le secours de Charlemagne et s'engageant à payer au grand empereur un tribut annuel de quatre deniers en signe de servage. L'enfant Ogier est livré comme « pleige » ou otage. Bientôt Gaufrey refuse d'acquitter l'humiliant tribut et abandonne Ogier aux justes représailles de Charlemagne. Là devait commencer la chanson d'Ogier, dont le copiste nous fait heureusement grâce, puisqu'un trouvère plus ancien, plus sérieux et plus habile, nous l'a racontée.

Celle de Gaufrey, trop longue de moitié, comprend dix mille sept cent trente et un vers, et nous a été conservée dans un seul manuscrit, celui de Montpellier, qui date de la fin du XIVe siècle et a été décrit précédemment. Nous attribuons les négligences orthographiques du texte au copiste et non pas à l'auteur, qui écrivait un siècle plus tôt. Les fautes de l'auteur sont assez nombreuses : absence de plan, confusion de récits, imitations maladroites de chansons plus anciennes. On ne peut cependant lui refuser le mérite d'un style assez naturel, assez coulant, assez correct. C'est lui qui avait déjà écrit Garin de Monglane et Doon de Maience; mais il avait été soutenu, pour ces deux premiers ouvrages, par des traditions anciennes qu'il avait pu se contenter de renouveler, tandis que pour Gaufrey il eut besoin de faire appel à son imagination, dont il essaya, sans trop de succès, de diminuer la stérilité.

Gaufrey fait aujourd'hui partie de la collection intitulée : Les anciens poëtes de la France. L'édition en est due à MM. F. Guessart et P. Chabaille, dont les sommaires, placés en avant du texte, sont d'une exactitude scrupuleuse et cependant élégants. Dans le texte, nous n'avons reconnu qu'un petit nombre de leçons douteuses. Ainsi *gent* pour *grand* au vers 246 :

Que ne guerpis ton pere u *gent* estour plenier ;

Desesperera, pour *desperera*, au vers 1307; *Nostre* pour *vostre*, dans le vers 2247 :

> Sera donc *nostre* pere ainsi mis en oubli.

L'auteur de Gaufrey a donné le nom de plusieurs épées et coursiers qui devaient partager la célébrité de ceux qui les avaient possédés, comme Regibet, Affilé, Marchepalus, chevaux de Doon de Maience, de Garin de Monglane et de Gaufrey; Merveilleuse, Finechamps, Tranchefer, épées de Doon, de Garin et de Griffon. Rappelons encore, avant de finir, une expression plusieurs fois répétée dans cette chanson et souvent reproduite dans les autres :

V. 2625. « Je le feroi, par Dieu qui fist parler l'image. »

C'est un souvenir de l'ancienne et célèbre légende poétique de saint Alexis, dans laquelle cette image tient une assez grande place. On la disait conservée dans la ville où le saint vivait ignoré, après avoir abandonné sa jeune épouse le jour même de son mariage. L'image avait miraculeusement désigné la retraite et les bonnes œuvres du pieux personnage :

Vie de saint Alexis, édit. de C. Hoffmann, 1868.

> Deus fist l'imagine pur sus amor parler...
> Es-vus l'essample par trestut le païs
> Que cele imagine parlat pur Alexis...
> Encor leur dit come s'en fust par mer,
> Et que l'imagine Deus fist pur lui parler...

L'origine de cette allusion pieuse pourrait facilement échapper à bien des lecteurs.

IX.

GUI DE NANTEUIL.

Les deux chansons précédentes ont parlé de Doon de Nanteuil, second fils de Doon de Maience et de son frère Gaufrey de Danemarc. Garnier, fils de Doon de Nanteuil, avait épousé la belle Aye d'Avignon, et de ce mariage était né le héros de la geste que nous allons examiner. Ainsi qu'on l'a

vu dans la chanson d'Aye d'Avignon, l'enfant encore au berceau avait été enlevé par un roi sarrasin, Ganor de Maiogre, qui, depuis longtemps amoureux de belle Aye, espérait qu'elle viendrait lui redemander son fils. Gui avait grandi à la cour de Maiogre : dans mainte occasion il avait montré qu'il ne dégénérait pas de ses preux ancêtres. Cependant son père, Garnier de Nanteuil, surpris à l'improviste par Hervieu de Lyon, neveu de Ganelon, expiait par sa mort celle de Bérenger, son premier rival auprès de Belle Aye, et déjà l'empereur Charlemagne, entraîné dans le parti des traîtres, avait promis la main de la veuve à Milon d'Ardennes. Quand Ganor apprend la mort de Garnier, ses anciennes espérances se raniment, il propose au jeune Gui de lui donner une grande armée de Sarrasins à conduire en France, pour tirer vengeance de la mort de son père. Mais à cette offre il met une condition : Gui trouvera bon que sa mère préfère Ganor à Milon d'Ardennes, et l'accepte pour son deuxième ou troisième époux. De son côté, Ganor promet de renier Mahomet et de recevoir le baptême, avant le mariage, objet de tous ses vœux. Gui consent à tout ; il arrive sur les côtes de Provence, tue Milon d'Ardennes, et n'a pas de peine à décider sa mère à devenir reine de Maiogre. Ces premiers récits font encore partie de la chanson d'Aye d'Avignon. Quand nous en avons rendu compte, nous avons regretté la perte de la chanson de Gui de Nanteuil, qui devait la continuer. Elle a depuis été reconnue dans le manuscrit de Montpellier, où se trouvaient déjà les chansons de Doon de Maience et de Gaufrey de Danemarc. Les éditeurs des Anciens poëtes de la France l'ont publiée à la suite de celle d'Aye d'Avignon ; et c'est d'après le texte qu'ils ont établi sur ce manuscrit de Montpellier et sur une leçon italianisée, conservée à Venise, que nous allons en rendre compte.

Hist. litt. de la Fr., XXII, p. 344.

Ib., p. 334-347.

Les anc. poët. de la Fr., Aye d'Avignon, publié par MM. F. Guessard et P. Meyer. — Gui de Nanteuil, par M. P. Meyer. Paris, Vieweg, 1861.

Les premiers vers relient mieux encore la geste de la belle Aye à celle de son fils :

Gui de Nant. V. 1.

Oï avez d'Ayen, la bele d'Avignon,
De Garnier de Nantueil le nobile baron,
Près fu du parenté Girart de Roussillon,
Et fu cousin germain Regnaut, le fils Aimon ;
Aye prist à moillier, par le congié Kallon ;
Tuit furent destourbé par un mauvez glouton,
Cil ot nom Berengier, et fu niez Guenelon, ...
Onques cil Berengiers ne fist jour se mal non.
L'ame li traist du corps Garnier le fis Doon ;

Puis en requist la trieve Amalgré et Samson,
Et il r'ochistrent lui par mortel traïson.

Tel est, en effet, le résumé de la chanson d'Aye d'Avignon. Le trouvère omet de mentionner le second mariage de la dame, parce qu'il en reprend le récit au début de la chanson suivante, pour le faire célébrer non plus à Avignon, mais dans l'église d'Aigremore, ville principale du royaume de Maiogre. De cette union de Ganor avec Belle Aye proviennent deux enfants, Antoine et Richer, qui recevront une éducation digne de leur royale condition :

V. 116. Deus nouriches lor baillent por lever et baignier.
Quant il orent cinq ans, si les font chevauchier,
Et quant il en ont sis, bien galopent destrier,
Et d'eschès et de tables les font bien enseignier.

Pendant ce temps, Gui de Nanteuil, le fils du premier lit, devenait sire d'Avignon, de Valence et de Marseille : il obtenait un grand renom de prouesse ; il donnait des fêtes, des tournois ; il emportait le prix de toutes les joutes : enfin, on parlait si bien de lui en tous lieux, que

V. 155. Cent dames le convoitent, ains nel virent de l'ueil.

Quand l'empereur tient une grande cour à Paris, où se trouvent Français, Flamands, Frisons, Normands, Bretons, Allemands et Bavarois, Gui de Nanteuil y paraît avec trois cents chevaliers noblement vêtus. On se met aux fenêtres pour le voir passer, et l'empereur ne se contente pas de lui faire bon accueil, il le charge de porter son gonfalon et lui dit :

V. 192. « Amis, moult estes preus, l'en n'en dit se bien non ;
« D'ore avant porterés mon roial gonfanon,
« Si com fist vostre pere Garniers, le fix Doon. »

C'était lui conférer le premier office du royaume, celui de grand sénéchal. Une aussi haute faveur ne pouvait agréer aux barons de la race de Ganelon, auxquels Gui de Nanteuil rappelait le double meurtre de Bérenger et de Milon. Hervieu surtout, sire de Lyon et de Mâcon, jura de faire chèrement payer au fils de Garnier l'honneur dont on venait de l'investir. Nous retrouvons ici, comme dans la geste de Gaufrey, une imitation flagrante de Garin le Loherain. Le riche empereur demande le vin ; aussitôt cinquante jouvenceaux se lèvent pour apporter la coupe au nouveau sénéchal :

Hist. litt. de la Fr., t. XXII, p. 612.

Gui de Nantueil deffuble le mantel sebelin; V. 211.
Et remest u bliaut paintures à or fin;
Le vin porte le roi dedans un maselin.
Mout l'esgardent Francois, Normant et Poitevin,
Moult en poise Hervieu, Sanson et Amalgin.

Et le traître Hervieu, s'approchant de Charlemagne,

Il parla hautement, bien resamble baron : V. 251.
« En non Dieu, emperere, chi a male raison :
« Dont n'a en vostre cour maint duc et maint baron,
« Quant vous vostre oriflambe bailliez à un garchon?
« Dont n'est-il du lignage Girart de Roussillon,
« Qui vostre terre a mis en feu et en carbon?
« Membre-vous des parens Regnaut, le fils Aimon,
« Miex ameriés vous Amaugis le larron
« Que vous ne feites moi ne mon neveu Sanson?
« A mil de mes amis weil requerre Guion,
« Qu'il ochist comme fel son parastre Milon,
« Quant il ot espousée dame Aye d'Avignon. »

Dès que ces paroles sont rapportées à Gui de Nanteuil,

Il se drecha en piez, ne li caut qui le voie, V. 269.
Et fu moult bien vestus d'un siglaton de soie,
Et fu chaint par dessus d'une large couroie,
Des pierres qui reluisent le palais reflamboie.
Lors a parlé moult haut que l'empereres l'oie :
« Hervieus, allés avant! vous alés droite voie,
« Se vous cheu voulés dire que je traïtre soie,
« De la mort de Milon dont accordés m'estoie...
« Jà en aurés bataille, se Karles la m'otroie,
« Sous saint Germain és prés, sus l'erbe qui verdoie. »

Le défi et les injures qui le suivent provoquent une mêlée générale. Les amis d'Hervieu fondent sur ceux de Gui ; personne dans la salle ne portant d'épée, ils jouent des poings à qui mieux mieux, jusqu'à ce que l'empereur, montant sur une table, parle assez haut pour se faire écouter et pour les obliger à reprendre haleine :

Là ot maint guernon trait, et maint cheveul senglant. V. 291.
Quant le voit l'empereres, si li pesa forment ;
Seur une table monte, si parla hautement
Et jure saint Denis où son chevage rent,
N'i a nus chevaliers, se l'un vers l'autre tent,
Que jà ne soit pendus à l'orage et au vent.
Puis ne ot cheveul trait ne tirés garnement.

Le tumulte apaisé, Charlemagne entouré de ses barons fait approcher Gui et Hervieu, qui consentent à vider leur querelle par un combat singulier. Arrive alors un nouveau personnage, également imité de la geste loheraine; c'est Eglentine, fille du roi de Gascogne, qui vient faire part à l'empereur de la mort de son père, et lui demander un mari qui puisse défendre son héritage. Elle descend à Paris dans un hôtel bâti dans le quartier de Sainte-Honorine (peut-être Saint-Honoré,) en face de celui d'un bourgeois nommé Hungier de la Savine, où logeait Gui de Nanteuil :

V. 431. La pucele descent de la mule afeutrée;
Quatre contes l'adestrent, qui sunt de la contrée.
Mout par ot la maison li ostes atournée,
La sale pourtendue et bien encourtinée,
De jonc et de mentastre fu bien englaiolée.
Pour le chaut qu'ot éu s'estoit désafublée;
Jehenneite et Martine li ont sa guimple ostée.
Elle est assés plus blanche que seraine ne fée,
De moult gente colour l'a Diex enluminée.

Cependant on se disposait à dîner, dans l'hôtel voisin :

V. 445. En la maison Hungier à l'en l'eve cornée;
Trois cent chevaliers montent en la sale parée,
Homme sunt au vallet, de mesnie privée.
Et Gui fu en la loge, à la chiere membrée,
Il a demandé l'eve, on li a aportée;
Il a gardé aval, par desus en l'estrée,
Comme il voit la pucele, s'a la colour muée.
Il demande à son oste : « Tel dame où fu trouvée?
— « Sire, che dist li ostes, moult est preude et senée,
« Elle est fille à un roi, bien est enparentée;
« Il n'i a plus d'enfans, bien sera mariée. »

Ces paroles ne diminuent pas l'effet que la beauté d'Eglentine avait produit sur Gui. De son côté, la demoiselle avait regardé le fils de Garnier : « Voyez-vous ce beau chevalier « si richement vêtu? dit-elle à Martine, une de ses deux « suivantes. — C'est, répond Martine, le fils de dame Aye, la « belle d'Avignon, et de Garnier, l'ancien sénéchal de « l'empereur, que les parents de Ganelon ont tué. » Eglentine sent alors battre son cœur, au point de ne pouvoir rester debout. Elle redemande le manteau qu'en raison de la chaleur elle venait de déposer :

« Baillez moi un mantel dont la penne soit grise,
« Pour le chaut qu'ai éu sui durement sousprise. » V. 480.

Et la voilà, tout occupée du beau Gui de Nanteuil, le suivant des yeux, quand, au sortir de table, il va jouter dans les prés voisins; elle ne manque pas d'être aux fenêtres quand elle prévoit son retour :

Quant orent behourdé, si s'en revont arrier; V. 495.
Guion vient galopant sur Vairon le legier,
La rue fet fremir sous les piés dou destrier.
Esglentine l'esgarde qui estoit u solier;
Et prie Damedieu, qui tout a à baillier,
Qu'ele l'ait à mari et il l'ait à moillier.

Comme la plupart des femmes de nos chansons de geste, Eglentine fait toutes les tendres avances. Elle envoie prier Gui de venir lui parler, et le jeune homme arrive accompagné de ses amis. La dame les reçoit dans sa chambre, où l'on s'empresse de couvrir le jonc et la mente qui servent de tapis d'une « coute pourpointe », sur laquelle elle s'assied et fait asseoir Gui de Nanteuil :

« Dame, che a dit Guis, fustes vous ains douée, V. 535.
« Ne de nul chevalier plevie ne jurée?
« — Sire, dist la puchele, moult bien m'en sui gardée.
« Assez riches barons m'ont souvent demandée,
« Je n'en prendrai jà nul se il mout ne m'agrée.
« Se vous n'avés amie en la vostre contrée,
« A mari vous prendroi, toute en sui aprestée.
« De Poitiers jusqu'as pors sui roïne clamée,
« Ma terre de Gascoigne vous iert abandonnée. »

L'offre était des plus séduisantes; mais, avant de l'accepter, Gui doit mettre à fin sa querelle avec la race de Ganelon. Il veut bien avouer cependant qu'il est disposé à l'aimer : « En « ce cas, reprend Eglentine, rien ne nous empêche, dès ce « moment, de procéder aux fiançailles : »

As fois entreplevir se vont entrebaisier; V. 560.
Adonc orent-il joie, et puis grand destourbier.

Hervieu de Lyon avait également porté ses vues sur la main et l'héritage de la jeune reine; et, la mauvaise cause qu'il soutenait contre Gui de Nanteuil lui faisant craindre l'issue du combat, il avait résolu de surprendre son adversaire dé-

sarmé et de lui arracher la vie. Un neveu de l'empereur, nommé Floriant, dont le père avait été tué jadis par Garnier, lui dispute le plaisir de porter à Gui les premiers coups. Comme celui-ci sortait de la chambre d'Eglentine, il se voit entouré de gens armés et furieux : heureusement, il s'était muni d'une guisarme, sorte de pertuisane :

V. 640. Li niés le roi de France li est seure couru ;
Gui hauche la guisarme, qui fu fort et membru,
Parmi le gros du cuer fu Floriant feru,
Nel pot garir la coife ne le haubert menu,
Que de si qu'ens es dens ne soit tout pourfendu.

Les autres conjurés se sauvent sans être reconnus, et vont apprendre à l'empereur que Floriant vient d'être tué par Gui de Nanteuil. Pendant que Charlemagne pleure et qu'il jure de venger son neveu, Gui s'enferme dans l'église Saint-Pol pour y veiller la nuit, suivant l'usage des champions, et les parents de Ganelon vont offrir à l'empereur mille marcs d'argent, s'il veut bien marier Hervieu de Lyon à la belle Eglentine. Charlemagne, séduit par le riche don, accorde tout ce qu'on lui demande, et notre trouvère en conclut que :

V. 747. Déables est avoirs, à maufé le commant :
Que tant fort le couvoitent li petit et li grant,
Encore en traïra li peres son enfant.

Le lendemain matin, l'empereur présidait aux plaids de sa cour. « Hâtez-vous, dit-on à Eglentine, allez prendre siége, « les causes sont intéressantes ; le comte de Vermandois au- « rait déjà commis des voies de fait, si Hue d'Artois ne l'avait « arrêté. » La reine fait approcher sa mule, arrive avec une nombreuse escorte de chevaliers au bas du perron, ou grand escalier du palais, et se fait conduire à la grand'salle. L'empereur, frappé de sa beauté, l'invite à siéger à son côté et lui demande d'où elle vient :

V. 777. « Biau sire, de Gascoigne ; si sui nieche Gaifier,
« Et fille au roi Yon qui moult vous avoit chier.
« Et si sui suer Hernaut, un vostre chevalier,
« En Rainschevaus fu mort, j'en ai grant encombrier,
« Avec les douze pers, Roullant et Ollivier...
« A moi remest la terre, n'i a autre heritier...
« Je sui une pucele, ne soi pas guerroier,
« Tel mari me donnez qui sache du mestier.
« — Volentiers, dist le rois, laissiez-m'en conseillier. »

Le rois tient une verge florie d'olivier,
Il a dit à Hervieu : « Tenez cheste moillier,
« Et l'onneur de la terre et la dame à baillier. »

Le choix, comme on le pense bien, convenait peu à la demoiselle. Elle proteste vivement, et, voyant des fenêtres de la salle un lointain clocher, elle jure, en tendant les mains de ce côté, que jamais elle ne sera la femme d'un parent de Ganelon. Gui survient alors, dépose son gage de bataille et demande l'ouverture du champ. L'empereur est contraint de recevoir les otages de part et d'autre; mais les parents d'Hervieu, comme dans une foule d'autres chansons, se préparent à prévenir les chances contraires, en dressant une embuscade aux abords des prés de Saint-Germain (le Pré-aux-Clercs), où le combat devait avoir lieu.

Eglentine fait armer de son côté cent chevaliers, et le bourgeois Hungier, non moins prévoyant, rassemble soixante-dix « fervestus, » prêts à fondre sur les amis d'Hervieu.

Nous ne nous arrêterons pas aux préparatifs et aux détails du combat; à l'intervention déloyale des parents de Ganelon, réprimés par les chevaliers d'Eglentine : nous dirons seulement, afin d'avoir occasion de citer un beau vers, qu'au plus fort de la mêlée la reine de Gascogne envoie à son ami, Gui de Nanteuil, un gonfalon de cendal :

Elle a prise une hanste, si ferme un gonfanon V. 1154.
De mout riche cendal où ot paint un lion,
A Guion l'envoia par le conte Foucon :
« Portés-li par amors, dites bien la reson,
« Cel lion doinst à boire, il ne boit se sanc non. »

Gui répond aux intentions de la dame et immole plus d'un traître; mais enfin, écrasé par le nombre, il bat en retraite et regagne la maison de son hôte Hungier, dont les tours et les hautes murailles pouvaient défier tous les siéges.

Le trouvère a peut-être manqué d'exactitude, en supposant qu'un bourgeois de Paris pouvait disposer, dans la ville, de pareils moyens de défense; mais au moins devons-nous reconnaître qu'une supposition de ce genre ne paraissait pas aux auditeurs contemporains trop invraisemblable :

Hungier de la Savine ama forment Guion, V. 1199.
Pour l'amour de son pere, Garnier le fius Doon,
Et ausi de sa mere, dame Aye d'Avignon.
Une tour ot moult fort u chief de sa meson.

Toutes ses forteresces li a mis à bandon,
Et le pain et le vin, et l'autre garison.

Ils restent enfermés dans cette maison forte jusqu'au jour où le mariage d'Hervieu et d'Eglentine devait se conclure. L'empereur Charlemagne aurait cru se parjurer en écoutant les réclamations de l'héritière de Gascogne, et en ne la mariant pas à Hervieu de Lyon. Mais notre trouvère aurait pu l'excuser de ne pas attendre le consentement de la demoiselle ; car c'est ainsi que Garnier de Nanteuil, le père de son héros, avait épousé la belle Aye, en dépit des promesses contraires faites à Bérenger. Belle Aye en avait pris son parti facilement; il n'en sera pas ainsi d'Eglantine, qui se hâte d'apprendre à son ami qu'on l'entraîne à l'église et qu'elle est sur le point de lui échapper. Gui arrive, accompagné de bon nombre d'amis, tels que Thibaud d'Aspremont, le comte de Châlons et le bourgeois Hungier. Ils entrent au moustier, comme l'empereur saisissait la main d'Eglentine pour la mettre dans celle d'Hervieu de Lyon. Fendre la presse, arriver à la demoiselle, l'arracher des bras d'Hervieu, en jetant morts à ses pieds ceux qui lui fermaient passage, fut l'affaire d'un moment pour Gui de Nanteuil. Hervieu interdit, furieux, monte à cheval, donne un signal convenu à mille chevaliers qu'il avait apostés, et voilà la bataille engagée :

V. 1313. Bien se durent combattre les sept cent au milier.

La lutte prend encore de plus grandes proportions. Charlemagne veut défendre celui qu'on venait provoquer dans le lieu saint : il sort de l'église et de l'île par le grand pont, va s'armer au Louvre et ramène un formidable renfort. Pendant ce temps, les amis de Gui refoulaient ceux d'Hervieu sur le même grand pont, qui fléchit, puis céda sous l'énorme poids dont on le chargeait :

V. 1336. Tout par desor grant pont les ont tous embuschiés.
Certes les gens i batent, moult les ont angoissiés.
Che fu grant aventure, que le pont est bruisiés,
Ains que tous fussent outre en i ot cent noiés.
Et li rois fu armés et bien apareilliés,
Quant le pont treuve fret, à poi n'est esragiés.

Pendant que Charlemagne fait sonder la rivière en plusieurs endroits avant d'y trouver un gué, l'amant d'Eglen-

tine sort avec elle de Paris par « petit pont », et prend le chemin de Gascogne. Poursuivi par le roi jusqu'aux portes d'Étampes, il tourne à gauche et va reposer à Samois, vers Fontainebleau. Il eût mieux fait de ne pas s'arrêter en chemin : un espion les voit descendre de cheval, revient en avertir Charlemagne, qui, gagnant l'avance, va s'embusquer sur le chemin que Gui devait suivre avant d'arriver à Moret. Le soleil était depuis longtemps levé, quand Gui, trop tard éveillé, rencontre l'armée de l'empereur; après un long combat, Eglentine est reprise par Hervieu, et Gui ne s'en aperçoit qu'après avoir passé la Seine, et rompu le pont qui le séparait des « royaux »:

Quant il furent tuit outre, si ont fait que senez, V. 1646.
Le pont ont frait et rout, et les planches ostez...
Kalles vint à la rive, iluec s'est arestés,
Guis fu de l'autre part sor l'arçon acoutés.

Et son regret de perdre Eglentine est encore augmenté par les paroles que l'heureux ravisseur lui adresse de l'autre rive :

El chastel de Moret fu Guis, là outre Seine : V. 1690.
Dolent et courouchié, ne prise une chastaine
Tout quanqu'il a perdu en toute la semaine,
Fors du cors Ayglentine dont est chaüs en peine.
A tant es-vous Hervieus, par la resne l'enmaine,
Seur la rive s'areste et huche à haute alaine :
« Vois-tu, Gui de Nanteuil, com bele chastelaine!
« Jà est-ele plus blanche que fée ne seraine.
« A moillier la prendroi en ceste quarantaine,
« Et en aras le deul qu'ot Menelaus d'Elaine,
« Que Paris li toli ès prés desous Miçaine. »

Gui ne répondit pas, mais, s'adressant à l'empereur : « Sire « roi, vous allez perdre du temps aux noces d'Hervieu, et « vous manquerez l'occasion de me poursuivre. Une fois « dans Nanteuil, je ne vous craindrai plus. — Moi, dit alors « Amaugré, cousin d'Hervieu, je demande à Gui le tournoi « devant les murs de Nanteuil, même avant les noces : — « J'y « consens de grand cœur, » répond Gui. Remarquons ici que, dans nos plus anciennes chansons de geste, le tournoi n'est pas un jeu, un exercice militaire, mais un combat sérieux dont on détermine le lieu et le jour. En attendant ce tournoi, on convient d'une trêve, et la belle Eglentine, confiante

dans la prouesse de Gui, promet d'épouser Hervieu après la grande épreuve.

Rentré dans Nanteuil, Gui donne audience aux messagers de Ganor, son beau-père, qui viennent savoir s'il a besoin d'aide. « Assurément, répond Gui ; je suis menacé par l'em-« pereur, qui soutient les traîtres de la race de Ganelon ; « Hervieu de Lyon veut m'enlever la riche héritière de « Gascogne, et, si l'on ne vient pas à mon secours, je crains « de ne pouvoir leur résister. » Dès que le roi de Maiogre apprend de ses messagers ce que Gui les a chargés de rapporter, il rassemble une armée, que vient grossir l'arrivée de l'amiral de Coine (*Iconium*). Celui-ci n'avait pas demandé si les gens qu'il allait combattre étaient chrétiens ou Sarrasins :

V. 1908. Il ne croit pas en Dieu ; por tornoier i vint.

De son côté, Charlemagne, sourd aux sages conseils du duc Naime et du « bon poignéour » Ogier, a rassemblé plus de vingt mille « fervestus », que conduisent Hervieu, Amaugré et autres parents de Ganelon. Tout en chevauchant vers Nanteuil, l'empereur cherche à vaincre la répugnance de la belle Eglentine pour le baron qu'il lui a choisi. Celle-ci, fort habile dans l'art de dissimuler, paraît se prêter aux intentions de son suzerain : « Mais, ajoute-t-elle, une dame de « ma condition ne saurait prendre mari, sans être entourée « d'un nombreux cortége de dames : engagez mon ami Hervieu « de Lyon à mander les plus belles et les plus nobles demoi-« selles pour former ma cour. » Or l'intention d'Eglentine, en demandant la compagnie de ces dames, était simplement d'exciter les chevaliers du parti de Gui à se rendre plus dignes de les gagner pour amies.

V. 1959. De filles et de meres ont mandées assez,
Tant qu'il en orent trente as hermins engoulés.
Li rois ot une nieche, plus bele ne verrez,
En l'ost l'en a menée, de ce s'est-il vantés.
Ayglentine la bele les a tous enchantés.
Bien set par les puceles iert li plais amendés ;
Quant seront assemblées desous Nantueil es prés,
Et cil dedans verront lor corps et lor biautés,
Bien set, miex en ferront des espées du lez.

Pour Gui, bientôt averti de l'approche des « royaux », il sort de Nanteuil et va surprendre l'avant-garde ennemie, à laquelle il fait essuyer de grandes pertes :

Deux cent et quatre vins en i out fet lessier
Qui jamès ne verront ne enfant ne moillier. V. 2094.

Satisfait de ce premier exploit, il avait donné le signal de la retraite et rentrait glorieusement dans Nanteuil, quand Hervieu, l'ayant poursuivi jusqu'aux portes de la ville : « Arrêtez-vous, lui crie-t-il, venez jouter contre celui qui vous « a enlevé Eglentine. » Gui accepte le combat. Son rival, monté sur Morel, le bon cheval emprunté à Nayme, porte le premier coup ; mais son glaive éclate, et l'enseigne reste engagée dans l'écu de Gui. Celui-ci, plus heureux, lui fait vider les arçons et s'empare du bon cheval :

Ne le pot tenir chengle, estrief ne esperon, V. 2130.
Nel conviengne voler, les jambes contremont.
Et Gui saisist Morel, sel livra Salemon,
L'enseigne fist sachier de l'escu à lion ;
Il ne la rendist mie pour nule raeuchon.

C'était, en effet, l'oriflamme de saint Denis, que Charlemagne avait confiée à Hervieu : elle était simplement attachée à l'extrémité d'une lance de combat. La nouvelle de ce premier échec est portée à l'empereur :

« Cheus de vostre avant garde est grant mal avenus ; V. 2164.
« Gui les a desconfis, pour qui Diex fet vertus.
« Entre lui et Hervieu refurent as escus,
« Moult durement jousterent, Hervieu fu abatus.....
« Gui a vostre oriflambe et Moreaus est perdus,
« Le bon cheval duc Naymes, dont moult iert irascus. »
Quant l'entent l'emperere, tristres en fu et mus.

Charles donne aussitôt l'ordre à dix mille « fervestus » de marcher en avant et de dresser la tente royale tout près des premières défenses de Nanteuil :

« Aquittez-moi la terre où me puisse logier. » V. 2202.
Dis mil en sunt armé, n'i a cil n'ait destrier.

La langue du XIIIe siècle, moins riche assurément que celle d'aujourd'hui, permettait mieux peut-être d'exprimer en un seul vers deux idées successives et distinctes, comme on vient de le voir et comme on le verra encore dans les vers suivants :

François se hebergerent environ, par la prée, V. 2218.
Et font fere lor loges et vont à la ramée.

Là péussiés véir mainte feste dorée ;
De riches pommiaux d'or reluisoit la contrée.

Mais Nanteuil n'aurait pu tenir, et la reine Eglentine serait devenue la femme d'Hervieu de Lyon, sans l'arrivée de Ganor et de ses alliés, qui, vingt fois plus nombreux que les royaux, assurèrent à Gui la victoire et décidèrent l'empereur à séparer sa cause de celle de la race de Ganelon.

Ici nous devons remarquer une nouvelle preuve de l'importance du rôle de la reine, au moins sous les rois de la seconde race. Dans le traité d'Adalhard sur les offices du palais impérial, *De officiis sacri palatii*, dont Hincmar nous a conservé une partie, on lit : « Tout ce qui tient à la bonne tenue du « palais, aux ornements royaux, aux dons annuels faits aux « chevaliers est du ressort de la reine, et du grand chambellan après elle ; *De honestate vero palatii, seu specialiter « ornamento regali, necnon et de donis annuis militum, « absque cibo et potu vel equis, ad reginam præcipue et sub « ipsa ad camerarium pertinebat.* » La preuve de cet usage se retrouve dans la plupart des anciennes chansons de geste : la reine y distribue le vair et le gris, ce qu'on a depuis nommé les « livrées » ; elle fait, dans ce cas, appeler le chambrier (*camerarius*), qui reçoit et exécute ses ordres. De même ici Belle Aye, la reine de Maiogre, invite Ganor à armer chevaliers leurs deux enfants :

V. 2410. « Bien poent porter armes, moult sont andui vaillans ;
« Vous metrés les haubers et les elmes luisans,
« Les escus et les lances et les destriers courans ;
« Et je metrai les pourpres, les pailes aufricans,
« Et le vair et le gris, dont je suis bien puissans. »

Ces anciennes prérogatives ne justifient-elles pas assez bien le rôle qu'on a réservé, dans notre Occident, à la reine du jeu des échecs ?

Plus notre trouvère approche du terme de son œuvre, et moins il paraît se soucier de donner à ses récits quelque vraisemblance. Rien de plus confus, de plus difficile à suivre que les couplets consacrés au dernier combat. Gui sort de Nanteuil pour surprendre l'avant-garde de Charlemagne, bien que la trêve conclue précédemment ne dût expirer qu'au moment où commencerait le grand tournoi. Eglentine et ses dames, au lieu d'attendre ce moment pour se montrer, dansent et « carollent » en vue des hommes d'armes

des deux partis qui figurent dans ces premières escarmouches : Hervieu, comme on s'y attend, est tué par Gui; Amaugré par l'amiral du « Coine. » Charlemagne revient alors aux conseils de Naime et d'Ogier; il fait proposer un accommodement, permet à Gui d'épouser Eglentine, et donne Flandrine, sa propre nièce, à l'amiral du Coine, qui, à cette condition, reçoit le baptême et fait trancher la tête aux Sarrasins qui ne veulent pas suivre son exemple :

Chele nuit ont la pès porquise et pourparlée; V. 2997.
Et l'eve benéite preseignie et sacrée,
A l'amirant du Coine crestienté donnée,
Et toute sa mesnie aussi crestiennée,
Et qui cheu ne vout fere s'ot la teste coupée.

Cela fait, Charlemagne revient à Paris, Gui demeure dans ses nouveaux domaines de Gascogne, Ganor et l'amiral remettent à la voile, l'un pour Maiogre, l'autre pour le Coine, et le trouvère ou plutôt le jongleur, à la satisfaction de ses anciens auditeurs, au moins le présumons-nous, dit :

Sachiez que chi endroit est la canchon finée; V. 3017.
Dex vous garisse tous qui l'avés escoutée,
Par si que moi n'oublit qui la vous ai chantée.

Le seul mérite de la geste de Gui de Nanteuil est dans une versification facile et assez élégante. Mais l'œuvre laisse beaucoup à désirer, et l'intérêt en est tellement faible que nous ne pouvons croire qu'elle ait été souvent dite ou chantée dans les réunions publiques. Cependant il est fait souvent allusion, surtout dans les poésies provençales, aux amours et aux aventures de Gui de Nanteuil et de la belle Eglentine : les troubadours Raimon de Vaqueiras, Aimeri de Peguilhen, Raimon Vidal et Lanfranc Cigala ont rappelé les tendres épreuves dont ces amants avaient triomphé. L'historien rimeur, Philippe Mouské, est deux fois revenu sur cette histoire; enfin dans le poëme de Guillaume de Dol un des personnages chante une espèce de romance, dont le refrain est : « Guis aime Aigline, Aigline aime Guyon. » Voici le second couplet, qui semble se rapporter au tournoi final de notre geste :

Sous un chastel qu'en appele Biaucler
En mout poi d'eure i ot grans baus levés;
Ces demoiselles i vont por caroler,

P. Meyer. Préf. de Gui de Nanteuil, page XVI.

Cil escuier i vont por bohorder,
Cil chevalier i vont por esgarder.
Vont-i ces dames por lor cors deporter.
La bele Aigline s'i est fete mener,
Si ot vestu un bliaut de cendé,
Qui grant deus aunes traïnoit par les prés.
Guis aime Aigline, Aigline aime Guyon.

De tous ces témoignages nous devons conclure qu'il existait sur Gui de Nanteuil un poëme mieux composé et plus intéressant. Le texte que nous venons de faire connaître a donc été apparemment renouvelé d'une chanson plus ancienne par un trouvère assez bon rimeur, mais qui semble avoir entrepris sans plaisir et achevé avec impatience une tâche qu'on lui avait imposée.

On a reconnu jusqu'à présent deux manuscrits de cette chanson. Le premier est à la Faculté de médecine de Montpellier; nous l'avons décrit plus haut. Le second se trouve à Venise, dans la bibliothèque de Saint-Marc. C'est un volume in-4°, de 59 feuillets, écrit sur vélin au XIVᵉ siècle, et coté X. CIV. Il avait été signalé par MM. Paul Lacroix et Ad. Keller. M. Paul Meyer, auquel est due l'édition qui fait partie de la collection des Anciens poëtes de la France, l'a utilement consulté, soit pour combler quelques lacunes de la première leçon, soit pour en rétablir quelques passages vraisemblablement mal transcrits. « Ce n'est, dit-il, ni du fran« çais ni de l'italien, mais une langue étrange et qui parti« cipe des deux idiomes. » Plusieurs passages de cette leçon, d'ailleurs généralement conforme à la première pour le sens, attestent l'existence d'un rédaction plus satisfaisante. Ainsi, comme l'a remarqué M. Meyer, Belle Aye, dans le texte de Montpellier, ne regrette pas assez son premier époux Garnier, et consent trop facilement à lui donner un successeur. Dans le texte italien, on ne la voit céder qu'après une assez longue résistance aux sollicitations de Ganor.

Cette édition du Gui de Nanteuil est faite avec un grand soin; et cependant elle n'est pas exempte de quelques inexactitudes, qui, si elles sont le fait des deux textes manuscrits, auraient dû être signalées. Ainsi les vers suivants demandaient une explication ou une correction :

V. 151. Si diron de Guion, le vallet de Nantueil,
Qui tint toute Avignon et Valence et Marceil,
De son pris essauchier a garde en son foil.

Ces derniers mots rompent la mesure et ne présentent pas de sens. Nous croyons qu'il faudrait entendre : Gui qui se propose, et garde la résolution de monter en honneur,

> De son pris essauchier a gardé en conseil.

Le vers ne serait pas bon, mais au moins serait-il à peu près intelligible.

Au vers 195, les parents de Ganelon détestent Gui de Nanteuil pour l'amour de Milon, autrefois tué par Garnier son père,

> Que il heent l'enfant pour l'amour de Milon
> Cui il trencha la teste...

Nous aimerions mieux : « pour la mort de Milon. »

Le vers 639 doit avoir été déplacé : il eût fallu le rétablir deux vers plus haut. Gui de Nanteuil, sortant de la maison d'Eglentine avec Hue de Pierrelée (et non pas « Huidelon « Pierrelée », comme on le trouve précédemment), est attaqué à l'improviste par Florian, neveu de l'empereur, et ses complices. Les vers sont ainsi disposés :

> Gui demande congié, s'est de la chambre issu ;
> Hue de Pierrelée n'i est mie arestu ;
> Trois guisarmez ont prisez, s'issent des ars volu.
> Onques nel sot Guion, s'est seur eus embatu.
> Il le heent de mort, si ont espiez molu ;
> Li niés le roi de France li est seure couru.

Il est évident qu'il eût fallu rétablir ainsi l'ordre des vers :

> Gui demande congié, s'est de la chambre issu ;
> Hue de Pierrelée n'i est mie arestu,
> Trois guisarmes ont prises, s'issent des ars volu.
> Li niés le roi de France li est seure couru ;
> Il le heent de mort, si ont espié molu.
> Onques nel sot Garin, s'est seur eus enbatu.

Vers 953 :

> Puis li lachent un hiaume dont li cheiclen luist cler.

Il faudrait « li chercles, » le cercle du heaume.

Au vers 978, et en plusieurs autres endroits, l'éditeur écrit

les chiffres romains qui multiplient les vingtaines, comme six, sept et neuf vingts, en oubliant le second x ; ainsi : VII.x. VIII.x. IX.x. C'est une méprise dont nous ne nous rendons pas compte. Fût-elle dans les manuscrits, il eût fallu la redresser. On n'a jamais dit sept dix.

Vers 1338 :

> Che fu grant aventure que le pont n'est bruisiés.

Mais le pont est réellement rompu, si bien que le roi, quand il veut passer la Seine, le trouve « fret ». Il eût donc fallu :

> Che fu grant aventure, que li pons est bruisiés.

Vers 1681 : Amalgré proposant à Gui un tournoi devant Nanteuil,

> Dist li dus Amalgré : « Je m'en abastiroie,
> « Un tournoi i prendroie se li rois le m'otroie. »

« Abastiroie » n'est pas français ; peut-être au lieu de « m'en » faudrait-il restituer « l'en, » et lire « je l'en ahasti- « roie, » c'est-à-dire, je le provoquerais, je le défierais, comme dans ce passage de Garin le Loherain, quand le roi refuse un tournoi que lui envoie proposer le comte Fromont :

Garin le Loherain. — Paris, 1835, v. 7587.

> Et dist li mes : « Merveilles puis oïr,
> « Que quens-palais roi de France aati
> « De tornoier, et il l'en faut ensi. »

Vers 2018 :

> Et demain par sous l'aube vous cauchés et levés.

Cette expression « par sous l'aube » est plusieurs fois répétée dans le poëme. Nous ne l'avons pas ailleurs rencontrée, mais bien « par son l'aube », c'est-à-dire à la pointe, à la première lueur de l'aube. Nous supposons donc ici une lecture inexacte.

Ces observations sont minutieuses ; mais l'autorité que s'est justement acquise l'éditeur pourrait décider les rédacteurs futurs du glossaire général, qui nous est promis à la fin de la collection des Anciens poëtes de la France, à surcharger notre langue de quelques formes qui lui sont étrangères, si l'on négligeait de les signaler à l'avance.

X.

TRISTAN DE NANTEUIL.

Nous avons longtemps hésité sur le nom qu'il convenait de donner à cet énorme poëme, et nous ne nous sommes décidés pour Tristan de Nanteuil qu'à l'exemple des judicieux éditeurs des Anciens poëtes de France, qui, dans les préfaces d'Aye d'Avignon et de Gui de Nanteuil, ont eu plus d'une fois l'occasion d'alléguer cette troisième chanson. Elle est, à proprement parler, la continuation de plusieurs récits de date un peu plus ancienne. Aye d'Avignon, Gui de Nanteuil, Ganor de Maiogre, Eglentine de Gascogne ont déjà défrayé de leurs aventures les gestes précédentes ; ils vont reparaître sous nos yeux, au milieu de leurs enfants et petits-enfants légitimes et naturels, Tristan, Doon, Ramond, le grand saint Giles, et enfin Parise la duchesse.

En tout état de cause, il serait difficile et fastidieux d'entreprendre l'analyse d'une œuvre aussi longue, aussi dépourvue d'unité que Tristan de Nanteuil. Nous sommes en présence de vingt-trois mille vers, et nous avons à suivre un auteur qui joue avec les personnages qu'il met en scène, comme ont fait plus tard, et peut-être à son exemple, tant de poëtes italiens, tant de prosateurs espagnols. Malgré l'intérêt constamment tenu en éveil dans l'*Orlando furioso*, la pensée n'a pu venir à aucun critique de suivre tous les fils dont la trame de ce chef-d'œuvre est formée. A plus forte raison devrait-on craindre de s'attacher pas à pas à toutes les fantaisies de l'auteur de Tristan de Nanteuil, et nous nous garderions de mettre à une aussi rude épreuve la la patience des lecteurs, si l'histoire littéraire de la France ne nous imposait le devoir de signaler toutes les sources d'invention qui de France ont coulé chez les nations étrangères : car, en dehors du domaine de l'antiquité, il est peu de fictions et d'ingénieux badinages, dans la poésie moderne, dont on ne puisse constater l'origine française. Les imitateurs étrangers ont pu souvent montrer plus de goût et de talent que les obscurs trouvères dont ils ne dédaignaient

pas de s'inspirer, mais il n'en faut pas moins revendiquer ce qui revient aux premiers dans tout ce que les autres se sont approprié.

La geste de Gui de Nanteuil s'arrêtait, suivant un usage assez constant dans les compositions romanesques, au moment où le héros épouse la belle Eglentine, héritière de Gascogne. Les premiers feuillets du Tristan étant à désirer dans le seul exemplaire jusqu'à présent reconnu, nous ne savons pas bien comment, dans les premiers vers conservés, Gui de Nanteuil se trouve en pleine mer, avec sa femme et son enfant, âgé de quatre mois; nous conjecturons seulement que ni lui, ni Ganor, ni Aye d'Avignon n'ont pu défendre Aufalerne, capitale de Maiogre, contre Galafre, roi d'Arménie, et qu'ils ont trouvé moyen de mettre la mer entre eux et les mécréants. Gui, Eglentine et le petit Tristan sont assaillis par une affreuse tempête qui les jette sur la côte de Syrie, mourant de faim et de fatigue.

Bibl. nation., n° 1478.

Ils aperçoivent cependant la tour de Rochebrune, dont les créneaux se perdent dans les nues. Dans l'espoir de rapporter quelques denrées pour apaiser leur faim, Gui sort le premier du navire, et marche dans la direction de cette tour; mais, quand il revient avec quelques provisions, il ne retrouve plus ni sa femme, que des pirates ont enlevée, ni son enfant, qui, laissé dans le fragile esquif, vogue au loin sur les flots apaisés. Le père se désole, tandis que, des fenêtres de la grande tour, une jeune demoiselle le regarde avec le plus vif intérêt. C'était Honorée, la fille du roi Murgafier de Rochebrune:

V. 236.

Ele estoit aussi blanche que la fleur est aus chans,
Bien faite et coulourée, tous membres bien plaisans.
Bien s'estoit abillée d'un mantel d'or luisans,
S'avoit en la poitrine une escharboucle grans;
Bref, c'estoit la plus bele du royaume aus Persans :
N'est nus, si la véist, qui n'en fust désirans.
A la fenestre vint, la pucelle sachans;
Quant Gui vit Honorée qui estoit si plaisans,
Lors a dit à lui-même : « Beau pere tout puissans,
« Se ceste vouloit estre à moi obéissans,
« Tost aroye oublié et femme et enfans. »

C'était prendre son parti bien vite. Pour la demoiselle, qui s'était sentie frappée du même dard amoureux, elle avait des mesures à garder. Le roi son père, alors en voyage,

avait chargé vingt chevaliers de la surveiller constamment ; elle ne sortait qu'une fois le jour, et bien accompagnée ; les ménétriers seuls avaient la liberté d'entrer dans ses appartements, sans doute pour l'empêcher de mourir d'ennui :

> Au chastel ne seroit home vivant entrant V. 245.
> S'il n'estoit menestrier de vielle jouant.

Mais que ne peut la subtilité des femmes ? Honorée fit du haut de la tour signe au bel inconnu d'approcher ; Gui lui conta ses aventures, comment il venait de perdre sa compagne et leur enfant. La princesse alors charge une de ses femmes de conduire l'étranger dans la forêt voisine, chez le forestier dont elle connaissait le dévouement :

> On ne se peut garder nullement d'un larron, V. 335.
> Ne de beste qui paist aux champs en verdison
> Ne voisent au blé paistre, vueille la garde ou non.
> Et aussi jone dame quant à l'opinion
> Qu'on la garde si près qu'à li ne parole-on,
> S'ele voit home nul, varlet ne danzillon
> Qu'amours lui face amer, vuelle son pere ou non,
> S'ele i puet parvenir elle en fera son bon.

Il faut dire, pour excuser Honorée, qu'elle était déjà secrètement chrétienne et qu'on lui avait souvent parlé des aventures de dame Aye d'Avignon et de son fils Gui de Nanteuil. Pour faire avec celui-ci plus ample connaissance, elle avertit le forestier de le loger dans une grotte souterraine, au-dessous de la chambre qu'elle-même viendrait occuper. Cela fait, un beau jour, elle témoigne à ses gardiens le désir de prendre l'air. On la promène dans la forêt ; bientôt elle feint de se trouver mal, et se fait conduire chez le forestier. Une confidente, fille de « l'aumaçor d'Orbrie, » demeure seule auprès d'elle. Honorée ne tarde pas à descendre dans la grotte, où Gui de Nanteuil la reçoit dans les dispositions qu'elle pouvait souhaiter. Disons que la princesse se hâta de parler mariage ; mais Gui lui fit reconnaître qu'il ne pouvait prendre un nouvel engagement avant d'être assuré de la mort d'Eglentine. La princesse offrit alors un « bref » ou sauf conduit, qui devait permettre à son ami de rechercher dans toutes les contrées voisines les traces de sa femme. S'il ne découvrait pas ce qu'Eglentine était devenue, il devait revenir au château de Rochebrune :

V. 675.

« Et, s'en cestui année dont vous m'oés parler,
« Ne povés retrouver vo courtoise moillier,
« Droit au chef de cest an vourrez-ci repairier,
« Et m'arés en convent, sur Dieu le droiturier,
« Que vous m'espouserez, que que doie avoier.
« Ce chastel vous donrai où il a tant d'ormier,
« C'est le tresor mon pere qu'en claime Murgafier :
« Je le vous livreray en ce chastel plainier.
« Et s'il ne veut Mahon et Jupin renoier,
« Vous l'ocirés briefment à l'espée d'acier ;
« N'ay soing de mescréant, ne le puis avoir chier. »

Gui promit tout ce qu'on lui demandait : mais il lui fallait aussi compter avec la demoiselle d'Orbrie, laquelle menaçait de tout révéler si l'on ne trouvait pas moyen de lui donner part à la fête. Voilà nos deux amants bien embarrassés. La demoiselle parut cependant entendre raison, quand Gui promit de lui amener dans un an son jeune frère Antoine, né du second ou troisième mariage de Belle Aye d'Avignon avec le roi Ganor. Honorée et Gui se séparèrent bons amis ; mais un enfant était conçu : ce fut Doon, qui reparaîtra dans la chanson, sous le nom du « Bâtard de « Nanteuil. »

Gui chercha vainement sa femme légitime en Perse, en Grèce, en Syrie. Quand il revient à Rochebrune pour acquitter sa promesse, il fut arrêté par les sergents du roi Murgafier, et conduit dans une obscure prison, où il devait demeurer dix-sept ans. Murgafier, revenu dans Rochebrune, ayant trouvé sa fille enceinte, avait à force de menaces arraché à la confidente le récit de tout ce qui s'était passé dans la maison du forestier. Voilà pourquoi il avait fait guetter le séducteur au temps présumé de son retour, et se l'était fait amener pieds et poings liés. Honorée, menacée d'être brûlée vive, alla chercher un refuge sur un vaisseau qui mettait à la voile pour conduire en terre sainte le comte de Vauvenisse. Celui-ci, nommé Garnier, devint aussitôt amoureux d'elle, et, sans tenir le moindre compte du récit sincère qu'elle lui fit de l'état dans lequel Gui de Nanteuil l'avait laissée, il lui offrit sa main. Dans nos chansons de geste, les héros des deux sexes se piquent rarement d'une fidélité à toute épreuve. Après une molle résistance, Honorée ne trouva donc rien de mieux à faire que de répondre aux vœux de Garnier en devenant dame de Vauvenisse. Laissons-la mettre au monde un enfant qui ne devait rien à son époux, et voyons ce qu'était

devenue la belle Eglentine, que Gui de Nanteuil avait réellement épousée.

Les pirates qui l'avaient enlevée allèrent la présenter à la femme du soudan de Babylone. Cette princesse, charmée de sa bonne grâce, attendrie par le récit de ses malheurs, lui confia l'éducation de sa fille Clarinde. Eglentine, qui savait travailler merveilleusement, aimait à donner à la jeune musulmane des leçons de broderie :

Ele ouvroit de fin or desus un paile chier; V. 391.
En la mer n'eut poisson ne scéust pourtraitier,
Ne nul oisel volant qu'on scéust prononcier
Que Esglante ne face en ouvrage emploier.

Peut-être le calme dont elle jouissait à Babylone lui eût-il fait oublier Gui de Nanteuil, si le terrible Galafre, roi d'Arménie, ne s'était à son tour avisé d'en vouloir faire sa femme. Ici la complication des incidents rend notre tâche plus difficile. Ce Galafre, pour venger la cause de Mahomet, que le roi Ganor avait trahie en recevant le baptême, était allé conquérir Maiogre, et ramenait captifs Ganor et ses deux fils, Antoine et Richer. La veuve de Ganor, Aye d'Avignon, au moment où les Sarrasins forçaient une des portes d'Aufalerne, ville principale de Maiogre, était sortie du côté opposé, et s'était jetée dans un navire qu'elle avait fait préparer à tout événement. Soit pour échapper à bien des genres d'épreuves (car, malgré la longue série de ses aventures passées, les trois mariages qu'elle avait contractés, et les grands enfants qui faisait déjà beaucoup parler d'eux, Aye n'avait encore que trente-huit ans); soit plutôt afin de trouver un moyen de délivrer son époux Ganor, elle avait échangé les vêtements de son sexe contre « l'adoubement » d'un chevalier. La nef qui la mettait à l'abri des brutalités de Galafre l'avait déposée sur le rivage de Babylone. Là, notre rimeur, en lui donnant l'adoubement des chevaliers, lui accorde en même temps le cœur et l'intrépidité des héros. Gandion, c'est le nom qu'elle avait pris, va offrir ses services au soudan de Babylone qui avait déjà, comme a vu, recueilli Eglentine. Bientôt Gandion acquiert un tel renom de prouesse que le soudan, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui offre la main de l'épouse de Gui de Nanteuil. La proposition déplaisait beaucoup à l'amoureux Galafre, vassal et neveu du soudan : pour se débarrasser d'un rival qu'il croyait dan-

gereux, il résolut de le livrer au roi Murgafier de Rochebrune, alors en guerre avec le soudan. Il fait avertir Murgafier d'envoyer bon nombre de ses gens dans une forêt voisine que Gandion devait traverser. Celui-ci fut en effet entouré, saisi et conduit à Rochebrune dans les prisons où déjà languissait Gui de Nanteuil, son fils, époux d'Eglentine, amant d'Honorée. Voilà déjà d'assez grandes complications. Nous ne tardons pas à assister à une première reconnaissance entre Gui de Nanteuil et Gandion, sa mère. Cependant Galafre, apprenant que la reine de Babylone avait eu connaissance de la trahison dont son rival était victime, ne voulut pas s'arrêter en si beau chemin. Il pénétra de nuit dans la chambre de la reine, lui plongea dans le cœur une lame d'acier, et s'éloigna sans être découvert. Le lendemain, Eglentine, qui partageait le lit de la victime, fut accusée du crime que Galafre venait de commettre. Condamnée au bûcher, elle réclame le droit de choisir un champion de son innocence; et, comme elle savait que Gui son époux était prisonnier de Murgafier, elle profite d'une trêve entre ce prince et le soudan pour le faire avertir de venir la défendre. Murgafier permit à son prisonnier de répondre à cet appel. Galafre fut vaincu; il avoua ses crimes, mais il parvint à se soustraire à la mort qu'il avait méritée, en trompant la confiance de ses gardiens. Il regagne l'Arménie, où viendront l'assiéger plus tard le roi Murgafier et le soudan de Babylone. En attendant, l'innocence d'Eglentine est proclamée, et Gui victorieux rejoint dans la prison de Rochebrune sa mère Gandion, son beau-père Ganor de Maiogre et leurs deux fils. Arrivons maintenant à l'enfant qui donne son nom à notre chanson de geste : ses aventures seront pour le moins aussi bizarres, aussi inattendues.

La nef dans laquelle Tristan était demeuré endormi avait été bientôt repoussée au large. L'enfant y serait mort de faim, si Dieu, qui le réservait à de grandes choses, n'eût envoyé pour lui servir de nourrice une sirène de la nature de celles que l'antiquité nous fait connaître. Elle suivait la nef et, en se dressant sur les bords, tendait à l'enfant ses abondantes mamelles. Le bâtiment, après avoir longtemps flotté, s'arrêta sur la côte d'Arménie. Un pêcheur l'avait vu venir et s'en était approché, au moment où la sirène allaitait l'enfant. D'un coup de filet il attire l'un et l'autre, et les ramène à son logis. Le lendemain, il va vendre au marché la

sirène, qui avant de le suivre avait empli de son lait une jatte de bois. Une biche ou « cerve », sortant de la forêt voisine, vient laper le lait, mais, dès qu'elle a bu, ses membres s'etendent, elle change de goûts et ne se nourrit plus que de chair crue, surtout de chair humaine. On sait, nous dit le trouvère, que la propriété du lait des sirènes est de grandir les corps et l'intelligence des êtres qui s'en abreuvent :

Il est de tel vertu et de tel seignorie V. 1655.
Que se beste en a beu, ele devient fournye,
Si grande et si poissant, nel tenez à folie,
Que nul ne dure à luy, tant ait chevalerie.
Artus le nous appreuve, qui tant ot baronie,
Au chat se combati qu'alaita en sa vie
Le let d'une seraine qui en mer fu peschie ;
Nul home ne duroit à la soie partie
Que ne mesist à fin, à duel et à haschie.
Artus le conquesta par sa chevalerie,
Mais ains l'acheta chier, si com l'istoire crye.

La tradition est ici quelque peu faussée. Dans le roman d'Artus, le chat de Lausanne qu'Artus va combattre était un démon pêché dans le lac, et qui n'avait pas eu besoin du lait des sirènes pour aimer la chair humaine. Quant à notre cerve, elle commença, sans doute encore à l'imitation du chat de Lausanne, par étrangler le pêcheur, sa femme et ses enfants. Mais devant le petit Tristan elle s'arrêta, fléchit les genoux, le posa sur son dos et l'emporta dans la forêt. Alors, lui faisant un lit de feuillage,

Les Rom. de la Table ronde. Paris, 1868, t. II, p. 359.

Doucement le coucha en lechant son visage. V. 806.
Là le nourrist un an de beurre et de formage
Qu'elle robe à la gent d'entour le bois ramage.

Un enfant confié à de telles nourrices que la sirène et la cerve ne pouvait montrer des inclinations ordinaires; au beurre qu'elle trouvait sa nouvelle gardienne joignait volontiers la chair crue des hommes qu'elle rencontrait; témoin le pauvre roi d'Yvorri, qui, venu pour combattre la cerve, fut à demi dévoré :

Mille piéces en fist, celle nuyt en mangea, V. 1701.
L'enfes en ot sa part, la beste lui garda.

Cet enfant, jusqu'à l'âge de seize ans, reste avec la cerve,

sans voir homme vivant, sans autre vêtement que la feuille et l'écorce des arbres :

V. 817. Et devint si sauvages que de riens ne s'entent,
O les bestes du bos courroit mult vistement.
Avec la cerve aloit li enfes bien souvent,
Il n'avoit eus ou bos liépars ne serpent
Ne cognéust l'enfant dont je fais parlement...
V. 4177. Velus avoit le cors et le viaire blanc,
Li eul li sont au chief bel et vert et riant;
Et membrés par desous....

Nous ne reproduisons pas l'obscénité des détails qui suivent, et qui se terminent par ce vers :

V. 4210. Ainc n'ot géu à feme, si l'aloit désirant.

Mais il n'attendit pas longtemps. La cerve, un jour, l'emmena sur son dos à la chasse des hommes, comme elle en avait la terrible habitude ; il est vrai que le pays n'était habité que par des Sarrasins, et que peut-être elle eût épargné les chrétiens. Elle avise une caravane d'Arméniens qui conduisaient au roi de Tarse la belle princesse Blanchandine, sa fiancée, fille du roi Galafre. La cerve pose Tristan à terre, s'élance sur les voyageurs, étrangle les uns, disperse les autres. La jeune fille épouvantée se jette dans les bras de Tristan, qui, la voyant semblable à la femme que ses rêves lui faisaient désirer, la retient et la couvre de caresses. Blanchandine se rassure peu à peu, et le jeune couple était déjà en assez bonne intelligence, quand la cerve survient, s'incline et permet à Tristan de remonter et de prendre en croupe sa nouvelle amie. Ainsi traversèrent-ils monts et vallées, jusqu'à l'entrée d'une grotte où la cerve déposa son précieux fardeau. Blanchandine, bientôt consolée de n'avoir pas été conduite à Tarse, voulait pourtant savojr si, comme elle présumait, le ravisseur était digne de remplacer le vieux prince auquel on l'avait destinée. « Pourquoi, demanda-t-elle :

V. 4310. « Pourquoi m'amaines-ci, ne par quel achaison ?
« Croy-tu en Damedieu, qui souffri passion,
« Ou en Mahon no Dieu, Jupin et Baraton ?
— « Belle, ce dist Tristans, abaissiés vos raison.
« Je ne sçay dont je ving n'en quele region,
« Je ne vy onques hom de mon estracion ;
« La cerve me noury moult tres-longue saison,
« Et li angres des cieus quant j'estoie enfançon

« M'apprist et dottrina, au vouloir de Jhesum.
« Or n'est langage au monde que moult bien ne savon :
« Oncques mès ne vous vy, et j'entens vos respons.
« Et puisque je vous tieng en ma possession,
« Je vourray de vous faire mon tallent et mon bon.
— « Taisiés, dist la pucelle, n'aiés entencion
« De mon cors atouchier ; ce seroit desraison....
— « Je ne sçai, dit Tristans, faire nul lonc sermon,
« Mais vous serés m'amie, o vous voilliés ou non. »
Lors ahert la pucelle à force et à bandon;
Trestout lui descira son hermin siglaton.
Il estoit grant et fort, s'avoit cuer de lion,
Maugré la damoiselle qui Blanchandine ot non
Fist li enfes à lui tant com li vint à bon.

Si nous étions en droit d'attendre une résistance plus longue de la princesse d'Arménie, au moins la trouverons-nous fidèle au jeune sauvage qui l'avait si facilement apprivoisée. Il faudra un miracle des plus étranges pour rompre leur mutuel engagement. Blanchandine, rendue mère, nourrit elle-même son enfant. Pour Tristan, la vie des forêts, au lieu d'élever son courage, l'avait rendu timide et même couard. Un jour, Blanchandine, voulant lui donner une idée de la société des hommes, lui parlait de l'honneur réservé à la profession des armes :

« Belle, ce dist Tristan, abaissiés vo raison, V. 4551.
« Qu'esse de chevaliers, coment s'y maintient-on? »
Celle lui dist : « Ils vestent arméure à foison,
« Et puis se vont combatre à force et à bandon.
« L'une fois l'en gaaigne, l'autre fois i pert-on,
« Avient qu'aultre on ocist et aussi l'ocist-on.
— « Belle, ce deist Tristan, plus ne m'en parolle-on,
« Car, puis qu'on s'y combat, je n'en donne un bouton;
« Là où l'en peut avoir mort ou vilain horion,
« Ne me metroie point pour trestout un roion. »

Blanchandine avait pourtant décidé son ami à revêtir les mêmes draps que les autres hommes; la cerve en mettait souvent à leur disposition. De son côté, leur enfant prenait des forces. Mais voilà que le soudan de Babylone, passant avec une armée destinée à punir les félonies du roi Galafre, apprend qu'une bête furieuse répand la terreur dans la contrée, et retient depuis longtemps dans son repaire un enfant d'illustre origine. Eglentine voulut entrer la première dans la forêt : mais, arrivée dans la grotte où se retirait la cerve, elle n'y

trouve que son petit-fils, l'enfant de Tristan et de Blanchandine. Après avoir quelque temps contemplé l'enfant endormi, elle le prit dans ses bras, le ramena au camp du soudan, et, en mémoire du lit de ramée sur lequel elle l'avait trouvé, lui donna le nom de Ramond. A partir de là, il fut élevé près d'Eglentine et de la princesse Clarinde. Ramond devait plus tard épouser Parise, l'héroïne d'une chanson de geste examinée dans un précédent volume.

Hist. litt. de la Fr. T. XXII, pp. 659-667.

Blanchandine et Tristan, désolés de ne pas retrouver leur enfant, quittent la cerve et la forêt pour aller à sa recherche. Des larrons arméniens les aperçoivent, et saisissent Blanchandine, que Tristan n'a pas le courage de défendre. Elle est reconduite près de son père, le roi Galafre, auquel elle fait un récit fidèle de ses aventures. Pour Tristan, il revint dans la forêt, où le premier objet qui frappa ses yeux fut le corps inanimé de la cerve, tombée sous les flèches des chasseurs babyloniens. Ainsi privé de sa pourvoyeuse, il prit le parti de rechercher les traces de Blanchandine. Il avait, avant de sortir des bois, revêtu les armes d'un des guerriers que la cerve avait étranglés : monté sur un des chevaux demeurés sans maître, le glaive au poing, l'épée au côté, il prend le chemin qui conduisait à Gaiète, ville principale du royaume d'Arménie. La première personne qu'il rencontre est son frère, le bâtard de Nanteuil, dont le courage formait avec la lâcheté de Tristan un parfait contraste. Il faut dire ici par quelle succession d'aventures Doon se trouvait ainsi battant les chemins de l'Arménie. On n'a pas oublié la belle Honorée de Rochebrune, demeurée enceinte à la suite de sa visite à Gui de Nanteuil dans la maison du forestier : pour échapper au ressentiment de son père, Honorée avait quitté Rochebrune ; le duc Garnier de Vauvenisse l'avait recueillie, puis épousée. Trois mois après ce mariage, elle avait mis au monde un fils, qui fut nommé Doon, en souvenir de son aïeul paternel, Doon de Maience. Garnier, loin de reporter sur le fils de Gui la tendresse qu'il avait pour la mère, chargea un écuyer de le tirer de son berceau, pour le conduire dans une forêt lointaine et l'abandonner à la merci des bêtes fauves. L'écuyer obéit, mais les cris de l'enfant attirèrent le chevalier gardien de la forêt :

V. 1060. **Le forestier le print qui ne le voult lessier,**
Vers son hostel s'en va, là trouva sa moillier :

« Dame, fait-il, pour Dieu, vous voudroye prier
« Que vous fassiés tantost cest enfant alaitier.
« Il est envelopés en un mantel moult chier,
« S'a la crois sur l'espaule, il est fils de princier ;
« Grans biens nous en venra, pensés de lui aidier. »
Et la dame repont : « Tout à vo desirier! »

Doon resta seize ans chez le forestier, et y serait demeuré plus longtemps, si le fils de son protecteur, enflammé contre lui de la plus violente jalousie, ne l'eût insolemment provoqué, un jour qu'il revenait de la chasse :

Du cheval descendi, dedens l'ostel entra, V. 4688.
Un faucon sur son poing que moult bel affaita :
Le faucon mist à perche et gorge fait lui a.
Le fils au forestier à qui moult anoya
Aherdi le faucon, le col lui debrisa,
Et puis lui dist : « Trouvés, mal ait qui vous porta ! »
Quant le bastart ouÿ que trouvé l'appella,
Et vit son faucon mort, forment lui ennoya,
Il desclique la paume, et tel cop lui dona
Que petit s'en failli le cuer ne lui creva.

Survient alors le forestier, qui d'un autre coup de poing étend Doon près de son fils. « Est-il vrai, demande Doon, « que je sois enfant trouvé? – Oui, tu n'es pas mon fils, et « tu me fais regretter ta nourriture. — Puisqu'il en est ainsi, « reprend Doon, je supporterai vos mauvais traitements :

« Bien povés de moi faire toutes vos volentés, V. 4717.
« Je vous livre pour batre mes flans et mes costés ;
« Se j'ai vos fils batu, la venjance en prenés. »
Adont s'agenouilla li bastars honorés
Et lui cria merci, ses mains à hault levés.

Le forestier, en l'embrassant, lui fit cependant entendre qu'il ne pouvait plus le garder au logis : avant de le recommander à Dieu, il lui remit le drap vermeil dans lequel il l'avait trouvé enveloppé. Comme Doon passait le seuil de la porte, le fils de la maison fait tomber sur sa tête un énorme bâton. « Méchant garçon! dit Doon, je vous pardonne encore, pour « l'amour de celui qui m'a nourri; mais n'y revenez pas, si « vous tenez à la vie. » L'autre ne répondit qu'en s'élançant une seconde fois sur lui et en le frappant plus rudement. Doon allait, cette fois, le percer d'un couteau bien acéré,

quand le père et la mère se jetèrent entre eux : « Doon! s'écrie « la mère,

V. 4780. « Je te prie, pour Dieu, frans damoiseau loés,
« Que pour l'amour de moi soit ce fait pardonés.
« Biau fils, je t'elevai, c'est fine verités,
« Maintes fois te baignai les flans et les costés,
« Tu as été par moi liement gouverné ;
« Hui ne lui faites mal, trop en serois blasmés.
« N'ocis point mon enfant... »

Doon se laisse encore attendrir, à la condition que l'agresseur demandera merci ; mais, au lieu d'y consentir, celui-ci réunit plusieurs méchants garnements et s'en va attendre l'enfant trouvé dans la forêt qu'il allait traverser. Doon, surpris à l'improviste, met en fuite les vauriens, retient le fils du forestier, le terrasse et lui tranche la tête : cela fait, il poursuit tranquillement son chemin. Vers la fin de la chanson, nous le verrons retrouver son père nourricier, qui lui pardonnera en recevant de lui de grands fiefs. Cet épisode est raconté d'une façon touchante, et notre rimeur a rencontré ici un certain bonheur d'expressions et de style qui lui fait ordinairement défaut.

L'enfant trouvé fugitif entend bientôt parler d'un « bé-« hourt » ou tournois que devait donner le duc Garnier, son beau-père ignoré, dans la ville de Vauvenisse, pour célébrer la naissance de sa fille Parise. Il marche ou chevauche de ce côté, avec le vague espoir d'être admis à concourir aux joutes :

V. 4844. On y devoit briefment un bohourt commencier,
Et donnoit-on ung pris qui moult fut à prisier :
Ung cheval de cent mars, et ung noble esprevier,
Et un noble chastel séant sur ung rochier.

Pour prendre part à ces joutes il fallait présenter un cheval de bataille et de bonnes armes : Doon n'avait pas les moyens de les acheter : « Hélas! se disait-il,

V. 4891. « Li truant sont plus liés en lor condition
« Que li honestes cuers qui n'ont fief ne maison.
« Truant, mais qu'à mangier ait assez à foison,
« N'aconte au remenant la monte d'un bouton ;
« Mais li honeste cuer de bone nourrisson
« Tache à avoir beaus dras et de belle façon ;
« N'aconte à son mengier se bien petitet non,

« Car à honesteté met sa condicion.
« Et li glous ameroit assés mieus un chapon
« Que ne feroit d'avoir ou chief ung chaperon.
« Hélas! à quoi penssé-je, j'ai bon cuer de baron,
« Et sui povres trouvés, ne sçay de quel royon,
« Et si veul behourder sur le destrier gascon ! »

Cependant, à l'entrée de la ville, il avise au-devant de sa porte le maître d'un grand hôtel, auquel il demande humblement s'il veut bien le loger; mais il avait affaire à un vilain, qui, le voyant pauvrement couvert, croit l'occasion de railler excellente :

Li hostes le regarde, si s'est haut escriés: V. 4917.
« Amis, jousterés vous? pour Dieu ne me celés.
« — Ouïl, dist li bastars, tel est le mien pensés.
« — Sire, ce dist li hostes, une lance averés. »
Lors li baille un tinel qui fut nouveau copés,
Si lui monstre le cul, et ses dras a ostés,
Ses braies avalla, puis li a dit : « Joustés. »
Et le bastart i court qui moult fu aÿrés,
Tellement l'assena, ce dist l'auctorités,
Que le tinel ly est oultre le corps passés;
Au ressachier qu'il fist est li ostes versés.
Ains ne dist un seul mot; si bien fu assenés
Qu'emmy sa maison gist à terre ensanglantés.
Quant li voisin le virent si en ont ri assés,
Et dient l'un à l'autre : « Par Dieu qui fu penés,
« C'est à moult bonne cause que cil glous est tués. »

Mais les sergents arrivent, écartent la foule et s'emparent de Doon, qui les prie de le conduire devant le duc de Vauvenisse, pour le rendre juge de l'incident. Garnier, auquel on pouvait assurément, et Doon avant tous les autres, faire quelques reproches, était d'ailleurs assez bon prince. Le récit du jeune varlet le fit rire; l'hôtelier lui parut justement châtié : puis, frappé de la haute mine du jeune étranger, il le fait conduire par un de ses chevaliers chez le bourgeois le plus opulent de Vauvenisse, en recommandant de ne lui rien refuser : son trésorier devait payer la dépense :

Le chevalier l'enmaine droit à l'ostel Climant, V. 4989.
C'est li plus riches homs qui soit là remanant;
Comperes ert au duc, se l'istoire ne ment...
Et n'avoit qu'une fille, qui tant ot le cuer gent
Que refusé l'avoit li bourgois proprement
Au fils d'un riche conte qui fu du tenement.

Doon profita et même abusa de la liberté qu'on lui laissait : il fit donner au chevalier qui l'avait conduit le meilleur cheval du bourgeois; il acheta de belles et bonnes armes. Restait une seule difficulté : comment introduire le blason d'un enfant trouvé parmi ceux des nobles chevaliers qui devaient entrer dans la lice? Comment subir le jugement des hérauts et passer par ce qu'on appellait l'épreuve des « fenestres ? »

Du Cange, Gloss. med. et inf. lat. verbo *Fenestragium*.

V. 5072.

> Deus jours ains le behourt les fenestres fist-on,
> Pour savoir des joustans le droit compte et le non.
> Le bastart de Nanteuil ot posé son blason
> Delés une fenestre par dessus ung perron.
> Le drap où fu trouvés ou bois, lés le buisson,
> Ot mis dessus l'escu, et s'ot mis ou moillon,
> Escript en parchemin, si com lisant trouvon :
> « A ce povre trouvé qui n'a nul compaignon. »
> Cil qui le pourlisoient disoient à bas son :
> « Cil est preus et hardis, qui là a mis son nom,
> « Ne se veult point vanter, mais n'a le cuer bricon. »

Les juges consentirent à recevoir un étranger que le duc se chargeait d'entretenir. Quelques jours avant le « béhourt », Doon, qu'on n'appelait plus que l'Aventureux, fit crier par la ville qu'il tiendrait cour « enforcée », et traiterait « de « chair et de poisson » tous ceux qui se présenteraient, dames ou demoiselles, prêtres ou clercs, chevaliers, écuyers ou varlets. Cet appel ne manqua pas d'exciter un peu de scandale :

V. 5102.

> Et disoit l'un à l'autre : « Oiés-vous du ribault
> « Qui tenra court planiere? Par Dieu, point ne lui vault.
> « Où prendera-il l'or et l'argent qui lui fault?
> — « Par foi, fait dont li aultre, il paiera d'un sault. »

Façon de parler qu'on peut rapporter à l'un ou à l'autre de ces deux proverbes populaires : « faire un trou à la lune, » ou « payer en monnaie de singe. » Mais les médisants n'empêchèrent pas la foule de répondre à l'invitation. Le comte de Pouille arrive des premiers, et Doon veut être « adoubé » de sa main. Après l'accolade, le nouveau chevalier monte à cheval et caracole dans la cour de l'hôtel à la manière accoutumée. Quand il dut se désarmer et reprendre ses robes ordinaires, il ne trouva pas d'écuyer pour l'aider à détacher le heaume, les éperons et le « jazeran » ou cotte de maille :

Marie la pucelle, qui fu fille Climent,
En sa chambre est entrée, Doon va saluant, V. 5148.
Et dist : « Frans chevaliers, où sont vostre sergent ?
« Car je vous aideroi à désarmer errant.
— « Belle, dist le bastart, le cuer avés sachant. »
Lors li aida la belle r'oster le jazerant ;
Ou volequin remest, qui est de bougherant
Ouvré de riche soie et derrier et devant,
Et chausses d'escarlatte aussi rouges que sanc.
En pur le chef estoit, moult i ot bel enfant.

Nous n'avons pas vu ailleurs ce mot de « volequin », vêtement de laine, comme l'indique la première syllabe *volle,* ou *wolle :*

La pucelle le voit de si bel couvenant V. 5165.
Qu'à lui-méismes dist : « Vray roy de Belléant,
« Mieulx vauroit ung tel home avoir, à tout néant,
« Que ne seroit ung laid, hideux et mal sachant,
« Si éust tout l'avoir qui est en Orient.
« On ne puet pou avoir, puis qu'on a bel amant. »
Ainsi dist la pucelle au gent cors avenant,
Et Dos l'aloit aussi moult forment desirant.

Les suites d'un entretien commencé en telles dispositions sont faciles à prévoir. Les deux amants se jurèrent un amour éternel, et la belle Marie, en échange de promesses qui ne devaient pas être tenues, remit à Doon un anneau dont la propriété était de guérir toutes les maladies.

Mais elle n'avait pas seule remarqué la bonne grâce et le beau maintien du jeune chevalier d'aventure. A la « montre « des fenestres » succédait la procession des chevaliers. Les dames, au nombre de plus de deux cents, richement parées, la tête couronnée de chapelets d'or et de perles, montent sur de hauts échafauds et de là voient défiler ceux qui doivent figurer dans le « béhourt ». Après la procession, le bal ; les futurs jouteurs chantent, dansent, « carollent », et nul, autant que le jeune Aventureux, ne captive l'attention des dames .

Dont l'une dist à l'autre : « Qui est cest enfes là ? V. 5275.
« Je croy bien qu'à la feste nul plus bel n'i ara :
« Regardés sa beauté et les doulx yeulx qu'il a,
« Et la bouche riant ; qui baisée en sera
« Ara moult grant soulas, jà riens ne lui faudra.
« C'est un miroir à dames, bienheureuse sera
« La dame ou la pucelle qui avec lui l'ara
« Bras à bras en un lit ; Dieu, quel déduit sera ! »

La duchesse Honorée remarquait surtout les traits du jeune Aventureux qui lui remettaient en mémoire ceux de Gui de Nanteuil son premier amant. Elle prend pour confidente de ses émotions, la comtesse de Pouille Melior, qui, craignant de trouver en elle une rivale, lui demande si elle ne serait pas heureuse de posséder un tel amant. « Nullement, » répond sagement Honorée :

V. 5301. « Je ay noble seigneur qui est preus et hardis,
« Trop feroie folie quant tel est mis maris.
« Mais s'aussi let estoit que vo sire Henris,
« Et je péusse avoir, por ce le vous plevis,
« Un si fait damoisiel qui tant a cler le vis,
« Pour mon cors en deduire seroit le sien servis. »
Quant Melior l'entent s'en a jeté un ris.

Avant que la comtesse de Pouille ait le temps de mettre à profit ces beaux conseils, Honorée reconnaît son fils, à la vue du drap vermeil qui recouvrait son écu, et au récit que Doon lui fait de la façon dont il avait été trouvé dans la forêt. Le duc Garnier ne cherche pas à nier l'ordre qu'il avait donné de perdre son « fillastre ». Satisfait maintenant de ne pas avoir été obéi, il fait bon visage au nouveau venu. Mais, la veille de la fête projetée, Doon s'avise de tuer le comte de Pouille, assez maladroit pour avoir voulu déranger un tendre rendez-vous avec la comtesse Mélior. Après cette aventure, le bâtard ne pouvait demeurer dans Vauvenisse. Il ne tenait qu'à lui d'épouser celle qu'il venait de rendre veuve ; mais une réflexion judicieuse l'en avait détourné :

V. 5819. Et le bastart en jure jà ne l'espousera,
Pour le consentement de ce qu'ele endura
D'ocire son seigneur; autant de lui fera.
Ains puis n'ot d'ele cure, ne puis n'y retourna.

C'est à peu près avec la même indifférence qu'il prend congé de la fille de son hôte, la belle Marie. Le seul but qu'il se propose en quittant sa mère et sa maîtresse, est de retrouver son père, qui, d'après les vagues indications de la duchesse Honorée, devait encore être en Orient. Il prend la voie d'outremer, et s'en vient débarquer sur le rivage d'Arménie. C'est alors qu'il fait la rencontre de Tristan le sauvage, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

L'histoire des deux frères va maintenant marcher assez

longtemps de front. Tristan raconte le premier ses aventures; comment, ayant été nourri dans une forêt par une cerve, il ne sait rien de ses parents; seulement il avait une amie qu'il espère retrouver à Gaiete. Doon lui demande s'il est au moins chrétien, et s'il croit en la vierge Marie. Tristan répond (comme plus tard Morgant, dans le poëme de Pulci) :

« Je ne croy fors en char, en pain et en pevrée, V. 6232.
« Et qu'à boire bons vins ; m'amour lui est donée.
« Quant sui saoul m'est avis mal n'arai la journée. »
Quant le bastart l'entent, si fait une risée.

De son côté, Doon lui apprend qu'il est en quête de son père, Gui de Nanteuil, et qu'il va demander « soudées » au roi Galafre, assiégé dans Gaiete par le soudan de Babylone. « Voulez-vous m'accompagner ? ajoute-t-il. — Non vraiment, « répond Tristan, il faudrait se battre; bien fou qui va de « gaieté de cœur s'exposer aux coups. J'aime Blanchandine, « mais j'aime encore mieux la vie. » Pourtant, à force d'être sermonné, il consent à suivre Doon; Galafre les accueille et accorde ce qu'ils demandent. Blanchandine, présente à leur première audience, reconnaît aisément son cher Tristan, et trouve moyen de lui rendre visite dans l'hôtel qu'on a disposé pour eux. Après avoir mis le temps à profit comme il convenait à d'anciens amoureux, la princesse attache sur le heaume de Tristan une manche de soie vermeille, qui le fera distinguer au milieu des dangers qu'il ne doit pas manquer d'affronter. Que fait l'indigne chevalier ? il propose à Doon de changer de heaume, de façon que Blanchandine puisse attribuer à son amant les prouesses qu'il n'aura pas accomplies. Bientôt on annonce que le roi Galafre, rencontré par Tortaire, un terrible géant, vient d'être fait prisonnier : grâce au chevalier à la manche vermeille, Galafre est ramené dans Gaiete, et Tristan reçoit les félicitations que Doon seul avait méritées. Le roi, pour reconnaître un si grand service, promet de le marier, après la guerre, à la belle Blanchandine. Tout allait donc au gré des vœux de Tristan; sa gloire croissait en raison des exploits de Doon; mais un jour, en s'élançant au-devant d'un trait qui allait frapper Galafre, Doon fut lui-même atteint; le fer avait, sous les yeux du roi, traversé sa poitrine. Une blessure aussi grave n'empêche cependant pas le héros de tenir tête aux ennemis, et de ramener prisonnier le géant Tortaire. Grande fut la

surprise et la joie de Galafre, en apprenant le retour de celui dont il déplorait déjà la mort. Il accourt à l'hôtel des deux amis, au moment où Tristan reprenait le heaume à la manche vermeille; il veut désarmer son sauveur, juger par lui-même de la gravité des plaies; mais quel n'est pas son étonnement en ne retrouvant sur le corps de Tristan aucune trace de blessures! La vérité lui est ainsi révélée; furieux contre le faux brave, il le menace du dernier supplice s'il ne quitte aussitôt Gaiete. Tristan s'éloigne honteux, confus et persuadé que Doon de Nanteuil a confié le secret de sa couardise au roi Galafre, afin d'épouser à sa place la princesse Blanchandine. Tout en maudissant le défaut de cœur qui ne lui permet pas de tirer vengeance de son perfide ami, il rentre dans la forêt où il avait passé ses premières années; et, comme il était arrêté sous un arbre, voilà qu'une dame aussi blanche que la fleur d'été se dresse devant lui : « Ah, chevalier! « s'écrie-t-elle, sauvez-moi d'un monstrueux serpent tapi à « quelques pas d'ici : il a déjà tué mes six écuyers :

V. 7879. « Les ongles des piés a trenchans et afilés,
« Et s'a les yeux plus rouges que charbons embrasés,
« Et s'a bien de longueur douze piés mesurés.
« La queue lui trayne tout contreval les piés,
« Entour lui entournée; qui en est assenés,
« Je vous di pour certain qu'il est mors et finés;
« Car les dens ot agües com rasouer affilés,
« Passants oultre la gueulle deus paumes mesurés. »

Cela ne rassurait pas notre Tristan, bien que la dame lui promît le don de ses domaines et de sa personne, s'il parvenait à tuer la bête furieuse. « Je veux bien, dit-il, rester « près de vous; mais de m'attaquer à une si terrible chose, « ne l'espérez pas. » Il tira pourtant son épée du fourreau : « — Est-ce, dit la dame, coutume de chevalier de brandir « son glaive avant d'aborder l'ennemi? — Oui, répond « Tristan; peut-être en voyant de loin briller le fer, la bête « s'éloignera. » En ce moment, le serpent se montre, le saisit, l'entoure des replis de sa queue et le rejette à terre, privé de connaissance :

V. 7966. Et la fée s'escrie : « Or avant, chevalier!
« Pour Dieu relevés-vous; pensés de vous vengier. »
Ele vint à l'espée qui gist ou sablonnier,
A Tristan la presente, si lui fist paumoier.

Mais si tost qu'il la tint la laist chéoir arier;
Tout li membre li faillent, ne cesse de crier.
Et la beste faée se traist un pou arier,
Ainsi com se voulust un petit refroidier :
Dont se dresse Tristan où il n'ot qu'esmaier,
A la fuite se mist pour sa vie eslongier.

La fée le rejoint, et tant prie et promet que l'amour parvient à donner au pauvre chevalier un commencement de courage. Il reprend l'épée et va au-devant de la bête ; dès qu'elle se dresse, le cœur lui manque encore ; mais, le serpent s'éloignant de lui-même, Tristan revient vers la dame blanche et demande le prix de sa victoire. « Pour vaincre, ré-« pond la dame, il faut combattre, et vous n'avez pas com-« battu. Reprenez votre épée, attaquez de nouveau le ser-« pent; si vous en triomphez, je tiendrai ma promesse :

« Ne vous esmaiés jà ainsi ne aultrement, V. 8112.
« Car puis qu'uns homs s'en fuit, ne peut valoir néant;
« Mais monstrés bonne chere, pleine de bon talent. »

Ces conseils longuement développés achèvent la conversion de Tristan : il jure de ne plus céder à la crainte, et de ne jamais reculer d'un pied devant l'ennemi. Le serpent paraît, il l'attend de pied ferme, le frappe, et le met en fuite.

Mais la dame, au lieu de répondre à son amoureuse ardeur, lui demande s'il veut bien l'accompagner dans son château :

« Sachés que je sui fée, Gloriande ai à non; V. 8202.
« Je sui cousine Morgue et le roi Malabron.
« Mais ici sui venue pour vous doner le don
« D'avoir tel hardement que liepart ou lion. »

Toutefois le don est subordonné à la promesse de recevoir le baptême, dès qu'il en trouvera l'occasion.

Nous nous sommes étendus sur cette partie de la chanson, parce qu'elle nous a paru présenter des inventions qu'on ne trouve pas dans les autres romans de la même époque. C'était d'ailleurs, au XIVe siècle, un lieu commun des chansons de geste de conduire le héros en féerie, et l'auteur du Tristan s'est conformé à cet usage. Dans le château de Gloriande séjournent Artus, Auberon, Morgan et les autres fées :

V. 8331. Et si tost que Tristans volt en la salle entrer,
Vit plus de trente dames ensemble caroller;
Le son de leurs dous chans sont lons à raconter.
Le roi Artus séoit par delez ung piller,
Et, quant Tristan le voit, lors le va acoller :
Et Beron (Auberon) l'onnora; et puis le va mener
En ung riche vergier où il devoient souper.
Là ot un cor d'ivoire que nul ne puet sonner...

C'est ici la répétition ou la première rédaction d'une scène qui nous est également offerte dans Baudouin de Sebourg et dans Gaufrey. Tristan reçoit d'Artus le don d'un cor enchanté et d'un excellent cheval nommé Tost-courant. Ces deux objets ne jouent dans le reste du récit qu'un rôle secondaire. Gloriane, en lui apprenant à ne rien craindre, avait fait à Tristan un présent bien plus utile. Comme il connaissait, grâce à la même fée, le secret de sa naissance, il était impatient de retrouver son père Gui de Nanteuil et de contribuer à sa délivrance. Voilà pourquoi il ne resta dans ces lieux enchantés que huit jours, qui lui parurent à peine une heure. Nous passerons bon nombre d'incidents capables de mettre à bout la patience la plus robuste. Du pays de féerie Tristan revient dans l'éternelle forêt de la cerve : par suite d'une méprise mal justifiée, il prête secours au roi Murgafier, engagé dans une lutte inégale contre Gui de Nanteuil et Gandion, qui allaient parvenir à s'échapper des prisons de Rochebrune. Trop tard averti d'une erreur qui privait une seconde fois de la liberté ceux auxquels il voulait la rendre, il prend le chemin de Rome, et va recevoir du pape le baptême et l'absolution de ses péchés. Le Saint-Père l'envoie en Frise, pour en chasser Persant et Macaire, deux félons gouverneurs que Charlemagne y avait établis. Suivant notre rimeur, Nanteuil était la même ville qu'Utrecht, dont le nom fut changé, dit-il, en mémoire de l'enfant d'un certain roi Hugon, né sous une tente ou « tref », près de la ville :

V. 9382. Et le roi commanda pour cestui pavillon
Où il fu engendrés et nés, bien le scet-on,
Quant on refist la ville, Utret l'apellast-on;
A l'entrée est de Frise, le nobile roion.

Le seul mérite de cette étymologie ridicule est de nous apprendre que les rimeurs flamands du XIVe siècle avaient

complétement oublié que le Nanteuil des anciennes gestes consacrées à Girart de Roussillon était situé dans la Brie, et portait déjà, de leur temps comme aujourd'hui, le nom de Nanteuil le Doon ou l'Audouin.

Tristan se rend donc en Frise, avec une armée de trente mille Romains que le Pape n'avait pas eu de peine à recruter. Il arrive au moment où la belle Clarisse, fille du comte de Saume (ou Salm), allait épouser, contre son gré, le traître Persant :

> Car le roi Charlemaigne lui ot doné en don V. 9412.
> La cité de Nantueil et la terre environ,
> Entre lui et Macaire estoient compagnon,
> Que le levrier mata à loy de champion.

On reconnaît ici une allusion à la fameuse légende du chien de Montargis, racontée dans une autre chanson dont il ne nous reste qu'une imitation en dialecte italien. MM. Ferdinand Wolf et Guessard en ont donné, le premier, une intéressante analyse, le second un essai de restitution en vieux français.

Über die neuesten Leistungen der Franzosen. Wien, 1833, in-8°. — Anc. poët. de la Fr. Macaire. 1866.

Tristan, arrivé à Nanteuil, se glisse parmi les conviés au grand festin des noces, et les yeux de Clarisse s'arrêtent, non sur un fiancé qu'elle déteste, mais sur le grand et bel étranger, qui, de son côté, la regarde avec une égale émotion. Suivant l'usage religieusement respecté dans nos chansons de geste de laisser aux dames le mérite des premières avances, elle charge un sénéchal de porter au damoiseau un chapon rôti ; elle lui fait présenter le meilleur vin dans sa coupe dorée ; elle tire de son doigt un anneau qu'une de ses femmes va lui porter, en l'avertissant de ne pas quitter la ville avant d'avoir vu sa maîtresse :

> La chamberiere vint, qui son mestier savoit : V. 9823.
> Ele tire Tristan, l'anel li mist au doit,
> Puis lui dist en present tout ce qu'on lui mandoit,
> Que point ne s'en alast tant que parlé auroit
> A sa dame loiaus qui moult le desiroit.

La difficulté était de ménager cet entretien : Persant, depuis plusieurs jours, ne quittait guère Clarisse, et, cette nuit-là même, il avait fait dresser son lit dans la chambre voisine. L'artifice auquel la dame a recours pourra sembler assez ingénieux : comme le mariage devait être célébré le lende-

main, le fiancé avait toute liberté de lui parler : le soir venu, elle fait à Persant un accueil plus tendre qu'à l'ordinaire; car, dit le rimeur,

V. 9835. Car quant dame veult faire toutes ses volentés,
De lui est ses maris bellement aparlés,
A la fin que mieulx soit deceus et enchantés.

Ravi de la trouver en si bonne disposition, Persant demande à rester toute la nuit près d'elle. « — Toute la nuit, c'est beau-beaucoup, dit-elle, et mes femmes le trouveraient mauvais: le mieux est que vous vous teniez prêt à venir de votre chambre dans la mienne, dès que tout le monde sera endormi. Confiez-vous à moi, je vous avertirai, mais laissez ici votre manteau et vos chausses pour arriver plus doucement. » Persant se retire enchanté d'une aussi charmante promesse :

V. 9846. Mais on lui torchera de sa manche son nez,
Ainsi que je dirai, se je suis escoutés.

Dès qu'il a laissé le manteau, Clarisse le fait porter à son heureux rival : Doon, guidé par la fidèle chambrière, passe devant le portier et les chambellans qui le prennent pour leur seigneur; il arrive ainsi dans la chambre de la dame qui le reçoit à bras ouverts, et ne songe même pas à s'informer de son nom et de sa naissance, avant d'accorder ce que nos romanciers se plaisent à nommer le don d'amoureuse merci. Elle fait plus : elle voudrait que sur-le-champ le damoiseau courût à la chambre voisine, pour abattre la tête de Persant. Ici Tristan fait bonne défense :

V. 10000. « Je suis loyaulx amans et vos estes m'amie :
« Mais ensi n'ocirai, je vos acertefie
« Persant dedens son lit, ce seroit villenie :
« Meurdres seroit villain et plain de tricherie.
« Mais en couvent vous ay, de ma foy fiancie,
« Qu'à sa table demain, tout devant sa lignie,
« Je lui donray tel cop, ou soit sens ou folie,
« La teste lui toudray, jà ne l'en faudray mie;
« Car plus le doy haïr qu'home qui soit en vie. »

Le matin venu, Clarisse s'avise, un peu tard, de demander le nom de celui qu'elle a si bien traité :

V. 10063. « Dame, j'ai non Tristan, se m'ame soit sauvée;
« Je sui hoir de Nantueil et de ceste contrée,
« Fils au bon duc Guyon à la brace quarrée.

« Grand Dieu ! s'écrie alors la dame, aidez-moi et faites-
« nous pardon ; nous sommes en péché mortel, votre mère et
« la mienne étaient sœurs :

« Car vo mere Aiglentine ert mon ante clamée ; V. 10070.
« Vo cousine germaine avez hui violée. »
Et quant Tristan l'entent, s'a la coulor muée,
Et lui dist : « Damoiselle, par la vertu loée,
« Le pechié y est grans, huy en ceste journée,
« Mais sachiés que la chose doit estre pardonnée ;
« Car li uns ne li autre si n'en savoit riens née...
« Jamès plus de mon corps ne serez adesée,
« Car je ne le feroie pour d'or une contrée. »

Une lacune dans le manuscrit unique ne nous permet pas de savoir comment Tristan se tira d'une situation si délicate. Nous supposons que le lendemain il tenta vainement de tuer Persant, et qu'il parvint à mettre Clarisse à couvert, aussi bien que lui, du ressentiment d'ailleurs assez naturel de son fiancé. Nous le retrouvons chevauchant sur la route de Saume, avec sa belle cousine en croupe. Il arrive chez le comte Valeran, père de Clarisse, qui semble d'abord écouter avec faveur le récit que lui fait Tristan de son aventure, mais qui, dans la crainte de provoquer le courroux de Charlemagne, protecteur des parents de Ganelon, va surprendre le héros dans son lit, le fait charger de chaînes et plonger dans une affreuse prison. Nous abandonnons ici Clarisse, mais nous apprenons plus tard que, Tristan l'ayant laissée enceinte, elle n'en épouse pas moins le Saxon Guiteclin, lequel, au début de ses guerres contre Charlemagne, s'empare du comté de Saume. Quelque peu surpris de voir, après sept mois de mariage, Clarisse lui donner un fils, Guiteclin avait besoin d'être rassuré :

Si lui dist maintes fois : « Doulce dame loée, V. 10819.
« Trop me sui merveillans, c'est verité prouvée,
« Qu'en sept mois ay ung fils ; c'est chose desguisée. »
Et elle luy a dit, come bien avisée :
« Sire roi Guiteclin, n'aiés chiere effarée,
« Car ce est la coustume en la nostre contrée.
« Dame n'est que sept mois de son fruit enblavée. »
Lors cuida Guiteclin que la dame senée
Luy déist verité, s'apaisa sa pensée.

C'est à Guiteclin que Tristan doit la fin de sa captivité. Il lui fait entendre que Valeran l'a retenu prisonnier parce

qu'il le croyait émissaire du roi sarrasin Murgafier de Rochebrune. Il obtient donc de retourner à Rochebrune, et Murgafier, reconnaissant en lui le chevalier chrétien qui jadis lui avait porté secours et rendu ses prisonniers, le charge du commandement de son armée. Tristan ne tarde pas à retrouver sa nombreuse famille : la belle Aye d'Avignon, Ganor et ses enfants, Gui de Nanteuil et Eglentine, Doon de Nanteuil et Blanchandine. Les détails bizarres de tant de reconnaissances doivent nous arrêter un instant.

Voici la situation de tous ces personnages : le vieux roi Ganor et ses deux fils étaient prisonniers du roi Galafre d'Arménie. Galafre était venu assiéger dans Gaiète le roi Murgafier de Rochebrune, que soutiennent le soudan de Babylone et Tristan. Aye d'Avignon avait été, on s'en souvient, sous le nom de Gandion, livrée par Galafre à ce roi Murgafier, qui, depuis longtemps, retenait également captif Gui de Nanteuil, séducteur de sa fille Honorée. Eglentine, femme de Gui de Nanteuil, était toujours à Babylone, auprès de Clarinde, fille du soudan. Pour Doon, le bâtard de Nanteuil, nous avons suivi ses aventures jusqu'au moment où Tristan, convaincu de poltronnerie, avait été chassé de Gaiète. Il défendait dans Gaiète la cause de Galafre, tandis que Tristan, devenu sénéchal du roi Murgafier, ne cherchait qu'une occasion de punir le bâtard de Nanteuil de la trahison dont il le croyait coupable. Au milieu d'un combat, il parvient jusqu'à lui, le renverse et le fait prisonnier. Mais, du haut des murs de Gaiète, la fille de Galafre avait reconnu son cher Tristan, lui avait fait signe d'approcher, et n'avait pas eu de peine à lui prouver que Doon ne l'avait pas épousée et qu'elle était encore demoiselle :

V. 11206. « Tristan, dist Blanchandine, vous parlés sans raison,
« Quant ainsi desprisez vo loial compaignon.
« Ne volt mon corps avoir par nule entencion,
« Car je lui fu pramise et donée en droit don,
« Mais onques envers moi ne pensa se bien non. »

Rentré dans le camp, Tristan se jette dans les bras de son frère et lui fait rendre la liberté. Puis, afin de revoir Blanchandine, il se déguise en marchand et pénètre dans Gaiète, jusqu'aux chambres de la princesse. C'est là que Galafre le fait saisir ; on le conduit dans la « chartre » où se trouvaient déjà depuis si longtemps le roi Ganor et ses deux fils. Dès que

le bâtard de Nanteuil apprend la mésaventure de Tristan, il retourne à Gaiète, et Galafre, qui ne peut se défier d'un chevalier si souvent éprouvé, lui confie les clefs de la « chartre ». Grâce à lui les prisonniers chrétiens allaient être délivrés; mais Tristan, généreux pour la première fois de sa vie, ne veut pas sortir de Rochebrune sans emmener Blanchandine: il faut donc que Doon trouve encore moyen de tromper la confiance de Galafre, pour réunir la princesse à son ami. Or tous ces retards étaient fort peu du goût de Ganor: après dix-sept ans de captivité, le vieux roi de Maiogre avait bien le droit d'être impatient de liberté :

« Diex ! dist le roy Ganor, vecy grant diablerie. V. 12278.
« Voulentiers m'en alaisse de céans, sans amie. »
Et quant Tristan l'entent, si dist par gaberie :
« Aÿ ! roy de Maiogre, par Dieu le fil Marie,
« S'or estiés damoiseaus, en jouvente prisie,
« Pour bele dame avoir en la vostre baillie
« Voulsissiés bien souvent adventurer vo vie.
« Mais pour ce qu'estes vieuls, qu'avés barbe florie,
« Ne vous est riens des dames, ne de leur druerie.
« Adès vourriés avoir vostre escuelle drecie,
« Et dormir et ronfler toute nuyt anuytie.
« Mal seroit par vo corps belle dame servie. »
Et quant Ganor l'oï, n'a talent que il rie.

Dans les prisons de Gaiète se trouvait encore un prélat que notre rimeur étourdi nomme, ici l'archevêque de Sens, plus loin l'évêque de Coblentz. Il est délivré par Doon, comme les autres, et Tristan profite de sa présence pour faire baptiser Blanchandine et célébrer son mariage :

« Car jamès le sien corps de moi n'iert adesés, V. 12412.
« Que ne soit baptisée, ce est la verité.
« Bien le me dist le Pape, qui tant iest honorés,
« Que se j'i habitoie, j'en auroye greftés. »

Mais le soudan, auquel ils vont demander un refuge, était l'oncle de Galafre; il avait vu souvent Blanchandine et ne lui eût pas pardonné de renier sa foi, afin d'épouser un chrétien. Pour prévenir les soupçons, on fait donc quitter à la nouvelle mariée les habits de son sexe et prendre ceux d'un chevalier. De là, nouveau danger : Clarinde, fille du soudan, ne voit pas sans émotion Blanchandine devenue Blanchandin. Elle l'entraîne dans sa chambre et lui fait une

déclaration en règle. L'autre, assez embarrassée, se retranche sur la différence de religion : un chevalier pouvait-il entretenir des relations intimes avec une Sarrasine? « — Qu'à cela « ne tienne, répond Clarinde, je suis prête à croire tout ce « que vous voudrez :

V. 12679. « Sire, ce dist Clarinde, pour mon gré accomplir,
« Et pour l'amour de vous, je vous dis, sans mentir,
« Croiray la vostre loy, et je m'y veul tenir. »

En même temps elle tire un anneau de son doigt et le donne à Blanchandin, comme gage de sa ferme résolution de ne jamais être à un autre.

Cependant Tristan, qui riait tout bas de la méprise de la belle Clarinde, ne tardait pas à reconnaître, dans la tente du soudan, sa mère Eglentine, et son fils, le petit Ramond, qu'Eglentine avait jadis surpris dans son berceau, et ramené de la forêt à Babylone. Le trouvère a su exprimer assez bien la situation critique de Blanchandine, mère de Ramond, forcée par son déguisement de comprimer le désir de presser dans ses bras le fils qu'elle venait de retrouver.

Une dernière victoire de l'armée du soudan sur celle de Galafre fait avancer l'action de quelques pas. Galafre est tué; le triomphe des Babyloniens est acheté par la mort du soudan et par les graves blessures de Doon, de Ganor et de ses fils. Tristan, au lieu de rentrer au camp, suit la trace de Murgafier, qu'il venait de si bien servir. Dès qu'il a rejoint le malheureux roi de Rochebrune: « — Avez-vous, lui dit-il, « l'intention de continuer la guerre? — Non, répond Mur- « gafier, nos ennemis sont exterminés. — Je ne suis donc « plus à vos soudées, je reprends ma liberté, et j'en profite « pour vous demander les clefs de la prison de mon père et « du brave Gandion. Roi Murgafier, il faut maintenant « compter avec moi; défendez-vous. » Étourdi d'un discours aussi peu prévu, le pauvre roi se met en garde; il pare les coups du mieux qu'il peut, il offre l'abandon de ses trésors et de son royaume, avec la main de la belle Florine, sa sœur. Prières inutiles; Tristan, de deux coups d'épée, lui sépare du corps le bras et la jambe :

V. 14447. Murgafier chiet à terre, qui ait maléiçon!
« Par foy, se dist Tristan, fils à putain, larron,
« Le mien pere avés-vous tenu en vo prison,

« Et sa mere ensement, dame Aye d'Avignon;
« Mais vous en averés un mauvais gueredon...
« Or, tost vous trencherai le chief sous le menton,
« Et vos yeulx creverai de terre et de sablon,
« La pel escorcheray de vos dos environ,
« Par petites corroies vos escorchera-on,
« Se ne donnés les clés sans nule arestison. »

Murgafier consent à céder les clefs qu'il ne quittait jamais, à condition d'avoir la vie sauve. Mais comment la promesse est-elle tenue? Le féroce Tristan attache à la queue de son cheval le malheureux roi, le traîne ainsi dans le bois voisin, lui lie les deux mains autour d'un arbre, et, pour l'empêcher d'appeler au secours, lui arrache la langue :

Puis lui trencha la langue droitement au moillon, V. 14491.
Si que ne pourra dire flamenc ne bourgoingnon;
En vie le lessa, pour voir le vous dit-on;
Car à un arbre ou bois a lié l'esclaron.
Là mourut le traïstre, à sa maléiçon.

Ces détails sont hideux, et la cruauté froide du héros de la chanson est d'autant plus révoltante que, recueilli précédemment par Murgafier, il venait d'exposer sa vie pour lui. Il est vrai que Murgafier retenait depuis longtemps captifs Gui de Nanteuil et Aye d'Avignon : mais Aye, sous le nom de Gandion, était prisonnier de guerre, et pour Gui, le déshonneur et la fuite de la princesse Honorée justifiaient assez les représailles du père. Nous ne pouvons donc voir ici qu'un odieux jeu d'esprit, familier aux trouvères du XIVᵉ siècle, et qu'on ne doit pas leur reprocher plus qu'aux auditeurs qui leur prêtaient une oreille favorable. Afin de mieux prouver l'absence de tout sentiment moral et vraiment chrétien, le rimeur se complaît aussitôt à raconter la passion de Florine pour le bourreau de son propre frère, le roi Murgafier. Elle lui envoie de tendres messages, et elle sera au comble de ses vœux quand Tristan, devenant, comme on va voir, libre de l'épouser, convolera en secondes noces.

La mort du soudan, des rois Galafre et Murgafier laissait vacantes les trois couronnes de Babylone, d'Aufalerne et de Rochebrune. Clarinde, la fille du soudan, devint reine de Babylone et n'en fut que plus pressante à l'égard du faux Blanchandin. Dans la situation critique où Blanchandine se trouvait placée, elle dut suivre les conseils d'Eglentine, la mère de l'époux qu'elle croyait avoir perdu :

V. 14695. « Je loe que Blanchandine, où tant de beauté a,
« Espouse la roÿne; et quant o lui sera
« La nuyt, par mon conseil entendre lui fera
« Qu'o lui ne peut gesir, n'à luy n'abitera
« De ci jusques à tant que se baptisera.
« Et puis en ce tempore, roi Ganor guerira,
« Et quant à chevauchier chascun prest en sera,
« Par nuyt nous enfuyrons, et avec nous venra
« Blanchandine la belle que mes fils tant ama. »

Le mariage fut donc célébré. Notre rimeur s'étend avec complaisance sur tout ce qui pouvait mieux faire comprendre l'embarras du pauvre marié, alléguant toujours la nécessité du baptême de Clarinde avant qu'il lui fût permis de remplir ses nouveaux devoirs. La reine, avertie par un traître arménien que son époux pourrait bien être une fille, fait préparer un bain, et veut que Blanchandin y entre devant elle. Un incident miraculeux sauve l'épouse de Tristan de cette nouvelle épreuve. Elle sort de la ville, gagne la forêt, et, se jetant aussitôt à genoux, demande à Dieu les moyens de venger la mort de Tristan. Un ange lui apparaît et lui annonce que Dieu, touché de sa prière, est prêt à l'exaucer : « Veut-elle demeurer femme, veut-elle devenir homme? » La dame hésite; enfin, elle se décide pour le changement de sexe :

V. 15883. « Or te mande Jhesus, qui le monde estora,
« Lequel tu aimes mieulx, or ne me cellés jà,
« Ou adès estre femme ainsi que te créa,
« Ou devenir un home; à ton vouloir sera... »
Quant Blanchandine l'ot, tout le sanc li mua :
« Dieu, dist ele, me fist et si me defera,
« Dieu scet lequel des deus plus me pourfitera...
« — Dame, ce dist li anges, dire vous convendra
« Lequel vous amés mieulx, et il le vous donra. »
Quant Blanchandine l'ot, à genoulx se geta...
« Ungs homs veus devenir, par moy vengié sera
« Le damoiseaulx Tristan qu'à honneur m'espousa... »
Si tost qu'elle ot ce dit, li anges dit lui a :
« Va-t-en en Ermenie, car Dieu mandé le t'a,
« Par devers ta moullier que ton corps espousa;
« Jà n'i seras si tost qu'en la cité venra
« Ung gentil arcevesque qui la baptisera.
« Et si couches o li tant que il te plaira,
« Car la premiere nuit que ton corps i gerra
« Y porras engendrer ung hoir que Dieu vorra
« Hautement coroner, pour le bien que fera.
« Saint Giles iert clamés en Provence de là. »

Voilà donc Blanchandine devenue réellement Blanchandin. A peine la transformation est-elle opérée que Doon, le bâtard de Nanteuil, le rejoint et lui annonce que Tristan n'a pas besoin de vengeur, qu'il est vivant, qu'il a tué Murgafier et qu'il revient de Rochebrune avec son père et son aïeul :

Quant Blanchandins l'oÿ, s'en fist chiere esbahie : V. 15915.
« Aÿ, bastart, dist-il, ne le savoye mie ;
« Se le cuidasse ensi, pour voir le vous affie,
« Jà ne fust ma jonesse de la soye partie ;
« Mais ore ne peust estre, car Dieu ne le veult mie. »

Inutile de nous arrêter ici sur la réception faite à Blanchandin par la tendre Clarinde, et sur la consommation tardive, mais satisfaisante, de leur mariage. Notre poëte savait que ces détails ne paraîtraient pas trop longs à ses auditeurs ; d'ailleurs, pour les rassurer, il les avertit que l'histoire est faite à leur édification :

Seigneurs, or entendés, pour Dieu le droiturier, V. 16017.
C'est de Sains et de Saintes que Jhesus ot tant chier ;
Si que ceste chanson en fait plus à prisier.
On la pourroit moult bien ou moustier preeschier.

Blanchandin et Clarinde font le meilleur ménage du monde, et Tristan, consolé de la transformation de sa première femme, épouse Florine, la sœur de Murgafier. Mais Clarinde avait fait le singulier vœu de ne jamais gouverner d'autres contrées que celles dont Blanchandin, son nouvel époux, ferait la conquête. En conséquence ils abandonnent leur grande ville de Babylone, équipent une belle flotte et vont débarquer en Grèce. Blanchandin fait d'abord aux mécréants une guerre heureuse, et Clarinde met au monde un enfant prédestiné à devenir le glorieux saint Gilles de Provence :

Quant il fu baptisés, on l'ala raporter V. 17340.
Tout droit ou lit sa mere, qui le volt aleter.
Oncques ne voult souffrir ne nul jour endurer
Qu'aultre let que du sien péust l'enfant gouster.
En la cité de Gresse, si com j'oÿ conter,
Fu nés cil royaus enfes, dont vous m'oés parler,
Que Jhesus par sa grace fist telement resner
Qu'on le peut en Provence bien saint Gilles clamer.
Ensi le nous tesmoigne sainte escripture au cler,
Et qui encontre ce en vourroit arguer
S'en voise à notre dame à Tournai, c'est tout cler.

On conservait encore, il n'y a pas longtemps, à Tournai, une relique vénérée, qui passait pour être le bras de saint Gilles. Mais les Grecs, que Blanchandin était venu sermonner les armes à la main, ne s'étaient convertis que des lèvres. Un de leurs chefs incendie de nuit le palais où dormaient Blanchandin d'un côté et de l'autre Clarinde, à peine relevée de ses couches. Après avoir inutilement essayé de rejoindre son mari, la reine entre dans un léger navire qui la met pour le moment, elle et son enfant, à couvert de la fureur des Grecs, tandis que Blanchandin, surpris sans défense, est entouré, frappé : un coup de hache lui tranche le bras au nœud de l'épaule. Dans ce triste état, il est recueilli par un honnête bourgeois ; un ange vient le visiter et lui ordonne de quitter la contrée, pour se mettre en quête de son enfant, tout en conservant avec soin le bras qu'on vient de lui couper. Blanchandin obéit à la voix céleste ; il retrouve Tristan, après quinze années de voyages, et son fils après quinze autres années. Il nous faut maintenant parler de ce fils.

Sans un grand miracle, il serait mort d'inanition dans le navire où Clarinde s'était jetée pour éviter la fureur des Grecs. Après avoir erré plusieurs jours au gré des vents, la pauvre mère, exténuée de faim, n'avait plus de lait à lui donner, et, dans la pensée que ses propres péchés empêchaient Dieu de venir au secours de l'enfant, elle allait se précipiter dans les flots :

V. 17839. Ainsy que la royne appareillée estoit
Pour saillir en la mer, car noier se vouloit...
Senti en ses mamelles le let qui lui sourdoit,
A si grande planté vous di que lui venoit
Que par dessouls ses dras en la nef l'en couloit.
Et là fist ung tel ru du let qui lui versoit
Que le batel entour arousés en estoit...
Lors a saisi l'enfant qui affamé estoit,
De sa destre mamelle doucement l'aletoit...

Le navire aborde en Normandie ; la reine, en mendiant son pain, traverse le pays et arrive à Couvelains (Coblentz), un jour que l'évêque donnait une grande fête aux chevaliers de la ville, prêts à partir pour la Syrie. A la porte de l'évêque était rassemblée la troupe des truands, dans l'attente d'une grande distribution :

V. 17913. Li truant en faisoient feste, sur la chaucie,
Estevelles, ribaus et si faite mesgnie ;

Et disoient en haut : « En menant bonne vie,
« Despendons tous nos biens en ycelle nuytie... »
Li ung fet le malade, l'autre gentillerie,
L'autre porte ung enfant qu'il emprunte à la fye...
Atant, ès un quoquin qui à haute alenée,
Lui a dit : « Damoiselle, une telle espousée
« Vourroye bien avoir, s'il vous plest et agrée ;
« Cest enfant porteroye toute jour ajournée ;
« Si diroye qu'encor n'en estes relevée.
« J'aroye tant de pain ains que fust la vesprée
« Que ne despenderions, en quinzaine passée... »
Es dens la va baiser, et la dame loée
Le feri de son poing une grande paumée ;
Par la bouche lui sault le sanc de randonée.
Là y ot de paillars une tele risée
Que les voisins qui ont ceste noise escoutée
Disoient : « Plaise à Dieu et la Vierge loée,
« Que ceste maison fust et arse et embrasée ;
« Par foy bien pert l'aumosne qu'à tel gent l'a donée. »

Par bonheur, l'évêque de Couvelains était précisément celui qui avait conféré le baptême à la reine et qui l'avait mariée. Il reconnut Clarinde et lui fit préparer un logement dans son palais. Le premier mouvement de la dame fut en faveur des truands qu'elle avait suivis et de l'hôte qui l'avait hébergée ; elle appelle un écuyer :

« Alés-en, dist la dame, franc damoisel jolis, V. 18259.
« Chés mon oste vaillans qui est clamés Tierris :
« Querés un estevelle qui est truans maudis,
« Qui vouloit au matin estre le mien maris ;
« Du cop que luy donnay fu à terre flatis.
« Portés lui en amende, en l'onneur Jhesu-crist,
« .XII. los de bon vin et .V. paons rostis.
« Car je veul les truans dont l'ostel est fournis
« Soyent de ma venue aujourdhui bien servis.
« Si dites à mon oste et l'ostesse gentils
« Que gardés n'i soit pas, pour le vespre, mes lis,
« Car si dur le trouvay, sire, par Jhesu-Crist,
« Que j'en eus huy matin les costés trop malmis. »
Quant l'evesque l'entent, si en a fait grant ris.

Clarinde ne quitta plus la maison du bon évêque ; elle y mourut, après avoir vu Gilles, son fils, grandir, embellir et surtout apprendre :

Quant il vint à quinze ans, de clergie ot tant V. 19396.
Que de ce que savoit se vont esbahissant
Tous les homes l'evesque et tous les clers lisant.

Mais cette grande beauté pensa lui devenir fatale. La nièce de l'évêque devint amoureuse de lui et ne put cacher sa passion. Vainement le pieux jouvenceau mit en œuvre toute son éloquence pour lui persuader qu'on devait en ce siècle penser avant tout au salut de son âme, et que le meilleur moyen de le compromettre était de parler comme elle et d'agir comme elle demandait,

V. 19528.

Tant fut adont sourprise que se prist à plourer,
Et en ce plourement se prist à desperer.
Adont vint un diable par devant lui ester,
En semblance d'un home se voulut figurer;
A la pucelle vint, si la prist à tempter,
Et fist tant, par l'enort que il lui volt donner,
Et pour ce que la male s'i voust abandonner,
Qu'adont li anemis volt en lui abiter,
Et volt en celle dame un enfant engendrer.

La coupable jeune fille ne s'en tient pas là; elle va déclarer à son oncle l'évêque que Gilles l'a séduite, « enherbée », et contrainte à subir ses criminels embrassements :

V. 19586.

Ele dist : « Ce fu Gilles qu'ensi me viola.
« Oncques pire lechieres ne but ne ne menga.
« Il contrefait le dieu, mais le deable ou corps a...
« Et s'est pourvéus d'erbes, ne sçay coment les a. »
Quant l'evesque l'oï, de sa main se signa,
A ses prelas a dit : « Grant merveille ci a.
« Encore dist-on voir, on l'a dit par deça,
« Que pis vault la coye eaue que celle qui courra. »

Gilles interrogé se contente de protester de son innocence, sans charger son accusatrice. Il est condamné au supplice du feu; mais, avant d'être lancé dans les flammes, il désire être confronté avec la jeune fille, qui, d'abord, renouvelle sa déclaration. Un miracle seul pouvait sauver l'innocent accusé; il ne se fit pas attendre :

V. 19673.

Aussitost qu'ele ot dit : « Sire, ardés cestuy-là,
« Car c'est cil qui le fruit de mon corps engendra, »
Dont la voix d'un enfant, que Dieu y octroya :
« Sire evesque, dist-il, jà ne vous avendra
« Que vous ardés Gillon; vraiment coupe n'y a,...
« Fils sui de l'ennemy, icil engendré m'a,
« Mais ceste à lui son corps rendy et obliga;
« Dont vint li anemys qui à lui habita,
« Il fera grant aumosne qui tous deus nous ardra... »

Ce fut donc la demoiselle, et non saint Gilles, qui fit l'épreuve des feux de ce monde, précurseurs de ceux de l'enfer. L'évêque rendit son affection au fils de Blanchandin ; il eût même voulu lui céder son évêché, et, sur son refus, le suivre dans une retraite éloignée, pour s'y vouer uniquement à la contemplation ; mais Gilles arriva seul à l'endroit où il voulait désormais vivre :

Li evesque mourut tout droit à Meaux en Brie, V. 19836.
Là est saintiffiés dedens une abbaÿe,
Saint Cornille a à non, en icelle partie...
Gilles s'en desparti, s'a sa voie aqueullie ;
Et tout droit en Provence, pour voir le vous affie,
S'en alla li sains homs, si com l'istoire crie,
Que la terre venoit de son ancesserie ;
Mais n'i avoit nul hoir, seigneurs, à celle fye.
Dame Aye d'Avignon avoit perdu la vie,
Et ses trois fils aussy, à deul et à haschie.
Par delà Avignon, celle cité garnie,
Sept liéwes, avoit une forest feuillie :
Là endroit prist le saint dont je vous segnifie,
Une habitacion et une logerie,...
De feuilles, d'erbe aussy vesqui, ne doubtés mie,
Que ne mengea de pain denrée ne demye.

Il est vrai que, pour suppléer aux douceurs qu'il se refusait, une biche venait chaque matin humecter de son lait les herbes dont il voulait faire son unique nourriture. Le rimeur a trouvé, dans une des légendes fabuleuses consacrées à saint Gilles, une grande partie de ce qu'il se plaît à nous raconter ici. Ces légendes le font en effet venir d'Athènes en Provence, et le conduisent dans la retraite qui deviendra plus tard la ville de Saint-Gilles, si chère aux pèlerins et aux romanciers du moyen âge.

Finissons maintenant le compte de tous les personnages de la chanson. Ganor, ses deux fils et Belle-Aye avaient été tués par Clarian de Nubie, devant Aufalerne qu'ils espéraient reconquérir ; Gui de Nanteuil avait été assassiné par le traître Persant auquel il avait redemandé l'héritage paternel ; Eglentine ne lui avait pas longtemps survécu ; le chagrin d'être séparée de Tristan avait abrégé les jours de Florine ; enfin, Doon, le bâtard de Nanteuil, revenu en France avec les deux fils de Tristan, fut assassiné par l'ordre de la comtesse de Pouille, qu'il avait autrefois refusé d'épouser ; Clarinde était morte chez l'évêque de Couvelains. De tant de

héros, il n'en restait plus que cinq : Tristan et ses fils, Beuve et Ramond, Blanchandin et saint Gilles. Blanchandin, toujours à la recherche de son fils, rencontrait Tristan dans la ville de Namur, et Ramond parvenait dans l'ermitage où vivait retiré son jeune frère Gilles. Ramond ne peut comprendre comment celui-ci préfère la vie d'un désert au mouvement du monde; il ne veut entendre parler ni de repas frugal, ni de lit de planches et d'oreiller de pierre. — « N'y a-t-il pas, dit-il, un boucher, un boulanger près d'ici? — « Non vraiment, répond Gilles,

V. 21043.

« Bien deus liéwes y a,
« Ançois qu'on treuve ville ne deçà ne delà. »
Et quant Ramon l'oÿ, souvent l'en anoya.
Dont a dit à son frere : « Trop malement me va,
« Onc n'éus si grant faim plus de quatre ans y a :
« Car alumés le feu, de la laigne assez a.... »
Et le preudons le fist, que point n'i arresta.
Ramon à son destrier errament en alla,
Et d'un coustel que tint la cuisse lui trancha ;
Et quant il l'ot tranchée, la pel hors en osta :
Car ce est la coustume, ou païs par delà,
Que de cheval menguent, de ce ne doubtés jà ;
Mieus l'aiment que d'un beuf, jà si bon ne sera.
En un baston l'atache, envers le feu s'en va,...
Mais n'y ot pain ne sel adonc, quant le manga.
Et Gilles par delà de ses herbes disna.

Le lendemain matin, le saint voit arriver chez lui le duc de Normandie, qui l'invite à se rendre sans retard à Avignon, près de l'empereur Charlemagne. Gilles suit le noble messager : l'empereur, en le voyant, s'humilie et le prie d'écouter les pénibles aveux qu'il va lui faire en confession. C'est encore un emprunt fait à la légende du saint, et qui déjà tenait une grande place dans l'histoire romanesque de Charlemagne. Le grand péché que l'empereur n'ose avouer est révélé à saint Gilles par un ange qui en apporte du ciel la charte détaillée. Le rimeur trouve ici quelques beaux vers, comme on en va juger :

G. Paris, Hist. poét. de Charlemagne, pages 378-382.

V. 21238.

Saint Gilles le chastie à loy de bon preudon :
« Recongnois ci ta vie, gentil fils à baron ;
« Rois es de douce France, et ainsy t'appellon,
« Empereres de Rome et d'Allemagne en son ;
« Mès tu n'es aujourd'huy qu'uns homs, bien le scet-on,
« T'ame n'a de hauteur néant plus qu'un garçon,

« Et jà por ta noblesse n'aras de Dieu pardon.
« Jà as fait maint pechié par le tien cuer felon,
« Tu fezis moult de maus Regnaut le fils Aymon,
« Si guerroias à tort Girart de Roussillon;
« Or amende ta vie, car il en est saison. »

Charlemagne paraît ne rien vouloir dissimuler, et proteste, après avoir reconnu bien des méfaits, qu'il n'a plus rien à dire :

Las! pourquoi disoit ce, le bon roy de Paris! V. 21263.
Le plus felon lessoit et disoit les petis...
Saint Gilles et li rois qui tant estoit hardis
Furent bien l'un lez l'autre moult longuement assis,...
Et Gilles est tantost des armes Dieu vestis,
La messe commenca dont bien estoit apris,...
Au secret de la messe, disant les mos saintis,
A fait à Dieu priere, disant : « Saint Esperis,
« A cet empereeur qui m'a ses maulx gehis,
« Veulles faire pardon, et l'en soit fait octris... »
Oiez belle miracle que là fist Jhesu-Crist :
Nostre sire i tramist de son saint paradis
Un ange especial qui moult fu seignoris,
Qui par dessus l'autel s'est devant Gilles mis
Et luy tendi un brief, et saint Gilles l'a pris.
Saint Gilles leut le brief et vit par les escris
Que Charles est pescherres, et à Dieu ennemis.
Quant fu le mestier Dieu parfais et acomplis,
Par devers Charlemaine qui tant ot fier le vis
De sa main le sina, Charles est sus saillis :
« On t'apelle, dist Gilles, empereres gentis,
« Le roi de douce France et sire de Paris,
« Mais on te deveroit mieus appeler chetis.
« Or regarde ce brief qui là dedens est mis. »
Charles leut son pechié, adont fu amatis,
Là, pleure tendrement des beaux yeulx de son vis...
Adont fu l'empereres dolans et repentis,
Et si se confessa à Gilles li eslis.
  Le pechié fu orribles, on ne le sot néant,
Mais li aucun espoirent, et tout li plus sachant,
Que ce fu le pechié quant engendra Rolant
En sa sereur germaine, ce va-on esperant.

On retrouve le même récit dans une ancienne saga, dans la chanson de Huon de Bordeaux et dans plusieurs autres ouvrages cités par les critiques modernes.

C. R. Unger, Karlemagnus-saga. Christiania, 1860, I, p. 36.

En considération de l'absolution qu'il reçut de saint Gilles, Charlemagne investit son frère Ramond de la sei-

gneurie de Nanteuil, qui lui revenait naturellement du chef de son aïeul Gui :

V. 21371. Il prit ung bastoncel que il aloit tenant,
A Ramon le donna, et lui dist en oyant :
« Je vous rens l'eritage et le vois remettant
« Ens en la vostre main, comme à droit hoir appent. »

Nous laisserons maintenant le jeune Ramond, son frère Beuve et le bâtard de Nanteuil préparer une nouvelle expédition contre les Sarrasins, devenus possesseurs de Maiogre, et nous reviendrons à Blanchandin et à Tristan, toujours en quête de saint Gilles :

V. 22283. Dedens Jherusalem, celle cité louée,
Dis ans tout acomplis receurent la soudée
Du roi qui en tenoit la terre et la contrée.
Et avoit Blanchandin, par euvre bien ouvrée,
Un bras et une main de fer bien asoudée ;
Et l'avoit à l'espaule loiée et acouplée,
Et avoit delés lui sa grant targe acolée,
Et de la destre main sachoit le roi l'espée.
Adès porte son bras en malete troussée ;
Dedens une cuirie estoit sa main boutée.

En quittant la Syrie, ils arrivent devant la ville d'Aufalerne, en Maiogre, comme Ramond, Beuve et le bâtard de Nanteuil venaient d'en entreprendre le siége, accompagnés de saint Gilles. Une reconnaissance longtemps attendue a lieu entre Tristan et ses trois fils. Gilles apprend comment son père est devenu manchot, et comment Dieu lui a donné l'espoir d'une guérison miraculeuse :

V. 22426. « Je ne sui mie sains, dist le roy, mon enfant. »
La brace qu'ot tranchée lui monstre maintenant,
A son fils le presente, tendrement souspirant :
« Ceste main eus tranchée en Gresse, là devant,
« Je perdy à un jour quanque j'avoys vaillant,
« Vous et vo doulce mere qui de cuer m'amoit tant. »
Le bras et la cuirie fist aporter present :
Quant Gilles tint le bras, adonc le va baisant,
De ce qu'est si vermeil se va esbahissant.
A genoux se gita, tendrement larmoyant,...
Et Jhesus-crist qui va le saint home escoutant
Lui tramist une vois qui lui dist en oyant :
« Gilles, Jhesus te mande le roy de Betléant
« Que tu voises la main ou mongnon rejoingnant. »
Quant saint Gilles l'oÿ, Jhesus va aourant,

Le bras destre son pere fist oster maintenant,
Va la brace trenchée au mongnon resoudant.
Ansois qu'en fust allé un demi tret courant,
Oncques ne lui parut qu'on lui allast trenchant;
Si l'estraint et remue, amont le va levant.
Adont se va le peuple trestout agenoullant...

Mais ce n'était guère la peine d'attendre si longtemps; car, le lendemain de ce beau miracle, comme les assiégeants, pour fêter l'arrivée de Tristan et de Blanchandin, avaient passé la nuit dans la joie et s'étaient retirés tout à fait ivres, Garsion, le supposé fils de Guiteclin de Saxe et le défenseur d'Aufalerne, faisait une sortie et les surprennait tous endormis, à l'exception de saint Gilles, qui seul ne s'était pas grisé :

Par devant Aufalerne furent nostre princier, V. 22485.
En joie et en deduit, pour Tristan le guerrier.
Le roi tient court pleniere, et fist appareillier
Noblement à mangier pour son souper paier.
Par l'ost sonoient trompes et mainent grant tempier.
Garsion de Tresmoigne s'est allé apuier
A la plus maistre tour, ou grant chastel plenier,
Et voit contreval l'ost caroller et danser,
Et mener grande joie, chanter et festoier.
« Male gent, dist le ber, vous irai resvider;
« Trop menés bele vie, il le vous fault lessier. »

Au milieu de ce joyeux souper, Tristan s'était confessé et il avait raconté à saint Gilles, non sans hésitation, comment il avait passé jadis une nuit avec sa cousine germaine, Clarisse. Gilles, à son tour, lui avait appris que Garsion, le jeune chef des Sarrasins, qui défendait Aufalerne avec Guiteclin de Saxe et Clarion, était son fils et celui de Clarisse, épousée par Guiteclin, après la conception de cet enfant. Tristan, quand il a tout dit, tout appris, se remet au souper :

Saint Gilles le rassout, puis rallerent mengier, V. 22562.
Oncques n'i ot la nuyt carolle ne tresquier;
Car tant burent de vin ne se porent aidier,
Et par force d'ivresse se lessent tresbuchier.

C'est alors que Garsion paraissant à l'entrée du camp ne trouve personne qui essaye de l'arrêter. Tristan, avant d'avoir pu revêtir son hoqueton, reçoit de Garsion le coup mortel; mais il a le temps d'apprendre à celui qui l'a frappé

qu'il est son père et qu'il meurt en lui pardonnant, pourvu qu'il consente à devenir chrétien :

V. 22869. « Mais de ma mort te fais aujourdhui le pardon,
« A fin que renoier vuelles ton dieu Mahon,
« Et porter le mien corps, qui mors est sans rançon,
« Devant ta chiere mere ; si sauras l'achoison,
« Se j'ai dit verité ou pensé trahison.
« Beaulx fils, pour Dieu te prie, salue-moi Ramont,
« Et le bastart mon frere et le mainsné Beuvon...
« Je te requiers et prie que tu croies Jhesum
« Et que venges la mort à mon pere Guion,
« Que Persant a murdri à loy d'homme felon.
« Et s'ocis Clarion, le trahistre felon ;
« Il a ocis mes oncles fils Aye d'Avignon. »
Et quant il ot ce dit, puis ne parla raison,
L'ame parti du corps, Dieu lui fasse pardon !
Entre les bras morut de son fils Garsion,
Qui moult ot en son cuer grant amonicion
De ce que lui avoit recordé tel leçon.

En cet endroit, du moins, le poëte a respecté le vieux point d'honneur des Francs. La dernière recommandation de Tristan à son fils est de venger Gui de Nanteuil, son aïeul, et les deux fils de Ganor, ses oncles, que Persant et Clarion ont immolés. C'était un devoir rigoureux pour les enfants de poursuivre jusqu'à la mort ceux qui avaient, à tort ou raison, abrégé la vie de leurs parents. Il n'y a que les Sarrasins auxquels nos rimeurs permettent d'oublier cette loi de vengeance et de rester insensibles à l'extermination de leurs familles. Ainsi nous avons vu Honorée de Rochebrune, dès ses premières entrevues avec Gui de Nanteuil, lui conseiller de tuer Murgafier, s'il refuse le baptême. Ainsi Florine, dans le temps même où elle apprend comment Tristan a cruellement mis à mort ce même Murgafier, son frère, devient-elle amoureuse du meurtrier et finit-elle par l'épouser. Peut-être doit-on chercher la cause de cette différence d'appréciation dans un préjugé religieux : les mécréants voués à l'enfer ne pouvaient accuser de leur damnation ceux qui leur avaient ôté le temps de se reconnaître ; mais l'âme des chrétiens, tués à l'improviste et le plus souvent sans confession, devait réclamer contre ceux qui les avaient ainsi dépêchés. De là le devoir, pour les héritiers, d'exercer sur les meurtriers la vengeance que la justice divine exerçait sur les victimes.

Garsion, à peine devenu chrétien, se hâta de satisfaire aux derniers vœux de Tristan. Il fendit la tête de Clarion et remit Aufalerne aux mains de ses nouveaux alliés; mais il refusa d'exercer la même justice sur Guiteclin, son père nourricier. Saint Gilles comprit les scrupules de son frère; seulement il fit remarquer que tout autre pouvait frapper le roi saxon :

« Tu ne lui dois mal faire, par droit ne par raison ; V. 22962.
« Mais se aucuns le fait, ce n'est pas en ton non.
« — Sire, respont li enfes, pour Dieu nous vous prion
« Qu'on laist le roi aler en sa salvacion. »

Guiteclin fut donc épargné, pour le malheur de la France :

Las ! pourquoi ne l'ocient li nobile baron !
Car puis, fist tant de mal l'emperere Charlon,
Entre lui et Goubault le trahistre larron,
Que Charles en souffri mainte perdicion ;
Mais puis en fu vengiés par le bon duc Lyon,
Qui fu sires de Bourges la cité de renon.

Dans ce Goubault nous pensons qu'il faut reconnaître Gondebeuf ou Gondrebeuf de Frise, qui sans doute figurait dans une autre chanson de geste, et dont le nom est rappelé dans la chronique de Turpin et dans la Karlemagnus-saga. G. Paris, Hist. poét. de Charlem., page 293.

Mais Garsion, le nouveau converti, eut lui-même quelque peine à se soustraire à la vengeance des frères qu'il venait de reconnaître et auxquels il avait livré la ville d'Aufalerne. Ramon, Beuve et Blanchandin ne devaient-ils pas, avant tout, venger la mort de Tristan? Et Garsion, qui comprenait cette nécessité, n'essayait pas de les retenir :

« Sire, dist Garsion, or oiez mon talent : V. 22984.
« Veés-vous ceste espée qui reluist clerement ?
« Or m'en trenchiés la teste, à vo comandement ;
« Car j'ai ocis mon pere et tué vrayement.
« Mais quant à celle foys, je n'en savois nient ;
« Si en devés seur moi prendre le vengement. »
A Ramont trait le branc, et puis le col estent.
Et Beuves prist le branc, qui trencha raidement,
Et le dreça en l'air, por ferir fortement
Le vassal Garsion qui pleure tendrement.
Mais Saint Gilles li dist : « Ne l'ociés nient,
« Et je, pour la pais faire, tout au comencement,
« Le vueil aler baiser, au non du Sapient. »

Adont s'en va baiser le bastart doucement,
Et Ramont le baisa qui plouroit tendrement.
Beuves le fist envis, trop ot le cuer dolent :
Il fu plus orgueilleus que Ramont au cors gent.

Le rimeur qui, dans le cours de la chanson, avait encore promis de raconter comment la mort de Gui de Nanteuil serait vengée, n'a pas tenu sa promesse et nous n'avons pas le courage de le regretter. Voici comme il prend congé de ses robustes auditeurs :

V. 23012. Ci fineray mon livre de Tristan le guerrier,
De ses enfans aussi, de son frere Richier.
Diex lor otroit sa gloire et les veulle avancier!
Et vous aussi, seigneurs, je veul aussi prier,
Et d'un aultre roman vous vourray commencier.
Mais tans est d'aler boire, s'en ay grant desirier.

Cette énorme chanson de geste, que nous avons reconnue dans un seul manuscrit du XVe siècle, exécuté avec négligence et mutilé dans plusieurs de ses parties, porte tous les caractères de la date relativement récente de sa composition. C'est une œuvre monstrueuse, informe, abondante en redites, en contradictions, en fantaisies désordonnées et confuses. Mais ses nombreux défauts ne doivent pas nous empêcher de louer l'originalité de plusieurs détails, la nouveauté de certaines inventions dont les rimeurs italiens et espagnols semblent avoir fait leur profit. Ainsi, nous n'avons pas vu dans un poëme antérieur une femme embrasser la profession des armes et disputer le prix de la bravoure aux guerriers les plus renommés. Aye d'Avignon, sous le nom de Gandion, semble donc le premier type des Clorinde, des Marphise et des Bradamante de Tasse et d'Arioste. Il est à remarquer que le seul exemple historique de ces femmes viriles, notre glorieuse Jeanne d'Arc, a, jusqu'à présent, manqué d'un chantre digne de la grande œuvre qu'elle avait entreprise et si merveilleusement accomplie. A tout prendre, la chanson de Tristan de Nanteuil n'est pas seulement le dernier mot des gestes consacrées à la famille de Doon de Maience, c'est encore le dernier écho de la chanson de geste française. L'auteur ne s'adresse plus, on le voit, à des auditeurs disposés à prendre ses récits au sérieux ; on ne lui demande plus des caractères vrais, des passions fortes, des vers bien frappés, mais seulement des contes plaisants, singuliers,

bizarres; en un mot, de simples jeux d'esprit et d'imagination.

M. Paul Meyer semble le premier qui ait porté son attention sur le texte manuscrit de Tristan de Nanteuil. Il en a publié une analyse très-exacte dans un savant recueil périodique de Leipzig. On y trouvera d'assez nombreuses citations que nous n'avons pas faites, mais qui ont pourtant aussi leur intérêt. Il faut attribuer dans cette analyse quelques fautes de texte et quelques incorrections à la négligence de l'imprimeur allemand; et si nous relevons un mot assez rarement employé, c'est pour nous justifier d'avoir autrement lu que l'habile éditeur. Quand Clarinde arrive à Couvelains :

Jahrbuch für romanische u. englische Literatur. Neunter Band. Leipzig, 1868, f. 1-12, 353-398.

A son hostel avoit gent de truanderie, V. 17914.
Estevelles, ribaus, et si faite mesnie...

M. Meyer lit *estenelles, ribaus.* Nous ne pensons pas que *estenelle* soit français; il faudrait *estevelle* ou *estevellé;* on ne peut hésiter qu'entre le substantif et l'adjectif. A proprement parler, *estevelle* est une botte, et *estevellés* se disait par extension des gens qui, ayant les jambes enflées, étaient obligés de porter des *estevelles.* Le mot revient trois fois dans la même feuille :

Dist un *estevellés*, qui la jambe ot enflée... V. 18061.
Querés un *estevelle*, qui est truans maudis.

Estivalé se trouve aussi dans la geste de Charles le Chauve, mais dans le sens propre de botté :

Phelipes est entrés dedens la mansion, Bibl. nation.
Trestout *estivalés* et l'espée au geron. ms. 4372, f° 8.

XI.

OTINEL.

Cette chanson a le mérite d'être assez courte; elle ne donne que 2133 vers. C'est une sorte de branche parasite des vigoureuses tiges d'Ogier, d'Aspremont et de Roncevaux, dans laquelle ont passé quelques rares filets de la première séve.

Otinel, Sarrasin d'origine, vient, comme Balain dans la chanson d'Aspremont, menacer Charlemagne d'une invasion prochaine, s'il ne se hâte de faire hommage de ses domaines au roi Garsile. Au lieu de retourner en Espagne après avoir fourni son message, Otinel ouvre les yeux à la lumière chrétienne, reçoit le baptême, combat son premier souverain dans les plaines de Lombardie, contribue grandement à la victoire des Français, et, après avoir accepté la main de la fille de Charlemagne, devient roi de Lombardie et prend place au rang des pairs de France.

Tel est en peu de mots le fond de cette chanson, qui, malgré ses marques de contrefaçon, est pourtant de date assez ancienne. Un copiste du XIIIe siècle en a transcrit quatre vers, au milieu d'un poëme didactique : l'Enseignement Trebor. Les voici :

Bibl. nation. Fonds N. Dame, n° 273, f° 106.

Rolans a dit au paien mescréant :
« Je te desfi, dès ce jour en avant. »
Dist Otinel : « Et je tei, ensement ;
« La mort mon pere Fernagu te demant. »

Ce n'est pas d'ailleurs, comme on a cru pouvoir le dire, l'auteur d'Otinel qui aurait « contrarié la tradition » en attribuant à Charlemagne un premier retour en Espagne, après la prise de Pampelune, et longtemps avant la douloureuse campagne de Roncevaux. Philippes Mouské, qui n'a rien dit d'Otinel, avait également parlé de cette seconde expédition, et notre chanson a dû suivre sur ce point une légende poétique déjà bien établie.

Otinel, ch. de geste, publ. par MM. Guessard et Michelant. Préf., p. VIII.

Un des deux textes qui nous conservent cette chanson nomme le héros « Otuel »; il est, dans l'autre, appelé « Otinel ». Le traducteur anglais s'en est tenu à la première forme, et peut-être de ce choix sont venus les noms Otwel et Otvel, qui se rencontrent assez fréquemment dans les documents anglais. Il faut cependant préférer la forme Otinel, diminutif redoublé soit de Othe et Othon, soit de Hue et Hutin. Une fois baptisé et armé chevalier, il semble que le nom d'Otinel devait être remplacé par celui d'Othe ou de Hue. Mais les copistes du XIVe siècle oubliaient souvent ces distinctions.

En arrivant en France, le messager de Garsile, interrogé par l'empereur, répond :

« Seigneurs, dist-il, Otes m'apele-on,
« D'Espaigne sui, la noble region. » Ib., v. 42.

et dans la suite, il est presque toujours appelé Otinel, nom qui ne semble pas avoir été fort usité en France. Voici maintenant l'analyse rapide du poëme. Le trouvère, voulant piquer la curiosité, débute ainsi :

Qui veut oïr chanson de biau semblant,
Si face pais, si se traie en avant;
S'orra la fleur de la geste vaillant
Des fils Pepin, le riche roi poissant,
Des douze pers qui s'entramerent tant...
De ci au jor que il furent morant
En Rainscevaus, où furent combatant
Contre Garsile, le riche roi poissant;...
Cil jugléor n'en dient tant ne quant,
Car il ne sevent le grant encombrement
Qu'avint à Calle, que Diex parama tant
Qu'il fist miracles por lui en son vivant.

C'est-à-dire : les jongleurs ne savaient rien de ce que je vais vous raconter. Quand les trouvères font de ces promesses, c'est qu'en effet ils ont tiré de leur imagination la plus grande partie de leur œuvre, à l'exemple des continuateurs du Chevalier au Cygne, des Loherains, de Guillaume d'Orange et d'Ogier le Danois. Mais, au lieu de Garsile, il faudrait lire ici Marsile, avec lequel notre rimeur n'entend pas le confondre, puisqu'il fait mourir Garsile dans les derniers couplets de sa chanson.

Charlemagne tenait à Paris cour plénière, entouré des douze pairs et de tous les hauts barons de ses domaines; il voulait les décider à marcher contre Garsile, le roi félon d'Espagne, quand on annonce l'arrivée d'un messager des Sarrasins. Il est introduit : « Seigneurs, dit-il aux barons, « je m'appelle Ote et je suis envoyé par le puissant roi Garsile vers Charles de France. Où est-il, le vieux félon radoteur? — Le voici, dit Ogier, tu peux le voir près de « son neveu Roland. — Roland! reprend Otinel, puisse « Mahon me fournir l'occasion de le pendre et d'assommer « d'un bâton les douze pairs! — Si tu continues sur ce ton, « reprend Ogier, c'est toi qui pourras bien sentir la hart à « ton cou. »

Otinel s'adresse alors à l'empereur : « Je viens de la part du

« meilleur roi de la loi païenne, et je ne te salue pas, car tu « as forfait à l'égard de Mahon. Puisse-t-il te confondre, toi « et tous ceux que je vois autour de toi, Roland d'abord, « que j'espère bien couper en deux de ma bonne épée Cou- « rouceuse, qui a fait, il n'y a pas encore neuf mois, tomber « mille têtes françaises. » Roland écoute en souriant :

V. 78. « Sarrasin frere, fet Rollans l'alosés,
« Tu poes bien dire tutes tes volentés,
« Jà par Francois ne seras atuchés.

« — Mais, dit Charlemagne, où as-tu fait ce beau mas- « sacre de mes guerriers? — Dans ta grande cité de Rome, « que nous avons forcée, après avoir mis à mort vingt mille « chrétiens,

V. 98. « Et j'y feri tant de m'espée, de lez,
« Huit jors pleners en oi les poins enflez. »

Otinel pousse si loin l'insolence que les barons s'élancent à l'envi sur lui :

V. 118. François escrient : « Barun, car le prenés. »
Otinel s'est à une part tournez,
Les oilz roïlle, les grenuns a levez,
Liun resemble qui seit enchaenez.

L'empereur et Roland s'interposent encore. Otinel ne veut pas rendre son épée à Charlemagne, mais il consent à la confier à Roland, auquel il la redemandera pour le combattre et lui trancher la tête. « — Moins de vanterie, répond- « tranquillement Roland ; exposez votre message et allez- « vous-en. »

Otinel alors mande à Charlemagne, de par le puissant empereur Garsile, souverain d'Espagne, de Russie, de Perse et de Barbarie, qu'il ait à quitter la loi chrétienne, à croire en Mahomet et à faire hommage à Garsile. A ce prix il pourra garder la Normandie et les rivages d'Angleterre ; Roland aura la Russie, Olivier l'Esclavonie. Quant au reste de la France, Charles devra la céder au brave Florient de Nubie, auquel Garsile l'a donnée.

Grande fut l'indignation des barons en entendant Otinel. Ils veulent, sans perdre de temps, marcher contre Garsile et ne mettre bas les armes qu'après lui avoir tranché la tête. Les injures, les menaces sont jetées et rendues.

Otinel enfin, interrogé par Naime, veut bien lui répondre que les Français, s'ils veulent trouver Garsile et trois cent mille Sarrasins, peuvent aller en Lombardie, où les païens ont fondé une grande et forte cité, nommée Atilie :

« Se là vient Karles à la barbe florie,
« Et il i voille comencier estoutie, V. 197.
« Là verra-on qui aura bele amie,
« Au bien ferir de l'espée fourbie.
« Mais vos, viellart, là ne vendrez-vous mie ;
« Par vous n'iert mais fete chevalerie.
« Jamès pucele n'aura de vous envie ;
« Ains garderés ceste herbergerie,
« K'escufle i entre, ne corneille ne pic. »

Ce début qui, tout insensé qu'il nous paraisse, devait amuser les auditeurs, est une contrefaçon du début de Roncevaux. Il faut d'ailleurs remarquer que, dans la plus ancienne chanson, Roland rappelle à Charlemagne la mort des messagers qu'il avait envoyés à Marsile, devant cette même ville d'Atilie : Chanson de Roland. Edit. Génin, v. 207.

Dous de vos cuntes al paien tramesistes,
Les chefs en prist es puis desus Haltilie.

Sans trop d'efforts on pourrait reconnaître dans le nom d'Atilie celui d'Asti ; et, dans tous les cas, les vers de Roncevaux prouvent que l'auteur d'Otinel n'avait pas conduit le premier les Sarrasins devant cette ville d'Atilie, comme l'ont pensé les éditeurs de la chanson. Il n'avait fait que continuer, en la transformant, une tradition plus ancienne.

Otinel apprend à Charles qu'il est fils du roi Galien, cousin de Marsile et neveu du gentil « Fernagu », dont il espère venger la mort. Roland consent à lui rendre raison dès le lendemain, et l'empereur charge Naime et Ogier le Danois de tenir compagnie au messager de Garsile ; il le fait conduire à la maison du bourgeois Garnier, pour y être bien traité :

« Venés avant, prenez ce mesagier, V. 252.
« Si le menez à la meison Garnier ;
« Donnez à l'oste cent sols por son mengier. »

Le matin, Charles se rend dans sa chapelle avec Roland ; l'un et l'autre entendent la messe et font une riche of-

frande. Suivant un usage qui semble avoir été très-répandu, le champion, avant de se préparer à combattre, venait déposer son épée sur l'autel, comme pour en faire hommage à Dieu ou au saint auquel l'église était consacrée; il la rachetait pour avoir droit de la reprendre. C'est ainsi que Guillaume avait laissé son glaive et sa targe dans l'église de Brioude, où on les conserva pendant plusieurs siècles. Roland donne de même et reprend son épée :

V. 268. A la chapelle sont alez por ourer ;
Un hanap d'or fist Karles aporter,
De parisis le fist trestot combler.
Rolans offri Durendal, son bran cler,
Pour raencon i fist dis mars doner.

Suit le récit assez animé du combat d'Otinel et de Roland. L'écu de Roland rappelle le bouclier d'Achille plutôt que les blasons armoriés du XIIIe siècle :

V. 301. Au col li pendent un fort escu pesant
Paint à asur et à or gentement ;
Environ l'urle current li quatre vent,
Li duze signe et li meis ensement ;
Et de l'abisme *i* sunt li fundement,
Et ciel et terre fet par compassement ;
Dessus la boucle le soleil qui resplent.

Le païen ayant oublié d'apporter ses armes, il en demande à Charlemagne, qui charge sa fille Belissent de lui procurer les meilleures qu'elle pourra trouver :

V. 341. Garde sus destre, s'a véu Belissent,
Qui de sa chambre issoit au pavement :
Tut le paleis de sa bealté resplent.
« Fille, dist-il, ce paien te coumant,
« Donez li armes trestout à son talent.
« — Sire, dist-elle, jel ferai bonement,
« Bien ert armez trestout à son talent. »

Roland n'avait encore obtenu aucun avantage sur le païen, les deux champions désarçonnés donnaient et recevaient les coups les plus terribles, quand enfin, conjuré par les ardentes oraisons de l'empereur et des barons de France, le Saint-Esprit fend les nues et descend sur la tête d'Otinel. Aussitôt le païen sent la foi chrétienne pénétrer dans son cœur : il jette son épée, confesse Jésus-Christ et maudit Ju-

pin, Apolin, Mahon et Tervagant. On le conduit en triomphe au moutier, on le régénère dans les eaux du baptême, sans lui changer son premier nom. Après le baptême, on parle mariage : Belissent appelée ne se fait aucunement prier et devient la fiancée d'un Sarrasin assez parfaitement converti pour oublier ses parents, son pays et ses devoirs de messager :

Dist Otinel : « Par foi je vous afie, V. 652.
« Por vostre amor ferai chevalerie...
« Drois empereres, je vos lais en baillie
« La vostre fille, qui a ma druerie,
« Tant que vendrons ès plains de Lombardie ;
« Les noces erent és prez sous Atilie,
« Quant j'aurai mort l'empereor Garsile. »

Aussitôt après le dîner des fiançailles, les Francs se disposent à aller défendre contre Garsile « sainte crestienté », et Charlemagne

Par sun empire tramet ses mesagiers, V. 687.
Ke ne remaine néis uns chevaliers,
Ne ume à pié, ne sergent n'arblastier
Qui dunt n'i venge ; et qui n'i poet aler,
A Saint Denis rende quatre diners.

Otinel emmène avec lui la belle Belissent, dont sept cents jeunes bacheliers forment l'escorte : l'armée s'ébranle et traverse la Bourgogne :

Passe Montgiu la fiere compagnie, V. 728.
Issent des mons, si vienent à Morie ;
Desus Vergels passerent à navie,
Muntferrant muntent, si veient Hatilie,
Sus Monpoün prenent herbergerie,
Lez l'eau del Ton envis la praerie...

A peine l'empereur avait-il fait jeter un pont sur cette rivière de Tons (peut-être le Tanaro), que, sans l'en prévenir, Roland, Olivier et Ogier s'arment, montent à cheval et vont chercher aventure jusque sous les murs de la ville. Arrêtés par quatre rois, ils en tuent trois, et ils ramenaient prisonnier le quatrième, quand plusieurs milliers de Sarrasins arrivent pour leur fermer passage. Ils se défendent comme des lions ; les bonnes épées Durendal, Courtain, Hauteclaire se baignent dans le sang des païens ; mais enfin il leur faut céder au

nombre : Ogier est retenu prisonnier ; c'en était fait d'Olivier et de Roland, si Otinel, un peu tard averti de leur imprudente chevauchée, n'avait volé à leur secours. Il rejoint Roland comme celui-ci venait de gagner un étang, et il commence par lui lancer un « gab », à la mode française :

V. 1109. « Sire Rolans, venez-vous de peschier?
« Cuidez vous seul les peissons huy mengier?
« Par cele foi que je doi Saint Richier,
« Et moi et vous i aurons à rungier. »

Le trouvère réserve à son héros les plus grandes prouesses : il lui fait délivrer Olivier, immoler plusieurs amiraux, et décider la retraite des Sarrasins. Rentrés dans Atilie, le roi Clarel, du haut des murs, l'aperçoit et lui parle :

V. 1256. « Vassal, di-moi, (Mahomet te maudie!)
« Coment as nom, et de quelle lignie
« Tu es estrait, qui tant as baronie? »
Cil li respont : « Nel te celerai mie,
« Otinel sui, (Damedex te maudie!)
« Fis Galien, ma mere ot non Ludie.
« Baptisiés fui, si ai laissié folie... »
Respont Clarel : « Or ai merveille oïe :
« Enchanté es, si as béu oublie
« Par quoi ces mires font avoir estoutie.
« Ber revien-t'en, si te reconcilie. »

C'est-à-dire : leurs médecins t'ont donné un breuvage qui t'a rendu fou. Otinel fait la sourde oreille, et les deux cousins se séparent en se promettant de saisir la première occasion de décider qui l'emporte de Mahomet ou de Jésus-Christ :

V. 1296. Dist Otinel : « Diable sunt en toi.
« Je defendrai Damedieu et sa loi. »
Li Sarasins li a levé le doi.

Quand ils sont retournés victorieux au camp, médecins et prêtres arrivent : les uns pansent les blessés, les autres enterrent les morts. Otinel est reçu par sa belle fiancée :

V. 1313. La fille Karle li cerche les costez,
Que il ne soit ne plaiez ne navrez ;
.III. fois le baise quant il fu desarmez.

Le lendemain Clarel vint défier l'empereur, qui cède aux prières d'Otinel, et consent à lui laisser l'honneur de

vaincre le roi païen. Le combat est imité de celui d'Ogier contre Karados, et de Roland contre Olivier. Charlemagne prie, encourage et tremble, à mesure que le champion des chrétiens perd ou reprend l'avantage. Enfin Clarel

Mort chiet à terre, si se va estendant, V. 1525.
Et Mahomet son seignor maudissant.

La mort de Clarel est le signal d'une dernière mêlée décisive. Toute l'armée païenne sort d'Atilie, vient attaquer l'armée chrétienne et est reçue comme tous les auditeurs s'y attendent. Roland immole Florian de Nubie, Otinel se charge de Corsabré, de Guinemant, de Corsuble, et, pendant que Garsile essaie vainement de retenir les fuyards, Ogier, qui était retenu prisonnier, parvient à briser ses chaînes, reparaît parmi les combattants et décide la complète déconfiture des mécréants. Pour dernier exploit, Otinel désarçonne Garsile et le ramène prisonnier. Mais le roi sarrasin avait été mortellement blessé et ne survécut que de quelques jours. Les Français entrent dans Atilie, et Otinel, après avoir épousé Belissent, reçoit la couronne de Lombardie :

Si essauça en sainte crestienté: V. 2129.
Bien tint sa terre, les jors de son aé.
Sa fin fu bele, plaine de grant bonté;
Dex en ait l'ame por la soe pitié!

Ainsi finit cette chanson, dont la versification est au moins régulière et assez élégante. Les éléments en ayant été recueillis dans les gestes les plus populaires, on ne doit pas s'étonner que la vogue n'en ait pas été de longue durée, l'auteur n'ayant pas eu le talent de faire oublier les originaux qu'il avait mis à contribution. Cependant elle paraît avoir eu, dans les contrées voisines, une chance meilleure. M. Raft a fait connaître le titre d'une saga inédite : « Otinel rimour ». Dans la compilation islandaise, « Saga Karla magnusar or'Kappa « Haus », notre Otinel ou Otuel est le héros d'un second récit. Un poëme anglais d'Otuel, en vers irréguliers de huit ou dix syllabes, a été analysé par M. Georges Ellis, et publié en 1836 pour le club d'Abbotsford, par M. Nicholson. Il est, dans un des deux manuscrits qui le conservent, réuni à une autre chanson empruntée à la chronique de Turpin, qui n'est pas, comme on a cru pouvoir le dire, une seconde imitation

Otinel. Préf., p. x.

G. Ellis, Spec. of engl. metr. rom. 1848, p. 367-379.

de l'Otinel français. A l'occasion d'un serment du poëme original, « par saint Richier, » si commun dans nos chansons de geste, et que l'imitateur a rendu par *by the lawerd saint Richar*, M. Ellis fait une réflexion singulière: « Il semble que, « de la propre autorité du trouvère français, suivi par le « poëte anglais, notre roi Richard ait été canonisé. » Il est inutile d'appuyer sur le peu de fondement d'une pareille imagination.

On a retrouvé jusqu'à présent deux manuscrits de la chanson de geste française : l'un conservé à Rome dans la bibliothèque du Vatican, sous le nº 1616 du fonds de la reine de Suède; l'autre à Middlehill, dans le riche et célèbre cabinet de sir Thomas Philipps.

Le manuscrit de la reine de Suède faisait autrefois partie de la librairie de l'abbaye de Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire. C'est un petit in-8º sur vélin, qui réunit plusieurs autres ouvrages de dates différentes, entre autres un texte de Fierabras des premières années du XIVe siècle. L'Otinel ne paraît pas être d'une transcription plus ancienne. Le manuscrit de sir Thomas Philipps est également du XIVe siècle, plus complet, mais moins correct que celui de Rome, lequel cependant a plus d'une fois dérouté la sagacité grammaticale de MM. Guessard et Michelant. C'est à ces incorrections des textes conservés qu'il faut, nous en sommes convaincus, rapporter celles qui se trouvent dans l'édition qu'ils ont donnée de cet ancien poëme, et qu'on apercevra aisément, sans que nous ayons besoin de les relever.

XII.

GUI DE BOURGOGNE.

Le début de Gui de Bourgogue peut être rapproché de celui de l'Iliade. Charlemagne, retenu depuis vingt-sept ans en Espagne, tient conseil avec les pairs de France dans la grande cité de Noble, nouvellement conquise sur le Sarrasin Fourré. Il énumère avec complaisance les exploits de son armée : toute l'Espagne soumise, sauf une seule ville, Cordes la riche, qu'il ne leur sera pas malaisé d'emporter :

« Or et argent et pailes i a à grant plenté,
« Et maint destrier corant et maint faucon mué;
« Baron, c'or i alons, par sainte charité.
« Que se Diex nous avoit cel avoir destiné,
« Riches en porroit estre no povre parenté;
« Puis irons-nous en France c'avons tant desiré. »

Gui de Bourg. publ. par MM. Guessard et Michelant. 1859, v. 19.

Les paroles de l'empereur, offrant l'espoir d'un prochain retour, sont accueillies favorablement; Ogier le Danois seul trouve mauvais que Charlemagne ait dans son discours l'air de s'attribuer la meilleure part des précédentes conquêtes :

« On dit que Karlemaines conquiert tos les regnés; V. 38.
« Non fait, par Saint Denis, vaillant quatre deniers.
« Ains les conquiert Rollans et li cuens Oliviers,
« Et Naimes à la barbe, et je qui sui Ogiers.
« Quant vous estes soef en vostre lit couchiés,
« Et mengiés les gastiaus, les poons, les ploviers,
« Lors menaciés Espaigne la terre à essilier.
« Mais vous n'en ferrez jà en escu chevalier.
« Dame diex me confonde qui tout a à jugier!
« Se g'estoie là fors, montés sor mon destrier,
« Et fuisse de mes armes moult bien appareilliés,
« Se je ne vous prenoie par mon cors prisonnier! »

Charlemagne répond avec assez de modération qu'il n'a jamais entendu lutter de prouesse avec lui, et qu'il ne devait pas s'attendre à des paroles aussi outrageantes. Est-il un seul baron dans l'armée qui ait tenu plus longtemps que lui le heaume lacé, le haubert endossé? Il ne veut pas se vanter; mais d'Ouessant à Saint-Gilles, des Alpes aux Pyrénées, il a tout soumis à la loi française. Il a emporté Bordeaux, fondé Pamiers, abattu les remparts de Logrono, d'Estella et de la Corogne, « le Groing, l'Estoile et Quarion ». Dans ces villes, il suffit de prononcer son nom pour que tout le monde s'incline.

Alors se lève le duc Richard de Normandie,

Qui de Fescamp fist faire la plus mestre abéie; V. 74.
Encor i gist en fiertre, en une tor antie.

« Sire empereur, dit-il, vous dites qu'il nous reste une ville « à conquérir : j'en nommerai bien cinq autres, dans lesquel« les on serait en grand danger de perdre la tête, si l'on s'y « réclamait de vous. — Nommez ces villes, répond vivement « Charles. — Non, les Français qui vous ont entendu parler

« de retour m'en sauraient mauvais gré. — Nommez-les, ou « mon amitié se changera en haine mortelle. — Les voici « donc : Montorgueil, Monteclair, Luiserne, la tour d'Angorie et Carsaude. »

L'empereur n'avait jamais ouï parler de ces villes; il appelle Florian de Nubie, un sage « latinier » nouvellement converti, qui lui en confirme l'existence et la difficulté de s'en rendre maître :

V. 133. « Par ma barbe, dist Karles, qu'ou menton me balie,
« Je i seroie ainçois, tous les jors de ma vie,
« Que de ces cinc cités n'aie la seignorie. »
Quant Francois l'entendirent, tous li sans lor fremie;
Tuit maudient Richart le duc de Normandie.

Dès le lendemain, les tentes sont repliées et l'armée marche en murmurant vers Luiserne :

V. 171. Karles se regarda et vit François pleurer,
Lor enfans et lor femes durement regreter :
« Baron, dist l'empereres, grant duel vous voi mener ;
« Je ne m'en mervoil mie, trop vos povés pener.
« Qui or s'en vuet en France ariere retorner
« Je lor en doins congié, je ne lor puis véer.
« Mais une chose voil que sachent de verté :
« Par la foi que je doi sainte crestienté,
« Il et tous ses linages sera sers rachetés ;
« Tous les jors de sa vie sera-il ser clamés. »

Le trouvère ajoute que mille sept cents profitèrent de la dure permission et qu'il ne resta plus dans l'armée un seul Gascon, un seul Angevin ; ce qui prouve assez bien que l'auteur n'était ni d'Anjou ni de Gascogne. De là, suivant lui, la première origine du servage :

V. 184. Ileuc furent li sers premerain contrové.

Et ce n'est pas la seule fois que nos gestes attribuent à la même cause l'établissement du servage en France. Beaumanoir est d'avis que le refus du service militaire a généralement produit cet effet « Quant li rois, dit-il, avoit à faire « et s'en aloit pour combatre encontre les estranges gens, il « commandoit que qui demoroit, lui et ses oirs seroient de « serve condition, et, » ajoute-t-il sagement, « par quelque « manière que il soient venu, grant aumosne fait li sires qui

Cout. de Beauvoisis. Éd. Beugnot, II, 234.

« les ôte de servitude et les met en francise; car c'est grans « maus quant uns chrestiens est de serve condition. »

Que se passait-il cependant en France? Cinquante-quatre mille « enfants », ou jeunes hommes, se rassemblaient à Paris, « en la grève de Seine », et le fils du vieux Naime, Bertrand, leur disait : « Seigneurs, voilà vingt-sept ans que « Charles retient nos pères en Espagne : à force d'être par « nos mères couchés et levés, nous sommes en âge de recevoir « nos armes : il nous faut donc un maître, qui soit juge de « nos querelles et nous accorde. Donnons-nous un roi, puis- « que Charles nous a laissés, qui soit notre seigneur et nous « distribue les honneurs. Et si celui que nous aurons élu re- « fuse, nous lui trancherons la tête. »

Tous applaudissent à la proposition, et Bertrand, après en avoir délibéré avec sept jouvenceaux des plus sages, fait approuver par l'assemblée le choix de Guyon de Bourgogne, fils du duc Sanson, et, par sa mère, neveu de l'empereur. Si d'aventure Charlemagne revient, il pardonnera plus facilement à Gui qu'à tout autre, et, s'il ne revient pas, Gui restera en possession du royal héritage :

« Et se il ne revient, si aura l'érité, V. 225.
« Car nos ne volons mie Karlon deseriter. »

Gui eût volontiers refusé un honneur aussi dangereux, s'il eût pu le faire sans mettre en danger sa vie. Il accepte, reçoit l'hommage des jouvenceaux et leur promesse d'obéir en tout ce qu'il lui plaira d'ordonner. Les « enfants » croyaient vivre sous un prince pacifique; mais, à peine couronné, Gui commande aux jeunes barons de se disposer à partir : ils devront construire de grands chars à quatre roues, dans lesquels chacun d'eux fera monter sa mère, sa sœur et les vieillards. Ils prendront ensuite le chemin de l'Espagne, pour se mettre en quête des pères qu'ils n'avaient jamais vus, attendu que ceux-ci étaient partis de France quelques mois avant la naissance de la plupart d'entre eux. Gui, d'ailleurs, n'entendait pas profiter des droits que lui donnait son élection :

« Que, par ceste corone dont m'avés queroné, V. 248.
« Qu'en mon chief avés mis, trestout estre men gré,
« Je ne tendrai en France ne chastel ne cité,
« Ne n'i aurai de rente un denier moneé.
« Car se revenoit Karles arière en son rené,
« Il me todroit la teste, je le sai de verté. »

Tous les « enfants » obéissent : on les voit bientôt arriver, escortant les chars destinés aux dames. Il y eut un grand émoi parmi celles qui restaient et parmi celles qu'on obligeait à partir; mais le nouveau roi était peu touché de leurs cris :

V. 272. « Il en jure la crois, par ire, où Diex fu mis,
« Qu'il n'i a une seule qui tant fust de haut pris,
« Se ele estoit sereur Karlon de Saint Denis,
« Ou se c'estoit belle Aude, qui tant a cler le vis,
« Se je eu oï mès la parole tentir,
« Que je ne li féisse tous les membres tolir. »

La grande compagnie se met en marche, arrive à Bordeaux, passe « Gironde à barges et à nez », traverse les Landes jusqu'au pauvre château de Belin, et arrive à la Fave :

V. 317. De ci que à la Fave ne se sont aresté.
Li enfant la trespassent, s'ont le chemin trové;
Iluec virent le bois que Karles fist planter;
Jusc'à Ais en Gascoigne ne se sont aresté.

Ce bois était apparemment vers Pamiers, ville dont notre chanson fait remonter l'origine à Charlemagne. Ici les enfants font rencontre d'un pèlerin, qui, revenant de Saint-Jacques en Galice, leur apprend que l'empereur campe en ce moment devant Luiserne, et que, loin d'espérer l'emporter, il est arrêté dans la plaine voisine, et comme assiégé lui-même par les rois sarrasins venus au secours de la ville :

V. 337. A paines puet li rois sor son cheval monter,
Et tuit si home sont de faim si agrevé
Que li auquant ne puent très parmi l'ost aler.

« Frère, demande Gui, aurais-tu remarqué quelqu'un des « pairs qui accompagnent l'empereur? — Je puis vous les « nommer tous : c'est Roland, Olivier, Naime à la barbe, « Ogier, Richard de Normandie, Renier, Yvon et Yvoire, « Haton le sensé, le duc Thierri d'Ardenne, Eude le barbé, « le brave et gentil Sanche de Bourgogne. » Quand il entend nommer son père, le roi Gui fond en larmes. Au nombre des pairs ne se trouvent pas ici, comme en d'autres chansons plus anciennes, l'archevêque Turpin, Estout de Langres et Joffrei l'Angevin. C'est qu'ils figurent parmi les enfants que conduit Gui de Bourgogne.

— « Mais, ajoute le nouveau roi de France, qui peut

« empêcher Charlemagne de conquérir Luiserne ou de re« brousser chemin? — Une puissante ville qui se dresse là« bas sur la montagne. On la nomme Carsaude; Charles « l'avait, pendant quatre ans, assiégée. Ne pouvant la conqué« rir, il a passé outre, et est allé s'en prendre à Luiserne. »

Gui ordonne aussitôt à Bertrand d'aller porter son oriflamme sur la grande tour de Carsaude. Quand les Sarrasins virent Bertrand approcher de leur ville :

As fenestres des murs s'allerent apoier, V. 400.
Et voient les enfans qui vienent tuit rengié.
Virent les escus d'or luire et reflamboier,
Les gonfanons de soie contre vent baloier;

Ils croient que Charles, désespérant de forcer Luiserne, reprend le chemin de France; mais Boïdan, un Sarrasin qui faisait pour le moins autant de cas des Français que de ses compatriotes, les désabuse :

« Ce n'est mie rois Karles qui France a à bailler, V. 415.
« Ne Naimon à la barbe, ne Tierri ne Ogier...
« Par Mahomet mon Dieu, je les connois mult bien,
« Lor escu sont plus noir qu'arement en mortier,
« Lor chevaus desferrés, et tous nus ont les piés.
« Mais c'est secors de France qui après Karlon vient.
« Atendez moi un poi, j'irai à eus plaidier. »

Les Sarrasins ne tardent pas à reconnaître qu'ils vont être attaqués par une seconde armée plus formidable que la première. Boïdan n'en augurait rien de bon; il ne pensait pas qu'on pût combattre les Français avec avantage :

« Lor Diex veille por aus, qui les tient en bonté; V. 486.
« Mais li nostre se dorment, qui tuit sunt rasoté.
« Car par le lor nous vient et li pains et li blés,
« Li vins, la char salée, li pimens, li clarés.
« — Amis, dist Escorfaus, je cuit vos i crées. »
Et dist à l'autre mot : « Paien, or vos armez... »
Lors vestent les haubers, s'ont les hiaumes fermez,
Et ceignent les espées as senestres costés,
Et montent ès chevaux corans et abrievez,
Et portent à lor cous les fors escus bendez.
Les espiels ont saisis, dont li fer sunt quarré,
Et issent de la porte, les frains abandonnés.
Les gonfanons de soie lessent au vent aler.

Quand les deux armées furent en présence, Turpin qui

était « de nouvel adoubé », crut l'occasion favorable pour sermonner :

V. 510. Où qu'il voit les enfans les a araisonnés :
« Enfans, dist l'archevesques, à moi en entendés :
« Alez trestuit à terre, benéiçon prenez. »
Et il si firent sempres, quant il l'ot comandé,
Les chiés contre Orient, les genous aclinez.
« Seignor, dist l'archevesques, un petit m'entendez
« Dès le premerain jor que fustes onques nez
« D'ici à icestui où vous estes entrés,
« Des pechiés dont vous estes mesfés ne meserrez
« Certes je remain pleges, issi et devant Dé,
« Que au jor dou juise vous rendrai tous aubés.
« Chevauchiés par vertu, mar vous esmaierez.
« Penitence vous done, tele com vous orrez,
« De ruistes cous ferir sor paien desfaez. »
Et cil lui respondirent : « Si com vous comandez ! »

Cette belle harangue n'a que le défaut de trop rappeler celle du même archevêque Turpin dans Roncevaux. Mais si les sermons latins, que nous avons conservés en si grand nombre, eussent été aussi bien appropriés à la situation et à l'esprit de ceux qui les entendaient, il faut avouer que nous les lirions aujourd'hui avec plus d'intérêt et de plaisir. Et comme le continuateur de Villehardoin, Henri de Valenciennes, a mis un discours fort analogue à ceux que nous fournissent les chansons de geste dans la bouche d'un aumônier de l'empereur Henri de Constantinople, nous avons le droit de penser qu'au moins les anciens aumôniers des armées n'ont pas toujours méconnu les conditions de la véritable éloquence, celle qui se propose avant tout de persuader et d'agir sur l'imagination.

On s'attend bien à voir exterminer les Sarrasins : Gui tue de sa main les deux amiraux, Escorfaus de Nubie et Cornican ; les « enfants » entrent dans la ville, qui ne leur oppose qu'une faible résistance. Ils y trouvent des provisions de toute espèce, que Gui fait conduire au camp de l'empereur :

V. 655. « Prenez dis mille murs amblans et sejornés,
« Et autretant chameus, et de bugles assez,
« Et si soiés dis mille de chevaliers armés ;
« Droitement à Luiserne là les me conduirez,
« A Karlon l'emperere les me presenterez,
« De par le roi de France le me saluerez. »

Puis il fait promettre à ceux qu'il charge de ce message, Bertrand, Bérard de Montdidier, Estout, Turpin, Gilemer, Savari, Aubri, Hue et Joffrei l'Angevin, de ne pas laisser soupçonner à leurs pères qui ils sont et quel est ce roi de France dont ils reçoivent un tel secours :

Quant li enfant l'entendent, es-les vous effreez ; V. 678.
Lors remaudient l'eure que il l'ont queroné.

Ils partent cependant et arrivent au camp de Charlemagne au moment où le grand empereur, ayant épuisé toutes ses provisions, allait tenter de s'ouvrir un chemin qui le rapprochât de « douce France ». Il voit de loin la poussière s'élever, les gonfanons de soie « venteler », les armes étinceler; c'est apparemment une armée sarrasine qui vient leur donner le coup de grâce. A grand'peine les barons et Ogier lui-même consentent à s'armer pour les recevoir : mais Naimes, s'étant avancé quelque peu, reconnaît à la forme et aux émaux des écus que les Français n'ont rien à craindre des nouveaux arrivants. Il s'était d'abord abouché à Bertrand :

« Enfant, dont estes-vous? De quel terre estes né? V. 836.
« Estes-vous marchéant qui cest avoir menés?
« Se vous le volés vendre à deniers moneés,
« Karles li empereres vous en donra assés... »
Et Bertrans respondi qui gentils est et ber :
« Ne somes marchéant, ne l'avons acheté,
« Ains somes né de France où croissent li vin cler.
« Et vos de quel terre estes, qui mon resne tirés?
« — Par mon chief, dist Naimon, je dirai verité;
« On m'apelle Naimon, et sui des douze pers. »
Quant Bertrans vit son pere, s'a le cuer si serré,
Porce qu'il ne l'osa baisier ne acoler,
A poi qu'il ne chaï de son destrier armé.
Après a respondu, si a haut escrié :
« Poi vos doit vostre fame et vostre fils amer
« Que onques ne véistes en trestout vostre aé!
« — Ha Diex! fit li dus Naimes, ai-ge fils engendré?
« — Oïl, ce dist Bertrans, un mout biel bacheler;
« N'a pas encor un an que il fu adoubés...
« Je li oïs sur sains et plevir et jurer
« Que s'il vous puet en champ véoir et encontrer,
« Il vous fera la teste fors du bu desevrer. »

Estout de Langres et Bérard de Montdidier reçoivent à peu près de même leurs pères qu'ils n'osent reconnaître; et

de leur côté les pairs de France ne ménagent pas les menaces, quand ils apprennent qu'un certain Gui se fait appeler roi de France.

Arrivés ensemble devant Charlemagne, Bertrand salue l'empereur avec la révérence qui lui est due; puis il annonce le puissant convoi de mules et de denrées que lui offre le roi de France. A ce dernier mot, Charles roule des yeux et s'indigne :

V. 996. « Diva ! a-il en France autre roi se moi non ? »
Et respondi Bertrans : « Nous ne vous conoisson.
« Ne tenon de nului fors que du roi Guion.
« Et se vos estes Karles qui fu à Morillon,
« Car pléust or à Dieu qui Longis fist pardon,
« Que fuissiés en France, à Paris, sa maison,
« Et si fuissent les dames de partout le roion :
« Et si tenist chascune en sa main un baston,
« Jà vous batroient tant le doz et le crepon,
« Que n'i vodriés estre por tout l'or d'Avalon.
« De lor maris avés faite désevroison.
« — Par saint Denis, dist Karles, vous dites vrai, baron. »

Après de longs pourparlers entre l'empereur et les pairs de France, qui demandent, les uns, qu'on traite en ennemis les sujets du roi Guion, les autres qu'on les accueille comme libérateurs, Charles s'en tient au dernier parti, fait richement héberger les « enfants », leur rend visite et apprend d'eux comment ils ont en un jour conquis la cité de Carsaude qui lui avait résisté trois ans. Toutefois, il se plaint de leur maître, qui n'a pas craint de poser sur sa tête la couronne de France; et, pour montrer aux barons du roi Gui qu'il est encore en état de faire son métier de roi, il veut les voir assister à la prise de Luiserne. Alors, le grand empereur ne craint pas de se déguiser en paumier ou pèlerin; il noircit son visage et s'en va épier les païens jusque dans Luiserne :

V. 1290. Karles vesti la guige, mist le chapel el chief,
Les housiaus a liés desi au col del pié,
L'escherpe cordowane a à son col lacié,
Il a pris le bordon grans et gros et entier.
Karles se regarda, si vit blanchir ses piés;
En sa main tint li rois un quenivet d'acier,
En plus de trente leus en fait le sanc glacier;
Après les a boutés en un tas de fumier;
Moult par furent hideus quant les en a tirés.

Pendant que Charles sera dans la ville, Ogier ne manquera pas de s'armer et d'aller attaquer avec trois mille « fer-armés » la porte principale. Mais ce double expédient n'a d'autre résultat que de prouver à l'empereur qu'il a besoin de puissants renforts pour prendre Luiserne. A son retour dans le camp, il donne congé aux envoyés du roi Gui, en les chargeant de remercier leur seigneur et de lui demander d'arriver à la hâte.

Les messagers ne trouvent plus leur roi devant Carsaude; Gui ne voulait se présenter devant Charlemagne qu'après avoir emporté les villes qui restaient à soumettre. Il avait quitté sa première conquête et s'était avancé jusqu'aux abords de Montorgueil.

Rien de plus hardiment invraisemblable que le récit de son entreprise sur cette seconde ville. Ce Montorgueil était défendu d'un côté par les flots de la mer, des trois autres côtés par autant de fleuves dont une couche d'aimant formait le lit et protégeait mieux la place que les plus fortes murailles :

> Des pierres et d'aimant i est grans la plenté; V. 1512.
> Onques Diex ne fist home, s'il i estoit entrés,
> Por coi éust hauberc ne ceint le branc letré,
> Que jamais en issist en trestot son aë.

Les « enfants » s'arment dans une forêt assez voisine de Montorgueil. Le seul moyen de pénétrer dans la ville était, ainsi que le proposa Bertrand, d'envoyer au roi Huidelon, qui la possédait, huit ou dix damoiseaux, pour lui donner à croire que Charlemagne, irrité contre son neveu Roland, lui offrait l'hommage des terres conquises par celui-ci. Gui veut être le premier des messagers; les autres seront Bertrand, Bérard de Montdidier, Estout de Langres, Savari de Toulouse, Auberi le Bourgoin, Hue et l'archevêque Turpin. Mais la difficulté était de franchir les rivières. Heureusement, le païen Maucabre, qu'ils rencontrent, veut bien les conduire. Il fallait faire un détour de douze lieues dans une étroite et dangereuse chaussée. Dieu daigne renouveler pour eux le miracle de la mer Rouge; les eaux se séparent et leur livrent passage. Ici le trouvère oublie d'ajouter que Dieu, dans cette occasion, dut priver les pierres aimantées de leur vertu attractive. Les voilà donc arrivés devant la porte de Montorgueil. Gui commence par tuer un affreux géant assez

malavisé pour leur disputer l'entrée ; il charge Bertrand de faire à sa place l'office de portier et s'avance jusqu'au palais. Le roi Huidelon, qui ignorait encore la mort du géant, les reçoit honorablement :

V. 1837.

Vestus estoit li rois d'un vermeil paile chier...
Un chapel de bonnet ot li glous en son chief,
Sa barbe li baloie jusc'au neu du brayer ;
Par desus les oreilles ot les grenons treciés.
Desus un faudestuel se sist li rois prisiés,
Un eschamel d'argent ot li rois à ses piés,
Et tenoit un baston qui fu à or vergiés,...
Quant le fiert sor la table, oiant ses chevaliers,
Trestout fait le palais fremir et gresloier.

C'était d'ailleurs le meilleur, le plus patient, le plus équitable des hommes. Avant de donner audience aux prétendus messagers, il rappelle à ses barons les précédentes conquêtes de l'empereur, conquêtes racontées probablement dans des chansons de geste aujourd'hui perdues :

V. 1[illegible].

« Primes conquist Bordelle au fer et à l'acier,
« Et prist Ais en Gascoigne, qui fu Forré le viel :
« Et si prist Monjardin il et si chevalier,
« Estorges et Navare nos a fait peçoier,
« Et s'a fait une ville estorer à Pamiers.
« El boschet de Vaucaire corurent li forier,
« Prist le Groing et l'Estoile, Pampelune le fié,
« Forcas et Carion nos a mis au derrier. »

Les discours que tiennent, en arrivant l'un après l'autre, Gui, Bertrand, Estout et Turpin sont tellement provocateurs, que le bon prince ne peut s'empêcher d'ordonner de courir sus aux insolents envoyés. — « Cela va bien, dit Estout ; mieux vaut qu'ils nous attaquent et qu'ils oublient le respect dû à notre caractère ; défendons-nous. » Les cinq chrétiens font tête à plusieurs milliers de Sarrasins, jusqu'à ce que, rejoints par ceux qu'ils avaient laissés aux portes, ils obligent les païens à leur abandonner le palais. Tout ce récit est, il faut l'avouer, on ne peut plus ridicule. Les « enfants » ainsi séparés de leur « ost », dont l'auteur se préoccupe fort peu, n'ont trouvé dans le palais que fort peu de denrées ; assiégés par les Sarrasins demeurés dans la ville, ils auraient eu besoin d'un nouveau miracle pour ne pas mourir de

faim. Bertrand propose alors de parler au roi Huidelon afin de lui faire avouer qu'il a très-mal agi envers eux :

« Huidelons l'orguilleus est mult desmesurés ; V. 2028.
« Se vos voliés croire mon cuer et mon pensé,
« Nous l'irons jà d'iqui de traïson reter ;
« Et s'il a tant en lui corage ne bonté,
« Il s'en desfendera, je vous di par verté.
« Chascuns n'a qu'une mort à soffrir n'à passer.
« Ciertes miels voil morir que vivre à tel lasté. »

C'est le roi Gui qui se chargea de porter la parole :

A une des fenestres s'est alez acouter, V. 2146.
Jusques près des espaules a le chief hors bouté,
Et choisi contreval, sous l'olivier ramé,
Huidelon l'orguilleus et o lui son barné.
A sa vois qu'il ot clere li a haut escrié :
« Huidres de Montorgueil, or oez mon pansé :
« On dit que en vous a et valor et bonté ;
« Poi nous apercevons de vostre loiauté,...
« Certes come traïtres avés vers nos erré ;
« Messagiers doit-on bien oïr, ne mal doner ;
« Et se vo ce voliés desdire ne fauser,
« Je seroie tous près orendroit del monstrer. »

Huidelon a la bonté de reconnaître la justice de ces reproches ; il consent à s'en justifier par le sort des armes :

« Je ai un fils cortois qui gentils est et ber : V. 2162
« Por tant que traïtor m'osastes apeler,
« Se mes fils i puet estre recréans et matés,
« Je vos rendrai me terre et tote m'erité.
« Et se vous poés estre destruis et afolés,
« Vos compaignons seront ès fourches encroés. »

Le combat s'engage donc entre Gui et le terrible Danemont. Bien qu'on en devine l'issue, le conteur a trouvé moyen de nous intéresser aux longs détails de cette espèce de duel judiciaire, d'ailleurs imité de celui d'un premier Danemont contre Ogier le Danois. Ainsi, quand le roi Gui descend du palais tout armé, Huidelon commence par l'inviter à quitter un instant ses lourdes armes, pour mieux se remettre de la fatigue des jours précédents :

L'enfes Guis de Borgoigne errant se desarma ; V. 2203.
Desceint le branc et l'iaume, et son escu osta,
Si est remés tot sengles el bliaut de cendal.

Très parmi les costés grans bendes d'orfroi a ;
Les cors ot gent, bien fait, moult semble bon vassal,
Les jambes fors et longes por séoir sor cheval,
Et ot la char plus blance que argent ne cristal ;
Les ieus vairs en la teste, come faucon grual,
Les cheveus avoit blons plus que or ne metal,
Mais forment fu palis que trop ot tret de mal,
De faim et de juner el palais principal.
Quant Huidelon le voit, un souspir en geta :
« — Amis, menjas-tu hui ? nel me celer tu jà.
« — Naie, sire, dist-il, par mon chief tiers jors a. »

Et aussitôt, par les ordres d'Huidelon, on pose sur la blanche toile un hanap plein de vin, un pain beluté, un paon empevré. « Hélas ! dit Gui, que mes amis enfermés dans le « palais n'ont-ils un tel repas ! » Huidelon n'a pas plutôt entendu ces derniers mots, qu'il fait porter à ceux qu'il a si cruellement traités assez de victuaille pour rassasier trente chevaliers. Gui, parfaitement repu et reposé, reprend ses armes ; mais un nouveau scrupule traverse l'esprit d'Huidelon : si Danemont son fils vient à tuer le cheval de son adversaire, le blâme en retombera sur lui. — « Mieux vaut, dit-il, donner au prince chrétien un de mes chevaux, non moins vigoureux que le sien. Si la bête est tuée, on n'aura pas lieu de m'en faire un reproche. » Danemont montait un destrier non moins vigoureux :

V. 2326. Il ot le costé blanc come cisne de mer,
Les jambes fors et roides, les piés plas et coupés,
La teste corte et megre, et les eus alumés,
Et petite oreillete et mult large le nez...
Et fu d'une ive fiere et de tigre engendré
Qui ne menjue mie d'avoine ne de blé,
Mais ces herbes de chans et arenes de mer.
Plus tost cort par montaignes que uns autres par pré...

Au moment où Gui, à force d'oraisons et de prouesses, allait obtenir la victoire et trancher la tête de Danemont, Dragonant, le second fils du roi, vient arracher son frère à la mort. Huidelon, dont toute la crainte est d'être accusé de trahison, fait un rempart de son corps à Gui de Bourgogne et promet de passer à la cour de l'empereur, pour attendre le jugement que les Francs porteront de sa loyauté :

V. 2748. « Se vous en l'ost Karlon me votsissiés mener,
« Au jugement des Frans me voldrai atorner.

« Que se envers vous ai com traïtres erré,
« Je voil perdre ma terre et toute m'erité,
« Et mes fils Dragolant aura le chief copé. »

Un prince sarrasin ne pouvait assurément se montrer de meilleure composition. Aussi l'offre est-elle acceptée, et pendant que Sarrasins et chrétiens se mettent en chemin vers Luiserne, nous revenons au camp de Charlemagne. L'empereur y attendait avec impatience le prétendu roi de France: il avait envoyé pour s'enquérir de lui Naime, Ogier, Thierri l'Ardennois, Sanson de Bourgogne et douze mille de ses meilleurs hommes, qui, après avoir longtemps cherché, trouvèrent les « enfants » campés sous les murs de Montorgueil. Gui ne permet pas encore à ses compagnons de se faire reconnaître :

Quant li enfant l'entendent ès-les-vos effréis : V. 2854.
Lors maudient tuit l'eure que Guis si longes vit.

Ils vont tous au-devant des vieux barons français, et, quand ils les ont joints, Naime demande où est le roi de France. « Il est, répond Gui, dans sa tente; je vais vous conduire « à lui. » Ils le suivent et Gui, hâtant un peu le pas, se dispose à bien recevoir les nouveaux arrivés :

Lors s'est li enfes Guis gentement conreés; V. 2877.
Un mantel sebelin a à son col geté,
Un chapel de bonnet li ont el chief posé;
Sor un faudestuel monte, qui d'or fu esmeré,
Un bastoncel a pris en sa main par fierté.

Naime à cet aspect ne peut méconnaître le roi. Il laisse tomber son manteau, ôte son « chapel de bonnet » et n'hésite pas à saluer le roi de France et son riche baronnage. Mais, au nom de Dieu, qu'on lui donne l'explication de tout ce qu'il voit :

« Par Saint Denis, dist Guis, bien m'avés conjuré. V. 2908.
« Mais par cele corone dont il m'ont queroné,
« Se vous me dites chose dont me doie peser,
« Je vos ferai la teste fors du bu desevrer.
« — Par mon chief, ce dist Naimes, dont nos covient garder. »

Au moins sera-t-il permis à Naime de demander quelle est la destination du grand char chargé de croix d'or qui précède

tous les autres. — « C'est là, répond Gui, qu'est assise la « duchesse Gille, sœur de Charlemagne et mère de Roland. « — Et le char qui vient après?

V. 2930 « — Ce est li chars ma mere, qui tant a de bonté.
« Por ce l'ai mis après que sui rois queronés.

« — Qui êtes-vous donc, reprend Naime?

V. 2934. « — Coment, dist l'enfes Guis, dans viellars rassotés,
« Par saint Denis de France, se plus me demandés,
« Je vous ferai la teste fors du bu desevrer. »

Naime se garde bien d'insister. Devant eux se présente bientôt le Sarrasin Huidelon racontant aux barons de Charlemagne tout ce qui lui est arrivé. Il était, dit-il, en possession de Montorgueil, quand dix jeunes Français vinrent réclamer, au nom de Charlemagne, l'honneur de sa terre. Comme ils voulurent lui arracher sa longue barbe, il les fit assaillir. « — Après m'avoir chassé de mon palais, ils m'ont défié en m'accusant de trahison; mon fils Danemont releva le défi : il aurait été vaincu sans mon autre fils Dragolan, qui eût rendu l'avantage à son frère, si je n'étais intervenu pour défendre les chrétiens. Maintenant que les Français décident si je puis être accusé de trahison :

V. 2974. « Je sui venus à vous jugement demander :
« Que se j'ai envers eus com traïtres erré,
« J'en voil perdre ma teste et tote m'erité,
« Et mon fils Dragolant ara le chief copé. »

« — Est-ce bien la vérité? demande Naime au roi Gui. —Oui, « et je ne pense pas qu'il y ait de Turc plus loyal que le roi « Huidelon. » Naime rend alors la sentence: « Un homme qui, « n'étant pas baptisé, porte secours à son frère, n'est pas à « blâmer; et nous devons le pardonner à Dragolant, pourvu « qu'il consente à recevoir le baptème. »

V. 2985 Quant Huidelon l'oï, ses fils a regardés;
Par moult grant amisté les a araisonés :
« Avés oï Francois, plains de grant loiauté?
« Moult par est fous qui n'aime saint crestienté. »

Et les deux enfants de se joindre à leur père pour demander le baptême. Huidelon veut même que tous ses hommes se convertissent :

« Et qui Dieu ne vodra croire ne sa bonté,
« Si li copés la teste, sans plus de demorer. V. 3005.
« Lors irons à Karlon, le fort roi coroné :
« Si devenrons si home et si riche chasé,
« Et li aiderons bien la terre à conquester. »

Ce fut l'archevêque Turpin qui se chargea de les régénérer, eux et plus de quinze mille Sarrasins.

Tout allait donc pour le mieux. La reine Marguerie, femme d'Huidelon, et ses dames avaient également couru se purifier dans les eaux baptismales : les enfants de France, leurs mères et leurs sœurs voyaient arriver le moment de leur réunion aux vieillards qu'ils étaient venus rechercher. Le roi Gui était moins pressé :

« Par Saint Denis de France, ce dist Guis le marchis, V. 3253.
« Se je n'ai Angorie et Maudrane la cit,
« De ci que à dis ans ne verrés vos maris. »
Quant les dames l'entendent, à plorer se sont pris.

Mais il veut bien, en attendant, envoyer à Charlemagne mille mulets et mille sommiers chargés de victuaille, mille hauberts, et autant de heaumes, d'écus dorés, de brands et d'épieux.

La ville d'Angorie fut prise aussi vite et les Sarrasins aussi facilement convertis que pouvait l'espérer Gui de Bourgogne. On leur donnait à choisir entre la mort et le baptême; ils préférèrent le baptême. Cette belle conquête s'était faite sans coup férir, et par l'intermédiaire du roi Huidelon, nouvellement converti :

Bertrans li fils Naimon est alé atachier V. 3404.
Au pomel de la tor du grant palais plenier
Une enseigne vermeille, si li fait baloier.
L'enfes Guis de Borgoigne comenche à huchier :
« Or tost ! la ville est nostre ! pensons de l'esploitier :
« Dieu en devons ensemble loer et gracier... »
A ces dames des chars n'i ot qu'esléescier,
Dont chascune tenoit son livre ou son sautier.

Ce dernier détail prouve qu'à l'époque de la composition on était déjà accoutumé à voir les dames lire et porter avec elles leurs patenotres.

Il n'en fut pas de même de la conquête de Maudrane; heureusement les Sarrasins nouveaux convertis proposèrent un

stratagème qui eut tout le succès désiré. Ils se présentèrent devant les portes, amenant avec eux dix mille Français, les mains liées, mais assez légèrement pour pouvoir se débarrasser de leurs chaînes quand ils jugeraient à propos. Huidelon avertit le gardien des portes qu'il avait fait prisonniers dix mille chrétiens : on s'empresse d'ouvrir ; à peine arrivés devant le palais du roi, les chrétiens rompent leurs liens, dressent leurs glaives et fondent sur le roi et les défenseurs de la ville. Huidelon voulut pourtant, avant de frapper le roi Emaudras, lui proposer de sauver sa vie en renonçant à Mahomet. L'autre répondit par des blasphèmes qui décidèrent l'archevêque Turpin à intervenir :

V. 3654. « Lessiez-moi tost parler au Turc poi avenant :
« Amis, car croi en Dieu, le pere roi amant,
« Tote r'auras la terre, tu n'i perdras noiant. »
Quant Emaudras l'entent, les eus va roeillant,
Et a dit à Turpin : « Sermons n'i vaut noiant,
« Que créisse en celui qui en Jerusalent
« En une planche vielle soffri mort et ahan. »
Quant Turpins l'entendi, le cuer en a dolent,
Il hausse contremont le bon acerin branc,
Par mileu de la teste li done un cop si grant,
Entreci que el pis le vait tot porfendant.
— « Certes, ci a bon prestre, dist Huidelons li franc.
— « Voire, et qui bien confesse, dist ses fils Dragolans,
« Mès de sa penitence n'est-il mie joians,
« Que jusqu'ens el braier li est coulés li brans. »

Tous les païens sont ensuite immolés et leurs corps jetés à la mer.

Il ne restait plus à prendre que la ville de Luiserne, devant laquelle était arrêté Charlemagne, plutôt assiégé qu'assiégeant. Un pèlerin vient annoncer au puissant empereur que Marsile marche à la tête de cent mille Turcs contre lui. Ganelon, qui avait alors donné le conseil de fuir, est envoyé à son grand dépit à la découverte des mécréants; il revient bientôt épouvanté, car il a, dit-il, reconnu l'avant-garde de Marsile. Il n'y a donc pas un moment à perdre ; ce serait folie de l'attendre. Or l'avant-garde qu'il avait vue était celle de Gui de Bourgogne :

V. 3832. Tost et isnelement se sont bien acesmé,
De riches dras de soie et d'ermins engolés,
De manteaux vairs et gris qui sont à or ovrés.

Lors resamblent tus angre de sainte majesté.
Les chars font maintenant esploitier et errer,
Et ont fait les enseignes desur les chars fermer.
Se les dames ont joie ne l'estuet demander.

Ogier et Naime vont à leur tour reconnaître les prétendus ennemis; ils n'eurent pas de peine à distinguer les écus d'or, les gonfanons de soie des enfants de Paris. On devine la joie des vieux guerriers. L'empereur qui sent déjà le prix des services de Gui de Bourgogne, fait désarmer ses hommes, et veut que ses barons aillent recevoir les « enfants », nu-pieds et dans l'attitude de suppliants. Gui faisait aux siens la même recommandation :

« Baron, or tost à terre, n'i ait plus demoré; V. 3945.
« Et li pont des espées soient desus torné,
« Et coutes et genous à la terre metez. »
Et il si firent sempres, dès qu'il l'ot comandé.
Et tuit li converti refirent autretel,
Li uns encontre l'autre très par milieu du pré.

Charlemagne courut les bras tendus vers Guyon : après qu'il l'eût étroitement serré, tous deux se regardèrent et s'embrassèrent de nouveau. Le jeune roi raconta tout ce qu'il avait été obligé de faire : on l'avait élu roi; il n'avait pas touché aux revenus de la couronne; il avait pris la conduite des « enfants » qui voulaient aller à la recherche de leurs pères; enfin il avait conquis Carsaude, Montesclair et Montorgueil, Angorie et Maudrane.

« Et si, fis Huidelon bautoisier et lever, V. 3968.
« Et plus de trente mil, que Persans que Esclers.
« De tous ces grans avoir et de ces cinq cités
« Vous rent-je la baillie, s'en soiés avoés.
« Et si vesci m'espée, et si la recevés,
« S'il vous vient à plaisir la teste me trenchiés. »

Charlemagne ne pouvait assurément profiter de la permission. Il loua la conduite de Gui et lui offrit l'investiture du royaume d'Espagne. Le moment était enfin arrivé de permettre aux enfants d'embrasser les vieillards :

« Enfans, or à vos peres, et si les accolés. » V. 3981.
Et cil ont respondu : « Si com vous commandés. »
Il méismes ses cors est à Sanson alés,
Plus de cent fois li baise et la bouche et le nez.

Les dames furent les dernières réunies à leurs pères, à leurs maris, à leurs frères. Gilles d'abord, la sœur de l'empereur, puis Bele Aude, qui fut sur le champ fiancée à Roland :

V. 4017. Karles li empereres a fait par l'ost crier
Que tuit li chevalier voisent as chars entrer ;
VIII jors avec lor femmes se voisent sejorner,
Et proient Damedeu, le roi de majesté,
Que il leur lest en eus conçoivre et engendrer,
Qui après aus meintiegnent tote lor herités.
O lor beles moillers sont en lor chars entrés,
Et demainent grans joie par mult grant amistés.

Le trouvère a négligé de nous dire si les époux, réunis après une séparation de vingt-sept ans, ne se trouvèrent pas mutuellement quelque peu vieillis. Les huit jours passés et bien employés, Charlemagne fit reprendre aux dames le chemin de France. Pour les hommes, ils ont encore des travaux à achever en Espagne : mais aussitôt qu'ils n'auront plus rien à craindre de Marsile, tous, vieillards et enfants, reviendront dans leurs foyers pour assister au mariage de Roland et au couronnement de Gui :

V. 4061. Si li donrai en fié ceste terre vaillant,
Et Rollans aura France dont moult est desirans.

Mais ces projets ne furent pas tous réalisés, attendu la trahison de Ganelon qui les vendit à Marsile et ménagea le grand martyre de Roncevaux.

Un ange vient alors réveiller l'empereur pour l'avertir de se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, en laissant l'armée sous les murs de Luiserne. A peine est-il parti, que Gui donne à la ville un assaut général. Roland eût fait inutilement merveilles, si un pan de muraille ne fût tombé miraculeusement devant Gui de Bourgogne. Les « enfants » entrèrent les premiers dans la ville. Roland, tout en rendant hommage à la prouesse de Gui, réclamait l'honneur de remettre lui-même les clefs de Luiserne à son oncle ; mais le jeune roi n'entendait pas céder un droit qui lui appartenait. De là grande querelle : Roland tire sa redoutable épée ; les « enfants » s'interposent :

V. 4251. « Par mon chief, dist Bertrans, or oi musart parler.
« Donques mar le féimes en France queroner,
« Se nos ne le poons vers vostre cors tenser...

« Certes se l'osiés, nis par mal esgarder,
« Jà vous verriés ce branc parmi le cors bouter. »
Quant Rollans l'entendi, vis quida forsener.
Guis, tant com il vesqui, ne le pot plus amer.

La querelle se ranima au retour de Charlemagne, qui, pour accorder les deux rivaux,

A faite une orison bien faite et emparlée, V. 4290.
Que ceste ville soit à tel fuer atornée
Que de ceus ne d'autrui ne soit mès golousée;
Dont n'éussiez-vous mie demie liue alée
Que la cité est toute en abisme coulée,
Et par desus les murs tote d'eve rasée.
Si est assés plus noire que n'est pois destrempée,
Et li mur sont vermeil come rose esmerée :
Encor le voient cil qui vont en la contrée.

L'armée s'incline à la vue d'un si grand miracle :

Chascun contre Orient a sa chiere tournée. V. 4299.
Lors comande li rois que l'ost soit destravée,
S'iront en Rainschevaus à lor fort destinée.

Telle est la fin de la chanson, sauf trois vers d'adieux du poëte, adieux que ne semblait pas si tôt promettre ce qu'on a lu cent soixante vers plus haut :

Qui or voudra chançon oïr et escouter, V. 4135.
Si voist isnelement sa bourse desfermer,
Qu'il est hui més bien tans qu'il me doie doner.

Il est assez difficile de déterminer la date précise de cette chanson de geste. Elle n'a pas le caractère sérieux de Roncevaux, d'Aspremont, des Loherains, d'Ogier le Danois ou des Quatre Fils Aimon : l'auteur, on le voit aisément, n'espérait pas qu'on ajouterait foi à ce qu'il lui plaisait de raconter. L'élection d'un roi par les enfants de Paris, d'ailleurs demeurés fidèles à Charlemagne; la chevauchée d'Espagne, à laquelle la jeunesse de France associe violemment les femmes et les vieillards; les exploits de Gui de Bourgogne, plus exagérés que ceux de Roland, d'Ogier et de Guillaume d'Orange, tout cela, raconté sérieusement, eût révolté les auditeurs ordinaires des hauts faits des pairs de France. Cependant, on ne peut nier que, même à des époques relativement primitives, les gestes inventées à plaisir n'aient côtoyé celles qui

passaient pour être la glorieuse expression d'événements réels. Tel avait été le Voyage de Charlemagne à Jérusalem, dont la composition semble appartenir au XIe siècle. Gui de Bourgogne pourrait remonter aussi haut, si la versification n'accusait pas assez nettement la fin du XIIe siècle, et ne répondait pas à l'époque intermédiaire où l'on renonçait aux avantages de l'assonance sans que l'usage de la rime exacte fût encore rigoureusement établi. Nous croyons l'œuvre antérieure au Fierabras, cette autre exagération des gestes sérieuses, où figure aussi Gui de Bourgogne, non comme roi élu de Paris et libérateur de Charlemagne, mais comme heureux amant de la belle princesse sarrasine Floripar. Dans les deux chansons, Gui devient roi d'Espagne, et cette communauté de dénouement suffit pour nous faire reconnaître dans les deux poëmes un de ces héros secondaires que les trouvères pouvaient choisir pour sujet de leurs propres inventions.

D'ailleurs, la légende poétique de Gui de Bourgogne entrant en partage de l'Espagne avec Fierabras, ou recevant de Charlemagne l'investiture de ce royaume après avoir conquis Luiserne, pourrait avoir quelque obligation à l'histoire réelle de Henri de Bourgogne, premier roi chrétien du Portugal, l'ancienne Lusitanie, dont Luiserne rappellerait le nom. L'établissement d'un prince de la maison de France en Espagne, vers la fin du XIe siècle, n'a pas dû échapper aux trouvères, à une époque où l'émotion publique avait été ou allait être si fréquemment excitée par le succès de la première croisade, par les conquêtes des Normands en Italie, et par leur prise de possession de l'Angleterre. Mais, nous le répétons, on chercherait bien inutilement quelque chose de plus qu'un lointain retentissement historique dans les gestes fabuleuses de Gui de Bourgogne et de Fierabras. Ce qu'on peut assurer, c'est que notre chanson était déjà célèbre au XIIIe siècle, puisqu'on la voit mentionnée dans le dit des Deux Bordeors ribaux :

Si sai de Guion d'Aleschans
Et de Vivien de Borgoigne.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 95.

Et nous remarquerons à cette occasion que notre savant et regretté collaborateur, M. V. Le Clerc, a peut-être commis une légère méprise, en rejetant cette pièce curieuse des Deux Bordeors à la fin du XIIIe siècle, par la raison que la chan-

son de Beuve de Comarchis, œuvre d'Adenès, y est citée. Adenès n'avait fait que rajeunir un récit déjà populaire, et c'est apparemment à ce plus ancien récit que renvoie le dit des Deux Bordeors.

L'auteur de Gui de Bourgogne n'est à mépriser ni comme conteur ni comme rimeur. La donnée de son œuvre, en supposant qu'elle lui appartienne, est assurément des plus invraisemblables; mais, une fois acceptée, on peut suivre avec un certain plaisir les aventures de cet enfant de Paris, détenteur involontaire de la couronne de France, et usant des droits d'une élection libre et non sollicitée, pour aller tirer le grand empereur du mauvais pas dans lequel il s'est imprudemment engagé. Gui montre un désintéressement égal à sa bravoure ou plutôt à sa bonne fortune. Il ne touche pas aux revenus de la couronne; il n'exerce la puissance royale que pour arriver à la remettre plus vite aux mains du prince auquel elle appartenait. Il faut encore savoir gré à notre auteur de n'avoir pas alangui le récit par un lieu commun d'aventure amoureuse, qui, comme dans le Fierabras et dans bien d'autres gestes, eût fondé le dénouement sur la trahison d'une princesse sarrasine follement éprise d'un héros chrétien. Bien que des chars traînent en Espagne à la suite de l'armée une multitude de dames et de damoiselles, filles ou épouses des Français qu'on va délivrer, il est parlé de la seule Aude, cette belle fiancée de Roland, dont le nom avait le privilége de charmer les écoutants de toutes les classes.

Le récit est entremêlé assez heureusement de songes, de visions et de prières. Les oraisons ne sont pas des hors-d'œuvre, les enfants de Paris ayant besoin de fréquents miracles pour le succès de leur audacieuse entreprise. Dans ces prières on reconnaît des croyances populaires assez curieuses. Pour mieux mériter d'être exaucé, le suppliant tient à faire preuve d'une foi robuste dans les légendes les moins autorisées, telles que la guérison des yeux de Longis, la restitution des bras de saint Anastase, la résurrection du poulet rôti d'Hérode, etc., etc. La geste de Gui nous donne à son tour l'explication des taches qu'on croit apercevoir dans la lune :

« Glorious sire pere qui formastes Adan, V. 2637.
« Et Evain sa moillier dont li peuples est grans,
« En paradis, biaus sire, préis herbergement,
« Tot lor abandonastes fors un fruit solement.

« Mais Evain en menja, ce fu dolor moult grant;
« Par engien del diable en fist mengier Adan.
« Caïn murtri Abel ès desers d'Abilan,
« El decors de la lune tramist Dieus de son sanc;
« Encor en est plus troble, bien est aparissant.
« Ensi com ce est voirs et g'i sui bien créans,
« Garissiés hui de mort Guion le combatant. »

Div. Comed., Inferno, c. xx.

Les mêmes taches sont, dans l'*Inferno* de Dante, appelées le buisson, ou les épines de Caïn :

Gia tiene 'l confine
D'amendue gli emisperi, et tocca l'onda
Sotto Sibilia, Caino e le spine;

et, dans le *Paradiso*, le grand poëte revient sur le même phénomène, dont Béatrice lui donne une explication plus élevée, et, dans tous les cas, moins invraisemblable. « Dites-moi, « demande Dante, à son arrivée dans le cercle de la lune, « quelles sont les lignes nébuleuses, occasion de fables sur la « terre ? »

Ib., Parad., c. II.

Che son li segni bui
Di questo corpo, che laggiuso in terra
Fan di Cain favoleggiare altrui.

Ainsi Shakspeare, dans le *Songe d'une nuit d'été*, fait représenter également le clair de lune par un homme portant lanterne et fagot d'épines. « On peut, fait-il dire à un de ses « personnages, figurer le clair de lune par un homme portant « buisson et lanterne : »

Midsummer-night's dream; act. III, sc. II.

This man, with lantern, dog, and bush of thorn,
Presented moonshine.....

C'était donc une légende généralement répandue en Europe, du XIIe au XVIIe siècle, que ces traces du sang d'Abel ou du fagot d'épines de Caïn imprimées dans la lune. En France, nous ne l'avons retrouvée que dans la chanson de Gui de Bourgogne, et voilà pourquoi nous nous y sommes arrêtés.

Cette geste, comprenant plus de 4,300 vers, ne semble pas avoir eu cours dans les contrées voisines; cependant elle est au nombre de celles qui obtinrent en France le plus de faveur. Nous l'avons vue signalée dans le dit des Deux bordeors ribaux ; Alberic de Trois-Fontaines parle aussi « d'une

« histoire ou fable assez belle, qu'on chante sur Gui, fils du « duc Samson de Bourgogne, nommé roi par les jeunes gens « de France, pendant le séjour de Charlemagne en Espagne. » Et Philippe Mousket, après avoir rappelé les mêmes récits, ajoute que Charlemagne, au retour de France, sollicité par les chrétiens d'Espagne, avait envoyé dans ce pays une nouvelle armée sous la conduite du même Gui :

G. Paris, Hist. poét. de Charlem. Liv. II, p. 270.

Et li rois en celle besoigne
Lor tramist Guion de Bourgoigne. .
Qui, devant, la couronne ot prise...
En France estoient revenu
Et soujourné et bien péus,
Mais à cel soucors le tramist
Li rois, ki moult s'en entremist, etc.

Chr. de Ph. Mousket, vers 4678.

L'auteur de la chanson de Gaydon paraît avoir aussi connu notre Gui de Bourgogne; il promet à ses auditeurs de leur parler

. . . de Charle, nostre emperere ber,
Qui en Espaigne fist tant por conquester,
Qu'après les peres convint les fiuls aler.

Anc. poët. de la France. Gaydon, v. 8.

Ces mentions, dues à des écrivains de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe, viennent à l'appui de la date assez ancienne que nous attribuons à la composition de notre chanson. Elle est toutefois postérieure au faux Turpin; il est aisé d'y reconnaître plus d'un emprunt fait à cette chronique, tels que le court et inutile pèlerinage de Charlemagne au tombeau de Saint-Jacques, et la destruction miraculeuse de la ville de Luiserne. « Cette cité, avait dit le faux Turpin, « ne put li rois prendre... et fut entour quatre mois. Quant « il vit que ne la porroit prendre, il fist sa priere à Dieu et « monseigneur S. Jacques. Lors chaïrent les murs et de« moura sans habitans. Et une grant eau, ensi come estanc, « leva par la cité, noir et oscure; si nooient dedens grans « poissons noirs qui jusques aujourd'hui sont véus noer parmi « cel estanc. »

Gr. Chr. de France, t. II, p. 214.

La chanson de Gui de Bourgogne avait été déjà signalée en quelques lignes par un de nos devanciers, d'après une note antérieure des Bénédictins, continuateurs de D. Rivet. Un manuscrit s'en conservait autrefois dans l'abbaye de Marmoutier, et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de

Hist. litt. de la Fr. T. XV, p. 167-170.

Tours. C'est le meilleur des deux textes sur lesquels l'édition de la chanson a été donnée par MM. Guessard et Michelant. Le second, signalé dès 1828 par M. Fr. Michel, appartient à la collection harleienne du Musée britannique, où il porte le nº 527. Ces deux manuscrits paraissent également remonter au XIIIe siècle. Le texte donné par MM. Guessard et Michelant est accompagné d'une courte préface et d'un sommaire aussi complet qu'on pouvait le désirer. Ou y remarque le même soin que dans les autres volumes de la collection. Cependant il ne serait pas impossible d'y trouver quelque faute à signaler. Par exemple, dès la seconde page, les vers 26 à 29 troublent le sens, et l'on eût bien fait ou de les supprimer ou d'avertir de ne pas en tenir compte.

Au lieu du vers 1482 :

> Et li enfant chevauchent baut, oiant et lié.

il eût fallu lire :

> Et li enfant chevauchent baut et joiant et lié.

la réunion de ces trois adjectifs étant, pour ainsi dire, un lieu commun dans le style des chansons de geste.

Au vers 2917, Naime demandant à Gui de Bourgogne quels sont les grands chars qui accompagnent la jeune armée :

> Ne ce primerain char qui tant est acesmés,
> A ces .IIII. crois d'or qui gietent grant clarté,
> Qui est-il or me dites.....

Au lieu de croix, il eût fallu lire ou restituer « rois », c'est-à-dire roues ou rayons de roues : la rectification était commandée par les vers précédents, quand Gui ordonne de construire ces chars :

> Et si face uns biau char maintenant atourner,
> Moult bel sor .IIII. roes por aler plus soef.

Quelques autres vers, qui semblaient corrompus dans les manuscrits ou mal reproduits, ont été rétablis d'une manière satisfaisante par les éditeurs, dans les notes qu'ils ont ajoutées à leur texte.

XIII.

FLORENT ET OCTAVIAN.

Cette chanson est de la même famille que Baudouin de Sebourg, Ciperis de Vignevaux, Hue Capet et Charles le Chauve. Peut-être même n'est-elle qu'une sorte de continuation de Charles le Chauve. On en jugera mieux après l'analyse que nous allons en présenter.

En l'an 240 régnait en France le bon roi Dagobert, quatorzième de sa race et fondateur de l'abbaye de Saint-Denys, qu'il avait fait couvrir de fin argent. Il était le fidèle allié de l'empereur de Rome Octavian, dont le plus grand chagrin venait de ce que Florimonde, sa femme épousée, ne lui donnait pas d'enfants. Enfin la dame conçut, et l'empereur l'ignorait encore quand il lui fallut conduire en France une armée, au secours de son ami le roi Dagobert, menacé par les Wandres. A la nouvelle de l'approche des Romains, les Wandres avaient battu en retraite; mais l'empereur, cédant aux instances de Dagobert, était demeuré quelque temps à Paris. Quand il rentra dans ses États, sa mère, qui avait juré de perdre l'impératrice, vint à sa rencontre et lui persuada que Florimonde avait, pendant son absence, mené la vie la plus abandonnée. Il ne pouvait donc se croire le père de l'enfant qu'elle devait mettre au monde :

« Par ma foi, empereur, biaus fieulx, or voy-je là
« Que l'amour de vo feme bien avuglé vous ha.
« Que de legier croirés ce qu'ele contera.
« Il a six ans passés que vos cors l'espousa,
« Et onques en sa vie nuls enfans ne porta.
« Cuidiés-vous donc avoir engendré celuy-là ?
« Ce a fait un garson qui o luy soy coucha. »

Bibl. nation., num. 2451, v. 213 ; nº 24383, v. 345.

L'empereur hésite à croire ce qu'il entend dire de l'impératrice, dont il pensait être tendrement aimé; mais, au lieu de chercher à mieux connaître qui le trompe, de sa femme ou de sa mère, il s'en va chasser pendant un mois et rentre dans Rome, une heure après que l'impératrice l'a rendu père de deux jumeaux, lesquels

V. 314-444.

Apporterent au naistre, ce sachiés sans douter,
Chascun la crois vermeille, qui molt reluisoit cler:
Desus la droite espaule la péust-on trouver.
Les dames qui là furent comencent à crier,
Et dirent : « Empereur, bien vous devés aimer,
« Qui avés tels deus hoirs pour la terre garder.
« Certes ce sont vos fils, nuls n'en doit arguer;
« Par ces deus nobles crois si le peut-on trouver. »

Nous avons déjà vu plus d'une fois, dans les nouveau-nés des chansons de geste, le même indice de descendance royale. Les soupçons de l'empereur ne pouvaient tenir contre un témoignage aussi manifeste :

V. 406.

Quant apperçut la crois, tout le sanc li fremi,
Mout fort le traist nature vers eus, je vous affi.
Adont dist haut le roy : « Ces enfans que voy-cy
« Sont il pas baptisiés en mostier benéys?
« — Nenny sire, font-ils, par Dieu qui ne menty;
« Car madame vo mere moult le nous defendy.
« — Par foy, si le seront, dit l'empereur joly,
« J'en prierai le pape ét maint baron genty. »
La vielle saute avant, quant les mos entendy,
A Dieu en a juré, si bas qu'on ne l'oÿ,
Que tel chose fera demain, ains le midy,
Dont la dame et ses fis seront ars et bruy.

En effet, à l'aide de belles promesses, elle décide un pauvre valet à se laisser conduire de nuit dans une chambre voisine de celle où reposait l'impératrice; vers l'aube, le malheureux s'approche du lit de la dame, sans la réveiller. L'empereur est alors averti; il arrive, surprend le valet, le perce de son épée et, sans égard pour les cris d'étonnement et de désespoir de Florimonde, ordonne les apprêts de son supplice. Mais, sur les représentations du duc de Milan, un des pairs de l'empire, il veut bien permettre à l'impératrice de s'éloigner de Rome avec les deux enfants qu'il désavoue pour ses fils.

Deux écuyers furent chargés d'accompagner Florimonde. En traversant une forêt sur le chemin de Naples, ils sont attaqués par des voleurs, et, pendant qu'ils se défendent de leur mieux, la dame s'enfuit avec les enfants. Après avoir longtemps marché, elle s'arrête épuisée de lassitude auprès d'une fontaine, où bientôt le sommeil la surprend :

V. 444.

Là endroit vint un singe qui gecta sa risée,
Et s'en vint aux enfans sans nulle demorée;

Enmalloté estoient en soie bien ouvrée:
Ung en print bellement, onques n'i fit criée.

Il ne l'emporta pas loin. Un pèlerin l'aperçoit, l'attaque et le tue, après un assez long combat fort bien raconté. Touché de la beauté de l'enfant, le voyageur le prend entre ses bras, et le ramenait à sa maison, quand lui-même est arrêté par une nouvelle bande de larrons. Ceux-ci lui enlèvent l'enfant et vont le montrer à des marchands français, qui, revenant du saint sépulcre, se disposaient à prendre la mer:

Là avoit un bourgois qui avoit maint florin : V. 880.
Il avoit nom Climent; molt ot cuer enterin,
Bourgois fu de Paris. Adont, sans mal engin,
Il achapta l'enfant ung besant d'argent fin,
Dont souvent le moquierent, là endroit, si voisin.

Clément, de retour à Paris, le présente à sa femme comme un enfant qui lui était né d'une sarrasine. La dame le crut aisément, peut-être parce qu'elle avait quelques raisons de ne pas être trop sévère :

Climent dit à sa femme, qui ot non Eudeline, V. 902.
Que cest enfant venoit de terre Alexandrine,
Et qu'il ert engendrés en une sarrasine.
« Sire, s'a dit la dame, ce soit en bonne estime :
« Or avés-vous deus hoirs; si croist vostre racine.
« Quant de moy despartistes à la longe termine,
« Enceinte me lessates; or ai fait ma gesine
« D'un fils qui vous ressemble de cors et de poitrine.
« Clodoain de Paris a non de sa marine. »
Le preudon en loa la puissance divine.

Pendant qu'il fait baptiser le prétendu fils de la sarrasine sous le nom de Florent, nous revenons à la pauvre impératrice, dont un lion, qui la surprend endormie, emporte le deuxième enfant :

Endroit vint un lion qui fu fort et hardi; V. 787.
Au ruissel venoit boire, sa coustume ert ainsi.
A l'enfançon qu'il vit celle part se verti,
Si le prist à flairer; mes quant sa char senty
Moult fort li delita et moult le conjouy,
Par le ceint du maillot doulcement le herdy.
Ainsi qu'il l'emportoit, l'enfant gecta ung cry,
La dame qui dormoit adonc s'en espery,
Et regarde la beste qui l'enfant a saisi,
Et ne fu pas merveille se le sans luy fremy.

Après avoir vainement essayé de suivre le lion, la triste mère revint à la fontaine pour y reprendre l'autre enfant; et, ne le trouvant plus, elle pensa que le même lion les avait tous deux enlevés. Des pèlerins, attirés par ses gémissements, lui disent qu'ils ont vu le terrible animal jouant avec un enfant à l'entrée de sa tanière; ils offrent de l'y conduire; elle y arrive et voit le lion caressant et léchant son innocente proie. Florimonde approche en tremblant, touche l'enfant et l'emporte dans ses bras. Au lieu de le lui disputer, le lion les accompagne jusqu'au rivage. Un navire allait lever l'ancre; le maître consent à recevoir la dame, et le lion, après les avoir suivis des yeux, s'élance dans les flots et vient côtoyer le navire jusqu'à ce que le maître, cédant aux prières de Florimonde, consente à le prendre à bord. Le lion se couche alors aux pieds de l'enfant et ne semble avoir des yeux que pour lui.

Le navire faisait voile vers Jérusalem. En arrivant, Florimonde se rend au saint sépulcre, et offre au fils de Dieu son enfant, qu'on fait baptiser sous le nom d'Octavian, son père. Le lion les suit dans l'hôtel où la dame s'arrête, et, comme elle avait emporté peu de deniers, elle prend le parti de travailler de ses mains pour avoir du pain :

V. 1175. « Car de soye et d'or fin ferai bourses et chains,
« Et nobles dras aussy ; tout ce m'apprist Idains.
« Dedens ma jovenesse le m'enseigna, jours mains :
« En un cop m'est ostés tout le bien et restrains.
« Biaus fieuls, se ne fussiés, encore éusse mains. »

Heureusement pour elle, le roi de Jérusalem, Amauri, entendit parler du lion qu'une femme avait apprivoisé. Il devina que cette dame était d'une condition plus élevée que ne l'indiquait sa fortune présente : il vint la voir et voulut qu'elle ne manquât de rien. Il alla même jusqu'à partager avec elle les mets de sa table :

V. 1235. « Je veulx qu'à celle dame tous les jours envoyiés
« Des biens qui sont céans les mieus apparoilliés.
« Quar point n'affiert à lui que vive de reliefs. »
Adont l'en fist porter et gantes et plouviers,
Et pain blanc buleté, et claré et vin vielx,
Tant et si largement, de certain le sachiés,
Que tous ceulx de l'ostel en erent resaisiés.

Grâce à ces bienfaits, Florimonde éleva tranquillement

Octavian et séjourna dans Jérusalem jusqu'à ce qu'il eût atteint sa seizième année.

Pour Florent, son deuxième fils, l'honnête changeur de Paris, qui se donnait pour son père, l'engagea, quand il eut quinze ans, à choisir un métier de bourgeoisie :

Le preudon qui l'avoit achapté à deniers, V. 1259.
L'amoit plus loyalment que parens ne que niés ;
Si li a dit : « Beaulx fils, je sui d'enfans chargiés,
« Il faut que de vous soit appris aucuns mestiers ;
« Car je n'ai mie tant de fiés et de deniers
« Que vous soyez oiseux et que ne vous aidiés...
« — Pere, ce dist Florent, j'en sui appareilliés ;
« Si vous prie, pour Dieu, que je soie bouchier.
« Par moy sera très bien un grant beuf justiciés ;
« Se ung en tieng par les cornes, je veulx estre noiés
« Se il n'est malgré lui à la terre couchiés. »

Le voilà donc boucher, et chaque jour on admirait sa bonne grâce, quand il se rendait, la hache sur l'épaule, aux « estaus » de Paris. Le métier pourtant lui convenait assez mal : il ne savait pas mieux acheter ni vendre que Hue Capet, Hervis de Metz ou Vivien d'Aleschans :

Mais quant véoit passer ces chevaliers puissans, V. 1300.
Bien gentement montés dessus les auferans,
Et sur leurs poins porter les beaux faucons volans,
A lui mesmes disoit : « Dieu, com je suis dolans !
« Mon pere a tant d'avoir de deniers rouges, blans,
« Encore a en son change plus de mille besans,
« Et oncques je ne fui sur un cheval montant !
« Il ne me laist chauchier fors que ces souliers grans
« Et ceste lée coste qui tant m'est lait estant.
« Par ma foy, s'il fust mors, je fusse bien joians. »

Dans ces belles dispositions, il rencontre un écuyer portant sur son poing un épervier niais : Florent en propose l'échange contre deux bœufs qu'il conduisait à l'étal. L'écuyer accepte de grand cœur, et Florent, peu sensible aux réprimandes de maître Clément, va le lendemain, avec son frère Clodoan, essayer ce que vaut l'emplette. A son grand dépit, l'épervier lancé sur une « aronde » ne revient pas. Florent est donc obligé de rentrer au logis sans son oiseau. Ainsi chaque jour donnait à maître Clément de nouveaux sujets de mécontentement et d'inquiétude. Florent se querellait avec

les bouchers, les battait, revenait brisé, meurtri. Le changeur enfin perdit patience :

V. 1454.
« Beaulx fils, se dist Climent, tous les jours te chasti
« Et monstre à mon pouvoir; mais n'en fais riens pour my.
« Cils bouchiers sont trop fier et sont drois ennemy,
« Et si sont tous voisins et d'ung lignage aussy,
« Trestous s'asembleront, et si t'aront honny :
« Tu ne veus estre en pais, bien que souvent t'en pri.
« — Pere, se dit Florens, par le corps saint Remy,
« En tous lieus où je vois, on parolle de my,
« Que je sui le plus fort qui de mere nasquy;
« Se me laissoie batre, j'aroye cuer failly.
« Chascuns me mocqueroit et huyroit après my. »

Mais que son père lui permette d'acheter un cheval et de vêtir une robe de gentil varlet, il ira servir un prince étranger, il acquerra honneur pour lui et pour sa famille. Clément ne veut pas d'abord y consentir. Il fait quitter à Florent la boucherie et l'associe à son commerce de changeur; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Dans la chanson de Cipéris on a vu comment le terrible Fernagu avait échoué dans son projet de détruire la loi chrétienne. Le géant, impatient de venger sa précédente défaite, revient en France avec une armée innombrable, que lui a fournie le soudan Acarius de Babylone, en lui promettant la main de sa fille Marsebille, dès qu'il aura pris ou tué le roi Dagobert et installé Mahomet dans Notre-Dame de Paris. Fernagu aborde dans la Bretagne, dont les habitants étaient encore païens. Averti de cette invasion, Dagobert demande secours à son ami l'empereur de Rome Octavian, qui arrive avec toutes les forces de l'empire, et descend dans le palais du roi; non celui que, du temps de notre trouvère, venait de reconstruire Philippe le Bel,

V. 1654.
Mais le palais de lors où le roi demoura
Estoit au Petit pont où Clovis le fonda;
Le Petit Chastelet adonc on l'appella.

La vue de tant d'hommes armés éveille les aspirations belliqueuses du jeune Florent : il rencontre un écuyer qui, pour une bourse pleine de besans, n'hésite pas à lui céder le cheval qu'il montait. Les Sarrasins s'étaient avancés de Chartres jusqu'aux portes de Paris et s'étaient arrêtés entre Montmartre et Saint-Denis : le rimeur prend de là occasion de

raconter la légende de l'ancien patron de la France, martyrisé, suivant lui, par Clovis avant sa conversion :

Seigneurs, decolé fu le corps de saint Denis V. 1836.
Droit à une fontaine, si nous dit li escris,
Qui est entre Montmartre et la cit de Paris.
Encore l'apele-on la fontaine aux Martirs.
Là avoit ung grant bois qui fu forment feuillis,
Où monstra Dieu miracles qui furent de grant pris;
Car saint Denis, du lieu adont que vous devis,
Pourta son chief ou bois si avant, ce m'est vis,
Plus d'une grant lieue des lieues du pays.

Remarquons que cette fontaine des Martyrs, dont la situation est clairement indiquée et dans notre chanson et dans celle de Cipéris de Vignevaux, n'est pas même mentionnée par les historiens de Paris. On ne peut cependant guère douter de son ancien renom, d'après les nombreuses allusions qu'y font les trouvères.

Bien que Florent ne fût pas encore armé, il voulut suivre le connétable, Raimond de Montmirail, dans une sortie dont le résultat lui aurait été funeste, s'il n'avait trouvé le moyen de dépouiller un chef païen abattu par Raimond, et de revêtir son haubert et son casque. Alors il renverse tous ceux qu'il rencontre, et le connétable, étonné du secours inattendu qui lui arrive, veut savoir le nom de ce vaillant guerrier. Florent avoue sans hésiter qu'il est fils de Clément le changeur, et qu'il a bravé la défense de son père pour venir prendre part à la bataille. Rentré dans Paris, il se hâte de quitter les armes défensives qu'il avait revêtues. Un ribaud, qu'il trouve sur son passage, les accepte de grand cœur et ne manque pas, en les prenant, de railler celui qui les lui abandonne :

Le ribaut saut avant qui tost le volt haper; V. 2204.
Mais si tost que les ot, il le print à gaber,
Et dist : « Lierres faus, que l'on vous puist tuer !
« Vous n'osés de paour plus vos armes porter :
« Bien doit rois Dagobers tel soudoyer lewer ! »
Quant Florent l'entendi, s'en prit à vergonder,
De là se voult tantost partir et dessevrer.
Et le ribault commence après lui à huer.

Quand il rentre au logis, le changeur demande d'où il vient. — « De la rivière, où j'ai abreuvé mon cheval. — Mais

« ce sang dont vous êtes couvert, d'où sort-il? — Mes amis « en se jouant m'ont écorché le visage. » Maître Clément ne semblait pas convaincu, lorsqu'il voit arriver quatre huissiers du roi qui demandent Florent. Le connétable avait raconté les beaux faits d'armes du jeune bourgeois, et le roi voulait le voir et le féliciter; Clément, au contraire, craignait qu'on ne le mît en jugement pour avoir frappé ou tué quelque gentilhomme. L'incident est raconté assez agréablement.

Le roi félicita Florent, et l'empereur, qui cédait sans le savoir à la voix du sang, l'accueillit mieux encore. Ce jeune garçon, disait-il, a fait plus qu'aucun de nous :

V. 2296. « Bien est tailliés de cors et de membres aussi :
« Oncques jour de ma vie plus bel enfant ne vi.
« Que benoist soit de Dieu cil qui l'engenoï! »
Droit a li empereres qui l'emprioit ainsy;
Il ne le cuidoit mie, mais il prioit pour luy.

Le lendemain, Fernagu, indigné du mauvais succès de la journée précédente, et surtout piqué des railleries de la belle Marsebille, sa fiancée, envoie le messager Picquenart défier les meilleurs champions de l'armée chrétienne. Florent était retourné chez le changeur : à son défaut, Garnier de Montcornet accepta le défi et fut vaincu. Quand notre héros apprend le triomphe de Fernagu, il tombe aux genoux de Clément et le supplie de lui accorder un don :

V. 2510. « Par ma foi, dist Climens, je l'accort ceste fois,
« Mais que ne demandés florins et gros tournois.
« Car alegiés m'avés de ceuls du plus fort pois.
« — Nennil, ce dist Florens, je n'y compte une nois,
« Je ne veuil seulement qu'armeure et arnois. »

Clément, qui ne veut pas se parjurer, va lui chercher des armes bosselées, vieilles et rouillées dont il ne s'était pas servi depuis longtemps. Peu importe : Florent s'en fait revêtir, au risque des railleries de ceux qui le verront en si méchant attirail :

V. 2540. Ung hautbert apporta plus noir que cheminée,
Et ung grant hocquetin à une manche lée.
Si ot une coiffette que Climens a frotée;
Et Climens luy a dit : « Florent, voici m'espée,
« Mais bien y a douze ans, par la vierge loée,
« Et plus, qu'ele ne fu hors du fuerre sachée. »

Avec cet « adoubement » Florent se rend au palais, escorté d'une foule de mauvais garçons qui ne lui épargnent pas les huées. Quand il entre, Mauprimé, second héraut de Fernagu, venait une seconde fois défier les chevaliers chrétiens, et Dagobert, avant d'accepter le défi, avait invité Mauprimé à attendre la résolution de son conseil :

« Mais allés vous séoir et disner là endroit, V. 2614.
« Et vous arez responce ains que li vespres soit. »
Adonc à une table le paien s'asséioit;
Ung varlet vint avant qui par table servoit,
Une piece de porc en un platel tenoit.
Et quand le Turc la voit, errament la jectoit
Encontre la paroy, de très-grant duel qu'avoit.
Toute la baronnie par la salle en rioit.
Et li rois demanda errammment que c'estoit;
Le varlet respondit que le Turc desdaignoit
Une piece de porc de quoi on le servoit.
Quant Dagobers l'entent, au Sarrasin disoit :
« Paien, il seroit sot qui vous en blasmeroit;
« C'est pour vo dieu Mahon que le porc estrangloit;
« Encor l'en hayez-vous; certes c'est à bon droit. »

Dans les chansons de geste on a souvent recours à cette espèce de représailles. Les sarrasins raillent le dieu des chrétiens pour avoir été mis en croix comme larron; les chrétiens répondent en rappelant que Mahon avait été dévoré par un porc sur un fumier. Le plus sage est ici le roi Dagobert, qui fait servir au messager de Fernagu d'autres viandes et de son meilleur vin.

Florent vint à propos pour tirer d'embarras le roi de France. Il réclama l'honneur de se mesurer avec le terrible géant sarrasin, et, après un combat longuement raconté, il le renversa, le tua et lui trancha la tête. Pendant qu'ils étaient aux prises, la belle Marsebille, fille du soudan de Babylone, s'était approchée des deux champions, et Florent, au lieu de revenir vers les siens, s'était arrêté près de la jeune fille. Sans préambule, il lui témoigne le désir de la convertir et de l'épouser. Marsebille ne paraît pas effrayée de la proposition : elle prenait goût à l'entretien, quand ceux qui devaient la garder obligent Florent à regagner Paris au plus vite. Le lendemain il fut armé chevalier de la main du roi Dagobert; chacun rendit hommage à sa prouesse, sans toutefois passer condamnation sur sa naissance roturière :

Pour sa chevalerie l'amoient maint princier,
V. 3270. Et véist-on, le jour, mainte lance brisier,
Et « Armes et Amours », à ces heraulx crier,
Et nobles jougléours jouer de leur mestier.
Mais en tiennent mains compte, coment que l'aient chier,
Qu'il soit fils de Climent qui seut argent changier :
Car povre saint voit-on povrement festoier,
Et povrement en sonnent les cloches au moustier.

Cependant la mort de Fernagu ne terminait pas la guerre. Le soudan de Babylone était toujours à Montmartre, et avec lui Marsebille que Florent avait juré de revoir. A quelques jours de là, le héros revêt les armes qu'il avait conquises sur Fernagu, sort de Paris et se rend dans la tente de la princesse. Les gardes le prennent pour Sinagos, un de leurs rois; mais ils ne tardent pas à s'apercevoir de leur méprise, et ils allaient crier alarme, quand Marsebille leur ferme la bouche en donnant le chevalier chrétien pour un envoyé du roi Dagobert. On le conduit alors devant le soudan Acarius : « Je viens, « dit-il, te sommer de reconduire tes Sarrasins dans leurs « foyers; si tu refuses, me voilà prêt à combattre tes meil-« leurs chevaliers. » Le défi est relevé par le roi Sinagos, qui subit, en présence d'Acarius, le sort de Fernagu. La belle Marsebille, pendant le combat, n'avait cessé de faire des vœux pour le chevalier chrétien :

V. 3737. Dehors le tref avoit des dames plus de dis.
Mais le cuer Marsabille estoit forment pensis :
Lès lui fu Corsabrine, fille au roi de Lutis,
A qui elle disoit : « Belle, je vous plevis,
« Que j'ay grande merveille comment fu si hardis
« Ce crestien tout seul qui est céans vertis.
« — Par Dieu, dit Corsabrine, il est beaus et jolis,
« S'il créust en no loy, il montast à grant pris.
« — Par Mahon, dist la belle, il seroit bien chetis.
« No loi envers la leur ne vault deux parisis;
« Ung soudant ou ung roy a bien des femmes dis,
« Et quant l'une est ensainte, plus n'y sera vertis.
« De femmes ne font compte ne qu'on fait de brebis.
« Mais quant ung crestien a une femme pris,
« Tous les jours de leur vie n'y est pour eulx qu'un lis,
« Et si n'y a ne rois ne prince ne marchis
« Qui en péust avoir qu'une en mariage pris.
« Tele loy prise-je, dame, je vous plevis :
« Car se dame ou roÿne ou pucelle gentils
« Avait já ung tel home sans estre despartis,
« Jamès ne vouldroit estre en autre paradis. »

On n'attend pas maintenant de la part de la princesse une grande résistance, quand Florent, victorieux de Sinagos, s'approchera d'elle, l'emportera dans ses bras et la posera sur la selle de son cheval :

La pucelle emporta et sachiés, s'elle crie, V. 3792.
Si estoit-ce si bas qu'elle fu pou oïe.

Mais elle fut, sinon entendue, au moins vue par ses chambrières, et les Sarrasins avertis obligèrent Florent à lâcher sa proie.

Quand il reparut devant le roi, on lui fit promettre de ne plus sortir de Paris sans le congé du connétable. Or, que pouvaient ces ordres contre un rendez-vous offert par Marsebille? Florent, ravi du message de sa maîtresse, voulut remercier celui qui le lui transmettait :

Il a pris une esguiere, en une aumaire estoit V. 4169.
Que Climens le sien pere droit là posée avoit ;
Quand revenoit du Chamge, en ce lieu la metoit.
De l'or et de l'argent dedans grant nombre estoit :
Si lui a dit : « Amis, por vostre bon exploit,
« Aurez-vous ceste esguiere, au lieu d'un palefroy,
« Et tantost vous suivray, certes come qu'il soit. »

Ici le poëte n'a pas trop mal exprimé l'impatience de Marsebille attendant le retour du messager :

Amours l'embrase si que tout son cueur esprent. V. 4217.
Et quant elle a parlé, si a dit doulcement :
« Hay ! ami debonnaire, je vous desir forment,
« De vous vient ma douleur et ma joie ensement.
« Amis, se vostre corps est en tel pensement
« Come je suis pour vous, je croy certainement
« Que vous ne ferez riens que disent vos parent ;
« Car tel amour ne veult aulcun chastiement...
« Amour a de vertus si très abondament
« Qu'elle passe nature, ce voit-on bien souvent.
« Nature donne à homme et à femme ensement
« De poursuire la loy qu'il prent premierement,
« Et d'amer pere et mere et trestout si parent.
« Mais or vouldray laissier tout pour vous vraiement,
« Et ma loy guerpiray pour le baptisement. »
Lors de sa tente issoit et menu et souvent,
Regardant vers Paris s'elle verroit Florent.

Il arriva bientôt. Dans le cours de leur amoureux entre-

tien, Marsebille s'avise de vanter le beau cheval Cornuel que possédait son père, le soudan. Dès lors Florent se sent partagé entre le désir d'enlever sa maîtresse et celui de posséder Cornuel. Maître Clément lui vient en aide, au moins pour ce qui touche le cheval. Clément avait appris le « sarrasinois » durant ses voyages en Orient : grâce à cet avantage, il obtient la permission d'accompagner un héraut, chargé par Dagobert d'aller proposer au soudan le choix d'un jour de bataille :

V. 5019. En sa chambre est entrés, si a pris errament
Ung drap qu'il ot vestu assez et longuement,
Quant il fu au sepulcre; lors le vesti briefment.
Nerci a son visage d'erbes et de piment,
Et les mains et li cors ot plus noir qu'arrement.

Arrivé devant le soudan, Clément ne laisse pas au héraut le temps de remplir son message, et soutient que les chrétiens ne pourraient résister longtemps :

V. 5074. « Je viens ci de Paris, cette cité antie,
« Où lonc tans m'ait tenu celle gent enemie;
« Mais j'ai este delivre par ma très grant boisdie...
« Le roi m'a fait oster d'une chartre pourie,
« Pour ses chevaux garder de mainte maladie.
« Mais trop me desplaisoit celle gent baptisie,
« Si me sui d'eus emblé, dont Mahon en gracie,
« Car la gent de la cit est de faim enragie. »

« Je te crois, dit le soudan; mais qui es-tu pour parler « ainsi ?— Sire, on me nomme Malmecrois. Je suis médecin « de chevaux. — Tu ne pouvais venir plus à propos; mon « bon cheval Cornuel est malade, tu vas l'examiner. » On fait avancer Cornuel, et Malmecrois, après l'avoir attentivement regardé, dit au soudan :

V. 5119. « Sire, par Mahomet, vous avés bon destrier.
« Galle n'a ne suros, bien le puis tesmoignier,
« Ne espairvain ne chose qui le face encombrier. »

« Il cloche un peu, mais je ne puis savoir pourquoi si je « ne le monte. » Le soudan permet l'essai; Malmecrois fait alors tenir à distance les palefreniers, et met le pied à l'étrier. A peine est-il en selle que le cheval recule, regimbe, se dresse et le jette à terre à la grande satisfaction des valets d'écurie. « Sire, dit Malmecrois au soudan, les gens aux-

« quels vous avez confié Cornuel n'y entendent rien ; ils l'ont « rendu vicieux ; je ne demande que trois jours pour en faire « le meilleur cheval du monde. » Le soudan l'engage à le monter de nouveau. Malmecrois se fait un instant prier ; enfin il saisit les rênes, enfourche Cornuel, va, s'éloigne, revient, s'éloigne encore, puis, quand il n'est plus à portée de ceux qui le regardaient, il pique vivement des deux, gagne la porte de Paris, la fait ouvrir et échappe à la poursuite des gens du soudan.

Pendant que maître Clément-Malmecrois essayait ainsi Cornuel, la belle Marsebille revêtait le costume d'un homme, et se faisait conduire jusqu'au bord de la Seine, où l'attendait un batelier qui la passait sur l'autre rive. On lui indique dans Paris le logis de maître Clément ; elle y arrive au moment où celui-ci descendait du cheval qu'il venait de conquérir, et le présentait à Florent, enchanté de se trouver, sans y avoir pensé, possesseur du bon cheval et de sa belle maîtresse.

Mais ce double bonheur devait être passager. Le lendemain se donnait une grande et décisive bataille entre les assaillants et les assiégés. Florent y avait, comme on devine, fait merveille ; mais, écrasés par le nombre, les chrétiens n'avaient pu tenir et étaient rentrés en désordre dans Paris : l'empereur Octavian avait été retenu prisonnier ; Florent, en voulant le délivrer, avait été lui-même abattu, entouré et conduit, chargé de liens, dans la tente du soudan. C'en était fait de Paris, de la France et des saints autels, si Dieu n'eût envoyé de Paradis, comme dans la chanson d'Antioche, saint Denys et saint Maurice, à la tête d'une légion de chevaliers couverts d'armes blanches. Contre de tels auxiliaires les Sarrasins ne pouvaient tenir ; ils se réfugièrent en Bretagne, où Dagobert les poursuivit, et les contraignit de remonter à la hâte sur leurs vaisseaux. Mais Acarius eut la consolation d'emmener prisonniers l'empereur Octavian et le preux Florent. Dès qu'il fut rentré à Babylone, il convoqua le ban et l'arrière-ban de ses sujets pour les conduire en Italie, et il voulut que les deux chrétiens captifs l'accompagnassent dans cette nouvelle expédition. Le trouvère fait arriver ainsi les Sarrasins sous les murs de Rome, et les y laisse pour entretenir ses auditeurs du jeune Octavian, le fils également méconnu de l'empereur de Rome dont il porte le nom.

Il était toujours à Jérusalem avec la sage Florimonde sa

mère, et avec le lion dont l'attachement et la fidélité devaient résister à toutes les épreuves. Ils continuaient tous les trois à vivre des bienfaits du roi Amauri, quand le soudan de Damas s'avisa de demander en mariage la fille de ce prince, la belle Esclarmonde. Amauri n'ayant pu se décider à donner sa fille à un mécréant, son refus amena le soudan aux portes de Jérusalem. Les chrétiens de Syrie étaient en trop faible nombre pour résister longtemps. Mais Octavian, qui venait d'atteindre sa dix-huitième année, n'entendit pas parler de combats sans désirer en prendre sa part. Il alla donc trouver un armurier de la ville et lui demanda un glaive, un écu, un heaume, une épée. Il promit de les rapporter au retour; mais l'armurier n'était pas facile à persuader :

V. 6348.

« Ami, dit l'armoueres, vous perdes vos langaiges,
« Et si jà vous tuoient ces Sarrasins sauvaiges,
« A qui demanderoie ma perte et mon domaige?
« Vous n'arez riens du mien, se n'est dessus bon gaige. »

Ce bon gage, un chevalier, témoin de la demande et du refus, consent à le donner, et l'armurier laisse l'enfant choisir dans son « aumaire ». Nous ferons grâce des grands coups d'épée d'Octavian et du merveilleux auxiliaire qu'il trouva dans son lion ; il suffit de dire qu'il sauva les jours du roi Amauri et qu'il retint prisonnier l'« apostole » ou calife de Babylone. A son retour dans Jérusalem, après la défaite des Sarrasins, Amauri présenta le jeune héros, auquel il attribuait l'honneur de la journée, à sa fille Esclarmonde, en lui recommandant de traiter le mieux qu'elle pourrait celui que dès lors on n'appela plus que le Chevalier au lion. La jeune fille tout à fait disposée à suivre les intentions de son père :

V. 6655.

Pour l'amour de l'enfant un joly mal cueilly,
Si que droit dans le cœur la frappa et saisy.
Mais pour honneur garder mieulx qui pot se taisy,
Et de ce qu'elle pense point ne se descouvry.
Amours ne veut que dame ottroye par nul sy,
Aincois que soit requise et qu'ele voie aussy
Qui s'amour requerra et s'elle a vray amy;
Car ce ly seroit blasme et grant honte pour ly,
S'ele s'abandonoit, pour vray le vous affy.

Cette réserve, d'ailleurs assez rare dans les héroïnes de nos

chansons de geste, n'empêche pas le meilleur accord de s'établir entre Esclarmonde et Octavian :

Adont print la pucelle Othovien l'enfant, V. 7076.
En sa chambre enmena le damsillon vaillant,
Et là le desarmerent et le vont festoiant.
Et après on luy va nobles dras aportant :
Lors fu du bachelier la beauté apparent.

Toutefois les deux amants n'abusèrent pas de la liberté qui leur était laissée, et ne dépassèrent pas les limites de la pure honnêteté :

Esclarmonde la belle, qui tant ot doulx visage, V. 7151.
Amoit Othovian en trestout son courage,
Et le franc bachelier qui fu de jeune aage
Aperceut de la belle et le fait et l'usaige.
Mais en aimant n'avoient nul pensée volage :
Quant à privé estoient en la chambre umbrage,
De baisier, d'accoler n'estoient pas sauvaige,
Et de fait amoureux disoient maint langaige,
Fondé sur loiauté qui leur cœur assouage.
Car tant les maintenoit en vray et bon courage,
Qu'ils ne pensoient point au naturel ovrage.

On pouvait aisément présumer le contraire. Aussi, les gens du palais supposèrent-ils le mal qui n'existait pas, en faisant entendre au roi que sa fille Esclarmonde avait rendu le Chevalier au lion maître de ce qui fait le trésor des jeunes filles. Voilà le roi plus surpris qu'il n'aurait dû l'être, et aussi mécontent qu'on peut le supposer. Mais une vengeance éclatante pouvait compromettre le bon renom de la princesse; il dissimule et charge le prétendu séducteur de porter au soudan de Damas des lettres de la plus haute importance. Octavian, nouveau Bellérophon, obéit, arrive à Damas et présente les lettres. Elles marquaient que le roi Amauri, désireux de conserver la paix, lui envoyait comme messager celui qui avait mis son armée en déroute devant Jérusalem, et lui permettait de profiter de l'occasion de se venger en le faisant mourir. Plus avisé que le roi Amauri, le soudan n'ordonna pas la mort d'Octavian : il le retint prisonnier et, sans perdre de temps, il marcha sur Jérusalem avec une armée nombreuse. Cette ville, ainsi privée de son meilleur défenseur, ne devait pas, croyait-il, longtemps résister; il lui serait donc facile de

ramener à Damas la belle Esclarmonde qu'Amauri lui avait refusée.

En effet, le roi de Jérusalem, fortement pressé, dut bientôt céder à l'avis de ses barons : il demanda la paix et consentit à prendre le soudan pour gendre. Le roi, suivant les conseillers, ne pouvait espérer un meilleur parti :

V. 9555. « Vous le povés bien faire, par Dieu qui tout créa;
« Si vous dirons pourquoy, ne vous ennoye jà :
« Othovian le jeune o elle se joua ;
« Soit à tort ou à droit, tel blasme elle en aura
« Si que jamais ung prince à moillier n'en vouldra.
« Donnés-luy vostre fille, bonne portée aura;
« Car de beneurée heure vostre corps l'engendra,
« Quant tant de crestiens par elle sauvera...
« Mais encore avés-vous une chose obliée :
« Se au soubdan estoit la belle présentée,
« Si soit par tel covent qu'il ait sa mort jurée,
« Et tous ses quatre dieux, devant son assemblée,
« Que de luy ne sera baisée n'acolée,
« En nul delit charnel touchée n'adesée,
« Jusqu'à tant que l'aura en sa cité menée,
« Et à la loy Mahon par honeur esposée.
« Car se la dame estoit au tref soubdan menée,
« Espoir qu'il coucheroit o elle à la vesprée,
« Et s'il trovoit adont qu'elle fust violée,
« Renvoyer la porroit en ceste cité lée,
« Et puis come devant serait guerre menée. »

Le roi se rendit à des avis si prudemment exposés, et la dolente Esclarmonde, conduite au camp du soudan, fit à Damas une entrée triomphale. Comme elle était assise au grand festin donné en son honneur, elle aperçut dans la salle le lion qu'elle avait vu souvent dans la compagnie d'Octavian ; et, tout en simulant un grand effroi, elle demanda au soudan d'où lui venait ce terrible commensal : « Il « appartient, répondit-il, au bachelier qui m'avait présenté les « lettres de votre père et que je laisse pourrir en chartre, « au lieu de l'envoyer au supplice. Ce lion voulait suivre son « maître; on l'en a empêché, et toutes les nuits il va s'étendre devant la porte de sa prison. Le jour, il va et vient tristement, comme vous voyez, mais sans menacer personne. »

Cette réponse rendit l'espérance à la belle Esclarmonde. Mais il fallait user de ruse : « Sire, dit-elle au soudan, je « regrette que vous n'ayez pas fait ce qui vous était demandé : « les lettres n'étaient pas de mon père, mais de moi, qui ne

« désirais rien tant que la mort de ce chevalier. J'espère que « vous ne le laisserez pas vivre longtemps, et je vous de- « mande, en attendant, la permission de descendre dans sa « prison pour aider le geôlier à le rouer de coups. » Le soudan était trop amoureux pour refuser une telle demande, et nous retrouvons encore ici ce que nous avons vu dans plusieurs autres chansons de geste plus anciennes. Le geôlier, guide de la princesse, est tué par Octavian; Esclarmonde conduit son amant dans « ses chambres », lui fait revêtir un « jacque » ou casaque de voyage, change elle-même d'habits, et tous deux, suivis du lion, gagnent les murs de la ville aux premières lueurs du jour. Ils arrivent à la porte en même temps que le maître-queux du palais; le portier les croit de compagnie. Une fois dans la plaine de Damas, Octavian demande au queux ce qui le faisait sortir de si bonne heure :

« Sire, ce dist le queux, je vais par le païs, V. 7856.
« Querre par ces villages, canes, poulles, perdris,
« Paons, siues, plouviers; car mes sires gentis
« Espousera demain fille au roi Almauri.
« — C'est voir, s'a dit li enfes, quar pour certain vous di
« Qu'à ses nopces vendront les jougleurs de Paris. »

Mais, pour retourner à Damas, il fallut que le maître-queux prît le plus long chemin; Octavian ne lui ayant rendu la liberté qu'à la condition de passer par Jérusalem, pour aller donner à Florimonde des nouvelles de son fils et lui apprendre que ce fils ne doit pas s'arrêter en Syrie, mais passer en Italie afin d'y retrouver son père :

« Si lui ferez savoir que vais oultre la mer, V. 8102.
« Et briefment la feray, se je puis, accorder
« Au noble empereeur qui la voult espouser. »

Tous trois, Octavian, Esclarmonde et le lion s'embarquèrent à Acre, et bientôt abordèrent en Italie. Rome était toujours assiégée par le soudan Acarius de Babylone; ils eurent donc assez de peine à pénétrer dans la ville. Un bourgeois les accueillit dans sa maison; Octavian lui découvrit son nom, son intention de voir l'empereur et de se faire reconnaître pour son fils. Le bourgeois lui apprit de son côté que l'empereur était retenu prisonnier par le soudan Acarius, et que la ville était soumise à l'autorité de la méchante mère d'Octavian, qui se laissait elle-même gouverner par le

sénéchal Couart, bon chevalier, mais ministre déloyal. A défaut de l'empereur, Octavian se fit présenter au pape, qui ajouta foi à tout ce qu'il lui dit, mais ne voulut rien promettre avant de consulter les cardinaux. A peine le consistoire était-il assemblé, que la vieille mère de l'empereur paraissait au milieu des prélats :

V. 8360.
Et comme forcenée comença à crier :
« Sire pape, dist-elle, moult me puis aïrer,
« Que trestout le clergié vous ne faites armer.
« Par ma foy il convient vos trésors effondrer,
« Ou tantost les feray à martiaux defermer.
« Vous ne servez ou monde que de gens encanter,
« D'avoir bonnes viandes et de boire vin cler,
« Et de privéement les dames confesser. »

Le pape se défend de son mieux. Il n'est que le dépositaire du trésor de l'Église, il n'a pas le droit d'y toucher. Arrive alors un messager de France, annonçant l'approche de Dagobert, qui amène une armée au secours de Rome. Le roi faisait inviter le connétable à tenter une sortie pour occuper les Sarrasins d'un côté, tandis qu'il les attaquerait de l'autre. Couart fit ce qui lui était demandé : de son côté, le pape voulut former une nombreuse armée de ses clercs et cardinaux dont il donna la conduite au jeune Octavian. La troupe sacrée se prépara avec une certaine lenteur ; les Romains étaient déjà depuis longtemps aux prises avec les mécréants, quand elle sortit de Rome. Octavian frémissait d'impatience :

V. 8472.
Quant il voit la bataille, adont va escriant :
« Avanciés-vous, barons, trop allons atargant ;
« Bien nous doit-on mocquer, qui tant somes joquant. »
Un cardinaulx respont : « Sire, allez-vous souffrant,
« Lessiés passer le chault jusqu'à soleil couchant,
« Puis nous combaterons, les jours sont assez grans. »

Indigné de leur mollesse, Octavian pique des deux et se précipite dans la mêlée. Les clercs reprennent courage, mais pour un instant :

V. 8532.
Lors approchent l'estour tout de pleine venue ;
Mais quand ils ont à plain la chose apercéue,
Li uns disoit à l'autre : « Sainte Marie ayhue !
« Ceste grande pourriere vole jusqu'à la nue.

« — Par ma foy, dist li autre, elle m'a jà ferue,
« Et s'ert parmy mon chief, que la vue ay perdue.
« Il faut par fine force que d'icy me remue ;
« Je m'en vay repouser l'aval en ceste rue,
« Et me desarmeroye ; j'ay si chault que je sue. »

Quand l'« apostole », au retour, voulut savoir comment les clercs s'étaient comportés, le légat dut avouer qu'ils avaient été de peu de service :

« Cist vassal en l'estour entra si chauldement V. 8714.
« Que nous ne le péusmes suïr si asprement ;
« Si nous venismes metre trestout à sauvement.
« Car l'Escripture dit qu'il peche mortelment
« Qui occire se fet tout à son enscient. »

Les deux armées avaient éprouvé des pertes à peu près égales, et sans le lion d'Octavian les Sarrasins auraient triomphé. Dagobert put entrer dans Rome avec les chrétiens victorieux. Quand le lion aperçut la mère de l'empereur, il rugit d'une façon effrayante : « Chassez, dit la « vieille, cet animal, et qu'on le tue. — Non pas, dit Octa- « vian, il a rugi parce qu'il sait reconnaître les traîtres par- « tout où il les voit. C'est vous, dame, qui méritez la mort :

« Je offre le mien gage et mets en abandon V. 8761.
« Davant le roy de France qui ci endroit voit-on,
« Et davant le Saint Pere qui nous fet le sermon,
« Que la franche roïne qui Florimonde ot non
« Fu de vous encoulpée par mortel traïson,
« Et par faulx témoignage ; ainsi le prouveron,
« Et davant les princiers qui cy sont environ,
« Et davant les borgois ; ainsi reparaison
« En requier estre faite et le jugement bon. »

La vieille eut beau réclamer, ordonner de saisir l'insolent Octavian ; le lion tint en respect tout le monde, et Dagobert, témoin de la valeur du chevalier inconnu, voulut qu'un combat judiciaire décidât de quel côté était la justice et le bon droit. Le sénéchal Couart, forcé de relever le gage d'Octavian, fut vaincu : on lui donna le temps de confesser la vérité avant de le pendre. Pour la mère de l'empereur, elle eût été brûlée, si Octavian n'eût imploré pour elle un châtiment moins sévère. On se contenta de l'enfermer jusqu'au retour de l'empereur.

Ici, les fils de la narration s'entre-croisent au point de défier l'analyse ; nous allons pourtant essayer de les démêler. Acarius, le sultan de Babylone, obligé de lever le siége de Rome, parvient à gagner ses vaisseaux ; il retourne dans ses États avec l'empereur Octavian et Florent, qu'il avait ramenés captifs de France et qui l'accompagnent maintenant dans ses campagnes. Le jeune Octavian passe en Orient pour suivre leur trace et laisse Esclarmonde à Rome, sans même prendre le temps de l'épouser. A Acre, on lui apprend qu'un autre soudan, celui de Damas, désespéré de la fuite d'Esclarmonde, menaçait une troisième fois Jérusalem. La situation critique du roi Amauri lui fait oublier la trahison dont il a manqué d'être victime : il vole au secours de ce prince, et, grâce à son lion autant qu'à ses grands coups d'épée, l'armée de Damas est dispersée comme l'avait été celle de Babylone. Dans le dernier combat, le roi Amauri reçut une blessure mortelle : avant d'expirer, il reconnut les services d'Octavian, et le désigna aux barons de Syrie pour l'époux de sa fille Esclarmonde et l'héritier de sa couronne.

Les rois de nos anciens romans séjournent si peu dans leurs États que dès lors, comme en d'autres temps, on aurait pu se passer d'eux. Octavian, à peine sacré roi de Jérusalem, arme une flotte et la dirige vers Babylone, dans l'espoir d'y retrouver l'empereur et de le délivrer. Avant de partir, il charge pourtant de fidèles messagers d'aller chercher Esclarmonde à Rome. Les messagers n'y trouvent plus la dame, et reviennent persuadés qu'elle a cessé de vivre. Octavian, prenant assez facilement son parti de la perte de sa fiancée, se croit en droit de passer à d'autres amours. Les occasions ne lui manquent pas :

V. 10692. Tant vont au gré de Dieu qui fit ciel et rosée,
Qu'ils virent Babylone, la cité renommée,
La haulte tour Abel, qui tant fut fort fondée.

Ce nom d' « Abel » est toujours donné dans nos chansons à la tour de Babel de la Genèse ; de là aussi, les déserts, les plaines d'Abilan (de Babylone), que nous retrouvons non moins souvent. A peu de distance du rivage, la flotte chrétienne arrête et capture une grande nef de Sarrasins. Le seul mécréant dont la vie soit épargnée leur apprend que le soudan Acarius de Babylone les envoyait annoncer son pro-

chain retour à sa fille, la belle Margalie, sœur de Marsebille. Margalie vivait enfermée dans le Chastel-géant, dont l'entrée était interdite à tout autre qu'aux ménestrels chargés de la divertir. Voilà Octavian saisi du plus violent désir de pénétrer dans ce château. Il laisse son armée en vue du rivage, entre avec son lion dans une barque et arrive déguisé en jongleur devant le Chastel-géant. « J'ai, dit-il au païen qui « le guidait,

« J'ay une vieille harpe, que vous m'irés portant, V. 10762.
« Et j'en jouerai bien, point ne m'en voys doubtant. »

Par un de ces hasards non moins heureux que fréquents, surtout dans les gestes du XIVe siècle, Margalie avait souvent entendu vanter les hauts faits du Chevalier au lion, et ne désirait rien tant que l'occasion de le voir et de lui parler. Il fut donc mieux reçu qu'il ne devait l'espérer :

Adont la noble dame luy a dit à bas son : V. 10826.
« Par amour, beau doulx maistre, dictes une chanson. »
Adont joua le ber un melodieux son ;
Quant la pucelle l'ot, si rougi le menton :
« Maistre, ce dist la belle, j'ay un psalterion,
« S'il estoit accordé, nous en jouerions.
« — Dame, ce dist li enfes, bien nous l'accorderons,
« Soient vos gens arrières, se il vous vient à bon ;
« Plus tost vous apprendrez, se de gens n'a foison. »

Et ils passèrent dans une chambre voisine où ils tombèrent bientôt d'accord. Octavian apprit à Margalie qu'il était chevalier, roi de Jérusalem, fils de l'empereur de Rome; d'ailleurs bien décidé à tout braver pour l'emmener, la convertir et l'épouser :

Quant la belle l'entent, si fist une risée, V. 10919.
Car elle estoit d'amour esmute et eschauffée.
Adont vers un escrin s'en est la belle allée,
Une image moult bele en a errant tirée,
C'est une mandeglore, ainsi est appelée.
Droit à Othavien l'a errant apportée,
Et luy dit : « Damoiseaus, entendés ma pensée,
« Ung paulmier qui venoit de Surie la lée,
« Me donna ceste ymaige, s'en eut bonne soudée,
« Et l'ay secretement en mon cueur aourée,
« En l'honneur de celuy qui sa char ot clouée. »

Tout allait pour le mieux : mais par malheur survint le roi

Malaquin, oncle et gardien de la princesse. Il s'élance avec ses gens sur le faux ménestrel. Octavian avait eu soin de revêtir un haubert sous son hoqueton et de ceindre une bonne épée; le lion rugissait à ses côtés, si bien que les assaillants furent tenus à distance. Toutefois Malaquin emmena Margalie, et les portes du château se fermèrent sur Octavian. Une jeune fille attachée au service de la princesse avait été oubliée : compatissante comme sa maîtresse, elle consola le prisonnier, et remplaça Margalie autant qu'il était en son pouvoir :

V. 11022. Je ne sai si li bers li joua de ses jeux,
Car tousjours vers les dames estoit gais, et songneux
De faire la besogne dont on est si honteux.

Le lendemain, l'aimable « meschine » le fit sortir par une porte secrète; il rejoignit ses vaisseaux, au moment où le soudan Acarius allait les attaquer avant de rentrer à Babylone. Suivant son habitude, Acarius fut vaincu, et cette fois contraint de relâcher l'empereur et Florent, ses deux prisonniers. Octavian le père fut alors aisément désabusé sur le compte de la vertueuse Florimonde; Octavian le jeune, reconnu pour leur fils légitime, raconta comment il avait réduit le sénéchal Couart à confesser la vérité et comment les jours de sa coupable aïeule avaient été épargnés :

V. 11467. Othavien li enfes sa mere querre alla,
Et davant l'empereur son pere la mena.
Quant fut ens en la nef, adonc s'agenoilla;
Et le franc empereur doucement la leva
Et li cria merci de ce qu'il meserra.

Voilà un grand pas de fait vers le dénouement. L'empereur et Florimonde sont réconciliés, sous les auspices et par les soins de leur fils. Pour comble de bonne fortune, le soudan, éclairé sur la fausseté de la loi sarrasine, demande le baptême et abandonne l'empire de Babylone au jeune Octavian qu'il marie à sa fille Margalie :

V. 11499. « Ah! sire, dit soudan, entendés ma clamour :
« J'ay moult lonctemps esté en très malvaise errour,
« De croire Mahomet qui ne vault une flour;
« Car il fault ses amis à leur besoing grignour...
« Or requier le baptesme ou nom du créatour;
« Et se ce voulés faire, frans hons plein de valour.

« Je vous donrai ma terre et toute ma tenour ;
« S'en seront hors gettés ceste gent paienour :
« S'il ne vuelent Dieu croire, mort seront à tristour.
« — Par ma foy, dist li enfes, à ce conseil m'atour,
« Pour l'amour de vo fille à la fresche colour. »

Il est vrai que les Sarrasins de Babylone auraient mieux aimé n'avoir pas à choisir entre le baptême et la mort; mais le plus grand nombre préféra le premier parti :

Je croy que ce fu plus par force qu'autrement; V. 11592.
Mais on leur prescha bien la foy devotement.
Ceux qui ne voudrent croire vinrent à finement,
Et maint s'en sont fuy couroucié et dolent.

Il y avait un mois que ces grands événements étaient accomplis; le jeune Octavian partageait avec Margalie le trône de Babylone, quand deux dames et deux chrétiens demandèrent à voir le nouveau souverain. Les deux chrétiens étaient Clément le changeur et son fils Clodoain; les deux dames, Marsebile, fiancée de Florent, et Esclarmonde, l'ancienne fiancée d'Octavian. Ces deux femmes, laissées, la première à Paris chez maître Clément le changeur, la seconde à Rome, avaient trouvé moyen de se réunir, de se raconter leurs aventures et de décider Clément et son fils Clodoain à se mettre avec elles en quête de leurs fiancés. Esclarmonde, par malheur, arrivait trop tard; Octavian venait d'épouser Margalie. Il se justifia du mieux qu'il put en protestant qu'il avait cru sa première amie dans l'autre monde :

« Ah, sire ! dit la belle, qui se print à plourer, V. 11775.
« Ce seroit fort affaire que puissiés prouver
« Que cil qui aime bien puist si tost oublier. »

L'impératrice Florimonde intervint alors pour consoler la pauvre délaissée :

Si lui dist : « Belle fille, ou nom du roi divin, V. 11786.
« Veuillés vous appaiser, sans faire tel hutin.
« Je vous marierai, ainçois la Saint-Martin.
« Mais mon fils ne veult mie ressembler saint Aubin. »

On rencontre une allusion analogue à la situation conjugale de saint Aubin dans Baudouin de Sebourg, quand ce héros refuse la main de l'infante d'Autriche :

Baudouin de Seb., liv. VIII, v. 673.

« Car j'ai femme espousée et si ne voil je mie
« Le nom de saint Aubin avoir, à ceste fie. »

Nous n'avons pas reconnu dans les diverses légendes de saint Aubin, évêque d'Angers, l'origine de cette tradition proverbiale.

On trouva moyen de tout arranger à la satisfaction presque générale. Florent, le second fils de l'empereur, dont il avait partagé la captivité, fut à son tour reconnu par ses parents, et épousa sa chère Marsebille, sœur de Margalie. Maintenant il s'agissait de partager les nombreux domaines de la famille impériale. Le jeune Octavian abandonna ses États d'Orient pour garder ses droits à la succession de l'empire romain. Il offrit Babylone et Jérusalem à Florent, et celui-ci, préférant suivre l'empereur en Italie, disposa de Jérusalem en faveur de Clément, son père nourricier, et de Babylone en faveur de Clodoain, dont Esclarmonde consentit, non sans répugnance, à devenir la femme :

V. 11900.

Et Clodoain le ber, dont je vous segnifie,
Espousa Esclarmonde qui envis li otrie ;
Car oncques ne l'ama en nul jour de sa vie,
Et le fist puis mourir par moult grant tricherie.

C'est ce que l'infatigable trouvère va maintenant nous raconter :

V. 12118.

Elle amoit Clodoain, mais c'est à reculon ;
Vers le ciel joint les mains, par grant devocion,
Et dist : « Beau sire Dieu, de bon cueur vous prion
« Que la premiere perte si soit de mon baron. »

Après le départ de l'empereur et de Florimonde, de leurs deux fils et de leurs deux brus, Babylone, dont le fils du changeur est devenu le roi, est assiégée par Morgain, roi de Tartarie. Clodoain n'était pas un guerrier éprouvé; il cède aux perfides conseils que lui donne Esclarmonde et se rend à Jérusalem pour implorer l'aide de son père Clément, le nouveau roi. Esclarmonde, cependant, avait fait avertir un chef sarrasin de s'embusquer à la porte d'Abilan et d'y attendre Clodoain. La trahison eut tout le succès qu'elle en espérait. Clodoain, attaqué à l'improviste par vingt hommes armés, est mis à mort, et la perfide reine, après avoir affecté une douleur qu'elle ne ressentait pas, envoie un message au jeune

Octavian, devenu empereur de Rome, pour le supplier de venir en aide aux chrétiens d'Orient. Octavian n'hésite pas ; il quitte Rome, en chargeant de le remplacer deux traîtres en qui il avait une entière confiance. Avant de partir il remet à Margalie le double de son scel privé :

Et dist : « Dame, tenés le mien séal d'ormier ; V. 12558.
« J'en porte le paréil, je vous veul bien prier
« Que se je vous mandois par certain messagier,
« Si passiez la mer... »

Il ne revit pas sans plaisir, à Babylone, son ancienne amie Esclarmonde, dont il venait prendre la défense. De son côté, la dame ne songeait qu'à rallumer le feu de leurs premières amours :

Tous les jours le servoit d'amoureux sentement ; V. 12662.
Tous les matins aloit à son lit doulcement,
Et se jouoit à ly la dame bien souvent,
Pour ce que primes furent ensemble de lonc tans.
Et le dansel fu jeunes, nature le surprent
Tant, qu'il fut à la dame acointié charnelment ;
Car le tizon bruslé, ce dist-on bien souvent,
Qui le retourne au feu, plus de legier se prent.

Mais, pour arriver à son but, il fallait qu'Esclarmonde trouvât moyen de se défaire de la femme épousée d'Octavian. Une nuit que celui-ci reposait près d'elle, elle se lève, s'empare du sceau qu'il avait dans son aumônière et l'applique sur une lettre qu'elle fait écrire à l'« emperière » au nom de l'empereur. Quand on la présenta à Margalie,

Le scel a regardé ains que l'éust froissie, V. 13064.
Puis appella ung clerc qui fust de sa mesnie,
La lettre luy bailla et cil l'a pronuncie :
« Salut et amitié à ma très chiere amye,
« Margalie, ma dame, ma molier seignorie.
« Pour vous et nuit et jour suis en malencolie,
« Et me suis repantu, madame, à mainte fie
« Que ne vous amenay me faire compaignie.
« Quant vous aurez reçu ceste lettre jolie,
« Mectez-vous en la mer à ceste compaignie,
« Car ce sont bonnes gent et en eulx je me fie. »

L'« emperière », heureuse de rejoindre l'époux qu'elle aimait, monta dans un chaland que conduisaient les satellites

d'Esclarmonde, et, dès qu'ils furent en pleine mer, on l'avertit de se préparer à mourir, l'empereur ayant ordonné de la noyer. Elle eut le temps de faire sa prière ; c'était une oraison de grande vertu,

V. 13226. Qu'un de ses chapelains qui fut de bonne vie
Luy apprit après ce qu'elle fut baptisie,

et qui produisit tout l'effet qu'elle en pouvait attendre. Le chaland fut rencontré par une flotte, que Corsabrun, roi de Rochebrune et frère de Margalie, envoyait devant Babylone au secours de Morgain le Tartare. Le maître de la flotte, s'étant approché, demande quelle est la religion des passagers : « Nous adorons Mahon, » répondent-ils. — Ne les croyez-pas, « dit de son côté Margalie ;

V. 13347. « Ils mentent, beaux seigneurs, sachiés certainement.
« Car ce sont crestiens, Mahon n'aiment noient,
« Et me veulent noyer et murtrir faulsement,
« Et si suis seur au roy où Rochebrune apent. »

Le maître, sur ce témoignage, les fit tous jeter à la mer, et Margalie, conduite à Rochebrune et bien accueillie par son frère, lui conta les cruelles épreuves auxquelles on l'avait soumise en pays chrétien. Corsabrun ajouta foi à ses récits, et, quand il alla rejoindre l'armée du roi Morgain devant Babylone, il chargea sa sœur de gouverner dans Rochebrune en son absence.

On a pu remarquer qu'ici les messages se croisent et se succèdent aussi fréquemment que les siéges de villes et les expéditions lointaines. On ne voit qu'allées et venues de Rome et de Paris, à Jérusalem, à Babylone. Octavian fut bientôt informé par les traîtres qui commandaient à Rome en son absence que Margalie était morte en venant le rejoindre en Orient. Il pouvait maintenant répondre aux avances de l'artificieuse Esclarmonde :

V. 13530. Car jeunesse et folie de ce fait le pressoit,
Que sur les bassés marches volentiers se mesloit :
Quant véoir il povoit femme qui luy plaisoit,
Fust crestienne ou aultre, nulle n'en espargnoit.
Mais la grande proesse qui en luy cy estoit
L'ousta de grant peril, par grace qu'il avoit
Du hault roy souverain qui tout cognoit et voit ;
Et nuls homs n'est parfait qui en ce monde soit.

Or il arriva qu'un des rois auxiliaires de Morgain, Gladius de Tarse, après s'être querellé au jeu des échecs avec Corsabrun de Rochebrune, avait abandonné le camp des assiégeants, s'était fait baptiser, puis était allé offrir ses services à Octavian, le défenseur de la reine de Babylone. Les deux princes, aussitôt devenus grands amis, résolurent de passer à leur tour à Jérusalem, pour y demander secours aux barons de Syrie. Sur leur route était Rochebrune, gouvernée, comme nous avons vu plus haut, par Margalie, en l'absence de son frère Corsabrun. Là, séduit par les avances et la beauté d'une hôtesse, Octavian aurait payé de sa vie les libertés qu'il prenait avec elle, sans le lion qui se chargea encore de le défendre. Margalie, avertie de l'émotion que l'aventure d'Octavian avait produite, sortit pour essayer de l'apaiser, et fut reconnue par le lion qui vint lécher ses pieds. A son tour, Margalie flatte le fidèle animal, lui passe les mains sur la crinière et le ramène au palais. Vainement Octavian appelle son lion ; il n'en est plus entendu, et il lui faut sans lui continuer son voyage. Arrivé à Jérusalem, le roi Clément met trente mille hommes d'armes à sa disposition ; mais, en repassant à Rochebrune, Octavian veut tenter de recouvrer son lion. Il entre de vive force dans la ville et fait main basse sur les Sarrasins ; Margalie, qui l'accusait d'avoir donné l'ordre de la noyer, s'attendait à ne pas être épargnée. Mais, malgré ses nombreuses distractions galantes, Octavian revit avec plaisir l'épouse qu'il avait longtemps aimée, et quelques explications suffirent pour l'éclairer sur les artifices d'Esclarmonde. Quand il reparut à Babylone, il commença par exterminer les Tartares qui tenaient la ville assiégée, puis il mit Esclarmonde en demeure de se justifier. La dame avoua sans hésiter tout ce qu'elle avait fait : « Sire Octavian, vous vous « étiez rendu maître de toutes mes volontés; quand j'appris « votre mariage, je devins la plus malheureuse des femmes. « Vous m'aviez fait épouser un mari indigne de moi ; je m'en « suis débarrassée, car je n'avais pas cessé de vous aimer. Je « ne pouvais oublier la prison d'où je vous avais tiré, la vie « que je vous avais sauvée. J'avais quitté pour vous mon « pays, mes parents ; le roi Amauri mon père vous avait « choisi pour être mon époux et l'héritier de sa couronne : « vous ne vous êtes pas rappelé tout cela. Si j'ai voulu perdre « votre femme, accusez-en l'amour que je vous ai gardé. « Dieu veuille à tous deux nous pardonner ! »

Octavian était ébranlé en l'écoutant; mais les barons ne lui permirent pas d'user d'indulgence envers la coupable reine de Babylone, dont le corps fut réduit en cendres. Octavian, devenu paisible soudan, abandonna l'empire romain à son frère Florent, dont nous devons maintenant nous occuper.

Les aventures de Florent et de sa femme Marsebille rappellent trop celles de son frère Octavian et de Margalie, pour qu'on ne nous permette pas d'en abréger l'analyse. Les traîtres auxquels Octavian avait eu l'imprudence de confier l'autorité dans Rome en son absence, méditèrent la perte de Florent dès qu'ils apprirent qu'Octavian s'était démis de l'empire en sa faveur. Florent était alors en France auprès du roi Dagobert : quand il revint à Rome, on lui fit entendre que Marsebille, ennuyée de son absence, était retournée à Babylone. La dame, en effet, sur la fausse nouvelle de la mort de Florent, avait mis à la voile pour l'Orient, et les hommes qui devaient la conduire avaient promis de la jeter à la mer avec son fils le petit Othonet. Mais la nef fut rencontrée par des marchands de Palerne et d'Aumarie, qui les recueillirent :

V. 15522. Marchéans gens d'estat estoient pour gaignier,
Dras d'or et dras de soie avoient fait ouvrer
Qu'il avoient vendus à Rome sans tarder...
Chieres espisseries avoient voulu livrer
Aux bons marchans de Rome. Si vouloient retourner.

Ces braves gens partagèrent la proie. Ceux d'Aumarie prirent Marsebille, qu'ils allèrent présenter à leur reine; ceux de Palerne, remarquant la croix tracée sur la poitrine du petit Othonet, le conduisirent à leur roi, qui le fit élever comme son propre fils.

Florent, quelques jours après son arrivée, fut lui-même assailli par les traîtres, dont il trompa l'espoir, en se précipitant des fenêtres de sa chambre dans le jardin du palais :

V. 15959. Plus n'ot que son mantel de coi il s'afubla ;
Coute ne chaperon, souliers ne chausses n'a,
Ne braies ne chemise; pour ce fort s'argua...
Mais au coing d'une rue, ainsi qu'il se tourna,
Ung sinateur encontre qui au mostier ala.

Le digne homme, l'ayant reconnu, devint son libérateur et l'instrument de la punition des traîtres.

Maintenant, au lieu de régner tranquillement dans Rome, Florent cède au désir d'aller rendre visite à son frère Octavian dans Babylone. Il rencontre en mer une flotte de Sarrasins; on le fait prisonnier, on le conduit au roi de Palerne. Sa captivité est adoucie par les tendres soins de la belle Police, fille du roi. Un géant d'Aumarie, nommé Corsaut, venant provoquer les chevaliers du roi, Florent demande à répondre au défi et tue le géant; mais les Sarrasins d'Aumarie, désespérés de la mort de Corsaut, se précipitent sur le vainqueur, l'abattent et le ramènent à Aumarie. Il ne fait donc que changer de prison. Marsebille, recueillie comme on a vu par la reine de ce pays, agit alors comme avait fait Esclarmonde à Damas en faveur d'Octavian. Elle lui fournit les moyens de tromper la vigilance du geôlier, et s'enfuit d'Aumarie avec l'époux qui lui doit sa délivrance. Ils reviennent à Rome, où le peuple, les bourgeois, les sénateurs les reçoivent avec joie, et leur seul regret est maintenant d'ignorer ce qu'est devenu leur fils Othonet.

Celui-ci grandissait chez le roi de Palerne, sous le nom d'Aceré. Armé chevalier à seize ans, il va conquérir, pour son coup d'essai, le royaume d'Aumarie. Au retour de cette expédition, le roi de Palerne lui avoue qu'il n'est pas son père :

« Je vous vouls en jeunesse, biaus enfes, acheter, V. 17632.
« Céans vous ai norri bien riche bachelier,
« Et vous ai adoubé, armes povés porter.
« Mais ne congnois le pere qui vous voult engendrer.
« A vo naistre vousistes une croix apporter,
« Dont aucuns maistres vouldrent de ce determiner
« Qu'un grant roiaume irés conquerre oultre la mer,
« Que vous irés par force aux crestiens houster.
« Se poine voulés mectre à ce point achever,
« Je vouldrai de mes gens cent mille et plus livrer.
« Avec ce vous ferai le califfe preschier
« Et de no Dieu Mahon le grant pardon doner. »

Aceré se console de ne pas être fils du roi de Palerne, parce qu'il peut ainsi devenir l'époux de cette belle Police, que l'empereur Florent son père avait déjà remarquée avant lui. Puis il conduit devant Rome la plus formidable armée que les Sarrasins eussent encore levée :

Grande fut l'assemblée de mainte region; V. 17671.
Leur califfe leur donne ses pardons par Mahon,

Et leur presche coment il fu mort sans rançon,
Et despuis estranglé, car il fut grant glouton,
Et tant beut une nuit de ces vins fors et bon,
Que dessus un fumier se mist à ventrillon.
Ensi morut martir; car un pourcel felon
L'assallit en dormant, ce fut grant traïson.
Du pourcel fu mangé, et foye et pormon.
Du pormon de Mahon trestous vous assoudron.

Florent, ainsi menacé par les Sarrasins, fit bonne résistance. Il livra sous les murs de Rome un rude combat; Aceré le renversa deux fois de cheval et le poursuivit imprudemment jusqu'au-delà des portes de la ville, qui se refermèrent sur lui. Le voilà prisonnier des chrétiens : on le désarme, et Marsebille, le voyant en simple hoqueton, ne peut s'empêcher de lui trouver une grande ressemblance avec Florent son époux. L'empereur demande alors au prisonnier son nom, son pays, sa famille :

V. 18036. « Sarrasin qui es-tu? Ne le vas point celant :
« Es-tu fils l'amiral de Palerne le grant?
« — Sire, ce dist li enfes, je le dirai errant.
« L'amiral m'a donné à femme son enfant,
« C'est Police la bele qui de beaulté a tant;
« Et si m'a le bon roy norri petit et grant...
« En no loi ont sorti tout li cler souffisant
« Que g'iroye de Rome l'empire gouvernant.
« Car j'ay en ma poitrine une croix reluisant. »
Quant Marsebille l'ot, si sailli maintenant,
Si luy a dit : « Biaus enfes, je vous prie et demant,
« Monstrés-moy celle enseigne dont vous alés parlant. »
Adont ala li enfes l'aucqueton deslaçant,
Et lui monstra la croix vermeille et reluisant
Qui droit en la poitrine est belle et apparent.
Quant la dame le vit, l'enfant va accolant,
Doulcement le baisa et se va escriant :
« Aussi vray que Dieu est, vez-ci le mien enfant. »

Florent et Aceré se rendirent à des témoignages aussi clairs, à cet accord des paroles du prisonnier avec ce que Marsebille savait elle-même. Le jeune Sarrasin reprit son véritable nom d'Othon et confessa la religion que les mécréants lui avaient fait abandonner. Une fois son bras acquis à l'empereur, les chrétiens n'eurent pas de peine à mettre l'armée des Sarrasins en déroute; mais ce fut en vain qu'Othon voulut persuader au roi de Palerne, son père nourricier, de renoncer à Mahomet; si bien que, dans une dernière bataille, l'o-

piniâtre Sarrasin fut mis à mort par celui qu'il avait recueilli et choisi pour gendre. La belle Police, ramenée dans Rome, ne refusa pas le baptême; seulement elle éprouva quelque embarras en reconnaissant dans le père de son époux celui dont elle avait jadis adouci la captivité :

Et quant Florent la vit, la belle a embracie, V. 18448.
Et luy dit : « Belle fille, moult estes bien nourrie,
« Moult a en vos vouloirs et sens et courtoisie...
« Quant je fus prisonnier à Palerne l'antie,
« Moult d'honneur me féistes en vo chambre votie,
« Adont vous en amay ; encor ne vous demie,
« Et pour l'amour mon fils est m'amour enforcie. »
Quant la belle l'entent, forment est hontoïe.

Le trouvère, avant de prendre congé, nous fait assister à la mort de Marsebille, au dernier voyage de Florent vers Babylone, enfin à l'avénement d'Othon, le glorieux empereur, père de la belle Florence :

Une fille engendra en Police au vis cler, V. 18560.
Qui ot à non Florence, et ot moult à porter ;
Car par force la voult et prendre et espouser
L'emperéur Garsille, qui ot à gouverner
Toute Costantinoble; guerre en voulut mener,
Pour Florence la belle ; mès Esmeré le ber
Aida au roi Othon au fer et à l'acier,
Tant qu'il fit ses nuisans desoubs luy encliner,
Et espousa Florence : encore eut à porter,
Pour le frère Esmeré, Millon au cueur amer,
Qui voult tuer son frere, pour sa femme espouser,
Ainsi que le roman le veult bien deviser.
Mais de Florent veul cy le livre definer,
D'Othovien son frere, qui moru oultremer.
Dieu veulle par sa grace leurs pechiés pardonner,
Et ceulx qui l'ont ouy veulle Dieu honourer !

Cette dernière chanson de Florence de Rome nous est conservée dans un seul manuscrit de Paris, à la suite de Florent et Octavian. Mais avant d'en insérer ici l'analyse, achevons le compte de celle que nous venons d'examiner. Ainsi qu'on a pu voir d'après les citations assez nombreuses que nous en avons faites, le style en est moins traînant que celui de Floovant et celui de Ciperis de Vignevaulx. Le poëme, surchargé d'incidents, offre une suite de récits qui auraient pu former autant de chansons distinctes et qui ont souvent le tort de reproduire le fond des mêmes aventures. Ces

défauts, qui nous frappent aujourd'hui, n'ont pas empêché Florent et Octavian d'intéresser vivement les auditeurs et les lecteurs du XIVᵉ siècle et du XVᵉ. Nous en conservons trois manuscrits dans la Bibliothèque nationale de Paris : celui que nous avons choisi pour notre principal guide faisait partie, avant d'entrer dans cette grande collection, du riche cabinet de Châtre de Cangé. C'est un in-4°, exécuté d'une assez bonne main, dans la seconde partie du XVᵉ siècle. Il comprend 221 feuillets, dont quelques-uns ont été transposés par le relieur.

Le second manuscrit avait été d'abord inscrit dans le Supplément français sous le numéro 6,329. Il porte aujourd'hui dans le fonds général le numéro 12,564, et comprend en 247 feuillets un peu plus de 16,000 vers. Le copiste paraît s'y être donné d'assez grandes libertés, tantôt en abrégeant le texte, tantôt en l'allongeant. Il se nommait Druet Vignon, comme nous l'apprend l'acrostiche des mauvais vers suivants :

Dieu doinst plenté monnoie celui qui me lira !
Regardés et lisiés ce viers cy chà et là,
Vraiement trouverés qui le romant fait a,
Et le non et sornon, et combien mis y a.
Très volentiers l'escrist, car moult bons li sembla.
Voir ce fu en jenvier que gella et nega;
Et si avoit en date que adonq on conta,
Grasse mil. IIII. c. lx et ung y va.
Nostre Seigneur li doinst sa glore quant mourra.
Or prie, s'on le trouve escons ne chà ne là,
Nouvelle en ait Martin du Bos qui le paira.

Le troisième était passé du cabinet du cardinal de Richelieu dans la bibliothèque de Sorbonne, après avoir auparavant appartenu au prince de Chimai et au duc d'Arschot. Il porte aujourd'hui, dans la Bibliothèque nationale, le numéro 24,384. C'est un volume de 267 feuillets, exécutés par un bon scribe, et qui, dans les 47 derniers feuillets, contient, comme continuation de la chanson de Florent et Octavian, celle de Florence de Rome, dont il nous reste à parler.

On a reconnu un quatrième manuscrit de Florent et Octavian dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Enfin un autre texte, plus ancien que les trois dont nous venons de parler, existait dans la bibliothèque de nos rois Charles V et Charles VI. L'inventaire dressé en 1411 le

porte ainsi, sous le numéro 125 : « Florens et Octovian de « Romme, rymé, en ung petit livret couvert de rouge, sans « empreinte, à deus fermoirs de cuivre. Mal escript; en fran- « çois. Commençant au second feuillet. Fait à Paris. Et « au derrenier : « Une dame. » Prisé un sou parisis. » C'est peut-être le volume maintenant conservé à Oxford.

Brunet signale une réduction en prose de notre chanson, imprimée vers 1535 et réimprimée à Troyes sans date, sous le titre de : « L'histoire de Florent et Lyon (enfants de l'em- « pereur de Rome Octavien), nouvellement imprimé à Paris « pour Nicolas Bonfons... à l'enseigne de Saint-Nicolas. » C'est un petit in-4°, gothique, de 40 feuillets à deux colonnes, avec figures en bois. Premiers mots : « Du temps que le roy « Dagobert regnoit en France... » Il est évident qu'au lieu de ces mots : « L'histoire de Florent et Lyon », il eût fallu écrire : « L'histoire de Florent et de Othovien, le chevalier « au lyon ». Mais les arrangeurs du XVIe siècle n'y regardaient pas de si près. Une autre édition gothique de la même réduction fut imprimée à Tournai, en 1592, par Jean Bogard. Elle a de nos jours atteint dans les ventes des prix assurément fort exagérés.

XIV.

FLORENCE DE ROME.

La mention de la chanson de Florence dans les derniers vers de Florent et Octavian, la place que le texte unique de la seconde chanson occupe à la suite de la première, enfin les rapports de style faciles à saisir entre les deux ouvrages, tout cela ne suffit pas pour prouver que le même auteur ait composé le texte original de Florent et celui de Florence. Tout au plus aura-t-on le droit d'en conclure qu'un seul trouvère les aura renouvelés dans le XIVe siècle, comme il avait peut-être encore renouvelé les anciennes chansons de Floovant, de Ciperis et de Charles le Chauve.

Le récit original était assurément bien plus ancien : on y fait de nombreuses allusions dans maints poëmes du

XIIIe siècle. Ainsi dans le roman de la Violette, de Gibert de Montreuil, la belle Euriant

> A son col ot mis un afice;
> Les pierres valoient Plaisenche;
> Che fu la roïne Flourenche
> Qui fu empereres de Romme.
> Qui l'a au col, chou est la somme,
> Jà par homme n'ert vergondée.
> Lonctans ot l'afiche gardée.
> Une soie ante Margerie,
> Qui roïne fu de Hongrie,
> L'avoit envoïe Euriant.

Witasse le moine, dans le roman de ce nom, s'étant déguisé en ménestrel, se vante de connaître les plus fameuses gestes:

> « Je sai de Blanchandin la somme,
> « Je sai de Flourenche de Romme;
> « Il n'a el mont nule chançon
> « Dont n'aie oï note ou son. »

Maintenant, voici le début de notre texte renouvelé:

> Signeur, or faittes pais, pour Dieu le tout puissant;
> Que Jhesus qui nasqui pour nous en Bethléant
> Nous veulle au jugement faire à l'ame garant.
> Je vous diray tel chose par le mien enssiant
> Dont li vier seront noble et li fait avenant.

Après quelques réflexions sur les enfants de la même famille qui diffèrent entre eux de caractère et de penchants, le trouvère demande la permission de raconter l'histoire édifiante d'Esmeré de Hongrie et de Florence de Rome, fille de l'empereur Othon, la plus belle dame, la plus sage qui fut jamais:

> V. 26. Car je croy, oncques Dieus n'ala tele estorant,
> Se che ne fust sa mere, Marie au corps vaillant.
> Que Paris, ne Elaine, ou l'amie Tristant,
> Ne Judith, ne Sezanne que de biauté ot tant,
> Ne furent de biauté à cestuy afferant;
> Et ce fu la plus sage en clergie aprendant,
> Si que sens et biauté et bonté ensuivant
> Furent du tout en luy si bien montepliant
> Que miracles fist Dieus pour lui en son vivant.

Tant de perfections devaient mériter à Florence un siége parmi les saints :

Sainte est en paradis, le pape l'asleva V. 402.
Et la fist mettre en fierte ; à Rome l'essaucha.

De funestes présages avaient accompagné sa naissance. L'« emperiere » était morte en lui donnant la vie, et les sages clercs de Rome avaient déclaré que l'enfant serait l'occasion et deviendrait la victime des plus grands malheurs. On conseillait à l'empereur de la vouer à une réclusion perpétuelle. Au lieu de suivre ces avis, Othon la fit élever avec tout le soin possible :

Doctriner le faisoit de riches clers subtils, V. 111.
De la haulte scienche et des divins escrips;
Et du cours des estoiles estoit son cors apris.
Bien savoit arguer à tous les plus hardis.

Elle fut même initiée aux secrets de la médecine, et connut la vertu des herbes et des pierres précieuses ; elle apaisait toutes les douleurs, guérissait toutes les maladies, et l'on ne savait ce qu'on devait le plus admirer de sa science ou de sa beauté. Ajoutons que l'« apostole » Simon lui avait, en la baptisant, passé au doigt une bague bien précieuse :

Car dame qui le porte et sur elle l'a mis, V. 122.
Jà par homme vivant n'ert ses corps amenris,
Ne par venin aussi enerbés ne peris.

Ce présent, comme on verra, devait lui être plus d'une fois utile. Maintenant, où trouver l'époux digne d'une princesse aussi parfaite? On chercha longtemps ; l'empereur faisait crier force tournois et tables rondes ; mais les « mieux « faisans » dans les joutes ne répondaient pas à ce qu'on était d'ailleurs en droit d'attendre d'eux. Enfin deux jeunes princes arrivèrent à Rome : c'était Esmeré et son frère Milon, les fils du roi Philippe de Hongrie. Après la mort du roi, la reine s'était remariée, et le « paratre » avait banni les deux enfants, que leur mère n'avait pas osé défendre :

Car vous avés souvent oÿ dire et compter : V. 187.
L'enfes qui parastre a, on le sait bien et cler,
Il puet moult bien sa mere sa marastre nommer.

Esmeré et Milon entendirent parler à Rome de la belle Florence, dont Garsile, roi de Grèce, venait de faire demander la main. L'âge et la laideur du royal prétendant formaient un parfait contraste avec la jeunesse et la beauté de la fille de l'empereur :

V. 215. Moult viels estoit li rois ; tout blans sont si grenon,
Li œil li sont ou chief plus rouges que carbon....

Quant à Florence,

V. 239. Elle a le char plus blanche que laine ne coton,
Et ossi colourée que rose de buisson ;
Et les yeux a plus biaus que n'ot oncques faucon,
Et les cheviaus plus gaunes que penne de paon.
S'a la bouche petite et fourchelé menton,
Le corps droit et bien fait, deljés sourcils en son,
Le nez bien entailliet et de bielle fachon,
Mamelettes durettes et poignans par raison,
Et avec la bonté de qui elle a le don
A-elle dous parlers, sans nulle mesproison.

Grâce à l'adresse d'Audegon (Aldegonde), la « maistresse » ou gouvernante de la jeune princesse, grâce aux représentations de plusieurs sénateurs, Othon avait refusé la demande du roi de Grèce, et le refus avait eu pour conséquence une terrible guerre. Garsile arrivait aux portes de Rome à la tête d'une armée formidable, quand les enfants de Hongrie vinrent offrir à l'empereur le secours de leurs bras. Florence ne fut pas longtemps sans être avertie par la fidèle Audegon que deux jeunes et beaux princes se proposaient de combattre pour sa défense et que l'empereur les avait invités à partager sa table :

V. 808. Miles et Esmerés, dont j'ay fait mention,
Se sont mis au servir de porter le paon ;
Devant l'empereour sont mis à genoillon,
Et puis devant Flourence ont fait reparison,
A laquelle il ont fait douche inclination.
Et la bielle entra lors en grant abuzion,
A soy méisme dist la puchielle de non :
« Sainte Marie dame, qui portastes Jhesum,
« Il sont andoy si biel n'y say comparison. »
Mais quoy qu'elle pensast à sa condition,
Adiès à Esmeret avoit s'opinion.
Quant vint après soupper, les nappes osta-on,
Si prisrent menestrel à faire maint douls son,

Dames et damoiselles, dont il i ot foison,
Comenchierent le fieste.....
Et Flourence méisme, qui clere ot le fachon.
Milles et Esmerés qui furent dansillon
Ont prise la puchelle, cascuns par le giron,
Douchement l'ont menée....

Il va sans dire que, dans la grande bataille donnée sous les murs de Rome, les deux frères firent des prodiges de valeur. Milon releva l'empereur une première fois désarçonné; Esmeré l'arracha de la main des Grecs qui l'entraînaient à leur camp. Mais s'étant trop avancé une troisième fois, Othon, écrasé sous le nombre, mourut après avoir recommandé aux Romains de choisir pour lui succéder un des deux princes de Hongrie. Il y eut à cette occasion partage entre les sénateurs, les uns demandant Milon, les autres donnant la préférence à son frère. Enfin l'offre de la couronne impériale fut faite à l'aîné, avec la main de la belle Florence. Milon eut la maladresse de demander un délai, pour avoir le temps de réfléchir, et Florence, avertie de son peu d'empressement, déclara qu'elle ne voulait pas épouser un prince si peu jaloux de la posséder. Elle chargea même aussitôt sa fidèle Audegon de réclamer d'Esmeré un secret entretien. Celui-ci, mieux avisé que son frère, ne se fit pas attendre, et, dès qu'il fut introduit,

« Esmerés, dist la bielle, seriés-vous si hardis V. 1480.
« Que de prendre m'amour, me tiere et mon pays ?
« — Oÿl, dist Esmerés qui fu biaus et faitis,
« Et fust vostre le tiere dechi jusqu'à Paris,
« Et tout en revenant jusqu'au port à Brandis. »
Quant Florenche l'oÿ, s'y a jecté un ris.

Esmeré fut donc élu empereur et fiancé à la belle Florence. Il fut décidé qu'on célébrerait le mariage dès qu'on aurait contraint le vieux Garsile à retourner en Grèce.

Alors le démon entra dans le corps de Milon. Il maudit ses hésitations; il jura de tout mettre en usage pour supplanter son frère. Dans un nouveau combat livré à Garsile, il commence par donner à Esmeré l'exemple de la témérité; puis, quand il le voit au plus épais de la mêlée, il revient sur ses pas, fait semblant de le chercher où il savait ne pas le rejoindre; de sorte qu'après cent prouesses, Esmeré, demeuré seul au milieu des Grecs, est fait prisonnier. Milon

donne le signal de la retraite, répand le bruit de la mort du nouvel empereur, et affecte une douleur qu'il est loin de ressentir. Mais il fallait donner la preuve de cette mort : il propose à un chevalier nommé Sanson de déclarer qu'il a vu tomber Esmeré, et, celui-ci refusant d'être son complice, il le perce de son glaive. Un autre chevalier, nommé Agravain, se montre moins scrupuleux. Ils enferment le corps de Sanson dans une bière, et le font passer pour celui d'Esmeré :

V. 1875. Dont fu la char Sanson là endroit desarmée,
De sanc et de sucur fu sa fache foulée,
Desus un blazon fu la char de lui posée ;
A quatre chevaliers fu la chose livrée.

Après quelques jours accordés aux funérailles et au deuil de l'empereur, Milon va demander à Florence de le prendre pour mari. « Il ne convient pas, lui répond-elle, d'épou- « ser le frère de son fiancé ; je dois, avant de consentir, « tenir conseil avec mes barons. » Elle soumet donc le cas aux sénateurs, pendant qu'Agravain, le complice de Milon, va révéler au pape, en confession, comment il a faussement aidé Milon à répandre le bruit de la mort d'Esmeré. Le pape, saisi d'horreur, ne refuse pas au coupable le bénéfice de l'absolution ; et, sans violer le secret de la confession, il espère prévenir les mauvais desseins de Milon :

V. 2127. «....., Deus amis, or entent :
« Allez priès de Milon et li dites sovent
« Que vous estes tous prets de faire son talent.
« Et jou, de mi voulrai mander en parlement
« Que cestui mariaige on ne faiche noient,
« Et que j'ay oÿ dire bien véritablement
« Qu'Esmerés soit en vie qui tant a hardement.
« Mais ne venra de vous ne de vo covenant ;
« Car je puis bien chela faire souffisamment,
« Sans vo confiession reveler nulement. »

Le pape invite donc les sénateurs à s'opposer au mariage de Florence. Cependant arrive du camp de Garsile un écuyer annonçant aux Romains qu'Esmeré est en bonne santé, et que le roi Garsile, pour reconnaître le secours qu'il avait autrefois reçu du roi Philippe de Hongrie, lui a rendu la liberté. Esmeré, ajoute-t-il, se propose de rentrer le lendemain à Rome. Voilà toute la ville en fête : Milon paraît ac-

cueillir la nouvelle avec satisfaction; si bien que personne ne met en doute sa sincérité, pas même la belle Florence :

De ses mots-là endroit les a si encantés V. 2155.
Que de ce qu'ils véoient leur a les yeux crevez.

« Allons de grand matin, dit-il, au-devant de mon cher « frère; vous viendrez avec moi, dame Florence, car vous « devez être impatiente de revoir votre fiancé. » On prend le grand chemin qui conduit au camp des Grecs. A quelque distance de Rome, Milon dit à la princesse : « Si vous m'en « croyez, nous quitterons la voie commune pour suivre le « chemin de traverse ; il nous offrira de l'ombrage et nous « conduira plus vite auprès d'Esmeré. » Florence se laisse mener et reconnaît trop tard qu'elle est engagée dans un sentier désert qui devait l'éloigner au lieu de la rapprocher d'Esméré:

Adont dit la puchielle de se voix haulte et cler : V. 2495.
« Miles, que faites-vous ? où volés-vous aler ?
« Nous alons maisement, se Dieus me puist sauver. »
Adont li dist Milons : « Tout che lessiés ester,
« Il vous faudra par temps d'autre martin canter. »

Un mot de plus, et il lui tranchera la tète. A partir de là, la prédiction des sages clercs de Rome commence à se réaliser. Florence est entraînée dans le plus épais de la forèt, où Milon lui prodigue tour à tour prières, menaces et mauvais traitements. Heureusement, elle avait gardé l'anneau que le pape lui avait donné, et qui lui permit de braver les dangers auxquels sa chasteté fut exposée. Milon, après d'inutiles efforts, la laisse un instant reposer; il a besoin lui-même de reprendre haleine, épuisé de fatigue et d'inanition. Un pauvre ermite de la forêt lui donne ce qu'il a, du pain bis et des prunes sauvages. En récompense de son hospitalité et de ses réprimandes, Milon le perce de son épée, puis entraîne de nouveau Florence dans la forêt. Et quand il perd tout espoir de rien obtenir d'elle, il la saisit par ses longs et beaux cheveux dorés, la lie étroitement à la tige d'un arbre, et s'enfuit à l'approche d'une compagnie de chasseurs. C'était le seigneur du pays, nommé Thierri, revenant, avec ses limiers, à son manoir. Il voit la belle Florence, la délie et la conduit dans son château. La princesse y demeura quelque temps, accueillie comme une sœur et comme une amie par la femme

et la fille du châtelain. Bien qu'elle ne crût pas devoir révéler le secret de sa naissance et de son rang, on devinait aisément qu'elle était au-dessus de ceux qui par charité l'avaient recueillie. La table était dressée quand elle arriva :

V. 2955. Là fu li corps Flourence honnerez, et siervis
De pain, de char, de vin, de bons cappons rostis.
Macaires la siervoit qui i prent son delis
A véir sa biauté, son cors et son cler vis.
A soi méismes, dist : « Doulche dame gentis !
« Moult seroie eureus s'estoie vos amis ! »

Ce Macaire était un commensal du châtelain, et son nom fait déjà prévoir quelque nouveau méfait. Florence cependant oubliait dans la maison de Thierri ce qu'elle avait laissé dans Rome ; elle employait les heures à des ouvrages délicats dont elle avait le secret :

V. 2967. Flourenche la puchielle ouvroit d'oevre jolie,
D'oevre sarrasinour, mise i ot s'estudie,
Tellement qu'il n'i ot puchielle en Romenie
Qui envers lui séust denrée ne demie.
De biestes et d'oisiaus et d'autre oevre entaillie.
Tant noblement ouvra, toute en fu esbahie
La dame qui le vit faire telle maistrie ;
Lors li dist douchement : « Or estes-vous m'amie :
« Puis que savés ouvrer en si noble maistrie,
« Je vous pri que ma fille en puist estre enseignie.
« — Dame, che dist Flourenche, je ne li fauldray mie. »

Un jour que, pendant le service divin, elle était restée seule à la maison, Macaire arrive et lui demande ses bonnes grâces. Elle répond qu'elle est fiancée et qu'elle ne peut lui laisser la moindre espérance. Le traître alors lui déclare que, de bon ou de mauvais gré, elle sera sa femme ou sa maîtresse :

V. 3604. Quant Florence l'oÿ, si dist sans detrier :
« Macaire, je ne say conte ne chevalier,
« Tant me donast d'avoir, tant séust langagier,
« Qui emportast de moy vaillisant un denier. »
Quant Macaires l'oÿ, si le cuida baisier,
Mais Florence s'en sot moult très bien eslongier,
Nonpourquant fist sa bouche à le soie touchier.
Et celle s'en ala tellement corrouchier
Qu'ele trouva un os si que d'ung chervellier,
A Macaire en ala un si grant cop payer
Que deus dens li a fait en sa bouche brisier.

Quant Macaires se vit ensi apparellier,
Par dedens une chambre ala ses dens terquier;

non sans jurer de se venger. Or il arrivait souvent à Florence de partager le lit de Béatris, la fille de Thierri. Macaire trouve un jour le moyen de se glisser dans leur chambre :

Derrière le gourdine, tout seul, sans compaignie, V. 3673.
En se main un coutel à la pointe aiguisie.
En la canbre royaus dont je vous segnefie
Dormoit la damoiselle, cui Dieus soit en aye,
Dedans un riche lit ouvré bien par maistrie :
Grans fu, larges et lez plus que je ne vous die.
Flourence estoit derrière qui toute estoit haitie,
Et dormoit fermement en icelle nuitie;
Et clairtés fu laiens qui forment reflambie.
Macaires s'avancha, plains de grant diablerie,
Si a le couverture un paul à mont sacquie;
La puchielle feri droit entre cuer et fie,
Tellement l'assena qu'elle ne bruit ne crie,
Et là endroit moru; l'ame s'en est partie.

Il s'éloigna, laissant le fer tranchant à portée de la main de Florence, pour qu'on pût attribuer à celle-ci la mort de la jeune fille. Cette nuit, le père et la mère de Béatris avaient cru voir dans un double songe leur fille assaillie par un monstre furieux : ils courent en s'éveillant au lit de Béatris et la trouvent inanimée, sanglante. Le fer placé à la portée de la main de Florence ne permettait pas de douter que leur fille n'eût été sa victime. Ils la réveillent; elle ne comprend rien au crime dont on l'accuse; elle proteste de son innocence. Mais en vain : Macaire soutient qu'elle a voulu payer ainsi les bienfaits de Thierri, et le lendemain on la conduit devant un bûcher allumé, côte à côte avec un insigne larron nommé Goubaut, qui devait être pendu non loin d'elle. Florence obtint cependant, avant d'être jetée dans les flammes, la permission de se justifier :

« Comment vous povés croire ne en vous assieurer V. 3904.
« Que fet aye vo fille de che siecle finer?
« Je couchoie avoec li, c'est legier à prouver,
« Et me dormoie fort quant volsistes entrer.
« Pas ne fuisse en son lit mise pour reposer,
« Ainchois m'en fuisse fuie por le mort esquieuver :
« Car je say de la salle tous les huis defermer,
« Et si siéusse bien hors de chéans aler...
« Mais se me voulés faire dedans un fu jetter,

« Je prie Jhesu-crist qui se laissa pener
« En l'arbre de la crois pour nous tous racater,
« Vous pardoinst che fait chi, que ne vous puist grever,
« Et vous rende les biens qu'à mon cors hosteler
« Avés fait noblement..... »

Ces paroles touchantes, accompagnées de larmes, auraient produit leur effet, si Macaire n'était encore venu remontrer à Thierri qu'il ne pouvait sans honte laisser impuni le meurtre de sa fille. Une pieuse oraison eut plus de vertu que tout ce que le traître put dire. Thierri, après l'avoir entendue, se contenta de bannir Florence de ses terres. Pour seconde grâce, elle demanda qu'on permît au larron Goubaut de l'accompagner et de lui servir de guide dans l'exil auquel elle était condamnée. Elle voulait ainsi donner au malfaiteur le temps de se repentir; mais celui-ci fit un autre usage de sa liberté, quand il l'eut obtenue. A la limite des domaines de Thierri, Florence dit à son compagnon de voyage qu'elle avait l'intention de se rendre à Jérusalem et de visiter le saint sépulcre. Goubaut promet de la conduire; mais, quand ils sont arrivés au port de mer le plus voisin, Goubaut va parler à un maître corsaire, et lui offre, à beaux deniers comptants, la plus belle femme du monde :

V. 4190. Et li maistres a dit : « Tu ne dis se bien non :
« Va, si l'amaines chi, par amour t'en prion.
« Un gourle de deniers aras en te porchon. »

Le marché fut conclu; mais au lieu d'une gourle ou bourse de bon argent, Goubaut en reçut une de jetons, qu'il eut le regret de n'avoir pas vérifiée en livrant la malheureuse Florence. Maintenant, nouveaux dangers pour la fille de l'empereur de Rome. Le forban, sans perdre un moment, lui fait une déclaration des plus brutales; il veut bien toutefois s'engager à l'épouser dès qu'ils seront à terre :

V. 4250. « Biell, je vous feray, s'il vous plaist, m'espousée.
« Mais je vous pri, pour Dieu chi fist chiel et rosée,
« Que prester me voilliés du pain sur me fournée. »

Le seul recours de Florence en pareille circonstance était de faire une oraison. A peine eut-elle achevé de prier qu'une tempête violente s'élève, entr'ouvre le vaisseau et engloutit dans la mer tous les gens de l'équipage. Florence seule, grâce à l'anneau du pape, a le temps de saisir une planche

détachée de la nef et de gagner un amas de sable en vue du rivage :

Lors vint à secque terre où le planque se prent, V. 4288.
Bien priés d'une abeÿe séoit parfaitement.
Sur le port où la mer fu haute durement,
Mainte dame y avoit qui servoit noblement
Le roy de paradis qui ne fault ne ne ment.
Pour l'amour de Florenche Dieus fist merviele grant,
Car trestoutes les clocques sonnerent haultement,
Sans les cordes tirer ne sacquier nullement.

Les nonnes émerveillées accourent à la rive, et voient approcher une figure blanche comme fleur de lis :

Es-vous une nonnain qui s'escrie à hault cris : V. 4304.
« Venés véir merveilles, dames, pour Jhesu-Crist.
« J'oy une gentil dame qui a son corps plevis
« Par dessus une plancque qui s'approche tousdis. »

On devine le bon accueil des religieuses. L'abbesse aurait voulu lui céder sa crosse; Florence se contenta de revêtir « les draps de la noble abbaye », où nous la laisserons pour revenir à Esmeré.

Délivré sans rançon de la prison du roi Garsile de Grèce, il était rentré dans Rome, où son premier soin avait été de demander des nouvelles de sa fiancée et de son frère. On lui apprit que Milon, après avoir tenté d'épouser Florence, avait disparu avec la princesse, sans doute afin d'accomplir ses coupables desseins. Le chagrin qu'Esmeré ressentit de la trahison de Milon ne l'empêcha pas de pourvoir au plus pressé, qui était de contraindre Garsile à regagner ses États. Nous citerons quelques détails du dernier combat livré aux Grecs :

A l'issir hors de Romme moult fu grans li harnois V. 4394.
Des lances qui tant sont semblent de lonc un bois ;
Li ors et li azurs restinchelle à le fois.
Li solaus luisoit cler, li jors fu biaus et cois,
Voient les os Garsille où moult ot de Grigois ;
Assés y véissiés chevaus et palefrois
Couviers de jazerans deschi jusques l'erbois.
A traire commenchierent li archier d'ars turquois,
Dont plus volent saiettes et quarriaus fors et rois
Que le nege en yvier quant li temps est plus frois.

Après la retraite de Garsile, Esmeré se met en quête de sa

fiancée : il arrive en Hongrie précisément comme les Sarrasins venaient de remporter une grande victoire sur le roi, époux de sa mère. Il ramène les chrétiens au combat et met les païens en fuite; mais, en les poursuivant, il fut gravement blessé :

V. 4434. Car d'un payen fu trays, si com j'oÿ conter,
D'un quarriel que li fist par le hiaume passer,
Et li fist en le tieste l'achier si fort entrer
Que li fiers y remest, si qu'il ne polt sacier.

On le ramena victorieux devant sa mère, qui témoigna plus de joie en le revoyant que de douleur en apprenant que le roi son époux était resté au nombre des morts. Cependant la plaie d'Esmeré s'envenima de jour en jour, et parut défier le savoir des meilleurs « mires » :

V. 4463. Si fu plus de deus ans en cestui convenant;
Chou que boit et manjue ne li valu noient.
Et en che temps changa Esmerés tellement
Que qui ne le congnust de droit estorement
De luy ne de son nom n'éust avisement.
Partout quiert medechine et hierbe ensement;
En litiere se fit porter moult longuement.

Ces détails amènent assez naturellement le dénouement des aventures. En ce temps on ne parlait en Hongrie que d'une sage religieuse du couvent de Belrepaire, qui opérait de merveilleuses guérisons. Esmeré résolut d'aller la voir, et le même jour arrivèrent dans la maison religieuse quatre personnages que nous avons vus jouer un rôle dans la chanson :

V. 4514. Si come li. III. rois, par le Dieu conmandie,
Vinrent tout à un jour véir le fruit de vie,
Ensi vinrent li cinq tous et à une fie.
Esmerés fu li uns, qui tant ot seignorie,
Milles fu li secons, qui ne le savoit mie,
Macaires fu li tiers, qui fist la trecherie,
Et Goubaus fu li quars, que la dame jolie
Racata de le hart, dont elle fist folie.
Tierris fu li cinquiesme plains de grant maladie.
A cascun des malades fu cambre appareillie,
Selon l'estat de luy et sa grant signorie.

Cette pieuse nonne, qui tant savait des herbes et de la médecine, n'était autre, on le devine, que Florence de Rome. Notre héroïne avait l'habitude d'exiger avant tout des ma-

lades la confession de leurs vieux péchés. Nous traduisons maintenant la fin de la chanson.

Le soir de l'arrivée de ces étrangers, une chirurgienne (surgienne) du couvent alla prévenir Florence de l'espoir qu'ils avaient en elle. L'un était estropié, l'autre aveugle, celui-ci goutteux, cet autre ladre, cet autre encore hydropique. « J'irai, dit Florence, les visiter demain matin. » Si elle eût pensé qu'Esmeré fût au nombre des malades, elle n'eût assurément pas attendu le jour suivant.

Le lendemain, les religieuses assistent aux matines, à quelque distance des étrangers; Florence s'assoit sur un siége doré, la main à son menton. Esmeré, simplement vêtu, approche le premier. « Dame, dit-il en ôtant son chaperon, « veuillez examiner ma plaie. » Florence, émue au son de cette voix, le regarde au menton, au visage: elle reconnaît son cher Esmeré: « Ah! mon Dieu, dit-elle à voix basse, soyez béni « d'avoir ici conduit mon fiancé! Au moins ne pourra-t-il « mal penser de moi, quand il verra le saint lieu dont j'ai « fait choix. Sire, attendez un peu, j'espère avec l'aide de « Dieu vous rendre la santé. Vous autres, approchez. » Un sergent lui amène Macaire: « Confessez d'abord, lui dit-elle, « vos péchés à haute voix. — Dame, répond Macaire, j'ai fait « bien des maux en ma vie; mais mon plus grand crime est « à l'égard d'une franche pucelle nommée Florence, qui « s'était défendue de mes violences en me brisant deux dents. « Pour me venger, j'ai frappé à mort la fille du châtelain qui « nous avait recueillis et j'ai laissé le couteau à portée de Flo- « rence; elle eût été brûlée comme coupable de ce meurtre, « sans la grande pitié du châtelain. »

Thierri, qui se tenait près de là, entend cet aveu, et, saisi d'un juste accès de colère, il s'élance sur Macaire et lui plonge son épée dans la poitrine. Florence, se levant alors, ordonne de transporter le blessé hors de la chapelle et de le bien garder.

Goubaut se présente ensuite devant elle, appuyé sur deux crosses: « Dame, dit-il, je suis un larron insigne; et j'aurais « été depuis longtemps pendu aux fourches, sans une bonne « demoiselle qui voulut bien implorer ma grâce. Je recon- « nus son bienfait en la vendant pour une somme que me « promit le corsaire avec qui j'avais fait marché; mais je fus « payé en mauvais jetons. » A ces derniers mots, Florence

eut de la peine à ne pas rire. « Allez, dit-elle, je vais penser « au moyen de vous guérir. »

Le tour de Milon arriva : il avait le nez rongé d'une lèpre infecte. « J'ai fait, dit-il, beaucoup de mal en ma vie. J'avais un « frère nommé Esmeré : je l'ai trahi pour l'amour d'une sage « demoiselle, que j'emmenai pour en faire ma volonté. Et « quand je vis qu'elle me résistait, je la saisis par ses beaux « cheveux dorés, et je l'attachai à un arbre, où je la laissai « sans me soucier de ce qu'elle deviendrait. »

« — Vous avez dit la vérité, s'écria Florence; car je suis celle « que vous avez si vilainement traitée. Vous, Esmeré, soyez le « bienvenu! Reconnaissez en moi votre ancienne fiancée, et « dans ce chevalier indigne votre frère. »

Comment exprimer la surprise et la joie d'Esmeré, en retrouvant et Florence et celui qui la lui avait si longtemps ravie? « Traître, dit-il à Milon, vous n'échapperez pas à ma « vengeance. » Milon, Macaire et Goubaut furent alors emmenés dans les champs; on les lia à un arbre qu'on entoura d'épines avant d'y mettre le feu. Ainsi furent-ils punis et devrait-on punir tous les traîtres qui leur ressemblent.

Il ne s'agissait plus que de guérir Esmeré et le châtelain Thierri; la plaie de l'un, l'enflure de l'autre disparurent, grâce à la vertu d'une potion que leur présenta la sage Florence. Elle prit ensuite congé de l'abbesse, et suivit à Rome son cher Esmeré :

V. 4684. Là espousa li rois, qui cuer ot de lion,
Flourence la courtoise, qui clere ot la fachon...
Et fu lonc temps o lui en grant solacion.
Signeur, ichi deffaut nostre bonne chanson...
Tout chil qui l'ont oÿ ayent de Dieu pardon,
Et jou qui chi endroit en fay conclusion.

Le manuscrit unique qui nous a conservé cette chanson, à la suite de celle de Florent et Octavien, fournit, après ces derniers vers, les indications suivantes, tracées de la main qui avait exécuté tout le volume : « Che roumanche d'Othovien « de Roume et de Flourent son frère, et apriés de Flourence « de Roume qui fu fille Otton, ossi d'Esmeret qui espouzet « eult la bielle Flourenche; lequel roumans est fais et parfais « l'an mil .IIIIc, et .lvIe le vIe de jullet. S'est appartenans à Jehan « dit le Muyzit, adont demorans à la Biesbaie, tenans à la « porte Jehan de Haussi qui fu, par le derriere. Et encon-

« menchiez environ le mois de septembre l'an mil .IIIc et .lv. » Les négligences d'orthographe et les incorrections de langage, qu'il est aisé de reconnaître dans cette note finale, se trouvaient déjà dans la transcription des deux romans, apparemment exécutée dans nos provinces du nord. Mais on voit que le copiste a tenté fréquemment de reprendre l'accentuation et les formes orthographiques de la Champagne et de l'Ile-de-France, comme on en pourra juger par nos citations.

En dépit d'un style lourd et rampant, cette chanson de Florence de Rome présente de l'intérêt et un certain mérite de composition. On suit avec plaisir le récit des aventures de l'héroïne, dont le caractère est assez nettement tracé, et dont la vertu ne se dément pas au milieu des plus rudes épreuves. Si nous n'avons trouvé que dans un seul manuscrit le texte dont nous nous sommes servis, le fond du récit avait fourni plusieurs rédactions distinctes, qui attestent la grande vogue de la donnée primitive. Nous citerons entre autres le Dit de Florence de Rome, dont nous devons la publication à M. Achille Jubinal, d'après un texte de la Bibliothèque nationale remontant encore à notre XIVe siècle. Le poëme comprend aujourd'hui cent quatre-vingt onze quatrains alexandrins monorimes; mais il n'est pas conservé dans son intégrité, et la lacune du seul manuscrit qu'on ait reconnu s'étend sur plus de vingt stances. Voici le début de l'ouvrage :

A. Jubinal. nouv. rec. de contes. 1842. I, p. 88-117. — B.N. Notre-Dame, no 198.

Pour ce que de bien faire ne peut nul mal venir,
Veil d'un fait merveilleus ma parole tenir.
La Vierge qui de grace set les siens raemplir
Gart trestouz ceuls et celles qui nous voudront oïr.

Le fond de l'histoire est le même; mais quelques détails donnent à croire que l'auteur suivait une autre rédaction que celle de notre chanson de geste. Ainsi, les sages de Rome ne font pas leur funeste horoscope; Florence subit tant de cruelles épreuves pour avoir, non pas rompu le vœu de chasteté qu'elle avait prononcé, mais seulement pour avoir consenti au mariage qui devait lui faire violer ce vœu. Dans la forêt où Milon l'entraîne, elle est à plusieurs reprises mise à l'abri des violences du ravisseur par des serpents et des ours que l'indigne Milon se voit obligé de combattre. Enfin, quand plus tard Macaire accuse Florence d'avoir égorgé la fille de son bienfaiteur, c'est un ange qui vient avertir le

châtelain Thierry de ne pas ordonner le supplice de l'accusée.

Le style de ce poëme a pourtant un genre de mérite; les rimes y sont correctes et bien amenées. Quant au manuscrit qui se termine par la geste de Florence de Rome, il est décrit à la fin de la notice précédente.

Bibl. nat., n° 24,384.

XV.

L'ENTRÉE EN ESPAGNE.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 704-751; — XIX, p. 668-678, 681-687, 734-747, 767-771; — XX, 616-638, 663-669, 685-710; — XXII, 167-756; — XXV, passim.

Nous avons essayé à plusieurs reprises de faire connaître le caractère et le mérite relatif des nombreux poëmes qui, désignés sous le nom de chansons de geste, nous présentent les plus anciennes formes de la versification française. Nous renvoyons à la notice sur Girard d'Amiens, mort vers 1320, l'examen de l'énorme chanson qu'il a consacrée à l'histoire réelle et fabuleuse de Charlemagne, et nous rapporterons à leur date bien connue les dernières tentatives faites pour remettre en vogue les mêmes formes de composition: à 1338, le Vœu du Héron; à 1352, le Combat des trente Bretons; et vers 1380, le Bertrand du Guesclin de Cunelier. A vrai dire ces ouvrages ne sont plus des chansons de geste; ils ont même la prétention d'être purement historiques, et tout doit nous porter à croire qu'ils n'ont pas été chantés.

Mais l'étude des chansons de geste resterait incomplète, si nous gardions le silence sur trois ouvrages du même ordre, qui, dans la bouche ou sous la plume de trouvères ou copistes italiens, semblent avoir perdu leur forme originale. Tels étaient déjà les textes de Beuve d'Hanstone, d'Aspremont et de Roncevaux, que nous avons mentionnés: tels sont encore l'Entrée en Espagne, la Guerre en Espagne, et le Macaire, dont nous n'avons conservé aucun texte vraiment français.

Ib., XXII, p. 318, 754.

Ib., XXIV, 547.

Remarquons d'abord le grand nombre de nos chansons de geste, plus ou moins altérées, et le nombre plus grand encore de romans de la Table ronde, qui, transcrits ou transportés au-delà des monts, sont revenus en France, après un séjour de plusieurs siècles dans cette seconde patrie. Sur une centaine d'exemplaires des romans de Tris-

tan et de Lancelot que possèdent nos bibliothèques de Paris, plus de cinquante portent la marque d'anciens possesseurs italiens. Négligés en France, ainsi que l'a si bien dit M. Victor Le Clerc dans le Discours sur l'Etat des lettres au XIVe siècle, ces grands ouvrages, après avoir charmé les générations françaises pendant plus de trois cents ans, trouvèrent un refuge en Italie; et de ce rapprochement des héros de la chanson de geste avec ceux de la Table ronde devaient naître les grands poëmes du Trissin, de Pulci, de Boiardo et d'Arioste, qui tiennent une si belle et si grande place dans l'histoire littéraire de l'Italie.

Ib., XXIV, p. 345-348.

En Italie comme en France, il y avait eu, durant tout le le moyen âge, des jongleurs courant de ville en ville, chantant et disant sur les places publiques des poëmes et des contes d'aventure. Les jongleurs italiens venaient, le plus souvent, faire leur apprentissage en France; et c'est la provision dont ils avaient rempli leur valise qu'ils allaient ensuite distribuer à leurs compatriotes. Tout porte à croire qu'ils prétendaient les chanter telles qu'ils les avaient apprises; mais on conçoit que la source où ils avaient puisé dut, en passant dans ces nouveaux réservoirs, perdre quelque chose de sa première limpidité. Ils avaient transcrit rapidement nos chansons de geste, et ils les répétaient sans trop de respect pour l'accent, la mesure et la prosodie de l'œuvre originale. Le fond des récits avait tant d'attrait pour ceux qui les entendaient, qu'on leur passait facilement ces négligences, dont souvent même on ne s'apercevait pas. Ce fut, il faut en convenir, un beau privilége de la poésie et de la romancerie françaises de s'être fait accueillir et de s'être rendues populaires en Italie, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, sans que la France accordât le même droit de bourgeoisie à ce qui appartenait au génie étranger. Les Sagas scandinaves, les Niebelungen germaniques, les Triades galloises, la Divine Comédie italienne, n'ont jamais été populaires en France, comme l'ont été, dans toute l'Europe, nos fabliaux, nos romans, nos chansons de geste. Et cela justifie cette assertion de nos anciens chroniqueurs, que les Muses de l'antiquité étaient arrivées de Grèce dans l'ancienne Rome, et de là étaient venues en France, pour passer ensuite chez toutes les autres nations chrétiennes.

Gr. chron. de Fr., éd. Techener, t. I, p. 4.

Les chansons de geste n'étaient pas écoutées ni même apprises en Italie avec moins d'intérêt qu'en France; si la

vogue en commença plus tard en Italie, elle y fut plus durable. Il est certain que les jongleurs de ce pays comptaient comme les nôtres sur les auditeurs des rues et des carrefours. Muratori a réuni de nombreux témoignages de ce fait : il cite entre autres une décision prise par les citoyens de Bologne en 1288, pour défendre à ceux qui chantaient dans les rues les guerriers français, *cantatores Francigenarum,* d'interrompre la circulation sur les places publiques. Pogge, de son côté, raconte qu'un bourgeois de Milan, après avoir entendu raconter la mort de Roland par un de ces hommes qui chantent au peuple les gestes des héros, *unus de grege cantorum,* en fut vivement attendri, *cœpit acriter flere,* si bien que sa famille eut grande peine à l'en consoler.

Murat. Antiquit. Ital. Diss. XXIX.

Pog. Facet., 80.

Un de ces trouvères ou jongleurs italiens, Nicolas, s'est donné comme auteur d'une chanson intitulée l'Entrée en Espagne, sans avoir peut-être le droit d'être tout à fait cru sur parole, et nous serions assez de l'avis de l'historien des Épopées françaises, qui restreint beaucoup la part qui reviendrait à Nicolas dans ce poëme; mais nous n'irons pas jusqu'à la borner aux premiers et aux derniers couplets. Toute la dernière partie de la chanson, où sont racontées les aventures de Roland en Perse, accusent trop fortement une invention italienne pour qu'on puisse en refuser la propriété à celui qui l'a réclamée. Nicolas avait d'abord hésité à nous apprendre son nom :

L. Gautier, Les Ép. fr., t. II, p. 332.

Mon nom vos ne dirai : mais sui patavian,
De la cité qui fu Antenor le troiau,
En la joiose marche del cortois Trevixan,
Près la mer, à dis lieues, où il est plus prosan.

« Prosan » pour prochain. Les Padouans attribuaient en effet la fondation de leur ville au Troyen Anténor, dont ils avaient même cru retrouver le tombeau sur leur territoire.

Mais dans les derniers vers, notre Padouan cède au plaisir de se nommer :

Et comme Nicolais à rimer l'a complue,
De l'Entrée en Espaigne qui tant est escondue,
Por ce ch'elle n'estoit par rime componue.

Ms. de Venise, n° XXIV, f° 304.

Ici le jongleur italien pourrait bien nous en imposer : car, de son aveu, il s'était appuyé moins sur la chronique de

l'archevêque Turpin que sur deux « trouveors », qu'il fait originaires l'un d'Aragon, l'autre de Navarre :

Se dans Turpin fist brief sa leçon
Et je di long, blasmer ne me doit-hon...
Bien dirai plus à ch'in poise et chi non.
Car deus bons clerges Cangras et Gauteron
Ces deus prodomes, ceschuns seust pont à pon
Si come Carles à la fiore françon
Entra en Espaigne conquerre le roion...
Et les batailles que partroviée sont
Vos dirai totes par bone intencion
En vers françois, n'a mot de bergoignon.

Nous voyons donc qu'il entendait bien donner son langage pour bon et pur français.

Puis dans le couplet suivant :

Se dans Tripin et le dui troveor Ib.
Sont en accort d'un ovre et d'un tenor,
Et par quoi donc les foibles jogleor
Cantent d'Espaigne et vont contre celor
Chi troverent l'estorie ?...

Ces mauvais couplets sont bien de Nicolas de Padoue ; mais avait-il eu pour modèle les chansons d'un Can ou Jean de Navarre, et d'un Gautier d'Aragon? Nous croirions plutôt que le Padouan allègue deux chantres espagnols, pour s'attribuer le mérite d'avoir le premier mis leur œuvre en rime française. Les contradictions ne lui coûtent rien : bien qu'il ait emprunté fort peu de chose au faux Turpin, cet archevêque serait venu lui commander de mettre en vers sa chronique :

Une nuit en dormant me vint en avisée Ib.
L'arcevesque méisme, cun la carte aprestée,
Comande moi et dist avant sa desevrée
Que por l'amor saint Jacques fust l'estoire rimée.

Nicolas se met donc à l'œuvre : il commence par rappeler l'apparition de saint Jacques à Charlemagne pour l'engager au voyage d'Espagne. Puis il nous transporte au milieu d'une cour plénière, où les pairs de France parlent les uns en faveur de la guerre, les autres pour la paix. La guerre est décidée, et Roland passe les monts pour obtenir du pape la dignité de sénateur de Rome. Cependant l'armée française se

met en marche : on ne voit pas bien dans quelle ville elle s'arrête, avant d'arriver devant Pampelune. Roland revient de Rome, et nous avons aussitôt le récit de son fameux combat contre Ferragus, que Turpin avait placé longtemps après la prise de Pampelune.

Un épisode assez bien raconté appartient au siége de cette ville. Isoré, fils de l'émir Mauseris, est fait prisonnier : Roland, qui a remarqué sa bravoure, le ramène au camp et le présente à l'empereur. Celui-ci menace de le faire pendre si la ville ne lui ouvre ses portes. Indignation de Roland, qui jure de quitter l'armée si l'on oublie les égards dus aux prisonniers de guerre. « — Que Mauseris rende Pampelune, dit « Charlemagne, et nous épargnerons son fils. — Il faut donc, « dit Isoré, me conduire au supplice ; car je serai le premier « à détourner mon père d'acheter aussi cher ma liberté. » Enfin l'empereur cède à la crainte de voir Roland s'éloigner, et le prince sarrasin est échangé contre Estous de Langres. Isoré, en retournant à Pampelune, n'oublie pas les bons offices de Roland :

Ib., f° 131.

> Dist Isorés : « Jantil duch de Clermont,
> « Torne-vos rier. » Et li ber li respont :
> « De moi vous membre ! » A cest mot s'en revont.

La rançon d'Isoré n'est pas la seule occasion de querelle entre l'empereur et son neveu. Après un autre combat moins favorable aux chrétiens, Roland rentre au camp criblé de blessures ; il reproche aux autres barons de ne pas l'avoir assez vaillamment secondé, et Charlemagne, à son tour, le gourmande de les engager trop souvent dans une lutte inégale : « Vous n'êtes jamais las, lui dit-il, de courir au danger, « et d'y exposer les autres :

Ib., f° 151.

> « La vostre faime, chi tot cuide englotir,
> « Après mangier vo fera mal gesir. »

Roland ne répond rien, mais se retire dans sa tente : et quand l'empereur, à quelques jours de là, le désigne pour conduire l'avant-garde, il refuse afin de ne pas mériter de nouveaux reproches. Cette fois, bien qu'il se tienne à l'arrière-garde, les chrétiens repoussent les Sarrasins ; Ganelon lui-même a grande part à leur victoire :

Ib., f° 161.

> Iloc fu Gaynes corageus et loial.

Mais, entouré par les Sarrasins, il allait être retenu prisonnier, quand Charlemagne accourut et parvint à le tirer des mains de l'ennemi :

> Se nel secorust Carles, le frans enperial,
> Jamais n'aust trahi Rolant en Roncival.

Ib., f° 171.

Ces témoignages rendus à la bravoure et à la loyauté de Ganelon avant sa mémorable trahison, semblent surtout appartenir à une rédaction antérieure au XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, Roland, jaloux peut-être d'une victoire à laquelle il n'avait pas contribué, veut au moins prouver à Charlemagne qu'il peut le servir, même en allant contre ses ordres. Comme les Francs achevaient la défaite des mécréants, Roland retient les pairs de France accoutumés à lui obéir, et les décide à prendre part à une expédition dont il ne leur indique pas même le but. Il les rassure contre le mécontentement de Charlemagne, et prend sur lui la responsabilité de l'aventure. Telle était l'autorité de Roland sur tous les barons qu'ils chevauchent avec lui sans exiger d'autre explication. Le seul Estous murmure un peu :

> Estous le duc de Lengres Oliver regarda :
> « Jà venrés-vous, fist-il, où cil fols alera?
> « Jà verois qu'e(n) bataille son oncle guerpira
> « Et menra nos en leu o mais n'en estordra. »
> Oliver respondi : « Dieu set que divira.
> « Avegne ce que poet, que mon cors n'i faudra. »

Ib., f° 178.

C'est devant Nobles, la forte ville, que Roland les conduit. Ils n'ont pas beaucoup de peine à s'en rendre maîtres, la plus grande partie de la garnison étant alors à Pampelune, où Mauseris l'avait mandée. Dans toutes les places que prenaient les chrétiens, ils avaient le bonheur de rencontrer des émirs ou des fils d'émirs disposés à recevoir le baptême. A Nobles, c'est à Félis, fils de l'émir de Nobles et converti des premiers, que Roland laisse la seigneurie de la ville.

Cet exploit de Roland ne se retrouve dans aucune des chansons conservées. Il était pourtant demeuré célèbre ; il y est fait plusieurs allusions dans le Roncevaux. Ainsi, Ganelon voulant détourner Charlemagne de porter secours à Roland, dont le cor a retenti : « — Votre neveu, dit-il, est « sans doute à la poursuite de quelque cerf ; il a trop d'orgueil « pour jamais réclamer notre aide :

La Chans. de Roncevaux, éd. Génin, ch. III, v. 336.

Asses savés le grant orgoil Rollant,
Ço est merveille que Deus le soffret tant.
« Jà prist-il Nobles, sans le vostre comant,
« Fors s'en issirent li Sarrasin dedens... »

Un des plus ingénieux éditeurs de la chanson de Roncevaux s'est donc mépris quand il a vu dans ce nom de Nobles la ville de Constantinople.

Pendant que Roland reprend avec ses compagnons victorieux le chemin de Pampelune, l'empereur avait beaucoup à faire avec Mauseris ; il commençait même à désespérer de conquérir la ville. « — Où est Roland? disait-il; que peut-il « être devenu?

Ms. de Venise, fº 181 vº.

« Par cil dieu qu'en la crois sofri paine et moleste,
« N'ala si Galaas por le Graal en queste,
« Com je ferai por lui en plains et en foreste. »

Les allusions au saint Graal sont nombreuses dans notre chanson, comme l'a remarqué M. L. Gautier, et doivent être le fait de Nicolas de Padoue plutôt que des modèles qu'il avait sous les yeux. Nicolas de Padoue aime à parsemer son ouvrage de souvenirs plus ou moins classiques, et nous ne le trouvons pas, sous ce rapport, inférieur à son continuateur. Dans les nombreux extraits que M. Léon Gautier a rapportés, nous refaisons connaissance avec Anténor, Alexandre le Grand, Goliath, Hercule, Énée, etc.

Enfin on aperçoit de loin les enseignes déployées de Roland et de ses compagnons. Les vainqueurs de Nobles comptaient sur un bon accueil ; ils avaient fait une nouvelle conquête : mais l'empereur ne pardonnait pas facilement l'indiscipline :

Ib., fº 215.

Li cors li enfle d'ire et de mautalent,
Demander fist Rabiaus et Guinimant,
Et bien des autres meilors en jusque cent.
Dist lors le roi : « Savés que vos comant :
« Soies ci droit tantost com vos demant.
« Quant ci venra cist grant sire d'Anglant,
« Et vos verrois quel ferrai de mon guant,
« Coupez le tot as espées trençant. »

Les barons qui n'avaient pas été à la prise de Nobles sont indignés et jurent de ne pas obéir :

Ib.

« Par saint Denis! font-il, que ne feron :
« Et dont n'est-il Rollant li campion

« Que nos maintient en peis et en raison ? »
Respondi uns : « Par li cors saint Simon,
« Je ai lessé un fils à ma maison ;
« Anc le ferroie sor le chief d'un baston,
« Que je disis Rollant un mal sermon. »

Roland cependant approche en dépit d'Olivier, qui lui conseillait de laisser refroidir la colère de l'empereur :

Devant ses piés en genoillons s'estant, Ib., f° 216.
Saluez l'a dou pere roiamant.
De sa vitoire le voloit feir present,
Mais l'emperere n'i lesa dire plus avant.

Il le frappe du gant en plein visage et fait signe aux barons de s'élancer sur lui ; nul ne s'y hasarde, les uns par respect pour Roland, les autres par la crainte d'en être rudement punis. Cette scène ne manque pas de grandeur, et les vers nous semblent trop bons pour être de notre Padouan :

Se Rollans fu iry, je nel demant, Ib.
En piés sailli, et mist la main au brant,
Le roi ferist, quant il fui remembrans
Que il l'avoit norri petit enfant.
Del tref s'en ist honteus et sospirant,
El destrer monte, l'escu et l'aste prent,
Les lacés ferme de son heume luisant,
Essi des host bellement galopant...
Ans qu'il retort, par le mien escient,
De lui véoir seront plus desirant
Franzois et Carles que mere son enfant...

Mais trop tôt reparaît le jongleur italien, dans une ou deux bordées de vers tels que ceux-ci :

Ne put parler, tant grant ire l'engraigne : Ib., 218.
Et quant il parle, si le fist cros et saigne.
« E Diex ! dist-il, queis de tot zavaraigne,
« Que cil venture m'avient par bone ovraigne,
« Tel hont m'ave ors et tiel desdaigne
« Que je n'i sai com l'arme ou cors remaigne.
« Miels veult morir que je li enseigne
« Se je riens li vallois en la guerre d'Espaigne... »

Roland s'éloigne tout de bon et pour longtemps. Pendant que les pairs de France reprochent à l'empereur son injustice et son ingratitude à l'égard de celui qui lui a conquis tant de terres et gagné tant de batailles, il passe la

mer, non sans trouver l'occasion de tuer quelques païens et d'exprimer de touchants regrets :

Ib., fo 229.

> Membre lui d'Olivier et de le roi Karlemaine,
> Un sangloz de pluret li vint que nel refraigne.

L'« estarmant » ou pilote du navire, qui le transporte en le prenant pour un sarrasin d'Espagne, essaie de le consoler et lui propose de chanter les aventures de Charlemagne à la cour du roi Galafre :

Ib., fo 230.

> « Volez oïr canter li vers de Galiainne,
> « Come ele donnoia Karles au primeraine?
> « Mes sergant zantent plus cler doz que seraine. »

A partir de là, Nicolas de Padoue peut revendiquer le fond et la forme de la chanson. Roland passe à la Mecque et arrive en Perse. Quoiqu'il se soit donné pour un riche marchand sarrasin, il prend la défense en champ clos de la fille du roi, la belle Dioné, qu'on voulait marier à l'affreux Malquidant. On devine qu'il tuera son adversaire et qu'il inspirera à Dioné un amour auquel ses engagements avec Belle-Aude ne lui permettront pas de répondre. Il se contente d'accepter la charge de bail ou régent du royaume de « Persie », et, grâce à l'autorité dont le roi l'investit, il parvient à convertir, sinon les Persans, au moins tous les membres de la famille royale. Cela fait, il se décide à retourner vers Charlemagne, qui, toujours arrêté devant Pampelune, ne passait pas un jour sans regretter son cher neveu :

Ib., fo 295, vo.

> Lor reclame Rolant cum un agu sospir :
> « Dous fuis, se tu is mort, car me viens à oucir,
> « Et se tu is vivant, vin ma plagie garir. »

Et, quand on lui annonce que Roland revient, il a peine à modérer son impatience :

Ib., fo 297, vo.

> Aler lui semble un ans, ans que l'atagne.

Les Français, en revoyant le héros, font également éclater leur joie :

Ib.

> Disant à un cri plus de mil à un ton :
> *Cantate Domino canticum* novon,
> Que nos ramaine la nostre garison,
> Le douç, le ouble, le per des povres hon.

Il n'est pas jusqu'à Ganelon qui ne lui fasse bonne chère, comme on le voit par ce vers de la dernière stance :

> Ganelon de Maience li fist gient recéue...

Nous avons donné cette analyse de l'Entrée en Espagne, d'après celle qu'avant nous M. Léon Gautier avait publiée dans un savant recueil. C'est en 1857 qu'il avait reconnu le texte unique de ce roman dans la bibliothèque de Saint-Marc de Venise. Il l'avait étudié avec le plus grand soin, et nous lui devons toutes les citations que nous avons rapportées. Le manuscrit de Venise remonte à la fin du XIVe siècle ; il conserve les vingt mille vers du poëme. De ces vers les uns sont de douze, les autres de dix syllabes ; d'autres, en fort grand nombre, n'offrent aucune mesure régulière. Le copiste et, suivant les apparences, l'auteur lui-même croient toujours écrire en bon français, et ne cessent de retomber dans les formes de leur langue maternelle. Ce n'est pas l'oreille, c'est la mémoire qui seule paraît leur avoir fait de temps en temps saisir la véritable mesure et la juste accentuation du vers français. Tout le mérite de l'œuvre est donc, à nos yeux, de nous rendre certaines parties de la légende poétique de Charlemagne et de Roland dont le temps n'a pas épargné l'expression originale. Nous sommes, on le voit, moins indulgents que M. Gautier pour ce qui touche au talent de l'auteur. Non, les « mots sublimes » n'abondent pas dans cette chanson indigeste ; non, le caractère consacré des héros n'y est pas « constamment respecté ». Que la grande figure de Charlemagne soit amoindrie, c'est pour bien d'autres trouvères un moyen de rehausser d'autant la gloire du héros qu'ils ont choisi ; mais Roland fait ici la plus triste figure : une fois il est vaincu ; une autre fois il refuse de combattre et laisse vaincre sans lui. Il ment, il se déguise, il provoque les réprimandes souvent justes de l'empereur. On ne devait pas non plus comparer Olivier à Pylade. Quels bons conseils Olivier donne-t-il à Roland ? quels sacrifices fait-il pour lui ? Il ne le suit pas dans son voyage en Perse ; tout son mérite se borne à partager avec l'armée entière la joie du retour de son ami. Accorder quelque admiration à des œuvres aussi médiocres, c'est en vérité se condamner à ne pas être cru, quand cette admiration est justifiée par des

Bibl. de l'Éc. des chartes, IVe série, T. IV, p. 209-270.

œuvres d'un vrai mérite; et c'est un écueil que le savant et estimable historien des Épopées françaises n'a pas toujours su éviter.

XVI.

LA GUERRE EN ESPAGNE.

Les anciens récits que Nicolas de Padoue tentait, en les rimant de son mieux, de rendre plus populaires en Italie, ne s'arrêtaient pas au retour de Roland devant Pampelune toujours assiégée. Comme d'autres trouvères plus habiles, Nicolas avait été pris de lassitude au milieu de son travail. Ainsi, Guillaume de Lorris, Chrestien de Troyes et le roi Adenès avaient-ils laissé à d'autres le soin d'achever le Roman de la Rose, le Perceval et le Beuve de Comarchis.

Le continuateur de l'Entrée en Espagne a été plus discret que Nicolas de Padoue : il nous a caché son nom, tout en ayant plus justement droit de compter sur la reconnaissance de ses auditeurs et le bon souvenir de la postérité. M. L. Gautier a donné à cette deuxième chanson le titre de la Prise de Pampelune, qui ne semble pas lui convenir; car, dès le début, Pampelune est emportée ; l'armée française s'en éloigne pour marcher à la conquête de Logrono, d'Estella, de Tudelete et de Cordoue. Ce n'est donc pas la prise de Pampelune, mais la guerre d'Espagne, poursuivie jusqu'au grand et suprême épisode de Roncevaux, que le trouvère italien a voulu traiter ; et si nous avons cru pouvoir avancer que Nicolas de Padoue n'avait fait, dans la plus grande partie de son œuvre, que renouveler et délayer des chansons françaises, à plus forte raison le dirons-nous de son continuateur. Sans doute, ainsi que Nicolas, il a pu çà et là tenter de voler de ses propres ailes; par exemple, dans une intention patriotique, introduire le roi Didier et ses Lombards parmi les héros consacrés de la France ; mais ces additions ne font pas que les trouvères ou jongleurs italiens aient jamais eu d'autre prétention que de rapporter en Italie et de réciter devant leurs compatriotes les chansons de geste françaises.

Il est d'ailleurs aisé de remonter aux sources où ces rimeurs cisalpins puisèrent. Ils semblent avoir écrit, parfois

sur une simple audition, parfois sur un texte communiqué par un jongleur français. Tantôt ils reproduisent un couplet sans fautes de mesure, de langue ni d'orthographe ; tantôt, dans la même tirade, semblent se donner rendez-vous toutes les méprises de césure, de rhythme et de langage. Certains couplets nous rendent la bonne langue française ; les autres nous avertissent que le copiste s'est hâté d'écrire ce qu'il entendait chanter, et qu'il a souvent pris le change sur la forme, le sens et l'orthographe des mots qu'il écrivait.

On ne retrouve plus les premiers couplets de la Guerre en Espagne dans le seul manuscrit qu'on en ait conservé ; mais il est aisé de suppléer à cette lacune. La chanson, suivant toutes les apparences, commençait au point où Nicolas de Padoue avait laissé l'Entrée en Espagne. Roland, nouvellement revenu de Perse, frémissait d'impatience en voyant Pampelune si longtemps résister. Arrive alors Didier (Dexirier), avec son contingent d'archers et de « péoniers », ou fantassins lombards. Didier demande à l'empereur en quel endroit il pourra dresser son camp ; Charlemagne, qui n'avait pas meilleure opinion des Lombards que les autres Français, lui conseille en raillant d'aller le dresser dans le maître-palais de Pampelune. La réponse fait rire les barons, et Didier prouve bientôt que sa « piétaille » valait mieux que toute la chevalerie française. Par un stratagème dont nous n'avons plus les détails, il pénètre dans Pampelune, surprend l'émir Mauseris et son brave fils Isoré dans leur palais, où il s'établit, comme le lui avait proposé Charlemagne. Ce fut une grande surprise pour l'armée, quand, au point du jour, elle aperçut l'étendard de Didier sur la plus haute tour de la ville. Les Allemands, désolés d'avoir été prévenus par les Lombards, voulaient les contraindre à céder le palais. « A telles gens, disaient-ils, ne saurait demeurer « une conquête aussi glorieuse. » Un combat s'était engagé ; les Allemands repoussés avaient crié à la trahison, et Charlemagne (ici commence le texte conservé) allait faire aux Lombards un mauvais parti, quand Roland intervient, fait signe aux combattants de poser les armes et s'informe du sujet de la querelle. Didier raconte ce qu'il a fait, comment il a dû défendre le palais qu'il venait de conquérir. « — Et si j'ai « mépris, ajoute-t-il,

La Prise de Pamp. Édition Mussafia. Wien, 1864, v. 250.

« De rien ver mien seigneur, je sui prest et garnis
« De fer l'amendement. E se je ai complis
« Tous siens comandemens, n'ien doi-je être meris ?
« Je ay prisse la tour és palès seignoris
« Qu'il me dona, oiant li jounes et li gris,
« Si com dist le mesaze que à lu tramis,
« Et se cist feit est voir, jentil prince et marchis,
« Pensiés se je doi estre honoriés ou repris. »

Roland prend en main la cause de Didier et fait reconnaître les véritables agresseurs. Charlemagne s'humilie devant le prince lombard et lui offre le don qu'il lui plaira de réclamer. Sans hésiter, Didier demande pour tous ses « peoniers » le privilége de franchise. Ils ne pourront plus être vendus ; ils auront droit de porter les insignes de la chevalerie, sans avoir besoin de justifier de leur noblesse :

V. 341.

« Le don que je vous quier, oiant la baronie,
« Est que frans soient sempres tous ceus de Lombardie ;
« Chi en comprast aucun, tantost perde la vie.
« Et che zescun lombar, bien qu'il n'ait gentilie
« Che remise li soit de sa ancessorie,
« Qu'il puise maintenir à honour zivalrie.
« Et si veul que cescun Lombard sens vilenie
« Puise sempre portier zainte la spée forbie
« Devant l'empereres. Qui veut en ait envie !
« Autre don ne vous quier ne autre segnorie. »

Le glorieux privilége est accordé, et, pour le rendre plus durable, l'archevêque Turpin en dresse le bref :

V. 361.

Iluec estoit Trepin qui, à non sainte Marie,
De cist fait en fist carte, e quant fut saichie,
Au bon roi Dexirier fu donée en baillie :
Adonc fu la pais feite et la meslée finie.

Ce curieux épisode pourrait, nous l'avouons, assez justifier ceux qui voient dans notre chanson une œuvre originale ; car les Lombards jouent rarement un rôle honorable dans les gestes françaises. Toutefois, dans les chansons d'Ogier et d'Aimeri de Narbonne, le roi Didier était déjà convenablement traité, et rien ne défend d'admettre que le jongleur italien ait choisi de préférence le poëme français qui mettait le plus en relief le courage et la loyauté des Italiens. En tous cas, nous distinguons ici une inspiration qui est bien du XIIe siècle. Cette charte rédigée par l'archevêque Turpin rappelle exac-

tement un passage de la très-ancienne chanson d'Aspremont, que nous avons cité ailleurs :

Devant Karlon s'estut adont Turpin ;...
Il a pris pane et ainche et parchemin,
Escrit les mos de romans en latin...

Hist. litt. de la Fr. T. XXII, p. 310.

Didier, pour avoir le premier dressé son étendard sur le donjon de Pampelune, pouvait garder la seigneurie de la ville, sous l'hommage de l'empereur. Personne ne lui contestait ce droit ; mais il ne voulut pas s'en prévaloir. Il invita même l'empereur à prendre possession du palais, et sa générosité étonna les barons français, comme on en peut juger par les paroles enjouées d'Estous de Langres, personnage dont les poëtes italiens ont fait leur Astolfo, et qui, dans notre chanson, joue le même rôle que le sénéchal Keu dans les romans de la Table ronde :

Il (Dexirier) vint à Carlemaigne et dist : « Sire, prenés V. 397.
« La maixon et l'ostel que doné vous m'avés,
« E si vos pri por Deu que vos neo refusiés;
« Car vous serés iluec servis et asiés
« Plus qu'en un autre hostel qui soit en la citiés.
« — Dexirier, dist Hestous, de ce ne dubités,
« Qu'il le prendra très bien, puis qu'ensi le priés.
« Car de si feites graces vous feroit-il asés.
« Se je l'ostel euse ensi com vous gaagnés,
« Aotre queo duc Hestous n'i seroit hostelés. »
Quant l'emperer l'oï, si en rist à cief clinés.

Revenons maintenant aux prisonniers saisis dans Pampelune. Mauseris l'émir et son fils Isoré paraissaient disposés à subir le baptême. Seulement Mauseris demandait qu'on le reçût au nombre des pairs de France; ce que les pairs n'auraient voulu accorder à aucun prix. Irrité de leurs dédains, le vieil émir parvient à tromper de nuit l'attention de ses gardes et s'en va rejoindre dans Sarragosse le roi Marsile. Isoré fut averti le premier de la fuite de son père : il court à sa poursuite, le rejoint et le force à jouter contre lui. Mauseris, après un long combat, désarçonne Isoré, et il allait lui arracher la vie, quand Roland paraît et force l'émir à lâcher sa proie. A quelques jours de là, on baptise Isoré, et, le comte de Flandre venant à mourir, Charlemagne n'hésite pas à investir de ce grand fief le nouveau « convers » :

V. 1325.
« Isorés, dist li rois, quant à vostre seemblant,
« Vous me semblés loiaus, prous et plain d'ardiment.
« Ier nous fu mort Henri de Flandre le vaillant,
« Il n'a leisé nul hoir ne nul procein parent,
« Je vous fais cuens de Flandres; oud, à vostre comant
« Avés ci bien dis mille civaliers et troistant
« De geldons et d'arciers............... »

Pour justifier une telle libéralité, il faut supposer que ces nombreux chevaliers et gens de pied formaient une des « échelles » de l'armée d'Espagne, et qu'ils avaient besoin d'un chef de vaillance éprouvée.

Voilà donc Pampelune conquise. Maintenant, de quel côté se portera l'armée? On tient conseil et l'on convient de suivre le chemin de Saint-Jacques. Roland parti le premier va disposer l'avant-garde autour de la ville de la Stoille (Estella). Bientôt le gros de l'armée est attaqué près de Monjardin par cent mille païens, que Mauseris et Altumajor, ancien émir de Cordoue et maintenant gouverneur d'Estella, amenaient de Sarragosse. Les chrétiens allaient être écrasés, quand parut Didier à la tête de ses Lombards. Un message l'avait prévenu du danger que courait l'empereur; son arrivée décida la retraite des mécréants. « Francs Lombards, avait-il dit à ses nouveaux chevaliers, le moment est venu de montrer votre franchise :

V. 1912.
« Or donc et dou bien finir
« Ce que avons comencié ; si que gaber ne rir
« Ne puisent de nous celour qu'en ont dexir.
« Hui devons la franchise à l'emperer merir. »

Mauseris put rentrer dans Sarragosse ; mais Altumajor, en voulant regagner sa ville d'Estella, qu'il ne croyait pas assiégée, fut arrêté par Roland. Une fois abattu de cheval, il dut crier merci et promettre de recevoir le baptême. Sous ce rapport, les princes sarrasins se montrent dans notre chanson fort accommodants. Altumajor, une fois baptisé, devient le meilleur auxiliaire des Français : il leur fait ouvrir les portes d'Estella, du Grouin (Logrono), et prend part à tous les autres exploits de la campagne :

V. 2444.
Lors fu Altumajour sour le palais anti
Batisiés en l'onour dou verais Yesu-crist.
Puis alerent ao temple de ceus diés maléis;
Là feirent batizier trestous grans et petis,

Car jà ne fu aucun que pont le desdéis;
Ains distrent : « Vive, vive le buen roi de Paris ! »
Lors fu sor l'aute tour le confenon Dieu mis,
Et cil ao gran Cesar e l'autre à flor de lis,
Et cil ao duc Rolland fu joste ceus assis.

Charlemagne voulait marcher sans délai sur la grande ville de Cordoue; mais Ganelon remontra sagement que Cordoue n'ouvrirait pas ses portes aussi facilement qu'Estella et Logrono. Mieux valait donc commencer par négocier avec Marsile, le roi de Sarragosse; des messagers pouvaient aller lui offrir la paix, à la condition d'un tribut annuel et de l'abandon de la loi païenne. Roland approuva le conseil,

Et dist : « Seigneur, cuens Guene n'a parlé se bien non : V. 2505.
« Che se à zescune ville hostoier nos devon
« Tant con à Pampelune hostoié nous avon,
« Au plus joane de nous florira le menton. »

Basin et Bazel, deux sages chevaliers, sont désignés pour porter ces propositions à Sarragosse. Ils arrivent et exposent à Marsile les termes de leur message. L'empereur, disent-ils, entend vous rendre les terres qu'il a conquises et n'en réclamera que l'hommage :

« Or soiés sage et prous V. 2611.
« Que à lui ne porriés durer au dernier cous.
« Car il a juré Dieu, le pere glorious,
« Que se vous ne li feites de ci fait bons respous
« Que n'i vaudra priere de sage ne de fous
« Que par force ne mete vostre orgoil au dessous. »

— « Vous mentez, gloutons, répond Marsile furieux, et la mort peut seule expier votre insolence. » Les messagers font d'inutiles représentations :

« Jentil sire, por coi
« Nous vues-tu fer daumaze, quant Çarles nous a à toi
« Envoiés pour acord, et nous à buene foi
« T'avons suen dit contié? E se tu l'ais à enoi,
« Tu t'en dois prendre à lui, non à nous par desroi. »

Comme ils n'étaient pas armés, on n'eut pas de peine à les entourer, les lier, les traîner hors de la ville et les suspendre aux fourches. Marsile permit seulement aux valets restés près des chevaux de retourner à l'empereur, pour l'avertir

de ne plus envoyer de messagers, s'il ne voulait qu'on leur infligeât le même traitement qu'à Bazin et Bazel.

Cet épisode, on doit s'en souvenir, est heureusement rappelé dans la Chanson de Roncevaux. Quand Ganelon propose à Charlemagne d'accepter les offres de Marsile et de lui envoyer un message pour traiter de la paix, Roland se souvient de la façon dont le roi de Sarragosse avait traité les précédents envoyés :

Ch. de Rol. v. 195.

En pié se drecet, si li vint contredire,
Et dist al roi : « Jà mar crerez Marsilie,
« Set ans ad pleins qu'en Espaigne venismes,...
« Li rois Marsilie i fist moult que traïstres...
« Dous de vos contes al paien tramesistes ;
« L'un fu Basan e li altres Basilies,
« Les chefs en prist ès puis desus Haltilie. »

Ganelon fut plus écouté que Roland, mais le choix du messager tomba, non sur son fillâtre, comme il l'avait espéré, mais sur lui-même. On comprend alors que, pour échapper au sort de Bazan et de Basel autant que pour se venger de Roland, il accomplisse son odieuse trahison.

Le récit de la mort de Bazin et de Basel doit appartenir à une chanson pour le moins aussi ancienne que celle de Roncevaux. Nous ne voudrions pas en dire autant de ce qui vient après : l'auteur s'y met en désaccord avec la tradition reçue, quand il fait trop tôt commencer à Ganelon son rôle de traître. Le Mayençais avait une vengeance à exercer contre un jeune et vaillant Breton, nommé Guron : pour le perdre, il persuade à Charlemagne de faire une nouvelle tentative auprès de Marsile, et d'envoyer à Sarragosse Guron, plus sage et plus courtois que les précédents envoyés. Guron part armé de toutes pièces ; il arrive et remet à Marsile les lettres de Charlemagne : bientôt les cris, les menaces couvrent sa voix. Il offre de jouter seul contre les deux plus forts champions de Sarragosse ; s'il est vaincu, Charlemagne ramènera son armée en France ; victorieux, Marsile cédera la couronne d'Espagne à Roland. L'offre est acceptée et Guron met à mort les deux Sarrasins. Il retournait triomphant ; mais, victime d'un guet-à-pens, il vient mourir aux pieds de Charlemagne. Ce jeune Guron pourrait bien être le héros d'un lai plaintif que faisait chanter devant lui Anséis de Carthage :

Rois Anséis dut maintenant souper :
Devant lui fist un Breton vieler
Le lai Guron, coment il dut finer.

Hist. litt. de la Fr. T. XIX, p. 653.

Quoi qu'il en soit, Charlemagne, après avoir vivement regretté son cher Guron, donne le signal du départ et l'armée arrive sous les murs de Cordes (Cordoue). Grâce aux bons avis d'Isoré, les douze pairs surprennent un immense convoi de bœufs et de bétail, qui venait de sortir du château de Tudelete. Mais, comme ils ramenaient leur capture au camp devant Cordoue, ils sont attaqués à l'improviste par cinquante mille Sarrasins, que Marsile envoyait au secours du roi Jonas de Cordoue. On retrouve ici l'imitation des fameux « Fuerres de Gadres » de la chanson d'Alexandre.

Les douze pairs de France, accablés par le nombre, comme ceux de Macédoine, commençaient, après avoir longtemps combattu, à lâcher pied épuisés de fatigue. Olivier propose à Roland d'envoyer vers Charlemagne un d'entre eux pour réclamer le plus prompt secours : les pairs refusent l'un après l'autre de remplir le message, pour n'être pas accusés d'avoir voulu échapper au commun danger :

Olivier dist : « Biau sir V. 4463.
« Envoiés à Carllo, que sens terme querir
« Il vous viegne secorre, ou pert de suen enpir.
« — Volentiers, dist Rolland, quant vous vient à plaisir.
« Donc le veul envoier home par non mentir
« Qui soit créu de Zarlle. » Et pues comence à dir :
« Lequiel de vous voudra cist mesage fornir ? »
Mal ait cil qui à cil pont se vousist proférir
De fornir cil mesaze, ains pristrent à teixir.
Quand Rolland s'en perçuit n'en oit nul depleixir,
Pensant que cescun d'eus voloit avant morir
Avec lu, que alier pour mesaze et garir.

Enfin, Isoré le convers consent à retourner vers Charlemagne :

« Sire, dist Isorés, moult devés cier tenir V. 4477.
« Ces barons, quant nul d'eus ne vous veut pont guerpir,
« Pour doutance de mort ne pour soy garantir.
« Mais je, qui ne suy mie de ceus de tant ardir,
« Vous feray cist mesaze de buen cuer sans mentir. »
« — Ne vous, ce dist Rolland, ne feites à leidir,
« Or feites le mesaze à nom dou saint Espir. »

Lors sperona Ysoriés le buen detrier de Tir :
« Rolland, ce dist Hestous, je vous say bien géir,
« Che Ysoriés ne voirés à vous plus revertir,
« S'il ne venist vers nous ou son pere à férir.
« — Ce ne croy, dist Rolland, mieus se leiroit oucir
« Qu'il vousist fellonie en suen cors consentir.
« Mais vous de maodir onque ne vous poustes soufrir. »
Quant Hestous l'entendi, de honte prist à rougir.

Charlemagne averti parut bientôt avec toute l'armée française et rétablit les chances favorables du combat; les Sarrasins furent mis en déroute complète. Pendant qu'on les poursuivait, Estous, qui avait abattu le gonfalonier du roi Burabel, saisissait l'étendard, et, suivi de cinquante chevaliers de sa terre, rebroussait chemin vers Tudelete. Arrivé sous les murs de ce château, il commande à ceux qui le défendaient d'en ouvrir les portes. Ceux-ci croient entendre le roi Burabel et laissent entrer Estous, qui n'a pas de peine à chasser la garnison. Ici notre jongleur italien commet une méprise, qui suffirait pour démontrer qu'il se contentait de répéter plus ou moins exactement la chanson qu'il avait entendue en France. Les chevaliers d'Estous de Langres étaient évidemment des Lingons ou Langrois; il en a fait des Anglais :

V. 4842. Oiés que fist alour Hestous le fil Odon :
L'ensagne Burabel fist dracier contre mont
E à cinc cens civalers Englois de sa maison
Se mist vers le castieus..................
A cent des siens Anglois Hastous baude joiel
Monta sour le palès.............................

Or Estous n'était pas, comme le roi Didier, d'humeur à céder son droit de premier occupant sur Tudelete. Charles, qui le prévoyait, lui dit :

V. 5078. « Biaus sire Estous, pour amour vous prion
« Que vous nous hosteliés dedens vostre maison.
« — Ne feray, dist li duc, parlé avés en pardon.
« Alés vous aobergier par delez cil boison,
« Car ci dans n'entreriés, bien le vous afion. »
Iluec estoit Rolland qui rioit à fuson
Des paroles Hestous, a lour sens mot felon,
Dist à Hestous : « Je te pri, cuisin e compeignon,
« Che por l'amor que portes à moi, ch'or à cist pont
« Rezoives l'emperer, e, s'il ti semble bon,
« Nous aoutres remaindrons, més lu servir devon. »

Dist Hestous : « Par la foi que doi saint Lazaron,
« Je ne vi onques mies preste ne cleregon
« Que mieux séust de vous dir à point son sermon. »
Lors fist la porte és pont ovrir sans plus tenson.
Quant Zarlle fu entré, Hestous mist à raison,
Et dit : « Jà dens sui-je, ou vous voliés ou non. »
Lors respondi Hestous che fronci le grignon :
« Nen saziés grés à fors che à Rolland le baron,
« Et se vous éussies dehors dit tel raison,
« Vous n'i serisiés hui entré, par saint Simon ! »
De ce rist mout le roi et tous ceus d'environ.

Avec l'aide d'un autre Sarrasin converti, nommé Carment, la ville de Cordes fut plus tôt conquise que ne l'avait été Tudelete, et le premier soin d'Altumajor, autrefois dépouillé de la seigneurie de cette ville, fut de baptiser ses anciens sujets :

Alors tous li borzois Damnidieu loer*ent*, V. 5647.
Seul pour Altu major, car tous mout l'amoi*ent;*
Mais pues la mort Zarllon, assez vilainement
Guerpi-il Yesu-Crist, e ovra malement
Vers la gent crestiane, se Trepin ne nos ment.

En effet, dans la chronique du faux Turpin, il est parlé de la défection de l'« aumaçor » de Cordoue et de son retour à la loi musulmane.

La chanson finit avant l'entrée des Français dans Estorge (Astorga). Le manuscrit est cependant complet, car, après le dernier vers du dernier feuillet, on lit : *Deo gratias. Amen.* La prise d'Astorga devait toucher au début de la chanson de Roncevaux, dont les premiers vers sont, comme on s'en souvient :

Karles li reis, nostre emperere magne,
Sot ans toz plains ad ested en Espaigne.

Justement, quand les Français entrèrent dans Astorga, il y avait sept ans qu'ils parcouraient l'Espagne sans avoir encore pu gagner Compostelle, premier but de leur voyage.

La Guerre en Espagne tient une place importante dans la « Rolandéide », ainsi qu'on a justement appelé le cycle des gestes de Roland. Elle comble dans ces gestes une grande lacune, et elle nous offre un nouveau témoin de la langue que les jongleurs italiens revenus de France transmettaient à leurs compatriotes. Le manuscrit qui nous l'a

conservé peut être contemporain de l'œuvre, et le copiste doit avoir exactement suivi les intentions du jongleur italien. Celui-ci, avec plus de raison qu'Antoine de Padoue, semble avoir été persuadé que ses vers étaient écrits en bon français, sauf çà et là quelques conjonctions substituées, pour être mieux entendues, à celles de l'original. Ainsi, au lieu de notre *avocques*, ou *avecques*, si dur pour une oreille italienne, il écrit *con* ou *cum*, qui n'offrait plus aucune incertitude de sens ou de prononciation. Au lieu de réunir, comme nous le faisons dans les prétérits, les deux auxiliaires « j'ai esté », il croit corriger une mauvaise forme française, en disant avec ses compatriotes : « je suis esté ». Puis, pour aller au-devant de la difficulté que ses lecteurs auraient eue de prononcer notre syllabe « *au* » et notre « e » muet, il les écrit « *ao*, *eo* : »

V. 183. Ao cors e ao quartier d'azur e d'or bruni...
V. 359. — Mès Zarle neo sofri, ains li fist tant d'aïe...

Dans la même intention, il écrit « aotre » pour autre ; « aoberzier » pour aubergier ; « paomoiant » pour paumoiant. S'il eût conservé l'orthographe de « lances, longes, « Charles, joie », etc., les Italiens auraient prononcé « lantzes, lontzes, Karles, dgioie »; voilà pourquoi il substitue le *z* à *c*, *ch*, et *j* :

V. 1379. Grant zoie fist Marsile quant oï por certan
Que Maozeris venoit.......

D'ailleurs, on voit qu'il ne distinguait pas bien les cas où l'élision est permise de ceux où elle est défendue dans notre langue. Ainsi dans ces vers :

V. 4016. Et vint à une fenestre ; lors vit entierement...
— A suen senestre flans li fu un arc ataciés,

il ne croyait pas rompre la mesure et prononçait :

Et vint aune fenestre......
— Li f'un arc ataciés.

Mais par une licence plus grave, il compte, quand il en a besoin, la syllabe finale de la troisième personne plurielle « ent » :

E paiens de la tour e dou mur descendr*ent*,
Mout lais, mout daomaziés, car bien plus de cinc cent

De lour furent navriés ; adonc s'en aler*ent*
Tout droit as lour ostieus e se desarmer*ent*...
Lors monta sour la tour dou mestre teniment.

L'ouvrage comprend 6,113 vers, sans compter le début qui a été enlevé dans le manuscrit unique de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, inscrit aujourd'hui sous le numéro 5 des manuscrits français.

En 1839, M. Paul Lacroix en avait transcrit les premiers et les derniers vers, comme appartenant à une rédaction particulière de Roncevaux. Il fut reconnu plus tard par M. Michelant et par M. Léon Gautier. Le premier en avait emporté une copie dans l'intention de la publier; le second en a donné une analyse moins exacte qu'on n'était en droit de l'attendre de l'historien des épopées françaises. Cette analyse a été faite avec plus de sûreté par l'auteur de l'Histoire poétique de Charlemagne. Mais nous ne saurions partager l'avis de ce dernier critique, quand il attribue la Guerre en Espagne à Nicolas de Padoue, auteur de l'Entrée en Espagne, et quand il déclare que ces deux ouvrages « ne peuvent être « utilisés pour l'histoire poétique de Charlemagne ». Les récits de la prise de Nobles et de Pampelune ainsi que l'épisode de la mort de Bazan et de Bazile font déjà partie, il est vrai, des *Reali di Francia* et de la *Spagna conquista ;* mais nous croyons qu'il convient de regarder nos deux poëmes comme les premiers en date, et les différences qui existent entre la façon dont on y raconte la querelle de Roland avec Charlemagne, la prise de Nobles et l'entrée des Français dans Pampelune, suffiraient pour obliger à tenir compte de ces deux chansons de geste françaises. D'ailleurs nous pensons avec M. G. Paris, que l'Entrée en Espagne et la Guerre en Espagne pourraient bien représenter « le premier degré « de la famille des poëmes italiens... L'idée cyclique se montre « en eux de deux façons : ils réunissent plusieurs poëmes « distincts pour en faire des récits continus, et ils rattachent « entre eux tous ces récits par l'idée de l'antagonisme des « traîtres de la maison de Mayence et des preux de la « maison de Clermont. »

P. Lacroix, Mss. conservés en Italie, p. 153.

Les Épopées fr., p. 366-376.

G. Paris, p. 174-178.

Ib., p. 178.

En effet, nous avons bien vu, dans les gestes françaises, la race de Ganelon issue de Doon de Maience ; mais nos trouvères ne semblaient attacher aucune prévention défavorable à ce nom de Mayence. Des douze fils de Doon de Maience, un seul, Griffon d'Hautefeuille, père de Ganelon, avait mérité le

renom de traître; à la même race appartenaient Girard de Roussillon, Gaufrey, les quatre fils Aimon, Naime de Bavière et Ogier le Danois. Ces grands noms suffisaient assurément pour maintenir en honneur la geste de Doon. Mais, dans les deux chansons que nous venons d'examiner, et dans un texte de Berte aux grands pieds, également italianisé, toute la race des traîtres prend le nom générique de Mayençais; tandis que la race des preux, dont le chef est Roland, représente la maison de Clermont. Cette double catégorie, qui semble de l'invention des jongleurs italiens, eut pour sa raison d'être le besoin de frapper plus nettement l'attention des auditeurs. Moins familiarisés avec l'ensemble de l'épopée française, les Italiens devaient savoir gré aux chanteurs de leur donner un moyen plus facile de distinguer les traîtres et les preux, en rapportant tous les premiers à Mayence, tous les seconds à Clermont.

La Guerre en Espagne a été publiée en 1864, sous le titre de « la Prise de Pampelune », par le professeur Adolf Mussafia, un des gardes de la Bibliothèque impériale de Vienne. Le savant éditeur a fait précéder le texte d'une préface, dans laquelle il soutient, avec M. Léon Gautier, que le même auteur n'a pu composer l'Entrée et la Guerre en Espagne. La deuxième chanson, en effet, se distingue de la première par le style, la bonne disposition des récits, et le respect du caractère des héros consacrés. Charlemagne s'y montre d'ordinaire grand, juste, imposant; Roland, généreux et invincible; Naime, toujours bon conseiller et toujours écouté. Il faut encore savoir gré à l'auteur de la Guerre en Espagne de n'avoir pas affadi son ouvrage par le moindre episode d'amour. Il n'est pour rien dans toutes ces inventions d'illustres aventurières, qui n'allaient pas tarder à se donner carrière dans les innombrables refontes italiennes de nos chansons de geste et des romans de la Table ronde.

Nous ne dirons rien des peines que s'est données M. Mussafia pour restituer ou plutôt constituer, d'après la Guerre en Espagne et le Macaire, une langue intermédiaire qui aurait eu ses règles fixes, et aurait un instant menacé de s'établir dans le nord de l'Italie. Sur ce point nous nous en tenons à ce que nous avons dit dans les pages précédentes.

XVII.

MACAIRE.

L'histoire d'un chien, poursuivant et faisant reconnaître le meurtrier de son maître, est plus ancienne qu'on ne saurait dire. Plutarque le premier l'avait racontée, mais assurément d'après une tradition répandue longtemps avant lui. « Pyr-« rhus, dit-il, allant par pays, rencontra un chien qui gardoit « le corps de son maistre que l'on avoit tué ; et, entendant « des habitants qu'il y avoit trois jours qu'il estoit auprès, « sans en bouger et sans boire ny manger, commanda que l'on « enterrast le mort et qu'on amenast le chien quant et luy, « et qu'on le traictast bien. Quelques jours après, on vint à « faire la monstre et reveue des gens de guerre passans par « devant le roy, qui estoit assis en sa chaire et avoit le chien « auprès de lui, lequel ne bougea aucunement, jusqu'à ce « qu'il aperceut les meurtriers qui avoient tué son maistre, « auxquels il courut sus incontinent, avec grand abboys et « grande aspreté de courroux, en se retournant souvent « devers Pyrrhus, de manière que non-seulement le roy, « mais aussy tous les assistans entrèrent en suspicion grande « que ce devoient être ceulx qui avoient tué son maistre. Si « furent arrestés prisonniers, et leur procès fait là-dessus, « joinct quelques autres indices et présomptions ; tellement « qu'à la fin ils advouèrent le meurtre et en furent punis. »

Plutarque au Traité : *Quels animaux sont les plus avisés?* Trad. d'Amyot.

Le fond du même récit se retrouve, au IVe siècle de notre ère, dans l'Hexaméron de saint Ambroise. « Un « homme avait été tué à Antioche, dans un quartier écarté. « Le meurtrier était un soldat qui avait profité de la nuit « pour échapper sans être reconnu. Le cadavre gisait étendu « sur la terre, et les passants voyaient le chien de la victime « arrêté sur son maître en poussant des cris lugubres. Le « coupable, sans doute pour aller au-devant des soupçons, « se joignit à la foule, qui regardait avec une égale surprise « le corps laissé sans sépulture et le chien qui ne le quittait « pas. Mais ce chien n'eut pas plutôt aperçu le soldat, que, « cessant d'aboyer, il s'élança sur lui et le saisit de façon à « ne plus le lâcher. Le coupable, effrayé, crut voir ici le ju-

Div. Ambros. opera. Hexam., l. VI. Paris, 1559, p. 882.

« gement du ciel. Quand on l'interrogea, il ne put rien allé-« guer pour sa défense, et son silence parut l'accuser autant « qu'aurait fait un aveu sincère. »

Jusque-là, l'histoire n'avait rien d'absolument invraisemblable : l'homme a toujours cru reconnaître quelques lueurs de sa propre intelligence dans les animaux qui l'entourent. Mais, l'imagination aidant, on ne se contenta pas de ce grand exemple de fidélité; on fit du chien d'Antioche une sorte de champion judiciaire, vengeur du maître qu'il regrettait. La tradition antique avait déjà reçu ce fabuleux complément au XIIe siècle, puisqu'un écrivain bien connu de ce temps-là, Giraud de Barry, se permet d'ajouter aux lignes de l'Hexaméron qu'on vient de citer : *Ob tantam igitur et tam vehementem homicidii presumptionem, judicatum est duello rei certitudinem experiri. In campo itaque constitutis, et vulgi circumstante corona, hinc cane dentibus armato, illinc baculo cubitali milite munito, tandem cane victore victus homicida succubuit et ignominiosam publico patibulo pœnam dedit.*

Girald. Camb. Itinerar. Cambriæ, lib. I, c. VII.

Il faut remarquer que Giraud de Barry place encore ici le duel à Antioche; d'où nous devons conclure qu'il n'en avait pas emprunté le récit à la chanson de geste française, qui peut-être n'était pas composée quand il écrivait l'*Itinerarium Cambriæ.* Giraud avait plutôt emprunté la circonstance du duel à quelque compilateur latin d'exemples moraux. S'il avait suivi la chanson de geste, n'aurait-il pas transporté la scène en France, et le chien n'aurait-il pas combattu sous les yeux du roi?

La geste de Macaire doit avoir été répandue vers la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe. Albéric de Trois-Fontaines, auquel nous savons gré d'avoir daigné tenir quelque compte de la poésie populaire, et dont la chronique s'arrête à l'année 1243, l'a signalée comme on va voir :

Alb. Tr. Font. Chronic., édit. 1698, p. 105.

« A la sollicitude de sa mère, Charlemagne avait épousé la « fille du roi Didier de Lombardie; il la répudia au bout d'un « an pour épouser l'Allemande Hildegarde... La disgrâce de « la première reine, qu'ils nomment Sibile, a fourni aux « chanteurs français le sujet d'une très-belle fable. Il y est « parlé d'un nain des plus vils, cause de l'éloignement de la « reine ; d'un chevalier, Aubri de Montdidier, chargé d'escor-« ter Sibile, et tué par le traître Macaire ; du chien de chasse « d'Aubri, qui, dans un merveilleux duel, triomphe de Ma-« caire en présence de Charlemagne ; de Galleran de Beau-

« caire, attaché au gibet en même temps que Macaire ; d'un « vilain ânier, nommé Varocher, qui protége la reine dans ses « voyages ; d'un insigne larron, Grimoart ; d'un ermite, frère « de l'empereur Richer de Constantinople, père de Sibile ; « de l'expédition dudit empereur Richer en France ; du fils « de la reine Sibile, nommé Louis, auquel le duc Naime « (Naaman) donne en mariage sa fille Blanchefleur ; de Char- « lemagne assiégé devant Moiemer (Montaimé, *in Monte « Widomari*), par ledit Louis et les Grecs ; de la récon- « ciliation de la reine et de l'empereur ; des six traîtres de la « race de Ganelon attachés au gibet, à savoir : Macaire « et Galeran, dans Paris ; Amaugis et les trois autres devant « la porte ou dans l'intérieur de Moiemer. Tous ces récits « ont leur agrément : ils font tour-à-tour rire et pleurer « ceux qui les écoutent ; mais ils s'écartent trop de la vérité « historique et ne sont composés qu'en vue du profit qu'on « en attend, *lucri gratia compositi.* »

Voilà bien le résumé d'une chanson de geste. Mais cette chanson, disons-le tout de suite, ne devait pas encore être le dernier terme de la légende. Deux siècles plus tard, on rapporta le duel à des temps plus rapprochés. Ce fut non plus Charlemagne, mais le sage roi Charles V, qui, l'année 1371, l'avait ordonné dans l'île Notre-Dame, où la trace des lices dans laquelle on avait enfermé les deux champions était encore visible. La fontaine, près de laquelle avait été tué Aubri de Montdidier, existait encore dans la forêt de Bondi sous le nom de fontaine Aubri ; enfin, pour éterniser la mémoire d'un événement si extraordinaire, on avait peint le combat du levrier contre Macaire sur le manteau de la grande cheminée du château de Montargis. De tout cela il n'y avait de vrai que la peinture de Montargis, exécutée à la fin du XVᵉ siècle, et dont on peut voir la gravure dans le troisième volume des Monuments de la monarchie française, de Montfaucon. De cette peinture est venu le nom de « Chien de « Montargis, » donné au lévrier d'Aubri de Montdidier.

La chanson de geste originale, qui avait tant contribué à rendre cette ancienne tradition populaire, n'a pas encore été retrouvée. Il n'en reste que de rares fragments, en tout cent vingt-trois vers, recueillis vers 1835 sur les gardes d'un manuscrit de Nicolas de Lire, par le professeur Bormans de Gand, et communiqués à M. de Reiffenberg, qui les a insérés dans les notes de son édition de Philippe Mouské. Ces frag-

Reiff. Chron. de P. Mouské. T. I, p. 610.

ments se rapportent précisément à quelques points omis dans la chanson franco-italienne que nous examinerons tout à l'heure, et justifient le sommaire d'Albéric de Trois-Fontaines. Nous y retrouvons l'ermite, frère de l'empereur Richier, et le larron Grimoard qui met son savoir-faire au service de la reine exilée. Voici le couplet où Grimoard, pliant sous le poids des provisions qu'il a dérobées, s'en décharge sur l'âne d'un vilain qu'il vient à rencontrer :

Li fardiaus fu pesans, à poi que n'est crevés.
Un vilain encontra à l'entrée d'uns prés,
Un asne devant lui qui de busse est trossés.
« Sire, dit Grimoars, cest asne me vendés. »
Et cil li respondi : « Por noient en parlés,
« Je n'an prandroie mie tot quanque vos avés. »
Quant Grimoars l'oï, à poi qu'il n'est desvés.
Envers l'asner s'en vait, de lui est acolés,
An l'oreille li dist deus enchantemens tés
Que li asners s'endort, à la terre est versés.
Grimoars prent son asne, n'i est plus arestés,
Le pain mist de desus et les poissons de lés,
Et les baris de vin dont il estoit troussés ;
Puis sesi l'aguillon, trois fois s'est escriés :
« Het, avant ! Diex aie ! » atant s'en est tornés,
Desci que l'ermitage n'est-il pas arestés.

MM. de Reiffenberg, Ferd. Wolf et Guessard ont lu aux huitième et dixième vers : « li asnes ; » leçon vraisemblablement fautive : c'est l'ânier que Grimoard dut endormir, pour avoir la facilité de chasser l'âne devant lui.

Au lieu de l'ancienne chanson à laquelle appartenaient ces fragments, il ne nous reste qu'une composition franco-italienne, découverte en 1856 par M. Guessard dans la bibliothèque de Saint-Marc de Venise. Le manuscrit unique qui la renferme a été exécuté au XIVe siècle, et doit être contemporain de l'auteur, la barbarie du style ne laissant guère supposer qu'à un siècle de distance on ait songé à en multiplier les copies. Ce n'est pas, comme a paru le croire M. Guessard, une chanson rapportée de France et dont un jongleur italien aurait, pour être mieux entendu de ses compatriotes, fait une sorte de macaronée. Ce n'est pas, comme l'a dit M. Mussafia, un précieux « témoin » de langue demi-française et demi-lombarde ; langue qui aurait eu ses règles et sa syntaxe : à notre avis, c'est l'œuvre d'un trouvère lombard, qui, après un long séjour en France, était revenu

dans son pays, persuadé qu'il savait assez de français pour composer en cette langue un long poëme imité de la chanson de geste. Et cette œuvre devant être non pas lue mais chantée en plein air, l'auteur crut nécessaire de substituer çà et là des expressions, des désinences à demi italiennes à des expressions et à des désinences que les auditeurs transalpins auraient eu plus de peine à entendre. D'ailleurs, les remarques que nous avons eu l'occasion de faire sur les deux chansons précédentes s'appliquent à la troisième, et nous nous contenterons d'y renvoyer nos lecteurs. Examinons maintenant cette chanson, dont le style nous dispensera de multiplier les citations.

Longtemps après la funeste journée de Roncevaux, l'empereur avait rendu sa confiance à la race dont il avait tant de fois reconnu la perfidie. Macaire, digne neveu de Ganelon, jouissait surtout d'un grand crédit; sa place était marquée à la table de l'empereur. Bientôt le traître osa concevoir l'espérance de séduire la belle et vertueuse impératrice Blanchefleur, fille de l'empereur de Constantinople. Un jour de fête Saint-Richer, Blanchefleur, assise dans un riant verger au milieu de ses dames, écoutait les chants d'un habile « vielleur »; Macaire arrive et s'approchant d'elle : « Dame, « dit-il à demi-voix, vous êtes assurément la reine des belles ; « mais n'est-ce pas un péché mortel de vous avoir mariée à un « vieillard si peu fait pour vous rendre heureuse? Si nous « tombions d'accord de nous aimer, tout deviendrait riant « autour de nous !

« Se moi e vos foumes acompaignés,
« Plus bela compagne non se poust trover. »
La dame l'od, si le prist à guarder,
E en riando si le prist à parler.

Macaire, éd. Mussafia. Wien, 1864, v. 23.

« Vous voulez gaber sans doute, lui dit-elle : mais sachez « qu'avant d'être infidèle à mon seigneur, je me laisserais « écarteler et brûler. »

Macaire s'éloigna, sans perdre l'espérance d'atteindre son but. Il y avait dans la maison de Blanchefleur un nain grotesque, mais plaisant, dont elle aimait les bouffonneries. Macaire va le trouver et fait si bien qu'il l'engage à parler en sa faveur à la reine. Le nain saisit dès ce moment toutes les occasions de vanter la force, la jeunesse, la beauté de Macaire; Blanchefleur l'écoutait avec impatience; puis elle

lui défendait de jamais prononcer ce nom devant elle. Le nain voulut insister à quelques jours de là, et la reine indignée le saisit par le poing et le laissa tomber du haut d'un « solier » où elle se tenait. La chute ne fut pas mortelle. Macaire, qui attendait près de là, recueillit son misérable complice et le mit entre les mains des « mires. » Dès qu'il fut guéri : « Nous avons, lui dit Macaire, « les mêmes sujets de ressentiment ; nous nous vengerons si « tu veux écouter mes conseils. Tu dors la nuit près de la « chambre de la reine : il te sera facile de traverser l'allée « qui vous sépare. Quand, au point du jour, tu entendras « l'empereur aller aux matines, suivant sa coutume, tu te « glisseras dans la chambre et tu prendras sa place sans « éveiller la dame. Après les matines chantées, Charles « regagnera son lit ; il t'apercevra et ne daignera pas « toucher une aussi chétive pièce de chair ; mais il ne dou- « tera pas du crime de la reine et se chargera de notre « commune vengeance. »

Le nain fit ce que lui proposait Macaire. Surpris par l'empereur aux côtés de Blanchefleur, il eut le temps de s'esquiver, et la malheureuse reine, ne sachant que répondre à des reproches dont elle ne devinait pas le motif, fut mise en jugement. Les barons qui formaient la cour la crurent coupables ; le nain se contenta d'alléguer la nécessité où il s'était trouvé d'obéir à la reine, sa souveraine maîtresse ; elle fut condamnée au supplice des adultères, le feu. Avant d'être conduite au bûcher, elle demande un confesseur : l'abbé de Saint-Denis arrive, l'absout des péchés qu'elle avoue, mais ajoute foi au serment qu'elle fait de n'avoir jamais violé la foi conjugale. Elle lui parle aussi de l'enfant qu'elle portait dans ses flancs, et les barons, quand l'abbé les en avertit, adoucissent leur première sentence. Blanchefleur est seulement bannie, et s'éloigne sous la conduite d'un preux et loyal chevalier nommé Aubri, parent de Morant de Rivier. N'oublions pas de dire qu'avant son départ le nain avait reçu de Macaire un tout autre salaire que celui qu'il en attendait :

Ib., 498. Or entendés, signur et bona zent,
Ce qe fu Machario le soduant :
El fo venu da li foïs davant,
Li nan el porte en braz selement ;
Et po après à domander li prant :

« Nan, nan, fait-il, di mo segurement
« Fus-tu cum la dama uncha à ton vivant?
« — Oïl voir, sire, una foi e sesant,
« Son sta con le in leto e altrement. »
Quando Machario l'olde, vezando tota jant,
En le foïs le rue, si dis : « Va, soduant,
« Honi a-tu li rois ; ne t'en zira vantant. »
E ensi le fait arder in fois ardant.

Aubri était parti avec la triste Blanchefleur et suivi d'un beau lévrier qui ne le quittait jamais. Pour Macaire, dès qu'il les avait vus s'éloigner, il s'était armé de pied en cap et avait chevauché sur leurs traces. La reine, à peine entrée dans la forêt voisine de Paris, était descendue de son palefroi pour goûter le frais d'une fontaine limpide. Elle allait remonter, quand parut Macaire : « Ah ! sire Aubri, dit-elle effrayée, « je suis perdue. Voici le traître qui a causé tous mes mal- « heurs. » Mais Macaire déjà criait : « Chevalier, laisse cette « femme ; c'est à moi de la conduire. »

Aubri n'avait d'autre arme que son épée ; il ne pouvait lutter avec avantage contre un vigoureux chevalier couvert de l'écu, du heaume et du haubert. Le combat dura pourtant assez longtemps, et Blanchefleur, en prévoyant la triste issue, abandonna son palefroi et s'enfuit à travers la forêt. Elle courut longtemps, le désir d'échapper à l'odieux Macaire ayant doublé ses forces, pendant qu'Aubri tombait mortellement frappé. Le meurtrier n'attendit pas qu'il rendît le dernier soupir pour s'élancer à la poursuite de Blanchefleur; mais il eut beau battre la forêt, il ne retrouva pas la dame et il prit le parti de rentrer dans Paris aussi secrètement qu'il en était sorti.

Le lévrier seul était demeuré à la fontaine, léchant les plaies de son maître et cherchant à réchauffer son corps inanimé. Il demeura là trois jours, en poussant de douloureux hurlements. Enfin, pressé de la faim, il courut jusqu'à Paris, et monta le degré du palais, comme l'empereur et les barons étaient à table. Au milieu des convives, il distingua Macaire, s'élança sur lui les yeux ardents de fureur, lui enleva une partie du visage et l'aurait étranglé si on ne l'eût contraint de lâcher sa proie.

On ne manqua pas de trouver étrange cet acharnement d'un chien contre une seule personne. Un des barons dit : « En vérité, si Aubri était de retour, je croirais avoir vu son

« lévrier. » Pour Macaire, il se hâta de regagner son hôtel et d'y faire panser sa blessure. Trois jours après, le chien reparut à la même heure et voulut encore s'élancer sur Macaire ; mais celui-ci s'était fait bien garder par des valets armés de bâtons, et le fidèle lévrier aurait été assommé, si Naime, au nom de l'empereur, ne l'eût protégé.

« Voilà, dit le sage conseiller, une étrange merveille. Il « faut savoir d'où vient, où retourne ce chien. » Aussitôt l'empereur et les barons de monter à cheval et de suivre le chemin qu'on avait vu prendre au lévrier. En entrant dans la forêt, ils entendent de sourds aboiements et arrivent à la fontaine. Là gisait le corps d'Aubri à peine reconnaissable, et, non loin de là, dans un pré, paissait abandonné le cheval qui lui avait appartenu.

Le duc Naime ne douta plus que le lévrier n'eût reconnu et voulu signaler le meurtrier d'Aubri. On commença par donner la sépulture chrétienne à la victime :

V. 901. Li corpo e fraido, nul homo li voit tozer :
Al meo qe il poit le fi à Paris porter.
Con gran honor le font enterer.
Cescun le plore, péon e zivaler,
Dame e polzele e petit bazaler.

D'après l'avis de Naime, le chien accusateur et Macaire furent mis sous bonne garde. Macaire parut indigné en voyant le roi attacher de l'importance aux furieux mouvements d'un chien ; il défia quiconque oserait le soupçonner d'avoir eu la moindre part au meurtre d'Aubri. On le savait bon chevalier, il appartenait à une race redoutable, personne n'osa relever le gant. Naime cependant soutint qu'il y avait un accusateur : c'était le lévrier ; et l'empereur, en faisant dresser les lices, décida que Macaire armé d'un bâton et couvert d'un simple hoqueton, attendrait le chien, qui n'aurait d'autre arme que ses dents. Les Mayençais ne s'opposèrent pas à l'épreuve, le succès leur en paraissant assuré.

Le combat fut de part et d'autre rudement soutenu. Enfin le lévrier saisissant à la gorge son adversaire ne lui laissa que le temps de crier merci et de réclamer un confesseur. L'abbé de Saint-Denis fut encore appelé. Macaire, arraché à la fureur vengeresse du chien d'Aubri, avoua que le nain avait été par lui suborné pour le venger des mépris de Blanchefleur ; qu'il avait provoqué et mis à mort le chevalier

chargé de la conduire, mais qu'il ne pouvait dire ce que la dame était devenue. Après cette confession, qui lui était arrachée par la crainte des feux de l'enfer, Macaire fut lié à la queue de deux chevaux indomptés, puis ses membres dispersés furent réunis et jetés dans un bûcher.

Là s'arrête l'histoire d'Aubri, de Macaire et du lévrier. Nous sommes pourtant à peine au tiers de la chanson, et le trouvère abandonne ces trois personnages, sans même nous dire ce que devint le vainqueur ; s'il mourut des suites du combat, ou s'il fut, à compter de là, hébergé, nourri aux frais de l'empereur ou de la famille d'Aubri.

La suite des aventures de Blanchefleur n'offre plus qu'un amas de lieux communs auxquels nous ont accoutumés les autres chansons de geste. Nous les passerons rapidement en revue. La reine, après avoir quelque temps erré dans la forêt, fait rencontre d'un bûcheron nommé Varocher. Cet homme, d'un aspect rude et sauvage, la reconnaît pour la reine de France, la conduit d'abord dans sa hutte, lui présente sa femme et ses deux enfants, puis se met en route avec elle.

Comme le rôle du nain rappelait celui du valet de Florent et Octavian, surpris par l'empereur au seuil de la chambre de l'impératrice, Varocher nous reporte au voyer Simon, qui avait recueilli Berte aux grands pieds dans la forêt du Mans. Sa faible intelligence, sa force surnaturelle, ses cheveux, sa barbe sordides et l'énorme bâton qu'il ne quitte jamais rappellent aussi beaucoup Rainouart au tinel ; et tous les deux peuvent avoir été le type de ces sauvages armés de massue, devenus les supports de tant d'écus armoriés.

Blanchefleur traverse la Provence et la Lombardie, présentant partout comme son époux le hideux Varocher. Le contraste de sa courtoisie et de sa beauté avec la laideur et la grossièreté de son compagnon de voyage ne manquait pas d'étonner ceux qui lui accordaient l'hospitalité. Ils demandaient :

« Qe est quel malfé
« Qe sempre porta quel gran baston quaré ? »
Dist la raïne : « Cosi e costumé,
« No le adastés ne no le corocé,
« Qe de senso non est ben tempré ;
« Mon segnor est, in guarda m'oit mené. »

Arrivés en Hongrie, ils s'arrêtent chez un honnête bour-

geois, nommé Primeran, chez lequel la reine met au monde un enfant dont l'hôte offre d'être le parrain. Comme il le portait au moutier, le roi de Hongrie vient à passer et demande à voir ce que Primeran tenait enveloppé : « Monseigneur, « c'est l'enfant de ce vilain truand qui m'accompagne et de « la plus belle et plus avenante dame du monde. » Et il écarte les langes, de façon à permettre de distinguer sur l'épaule du nouveau-né l'empreinte d'une croix blanche. « Ce n'est pas ici, dit le roi, le fils d'un truand ; je serai son « parrain. » Ils arrivent au moutier : « Damp prêtre, dit le « roi, faites chanter le grand office ; l'enfant que je vous « présente est né de rois et d'empereurs. Je lui donnerai « le nom de Louis ; c'est le mien. » L'enfant baptisé, le roi s'éloigne, non sans avoir tendu à Varocher une bourse bien garnie. Varocher n'avait jamais vu tant de deniers ; il fait éclater une joie bruyante, et revient annoncer la bonne nouvelle à Blanchefleur :

V. 1427. « Dama, fait-il, ben vos poez priser,
« Quant vostre fils a fato batizer
« Li rois d'Ongarie, qi tant e pro e ber ;
« Et vostre fil el a fato nomer.
« E à cestu que dis q'il est son per
« Oit doner dineri por spenser. »

Le roi visita le lendemain la mère du nouveau-né. Blanchefleur lui raconta ses aventures et consentit volontiers à venir habiter le palais du roi. Elle fut présentée à la reine, et de belles robes furent données à l'heureux Varocher.

A compter de là, nous suivons péniblement les messages qui vont et viennent de Constantinople en France, en Hongrie. Le roi de Grèce, qu'on nomme ici Cleramon, apprend, d'un côté, que sa fille, accusée d'un infâme adultère, a été bannie de France ; de l'autre, qu'elle a été recueillie par le roi de Hongrie. Il envoie la redemander à ce prince. Blanchefleur revient donc à Constantinople, toujours accompagnée de Varocher. Cleramon rassemble une armée formidable, qu'il conduit en France pour demander vengeance de la honte infligée à sa fille : nous voyons alors Charlemagne jouer le plus triste personnage. Naime le fatigue d'interminables remontrances, sans lui fournir les moyens de réparer ses fautes. Les Grecs, arrivés devant Paris, triomphent dans toutes les rencontres. Tantôt Varocher pénètre dans le camp des Français

et leur enlève un immense butin; tantôt il les met en fuite, après avoir abattu le duc Naime, le preux Bernard de Montdidier et les meilleurs barons de Charlemagne. Ici nous soupçonnons grandement le trouvère italien d'avoir beaucoup ajouté à l'ancienne chanson de la Reine Sibille. Enfin Charlemagne propose de terminer la guerre par un combat singulier; et Cleramon, qui comptait sur la valeur de Varocher, comme les Français sur celle d'Ogier le Danois, y consent volontiers. Sachons au moins gré au trouvère italien d'avoir assez respecté la grande renommée d'Ogier pour ne l'avoir pas fait tomber sous le glaive de ce Varocher. Les deux champions, après avoir longtemps ferraillé, entrent en conversation. Ogier apprend que Blanchefleur est dans le camp des Grecs, et Varocher que Charlemagne, ayant depuis longtemps reconnu l'innocence de l'impératrice, est prêt à faire amende honorable à Cleramon et à reprendre sa femme. Tous les malentendus cessent; les deux souverains redeviennent bons amis, et Blanchefleur rentre dans Paris, aux acclamations universelles.

Pour Varocher, il se souvient pour la première fois qu'il a laissé, dans la forêt voisine de Paris, une femme et deux enfants devenus grands pendant sa longue absence. Il va les visiter. Avant d'arriver à son ancienne chaumière, il rencontre ses deux fils marchant le dos courbé sous une lourde charge de bois:

Quant à sa mason el se fo aprosmé, V. 3536.
En mé la voie oit du ses fils trové,
Que venoit del bois cun legne ben cargé.
A lor s'aprosme, de doso li oit rué.
Quando li enfant se vi si malmené,
Cascun de lor oit grand baston pilé,
Verso son per s'en vont aïré,
Feru l'averoit, quant se retrase aré...
« — Bel fils, fait-il, vu no me conosé,
« Vestre per sui, qe à vos son torné
« Et tant avoir vos dono amasé
« Richi en serés en vestra viveté,
« Zascun sera zivaler adobé. »

Et, comme si le point important était de nous rassurer sur le sort de Varocher, le trouvère prend congé de ses auditeurs, après les avoir informés qu'il vécut désormais en grand seigneur :

V. 3555.

Quant Varocher entra en sa maison,
Ne le trova palio ne siglaton,
Ne pan, ne vin, ne carne ne peson,
E sa muler non avoit pelizon.
Mal vestia estoit ans ambes ses garzon.
Tot le vesti de palii d'aquinton;
De tot quel colse qe perten à prodon
Fe aporter dentro da sa mason.
Si fe lever palasi e dojon;
En la corte K. fo tenu canpion.
Da qui avanti sen'o va la canzon.
E Deo vos beneie qe sofri pasion.

Ce n'est pas la seule fois que les chansons de geste ont réservé une place honorable aux gens de roture et de métier. Garin le Loherain avait pour aïeul un vilain enrichi dans la marchandise, et le brave Rigaud du Plessis, son cousin, fils du vilain Hervis, n'avait reçu qu'avec grande répugnance l'adoubement de chevalier. Dans Baudoin de Sebourg, un pauvre savetier est jugé digne de porter la couronne de Babylone; enfin, dans la chanson de Jérusalem, c'est aux vilains, aux ribauds, que l'honneur est réservé d'escalader les premiers la ville sainte. L'invention du personnage de Varocher nous paraît donc moins originale que ne l'a cru M. Guessard, et nous ne pouvons avec lui reconnaître ici l'intention qu'aurait eu le trouvère de rehausser les vilains pour abaisser les chevaliers.

D'après ce qu'Albéric de Trois-Fontaines nous a rappelé de la chanson française de Sibille, cette chanson contenait plusieurs épisodes qu'on chercherait inutilement dans le Macaire; elle était écrite en vers alexandrins, tandis que le Macaire est en décasyllabes. De là, M. Guessard a cru pouvoir conclure que la chanson, imitée par le trouvère italien, était non pas la Reine Sibille, mais un autre poëme entièrement perdu. Et le récit le plus simple, le moins surchargé d'épisodes, devant être le premier en date, c'est ce premier texte du Macaire qui aurait servi de modèle même aux alexandrins de la Reine Sibille. La conclusion de M. Guessard ne nous a pas semblé rigoureuse. Rien n'empêche d'admettre que le trouvère italien ait donné à la légende originale une forme plus concise, et qu'il n'ait pas tenu compte de plusieurs personnages secondaires, tels que l'ermite frère du roi de Grèce, le larron Grimoard, les quatre Mayençais pendus à la porte de Montaimé, et même le

jeune Louis, dont les exploits, racontés dans la chanson de Sibille auraient fait une sorte de double emploi avec ceux du bûcheron Varocher. Un imitateur italien peut avoir eu de bonnes raisons pour faire ces coupures, et pour laisser du récit original ce qui pouvait fatiguer l'attention des auditeurs qu'il avait à satisfaire.

D'un autre côté, si le Macaire n'est pas la simple reproduction d'une œuvre purement française, il est assez naturel d'admettre que l'auteur de ce poëme ait choisi le vers décasyllabe, assurément le plus facile et le plus généralement adopté en Italie.

Ce que je lui reprocherais plutôt, c'est de n'avoir pas respecté les noms propres consacrés par la tradition. Peut-être n'avait-il jamais lu la chanson de la Reine Sibille et ne l'avait-il retenue que pour l'avoir entendu chanter. Une certaine confusion se serait alors glissée dans ses souvenirs : l'auteur de la Reine Sibille avait dû parler assez longuement de cette Blanchefleur, fille de Naime ou plutôt d'Aimeri de Narbonne, que le prince Louis finissait par épouser et associer à la couronne ; le trouvère italien, qui ne dit rien de ce mariage, transporte à la Reine Sibille ce nom de Blanchefleur. Un preux chevalier de la maison de Charlemagne s'appelait Bernard; le trouvère italien en fait Bernard de Montdidier, aux dépens du malheureux Aubri qu'il prive de sa véritable patrie. L'empereur ou roi de Grèce n'est plus Richier, comme dans tous les autres récits, mais Cleramon. De telles substitutions, si elles n'étaient pas le fait du jongleur italien, se retrouveraient dans quelques-unes des formes que la légende originale a revêtues en France, en Espagne, en Germanie; le poëme français décasyllabe qui les aurait fournies aurait laissé des traces dans les *Reali di Francia*, dans la chronique de Philippe Mouské, dans Gace de La Buigne et dans les nombreux poëtes et prosateurs qui ont répété l'histoire d'Aubri de Montdidier et de son lévrier. C'est en vain qu'on les y chercherait.

Nous avons déjà dit que la chanson de Macaire avait été pour la première fois reconnue en 1856, dans un manuscrit de Venise. L'année suivante, M. Guessard, auquel on devait cette découverte, la signalait à l'attention des critiques; il en avait tiré une copie, avec l'intention d'en donner la première édition. Mais un philologue de Vienne, M. Ad. Mussafia, éclairé par les indications de MM. Guessard et Léon

Bibl. de S.-Marc, n° XIII, z. z. 3.

Bibl. de l'Éc. des Ch., IVe sér. t. III, pp. 394-414.

Ad. Mussafia. Macaire, ein altfranzösisches Gedicht. Wien, 1864.

Gautier, prit les devants et fit paraître dans le même volume « la Guerre en Espagne, » sous le titre inexact de « la Prise « de Pampelune » et le « Macaire ». L'édition de M. Guessard avait demandé de plus longues études et ne parut que deux ans plus tard; mais le texte du poëme était depuis longtemps imprimé, si bien que la seconde édition ne put rien devoir à la première. Et comme le savant viennois avait obtenu la faveur spéciale d'emporter le manuscrit original, il a pu, comme M. Guessard en est convenu de bonne grâce, le reproduire avec une exactitude plus rigoureuse. C'est là ce qui nous a décidé à choisir nos rares citations dans l'édition de Vienne, bien que nous n'ayons reconnu que de rares et peu graves différences entre cette édition et celle de Paris. Nous soupçonnons seulement les vers 35 à 44, omis dans la première édition, de ne pas appartenir à la chanson de Macaire.

Dans une assez courte préface, M. Mussafia a de nouveau tenté de découvrir quelque régularité dans le style barbare du trouvère italien. Nous craignons qu'il ne se soit donné beaucoup de peine pour arriver à des conclusions très-contestables.

Le travail de M. Guessard est d'une tout autre importance. Convaincu de l'existence d'un poëme français différent de celui qu'avait indiqué Albéric de Trois-Fontaines, l'ingénieux et savant critique a essayé de restituer cette chanson modèle, en rétablissant la mesure des vers, en substituant le meilleur français du XIIIe siècle aux mots, aux inflexions, aux perpétuels solécismes du poëme italianisé. Pour ce qui est d'une seconde chanson française, modèle du texte italien, on a vu que nous ne partageons pas la conviction de M. Guessard, et que la chanson de Macaire nous avait semblé originale, sinon pour le fond, au moins pour la forme. Peut-être l'habile philologue aurait-il avec un égal succès remis en bons vers l'Entrée en Espagne, qui pourtant est bien l'œuvre de Nicolas de Padoue.

Quoi qu'il en soit, la tentative de restitution de M. Guessard atteste une connaissance profonde de notre ancienne langue poétique, et nous conseillons à quiconque voudra lire jusqu'à la fin la chanson de Macaire de la prendre dans la rédaction de M. Guessard plutôt que dans le texte rebutant du trouvère italien.

A ce curieux essai ne s'est pas borné le travail du second éditeur. Dans la préface, qui ne comprend pas moins de cent

trente-trois pages, tous les points qui se rapportent à l'origine, aux développements, aux transformations de la légende du chien de Montargis sont examinés, éclairés et soumis à une critique intéressante, enjouée, spirituelle. Nous apprenons combien d'auteurs ont glosé sur ce sujet, combien ont voulu le rattacher à l'histoire authentique, combien en ont reconnu la fausseté, l'invraisemblance. Justice est rendue à tous ceux dont les recherches avaient eu déjà pour but cette anecdote littéraire, tels que Leibnitz, dans ses notes sur Albéric de Trois-Fontaines, Bullet, dans une dissertation sur le Chien de Montargis, le savant danois Svend Grundvig, les Allemands Van der Hagen et Massmann, et surtout Ferdinand Wolf, de Vienne. M. Guessard a résumé et complété tous ces travaux; son livre peut aujourd'hui tenir lieu de tous les autres, et nous doutous qu'on puisse, après lui, ajouter quelque chose à la curieuse monographie de la légende si populaire du chien de Montargis. P. P.

SERMONNAIRES.

Nous allons mentionner sous ce titre commun un nombre assez considérable de sermonnaires, qui, pour la plupart, se firent entendre à Paris, dans les dernières années du XIIIe siècle. La date de leur mort est généralement inconnue. Quelques-uns ayant quitté la chaire pour aller occuper dans l'Église des charges de quelque importance, on a sur eux plus de renseignements, et l'on sait qu'ils vécurent jusque dans les premières années du XIVe siècle. Nous nous proposons de consacrer des notices particulières à ceux dont la vie s'est notoirement prolongée au-delà de l'année 1308; dans cette notice collective il sera simplement question de ceux dont on indique la mort avant l'année 1309, et de ceux dont personne n'a pris soin d'enregistrer le jour funèbre.

Leurs sermons, tous inédits, se trouvent en des recueils qui sont devenus très-précieux. Le docte Echard avait

analysé quelques-uns de ces volumes au commencement du siècle dernier. Un jeune érudit de notre temps, M. Lecoy de la Marche, a fait au travail d'Echard des additions importantes. Cependant les recueils signalés par Echard et par M. Lecoy de la Marche ne sont pas tous ceux que l'on possède; nous en signalerons d'autres. Ainsi nous pourrons encore augmenter de quelques noms la liste de ces obscurs sermonnaires. Nous nous résignerons, toutefois, à laisser de côté plusieurs noms récemment tirés de l'oubli. Il y a des lacunes qu'il n'est plus temps de combler. Ainsi, nous n'avons pas cru devoir mentionner ici trois ou quatre prédicateurs sans renommée, que l'on croit morts dans la première moitié du XIIIe siècle. Nous avons également négligé les sermons anonymes. Ces œuvres trop faciles n'ont vraiment pas d'importance pour l'histoire littéraire quand les auteurs n'en sont pas connus.

Lecoy de la Marche. La chaire française, p. 457-499.

La plupart des sermons que nous offrent les recueils dont nous avons à parler sont écrits en latin. Ont-ils été prononcés dans cette langue? Divers critiques prétendent qu'au moyen âge tous les discours, tous les sermons récités dans les cloîtres, dans les couvents, dans les assemblées synodales, devant des clercs, étaient prononcés en latin, mais que toujours les orateurs s'exprimaient en français, lorsqu'ils adressaient la parole, même du haut de la chaire, à l'assemblée des fidèles. Nous ne pensons pas qu'il y ait eu des règles aussi fixes, des usages aussi constants. Les clercs lettrés n'aimaient pas assurément parler en français; on sait pourtant que plus d'une fois ils se servirent de cette langue en des chambres closes, peut-être pour se faire comprendre par des clercs illettrés. Il est de même prouvé qu'ils parlèrent souvent en latin, sans doute par respect pour eux-mêmes, devant des laïques plus ou moins dépourvus de culture littéraire. Nos recueils de sermons inédits vont le prouver de nouveau.

Lecoy de la Marche. La chaire française, p. 221.

On trouve dans les mêmes volumes des sermons français, qui ont été certainement récités en cette langue. On en trouve d'autres qui ont été traduits en latin, après avoir été prononcés en français. Les auteurs des recueils nous en avertissent : en effet, en tête de sermons écrits en latin, on lit quelquefois ces mots : *gallice*, *vulgari*, *in gallico*. C'est donc par simple conjecture qu'on suppose également traduits en latin ceux que cet avertissement ne précède pas. Nous ne disons pas que cette conjecture soit toujours fausse; mais nous disons

qu'elle est souvent contredite de la manière la plus formelle par certaines phrases du texte. Ainsi, par exemple, il arrive à un de nos sermonnaires, parlant devant des laïques, de traduire lui-même en français une phrase qu'il a d'abord dite en latin : « *Dicitur in gallico : Talis ridet in mane qui in* « *sero plorat*, Tel rit au mein qui au soir plure. » Un autre s'exprime ainsi : « *Ego sum lilium convallium*, Je sui li lis de « la valée, » *quod fuit collectum in pulchra valle.* » Ou bien encore il interprète en ces termes un passage du prophète Jérémie : « *Recognoscit ejus* (*Domini*) *bonitatem et curialita-* « *tem et postea replicat quod postea fecit pro ipso ; et vult tan-* « *tum dicere gallice :* Sires, vos m'avés converti et m'avés « monstrée minorence, et unques puis je ne fine de mon cors « tormenter et de faire penitence; *ista quatuor debet dicere* « *Domino omnis peccator.* Ou, dans un autre sermon, parlant de sainte Elisabeth de Hongrie, il dit : « *Ista sancta domina* « *potest laudari a duobus : primo ab evidentia bonitatis... se-* « *cundo ab eminentia dignitatis... ; gallice :*... de sa très grant « bonté, *secundo* de sa très grant dignité ». Nous pourrions multiplier ces exemples, car ils abondent; mais il nous semble qu'il n'est pas besoin d'insister.

Biblioth. nat., lat. 16481, n° 107.

Ibid., n° 16482, fol. 20.

Ibid., fol. 19.

Ibid., fol. 83, verso.

Nous devons, toutefois, faire observer que ces exemples ne prouvent pas seuls combien a peu de fondement la conjecture à laquelle nous refusons de souscrire. Nous avons en latin la plupart des sermons qui nous ont été transmis comme ayant été prononcés, durant l'espace de cinq siècles, du XIe au XVIe, les dimanches et les jours fériés, devant le peuple mêlé des fidèles. Est-il donc vraisemblable qu'après les avoir recueillis en français, on les ait ainsi constamment traduits en latin pour les rendre moins intelligibles? Certains prédicateurs ont eux-mêmes, dès le XIIIe siècle, réuni leurs sermons en un corps d'ouvrage. Peut-on supposer qu'ils les ont traduits eux-mêmes, et qu'en les traduisant ils y ont mêlé le latin et le français, comme dans les exemples cités, uniquement pour nous tromper, pour nous faire croire qu'ils étaient capables de parler cette sorte de langue, cette langue incorrecte et barbare qui est le latin des sermons populaires? En outre, il y a des thèmes, comme ceux de Nicolas de Gorran, composés au XIIIe, au XIVe siècle, pour aider les prédicateurs à rédiger promptement, la veille des dimanches, des fêtes, les sermons qu'ils devaient réciter le lendemain. Or, ces thèmes sont en latin. Enfin, sous les titres de *Sermones*

parati, *Dormi secure*, nous avons des sermons achevés, à l'usage des curés indolents ou justement défiants d'eux-mêmes; et ces sermons, livrés tout prêts à la paresse, à l'insuffisance, sont, comme les thèmes, rédigés en latin.

Ainsi nous pourrons accepter les sermons dont il doit être question dans cette notice tels qu'ils nous seront présentés par les recueils où ils se trouvent. S'ils sont écrits en français, nous les prendrons comme ayant été composés et récités en français; nous n'oublierons pas de faire remarquer qu'ils ont été traduits du français en latin, quand nous en aurons été prévenus par le traducteur; mais, quand cet avis ne nous aura pas été donné, nous admettrons comme ayant été récités en latin tous ceux qui nous seront offerts en cette langue.

Il a été parlé, dans les précédents volumes de cet ouvrage, des principaux sermonnaires du XIIIe siècle, et l'on a tenu compte de leurs mérites divers, même lorsqu'on a cru devoir sévèrement critiquer leur méthode. Nous n'aurons pas beaucoup à louer dans les œuvres de ceux qu'il nous reste à faire connaître. Quelques-uns ont pris pour modèles les anciens Pères; d'autres, moins soucieux d'émouvoir que de démontrer, se sont réglés sur la manière de saint Thomas; le plus grand nombre sont des discoureurs familiers et volontiers facétieux. Ce qu'ils ont de commun, c'est le défaut de talent. Il faut ici le dire en général, pour n'avoir pas à le répéter sans cesse.

Gaultier de Chateau-Thierri. Év. de Paris. 1249.

Quoique Gaultier de Chateau-Thierri soit mort dans la première moitié du XIIIe siècle, nous ne pouvons nous abstenir de le nommer ici; l'omission volontaire d'un personnage aussi considérable nous serait à bon droit reprochée. Il était chancelier de l'église de Paris, quand il fut élu successeur de l'évêque Guillaume d'Auvergne, au mois de juin de l'année 1249; mais son épiscopat ne dura guère, car il mourut en cette année même, et fut enseveli, le 23 septembre, dans le chœur de Notre-Dame. Les deux derniers vers de son épitaphe célèbrent ainsi sa piété :

Gallia christ. nova, t. VII, col. 100, 101.

Parisius ploret, et opem pastoris alius
Plorans imploret, qui sit ut ipse pius.

Cette piété ne devait pas être tendre et clémente, si les sermons laissés par Gaultier de Château-Thierri nous représentent fidèlement son caractère : on y trouve, en effet, de très-fréquentes censures, exprimées en des termes de la plus grande dureté.

Les titres de ces sermons l'appellent tous « maître Gaultier « de Château-Thierri. » Il les a donc prononcés tous avant d'être évêque. Nous parlons de ceux que l'on a pris soin de recueillir. Ils sont, d'ailleurs, nombreux et dispersés en beaucoup de volumes; ce qui nous oblige à les désigner chacun séparément, en indiquant les volumes où ils se trouvent.

Il est vraisemblable que Gaultier a prononcé, comme chancelier, un certain nombre de sermons, soit en visite, soit en synode, devant des clercs. Nous n'avons toutefois à citer que trois sermons de ce genre : deux dans le n° 15,953 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale, fol. 29 et 30; le troisième dans le n° 15,959 de la même bibliothèque, fol. 59. De ces trois sermons le premier est assez vif; Gaultier ne pouvait négliger une occasion d'adresser une remontrance, et il ne lui était pas ordinaire de gourmander quelqu'un sans faire usage de mots grossiers. Le second et le troisième sont, toutefois, d'un ton plus calme.

A une autre série appartiennent les sermons pour les dimanches et les fêtes. Pour le dimanche des Rameaux, n° 15,955 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, fol. 98. Pour le jour de Pâques, même volume, fol. 228. Pour le jour de la Pentecôte, même volume, fol. 429. Un sermon de Gaultier de Château-Thierri sur la Pentecôte est indiqué dans le n° 329 de la bibliothèque d'Arras : on peut supposer que c'est une autre copie du même sermon. Pour la Nativité de la Vierge, n° 15,951 de la Bibliothèque nationale, fol. 200. Pour l'Annonciation de la Vierge, n° 16,471, fol. 328. Pour les troisième et quatrième dimanches de l'Avent, n° 15,959, fol. 59 et 80. A la suite du second sermon, une collation sur le même texte. Pour les dimanches de la Septuagésime et de la Quadragésime, même volume, fol. 300 et 434, avec une collation jointe au second sermon.

Les sermons *De sanctis*, sur les saints, qui ne sont pas moins nombreux, sont peut-être moins épars. Sur saint Jean-Baptiste, n° 15,951, fol. 3. Sur saint Marc, n° 16,507, sans indication de page; c'est le premier des sermons sur saint Marc inséré dans le volume. Notons que ce volume fut au-

trefois légué à la Sorbonne par Godefroid de Fontaines, lui-même chancelier de l'église de Paris. Sur saint Augustin, nº 15,951, fol. 184. Deux sermons sur saint Nicolas, nº 16,471, fol. 31 et 33. Deux sur saint Thomas, apôtre, même volume, fol. 63 et 64. Deux sur saint Etienne, fol. 78 et 79; chacun avec une collation. Deux sur saint Antoine, fol. 123 et 160. Un sur saint Jean, fol. 138. Enfin quatre sur saint Vincent, fol. 168 et 173. Le premier et le troisième de ces sermons sur saint Vincent se lisent aussi dans le nº 16,507. Enfin, il y a, dit-on, un ou plusieurs sermons de Gaultier de Château-Thierri dans le nº 691 de la bibliothèque d'Arras; mais on n'en indique pas la matière.

Cat. des Mss. des départ., t. IV, p. 276.

Nous avons dit qu'il y a trop de dureté dans les censures morales du chancelier Gaultier de Château-Thierri. On ne prendra donc pas à la lettre toutes ses invectives. Quelques-unes seront néanmoins jugées instructives. L'historien y trouvera des renseignements utiles. Il nous suffira de reproduire celles qui nous paraîtront avoir ce genre d'intérêt, pour faire connaître la manière et le style de l'orateur.

Son idéal de l'Église est une place forte, où les clercs font l'office de sentinelles, et les religieux l'office de trompettes : *Excubiæ Ecclesiæ sunt clerici speculando et claustrales buccinando.* Mais les gens du siècle ne veulent pas d'une Église ainsi militante : le siècle devient impie; la dévotion n'est plus à la mode; on appelle les dévots des hypocrites, des « pape-« lards. » Aussi les dévots deviennent-ils chaque jour plus rares, même dans l'Église. A commencer par les écoliers de Paris, dont il est le chancelier et qu'il doit bien connaître, observent-ils scrupuleusement leurs devoirs envers l'Église, leur vigilante tutrice? Nous traduirons quelques passages d'un sermon qui les concerne : « Aux clercs demeurant à Paris, qui « ne s'instruisent pas et négligent d'aller servir Dieu dans les « églises, on peut dire : — Que faites-vous ici, à Paris, oisifs « comme des statues, toute la durée du jour? Ils devraient « du moins étudier une partie du jour et consacrer le reste « du temps, soit au repos, soit à des jeux, des récréations hon-« nêtes... Ils ne sauraient répondre : — Parce que personne « ne nous a gagés. En effet, beaucoup d'entre eux sont « venus à Paris ayant reçu le denier, les uns de leurs parents, « les autres de leurs églises; et à quelle condition? à la « condition de travailler dans la vigne du Seigneur, c'est-à-

Ms. lat., nº 16,471, fol. 123, verso.

Ms. lat., nº 15,959, fol. 80, verso, et nº 16,471, fol. 168.

Ms. lat., nº 15,959, fol. 434, verso.

« dire dans la Sainte Écriture, et de rapporter ensuite dans « leur patrie, à leurs églises, le vin de la science; et, s'ils ne le « font pas, ce sont des larrons, des escrocs, qui volent leurs « parents et leurs églises... Quand je dis qu'ils sont venus « avec le denier, je devrais dire avec les deniers; bien plus, « avec les marcs d'or et d'argent qu'ils ont apportés et qu'ils « perdent comme ils se perdent eux-mêmes... Et non-seule-« ment le denier du jour, le denier bien acquis..., mais encore « le denier de la nuit, acquis par le péché, comme ces fils « d'usuriers, de voleurs, qui mangent et boivent le sang des « veuves, et le denier *népotal* des prélats, pris sur les biens « de l'Église, qui sont les biens des pauvres, le prix du sang « et le patrimoine du crucifié... Je dis enfin le denier noc-« turne à la lettre, celui qui est le prix honteux des nocturnes « débauches, parlant ainsi de ceux qui ont reçu leurs bourses « des femmes qu'ils possèdent, et de ceux à qui des béné-« fices ecclésiastiques ont été donnés par des prélats aux-« quels ils ont livré leurs sœurs, leurs parentes...., ou, ce « ce qui est encore plus abominable à dire, auxquels ils se « sont honteusement livrés eux-mêmes. » Cette invective d'une extrême violence contre les écoliers de Paris fait connaître le ton de notre sermonnaire. Son style, trop facile et peu correct, offre cependant peu de termes macaroniques; mais il nous offre un certain nombre de mots français, employés tantôt pour suppléer, tantôt pour expliquer les mots latins. De son temps on ne faisait pas encore abus de ce mélange, mais on le pratiquait déjà.

Gaultier de Château-Thierri n'est pas beaucoup plus indulgent pour les chanoines que pour les simples bénéficiers. Quand, dit-il, on sonne à matines la grosse cloche, qui les appelle à l'église, ils ne se lèvent pas; mais quand sonne la petite cloche, qui les appelle au réfectoire, ils l'entendent bien et arrivent en toute hâte. Il leur reproche, en outre, leur avarice. Que dirait-on d'un marchand qui, ayant vendu tel ou tel prix une pièce de drap, exigerait ensuite le prix de chaque aune? On l'appellerait le pire des coquins, *pessimus latro*. C'est donc le nom que méritent les chanoines, quand, après avoir reçu comme prix de leurs services une grasse prébende, ils demandent encore qu'on leur paye chacune des heures qu'ils donnent au service de Dieu.

Ms. lat., n° 16,475, fol. 31, verso.

Ms. lat., n° 15,959, fol. 437.

L'orateur n'épargne pas davantage les moines. Les moines

sont beaucoup trop fainéants, ou trop occupés de faire des profits temporels. Sur les fainéants l'orateur s'exprime ainsi : « Les chevaux des moines sont gras et pétulants, parce « qu'ils sont bien nourris et oisifs. A peine peut-on les tenir, « et, si leur cavalier est infirme et débile, ils l'ont bientôt « jeté dans la boue ; mais les chevaux des bons soldats, qui « toujours sont en exercice, en travail, et souvent mal nour- « ris, sont paisibles et maigres. » Il tance avec plus d'aigreur la cupidité des moines. S'adressant, par exemple, aux religieux de Cluni, devenus si riches, il leur dit qu'ils devraient bien supprimer la croupière de leurs chevaux, déjà trop chargés sur le derrière. Il blâme, en outre, les moyens qu'ils emploient pour s'enrichir, comme, par exemple, lorsqu'ils donnent asile dans leurs cloîtres, à prix d'argent, aux laïques moribonds : « Il est singulier, dit-il, qu'ils s'efforcent d'a- « mener et de contenir dans ce dressoir de vieux chevaux, « de l'humeur la plus docile, quand l'habitude des maré- « chaux expérimentés est de mettre au dressoir les chevaux « jeunes, folâtres et récalcitrants. Il n'est pas moins singu- « lier qu'ils s'efforcent quelquefois d'attirer à ce dressoir « des mourants, des morts, qu'ils n'ont pu y faire venir « vivants... C'est ainsi que plusieurs agissent à l'égard d'u- « suriers, de seigneurs spoliateurs des biens de leurs sujets ; « ils les enterrent dans leur cloître, ou mourants les font « moines ; et ainsi maître Renard devient moine pour finir. » Les moines ont un autre procédé pour s'enrichir ; ce sont les procès. Pour se rendre aptes à soutenir ces procès, les moines n'étudient plus que les lois ; ainsi ne veulent-ils plus avoir d'autres abbés que des légistes, au mépris des théologiens. Cependant ces procès sont bien périlleux : pour faire valoir de mauvaises coutumes il faut aller plaider jusqu'à Rome, il faut faire de grandes dépenses, contracter de grosses dettes, et, quand même on les a gagnés, ces procès, on rentre au monastère, après avoir fait le voyage de Rome, endetté, ruiné.

Ms. lat., n° 16,471, fol. 168, verso.

Ib., fol. 169.

Ib., fol. 171.

Ms. lat., n° 15,955, fol. 430.

Ms. lat., n° 16,475, fol. 169, verso.

Vient ensuite le tour des prédicateurs. Ils ne passent pas, en général, pour avoir des mœurs bien sévères ; que, du moins, ils ne manquent pas à leur devoir professionnel, qui est de prêcher les bonnes mœurs. « Quand, dit-il, le mar- « chand de vin est trop pauvre pour avoir du vin dans sa « taverne, il crie, en le prônant, le vin d'un autre, et souvent « à ce métier il devient riche, comme le sont devenus beau-

Ms. lat., n° 15,959, fol. 300, verso.

« coup de gens à Paris. Si donc tu ne peux te résigner à faire « pénitence, recommande la pénitence aux autres, exhorte la « foule à l'imitation des pénitents, et ainsi tu recueilleras « une moisson de grâces. » C'est ainsi que s'exprime Gaultier de Château-Thierri quand il prend le ton du dédain.

Enfin entendons-le parler des évêques. Il leur reproche d'abord leur vanité, leurs prétentions arrogantes. L'épiscopat n'est pas un honneur ; c'est une charge : *onus est, non honor.* Quand on a les épaules chargées, on marche courbé; ce qui est, d'ailleurs, le maintien des gens modestes : « Mais, « hélas! la plupart des évêques s'avancent aujourd'hui la tête « haute, les yeux en l'air, comme s'ils ne portaient rien ; et, « en effet, ils ne portent rien, n'ayant d'autre souci que de « bien manger et d'amasser de l'argent. » Il les accuse surtout de ce péché d'avarice : « Le Christ eut, dit-il, trois choses « qu'il dut confier à d'autres : sa mère, son Église et sa « bourse ; il fit donc choix de trois personnes auxquelles il « les commit. A Jean il confia sa mère, parce qu'il était « vierge ; à Pierre, que l'on appelle le Reconnaissant (*Agnos-« cens*), il confia son Église; c'étaient ses fidèles disciples. Or « il n'y avait parmi ses disciples qu'un voleur, et c'est à lui « qu'il confia sa bourse. Ainsi le Christ était un fou, ou nos « prélats sont des fous quand ils font le contraire de ce qu'a « fait le Christ. Ils ont, en effet, bientôt rencontré celui à qui « promptement ils délégueront la curatelle des âmes ; ce sera « quelque petit neveu, *scilicet nepotulum, imo, ut melius « dicam, merdaculum* (nous ne pouvons, on le voit, tout « traduire); mais ils ne trouveront personne à qui confier « leur argent. »

Ms. lat., n° 15,953, fol., 29, verso.

Il fallait être chancelier de l'église de Paris pour oser parler du clergé, devant des clercs, avec cette violence. Il dénonçait, on n'en doute pas, des vices réels ; mais, qu'on le remarque, ces vices devaient exciter l'indignation du plus grand nombre de ses auditeurs, comme la sienne, puisque, les ayant publiquement dénoncés, Gaultier de Château-Thierri fut appelé par le plus grand nombre des suffrages à l'évêché de Paris. Son élection fut certainement un succès de parti ; mais il mourut sans avoir pu commencer aucune réforme.

GUILLAUME DE NICOLE.

Le numéro 691 de la bibliothèque d'Arras, qui contient, avons-nous dit, des sermons de Gaultier de Château-

Cat. des ms. des dép., t. IV, p. 276.

Thierry, en offre aussi un ou plusieurs d'un certain GUILLAUME DE NICOLE sur lequel nous n'avons aucune indication.

GUILLAUME DE GRAMAYT. Ibid.

GUILLAUME DE GRAMAYT paraît avoir été un des contemporains de Jean Poyntlasne, de Gaultier de Château-Thierri et de Guillaume de Nicole. On lui attribue pareillement un ou plusieurs sermons conservés dans le numéro 691 de la bibliothèque d'Arras.

FOULQUES, PRÉVOT DE STE-EUPHÉMIE.

Cat. des mss. de Troyes, p. 513.

Nous ne savons assigner aucune date à ce FOULQUES, prévôt de Sainte-Euphémie, et il n'est pas même certain qu'il soit Français. Pour l'auteur du savant catalogue qui nous le révèle et pour M. Lecoy de la Marche, c'est également un « personnage inconnu ». Cependant il est auteur d'un recueil considérable de sermons, divisé en quatre livres et intitulé : *Prædicatio ad populum*. Ce volume est dans la bibliothèque de Troyes, sous le numéro 1,251.

JEAN DE VERDE.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 478. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 436. Ib., t. XXV, p. 76.

M. Lecoy de la Marche confond Jean de Verzi et JEAN DE VERDE. Il nous paraît être le premier qui ait fait cette confusion. Jean de Verzi, en latin de *Versiaco, de Verdiaco,* était de l'ordre de Saint-Dominique. Quant à Jean de Verde, en latin *de Verdi, de Veridi*, il n'était pas, comme le croit Sbaraglia, clerc séculier ; il avait fait profession d'observer une règle quelconque, puisqu'il est appelé *frater* dans le titre d'un de ses sermons; mais rien n'autorise à supposer qu'il fût dominicain. Jean de Verzi et Jean de Verde doivent être encore distingués du franciscain Jean de Werden, en latin *de Werdena*, et de Jean de Warde, en latin *de Wardo,* moine cistercien des Dunes, en Flandre, dont il a été parlé dans les volumes précédents. Il existe un lieu nommé Verde, dans la Beauce, près de Châteaudun. C'est peut-être le lieu natal de notre *frater Joannes de Verdi*, s'il est né en France; ce qu'on ne peut affirmer. On ne sait pas même en quel temps il vivait. Les manuscrits où il y a quelques-uns de ses sermons en offrant d'autres de saint Bonaventure, de Jean d'Orléans, de Nicolas de Gorran, de Guibert de Tournai, morts avant la fin du XIIIe siècle, on croit qu'il était leur contemporain ; mais c'est une simple conjecture. Il était religieux et docteur en théologie : voilà tout ce qu'on sait de lui.

Ib., t. XXV, p. 74. — Ibid., t. XX, p. 205.

Cet obscur docteur a failli devenir célèbre. Sbaraglia, ne voulant pas consentir à reconnaître Jean de Werden, son confrère, comme auteur du *Dormi secure*, proposa d'attribuer à Jean de Verde ce recueil tant de fois imprimé. Mais cette attribution n'a pas été finalement acceptée. On a, toutefois, conservé plusieurs sermons de Jean de Verde. Nous en trouvons un dans le numéro 10,698 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale. Ce volume, provenant des Carmes de Dijon, est un recueil de sermons fait au XIIIe siècle. Au fol. 48, v°, est le sermon de « frère » Jean de Verde, prononcé le jour de l'Invention de la croix. Le ton de cet orateur est sérieux et naïf. Il n'emploie pas de termes macaroniques, et aucune de ses comparaisons n'est trop familière; ce qui semble encore prouver qu'il prêchait dans le même temps que saint Bonaventure, c'est-à-dire dans la première moitié du XIIIe siècle. Plusieurs autres sermons de Jean de Verde étaient autrefois à Saint-Bénigne de Dijon; Montfaucon nous l'atteste ; mais nous cherchons vainement aujourd'hui dans le catalogue de M. Gustave Hænel le numéro 186 de Saint-Bénigne, qui contenait les sermons désignés. Enfin il y a un sermon du même religieux dans le numéro 1,788 de la bibliothèque publique de Troyes. C'est dans le titre de celui-ci qu'il est appelé docteur régent en théologie.

Ib., t. XXV, p. 76.

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1286.

Cat. des mss. de Troyes, p. 747.

Nous n'en savons pas beaucoup plus sur MATTHIEU DE SAINT-FRANÇOIS, auteur de plusieurs sermons également inédits. Un de ces sermons, prononcé le jour de la fête de l'apôtre saint Matthieu, a été recueilli dans le numéro 10,698 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, fol. 86. Il a pour objet de définir toutes les espèces d'affections mondaines qui nous détournent de la voie tracée par Dieu. Il faut vivre dans ce monde en passager, et n'en rien aimer. L'orateur va même jusqu'à parler avec beaucoup de mépris des obligations de la famille. C'est un mystique. Il y avait peu de mystiques aussi durs, vers la fin du XIIIe siècle, parmi les clercs séculiers ; à bon droit on reproche aux clercs séculiers de ce temps-là trop de goût pour les agréments de ce monde et trop de faiblesse pour leurs proches. Mais nous savons que Matthieu de Saint-François était régulier : le titre même du sermon nous en informe en l'appelant « frère », et, quoique son nom ne se rencontre ni dans le catalogue de Wadding ni dans le supplément de Sbaraglia,

MATTHIEU DE ST-FRANÇOIS.

nous n'hésitons pas à croire qu'il était frère Mineur. On a parlé des contestations qui divisaient alors, en logique, les Mineurs et les Prêcheurs : or, quand notre religieux aurait dû simplement discourir, à l'occasion de l'apôtre saint Matthieu, sur quelque lieu commun du genre théologique, nous le voyons énoncer et soutenir en chaire une des thèses logiques les plus malsonnantes de l'école franciscaine : « Pour « acquérir la science, les sens du corps ne servent de rien...; « les images des choses que recueille l'esprit par les sens du « corps ne servent qu'à troubler la sérénité de l'âme. » C'est la thèse principale de la logique franciscaine, et il n'y a pas un dominicain, après saint Thomas, qui ne l'ait combattue. Un autre passage du même sermon vient confirmer notre conjecture. Matthieu de Saint-François rapporte en ces termes un fait, dont il a, dit-il, été l'un des témoins : *Quidam puer nobilis et ingeniosus voluit intrare religionem fratrum Minorum. Minister noluit eum recipere propter defectum ætatis, et dixit ei, præsente me : « Si recipiam te, pater tuus multum « turbabitur et indignabitur. » Et respondit puer : « Non debet « indignari pater meæ carnis si vado ad patrem meæ mentis.»* Les supérieurs des frères Mineurs n'allaient pas de compagnie avec d'autres religieux que ceux de leur ordre, et puisque Matthieu de Saint-François était présent, *me præsente*, quand eut lieu ce qu'il raconte, il était franciscain.

N° 10,698, f. 87, verso.

Ibid.

Un autre sermon de frère Matthieu de Saint-François se lit dans le numéro 15,953 de la même bibliothèque, fol. 305. Prononcé le premier dimanche de Carême, *in capite jejunii*, ce sermon très-méthodique doit avoir eu des religieux pour auditeurs. Il n'y a guère, au fond, que des idées très-rebattues ; mais elles sont exprimées dans un style qui ne manque pas de noblesse. Tout autre est le style des sermons faits pour être récités devant un auditoire d'écoliers et de bourgeois.

JEAN DE TROYES

Sur ce JEAN DE TROYES il faut aussi proposer des conjectures. Deux sermons nous sont offerts sous son nom par le numéro 16,502 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale, fol. 137 et 140, v°. Ce sont deux sermons simples et courts, où toutes les convenances sont observées ; mais nous n'y pouvons signaler aucun trait original. La question est de savoir à quel Jean de Troyes nous devons les attribuer. Le manuscrit paraît être du XIVᵉ siècle, et nous trouvons un Jean de Troyes archidiacre de Bayeux en 1271, et

un autre Jean de Troyes vicaire de l'évêque de Paris en 1349. Cependant nous pensons que les deux sermons contenus dans le numéro 16,502 ne sont ni de l'un ni de l'autre. Ils ont été prononcés au Sauvoir, *apud Salvatorium*, abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Laon. Dans le premier, l'orateur parle des religieux de Cîteaux et de leur discipline particulière; le second, qui a pour objet l'éloge du plus glorieux des cisterciens, de saint Bernard, est tout entier une déclamation contre le siècle et une apologie passionnée de la vie monastique; enfin l'orateur n'est appelé, dans les titres de ces deux sermons, ni *magister*, ni *frater;* il est appelé *dominus* ou *domnus*. Nous supposons donc que ce Jean de Troyes était un moine de Cîteaux, de Clairvaux, ou de quelque autre abbaye cistercienne.

Rec. des Histor. de Fr., t. XXII, p. 424, note. — Gallia christ. nov., t. VII, col. 638.

Gui d'Étampes, auteur d'un sermon inséré dans le numéro 15,955 de la Bibliothèque nationale, fol. 365, était dominicain. Echard ne l'a pas connu; nous ne pouvons toutefois douter qu'il fût de son ordre. Le titre même du sermon nous apprend, en effet, que « frère » Gui d'Étampes le prononça dans un couvent de frères Prêcheurs, *ad Prædicatores*, et dans l'exorde nous lisons cette définition logique qui est tout à fait contraire à la doctrine des Mineurs: *Quidditas rei, sive essentia rei, est veritas*. La quiddité, l'essence et la réalité n'ont été confondues, au XIIIe siècle, que dans l'école d'Albert et de saint Thomas. Le sermon que nous venons de désigner est le seul qu'il nous soit permis d'attribuer à Gui d'Étampes; mais, comme il est fort long, on y peut apprécier sa manière de prêcher. C'est la manière sententieuse. L'orateur, toujours grave, paraît même quelquefois un peu gourmé, c'est-à-dire un peu pédant.

Gui d'Étampes. Frère Prêcheur.

Nous transcrivons ce nom d'Ancodus comme nous le donne à lire le recueil déjà désigné sous le numéro 10,698 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale; on trouve, en effet, dans ce recueil, fol. 88, v°, un sermon pour la fête de saint Michel, avec ce titre: *Sermo in festo B. Michaelis, magistri Ancodi, canonici Parisiensis*. C'est un nom qui paraît corrompu, comme le sont plusieurs autres noms dans le même recueil. Quant au sermon, il a pour objet la nature des anges et leurs fonctions tant dans le ciel que sur la terre.

Ancodus. Chanoine de Paris.

Nous y remarquons quelques libres propos sur la cupidité des clercs. Au sortir des écoles, on veut aussitôt des évêchés, on dédaigne les simples cures. Cette ambition n'est pas inspirée par les bons anges. Le ton général de ce sermon n'est pas, toutefois, la satire, et l'orateur semble être un théologien exercé.

LIGER.

Nous avons deux sermons de « frère » LIGER dans le numéro 15,956 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, recueil de sermons, pour la plupart anonymes, que possédait autrefois l'abbaye de Saint-Victor. Le premier des sermons de Liger, fol. 216, fut prononcé le jour de l'Annonciation ; c'est une dissertation presque didactique sur toutes les vertus de la vierge Marie. Le second, suivi d'une collation, fol. 284, a pour objet l'Exaltation de la croix. On ne sait pas de quel ordre était ce « frère » Liger, qui n'est mentionné ni par Echard, ni par Wadding. On ne sait pas non plus en quel temps il a vécu. M. Lecoy de la Marche suppose qu'il prêchait vers l'année 1260. Le ton de Liger est celui des sermonnaires goûtés au commencement du XIIIe siècle : il divise comme eux son discours, il s'abstient comme eux de toute comparaison vulgaire, et s'exprime comme eux dans une langue que n'a pas encore altérée la mode du style macaronique.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 499.

RAOUL. ABBÉ DE MOUREILLES.

Cat. des mss. de Troyes, p. 512.

Le numéro 1,249 de la bibliothèque de Troyes est un recueil de collations, attribuées par le rédacteur de ce catalogue à divers religieux de l'ordre de Cîteaux. Ces religieux sont des abbés, et les surnoms joints à leurs noms dans le manuscrit indiquent les abbayes qu'ils ont administrées. Le plus ancien paraît être Jean, abbé de Bellencourt en l'année 1200. Nous désignerons ensuite Guiard, ou plutôt Girard, abbé de Trois-Fontaines en 1217; Barthélemi, abbé de Buzai de 1237 à 1240; Pierre, abbé de Notre-Dame-des-Chasteliers, mort en 1248. Ces sermonnaires, qui appartiennent à la première moitié du XIIIe siècle, n'ont pas été nommés dans l'Histoire littéraire de la France. Le numéro 1,249 de la bibliothèque de Troyes nous offre une collation de chacun d'eux. Il y en a une aussi de RAOUL, abbé de Moureilles, au diocèse de Maillezais. Raoul nous paraît cet abbé qui vivait en l'année 1252, et que le titre où l'on trouve cette date désigne simple-

Gall. christ. nov., t. II, col. 1397.

ment par la lettre R. Nous n'avons pas sur lui d'autres renseignements.

Étienne. Chanoine du Mont-St-Éloi. Vers 1270.

Un autre manuscrit de Troyes, numéro 1,788, provenant de Clairvaux, contient pareillement divers sermons recueillis au XIVe siècle. Il y en a de Nicolas de Gorran, de Jean d'Orléans et de Guillaume de La Mare. Nous n'avons plus à parler de ces docteurs, à qui des notices particulières ont été consacrées ; mais le même volume nous offre encore plusieurs sermons d'auteurs moins connus. Nous désignerons d'abord maître Étienne, chanoine régulier de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, près d'Arras. M. Lecoy de la Marche suppose qu'il vivait en l'année 1270. Cette conjecture peut être admise. On n'a de lui qu'un sermon, le quatrième du volume, sur la fête de saint Nicolas.

Lecoy de la Marche, ouvr. cit., p. 168, 178.

Pierre de Remiremont. Vers 270.

Dans le même volume on lit deux sermons d'un religieux du même temps, dont la renommée n'a pas été plus durable, frère Pierre de Remiremont, *de Remerico Monte*. Ce sont les cinquième et sixième sermons du volume, l'un et l'autre sur le même thème : *Tristitia vestra vertetur in gaudium :* il est donc vraisemblable que le second est une collation, c'est-à-dire un sermon de l'après-dînée, *post prandium*, composé, selon l'usage, sur la même leçon, que le sermon du matin. On regrette de ne pas apprendre à quel ordre appartient ce Pierre de Remiremont.

Et. Bérout. Doyen de Laon. Vers 1270.

Étienne Bérout nous est un peu mieux connu. Il fut d'abord chanoine régulier de Sainte-Geneviève, à Paris, et plus tard doyen de l'église de Laon. Le nécrologe de l'abbaye de Sainte-Geneviève le mentionnait en ces termes, à la date du 14 juin : *Obiit fr. Stephanus Berout, quondam decanus Laudunensis, sacerdos et canonicus noster, qui, inter cetera bona quæ nobis contulit, dedit nobis Psalterium glossatum et quatuor Evangelistas glossatos in duobus voluminibus.* A cette mention manque la date de l'année ; mais d'autres mémoires conservés à l'abbaye de Sainte-Geneviève disaient que cet « illustre » chanoine était mort au temps de l'abbé Eudes, c'est-à-dire entre les années 1266 et 1275. Nous aurions sur lui des informations plus précises si quelque titre de l'église de Laon nous offrait son nom. Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne l'ayant recherché

Gall. christ. nova, t. VII, col. 743.

vainement dans les archives de cette église, ont proposé par conjecture de le substituer à un certain Étienne de Brie, doyen de l'année 1230 à l'année 1233. Mais cette supposition, réfutée par les mémoriaux de l'abbaye de Sainte-Geneviève, ne paraît guère admissible. Il est plus vraisemblable qu'Étienne Bérout a été doyen peu de temps, qu'il a signé peu de pièces et que toutes celles qu'il a signées sont perdues.

Gall. christ. nova, t. IX, col. 562.

Nous avons d'Étienne Bérout la première partie d'un sermon prononcé dans la ville de Laon, le jour de l'Assomption de la Vierge. Ce sermon incomplet se trouve au fol. 38 du numéro 16,502 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, provenant de l'ancienne Sorbonne. C'est un fragment dépourvu d'intérêt.

Plusieurs parents d'Étienne Bérout étaient encore désignés soit dans le nécrologe, soit en d'autres titres de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Ainsi l'on nous parle d'Henri Bérout, que l'on croit son père, de Barthélemi Bérout, que l'on croit son frère. Nous ferons, en outre, remarquer qu'en l'année 1227 un autre Étienne Bérout, peut-être son oncle, était élu doyen de Saint-Germain l'Auxerrois.

Ibid., t. VII, col. 743. Guérard, Cart. de N.-D., t. II, p. 474. — Gall. christ. nov., t. VII, col. 258.

JEAN POLIN. Vers 1270.

Nous plaçons vers le même temps JEAN POLIN, *Joannes Polinus*, dont quelques sermons se rencontrent parmi ceux de Guiard de Laon, de Gérard de Reims et d'Eudes de Châteauroux. Ce Jean Polin, ami de Thomas de Cantimpré, fut d'abord chanoine régulier dans l'abbaye d'Essomes, en Champagne, au diocèse de Soissons. Plus tard il changea de robe et devint dominicain. Il était encore chanoine, quand, prêchant dans l'abbaye de Cantimpré, un jour de fête, il causa tant d'émotion à une pauvre dévote, qu'elle tomba pour ne plus se relever, foudroyée par une subite apoplexie. Puisqu'il n'est appelé « frère » dans aucun de ses sermons conservés, il doit les avoir tous prononcés avant de prendre l'habit de Saint-Dominique. Un de ses sermons est dans le numéro 15,951 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, fol. 398. La subtilité la plus précieuse y fait contraste avec la familiarité la plus choquante. Voici, par exemple, en quels termes l'orateur s'exprime sur le mystère de l'Incarnation : « Si le roi disait à quelque cordonnier, à quelque truand, « *alicui trutanno :* Je veux m'habiller comme toi ; assurément « il le réjouirait beaucoup. Ainsi et bien plus devons-nous « nous réjouir de ce que le roi céleste a voulu revêtir l'habit

Thom. Cantiprat., De Apib., lib. II, c. XLIX.

« de notre humanité. » Voici maintenant comment il paraphrase le psaume *Cœli enarrant gloriam Dei :* « Les feuilles « des arbres sont en forme de langues, pour dire : Dieu « m'a fait. C'est le cri de la nature entière. Un petit berger « ayant entendu un certain oisillon chanter *pi, pi*, pensa « qu'il disait : Dieu m'a fait ; et, se dressant aussitôt « vers l'oisillon, il lui répondit pareillement : *Ausi fit-il* « *mi.* » Du même style est un autre sermon de Jean Polin, dans le numéro 15,959 du même fonds, fol. 10. Ainsi, voulant démontrer par de sensibles exemples qu'il n'est pas facile à Dieu de s'unir l'âme humaine, il représente cette âme sous les traits et les accoutrements de la femme mondaine, et, s'indignant ensuite contre l'image qu'il a parée lui-même de si riches ornements, il l'outrage dans les termes les plus grossiers. Parmi les sermonnaires qui ont écrit dans le style familier, quelques-uns ont eu de l'esprit, d'autres ont eu des mouvements d'éloquence. Jean Polin n'est jamais éloquent, et ses pointes ascétiques sont tout à fait dépourvues de délicatesse.

Eudes de Rosni. Frère Mineur. 1272.

Eudes de Rosni, frère Mineur et docteur en théologie, en latin *de Roini* ou *de Renoniaco*, est nommé, le 31 juillet 1254, dans une lettre d'Innocent IV, qui le charge, avec deux chanoines de Reims, d'examiner les faits relatifs à l'élection de Sibille, abbesse de Saint-Pierre aux Nonnains, dans la ville de Reims. Nous le retrouvons, après le mois de juin 1260, ayant reçu de la sœur du roi, la princesse Isabelle, une commission plus importante. Avec ses illustres confrères, Bonaventure et Guillaume de Méliton, Eudes de Rosni devra lire et corriger le texte de la règle qui sera prescrite aux filles de Longchamp. Ce renseignement nous est fourni par Agnès d'Harcourt, dans la vie française de la bienheureuse Isabelle, qui a été traduite et publiée par les collaborateurs de Bollandus. La même Agnès d'Harcourt nous apprend qu'Eudes de Rosni était le confesseur de cette princesse, et qu'il lui survécut. Ce qu'elle prouve par le récit d'un miracle. Ainsi, dit-elle, après la mort de la sainte, qui eut lieu, comme on le sait, le 23 février 1270, Eudes de Rosni conserva précieusement la coiffe qu'elle portait durant sa dernière maladie, et, se trouvant un jour affecté d'une fièvre tierce, il mit avec confiance cette coiffe sur sa tête et soudain fut guéri. Tel est le miracle naïvement raconté par Agnès

Sbaraglia, Supp., p. 569.

Hist. littér. de la Fr., t. XX, p. 98-103.
Act. sanct., t. VI Aug., p. 801.
Ib., p. 802, 804.

d'Harcourt. Enfin Eudes de Rosni nous est connu comme auteur de deux sermons prononcés à Paris en l'année 1272. C'est la date du recueil dans lequel ces deux sermons ont été insérés, sous les numéros 6 et 46. Nous avons d'abord douté de cette date, et nous l'avons ensuite admise, en nous rangeant à l'opinion d'Échard. Comme ce point a de l'importance, quelques explications sont nécessaires.

Le recueil que nous venons de désigner pour la première fois dans cette notice, et auquel nous devons faire de fréquents emprunts, a été donné par Pierre de Limoges à la maison de Sorbonne. Inscrit d'abord sous le numéro 1,018, plus tard sous le numéro 960 parmi les volumes manuscrits de cette illustre maison, il porte aujourd'hui le numéro 16,481 dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale. Or, au nombre des prédicateurs dont les sermons ont été réunis dans ce volume, nous voyons un certain Gui d'Étampes, franciscain, différent du Gui d'Étampes, dominicain, dont nous avons parlé plus haut, qui, prêchant aux Champeaux le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, s'exprime en ces termes (numéro 185): *Cœlestinus papa quindecim dies solum vixit, et triginta quatuor anni sunt quod decessit.* Il s'agit ici de Célestin IV, dont le pontificat, commencé vers la fin de septembre 1241, finit le 17 octobre de la même année, et la date d'un sermon prononcé le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, trente-quatre ans après la mort de Célestin IV, est le 14 septembre 1276. Mais, d'autre part, tous les sermons qui font partie du volume paraissent appartenir à deux années consécutives, et la concordance plusieurs fois indiquée dans ce volume entre les fêtes fixes et les fêtes mobiles ne se rapporte aucunement aux années 1276 et 1277, tandis qu'elle convient tout à fait, comme le remarque Echard, aux années 1272 et 1273. Estimant donc que cette convenance est la plus forte des preuves, nous devons rejeter le témoignage de Gui d'Etampes et nous le rejetons. Ainsi nous attribuons finalement, avec Echard, aux années 1272 et 1273 les deux cent seize sermons que nous offre le numéro 16,481 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale.

Ces explications données, il faut revenir aux deux sermons d'Eudes de Rosni. Le premier (numéro 6 du recueil) fut prononcé non pas dans une église, mais aux Champeaux, c'est-à-dire sous le toit des halles, le jour de la Toussaint. Les halles, au nombre de cinq, étaient alors fermées et cou-

vertes : on pouvait y prêcher. Comme nous le dirons, on y prêchait très-régulièrement, vers la fin du XIIIe siècle, non-seulement les dimanches, mais encore les jours de fête. Les sermons prononcés dans un tel lieu, devant un public de merciers, de drapiers et de corroyeurs, n'étaient pas en général d'une gravité soutenue. On ne doit pas trop s'en étonner. Celui d'Eudes de Rosni fut très-goûté, *placuit mihi multum*, dit le copiste. Il est vrai que tout ce sermon a pour objet de décrire les joies du paradis. Cette description est néanmoins brève et banale. Le deuxième sermon (numéro 46), récité dans la chapelle des Béguines, rue des Prêtres Saint-Paul, le jour des Innocents, n'a pas pour nous plus d'intérêt. L'orateur manque à la fois d'éloquence et d'enjouement.

GUI DU TEMPLE. FRÈRE MINEUR. 1272.

La même année, le jour de la fête de saint Jean, prêchait aux Champeaux un religieux du même ordre qu'Eudes de Rosni, nommé GUI DU TEMPLE. Ce sermon, conservé dans le volume que nous venons de décrire sous le numéro 47, est court et médiocre. Le passage que l'orateur s'est efforcé de rendre le plus saillant nous offre une moralité sur le séjour de Jonas dans le corps de la baleine; mais on y trouve des rapprochements plutôt inattendus qu'ingénieux.

PIERRE DE LEMET. FR. PRÊCHEUR. 1273.

PIERRE DE LEMET était de l'ordre des Prêcheurs. Le même volume nous offre, sous le numéro 44, un sermon qu'il prononça, la même année, dans la chapelle des Béguines, le jour de la fête de saint Étienne. Le ciel, dit-il, s'est ouvert trois fois : la première fois quand le Christ reçut le baptême; la seconde, quand saint Étienne fut lapidé; la troisième, quand saint Pierre pria. D'où l'orateur tire cette conclusion, qu'au jour du dernier jugement le ciel s'ouvrira pour recevoir les innocents, les patients et les dévots. Cela est, on le voit, très-subtil; mais la subtilité n'est pas ce qu'il y a de plus condamnable dans les sermons de ce temps-là. Pierre de Lemet appartient encore à l'ancienne école de Guiard de Laon, d'Eudes de Châteauroux. S'il paraphrase les textes librement, c'est avec la liberté de l'imagination; son langage est toujours décent.

PIERRE DE VAUDORÉ. FR. PRÊCHEUR. 1272.

PIERRE DE VAUDORÉ, *de Valle aurato* (il faut lire *aurata*), était aussi de l'ordre fondé par saint Dominique. Il récita le jour des Morts, à la Madeleine, en l'année 1272, un court

Géraud, Par. sous Phil. le Bel, p. 415.

sermon, qui se trouve, sous le numéro 9, dans le même volume. L'église de la Madeleine, située près la rue de la Juiverie, avait été construite par Philippe-Auguste sur les ruines de l'ancienne synagogue.

GUILLAUME DE MONTREUIL. 1272.

Bibliot. nat., lat. 16,481, n° 7.

Le copiste qui nous a transmis quelques sermons de GUILLAUME DE MONTREUIL l'appelle simplement « maître » Guillaume. Ce qui veut dire qu'il était docteur en théologie. On peut, en outre, supposer qu'il était religieux, puisqu'on lit dans un de ses sermons : *Quidam religiosus dixit mihi, quando erat socius meus*. Cependant les historiens des Prêcheurs ne l'ayant pas mieux connu que ceux des Mineurs, on ne sait dans quel ordre le placer. Quoi qu'il en soit, nous avons trois sermons de Guillaume de Montreuil, réunis dans le 16,481 du fonds latin, sous les numéros 5, 7 et 24. Ils sont, en général, familiers, et nous offrent quelques vives censures : « Le monde, dit l'orateur, n'est plus ce qu'il « était. Autrefois une bonne fille était si pure, qu'elle n'osait « même regarder un homme : aujourd'hui ce sont des *effron-* « *tées*. Une bonne femme était fidèle à son mari et près « de lui paisible comme une brebis ; aujourd'hui ce sont « des lionnes. Bien plus, elles veulent porter des braies ; « *volunt portare brachas*. » La braie, plus tard nommée haut-de-chausses, était une des pièces les plus distinctives du costume des hommes ; nous la voyons figurer, avec le « tabar » et « l'esclavine », sur la perche de maître Jean de Garlande. Guillaume de Montreuil ne flatte pas plus les hommes que les femmes : « Autrefois, dit-il, un bon mari « était si doux, si bon, si fidèle, qu'il n'existait jamais de « discorde entre sa femme et lui : ce qui plaisait à l'un plai- « sait à l'autre. J'ai entendu parler d'un bon mari, qui, ayant « vécu vingt-deux ou vingt-trois ans environ avec sa femme, « ne l'avait jamais appelée que *bele sur* (belle sœur) : main- « tenant ils les appellent viles catins, *viles meretrices*, « les mordent, les frappent sans raison et quelquefois les « tuent. En un mot maris et femmes sont aujourd'hui comme « chiens et chats. Est-ce là le mariage ? Non, ce n'en est que « la farce, mon frère ; *trufa est, frater : ita bene potes te dam-* « *nare in tali matrimonio sicut in bordelagio*. » On a toujours vanté les mœurs du temps passé pour condamner celles du temps présent ; c'est particulièrement l'habitude des orateurs de la chaire. Ayant le droit d'user de l'invective, souvent ils en

Géraud, Par. sous Ph. le Bel, p. 603.

abusent. Nous n'avons donc pas cité ce passage de Guillaume de Montreuil comme pouvant servir à l'histoire; notre intention, en le citant, a été simplement de faire connaître la manière et le style de l'orateur. Sa manière est, on le voit, de la plus grande familiarité. Son style n'est pas seulement macaronique : il est encore d'une grossièreté tout à fait malséante. Ainsi Guillaume de Montreuil doit être compté parmi ces prédicateurs bouffons dont parle Dante :

Ora si va . . . . . con iscede
A predicare, e pur che ben si rida
Gonfia'l cappuccio e più non si richiede.

Dante, Par., ch. XXIX, str. 38.

Ce qui va suivre, extrait du même sermon, appartient à l'histoire littéraire. « Dieu, dit l'orateur, forma la femme « dans le paradis, l'homme dehors, comme le dit un certain « maître, maître Pierre Baelar, *secundum quod dicit quidam* « *magister, scilicet magister* P. Baelar. » Nous trouvons, en effet, dans un sermon de Pierre Abélard sur l'Assomption de la Vierge, la phrase à laquelle Guillaume de Montreuil fait allusion : *Creatum extra paradisum legimus Adam, in paradiso Evam.* Ainsi l'éminent philosophe du XIIe siècle, autrefois suivi même dans le désert, comme un apôtre, par des multitudes enivrées, n'est plus, pour un médiocre sermonnaire du XIIIe siècle, qu'un « certain maître, » *quidam magister.* Cependant il est encore extraordinaire qu'il parle de lui ; en effet, depuis la condamnation prononcée contre Abélard par le concile de Sens, on ne le nomme plus dans l'église ; il y est oublié.

Abélard, Op., éd. Cousin, t. I, p. 523.

Il faut peut-être attribuer encore à Guillaume de Montreuil un fragment de sermon recueilli par Pierre de Limoges, et inséré dans le numéro 16,482 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, fol. 338, sous le nom d'un « maître Guillaume ». M. Lecoy de la Marche a lu « Guillaume de Saint- « Clément » ; mais il s'est trompé : les mots *de sancto Clemente*, qu'on voit à la marge du volume, au-dessous du nom de *Willelmus*, indiquent que le sermon fut prononcé le jour de la fête de saint Clément. Guillaume de Saint-Clément est un personnage imaginaire.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 472.

On ne sait pas non plus de quel ordre était « frère » Guillaume de Saint-Bernard, dont il existe un sermon très-abrégé dans le recueil coté 16,481, numéro 28. Ce sermon

Guillaume de Saint-Bernard, 1272.

fut prêché le jour de la fête de saint André, 1272, dans l'église de l'abbaye Saint-Antoine, asile des filles repenties. Tel qu'il nous est offert, il n'a pas d'intérêt.

Il faut ici faire remarquer que l'auteur du recueil désigné ne reproduit pas intégralement tous les sermons qu'il a entendus ou qu'on lui a communiqués; il réserve l'honneur d'une reproduction intégrale à ceux qui paraissent avoir été le plus goûtés et abrége les autres.

GILLES DE PROVINS. FRÈRE MINEUR. Vers 1273.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 276.

De GILLES DE PROVINS, frère Mineur, il nous reste un fragment de sermon, qui a été inséré dans le numéro 16,482 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, fol. 30, v°. Ce fragment est le récit moralisé d'un récent miracle, un de ces exemples dont Jacques de Vitri conseille l'usage aux sermonnaires, et dont ils ont après lui souvent abusé. Les exemples n'appartiennent pas au style noble, mais ils conviennent assez au style familier. Quand on raconte des histoires tragiques ou comiques, on intéresse l'auditeur, on se fait écouter au moins jusqu'à la fin du récit. Cette morale en action est, d'ailleurs, singulièrement persuasive. Aucune démonstration faite selon la méthode de l'épître à Nicomaque, aucune dissertation imitée de Cicéron ou de Sénèque, et même aucune exhortation, si vive, si tendre qu'elle soit, ne saurait aussi puissamment recommander la pratique de la vertu que la mise en scène du vice durement châtié. Voici l'exemple cité par Gilles de Provins. Une dame, jusqu'alors honnête, s'éprend, demeurée veuve, d'un musicien. Elle péchait, depuis six mois environ, avec ce galant, quand, le premier jour du Carême, s'étant rendue à l'église de sa paroisse, elle va, selon l'usage, se confesser. Mais le démon l'en dissuade. Elle jeûnera d'abord, dit-elle; plus tard elle se confessera. La veille de Pâques étant venue, elle n'ose pas encore faire l'aveu de sa faute, et néanmoins, le démon la conseillant toujours, elle se rend à l'église, pour aller prendre place à la table sainte. Mais à l'entrée de l'église, comme elle se couvrait d'eau bénite avec le goupillon, chaque goutte d'eau tombant sur son visage y fait paraître une tache de lèpre. Avertie par une de ses voisines, elle court d'abord se prosterner devant un autel de la Vierge, et de là se confesser au curé. Le curé lui ayant donné l'absolution, les taches de lèpre s'effacent aussitôt et la pénitente communie. Cependant, la messe dite, il faut rentrer au logis. Au logis

est le galant, qui, ayant donné l'ordre de préparer un somptueux repas, commence la fête par de la musique et des chansons. On dîne donc ensemble, et, la nuit venue, on ne se sépare pas. Ainsi ne fut pas faite la pénitence promise au curé. Mais Dieu se vengea : une mort honteuse et subite punit ensemble les deux coupables.

Nous avons beaucoup abrégé le récit de Gilles de Provins. C'est un orateur verbeux, qui se plaît trop à faire des digressions. Il y a lieu néanmoins de regretter que ses autres sermons soient perdus, car il avait de l'esprit.

On peut supposer qu'il prêchait vers l'année 1273. Le volume qui nous le fait connaître fut, en effet, écrit vers cette année. C'est un recueil de sermons et de lieux-communs qui, légué par Pierre de Limoges à la Sorbonne, fut inscrit au catalogue de cette maison sous le numéro 285, plus tard sous le numéro 894, et sous le titre de *Distinctiones bonæ secundum ordinem alphabeti*. Nous aurons à citer souvent cet important volume. Il est prouvé qu'il fut écrit vers la fin de l'année 1273, ou dans les années suivantes. On y trouve, en effet, un sermon, dont nous parlerons plus loin, qui fut prononcé le jour de saint Luc, le 18 octobre 1273, dans la chapelle des Béguines, par un frère prêcheur nommé Gilles d'Orp.

Jacques de Provins. Frère Mineur. 1273.

Jacques de Provins, religieux du même ordre, prêchait à Paris en la même année. Nous avons plusieurs de ses sermons. Celui qui paraît être le plus ancien nous est offert par le numéro 16,482, fol. 82. Il a été prononcé dans une des églises de Paris, le jour de la fête de sainte Élisabeth de Hongrie, canonisée en 1235. Dans le même volume, il y a des fragments empruntés à d'autres sermons de Jacques de Provins, aux fol. 4, 19, 38, 125, v°, et 158, v°. Nous ferons une courte remarque sur le fragment inséré au fol. 4. Il est intitulé : *Jacobus de Pruvinis, in Campellis.* Ayant lu par mégarde *in Capella*, M. Lecoy de la Marche a compté Jacques de Provins au nombre des prédicateurs de la chapelle du roi. Il faut corriger cette erreur. Le sermon dont il s'agit ne fut prononcé ni dans une chapelle ni dans une église, mais aux Champeaux. Jacques de Provins n'était peut-être pas un orateur assez décent pour parler devant une cour comme celle de Louis IX. Nous lisons, en effet, au fol. 19, v° : « Notre Seigneur est un médecin dévoué

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 213.

« et le meilleur qui fut jamais. Si tel ou tel médecin..... se « chargeait de te soigner, tu lui dirais : — Seigneur et bon « maître, prenez de mon bien tout ce qu'il vous plaira pren- « dre ; et ledit médecin observerait alors ton urine, se « demandant s'il convient de t'imposer la diète ou la sai- « gnée. Mais ce doux et dévoué médecin, Notre-Seigneur, « nous a chéris *si escerveleement*, pour ainsi parler, *si* « *tendrement*, que, nous ne pouvant rien lui donner, il a « regardé notre urine, c'est-à-dire notre infime nature, s'y « est associé, a fait diète pour nous, s'est fait saigner pour « nous aux veines de la tête, des mains, des pieds, du flanc, « et avec tant d'abondance qu'il est demeuré mort sur la « place. Aucune mère ne le ferait, le Christ l'a fait. Il a été « saigné à la tête par la couronne d'épines, tellement que le « sang lui coulait *contreval le visage ;* aux pieds et aux « mains, par de grandes chevilles de fer. Je dis chevilles, « et non pas clous ; car ce n'étaient pas des clous *à late*, « des cloues à roues de charrettes, ou *à lambrois* (lambris), « mais de grandes chevilles de fer, comme on en voit « une à Saint-Denys.... » Il n'est pas besoin de citer davantage : on voit assez que Jacques de Provins s'exprimait sur le ton le plus familier, le plus populaire, et l'on se persuade facilement que ce ton n'aurait pas été très-goûté par les gens de la cour, dans la chapelle du roi. On a sans doute aussi remarqué, dans tout le morceau que nous venons de traduire, le fréquent emploi des mots français. Il ne semble pas que ces mots français aient dû beaucoup aider les bourgeois, les marchands des halles, à comprendre le latin de leurs prédicateurs ; mais ce bizarre mélange des deux langues devait certainement égayer les écoliers et les jeunes clercs répandus dans la foule, et le ton général des sermons populaires prouve d'ailleurs qu'il était à la mode, dès la fin du XIIIe siècle, de les faire plaisants. L'orateur badinant, l'auditoire riait, et riait d'autant plus, étant grossier, que les façons de parler de l'orateur étaient plus burlesques, c'est-à-dire plus grossières. Il nous reste à faire une remarque historique sur la grande cheville, autrement nommée le « saint clou » de Saint-Denys. Ce clou fut longtemps célèbre. A la fin du XIVe siècle il figurait aux grandes processions, déposé dans un très-riche reliquaire dont le roi Charles VI avait fait présent aux religieux de l'abbaye.

Félicie d'Ayzac, Hist. de l'abb. de S. Denys, t. II, p. 549.

Nous avons encore un sermon de Jacques de Provins dans

le vol. 16,481 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, numéro 191. Celui-ci a été prononcé dans l'église de Saint-Paul, près la rue Saint-Antoine. Il n'y a pas, toutefois, moins de bouffonneries que dans l'autre. On y retrouve, plus brièvement racontée, l'histoire de la belle veuve, amoureuse d'un musicien, qui fut affligée de la lèpre lorsqu'elle alla communier en état de péché mortel. Le premier narrateur de ce miracle étant aussi de Provins, nous supposons qu'ils ont raconté l'un et l'autre une histoire de leur pays. Ainsi l'héroïne de cette histoire serait la veuve de quelque baron de la Brie.

Nous n'avons qu'un sermon de Gui d'Étampes, qui était aussi frère Mineur. Ce sermon, prêché sous les halles, aux Champeaux, le jour consacré à la fête de la Sainte-Croix, en 1273, est dans le volume coté 16,481, numéro 185. Gui d'Étampes doit être compté parmi les orateurs les plus dédaigneux du beau langage. Le français qu'il entremêle fréquemment à son latin est le français le plus vulgaire, ses facéties sont les plus triviales. « Nous buvons, dit-il, dans le « sacrement de l'autel, le vin rouge produit par la grappe « noire, et les martyrs, les apôtres, ayant tellement bu de « ce moût qu'ils en étaient ivres, couraient tous à la mort. « Jusqu'au temps du pape Silvestre, le moût resta si chaud « que tout le monde voulait être martyr ; on courait au mar- « tyre comme nos lécheurs, *lecatores*, courent à la cuve où « le vin doux fermente. » Et tout le reste du sermon est sur ce ton ; il ne s'agit que de moût, de boisson et d'ivresse. Peut-être Gui d'Étampes s'exprimait-il, ailleurs qu'aux Champeaux, sur un autre ton et dans une autre langue. Nous ne demandons pas mieux que de le supposer.

Gui d'Étampes. Fr. Mineur. 1273.

Jean de Chatillon, frère Mineur, prêchait aux Champeaux le jour de la fête de saint Martin en l'année 1272, et le jour de la Passion, à Saint-Antoine, en l'année 1273. Ses deux sermons ont été recueillis dans le 16,481, numéros 13 et 101. Le premier est abrégé ; le second, plus complet, n'est pas d'une rédaction plus originale. Sbaraglia veut que ce *Joannes de Castillione* soit un Jean de Castiglione, Toscan, qui aurait exercé plus tard dans sa patrie les fonctions d'inquisiteur, et à l'appui de cette opinion il cite les Annales de Wadding. C'est une citation fautive. Wadding mentionne,

Jean de Chatillon. Fr. Mineur. 1273.

Sbaraglia, Suppl., p. 404.

Wadding, An. Minor., t. V, p. 376.

en effet, après l'année 1297, un certain Jean, inquisiteur en Toscane, qui donna son approbation à une Vie de Marguerite de Cortone, écrite par le confesseur de cette sainte femme; mais on ne lit pas dans le récit de Wadding que cet inquisiteur Jean fût originaire de Castiglione, et la preuve d'identité que Sbaraglia tire de Wadding se réduit au nom de Jean. C'est, évidemment, une preuve bien insuffisante. Vers le même temps vivait un autre Jean de Châtillon, religieux de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, cité comme témoin, en l'année 1288, dans le préambule du catalogue des livres de cette maison.

Franklin, Anc. bibl. de Par., t. I, p. 198.

Jean de Douai. Frère Mineur. 1273.

Biblioth. nation., fonds lat., n° 16,481, serm. 202.

Il nous reste de Jean de Douai, frère Mineur, un sermon prononcé le jour de la fête de saint Luc, aux Champeaux, en l'année 1273. Ce Jean de Douai peut être compté parmi les sermonnaires les plus facétieux. Une courte citation va le faire assez connaître : « Je dis à quelqu'une : Belle sœur, « pourquoi souffrez-vous que cet individu vous touche ainsi « et vous pince, *ita tangit vel pinceat?* Elle me répond : « — Oh! je voudrais bien qu'il ne vînt pas! Je lui demande : « — Ris-tu? Oui, tu ris. Ne peux-tu, dès que tu le vois, lui « dire : Allez-vous-en, vous êtes mal venu; et même le « frapper de la main jusqu'au sang? Mais il voit bien que le « jeu te plaît. » Le style de l'orateur n'est pas moins bizarre. Le latin qu'il parle est tellement incorrect qu'il est souvent difficile de le comprendre; il abuse même à ce point des locutions macaroniques que sa langue n'est, en réalité, ni latine ni française.

Ch. Jourdain, Index chronol., p. 85, 55.

Puisqu'il était frère Mineur, il faut le distinguer d'un autre Jean de Douai, son contemporain, un des fondateurs du collége de Sorbonne. Celui-ci, qui avait, il paraît, de grands biens à Paris et aux environs, des cens, des maisons et des vignes, était, en l'année 1274, curé de Bènes, au diocèse de Chartres.

Jean de Meth. Frère Mineur. 1273.

Jean de Meth, peut-être de Metz, Mineur, ne nous est aussi connu que par un sermon, prononcé le jour de la Conversion de saint Paul, aux Champeaux, en 1273. C'est le soixante-neuvième du recueil inscrit à la Bibliothèque nationale sous le n° 16,481 du fonds latin. On trouve d'abord dans ce sermon une longue paraphrase de l'évangile du jour. L'orateur aborde ensuite l'objet principal de tous les ser-

mons de ce temps, la pénitence. Il s'exprime alors en des termes véhéments sur la parure des femmes, qui, dit-il, portent sur leurs têtes la livrée du diable. C'est un lieu-commun; beaucoup d'autres prédicateurs ont disserté sur cette livrée. On sait d'ailleurs que, dans les sermons de ce temps-là, le diable et les femmes vont ordinairement de compagnie.

Jean de Mons.
Frère Mineur.
1273.

Jean de Mons, en latin *de Montibus*, de l'ordre des Mineurs, fut confesseur d'une des filles de Louis IX, Isabelle, reine de Navarre. C'est ce que nous apprend un de ses confrères en religion, le confesseur anonyme de la reine Marguerite. Suivant le même historien, le roi lui-même, dont Jean de Mons avait gagné la confiance, le pria souvent d'entendre l'aveu de ses péchés. En l'année 1270 nous trouvons Jean de Mons en Afrique; il a suivi le roi dans son expédition contre les Sarrasins et il assiste à sa fin douloureuse. Quelques jours après l'événement, le 12 septembre, Philippe III l'envoie en France, avec Guillaume de Chartres et Geoffroi de Beaulieu, demander des prières pour le roi qui n'est plus. Jean de Mons, de retour en France, prêche à Paris durant les années 1272 et 1273. On ne sait rien de plus sur les dernières années de sa vie. Quatre de ses sermons, soit abrégés, soit complets, sont dans le recueil coté 16,481, sous les nos 14, 126, 137 et 198; les premiers prêchés en 1272, les derniers en 1273. Le troisième est très-long; le quatrième nous est offert très-incomplet. Il n'y a presque rien à dire des uns ni des autres. Si grand qu'ait été son crédit auprès de Louis IX et de Philippe III, Jean de Mons nous paraît avoir été un prédicateur froid et banal.

Rec. des histor. de France, t. XX, p. 83.

Du Bois, Hist. eccles. Paris., t. II, p. 467.

Simon de Sens.
Frère Mineur.
1273.

Simon de Sens, religieux du même ordre, est également grave, mais avec moins de simplicité. Nous avons sous le no 88, dans le recueil coté 16,481, un sermon qu'il récita le jour de saint Matthias, à l'église de Saint-Antoine, en l'année 1273. Ce sermon ne contient que des moralités sur divers passages de l'Écriture; et l'orateur fait de tels efforts pour tirer sa morale d'un récit, d'un mot où elle n'est pas, il a si peu de naturel et s'exprime avec si peu de clarté, qu'il fatigue bientôt l'attention de son auditeur ou de son lecteur. On attribue par conjecture au même Simon de Sens un sermon qui se trouve dans le recueil de la Bibliothèque nationale

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 487.

coté 16,500, n° 146 ; mais cette attribution est, on le reconnaît, très-douteuse.

Simon le Normand. Frère Mineur. 1273.

Nous faisons plus grand cas d'un sermon prononcé la même année, la veille de la Pentecôte, à l'Hôtel-Dieu, par un autre Mineur, Simon le Normand. Ce long sermon, très-régulièrement divisé, selon la méthode de saint Thomas, n'a pas la sécheresse ordinaire des compositions scolastiques; cependant il manque de ces traits vifs, qui, partant du cœur, émeuvent un auditoire. C'est une dissertation, quelquefois ingénieuse, sur les trois avocats qui plaident la cause des pécheurs devant le tribunal de Dieu : Jésus, l'Esprit-Saint et la vierge Marie. On lit ce sermon dans le manuscrit latin 16,481, n° 153.

Gossuin. Frère Mineur. 1273.

Au nombre des frères Mineurs qui prêchaient à Paris dans les années 1272 et 1273, on voit encore figurer un certain Gossuin, *Gosoinus,* que l'on rencontre au couvent des Béguines, le deuxième dimanche de l'Avent, année 1272. Le sermon qu'il prononça le jour de cette fête a été recueilli dans le volume coté 16,481, n° 30. Il ne paraît pas complet. Dans le même volume, n° 57, il y a un autre sermon du même Gossuin, récité aux Champeaux le jour de l'Épiphanie, c'est-à-dire le 6 janvier 1273. Ce Gossuin est un orateur solennel, qui, même aux Champeaux, ne se permet aucune facétie; son défaut est de trop viser à l'esprit, et de paraphraser trop subtilement des maximes banales.

Guillaume de Boislandon. Frère Mineur. 1273.

Voici encore un franciscain, Guillaume de Boislandon, *de Bosco Landonis*. Nous ne connaissons pas ce lieu de Boislandon. Il n'est mentionné, comme bourg ou comme village, ni par La Martinière, ni par M. Girault de Saint-Fargeau; ni par le P. Anselme, comme seigneurie. Quoi qu'il en soit, le frère Mineur auquel ce nom est donné par un de nos recueils prêchait à Paris vers l'année 1272. Un long sermon, d'ailleurs médiocre, a été recueilli par Pierre de Limoges dans ses Distinctions, fol. 72, sous le nom de *Guillelmus de Bosco,* frère Mineur. Un autre sermon, prononcé, comme le précédent, aux Béguines, en 1273, le seizième dimanche après la Pentecôte, est dans le 16,481 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, n° 190, sous le nom de *G. de Bosco Landonis*, également frère Mineur. Avec M. Lecoy de la

Marche nous attribuons ces deux sermons au même religieux. Ils ne sont pas, d'ailleurs, plus dignes d'estime ou plus curieux l'un que l'autre ; ils ne contiennent guère que des amplifications sur des lieux-communs.

Parlons maintenant de quelques dominicains du même temps.

GILLES D'ORP OU DE LIÉGE. FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

Parmi les frères Prêcheurs qui se firent entendre en diverses églises de Paris durant le cours des années 1272 et 1273, Échard distingue, d'après l'ancien volume de la Sorbonne qui est inscrit aujourd'hui sous le n° 16,481 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, Gilles de Liége, en latin *de Legio* (pour *Legia* ou *Leodio*), et Gilles d'Orp, en latin *de Orpio*. Cette distinction de personnes est une erreur, que nous pouvons rectifier avec le titre même d'un des sermons mentionnés par Échard. C'est le sermon inséré sous le n° 141 du volume. Il est, en effet, intitulé : *Sermo fratris Ægidii de Legio, vel Orpio, ad S. Gervasium*. Orp, *Orpium*, au diocèse de Namur, est un bourg situé sur la frontière du diocèse de Liége, et le même religieux était sans doute appelé Gilles d'Orp, du lieu de sa naissance, et Gilles de Liége, du lieu de sa profession. Ainsi nous restituerons au même orateur les sermons qui portent l'un ou l'autre nom. Ces sermons sont au nombre de neuf dans le volume désigné.

Quétif et Éch., Scriptor. ord. præd., t. I, p. 226.

Le premier, sous le n° 4 du recueil, fut prononcé dans l'église de Saint-Gervais, le jour de la fête des apôtres Simon et Jude. Il offre plus d'une comparaison familière. Il y a même dans celle que nous allons citer plus d'un trait grossier : « Une femme, dit l'orateur, place un beau miroir « à l'entrée de sa chambre, en haut lieu, pour y voir les « taches qui peuvent être sur son visage ou ce qui peut man- « quer à sa parure, et aussitôt qu'elle aperçoit une imper- « fection, elle la corrige ; et, si le miroir n'est pas bien net, « elle crache dessus, *cracheat vel sputat intus*, pour le net- « toyer. Ainsi les sages, qui ont reçu la sagesse comme un « don du ciel, doivent, à l'entrée de l'église, regarder le « miroir, c'est-à-dire le crucifix, qui est le miroir du monde, « et par eux il doit être placé au centre même de la sainte « église, en haut lieu, pour que chacun puisse porter ses « regards vers ce miroir..., si bien lavé par les crachats des « Juifs qu'il est de la plus parfaite pureté, *crachiatum « a Judæis ita quod est totum clarum*. » Cette citation permet

Biblioth. nation., fonds lat., n° 16481.

déjà d'apprécier le ton ordinaire des sermons de Gilles d'Orp. Le deuxième, n° 26, prononcé dans l'église de la Madeleine, le premier dimanche de l'Avent, après dîner, commence par une phrase en langue vulgaire : « *Douce gens*, « *l'en sost dire que most ennie a qui astent. Ideo*, ajoute le « prédicateur dans son latin, *spes quæ differtur affligit ani-* « *mam.* » Le reste du sermon est presque grave. Mais nous retrouvons d'autres comparaisons du style le plus bas dans le troisième sermon, n° 54, récité le jour de l'Épiphanie, en l'année 1273, dans la chapelle des Béguines. Celle-ci, par exemple : « Une mère, ayant deux enfants, « donne au plus jeune, lorsqu'elle se rend à l'église, une « pomme, afin qu'il ne pleure pas en son absence ; et alors « l'aîné, voyant donner à son frère cette pomme et à lui « rien, se met à pleurer, à crier si fort que la bonne femme « doit, bon gré mal gré, lui donner pareillement sa pomme. « De même si vous accordez à votre œil la liberté d'un « regard illicite, ou à votre bouche celle d'un attouchement, « d'un baiser, aucun des autres sens ne vous laissera la paix ; « mais tous commenceront à crier contre vous à leur ma- « nière, jusqu'à ce qu'ils aient chacun leur pomme, c'est-à- « dire l'objet de leurs désirs. » Il est assurément difficile d'exprimer d'une façon plus vulgaire une pensée d'ailleurs ingénieuse. On ne trouvera pas moins inconvenante, dans le même sermon, cette recommandation de l'oraison mentale : « Vous le savez, quand un damoiseau parle à une demoiselle « qu'il doit épouser, ou qu'il aime autrement, mal peut-être, « il ne souffre en aucune façon qu'un étranger entende ce « qu'il veut lui dire, ou s'approche d'elle la longueur d'un « doigt : ainsi le Christ, notre véritable ami, veut causer avec « nous seul à seul... ; il veut que vous lui parliez quelquefois « dans l'intimité de l'oraison, pour lui révéler vos secrets, ce « qui vous plaît, et que vous l'invitiez pareillement à vous « révéler ses secrets particuliers. » On remarquera que l'orateur s'exprimait avec cette liberté de langage en la chapelle des Béguines, devant un auditoire de pieuses femmes. Il était plus libre encore à l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs, le deuxième dimanche de l'Épiphanie. Voici l'exorde du sermon n° 62, qu'il prononça ce jour-là : « Quand un « médecin vient soigner un malade, il regarde d'abord son « urine, le visite, et ensuite lui prescrit la nourriture qu'il « doit prendre. Ainsi le bon médecin spirituel, non du corps,

« mais de l'âme, c'est-à-dire l'apôtre, nous voyant tous gra-« vement malades, etc., etc. » On devine la suite. Cependant on ne devine pas tout; il y a dans ce sermon des passages que nous ne voulons pas traduire : dès que la trivialité va jusqu'à l'obscénité, le traducteur s'arrête. Ainsi Gilles de Liége pratique fort mal, s'il les connaît, les règles de la bienséance; ce qui ne l'empêche pas d'être, en ce qui touche l'orthodoxie, de la plus grande rigueur. Au même sermon appartient, en effet, l'exclamation suivante : « Oui, j'aime-« rais mieux dans ma compagnie cent mille diables qu'un « seul excommunié! » Cela dépasse toute mesure. On ne s'attend pas à rencontrer tant de haine, même chez le confrère d'un inquisiteur.

Le cinquième sermon de Gilles d'Orp (nº 66) fut prêché le jour de la fête de saint Vincent, dans la chapelle des Béguines (1273). Il prêcha le sixième (nº 102) à Saint-Gervais, après dîner, le jour de la Passion. « Bonnes gens, dit-il au « début, il advient parfois que la Seine, ou tout autre fleuve, « s'enfle, brise un pont et l'emporte. Au commencement, « quand Dieu le Père créa le monde, il fit un pont pour aller « facilement en paradis; c'était le pont de l'innocence. Mais « il ne dura pas longtemps; le fleuve du péché l'envahit et le « rompit...; de telle sorte qu'après ce désastre personne ne « put facilement ou difficilement entrer en paradis, jusqu'au « jour où le benoît fils de Dieu vint réparer et refaire le pont. » Pour Gilles d'Orp cette comparaison est du style le plus noble; aussi doit-il bientôt l'abandonner, pour en produire une autre : « Vous savez, dit-il, que la lessive, quand elle est bien « chaude, enlève mieux et plus vite les taches du linge que « quand elle est froide; ainsi le sang du Christ, échauffé par « l'ardeur de son amour, nous a si bien lavés qu'il n'est plus « demeuré en nous la moindre tache du péché, *ita lavit nos « quod nunquam aliqua macula peccati demoravit in nobis.* » Voilà comment notre Prêcheur explique le mystère de la Passion. Cependant, puisqu'il cite les Pères, il les connaît. Il les connaît, mais ne les imite pas, et tout nous fait supposer qu'à leur manière de parler ou d'écrire il préfère celle de son temps. Le septième sermon (nº 141) fut dit à Saint-Gervais le jour de saint Marc; le huitième (nº 141 *bis*) à Saint-Leufroi, sur la place du Châtelet, probablement le même jour; enfin le neuvième (nº 203) aux Béguines, le jour de saint Luc.

Il paraît certain que ces sermons eurent du succès à Paris. Gilles d'Orp était un des orateurs que Pierre de Limoges estimait particulièrement, car il a reproduit, dans son recueil intitulé *Distinctiones*, le sermon prononcé le jour de saint Luc à la chapelle des Béguines.

Biblioth. nation., fonds lat., n° 16,482, fol. 80.

LAMBERT DE LIÉGE. FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

Du même pays et du même ordre était LAMBERT, *Lambertus de Legio,* qui prêchait à Paris dans le même temps. Trois de ses sermons sont réunis dans le recueil coté 18,481, sous les nos 89, 138, 184. Le premier, prononcé dans l'après-dîner, *post prandium,* est assez long, contre la coutume, et l'on y trouve un de ces exemples que les prédicateurs se plaisaient alors à raconter, sans omettre aucun détail. Il s'agit d'une mère qui débauche son fils. Le ton de Lambert de Liége est, en général, familier.

HENRI DE PROVINS. FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

HENRI DE PROVINS, religieux du même ordre, est un des orateurs facétieux. Nous avons de lui cinq sermons réunis dans le recueil coté 16,481, sous les nos 31, 36, 61, 67, 78. Au premier, qui fut récité dans l'église de Saint-Gervais, à Paris, le deuxième dimanche de l'Avent (1272), nous emprunterons, sans le traduire, le passage suivant, qui donnera d'abord quelque idée de son style : *Tota sancta ecclesia non est nisi sicut quidam exercitus,* « uns host. » « Li cheveceins « de cest host » *est Dominus, qui elevavit suum insignium, id est suum corpus, in cruce sursum, propter nos redimendos de pœnis inferni et propter nos realligandos et congregandos ad id insignium et sustinendum ictus et gravamina* « de cest « host, » *sicut ipse sustinuit. Dicuntur tibi verba contumeliosa? Aspice ad Christum in cruce et recogita quot contumeliæ sibi dicebantur, et tunc totum erit tibi leve ad sustinendum. Habes tu famem? Aspice ad* « cheveceins de cest host. » *Nihil in cruce dederunt sibi ad comedendum. Habebat quod labia sibi scindebantur, et porrexerunt sibi amarum, vel fel bestiarum,* « destrempé de vin esgre. » *Es tu male indutus? Respice ad istum* « cheveceins; » *fuit totus nudus, expoliatus...* » On retrouve dans tous les sermons d'Henri de Provins ce mélange de français et de latin : ce sont tous des sermons farcis, selon la mode du temps, et nous avons à faire remarquer qu'Henri de Provins a, plus que personne peut-être, donné dans le travers de cette mode. Il n'y a pas d'ailleurs une licence qu'il ne prenne, et tout lui est matière,

même les plus bizarres jeux de mots, pour une paraphrase théologique ou morale. Il parle gaiement des choses les plus graves, et plaisante sur les mystères de la foi qu'il convient d'aborder avec le plus de discrétion et de réserve. Ainsi nous rencontrons dans le sermon 61 une vive apologie du mariage, où l'on notera plusieurs phrases très-singulières. « L'ordre du mariage est, dit-il, un ordre dont les statuts ne « sont pas d'hier; il existe depuis qu'existe le monde. Notre « ordre et celui de nos frères Mineurs ont été, vous le savez, « nouvellement établis; de même tous les autres ordres sont « de l'ère qui commence avec l'Incarnation. Mais l'ordre du « mariage est aussi vieux que le monde. Je dirai plus : notre « ordre est l'ouvrage d'un simple mortel, un certain Espa- « gnol, comme l'ordre des frères Mineurs est l'ouvrage d'un « Lombard, et c'est Dieu qui a lui-même institué l'ordre du « mariage, non pas récemment, mais à l'origine des temps. « Je dirai plus encore : au temps du déluge, le Seigneur a « sauvé tous les gens mariés et non les autres, *salvavit omnes* « *uxoratos et non alios*. Enfin, la bienheureuse Vierge, la « reine du paradis, a été mariée, et Dieu n'a pas voulu « naître de ses entrailles avant qu'elle eût été en mariage. » Du reste, il y a dans le même sermon, comme dans le troisième livre de Pantagruel, des arguments pour et contre le mariage. Ce que l'orateur dit ensuite des femmes de Paris, de leurs cornes, si souvent raillées, notamment par le chancelier Gilles d'Orléans, par Pierre de Limoges et par le chevalier de La Tour-Landry, de leurs roues, de la queue de leurs robes, de leurs fausses chevelures, *pilis alienis*, en un mot de tous les artifices de leur coquetterie, n'engage pas beaucoup à les épouser.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 405, 406. — Hist. littér. de la Fr., t. XXIV, p. 379, 670.

Le sermon 67, prononcé le jour de la fête de saint Vincent dans l'église de la Madeleine, n'est pas moins libre ni moins curieux. On y lit une description du paradis vraiment romanesque. L'orateur sait comment tout se comporte en ce riant séjour, et le raconte. Ainsi, voyant se grouper autour de sa chaire un certain nombre d'auditeurs velus, dit-il, comme des ours, il leur promet qu'ils auront dans le paradis, s'ils y vont, une peau plus nette et plus douce que celle des plus tendres enfants. Leur ayant ensuite recommandé de faire en cette vie, pour mériter le paradis, d'abondantes aumônes, il blâme en ces termes ceux qui se contentent de léguer en mourant leurs biens aux pauvres : « Quand quelqu'un est

« venu faire un repas de nuit chez un de ses voisins, de ses « amis, celui-ci le fait accompagner par un serviteur avec une « lanterne, pour l'empêcher de trébucher et de tomber dans « la boue. Mais si le serviteur portait cette lanterne derrière « le dos de celui qu'il accompagne, elle ne l'empêcherait pas « assurément de trébucher et de tomber. Il en est ainsi de « l'aumône que tu mets en réserve pour qu'elle soit distri- « buée après ta mort; tu prépares une lanterne qu'on portera « derrière ton dos. Donne tant que tu vis, et porte devant « toi ta lanterne, ou fais-la porter. On m'apprend que, cette « nuit même, un pauvre homme est mort de froid et de faim, « tout gelé, tout glacé. A ceux qui l'ont laissé mourir ainsi je « dis que leur aumône différée ne les empêchera pas de tré- « bucher et de tomber dans la fosse de l'enfer. » Ce dernier trait est d'une éloquente énergie. Les développements qui viennent à la suite nous paraissent mériter aussi d'être cités : « Véritablement les hommes d'aujourd'hui sont plus durs et « moins charitables que les animaux brutes. Ceux qui ont « étudié les mœurs de ces animaux racontent que, la mère « d'un petit étant morte, les autres recueillent ce petit, « orphelin et désolé, et le nourrissent par compassion natu- « relle. Mais vous, vous voyez aujourd'hui mourir de faim « des pauvres, des orphelins et d'autres misérables, et vous « ne les soulagez pas dans leur détresse, quand cela vous « serait facile. Je ne puis penser autre chose de vous, si ce « n'est que vous êtes par trop dénaturés. Vous voyez vos « voisins pauvres : pour Dieu soulagez-les en quelque chose, « car, je vous le dis, vous ne pouvez rien faire, en cette vie « mortelle, qui plaise autant à Dieu que l'aumône... Bien des « gens qui seront bientôt dans la grande famine, *en la grant « famine d'enfer*, rassemblent maintenant des blés dans « leurs greniers, des vins dans leurs celliers, et les défendent « si cruellement contre tous les pauvres qu'aucun d'eux n'en « peut rien avoir. Mais qu'ils prennent bien garde à eux, car « leur chétive charité n'empêchera pas l'accomplissement de « ce que dit l'Écriture : — Un jugement sans pitié sera fait « à celui qui n'aura pas eu de pitié ! »

Ces interpellations presque directes devaient émouvoir. Disons, à l'honneur des prédicateurs de ce temps, qu'ils sont toujours pleins de verve lorsqu'ils prêchent l'aumône. Nés, pour la plupart, parmi les pauvres, nourris, instruits par la charité de l'Église, ils ont gardé le souvenir de leur origine,

et contre ces deux vices de la richesse, le luxe et l'avarice, ils ont des éclats de voix de la plus grande véhémence.

Le dernier sermon d'Henri de Provins, numéro 78, nous offre une anecdote qu'on a souvent reproduite sur le sultan Saladin. L'orateur énonce d'abord, dans son langage habituel, cette proposition : *Mundus reddit servis suis* « un biau nient », *Diabolus* « peine et torment », *sed Dominus* « joie très grant ». Il développe ensuite le premier membre de cette proposition en racontant que le grand Saladin, autrefois glorieux possesseur de onze royaumes, parcourait, vers la fin de sa vie, toutes les cités de sa dépendance, faisant porter un suaire devant lui et crier : « Voilà ce qui reste « à Saladin de tous ses royaumes ! » Juste mépris, ajoute l'orateur, des vanités de ce monde. D'où vient cette fable ? Nous l'ignorons. Voltaire lui-même l'a racontée, comme tirée du fonds de l'histoire sincère.

Voltaire, Essai sur les mœurs, ch. 56.

Les emprunts que nous avons faits aux sermons d'Henri de Provins nous le montrent quelquefois plaisant, quelquefois pathétique, toujours familier.

Hervé de Gif. Frère Prêcheur. 1273.

Hervé de Gif était aussi du même ordre. C'est par erreur que M. Lecoy de la Marche l'appelle Arnoul : son nom est écrit en latin *Arveus, Harvetus, Harveius*. Trois de ses sermons sont dans le recueil coté 16,181, sous les numéros 65, 82, 143. Nous n'y remarquons rien qui mérite d'être cité. Les deux premiers sont très-courts ; l'auteur du recueil semble les avoir abrégés. Le troisième, plus long et plus grave, est plus commun. Ces trois sermons ont été prêchés en l'année 1273, à Saint-Leufroi, à Saint-Gervais et à Saint-Jean en Grève.

Évrard de St-Quentin. Frère Prêcheur. 1273.

Quétif et Éch., Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 267.

Évrard de Saint-Quentin paraît avoir eu plus de renommée. Pierre de Limoges a recueilli de sa main le fragment d'un sermon sur saint Dominique, prononcé par ce religieux dans une des églises de Paris, en l'année 1263. Ce fragment fait partie d'un cahier joint au numéro 16,482 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, folio 340. Le même volume nous offre, en outre, plusieurs sermons complets d'Évrard de Saint-Quentin, prononcés vers l'année 1273 : f° 49, v°, au mot *Honor*, et f° 225, v°, au mot *Spiritus sanctus* (le même sermon est reproduit au f° 244, v°). Nous voyons encore dans le même volume des fragments plus ou moins

étendus de quelques autres sermons : f° 228, au mot *Plenitudo spiritualium* (le même fragment est reproduit au f° 247), et f° 251, v°. Le ton de ce prédicateur est généralement convenable. Ses meilleurs sermons sont dans le recueil coté 16,481. M. Lecoy de la Marche en compte six dans ce volume et les désigne par les nos 130, 142, 154, 163, 187 et 189. Nous devons d'abord faire observer que le n° 163 ne contient pas un sermon complet ; on y trouve simplement quelques phrases du sermon prononcé par Évrard en l'église de Saint-Antoine, le jour de saint Barnabé. Il faut noter ensuite qu'Échard et M. Lecoy de la Marche ont omis dans leurs catalogues le n° 159, un sermon complet, sous la date du lundi de la Pentecôte. Quelques renseignements biographiques nous sont fournis par les titres de ces sermons. Celui du premier nous apprend qu'avant de venir habiter le couvent de Paris, Évrard avait exercé les fonctions de prieur au couvent de Saint-Quentin. On lit encore, aux titres des deux derniers, que, le quinzième dimanche après la Pentecôte, il prêcha deux fois le même jour, le matin à Saint-Germain l'Auxerrois, le soir à Saint-Gervais. Cela prouve qu'on était avide de l'entendre. Il s'exprimait pourtant sur un ton sévère. Le n° 130, qui est sur ce thème *Plorabitis et flebitis, mundus autem gaudebit,* a pour objet d'établir que nous sommes ici-bas pour souffrir et pleurer. Dans un autre sermon, sous le n° 154, Évrard entend prouver que les privations, les mortifications et les larmes elles-mêmes sont sans mérite, et que la grâce seule conduit au salut : « Beaucoup de « gens de bien, dit-il, clochent sur la voie et s'en écartent, « croyant trop au mérite de leurs bonnes actions... Tu « jeûnes? mais vois le diable, qui ne mange jamais. Tu veilles? « mais jamais le diable ne dort. Tu pleures? mais ceux qui « sont dans l'enfer ne cessent de pleurer...; et cela ne leur « profite aucunement devant le Seigneur. Fais donc ce « que tu fais, mais avec cette opinion que cela ne te sert à « rien, à moins que le Seigneur n'en veuille tenir compte « par un acte de pure libéralité. » Nous reconnaissons qu'Évrard de Saint-Quentin était de son temps, malgré l'âpreté de ses discours, un des prédicateurs les plus dignes d'être écoutés. Son langage, ordinairement dur, est, en effet, rarement grossier.

Quétif et Éch., Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 267. — Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 465.

JEAN DE LIÉGE.

Religieux du même ordre, JEAN DE LIÉGE, *de Legio,* n'a

pas la même gravité. La phrase suivante donnera quelque idée de son style. Prêchant à Saint-Antoine le dimanche des Rameaux de l'année 1273, il définit en ces termes la fête du jour : *Festum hodiernum est sicut una roba*, « mépartie » *de viridi et de carlato, quia hodie partim cantatur de gaudio facto Domino et partim de ejus passione : et primum fuit valde curtum respectu tristitiæ quæ postea secuta est per totam hebdomadam*. Plus loin, croyant devoir blâmer le luxe des vêtements, il dit : *Video aliquas mulieres et etiam viros, quibus Deus dedit de pulchritudine et bonis naturæ multo plus quam multis aliis, quod adhuc eis non sufficit quod Deus eis dedit ; imo ponunt manum ad se faciendum pulchriores, habendo et portando cucufas de serico, capellos de argento et auro, et corrigias et* « dorenlot, » *ita quod apparet quod velint jam corpus suum refacere : sed hoc non debemus facere, imo corpus nostrum per humilitatem defacere et pœnitentiam, et Dominus in fine reparabit*. Dans cette dernière citation les idées ont, comme on le voit, la grâce du style. Deux sermons de Jean de Liége ont été réunis dans le recueil coté 16,481, sous les nos 107 et 175; le second, prononcé aux Béguines, est du premier dimanche d'octobre 1273.

FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

Biblioth. nation., fonds lat., no 16,481, serm. 107.

GUILLAUME DE LEXI. FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

Échard dit n'avoir pu découvrir le lieu natal de ce religieux de son ordre, qu'on appelle en latin *Guillelmus de Lexi*. Une plus heureuse recherche nous a fait connaître le bourg de Lexi, dans la Moselle, au canton de Longwi. On n'a qu'un discours de ce GUILLAUME DE LEXI, dans le recueil coté 16,481, no 165. Il est curieux qu'il l'ait prononcé dans l'église des Mineurs, à Paris, étant dominicain. Nous n'y trouvons, d'ailleurs, rien de remarquable : ce n'est qu'une subtile amplification de lieux communs. Échard en fait, dit-il, plus de cas, mais il ne donne pas les motifs de cette opinion favorable. Nous supposons qu'estimant peu les sermons familiers, Échard aura trouvé celui-ci meilleur que d'autres, uniquement parce qu'il est plus grave. Montfaucon a rencontré dans le no 186 de la bibliothèque de Saint-Bénigne, à Dijon, un sermon d'un certain *Guillelmus de Lusci* qui nous paraît bien être notre frère Prêcheur.

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1285.

DANIEL DE PARIS. FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

Le frère DANIEL, de l'ordre des Prêcheurs, était né dans la ville de Paris, où il avait passé sa jeunesse. Il rappelle

Biblioth. nation., fonds lat., n° 16,481, serm. 87.

Géraud, Par. sous Philippe le Bel, p. 622.

qu'il n'osait traverser le soir, étant enfant, le carrefour des Sept-Voies, *de Septem Viis*, où ne logeaient que des voleurs et des libertins. Cette mention si peu flatteuse d'un carrefour de Paris dans un sermon, n'est pas, d'ailleurs, sans intérêt pour l'histoire. M. Géraud prétend, en effet, que la rue des Sept-Voies était anciennement nommée rue de Savoie, et qu'elle était encore la rue de Savoie au temps de Philippe le Bel. Le témoignage de notre sermonnaire doit servir à corriger l'erreur de M. Géraud. Daniel entra plus tard chez les Dominicains de la rue Saint-Jacques, et, quand il fut jugé propre à quelque emploi, ses supérieurs l'envoyèrent prêcher dans les églises de Paris. Ses sermons conservés, au nombre de six, ont été prononcés à la Madeleine, à Saint-Leufroi, à Saint-Gervais et à Saint-Antoine, durant les années 1272 et 1273. On les trouve dans un des recueils de Pierre de Limoges, le volume coté 16,481, sous les nos 16, 20, 43, 53, 87 et 160. Ce sont des sermons tout à fait populaires : on peut même dire tout à fait parisiens, car le ton en est plus que familier ; il est de plus très-librement frondeur ; et ce n'est pas seulement aux puissances de l'Église que s'adressent les vives censures de frère Daniel, c'est encore aux puissances du siècle. Nous avons entendu Gaultier de Château-Thierri déclamer contre les évêques de son temps avec une grande véhémence ; Daniel de Paris est le premier de nos sermonnaires que nous verrons traiter sans plus d'égards les seigneurs et les rois.

N° 16,481, serm. 160.

Pour citer d'abord quelques exemples de son style familier, voici comment il se permet de recommander un des principaux mystères de la croyance chrétienne : « Si l'on « disait à quelqu'un : — Tu auras la reine de France pour « épouse, mais tu ne la posséderas jamais, et jamais tu ne lui « parleras ; assurément il n'aurait pas grande joie d'un tel « mariage. Ainsi, pour jouir de l'éternelle gloire du paradis, « il nous faut d'abord en ce monde connaître la trinité par « la foi, et la voir un jour clairement, éternellement, dans « l'autre monde. » Rien n'excuse, il nous semble, cette grossièreté : elle n'a pas même le mérite d'être simplement dite ; car on ne saurait la comprendre sans quelque effort. Il n'y a peut-être pas plus de décence dans cette autre exhortation,

Ib., serm. 20.

également très-familière : « Les femmes doivent bien prendre « garde à fermer l'oreille aux discours déshonnêtes et empoi« sonnés ; surtout les jeunes filles. Ainsi nous lisons que la

« bienheureuse Vierge Marie, quand elle vit l'ange dans sa « chambre sous la forme d'un homme, fut grandement « troublée ; *et non por quen si ne li aportet il nule* « *malvese parole*, mais bien cette salutation céleste : *Ave* « *Maria ;* ajoutant que Dieu était avec elle et qu'elle était « pleine de grâce. Or nos vierges d'aujourd'hui n'éprouvent « pas un si grand trouble quand un jeune gars leur insinue « dans l'oreille toute autre chose qu'*Ave Maria*. Elles doi- « vent donc être beaucoup plus attentives à ne pas écouter « de mauvaises paroles. » Ce genre léger de prédication est tout à fait contraire, depuis le XVIIe siècle, aux usages français ; mais, comme on le sait déjà, frère Daniel ne pouvait être accusé de manquer aux convenances lorsqu'il faisait en chaire de telles badineries, puisqu'il suivait, en prêchant ainsi, la mode de son temps. Il y a beaucoup plus d'originalité dans les parties politiques de ses sermons.

Lorsqu'il attaque les puissances du siècle, son langage est, en effet, d'une violence extraordinaire. Les prédicateurs sont, dit-il, des chiens de garde, que le Seigneur a chargés d'aboyer contre tous les voleurs qui rôdent autour de son domaine ; et, pour sa part, frère Daniel de Paris s'acquitte de cette commission avec un zèle sans relâche. Il aboie contre les marchands qui trompent les simples gens sur le prix de leurs marchandises ; il aboie contre les riches, avides de tout posséder, qui, pour envahir le coin de terre du pauvre, usent de toutes les séductions et de toutes les menaces. Avec plus de force encore il aboie contre les nobles seigneurs et contre les rois. M. Lecoy de la Marche nous fait remarquer ce passage d'un sermon de Daniel, où, après avoir appelé les chevaliers de son temps des chevaliers en peinture, des chevaliers « de craie », il ajoute avec une tristesse railleuse : « S'ils étaient au moins comme ceux qui sont « peints sur cette muraille, ne faisant ni bien ni mal ! » Nous emprunterons à un autre sermon un passage encore plus vif contre les mêmes chevaliers : « Saint Martin, dit-il, fit, « du tranchant de son épée, deux parts de sa chlamyde, « pour en donner une à un pauvre d'Amiens, sachant ce « qu'un jour Dieu devait lui rendre. Ce fut un beau « coup ; non, jamais il n'a été parlé d'un si beau coup « d'épée. Assez et trop de chansons on chante sur Roland, « sur Olivier. Ainsi l'on dit que Roland fendit la tête d'un « homme jusqu'à la mâchoire, et l'on dit qu'Olivier trancha

Ib., serm. 20.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 293.

« le corps d'un autre tout entier. Mais tout cela n'est rien. « Ni Roland, ni Olivier, ni Charlemagne, ni Ogier le Danois « n'ont eu l'honneur de frapper un si beau coup, et l'on n'en « verra pas frapper un pareil jusqu'à la fin du monde... « Dieu! combien il y a de pauvres errants à *à vau la ville*, « tout nus et déchaussés, et nul autre Martin n'est là pour « les couvrir! » Il y a certes de l'éloquence dans ce passage. D'un style rude et presque grossier se dégage une pensée dont la justesse frappe, dont la noblesse émeut : on croit entendre quelques accents du P. Bridaine. Voici maintenant l'extrait d'un sermon sur le jour de Noël, où les rois ne sont guère ménagés : « C'est la coutume de faire une grande fête « quand naît le fils d'un roi; j'ai vu cela en France. On doit « donc faire une plus grande fête au fils du roi du paradis, qui « est né dans ce jour, car les fils des rois de la terre ne vien- « nent par au monde pour nous donner quelque chose; ils y « viennent, au contraire, pour nous prendre du nôtre, pour « nous piller, *propter capiendum de nostro et pilandum*... « Quand le fils d'un roi, d'un prince, a quelque dette, il faut « que les habitants du royaume payent cette dette, ou soient « mis en prison pour lui, et finalement la prison même ne « les empêchera pas de payer; mais le fils du roi céleste est « venu, lui, solder nos dettes, et pour nous racheter il a « subi la prison. Ainsi faisons-lui grande fête. » Comme on le voit, cet orateur ne recherche pas les mots équivoques; il ne connaît pas l'art de tempérer l'âpreté des allusions, ou, s'il le connaît, il dédaigne d'en faire usage. Son naturel était peut-être d'aboyer. Quoi qu'il en soit, c'était, dit-il, son mandat.

Ib., serm. 16.

PONCE DE REIMS. FRÈRE PRÊCHEUR. 1273.

PONCE DE REIMS, *frater* « Punces » *de Remis*, du même ordre que Daniel de Paris, observait en prêchant une méthode plus sévère. Dans le même recueil, sous le nº 180, nous avons un de ses sermons, prononcé le treizième dimanche après la Pentecôte, en l'église de Saint-Gervais. Le copiste nous avertit qu'il eut beaucoup de succès : *Placuit mihi multum et aliis*. Ce copiste était donc de l'école des sages. Il n'y a pas, en effet, dans ce sermon un seul mot de français, il n'y a pas une seule facétie : c'est une courte allocution, non pas, il nous semble, improvisée, mais rédigée dans un style très-simple, où l'on conseille aux heureux la modération, aux malheureux la patience. Puisque le copiste qui nous l'a transmise eut tant de plaisir à l'entendre, il est bien

évident qu'il n'a pas de son chef, comme on l'a supposé, introduit dans quelques autres sermons les locutions macaroniques et les farces grossières qui s'y trouvent. Ce jargon devait, en effet, lui déplaire.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 240.

Pierre de Verdun. Frère Prêcheur. 1273.

Comme Ponce de Reims, Pierre de Verdun, son confrère, est un prédicateur au sourcil sévère. Nous avons de lui trois sermons dans le recueil coté 16,481, sous les nos 38, 179 et 215. Les deux derniers sont abrégés; mais le premier nous suffit pour voir à quelle méthode l'auteur donne la préférence. Il enseigne, il démontre, et, pour démontrer, il divise, il subdivise; il n'y a pas en quelque sorte une seule phrase de son sermon qu'on puisse en distraire sans le démembrer. C'est un sermon scolastique.

Pierre de Tonnerre. Frère Prêcheur. 1273.

Biblioth. nation., fonds lat., no 16,481, serm. 131.

Pierre de Tonnerre, du même ordre, que notre manuscrit appelle *de Tornare* et *de Tornerre*, était un orateur moins gourmé. Prêchant à Saint-Leufroi, le troisième dimanche après Pâques (1273), il s'exprima, pour commencer, en ces termes : « Qui aurait une grande affaire à traiter avec le « roi de France obtiendrait assez facilement le règlement de « cette affaire, s'il avait réussi d'abord à se mettre bien avec « la reine. Ayant donc à négocier non pas avec le roi de « Paris, mais avec le roi du paradis, nous devons faire tous « nos efforts pour nous rendre favorable la reine de ce lieu, « car tout ce qu'elle veut se fait là. Je me persuade, en effet, « qu'ayant porté le roi dans son ventre béni, elle ne doit « pas être souvent refusée, quoi qu'elle demande. » On le voit assez, le ton de ce prédicateur est le ton familier. Le même volume, sous le no 177, nous offre l'abrégé d'un autre sermon prêché par Pierre de Tonnerre en l'église des Béguines, le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Vierge.

Thomas de Chartres. Frère Prêcheur. 1273.

Nous trouvons deux sermons de ce dominicain dans le même volume, sous les nos 125 et 127. Au titre du premier il est simplement nommé Thomas; au titre du second, Thomas de Chartres. Il prononça le premier à Saint-Gervais, le matin, le troisième dimanche après Pâques (1273); le second, le même jour, après dîner, *post prandium*, à Saint-Germain l'Auxerrois. Ces deux sermons sont familiers. Il y a dans le premier un passage sur les tournois qui doit être cité. L'Église a souvent condamné les tournois. Elle nous a repré-

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 363, 364.

senté de vieux châtelains se ruinant et s'endettant pour bien traiter la noblesse conviée par eux de toutes parts à ces fêtes de plus en plus splendides et coûteuses : elle nous a montré les jeunes chevaliers, les athlètes de l'arène venant s'y faire tuer par vanité, pour complaire à des femmes galantes, à de simples courtisanes. On cite une éloquente déclamation de Jacques de Vitri contre ces rendez-vous, préparés avec tant de faste, qui commençaient par l'homicide pour finir par toutes les débauches. Thomas de Chartres nous apprend, en outre, que le peuple avait lui-même une folle passion pour les tournois, bien qu'il y fût très-malmené : « Souvent, dit-« il, on porte soi-même les armes avec lesquelles on est « finalement battu. On voit des paysans, de simples gens, « venir aux tournois avec de gros bâtons noueux ; mais « bientôt arrive un noble chevalier qui saisit leur bâton et « les en frappe. » C'était, il paraît, un des divertissements habituels de la noblesse.

Thomas de Sens. Frère Prêcheur. 1273.

Thomas de Sens, du même ordre, a dans le même volume, sous le n° 76, un court sermon, prêché le dimanche de la Septuagésime, 1273, après dîner, dans l'église de Saint-Leufroi. L'objet de cette conférence est de recommander la confession, et, pour donner plus de poids à cette recommandation, trop souvent entendue pour être attentivement écoutée, l'orateur fait intervenir le diable, disant que la confession lui dérobe tous ses profits, puisqu'il perd en un jour, en moins d'une heure, par la confession, tout ce qu'il avait amassé durant plus de cent années. Le diable joue souvent ce rôle de complaisant dans nos sermons. Comme il épouvante, plus que Dieu peut-être, les esprits grossiers, on l'évoque, on lui fait faire les aveux les plus indiscrets, et il vient servir la cause de l'Église, au grand dommage de sa propre cause. Ainsi, dans le recueil intitulé *Sermones Parati* on voit maître Jordan, de l'ordre de Saint-Augustin, interroger le diable et lui demander ce qui le pousse à tant tourmenter les âmes des pauvres mortels : « Fais, répond le diable, que tes « confrères cessent de prêcher, et moi je cesserai de vexer « les gens. Vos prédications nous enlèvent tant d'âmes, qui « d'elles-mêmes viendraient à nous si vous vouliez bien vous « taire ! »

Serm. par., serm. 154.

Guillaume d'Auxerre.

On a précédemment confondu Guillaume d'Auxerre, reli-

gieux dominicain, Guillaume de Mailli ou de Marli, et Guillaume de Monci, chanoine de Paris, qui vivaient et prêchaient dans le même temps. Nous les distinguerons ici. De Guillaume d'Auxerre il y a trois sermons conservés dans le recueil coté 16,481, sous les nos 50, 59, 60. Le dernier fut prononcé le second dimanche après la fête de l'Épiphanie, 1273, dans la chapelle des Béguines. Nous trouvons dans le second une phrase qu'il convient d'en extraire, pour confirmer l'assertion de M. Lecoy de la Marche sur l'usage des bancs dans les églises du XIIIe siècle. L'orateur blâme ceux de ses auditeurs qui, pour rester debout, gênent et troublent leurs voisins : *Contra aliquos qui quando veniunt ad ecclesiam, ad sermonem, stant, nec sedere volunt, imo impediunt alios ita quod audire non possunt.* Le reste nous paraît offrir peu d'intérêt.

Frère Prêcheur. 1273.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 122, 532.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 197, 198.

Gauthier, chanoine régulier du Val des Écoliers, était maître en théologie. Comme il prêchait à Paris en 1273, il faut sans doute le distinguer d'un chanoine du même nom qui, suivant la nouvelle Gaule chrétienne, fut prieur du Val en 1312. On a seulement conservé quelques phrases d'un sermon prononcé dans l'église du Temple par maître Gauthier, le mercredi après la Pentecôte de l'année 1273; ce fragment est dans le recueil coté 16,481, sous le no 158. Nous ne retrouvons pas, dans les Distinctions de Pierre de Limoges, un autre fragment du même Gauthier signalé par M. Lecoy de la Marche.

Gauthier. Chanoine du Val des Écoliers. 1273.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 466.

Gilles, chanoine du même ordre, résidant à Paris, comme son confrère Gauthier, au prieuré de Sainte-Catherine, prêchait quelquefois en français, quelquefois en latin. Nous avons un de ses sermons français, traduit en latin, dans les Distinctions de Pierre de Limoges, fo 67, vo. Il est dit qu'il fut prêché le Vendredi-Saint, au collége des Bernardins, *in gallico.* On s'attend peut-être à rencontrer dans un sermon traduit du français des termes macaroniques. Il n'y en a pas dans le sermon de frère Gilles : le ton en est grave et le latin du traducteur est presque tolérable. Deux autres sermons du même frère Gilles se rencontrent dans le vol. 16,481 du fonds latin, nos 108 et 117; le premier prononcé le jour des Rameaux (1273), à Saint-Paul; le second au Temple, le jour de Pâques, même année. Ce chanoine observe en tout point

Gilles. Chanoine du Val des Écoliers. 1273.

l'ancienne méthode : il propose d'abord le plan de ses sermons, en développe toutes les parties suivant l'ordre qu'il leur a précédemment assigné, cite beaucoup de phrases empruntées à l'Écriture et aux Pères, et ne plaisante jamais. Ce n'est pas qu'il dédaigne l'esprit; il s'efforce au contraire de paraître ingénieux, mais sans jamais descendre au style burlesque. C'est, à proprement parler, un sermonnaire de l'école des Victorins.

HUBERT. 1273.

HUBERT, clerc séculier, de la maison de Sorbonne, appartient plutôt à l'école de saint Thomas. Trois de ses sermons ont été recueillis dans le volume coté 16,481, sous les nos 42, 49, 206. Dans le premier, prononcé au Temple, le jour de Noël de l'année 1272, se rencontre une fiction qui serait mieux placée dans un poëme. L'orateur nous transporte aux temps qui précédèrent la venue du Christ. La guerre est entre le ciel et la terre, et personne n'ose accepter la mission de la terminer. Doutant de leur adresse ou de leur autorité, les anges demandent à n'être pas chargés d'une telle ambassade. Dieu le Père ayant dit : « Qui enverrai-je? Qui veut « partir ? » il se fait dans tout le ciel un grand silence. Alors le Fils de Dieu se présente : « Me voici, dit-il ; envoyez-moi, « Seigneur. » Ainsi fut-il envoyé, et par lui la paix fut faite. Cette fiction, mise en son lieu, ne manquerait pas, il nous semble, de grandeur. Nous la trouvons reproduite, avec quelques changements, dans le deuxième sermon du recueil intitulé *Sermones Parati.* Il n'est pas ici question des anges ; la scène est occupée tout entière par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui délibèrent ensemble ; et le Père demande : « Qui de nous ira dans le monde pour le sauver. — Moi, « répond le Fils, je suis prêt ; *et ait Filius : Ecce ego, sum « præsto.* » Le second sermon d'Hubert est très-long, puisqu'il occupe treize colonnes de notre manuscrit. C'est un sermon grave et méthodique. On y trouve un bel éloge de la virginité. Le troisième est, au contraire, très-court ; le copiste l'a beaucoup abrégé.

JEAN DE GOMERVILLE. Vers 1273.

On appelle ce prédicateur frère JEAN DE GOMERVILLE, mais sans dire à quel ordre il appartenait. Nous avons à désigner un seul de ses sermons, peut-être incomplet, au feuillet 151, v°, des Distinctions de Pierre de Limoges. L'objet de ce sermon, prêché dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, est une exhor-

tation à la pénitence : exhortation très-vive, très-pressante, mais fort triste. Ainsi l'orateur suppose un homme qui a vécu cent années dans la pratique de toutes les vertus ; il a même, suppose-t-il encore, lui seul accompli, durant ces cent années, toutes les belles actions que l'ensemble des humains a pu faire depuis le commencement du monde : eh bien ! il n'en sera pas moins damné, poursuit l'orateur, si, pour une faute commise à sa dernière heure, il meurt en état de péché mortel. Cette loi paraît bien dure ; mais c'est la loi. Cependant nos prédicateurs ne sont pas toujours si sévères. On les entend quelquefois raconter aux fidèles, pour leur inspirer le repentir, des histoires plus consolantes; celle-ci, par exemple. Certain chevalier avait été, durant tout le cours de sa vie, le plus abominable de tous les scélérats. Pris enfin par ses ennemis et conduit à la potence, il demande un confesseur. On ne l'écoute pas, et on le pend tandis qu'il prie Dieu de lui pardonner ses méfaits. Or il y avait dans le voisinage une possédée qui rendait des oracles. Quelqu'un va la trouver et lui dit : « Il y aura tout à l'heure grande fête « dans l'enfer, quand on y recevra l'âme de ce bandit. — « Hélas! non, répond la possédée; en mourant il a dit un « mot, un seul mot, qui a suffi pour lui mériter le salut. » On le voit, cette possédée ne contredit aucunement Jean de Gomerville : l'objet des deux fictions est le même ; l'une et l'autre recommandent très-puissamment la confession.

Serm. par., serm. 135.

Dans les mêmes Distinctions de Pierre de Limoges, au mot *Passio Christi*, f° 133, nous trouvons l'extrait d'un sermon prononcé dans l'église de Saint-Paul, le dimanche avant la fête de Saint-Denys, par un certain frère Jean Pidoie sur lequel nous n'avons pas d'autres informations. Ce fragment est très-court.

Jean Pidoie. Vers 1273.

Le même recueil nous offre, au mot *Mare,* f° 107, v°, un long sermon, avec ce titre : *Sermo fratris humilis, in festo santi Clementis ad Sanctum Gervasium, in mane.* M. Lecoy de la Marche a pris ce mot Humilis pour un nom propre ; à notre avis c'est plutôt un adjectif. Ainsi nous attribuons le sermon dont il s'agit à quelque « humble frère, » dont Pierre de Limoges n'a pas su ou n'a pas voulu dire le nom de baptême. Si long, d'ailleurs, que soit ce sermon, il nous a paru peu digne de remarque.

Humilis. Vers 1273.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 474.

ÉTIENNE DU CASTEL. 1273.

On ne sait pas non plus à quel ordre appartenait Étienne Du Castel, *de Castro*, *de Castello*, qui de même est appelé « frère. » Un très-court fragment d'un de ses sermons a été inséré dans les Distinctions de Pierre de Limoges, fº 78, vº, au mot *Misericordia*. On nous signale, dans le volume de la Bibliothèque nationale coté 16,481, sous le nº 207, un sermon plus complet, prononcé le jour de la fête des saints Simon et Jude (1273), aux Champeaux ; mais ce n'est encore que le canevas d'un sermon, la plupart des phrases n'étant pas même achevées. Il faut regretter que ce dernier sermon n'ait pas été plus fidèlement conservé, car ce qu'on en possède est curieux. S'adressant aux marchands des halles, le prédicateur leur reproche toutes leurs fraudes et en explique même quelques-unes ; mais ces explications ont été trop abrégées par l'auteur du recueil.

ADAM DE PARIS. 1273.

Bibl. nat., fonds lat., nº 16,481, serm. 189.

Adam de Paris était clerc séculier et maître en théologie. Nous n'avons de lui qu'un sermon, prononcé le 21 septembre 1273. Ce sermon est divisé selon la méthode scolastique. Le saint du jour étant saint Matthieu, l'orateur traite successivement de sa conversion, de sa prédication et de sa passion glorieuse. Ensuite il expose, selon la même méthode, les principales règles que doit observer le chrétien et recommande surtout la pénitence. Adam de Paris est un orateur grave. S'il emploie quelquefois des mots vulgaires, il n'a pas l'habitude de converser familièrement avec ses auditeurs : il ne raconte pas d'anecdotes et n'excite pas le rire ; mais son discours, n'ayant pas de mouvement et d'éclat, épuise bientôt l'attention.

ANSELME DE BOISSI. 1273.

Ibid., serm. 97.

L'auteur du même recueil appelle encore maître en théologie, sans le désigner comme faisant partie d'aucun ordre, Anselme de Boissi, en latin *de Buchiaco*, qui prêcha dans l'église cathédrale de Paris le quatrième dimanche du carême, en l'année 1273. Il est vraisemblable qu'on n'était pas admis à prêcher dans cette église sans avoir fait ses preuves ailleurs ; cependant il nous est impossible de reconnaître quelque mérite dans le sermon conservé d'Anselme de Boissi. Il se plaint de ce que, de son temps, les savants, les lettrés ne viennent plus à l'église à l'heure des sermons, et s'afflige de n'avoir pour auditeurs que des gens trop simples. Mais les savants, les lettrés, ne devaient pas être curieux de venir

l'entendre raconter en chaire des choses aussi frivoles que, par exemple, les subtiles inventions du démon Sarreboche, dont la fonction particulière est de serrer la bouche des gens qui veulent jeûner, pour leur enlever le mérite du jeûne; *serrare ora jejunantium, ut sic subtiliter possit eorum jejunium adnihilare.* Anselme de Boissi nous paraît avoir eu les auditeurs qu'il devait avoir. Il a peut-être même abusé de leur simplicité.

Nous trouvons dans le même recueil deux sermons d'un autre maître en théologie, diversement nommé ANJORRAND et Angerond. Il prêchait aux Béguines le troisième dimanche après Pâques de l'année 1273 (n° 132 du recueil), ayant pris pour sujet de son sermon la nécessité, la vertu des larmes. Le second sermon de maître Anjorrand est sur ce texte: *Solliciti servare unitatem* (n° 193); mais nous ne le possédons pas tout entier.

ANJORRAND. 1273.

N° 16,481.

Maître ARNOUL DE CRESPI, *de Crispeio,* c'est-à-dire de Crespi-en-Valois, près Senlis, n'a la prétention ni d'émouvoir, ni d'égayer son auditoire; c'est un savant qui veut briller en faisant montre de science. Ainsi, dans un fragment de sermon que nous a conservé Pierre de Limoges, il parle d'Avicenne et d'Algazel, comme parlent d'eux, rue du Fouarre, ceux qui lisent en logique. Nous avons à signaler le même pédantisme dans un autre sermon d'Arnoul de Crespi, prononcé le jour de l'Invention de la Croix, chez les Béguines, en 1273. Après avoir longuement raconté toute la légende de la vraie croix, recherchée, retrouvée et plus tard offerte à l'adoration des fidèles par l'impératrice Hélène, mère de Constantin, il moralise cette légende, et fait sur la passion de Jésus-Christ une longue dissertation qu'on pourrait croire tirée tout entière d'un cours d'histoire naturelle. La passion de Jésus est comparée tour à tour au béryl, à la topaze, à l'onyx, à l'agate, au jaspe noir, au jaspe blanc, à l'émeraude, à l'améthyste et à diverses autres pierres précieuses, sans que rien explique et justifie d'aussi bizarres comparaisons. Ajoutons qu'elles sont très-développées. Ce sermon d'Arnoul de Crespi est, en effet, le plus long de tous ceux que renferme le recueil; il a près de quatorze colonnes, et six de ces quatorze colonnes sont occupées par des définitions minéralogiques. Cette étrange manière de prêcher sera

ARNOUL DE CRESPI. 1273.

N° 16,482, fol. 204.

N° 16,481, serm. 135.

fort à la mode dans les premières années du XIVe siècle; elle fera le succès de Jacques de Lausanne; mais, en l'année 1273, Arnoul de Crespi n'imite personne et n'est pas imité.

REGNAULD DE REIMS. 1273.

Maître REGNAULD DE REIMS était aussi clerc séculier. Nous le voyons prêcher à Saint-Antoine en l'année 1273, le deuxième dimanche de la Septuagésime, et son sermon, conservé dans le recueil coté 16,481, nº 81, est peu digne de remarque. On y trouve cette singulière étymologie du nom de Paul : « Paul veut dire embouchure de trompette, *tube « de boisine;* il signifie un prédicateur, car le prédicateur « est comme la trompette au moyen de laquelle on entend, « on perçoit la parole de Dieu. » Dans le titre de ce sermon, Regnauld de Reims est appelé *socius magistri Odonis de Sancto Dionysio.* Ce mot *socius* nous paraît exprimer ici le compagnon d'un personnage considérable. Il faut donc rechercher quel était cet Eudes de Saint-Denys dont nous n'avons pas rencontré le nom dans nos recueils. Ce n'est pas certainement Eudes Clément, abbé de Saint-Denys, mort archevêque de Rouen en 1247; ce n'est pas davantage Eudes de Saint-Denys, chanoine de Saint-Omer, à qui Grégoire IX écrivit, en 1238, une lettre rapportée par dom Bessin; ce n'est pas non plus, il nous semble, maître Eudes de Saint-Denys, simple prêtre, mort vers l'année 1290, dont l'obituaire de Notre-Dame de Paris a perpétué le souvenir à la date du 13 mars, ou cet autre Eudes de Saint-Denys, simple diacre, dont le même obituaire fait mention au 24 septembre. Le personnage renommé dont il est ici question nous paraît être maître Eudes de Saint-Denys, docteur en théologie, chanoine de Paris, qui mourut le 20 ou le 22 février 1284, après avoir fait aux chanoines, ses confrères, un legs très-important. C'est à celui-ci qu'appartient l'honneur d'avoir plus que personne favorisé l'étude de la langue arabe dans l'université de Paris. Ce renseignement nous est fourni par une lettre d'Honorius IV, publiée par notre confrère M. Charles Jourdain. Ainsi maître Regnauld de Reims, compagnon de ce riche chanoine si zélé pour la science, était peut-être savant; cependant nous ne trouvons pas la preuve qu'il l'ait été dans l'unique sermon qu'on ait de lui.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 527.
Bessin, Concil. Rotom., sec. part., p. 527.
Guérard, Cart. de N. D., t. IV, p. 29.
Ibid., p. 156.
Ibid., t. II, p. 494, et t. IV, p. 21.
Ch. Jourdain, Ind. chron., p. 52.

JEAN DE MONTLHÉRI.

JEAN DE MONTLHÉRI, frère Prêcheur, est désigné par le titre de sous-prieur dans un des manuscrits qui nous ont

conservé quelques-uns de ses sermons. Il était sans doute sous-prieur du couvent de Paris. On l'entendit deux fois à la Madeleine en l'année 1272. La première fois, le jour de la fête des saints Simon et Jude, après dîner. Les sermons d'après-dîner sont, en général, de courts sermons. Jean de Montlhéri ne parla pas longtemps ce jour-là, et raconta néanmoins en trop de mots une anecdote tout à fait indigne de la chaire. Nous le retrouvons dans la même église le jour de saint Nicolas, et le sermon plus étendu qu'il prononça dans cette occasion nous le fait mieux connaître encore. C'est un prédicateur de la nouvelle école. Il mêle le français au latin sans avoir même l'intention de frapper plus vivement ses auditeurs, uniquement pour suivre la mode. Comme dans cette phrase: *Bona creatura, quando tentatur de aliquo peccato et venit* « au fort, » *quod non potest* « plus andurier », *exclamat ad Dominum, dicens intra se :* « Sire Dex, je me pardroie » *si hoc facerem ; et alia consilia cogitat quæ ad resistendum tentationi faciunt.* Sa manière de discourir, qui manque de noblesse, a d'ailleurs du mouvement. « Il n'est pas, dit-il, « convenable qu'un serviteur marche devant son maître, si « ce n'est, par exception, devant ces grands qui veulent « faire montre de leur puissance. Le devoir du serviteur est « de suivre. Or, je vous le demande, serait-il bien honorable « pour un seigneur d'être suivi par le plus vil des garne-« ments, pour une noble dame de l'être par la plus vile des « fillettes, qui marcheraient derrière eux comme étant de « leur famille? De même la noble âme de tel homme, de « telle femme, est escortée par toutes ses œuvres. Grande « sera donc la confusion de cette âme, quand elle compa-« raîtra ayant ainsi pour suivantes toutes ses œuvres mau-« vaises, qui l'accableront captive de honteuses accusations. « Qu'on le sache bien, en effet, toutes les ribauderies, « *omnes ribalderiæ*, dont chacun se sera rendu coupable, « trotteront derrière lui, *trottabunt post hospitem suum.* « Bon Dieu! quelle escorte!... Tous tes secrets se dévoi-« leront aux yeux de la foule et crieront : — Ces vilenies, « telles que vous les voyez, le voilà, celui qui les a faites. « Et tes péchés eux-mêmes se tourneront vers toi, disant : « — Misérable, tu nous as commis dans les ténèbres, et « désormais, que tu le veuilles ou ne le veuilles pas, nous « serons en pleine lumière avec toi. » Les Distinctions de Pierre de Limoges, nº 16,482, fº 78, nous offrent un morceau

FRÈRE PRÊCHEUR. Vers 1274.

Bibl. nat., fonds lat., nº 16,481, serm. 3.

Ibid., serm. 35.

de Jean de Montlhéri sur la miséricorde, extrait d'un sermon prononcé dans le couvent de son ordre à Paris. Il est encore appelé, dans le titre de ce fragment, simple frère. C'est ce qui nous engage à considérer comme un peu plus récent, c'est-à-dire comme postérieur à l'année 1273, le nº 14,955 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, où il est appelé sous-prieur. Ce volume, venu de Saint-Victor, est un autre recueil de sermons, pour la plupart anonymes. On y rencontre toutefois quelques noms et notamment celui de Jean de Montlhéri, au fº 139, vº, en tête d'un sermon prononcé le troisième dimanche après Pâques devant des écoliers. Il s'agit sans doute des jeunes religieux du couvent de Saint-Jacques. L'orateur leur recommande de bien se conduire, sans leur dissimuler qu'ils se conduisent assez mal.

Il leur reproche notamment d'avoir trop d'ambition : « Combien d'entre vous, leur dit-il, négligent d'étudier l'art « de bien vivre ! Combien d'écoliers à Paris, à Bologne, se « condamnent aux plus pénibles études en se proposant « pour but non pas de vivre purement, saintement, mais « bien plutôt de dominer un jour dans l'Église et d'être « honorés dans le monde ! » On ne saurait être surpris d'entendre quelquefois déclamer, en ce temps-là, contre l'ambition des plus studieux écoliers. L'Église devait naturellement appeler de préférence aux plus hautes dignités les théologiens, les canonistes les plus habiles, et, d'autre part, tout jeune clerc qui s'estimait capable de gravir les degrés difficiles de la science devait naturellement aspirer aux dignités de l'Église. Mais ces hommages rendus à la science devaient aussi naturellement exciter l'envie de l'ignorance, et celle-ci, trouvant partout des arguments en sa faveur, même dans l'Évangile, ne pouvait manquer d'en user. On doit même remarquer ici que, dans certains esprits suffisamment cultivés, ce mauvais sentiment contre la science s'associait à des vues de réforme. Ainsi le cardinal Eudes de Châteauroux, réformateur zélé, s'était encore plus fortement déclaré contre les prétentions des clercs lettrés dans ce passage d'un de ses sermons : « Quelques-uns, persuadés qu'ils ont le regard de « l'aigle, ambitionment de s'élever au faîte des dignités..., et « plus ils s'imaginent avoir de littérature, plus ils se croient « dignes des hauts emplois, jugeant impropres aux charges « de l'Église ceux de leurs confrères qui sont illettrés ou « moins lettrés qu'eux. Ainsi, sous prétexte de littérature,

Bibl. nat., fonds lat., nº 16,471, fol. 92.

« enivrés d'ambition, ils se mettent en révolte contre le pré« cepte du Seigneur disant dans l'Évangile : Que le premier « d'entre vous soit comme le dernier! » Mais ces déclamations contre l'étude et les lettres devaient avoir peu d'effet. L'histoire nous montre que toutes les réformes se sont faites au nom, au profit de la science.

Jean de Montlhéri reproche ensuite aux écoliers leur humeur turbulente : « On en voit, dit-il, qui sont à ce point « taquins, ombrageux, querelleurs, que personne ne peut « avoir la paix avec eux. Partout où ils sont, à Paris ou à « Orléans, ils troublent tout le pays, toute la compagnie dans « laquelle ils se trouvent, bien plus, toute l'université. » Ceux-là sont, dit-il, les étudiants qui n'étudient pas, les paresseux, les oisifs, et il ajoute : « C'est pourquoi je considère « l'oisiveté comme extrêmement périlleuse, et, à mon avis, « comme je vous l'ai déjà déclaré dans une autre occasion, « les vacances sont la cause des graves désordres qui affligent « aujourd'hui l'école de Paris, car alors les jeunes clercs sont « oisifs, et leur oisiveté leur inspire beaucoup de mauvais « desseins. » Ce sermon est suivi d'une collation, prononcée devant les mêmes auditeurs, le soir du même jour, dans la même église. Cette collation est aussi de Jean de Montlhéri.

SEUCIEN. CHANOINE DU MONT ST-ÉLOI. Vers 1274.

Dans le volume que nous venons de désigner sous le nº 14,955 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, se trouve, fol. 142, un sermon dont l'auteur est nommé frater *Seucianus*, avec le titre de chanoine régulier du Mont Saint-Éloi. Nous l'appellerons donc en français SEUCIEN, quoique ce nom paraisse corrompu. Le sermon, prononcé le jour de la fête de saint Martin, est très-long. Il y a de nombreuses citations, la plupart tirées des Pères, quelques-unes de Sénèque : il y a aussi des allusions à des toubles récemment suscités dans l'Église par des prétentions inconciliables. S'il s'agit de la querelle des évêques et des ordres mendiants, le chanoine du Mont Saint-Éloi n'était pas du parti des évêques, car il les traite plus d'une fois avec peu de charité. « Un prélat, « dit-il, doit par humilité paraître moins qu'il n'est. Un « prélat fastueux est un traître, qui porte l'enseigne de l'en« nemi de son maître; car un prélat fastueux porte l'enseigne « du diable, qui est l'ennemi du Christ. » Ailleurs, il censure encore la richesse et l'indolence des évêques : ils règnent pompeusement et ne gouvernent pas. Cet orateur est, d'ail- Fol. 145, col. 2.

leurs, toujours sérieux, et il n'y a lieu de lui reprocher aucune inconvenance. Il respecte plus les règles du goût que les puissances établies.

HENRI. ABBÉ DE SIGNI. Vers 1279. Catal. des ms. de Troyes, p. 512.

Le n° 1,249 de la bibliothèque de Troyes contient une collation prononcée dans le monastère cistercien de Signi, en Champagne, par un certain Henri, abbé de cette maison. Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne ne nous faisant connaître aucun Henri comme abbé de Signi, nous pensons qu'ils ont mal nommé, par conjecture, Hugues ou Herbert l'abbé mentionné, disent-ils, par la lettre H. dans un titre de l'année 1279. Au lieu de Hugues ou d'Herbert, il faudrait lire Henri.

Gallia christ. nov., t. IX, col. 307.

GILLES. ABBÉ DE BONNE-FONTAINE.

Le même volume de la bibliothèque de Troyes offre une autre collation de GILLES, abbé cistercien de Bonne-Fontaine, au diocèse de Reims, cousin de Frédéric ou Ferric III, duc de Lorraine. Cet abbé vivait en 1280, et Gui, son successeur, n'est pas nommé dans les titres de l'abbaye avant l'année 1312.

Gallia christ. nov., t. IX, col. 315.

PIERRE DE ST-BENOIT. Vers 1280.

Au même temps paraît appartenir frère PIERRE DE SAINT-BENOIT, auteur de deux recueils de sermons taxés en l'année 1300 par le recteur de l'Université de Paris. Le premier de ces recueils, intitulé *Desideratus*, était pour les dimanches; le second, pour les fêtes. Quelle qu'ait été la célébrité de ces deux recueils, on ne les retrouve plus.

Ch. Jourdain, Ind. chron., p. 76.

GUILLAUME SCOT. FRÈRE PRÊCHEUR. 1281.

Nous allons faire quelques emprunts à un autre recueil, inscrit aujourd'hui sous le n° 14,947 dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale. Ce volume provient de l'abbaye de Saint-Victor, où il a été consulté par Échard. Il se compose de sermons prêchés à Paris par divers docteurs, durant les années 1281, 1282 et 1283.

Au nombre de ces docteurs figure GUILLAUME SCOT, sans doute originaire d'Écosse ou d'Irlande, frère Prêcheur et maître en théologie. Les nos 96 et 106 du recueil sont deux de ses sermons; le dernier prononcé le jour de Noël de l'année 1281. Ils n'ont ni l'un et l'autre rien de remarquable.

Dans le même volume, sous le n° 100, est un sermon prononcé la même année, dans la même ville, le premier dimanche de l'Avent, par un maître en théologie nommé

Nicolas le Normand. Nous supposons que ce sermonnaire est Nicolas de Fréauville, dont nous parlerons dans un des volumes suivants.

RENAUD SCOT. FRÈRE PRÊCHEUR. 1282.

RENAUD SCOT, du même ordre, prêchait à Paris le dimanche de la Sexagésime, année 1282. Le sermon qu'il prononça dans cette circonstance fait partie du même recueil, sous le nº 121. Il n'y a rien non plus qui mérite d'être cité. Faisons ici remarquer qu'avant le sermon de Renaud Scot on en lit un de Berthault de Saint-Denys, chancelier de l'Université de Paris. C'est un renseignement qu'il faut joindre à ce que nous avons dit ailleurs sur ce chancelier.

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 317.

ALBERT. REL. DE CLUNI. 1282.

Nous nommerons ensuite ALBERT, religieux de Cluni, prieur de Montdidier, au diocèse d'Amiens, maître en théologie, que nous avons déjà vu siéger, au mois de décembre de l'année 1282, dans l'assemblée qu'avait convoquée l'évêque de Paris, pour concilier, s'il était possible, les prétentions rivales des séculiers et des mendiants. Albert enseignait alors à Paris et il y prêchait. Dans le recueil que nous venons de désigner se trouve d'abord, sous le nº 36, un sermon qu'il prononça le jour de l'Épiphanie, année 1282. C'est une paraphrase sur l'évangile du jour, où il y a quelques mots vivement dits contre les évêques qui choisissent de mauvais curés. Le nº 49, prononcé le jour de la Septuagésime, même année, est contre les gens qui négligent leurs devoirs religieux pour s'employer à la recherche des biens temporels. Le style d'Albert de Cluni n'est ni familier, ni scolastique. C'est un sermonnaire de la plus vieille école, de l'école de saint Bernard.

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 385.

BLAISE. FR. PRÊCHEUR. 1283.

Nous avons à mentionner, en l'année 1283, deux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, BLAISE et Guillaume de Flandres.

Le nom de Blaise est écrit en latin *Blesus* dans le seul manuscrit où l'on rencontre quelques-uns de ses sermons. Échard propose de lire *Blasius*. Ce Blaise fut prieur du couvent de Saint-Jacques à Paris. On lit, en effet, dans le titre de son premier sermon : *A fratre Prædicatore Bleso, qui fuit prior S. Jacobi.* Cinq de ses sermons, prononcés dans les années 1281, 1282 et 1283, ont été réunis dans le volume coté 14,947, sous les nºs 22, 55, 89, 104 et 128. Nous les

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 384.

avons lus sans y rien découvrir qui soit digne de remarque. Le prieur de Saint-Jacques a le ton grave, sentencieux ; il tire le plus souvent ses comparaisons des livres des philosophes, et jamais il ne cherche à provoquer le rire de ses auditeurs. Échard n'a rien trouvé ni sur la vie ni sur les œuvres de ce religieux dans les papiers de son ordre. Cela nous cause quelque surprise. S'il n'avait pas, en effet, un grand fonds d'éloquence, il était savant, et il semble extraordinaire que son nom manque sur la liste des frères Prêcheurs qui furent reçus docteurs en théologie dans l'Université de Paris.

GUILLAUME DE FLANDRES. FRÈRE PRÊCHEUR. 1283.

On est encore plus dépourvu de renseignements sur GUILLAUME DE FLANDRES, qui a deux longs sermons dans le même volume, sous les nos 73 et 74. Le dernier est du Jeudi-Saint, 1283. Ce prédicateur devait avoir beaucoup lu, car il fait des citations nombreuses; mais il a peu de chaleur et peu d'agrément.

Voici maintenant ensuite une nouvelle série de frères Mineurs.

DREUX DE PROVINS, FRÈRE MINEUR. 1283.

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 385.

Wadding Annal. Min., ad ann. 1283. — Duplessis d'Argentré, Collect. judic., t. I, ad ann. 1280. — Sbaraglia, Supl. Wadd., p. 225.

Dreux de Provins, *Drogo de Pruvinis*, était, en l'année 1272, gardien du couvent des frères Mineurs, à Paris. Au mois de décembre 1282, nous le voyons siéger comme ministre provincial de son ordre dans l'assemblée convoquée par l'évêque de Paris. Il est aussi désigné comme docteur en théologie et ministre provincial, en l'année 1283, dans les Annales de Luc Wadding, qui le compte au nombre des maîtres auxquels fut confié l'examen des doctrines hérétiques attribuées à Pierre-Jean d'Olive.

Trois sermons inédits de Dreux de Provins nous ont été conservés. Le premier fut prononcé dans l'église Saint-Antoine, à Paris, en l'année 1272, le jour de la fête des apôtres Simon et Jude. Il fait partie du recueil inscrit aujourd'hui sous le n° 16,481 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. C'est le premier sermon du recueil. Il est très-court et le ton en est familier. *Bonæ gentes,* dit l'orateur à son début, *gaudium paradisi non est aliud nisi amor qui est in paradiso;* et le reste de son discours est la paraphrase de cet exorde. Les deux autres sermons de Dreux de Provins, prononcés en 1282, sont réunis dans le recueil coté 14,947, sous les nos 4 et 26 : le premier est aussi pour la fête des

apôtres Simon et Jude, le second pour la fête de Noël. A ce dernier nous empruntons une phrase, qui exprime bien une pensée profonde : *Studium pulchrum est in scientia mundana circa philosophica ; studium pulchrius est in scientia divina et theologia ; sed studium pulcherrimum est in propria conscientia : unde hoc studium pulchritudinis dicitur, quasi per excellentiam.* Il est probable que le bon religieux ne soupçonnait pas toute la sagesse de cette pensée. Le reste du sermon ne contient qu'une exhortation banale à la pratique de toutes les vertus.

GILLES BON CLERC, du même ordre, a deux sermons dans le recueil coté 14,947 : le premier, prêché le jour des Morts, en 1282, sous le n° 7 ; le second, prêché le troisième samedi du Carême, en l'année 1283, sous le n° 61. Ce dernier, qui est le plus long, est une paraphrase de la parabole de l'enfant prodigue. Tous les plaisirs sensuels y sont vivement condamnés. Nous remarquons que ce prédicateur cite plusieurs fois la Morale d'Aristote, ce qui n'est pas conforme à l'usage de ce temps-là. Dans les écoles de la rue du Fouarre l'autorité d'Aristote est souveraine ; mais on l'invoque très-rarement dans la chaire sacrée.

GILLES BON CLERC, FRÈRE MINEUR. 1283.

GUIBERT, du même ordre, a dans le même recueil, sous le n° 56, un sermon, prononcé le jour des Cendres de l'année 1283, dont le titre attire d'abord notre attention. On y lit, en effet, que ce Guibert était, en l'année 1283, un des plus anciens maîtres en théologie de l'Université de Paris, et qu'il avait fait une Somme : *A quodam fratre Minore, veteri regente in theologia, dicto fratre Guiberto, qui fecit Summam.* Les renseignements que nous avons à donner sur cette Somme seront à bon droit jugés peu concluants. Barthélemi de Pise désignant, sans le nommer, un frère Mineur, né dans la province de France, qui a fait, dit-il, une Somme de théologie morale intitulée *Summa de virtutibus,* Sbaraglia suppose que ce moraliste franciscain est notre Guibert. Ce n'est là qu'une supposition. Sbaraglia se demande ensuite si l'ouvrage de Guibert ne serait pas une Somme anonyme, commençant par *Præsens opus habet quinque partes principales,* dont il signale un exemplaire au couvent des Mineurs d'Assise, en Italie. C'est une autre conjecture, dont il est bien difficile d'apprécier la valeur. Nous pouvons toutefois ajouter quelque chose

GUIBERT, FRÈRE MINEUR. 1283.

Sbaraglia, Suppl. Wadd., p. 315.

à ce que dit Sbaraglia sur cette Somme anonyme. Les exemplaires n'en sont peut-être pas très-rares. Nous en indiquerons un, sans en rechercher d'autres, dans la bibliothèque publique d'Arras, avec ce titre conforme à celui du manuscrit d'Assise : *Summa de virtutibus*. Cette Somme anonyme a paru celle de Guillaume Pérauld à l'auteur du catalogue de la bibliothèque d'Arras; mais il s'est trompé, le prologue de Guillaume Pérauld commençant par : *Cum circa utilia studere debeamus;* et le texte par : *Si separaveritis pretiosum a vili*. Ce n'est donc pas la somme de Guillaume Pérauld que nous offre le manuscrit d'Arras; d'un autre côté, il n'est pas du tout certain que ce soit celle de Guibert.

Catal. des mss. des dép., t. IV, p. 167.

Quant au sermon inséré dans le nº 14,947 de la Bibliothèque nationale, quoiqu'il ait pour matière la nécessité du jeûne, de toutes les mortifications et de toutes les privations, il n'est pas commun. Nous en citerons ce passage sur le luxe des clercs séculiers : « Je vois beaucoup de chanoines, beaucoup de prélats, si riches, si opulents, que, si l'on va dans « leur chambre, on y trouve tant de pièces d'étoffe, tant de « vêtements pendus sur des perches, que l'on croit être chez « un marchand. Si l'on regarde ensuite dans leur coffre, il y « a de tels monceaux d'argent qu'avec raison on croit être « chez un changeur. Or, tandis qu'ici pourrissent les habits, « tandis qu'ici les écus se rouillent, les pauvres, à qui ces gens « devraient, car ils y sont tenus, rendre et distribuer ces « richesses, les pauvres obtiennent d'eux ou peu ou rien. « Certes cela est douloureux, cela est détestable. » Parler ainsi devant le peuple, en pleine église, c'était exciter une partie des auditeurs, les plus pauvres, au mépris, à la haine des riches prélats. Ces violentes provocations avaient souvent des suites très-fâcheuses; mais cela n'empêchait pas de les renouveler. Depuis quelque temps déjà durait la lutte des séculiers et des réguliers, et les deux partis se combattaient avec une ardeur égale. Quand les séculiers trouvaient l'occasion de faire sentir aux autres le joug blessant de leur autorité méconnue, ils ne les épargnaient pas; ceux-ci se vengeaient ensuite par des invectives de leurs puissants ennemis.

THIERRY DE SAULES, FRÈRE MINEUR.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 487.

Du même ordre était THIERRI DE SAULES, en latin *Terricus de Saulis,* auteur du sermon inséré dans le même volume sous le nº 66. M. Lecoy de la Marche l'appelle Terric de Sulli. Sulli se disait en latin, non pas *Saulæ*, mais *Soliacum*.

Les archevêques de Bourges, Jean et Gui de Sulli, sont à bon droit appelés par les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne *Joannes* et *Guido de Soliaco*. Nous préférons traduire *Saulæ* par Saules. Il y a deux bourgs nommés Saules en France : l'un, dans le département du Doubs, canton d'Ornans; l'autre, dans le département de Saône-et-Loire, canton de Buzi. Terric ou Thierri de Saules est un orateur familier, qui raconte agréablement les anecdotes. Un célèbre avocat étant gravement malade, quelques religieux viennent le trouver et l'engagent à faire abandon de la grande fortune qu'il a gagnée dans l'exercice de sa profession. Il leur répond : « Dites-vous cela selon le droit? » — « Selon le « droit, sans aucun doute, répliquent les religieux, puisque « l'Église le veut ainsi. » Mais notre avocat, ne reconnaissant pas de caractère obligatoire aux prescriptions de l'Église, réplique à son tour : « Ainsi vous me condamnez sans droit; « j'appelle. » Cela dit, ajoute le prédicateur, il mourut intestat, et alla poursuivre son appel devant Dieu. Nous avons remarqué dans les sermons de ce temps plus d'un passage où les avocats sont maltraités. On leur reproche surtout leurs richesses.

Girault de Saint-Fargeau, Dict. géogr., t. III, p. 552.

Eudes, Frère Mineur. 1283.

Eudes *de Bueriis* ou *de Beuriis* (nous ne savons comment lire ni comment traduire ce nom de lieu) est aussi compté parmi les Franciscains qui prêchèrent à Paris durant les années 1282 et 1283. Deux de ses sermons ont été recueillis dans le volume coté 14,947, sous les nos 15 et 71. Ils sont également médiocres. Le prédicateur ne s'abaisse jamais jusqu'à la trivialité; mais il ne s'élève jamais jusqu'au style noble. Il prêche par devoir, sans esprit, sans entrain, déduisant quelques moralités de comparaisons communes.

Adam de La Vacherie. 1283.

Maître Adam de La Vacherie, Picard, prêchait aussi dans la ville de Paris au cours des années 1282 et 1283. Trois de ses sermons nous sont offerts par le volume coté 14,947, sous les nos 20, 117 et 119. Ils ont été prononcés le jour de Saint-André et les deux premiers dimanches après l'Épiphanie. Nous empruntons au second un passage curieux sur la mauvaise tenue de quelques prêtres invités à la table des riches : « Ils sont, dit-il, gens de bien, ils ne font dans leur « particulier que des choses bonnes; mais quand ils sont avec « les autres, comme, par exemple, avec de riches bourgeois,

« des prélats, des seigneurs, qu'ils entendent parler, selon leur « habitude, de leurs débauches, de leurs vains plaisirs, ils ne « les blâment pas de ces mauvaises actions, de ces cou- « pables discours, pour être toujours par eux bien vus, bien « traités. Et non-seulement ils ne les reprennent pas; mais, « ce qui est pire encore, quelquefois, pour leur plaire davan- « tage, ils échangent avec eux des propos bouffons. » Il paraît peu vraisemblable qu'un prêtre séculier ait parlé des prélats avec cette irrévérence. On croirait plutôt entendre un moine; mais à cette conjecture paraît s'opposer un passage du troisième sermon : « Le diable, dit l'orateur, a six « filles, qu'il a mariées à diverses personnes. Il a marié la « première, la rapine, aux gens d'épée; la seconde, l'usure, « aux bourgeois; la troisième, la fraude, aux marchands; la « quatrième, l'orgueil, aux clercs séculiers; la cinquième, « qui est à la fois l'hypocrisie et l'envie, aux frères cloîtrés. « Quant à la luxure, il ne l'a mariée à personne : cette peste « est commune aux gens de toute condition. Elle entre tête « haute dans les châteaux des gens d'épée, des nobles sei- « gneurs, tête basse dans les cloîtres des moines, et pénètre « dans les chambres des clercs; elle infeste la vieillesse, elle « trouble la jeunesse, et personne n'est à l'abri de ses souil- « lures. » Maître Adam de La Vacherie, n'ayant pas été moins dur pour les moines que pour les clercs, paraît avoir été Mineur ou Prêcheur; cependant son contemporain, qui nous a transmis ses sermons, lui donne simplement le titre de maître. Des passages que nous venons de citer on peut conclure qu'il prêchait dans le genre familier. Sa familiarité est, toutefois, contenue, réservée; il n'était ordinairement ni banal, ni trivial. Remarquons en terminant que l'allégorie des six filles du diable se retrouve, avec moins de développements, dans un sermon d'Étienne Du Castel, prêché le jour des saints Simon et Jude, aux Champeaux, en l'année 1273.

PHILIPPE ESCOQUART, ARCHIDIACRE DE PARIS. 1285.

PHILIPPE ESCOQUART, maître en théologie et archidiacre de Paris, prêchait en l'année 1285. C'est en effet la date qu'on assigne aux sermons recueillis dans le volume, autrefois de Colbert, qui porte aujourd'hui le n° 3,557 parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. La plupart des sermons que contient ce volume sont anonymes. Cependant quelques noms d'auteurs ont été mis à la marge par diverses mains, et ces annotations méritent notre confiance,

car elles sont anciennes. Nous ne trouvons là qu'un sermon de Philippe Escoquart, au fol. 58, v°. Ce sermon, prononcé le premier dimanche de Carême, est savamment composé. Sans jamais viser aux grands effets d'éloquence, notre archidiacre a toujours le ton grave d'un orateur soucieux d'émouvoir et de persuader. On remarquera qu'il blâme sérieusement l'ignorance et l'inconduite des prêtres: mais, étant archidiacre, il remplit un devoir en parlant ainsi. Ce sont là, de la part de ce dignitaire, des avertissements et non pas des injures. Nous devons donc tenir ces avertissements pour sincères et les renseignements qu'ils contiennent pour exacts. « Le pasteur ecclésiastique doit, dit-il, éclairer ceux qui se « reposent assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort. « Mais, hélas ! aujourd'hui se vérifie l'antique prophétie: tel « peuple, tel prêtre. Je dirai plus, le prêtre est aujourd'hui « pire que le peuple, le peuple vaut mieux communément « que le prêtre... Je m'étonne comment Dieu peut supporter « un si grand scandale : des gens qui prélèvent d'opulents sa- « laires sur la sueur du peuple, et qui ne s'inquiètent aucu- « nement du salut de ceux pour lesquels le Christ est mort « sur la croix ! Vous voyez comment la chose va ; vous verrez, « si vous vivez quelque temps encore, comment le diable em- « portera le tout ; *videbitis, si vixeritis, quod diabolus portabit* « *totum.* » Cette prédiction s'accomplit beaucoup plus tard; le diable s'appela Calvin.

Jean d'Aubigné, Fr. Prêcheur. 1285.

Deux des sermons insérés dans le recueil coté 3,557 portent le nom de *frater Johannes d'Aubigné, inquisitor hæreticorum Parisius.* Échard suppose donc que ce Jean d'Aubigné, son confrère, remplissait à Paris les fonctions d'inquisiteur vers l'année 1300. Disons vers l'année 1285, en acceptant comme vraisemblable la date que M. Lecoy de la Marche donne au manuscrit. Quant au lieu natal de ce religieux, nous ignorons en quelle province de France il est situé. M. Girault de Saint-Fargeau nous désigne, en effet, quatre bourgs ou villages sous le même nom d'Aubigné, dans les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Sarthe, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 464.

Girault de S.-Fargeau, Dict., géogr., p. 177.

Le recueil désigné ne contient, suivant Échard, qu'un sermon de Jean d'Aubigné: suivant M. Lecoy de la Marche il en contient trois. L'un et l'autre se sont trompés. Il y a deux sermons de Jean d'Aubigné dans le même recueil ; l'er-

Lecoy de la Marche, ouvr. cit., p. 475.

reur de M. Lecoy de la Marche a été de prendre pour un sermon distinct la collation qui suit le premier. Ce premier sermon, au fol. 133, v°, fut prononcé le jour de la Quinquagésime. Comme il traite de la charité, il pouvait être touchant; mais il ne l'est pas. L'orateur est un homme instruit, qui cite avec plus ou moins d'à-propos tantôt Aristote et tantôt Hugues de Saint-Victor; mais il lui manque le don d'émouvoir. La collation qui vient à la suite de ce sermon, au fol. 137, v°, est sur le même thème. Le second sermon, au fol. 233, a le ton doctoral du premier; cependant on y rencontre plus d'une comparaison vulgaire. Ainsi, l'orateur compare les biens de ce monde, qu'il faut, dit-il, rejeter avec mépris, à ces intestins chargés d'excréments qu'on tire du ventre d'une poule ou d'un poisson avant de les cuire. Ce sermon est accompagné, comme le premier, d'une collation.

F. 233, v°.

Le Catalogue de M. Gustave Hænel indique, en outre, dans la bibliothèque publique de Bâle, un manuscrit de format in-4°, daté de l'année 1463, qui contient un traité composé par Jean d'Aubigné pour les religieuses de son ordre: *Tractatus ad sorores ordinis fratrum Prædicatorum.* Il ne nous est parvenu d'ailleurs aucun autre renseignement sur l'objet et même sur l'authenticité de cet écrit, dont Échard ne parle pas.

Hænel, Cat., p. 596.

JEAN DE OSTRIS, FR. MINEUR. 1285.

JEAN DE OSTRIS, frère Mineur, a dans le même volume, fol. 70, un sermon prononcé le jour de Noël de l'année 1285. Il ne s'y rencontre ni un seul mot français, ni une seule locution macaronique: c'est le sermon d'un philosophe très-versé dans la science des écoles. On ne dit pas s'il le prêcha devant le peuple des fidèles, ou devant des religieux. Le peuple des fidèles n'aurait pas mieux compris en français qu'en latin ce discoureur trop subtil. Il faut avoir fait, comme lui, toutes ses études, pour le suivre lorsqu'il interprète longuement, à sa manière, cette proposition redevenue célèbre, qu'il attribue à Hermès Trismégiste: « Dieu est une substance intelli-« gible, dont le centre est partout, la circonférence nulle « part. » Il ne pouvait pas, d'ailleurs, exposer plus clairement en français qu'en latin cette thèse logique de l'Incarnation: *Iste est novus modus essendi* in *vel* cum, *essendi siquidem Deum* in *homine*, *vel* cum *homine ; quod ignorat Aristoteles Peripateticus, et ipsum optime novit Matthæus telonarius.* Ce Jean devait être un des savants de son ordre; on s'étonne de voir qu'un seul de ses sermons ait été conservé.

JEAN DU MANS, FR. MINEUR. 1285.

Le tome XX de cette Histoire littéraire renferme une notice très-défectueuse sur un évêque du Mans mort dans les dernières années du XIIIe siècle. Cet évêque ayant été nommé Jean de Tanlai par quelques historiens, on a proposé de l'appeler Jean de Challes, pour le faire naître dans le Maine, et, pour le placer au nombre des écrivains de la France, de lui attribuer un traité de morale intitulé, dit-on, *Liber cantoris*, avec trois sermons perdus, qui étaient autrefois conservés dans un manuscrit de la Sorbonne sous le nom du frère Mineur Jean du Mans. Toutes ces conjectures sont également fausses. Cet évêque ne s'appelait ni Jean de Tanlai, ni Jean de Challes: son nom véritable est Jean de Champlai. Né dans le diocèse d'Auxerre, près de Joigny, il n'était pas frère Mineur, quand, en l'année 1279, Urbain IV le fit évêque du Mans; il était archidiacre de Sologne dans l'église d'Orléans. De plus il ne convient pas de lui attribuer les fragments de théologie morale qui ont été insérés dans le *Liber cantoris* sous ce titre: *Ex dictis I., Cenomanensis episcopi.* L'évêque du Mans ici désigné est le célèbre Hildebert (*Hildebertus, Ildebertus*), qui vivait au commencement du XIIe siècle. Enfin les trois sermons signalés par Échard dans le no 1,018 de l'ancienne Sorbonne ne sont aucunement perdus. Ce volume est inscrit aujourd'hui parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale sous le no 16,481. Mais comme Jean de Champlai n'a jamais été frère Mineur et ne s'est jamais appelé Jean du Mans, il n'est pas l'auteur de ces trois sermons. Ces erreurs diverses ayant été déjà par nous signalées, nous n'en reproduisons pas ici les preuves; on les trouvera dans les ouvrages que nous indiquons à la marge.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 103-107.

Gallia christ. nov., t. XIV, c. 403. — Nouv. Biogr. génér., t. XXVI, c. 551.

Il nous reste donc à parler de ce frère Mineur JEAN DU MANS, ou Jean du Maine, *Joannes de Cenomanis*, dont nous avons trois sermons. Une note d'Échard l'ayant fait connaître à Sbaraglia, celui-ci n'a découvert, dans les archives de son ordre, rien de plus sur Jean du Mans, et il a simplement reproduit la note d'Échard. Le volume manuscrit qui contient ses sermons nous apprend qu'il prêchait à Paris en 1272 et en 1273. Nous le retrouvons ensuite, en 1285 et dans les premiers mois de 1286, sur les tablettes de cire de Pierre de Condé, où nous voyons qu'il exerçait alors un emploi de son ministère à la cour du roi. Comme il est nommé plusieurs fois avec frère Laurent, confesseur du roi Philippe, on doit supposer qu'il avait, sinon le même titre, du moins

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, 269.
Sbaraglia, suppl. Wadd., p. 405.

Rec. des Hist. de Fr., t. XXII, p. 460, 470, 474, 488.

un titre à peu près du même genre ou du même ordre. Après l'année 1286 son nom ne reparaît plus.

Ses trois sermons sont insérés sous les nos 8, 18 et 200 dans le volume que nous avons désigné. Le premier fut prononcé aux Champeaux, le jour de la Toussaint; il prononça le deuxième et le troisième dans la chapelle des Béguines, le deuxième dimanche après l'octave de saint Martin et le dimanche après l'octave de saint Denys. Nous ne les avons peut-être pas complets. Du premier, par exemple, l'auteur du recueil ne nous a transmis qu'une analyse sommaire. Ajoutons qu'ils ont peu d'intérêt. Ils sont, toutefois, d'un ton convenable.

GUILLAUME DE MOUSSI, CHAN. DE PARIS,

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 122.

Bibl. nat., fonds lat., n° 14,947.

Bibl. nat., fonds lat., n° 15,551.

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 385.

Guérard, cartul. de l'Égl. de Paris, t. IV, p. 15.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 74.

Franklin, Anc. biblioth. de Paris, t. I, p. 203.

GUILLAUME DE MOUSSI, en latin *de Monciaco*, *de Monciaco novo*, était originaire de Moussi-le-Neuf, près Dammartin, département de Seine-et-Marne. On l'a confondu mal à propos avec le dominicain Guillaume de Mailli. Après avoir achevé ses études au collége de Sorbonne, Guillaume de Moussi, régent en théologie, fut admis au nombre des chanoines de l'église de Paris. Il occupait cet emploi dès l'année 1282, comme nous l'apprend le titre d'un de ses sermons. Nous le trouvons encore désigné comme chanoine de Paris à la fin d'un exemplaire du Nouveau Testament dont il fit don à la maison de Sorbonne. Comme docteur régent en théologie, il fit partie, en l'année 1282, avec Albert de Cluni, de l'assemblée chargée de statuer sur la querelle des évêques et des ordres nouveaux. L'obituaire de l'église de Paris nous apprend, en outre, qu'il avait un frère, nommé Jean de Moussi, sous-diacre de Notre-Dame, qui mourut avant lui. Guillaume de Moussi nous a laissé deux sermons: le premier, daté du 1er janvier 1273, est dans le recueil coté 16,481, n° 52; le second, du 18 octobre 1282, est le n° 2 du recueil coté 14,947. Il faut peut-être, selon M. Lecoy de la Marche, lui en attribuer deux autres, qu'on voit transcrits sur les derniers feuillets du Nouveau Testament dont il fit don à la Sorbonne; mais cette attribution est douteuse. Ce prédicateur nous paraît avoir eu plus de crédit que de talent oratoire. M. Franklin rapporte à l'année 1286 le legs qu'il fit à la Sorbonne de plusieurs manuscrits importants. Cette date est peut-être celle de sa mort.

ARNOULD LE BESCOCHIER,

ARNOULD LE BESCOCHIER, autrement nommé Le Bescochie, Le Bescoche, Le Bescocie et Le Beschoce, chanoine de

CHANOINE DE SENLIS.

Senlis, docteur en théologie, était un des régents fameux de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Son nom est inscrit en ces termes au nécrologe de cette abbaye, le 6 des ides de mai : *Anniversarium magistri Arnulphi* Le Bescoche, *canonici Silvanectensis, doctoris in theologia, quondam magistri nostri, qui dedit Psalterium Lombardi valens decem libras.* Nous le trouvons prêchant à Paris durant les années 1272, 1273, 1282 et 1283. Enfin, en l'année 1286, il assistait, en la ville d'Orléans, au grand combat livré par Guillaume de Mâcon, son évêque, au champion fougueux des ordres mendiants, Jean de Saint-Benoît. Les sermons prononcés par Arnould Le Bescochier durant les années 1272 et 1273 sont dans le recueil 16,481, sous les nos 46, 64, 118, 156, 156 *bis*, 204 *bis*. Des fragments de sermons, prononcés par le même chanoine vers le même temps, se lisent dans les Distinctions de Pierre de Limoges, fol. 14, 33, 168. Ces fragments sont d'un style presque simple ; il n'y a pas de saillies. Mais il y en a dans les sermons complets de l'autre recueil ; c'est donc là qu'il faut juger l'orateur. Arnould compose facilement ; c'est un théologien exercé, à qui la rédaction d'un sermon ne paraît demander aucun effort. Dans toute chaire, à Saint-Antoine ou aux Béguines, où il prêche le plus souvent, il est également à son aise. Cela prouve qu'il n'est jamais trivial sans l'être à dessein. Ainsi, voulant démontrer que l'âme doit gouverner le corps et non le servir, il aurait trouvé sans peine, même dans ses souvenirs, de nobles images pour animer cette démonstration ; mais, ayant le goût de son temps, il a préféré celle-ci : *Diceretis magnum mirabile si videretis unum militem quem suus equus duceret et equitaret, et sic est et adhuc mirabilius spiritualiter quod caro equitat animam et ducit ad suas fantasias.* Ce n'est encore là, toutefois, qu'une grossière plaisanterie ; il péchera plus gravement contre toutes les convenances dans un sermon prononcé dans la chapelle des Béguines, le mardi après Pâques de l'année 1273. Parlant devant des femmes, auxquelles il recommande vivement l'ancienne et touchante pratique de la communion pascale, voici dans quels termes il parle du corps offert à l'autel sous l'image du pain : *Scitis quod cibus rostitus inter cetera cibaria est magis saporosus in brocha. Aliqui ponunt cibum suum super craticulam. Sed iste fuit in brocha crucis; hic est panis assus, quem debemus saporose comedere quia in*

Ibid., p. 144.

Lecoy de la M., ouv. cité, p. 75. — Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 390 et suiv.

No 16,481, serm. 64.

Ibid., serm. 118.

brocha fuit rostitus. Il paraît impossible de s'exprimer dans un langage plus grossier, et l'on se demande comment la piété, qui est naturellement scrupuleuse, pouvait supporter cela. Du reste, Arnould fut peut-être invité par ses supérieurs, par son évêque, à modifier le ton de son éloquence. Ce qui nous porte à le croire, c'est que nous ne lisons rien de semblable en deux autres de ses sermons, qui sont de l'année 1282. Ces deux sermons, recueillis dans le volume coté 14,947, sous les nos 39 et 142, sont beaucoup plus graves. Dans le dernier il y a quelques traits contre les prélats de mauvaise vie ; mais, s'il prend la liberté de les blâmer, il ne les outrage pas.

Barthélemi de Bologne. 1287.

Dans un recueil que nous avons souvent cité, le no 10,698 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, le nom des sermonnaires a été, comme on l'a déjà fait remarquer, très-souvent altéré par le scribe chargé d'écrire les titres en belle encre rouge. Nous trouvons, par exemple, au fol. 70 un nom qui nous cause beaucoup d'embarras. Il est écrit : *frater Bartholomæus de Bobn.*, avec un signe d'abréviation. De toutes les conjectures que nous avons pu faire sur ce mot *Bobn.*, celle qui nous a semblé la moins invraisemblable est qu'il faut lire *Bolon.*, et, en interprétant l'abréviation, *Bolonia.* Ce nom propre, Barthélemi, a toujours été plus usité chez les Italiens que chez les Français, et, dans le latin du moyen âge, on écrivait indifféremment, pour désigner la ville de Bologne, *Bolonia* et *Bononia.*

Ainsi nous proposons de nommer notre sermonnaire frère Barthélemi de Bologne. Mais nous avons encore d'autres doutes. La ville de Bologne a produit un assez grand nombre de Barthélemi qui ont été religieux, et auxquels une place appartient dans l'histoire littéraire. Ainsi deux ou trois Barthélemi de Bologne nous sont signalés parmi les frères Prêcheurs qui ont perpétué leur mémoire par leurs écrits. Nous ne croyons, toutefois, pouvoir attribuer à aucun d'eux le sermon conservé dans le no 10,698. Le style mystique de ce sermon n'est pas, il nous semble, d'un Prêcheur ; il est plutôt d'un Mineur. Or nous avons un Barthélemi de Bologne, frère Mineur, docteur en théologie, *magnus et cathedratus magister*, selon son confrère Salimbene, qui, ayant pris ses grades à Paris, y jouissait de quelque renommée à l'époque même où fut prononcé le sermon dont il

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 722.

Salimbene, Chron., p. 350.

s'agit. Plus tard, ayant quitté Paris, il fut élu par ses confrères, en 1285, ministre provincial de Bologne, et la chronique de Salimbene nous le montre exerçant encore cette charge en l'année 1287. Quoi qu'il en soit, le sermon est médiocre et sans intérêt.

HUGUES DE L'ESCAILLE, ABBÉ DE CAMBRON. 1288.

Gall. christ. nov., t. III, 172. Cat. des mss. de Troyes, 512.

HUGUES DE L'ESCAILLE, d'abord religieux cistercien, puis cellerier de Cambron, enfin abbé de cette illustre maison vers l'année 1281, mourut le 1er décembre 1288. On n'a de lui qu'une collation, dans le n° 1,249 de la bibliothèque de Troyes.

NICOLAS DE NONANCOURT, CHANCELIER DE PARIS. 1190.

Héméré, De acad. Par., p. 129. — Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 317.

Nous avons à compter encore un chancelier de l'église de Paris parmi les sermonnaires de la fin du XIIIe siècle, NICOLAS DE NONANCOURT. Pourvu de cette charge après Philippe de Thori, mort en l'année 1285, Nicolas de Nonancourt mourut lui-même, comme il semble, en l'année 1290, et la chancellerie de Notre-Dame fut alors donnée à Berthault de Saint-Denys. On nous signale un sermon de Nicolas de Nonancourt dans le n° 15,952 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, fol. 279 (autrefois n° 785 de la Sorbonne). Ce sermon, intitulé *Sermo in dominica in Adventu, mag. Nicolai, cancellarii Parisiensis*, est rédigé dans le style grave. Nous n'en saurions extraire aucune facétie.

GRÉGOIRE DE BOURGOGNE, PRIEUR DE Ste-CATHERINE. 1291.

GRÉGOIRE, surnommé DE BOURGOGNE, était en l'année 1267 chanoine régulier de Sainte-Catherine à Paris, de l'ordre du Val des Écoliers, et maître en théologie. Nous le voyons alors adhérer, avec ces titres, à la procuration de l'Université appelant de la sentence rendue par le cardinal Simon contre Geoffroi, chanoine de Paris. Institué vers le même temps exécuteur testamentaire de Jean de La Rue, chanoine d'Amiens, il est nommé, au mois de mai 1271, dans une lettre de l'official de Paris qui rend public un don par lui fait au collége de Sorbonne. Il siégeait, au mois de décembre 1282, dans l'assemblée qui ne réussit pas à terminer la querelle des évêques et des religieux mendiants. Enfin, nommé prieur de Sainte-Catherine, Grégoire de Bourgogne mourut dans cette charge en l'année 1291.

Ch. Jourdain, Ind. chronol., p. 32.

Ibid., p. 33.

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 385.

Gallia christ., nova, t. IV, col. 783.

Il est vraisemblable que ce docteur prêcha plus d'une fois. On n'a pourtant conservé qu'un de ses sermons, prononcé à Paris en 1283, le jour consacré à la chaire de saint

Pierre. Il est dans le recueil coté 13,947, sous le n° 52. C'est un discours assez véhément contre les évêques. L'orateur les accuse d'aimer le faste, de tout entreprendre pour satisfaire leur orgueil, et d'opprimer sans miséricorde, comme seigneurs temporels, les habitants de leurs villes, les colons de leurs opulentes métairies. Nous devons croire que cet adversaire passionné des évêques se montra favorable aux priviléges des religieux mendiants dans l'assemblée de 1282.

Guillaume de Mailli. 1294.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 122 et 532.

Quétif et Éch., Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 483. — Lebeuf, Mém. p. l'hist. d'Aux., t. I, p. 496.

Guérard, Cart. de N.-D. de Par., t. IV, p. 395.

Ib., t. I, p. 454.

Biblioth. nation., fonds lat., n° 15,956, fol. 41, col. 1.

Nous avons dit que Guillaume de Monci, chanoine de Paris, Guillaume d'Auxerre, frère Prêcheur, et Guillaume de Mailli, incidemment nommés dans un de nos précédents volumes, avaient été malheureusement confondus, et nous avons déjà distingué dans cette notice, avec M. Lecoy de la Marche, Guillaume d'Auxerre de Guillaume de Monci. Il nous reste à parler de Guillaume de Mailli. Sur le lieu de sa naissance on n'hésite pas ; Échard et l'abbé Lebeuf le font naître à Mailli près d'Auxerre. On pouvait, toutefois, hésiter. *Malliacum*, qui est le nom latin de son lieu natal, désigne aussi bien Marli près de Luzarches que Mailli près d'Auxerre : il y eut même un Guillaume de Marli, chanoine de Paris en 1231, qui est appelé dans les titres *Guillelmus de Malliaco*. Pour ce qui regarde sa profession religieuse, Échard l'a rangé parmi les écrivains de son ordre sans affirmer qu'il en fût : *Nullibi*, dit-il, *quod ordinis Prædicatorum fuerit distincte notatum legi*. Cependant, comme le remarque l'abbé Lebeuf, Mallet prétend qu'il était, vers l'année 1294, ministre provincial des frères Prêcheurs à Paris. Pour appuyer l'opinion des critiques qui le font dominicain, nous n'avons à citer qu'une phrase de ses sermons : « Les vieilles, dit-il, qui se rendent à Saint-« Jacques, n'osent s'y asseoir, parce qu'elles marchent lente-« ment ; mais les cavaliers, qui peuvent gagner du temps, « s'assoient l'esprit tranquille. » Cela semble dit au couvent lointain de Saint-Jacques, près des portes de Paris, par un hôte de cette maison. On peut néanmoins en douter, et, avec Échard, nous nous abstenons de conclure.

Les sermons de Guillaume de Mailli, ou de Marli, forment deux recueils assez considérables. Le premier de ces recueils s'ouvre par un sermon sur le premier dimanche de l'Avent, dont l'*incipit* est le mot *Abjiciamus*. En tête du second est un sermon sur saint André, commençant par le

mot *Suspendium*. Pour distinguer ces recueils l'un de l'autre on les désigne habituellement par ces deux mots. Ainsi l'on dit l'*Abjiciamus* et le *Suspendium* de Guillaume de Mailli. La plupart de ces sermons sont courts. Guillaume de Mailli n'est pas verbeux ; ses citations sont concises, quoique nombreuses, et les remarques qu'il fait sur tout ce qu'il cite sont rarement développées. C'est un orateur qui ne méprise pas la mode du jour. Il mêle fréquemment le français et le latin ; très-volontiers il allègue des exemples et fait des comparaisons, mais non pas à tout hasard, et simplement, comme beaucoup d'autres, pour exciter le rire. Il a vraiment de l'esprit ; on pourrait même dire qu'il a du goût. Il en manque sans doute quelquefois, comme, par exemple, lorsqu'il compare les moines qui conservent dans le cloître des affections charnelles aux servantes qui trempent du pain dans la graisse du pot pour régaler leurs amants, *Quæ faciunt offas lecatori suo in pinguedine poti ;* mais on doit remarquer qu'il n'insiste jamais sur les comparaisons trop familières. Il lui suffit d'égayer un instant son grossier auditoire par quelque plaisanterie de ce genre, et il reprend aussitôt le ton grave. De même ses exemples sont en général bien choisis.

Ib., fol. 58, col. 1.

Le succès qu'eurent les sermons de Guillaume de Mailli nous est attesté d'abord par le grand nombre des copies qui en furent faites. Dans le n° 15,956 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, se trouvent à la fois l'*Abjiciamus* et le *Suspendium*. Ces deux recueils sont aussi réunis dans le n° 16,475, autrefois 981 de la Sorbonne, et, comme Échard l'a déjà fait remarquer, l'auteur est nommé *Guillelmus de Malig* à la fin du premier recueil ; à la fin du second, *Guill. de Malliaco*. Les deux recueils nous sont encore offerts par le n° 16,474, autrefois 959 de la Sorbonne. Le *Suspendium* seulement est dans le n° 15,953, comme l'*Abjiciamus* paraît être seul conservé dans le n° 294 *bis* de la bibliothèque de Troyes et dans le n° 165 d'Arras. D'autres manuscrits sont signalés par Échard. La vogue des mêmes sermons nous est encore prouvée par le catalogue des ouvrages qui furent taxés en 1300 et en 1303 par le recteur de l'université de Paris ; on y trouve, en effet, au nombre des livres les plus recherchés en ce temps-là par les écoliers, *Sermones* Abjiciamus *de Mali*, et *Sermones de Malliaco de dominicis et festis*.

Catal. génér. des man. des dép., t. III, p. 172. — T. IV, p. 347.

Ch. Jourdain, Index chron., p. 76, 77.

Qu'on le remarque, les deux recueils dont nous venons de parler doivent avoir été formés par l'auteur lui-même, et, puisqu'il y en a des exemplaires écrits de son vivant, nous les lisons aujourd'hui tels qu'il les a présentés au public. Il les a donc certainement prononcés en latin, et les mots français qu'on y rencontre ne doivent pas être mis au compte de traducteurs pressés, ignorants ou négligents. Or, puisque nous savons d'ailleurs que ces sermons farcis furent avidement recherchés par la jeunesse des écoles, il ne faut pas s'étonner de voir tant d'autres prédicateurs en faire de semblables.

LATINI MALABRANCA, CARDINAL. 1294.

Quétif et Éch., Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 437.

Dans les Distinctions de Pierre de Limoges, au mot *Prædicatio*, se trouve le fragment d'une collation prononcée par certain frère *Latinus*, Prêcheur, en l'église du couvent de Saint-Jacques. Échard n'hésite pas à voir dans ce *Latinus* un des plus illustres de ses confrères, LATINI MALABRANCA, fils de la sœur du pape Nicolas III. Ce que nous a conservé Pierre de Limoges n'a pas d'intérêt; mais il convient de dire ici quelques mots de plus sur l'auteur de ce fragment. Né dans les États de Rome, il fut envoyé jeune encore à l'Université de Paris. Retourné près de sa famille, il prit la robe des dominicains, et revint habiter, pendant quelque temps, le couvent de Saint-Jacques. On le voit ensuite, à Rome, prieur de Sainte-Sabine, puis cardinal évêque d'Ostie, pourvu de cette dignité par son oncle Nicolas III, en 1278. Dès lors il devient un personnage tout à fait considérable, et, après la mort de Nicolas III, les papes Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV le chargent de missions importantes. Personne ne contribua plus que lui, selon tous les historiens, à l'élection de Célestin V, son ami. Les mêmes historiens s'accordent à le faire mourir en l'année 1294, au mois d'août ou au mois de novembre. Il avait, suivant Louis de Valladolid, commenté les *Sentences;* mais ce commentaire est perdu. On cite encore sous son nom diverses proses sur la Vierge Marie, publiées à Rome, en 1651, à la fin du *Mariale* d'Isidore de Thessalonique. En outre on le suppose auteur de la prose célèbre : *Dies iræ, dies illa.*

Ib., p. 436.

NICOLAS DE LA FERTÉ, ABBÉ D'AUBERIVE. 1299.

Nous avons encore à mentionner un de ces abbés cisterciens dont les sermons ont été recueillis dans le nº 1,249 de la bibliothèque de Troyes: NICOLAS DE LA FERTÉ-SUR-AUBE.

Il avait été d'abord prieur de Cîteaux ; il fut ensuite élu abbé d'Auberive, au diocèse de Langres, au mois de février 1278, et mourut le 29 mars 1299. On n'a de lui qu'un sermon dans le volume désigné.

Gall. christ. nov., tome IV, col. 885.

AMAND DE ST-QUENTIN, FR. PRÊCHEUR. 1301.

AMAND, né à Saint-Quentin, fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique au couvent que les religieux de cet ordre avaient dans sa ville natale. Cette ville étant de la province de France, il est aussi nommé *Gallus* ou *Gallicus* par Bernard Gui, qui le compte, en l'année 1301, au nombre des maîtres en théologie de la faculté de Paris. Échard remarque qu'il professait à Paris au moment où éclata la grande querelle de Boniface VIII et de Philippe le Bel : cependant on ne lit pas son nom parmi ceux des Prêcheurs de Paris qui se déclarèrent en 1303 pour l'appel au futur concile. D'autre part, l'acte d'adhésion de l'Université de Paris, qu'il aurait pu souscrire comme maître en théologie, n'offre pas de signatures. Ainsi nous ne trouvons aucune mention de ce docteur après l'année 1301.

Quétif et Éch., Scriptor. ord. Præd., tom. I, p. 492.
Biblioth. nat., man. de Baluze, n° 5,486, f° 61.
Dupuy, Hist. du diff., p. 120-122.

Il fut, dit-on, célèbre par son savoir et par son éloquence, *eruditione et facundia*. Nous n'avons aucune preuve de son savoir ; mais il nous reste trois sermons peut-être complets et deux incomplets qui nous permettent d'apprécier cette éloquence si vantée. Le premier fut prononcé dans l'église de la Madeleine, à Paris, le quatrième dimanche du Carême, en l'année 1273. On le trouve dans le n° 16,481 de la Bibliothèque nationale. De ces mots empruntés à l'évangile du jour, *Est puer unus hic, qui habet quinque panes ordeaceos*, l'orateur déduit une série de moralités qui sont loin d'être d'un goût irréprochable. Il a de l'esprit et en abuse, et, ce qui nous paraît un grave défaut chez un orateur de la chaire, il ne paraît jamais sérieux. Ses plaisanteries sont même quelquefois d'une trivialité choquante ; il dit, par exemple, d'un pécheur qui communie sans avoir fait une suffisante pénitence, qu'il jette Dieu dans l'égout d'un cœur plus vil que toutes les latrines de Paris, *vilius quam omnes privatas de Parisius*. C'est un propos vraiment trop grossier. Notons en passant, dans le même sermon, un renseignement utile sur l'examen de la licence. « Savez-vous, dit l'orateur, comment « on éprouve les clercs en l'Université de Paris ? On demande « au candidat : Frère, que répondez-vous à cette question ? « Que dites-vous sur ceci, sur cela ? Et, suivant sa réponse,

« on lui confère ou on lui refuse la licence. » L'orateur ajoute que cet interrogatoire est fait devant le chancelier. Ainsi M. Thurot a justement supposé que, dès les premiers temps de l'Université de Paris, le droit d'enseigner n'était accordé qu'après un examen. Un autre sermon d'Amand de Saint-Quentin, prononcé en 1283, le dimanche avant la Purification, nous est offert par le n° 14,947 de la Bibliothèque nationale. C'est le quarante-cinquième sermon de ce volume. Il se termine par une déclamation violente contre les clercs séculiers, qui rançonnent les laïques le jour de leurs funérailles comme les aubergistes rançonnent les voyageurs le jour de leur départ. Le troisième sermon d'Amand de Saint-Quentin fut récité le jour de la Pentecôte, à Paris, vers l'année 1285. On en possède une copie dans un autre recueil de la Bibliothèque nationale, n° 3,557, fol. 218-223. Sur ce texte *Repleti sunt omnes Spiritu sancto*, Act., II, 4, l'orateur dit qu'un vase doit réunir, avant d'être rempli, quatre conditions. Il faut premièrement qu'il soit vide; secondement, qu'il soit apte à recevoir ce qu'on y veut mettre; troisièmement, qu'il soit pur; quatrièmement, qu'il soit assez grand pour l'objet qu'il doit contenir. Ainsi les conditions requises de l'âme humaine pour qu'elle soit remplie par le Saint-Esprit seront : 1° l'absence de tout vice; 2° le désir des choses éternelles; 3° la répression des appétits charnels; 4° le rapport avec l'immensité de celui qui doit être reçu. Le sermon se divise donc en quatre points. Nous remarquons, dans le développement du premier point, un passage assez curieux. Comparant l'âme purifiée de toute souillure charnelle au parchemin qu'on a soigneusement préparé pour le rendre propre à recevoir l'écriture, l'orateur insiste sur cette comparaison et nous donne des renseignements peut-être dignes d'être recueillis sur la fabrication du parchemin au moyen âge. Ensuite vient une courte conférence, *collatio*, divisée de même, qui concerne les quatre grâces du Saint-Esprit. En marge on lit cette note : *Valde bonus;* ce qui prouve qu'on admirait de pareilles subtilités. Le quatrième sermon, qui ne paraît pas complet, a été recueilli par Pierre de Limoges et inséré par lui dans ses *Distinctiones* au mot *Peccatum*, fol. 157. Il fut prononcé à Saint-Gervais, on ne sait en quelle année. Nous n'y trouvons rien de remarquable. Enfin on n'a qu'un fragment du cinquième sermon, dans le même recueil, au mot *Prælatus*, fol. 162,

Ch. Thurot, De l'organ. de l'enseign., p. 50.

verso. Les qualités oratoires d'Amand de Saint-Quentin sont de l'esprit et du mouvement ; son défaut principal est une familiarité trop rustique.

Nicolas du Pressoir, Chanoine de Paris. 26 janv. 1302.

Nicolas du Pressoir, en latin *de Pressorio*, ou *de Torculari*, docteur en théologie, chanoine de Paris, paraît originaire d'un hameau nommé Le Pressoir, qui est situé commune de Boutigni, département de Seine-et-Oise. Il est, du moins, constant qu'il possédait en propre, dans ce département, non loin de Palaiseau, au village de Bures, un pré qu'il légua par testament au chapitre de Notre-Dame. Nous le rencontrons pour la première fois en l'année 1282, au mois de décembre, siégeant parmi les docteurs consultés sur le différend des évêques et des religieux mendiants. On doit supposer qu'il se prononça pour les évêques ; en effet, Guillaume de Mâcon, le plus zélé défenseur de leurs priviléges, dit l'avoir entendu disserter publiquement, vers la fin de l'année 1282, sur la question si vivement controversée, et avoir été content de lui. M. Lecoy de la Marche a retrouvé le nom de Nicolas du Pressoir, en 1293, dans une liste des chanoines de Paris. Nous lisons enfin dans un obituaire de Notre-Dame, qu'il mourut le 26 janvier 1301 ; selon le nouveau style, 1302.

Guérard, Cartul. de N.-D. de Paris, t. IV, p. 14.
Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 385.
Ib., p. 387.
Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 77.
Guérard, Cartul. de N.-D. de Paris, t. IV, p. 14.

Ce chanoine important a dû faire un certain nombre de sermons. Nous n'en pouvons toutefois désigner qu'un, dans le n° 14,589 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, provenant de Saint-Victor, fol. 1. Prononcé le jour de la fête de saint Nicolas, le patron des écoliers, ce sermon est écrit avec soin, mais plutôt dans le latin de l'école que dans celui de la chaire. Il n'y a pas de français, il n'y a pas d'anecdotes; mais en revanche il y a beaucoup et trop d'argumentations et de syllogismes. Ainsi, ayant à dire que la fréquentation des femmes est ce qu'il y a de plus dangereux pour la jeunesse, notre docteur exprime cette opinion en logicien et la démontre ainsi : *Ne respicias in mulierem multivolam, ne incidas in laqueos ejus. Dicitur multivola quia multos vult. Materia existens sub una forma appetit esse sub alia forma, et propter hoc causa est corruptionis naturalis ; ita mulier existens sub uno viro appetit esse sub alio, et propter hoc causa est corruptionis spiritualis.* On le voit, cette logique emploie des termes d'une crudité singulière. Cependant elle ne conduit pas à une conclusion très-rigide.

Personne ne peut, en effet, contester qu'il y ait péril pour la jeunesse à fréquenter les femmes *multivolæ*. Mais notre docteur se montre bientôt plus exigeant. Il faut, dit-il, parlant à des clercs, fuir toutes les femmes. Voici la formule de cette thèse : « Fuyons Hélène, *Fugiamus Helenam;* » et en voici la démonstration : « Il y a certes un terme moyen « entre avoir toutes les femmes et n'en avoir aucune; c'est « d'en avoir une. Mais en morale il n'y a point de terme « moyen; c'est pourquoi le sage a décrété, selon la droite « raison, qu'il faut les fuir toutes. » Il paraît que cette règle de conduite n'était pas alors très-scrupuleusement observée par un certain nombre de jeunes clercs, qui, pour se justifier, alléguaient les mauvais exemples donnés par Salomon, par David. Aussi l'orateur croit-il devoir leur rappeler que David s'est repenti d'avoir eu pour Bethsabé d'aussi coupables faiblesses : « David gravit, dit-il, le coteau des « Oliviers, pleurant, la tête couverte. » Et il ajoute : « Les « jeunes clercs de notre temps, *modo clerici*, ne marchent « pas ainsi la tête couverte, si ce n'est couverte d'une coiffe « de femme; ils ne vont pas au sommet des Oliviers, ils vont « à la taverne et au logis des filles de joie; ils ne pleurent pas, « mais ils ont en main le tambourin et la guitare, ils prennent « leurs ébats au son des instruments, et vivent leurs jours « dans l'enivrement des plaisirs, pour tomber finalement dans « l'enfer. » Il n'est guère vraisemblable que tels fussent les mœurs de tous les jeunes clercs à la fin du XIIIe siècle; cependant il est bien permis de croire que ce portrait n'est pas de pure invention. De grands désordres seront signalés dans l'Église au siècle suivant. Alors sera venu l'âge mûr de cette jeunesse dissipée.

JEAN DE SAMOIS, ÉVÊQUE DE LISIEUX. 1302.

Biblioth. nation., fonds lat., n° 16,482, fol. 131.

Rec. des Histor. de Fr., t. XXII, p. 455.

Ib., t. XX, p. 303.

JEAN, né à Samois, dans le Gâtinais, sur la rive gauche de la Seine, fut d'abord religieux franciscain. Nous le trouvons vers 1273 gardien du couvent de son ordre, à Paris. Il devait s'élever plus tard, étant rentré dans le siècle, à de plus hautes dignités. On lit son nom, en l'année 1282, sur les tablettes de cire de Pierre de Condé. Il avait été chargé récemment, avec Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, de solliciter près de la cour de Rome la canonisation de Louis IX, et Jean de Joinville nous le représente, en cette année 1282, à l'abbaye de Saint-Denys, faisant son enquête sur la vie et les miracles du roi. Il communiqua plus tard

une partie de cette enquête au confesseur de la reine Marguerite. La bulle de canonisation ne fut pas obtenue de Boniface VIII avant le 11 août 1297, malgré toutes les démarches des deux commissaires. Quand elle eut été reçue en France, Jean de Samois fit solennellement, en l'abbaye de Saint-Denys, l'éloge funèbre du nouveau saint. Nous le voyons, la même année, quitter son ordre pour aller occuper le siége épiscopal de Rennes. Mais il n'y demeura pas longtemps. En l'année 1299, l'église de Lisieux venant de perdre son évêque, Guillaume d'Asnières, et les chanoines de cette église ayant élu pour le remplacer Henri de Tilli, Boniface VIII, qui ne voulut pas ratifier leur choix, transféra Jean de Samois de Rennes à Lisieux, le 3 des nones de février. Ce que l'on sait de ses actes épiscopaux, tant à Lisieux qu'à Rennes, est sans intérêt. La régale fut ouverte après sa mort, en 1302, le mardi qui suivit la fête de saint André. On célébrait le 5 décembre, dans l'église de Lisieux, l'anniversaire de ses funérailles.

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 158.

Rec. des hist. de Fr., t. XX, p. 304.

Gall. christ. nov., t. XIV, col. 755.

Ibid., t. XI, col. 785.

Nous regrettons de n'avoir qu'un sermon de Jean de Samois. Inséré par Pierre de Limoges dans ses Distinctions, au fol. 131, ce sermon fut prononcé, vers l'année 1273, dans la Sainte-Chapelle, en présence du roi et de nombreux prélats. On fêtait ce jour-là les reliques déposées par le roi Louis dans cette chapelle; ce qui avait lieu, comme le rapporte le Confesseur de la reine Marguerite, trois fois dans l'année. En la première de ces fêtes officiaient les religieux Prêcheurs, en la seconde les religieux Mineurs, à la troisième assistaient les Mineurs, les Prêcheurs et les religieux des autres ordres. Il est probable que Jean de Samois occupa la chaire pour ses confrères en religion, comme gardien de leur couvent, le jour où leur privilége était d'officier. Il y a dans son sermon, pour ce qui regarde l'histoire des reliques transférées des rives de l'Orient en la Sainte-Chapelle de Paris, des renseignements qui ne sont peut-être pas ailleurs; on y doit, en outre, remarquer un assez long passage contre le goût des richesses chez les grands. Cependant, il faut bien le dire, on ne saurait signaler, même dans ce passage, aucun mot qui ait le son de l'éloquence. Jean de Samois fut sans doute plus touchant le jour où, dans l'abbaye de Saint-Denys, il parla sur la vie et les miracles de saint Louis récemment canonisé; mais on ne possède aujourd'hui qu'une très-brève analyse de ce discours, faite par un des auditeurs, le sénéchal Jean de Joinville.

Rec. des hist. de Fr., t. XX, p. 75.

Ib., p. 304.

Sbaraglia, Suppl. Wadd., p. 641.

Selon Sbaraglia, Jean de Samois est peut-être l'auteur de cette Vie de saint Louis qu'on a coutume d'attribuer à un confesseur anonyme de la reine Marguerite. Cette supposition doit être rejetée; en effet l'auteur se déclare lui-même confesseur de la reine, et, parmi les courtisans qui lui ont, dit-il, fourni des pièces pour composer son ouvrage, il nomme expressément, comme on l'a vu, défunt Jean de Samois, ancien évêque de Lisieux.

André d'Auchi, Chanoine du Mont-Saint Éloi. 1303.

Ch. Jourdain, Index chronol., p. 76.

Nous dirons en parlant de Servais, chanoine régulier du Mont-Saint-Éloi, qu'il fit nommer docteur en théologie André d'Auchi, un des plus lettrés de ses confrères. Cet André, reçu docteur, enseigna la théologie à Paris; nous le trouvons en 1303, député par l'Université, avec d'autres maîtres, pour taxer le prix des livres à louer ou à vendre chez le libraire André Zénon. C'est le même sans doute qui, dans le cours de l'année 1285, étant alors simple chanoine, *frater Andreas, canonicus regularis de Monte Sancti Eligii*, prononçait dans la même ville de Paris, le troisième dimanche de Carême, un sermon qui nous a été conservé dans le numéro 3,557 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale, fol. 163. L'auteur de ce sermon prétend mêler le plaisant au sévère; il est tour à tour solennel et facétieux, mais sans donner dans les excès d'aucun genre.

Pierre de Limoges, Chanoine d'Évreux.

Nous devons parler maintenant de ce compilateur plein de zèle, dont les précieux recueils nous ont fait connaître la plupart des sermonnaires auxquels est consacrée cette notice. Il se nomme, nous l'avons dit, Pierre de Limoges. Mais les Pierre de Limoges ne paraissent pas avoir été moins nombreux que les Durand d'Auvergne, et il n'est pas facile de discerner l'auteur de nos recueils de ses divers homonymes.

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 504.

On ne peut, il est vrai, le confondre avec ce Pierre de Limoges, *Petrus, scolasticus Lemovicensis*, qui, vers la fin du XIe siècle, comme on le suppose, mit en vers la légende de saint Martial; on le distingue de même sans embarras d'un

Ch. Jourdain, Index chronol., p. 104.

Pierre de Limoges, clerc de l'église de Tulle, qui remplissait à Paris, en 1326, les fonctions de notaire apostolique, et d'un autre Pierre, né à Limoges, Pierre de Cros, qui fut évêque de Senlis et d'Auxerre, et mourut en 1361. Ces trois Pierre, ses compatriotes, n'étaient pas, en effet, de son temps. Mais de son temps, en 1259 et en 1262, nous voyons un

Pierre de Limoges, désigné comme simple clerc, *clericus*, faire, par les ordres de l'archevêque d'Embrun, Henri de Suze, plusieurs voyages à la cour d'Angleterre et y poursuivre avec honneur d'intéressantes négociations. Enfin, en 1267, nous trouvons à Paris un Pierre de Limoges, doyen des docteurs régents en médecine. Ce qui a donné matière à plusieurs conjectures auxquelles nous n'adhérons pas.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 99.

Ch. Jourdain, Index chronol., p. 32.

On sait que l'auteur des recueils était de la maison de Sorbonne, et qu'il habitait la ville de Paris durant les années 1272, 1273 et 1274. Il est en outre constant qu'il fut chanoine d'Évreux, ce titre lui étant donné par le nécrologe de la Sorbonne, au 2 novembre: *Obiit magister Petrus de Lemovicis, quondam socius hujus domus, canonicus Ebroicensis, qui legavit domui plus quam sex viginti volumina.* Enfin on a la preuve qu'il était riche et même très-riche, puisqu'il put léguer à ses anciens confrères une bibliothèque aussi considérable, plus de cent vingt volumes. Voilà déjà quelques renseignements sur l'auteur des recueils que nous avons souvent cités. Or à quelle date cet opulent chanoine d'Évreux donna-t-il à la maison de Sorbonne et ces recueils et tant d'autres livres? En disant qu'il fit cette donation en l'année 1260 on se trompe gravement: il ne pouvait léguer en 1260 des volumes parmi lesquels il y en a qui furent écrits en 1274. D'après un texte qu'il ne met pas sous nos yeux, M. Franklin rapporte le legs de Pierre de Limoges à l'année 1306. Cette date est d'autant plus sûre qu'elle est conforme aux vraisemblances. On lègue tous ses livres quand on n'en doit plus faire usage, quand on va mourir, et il est peu probable que Pierre de Limoges fût, en l'année 1274, près du terme de sa vie. Ce n'est pas un vieillard qui se rend d'église en église, avec une assiduité si constante, pour y recueillir sur ses tablettes des sermons ou des fragments de sermons. Ainsi nous acceptons sans défiance la date de l'année 1306. Pierre de Limoges mourut le 2 novembre, selon le nécrologe déjà cité: sans doute le 2 novembre 1306, quelques jours, quelques semaines après avoir fait sa donation.

Franklin, Anc. bibl. de Par., t. I, p. 236.

Hist. litt. de la Fr, t. XVI, p. 165.

Ces renseignements, peu nombreux, il est vrai, mais certains ou presque certains, nous paraissent suffisamment distinguer Pierre de Limoges, chanoine d'Évreux, ancien docteur de la maison de Sorbonne, de plusieurs autres clercs du même nom et du même temps. Ainsi nous ne saurions confondre notre sorbonniste avec ce Pierre de Limoges qui,

de l'année 1259 à l'année 1262, fut constamment chargé par l'archevêque d'Embrun de le représenter à la cour de Londres. En effet, quand le roi d'Angleterre, écrivant à l'archevêque, appelle son envoyé « votre clerc », il semble dire que cet envoyé remplissait quelque fonction dans l'église d'Embrun lorsque déjà notre Pierre de Limoges devait habituellement résider à Paris, étudiant les arts ou la théologie. De même, quoique Échard propose cette conjecture, il nous est impossible d'admettre qu'un hôte quelconque de la Sorbonne, bachelier ou docteur, ait été dans le même temps doyen des docteurs régents en médecine, puisque toutes les bourses de la Sorbonne étaient réservées à des théologiens. Mais, ces distinctions faites, proposons à notre tour de confondre en un seul et même personnage le compilateur des sermons prononcés à Paris durant les années 1272, 1273 et 1274 et l'auteur du traité célèbre *De oculo morali*, aussi nommé Pierre de Limoges, et en latin surnommé *de Seperia*, *de Cyperia*, *Perius*, en français de La Sepieyra, de Lacepierre.

Rymer, Fœdera, t. I, part. II, p. 48.

Échard, Summ. S. Th. vind., p. 30.

Ch. Thurot, Organ. de l'ens., p. 128.

Ce Pierre de Limoges, auteur désigné du *Tractatus de oculo morali*, était pour Fabricius un écrivain d'ailleurs inconnu, qu'il mentionnait d'après l'*Index scriptorum* de Du Cange, sans rien pouvoir ajouter à cet *Index: Non notus mihi*, disait-il, *nisi ex Cangio*. Le dernier éditeur de Fabricius, Dominique Mansi, s'est, il est vrai, cru mieux informé, et à la mention tirée de Du Cange il a joint une note suivant laquelle ce Pierre de La Sepieyra serait le scolastique de Limoges qui vivait, dit-on, à la fin du XIe siècle et dont il nous reste un poëme très-médiocre sur la vie de saint Martial ; mais c'est là une impardonnable erreur.

Fabricius, Bibl. med. et inf. lat., t. V, p. 262.

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 504.

Nous avons déjà distingué le scolastique du XIe siècle de divers autres Pierre nés dans le même pays et non dans le même temps ; nous avons à raconter maintenant ce que nous apprend sur la vie modeste et méritoire de Pierre de La Sepieyra, mort dans les premières années du XIVe siècle, un texte ignoré de Fabricius et de Mansi.

Ce texte est l'histoire sommaire des évêques de Limoges, écrite par Bernard Gui. Pierre de La Sepieyra, né, dit-il, à Donzenac, près Brives, fut d'abord chanoine d'Évreux. Comme il avait acquis dans cette église la plus grande renommée, le pape lui donna l'évêché d'Albi ; mais la modestie de Pierre, ou tout autre sentiment, peut-être le mépris des grandeurs mondaines, le dissuada d'accepter cette dignité.

Rec. des histor. de France, t. XXI, p. 756.

L'offre du pape doit être postérieure à l'année 1271 : de l'année 1271 à l'année 1275, après la mort de Bernard de Combret, l'évêché d'Albi demeura vacant. Nous voyons ensuite, en l'année 1294, après la mort de Girbert, évêque de Limoges, les chanoines de cette église élire d'une seule voix leur illustre compatriote Pierre de La Sepieyra, et lui porter aussitôt la nouvelle de cette élection en sa résidence ordinaire, qui était encore l'église d'Évreux. Cependant, ayant refusé l'évêché d'Albi, Pierre refusa de même l'évêché de Limoges, et mourut simple chanoine, en l'année 1306, dans la ville de Blaye, revenant de Bordeaux. Tel est le récit de Bernard Gui, qui est confirmé par un des suppléments de la Grande Chronique de Limoges.

Gall. christ. nova, tome I, col. 20.

Rec. des hist. de Fr., t. XXI, p. 791. — Gall. christ. nov., t. II, col. 531.

Peut-on supposer que le même chapitre ait eu dans le même temps deux chanoines du même nom, nés dans le même diocèse, morts l'un et l'autre la même année ? Si cette supposition ne paraît pas admissible, il faut rapporter à la même personne ce que nous apprennent le nécrologe de la Sorbonne sur le riche donateur des cent vingt volumes, et Bernard Gui sur le modeste chanoine qui ne voulut mourir évêque ni de Limoges ni d'Albi.

C'était, dit Bernard Gui, un savant clerc, *magnus et famosus clericus in scripturis tam philosophicis quam divinis.* Claude Héméré, dans son histoire manuscrite de la Sorbonne, ajoute que ce philosophe, ce théologien fameux n'avait pas un moindre renom comme astrologue. Il nous serait difficile aujourd'hui d'apprécier ses connaissances en astrologie : nous savons simplement à cet égard qu'il avait dans sa bibliothèque plusieurs traités de Raymond Lull, son contemporain ; ce qui permet de croire que Raymond Lull fut un de ses maîtres. Il ne paraît pas, d'ailleurs, avoir mérité tant de réputation comme philosophe ; il y a peu de philosophie dans les écrits qu'il nous a laissés. Ces divers écrits sont d'un théologien lettré, plus versé toutefois dans la science pratique que dans la science contentieuse, qui peut avoir facilement passé pour habile parce qu'il avait beaucoup de lecture, et discourait avec abondance sur des lieux communs.

Franklin, Anc. bibl., t. I, p. 236.

Nous désignerons d'abord le traité de l'OEil moral, *Tractatus de Oculo morali*, souvent, comme nous l'avons dit, imprimé, et tour à tour attribué par quatre éditeurs différents à Pierre de Limoges ou de La Sepieyra, à Jean

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 194-196.

Peacham, à Raimond Jordan et à Jean de Galles. La première des éditions de ce traité qui portent le nom de Pierre de La Sepieyra fut publiée à Venise en 1496, in-8°, par Dominique de Ponzo, de l'ordre des Mineurs, et elle fut aussitôt traduite en italien par Théophile Romain, de l'ordre des Ermites, qui fit paraître sa traduction la même année, dans la même ville, in-4°, avec une épître dédicatoire à Dominique de Ponzo. La seconde édition publiée sous le nom de Pierre est de l'année 1503: *P. Lacepiera liber de Oculo morali;* Logrono, *per mag. Arn. Guillelmum de Brocario*, in-16. En attribuant cet ouvrage à notre chanoine d'Évreux, l'éditeur italien et l'éditeur espagnol tenaient pour certain le témoignage des anciens manuscrits sur lesquels son nom se trouve. Mais on a lu, dit-on, sur d'autres copies les noms de Peacham, de Jordan et de Jean de Galles; ce qui provoque des doutes et rend quelques explications nécessaires. La simple ordonnance et le style grave de l'ouvrage ne permettent pas, à notre avis, de le rapporter à Raimond Jordan, qui était un mystique déréglé. Il ne convient pas davantage à Jean Peacham, à qui ne le donnent, d'ailleurs, ni Pits, ni Leland. Avec plus de vraisemblance on le suppose de Jean de Galles, puisqu'il est composé suivant la méthode de cet écrivain; il faut cependant remarquer que tous les traités de Jean de Galles tendent au même but, qui est d'instruire et de former les jeunes prédicateurs, tandis que le Traité de l'OEil moral, censure quelquefois très-vive des mœurs contemporaines, ne concerne en rien l'art de la prédication. Enfin, s'il est facile de comprendre qu'un ouvrage très-goûté dans tout le cours du XIVe siècle, encore estimé vers la fin du siècle suivant, ait été tour à tour donné par divers copistes à des auteurs féconds et de grand renom, comme Jean Peacham, Jean de Galles et Raimond Jordan, comment s'expliquer ou l'erreur ou la fraude qui l'aurait fait attribuer par d'autres copistes à ce chanoine d'Évreux, Pierre de Limoges, dont le nom même était de leur temps tout à fait tombé dans l'oubli? Ainsi nous pensons qu'il vaut mieux s'en tenir au témoignage des manuscrits qui le désignent.

Hain, Repert. bibliogr., t. III, p. 224.

Cat. Astorga, p. 36.

Le Traité de l'OEil moral commence par une courte préface. Très-souvent, dit l'auteur, il est parlé dans les Écritures de l'œil et de la vision : il semble donc important de rechercher tout ce qu'enseigne la science physique sur la nature de cet organe, pour déduire de ces enseignements d'utiles

moralités. Tel est le plan bizarre du traité, qui se compose de quinze chapitres.

Toute la physique de Pierre est une science d'emprunt : il répète ce qu'il a pu lire en diverses traductions d'ouvrages grecs ou arabes. Son commentaire moral n'est pas beaucoup plus original, puisqu'il est en grande partie composé de citations tirées des Pères, des théologiens les plus accrédités du XIIe siècle, et des philosophes, des poëtes anciens, notamment d'Aristote, de Sénèque et de Claudien. Cependant il ne cite pas toujours, et il y a lieu de remarquer dans plusieurs chapitres des passages plus ou moins étendus, où l'auteur, parlant lui-même, s'exprime sur ses contemporains en des termes quelquefois véhéments, quelquefois ingénieux. Souvent il reproche aux premiers dignitaires de l'Église leur cupidité, leur mollesse et même le relâchement de leurs mœurs, avec une âpreté qui nous explique peut-être pourquoi, nommé deux fois évêque, il ne consentit pas à le devenir. Il craignait sans doute de se laisser corrompre, comme les autres, par la puissance.

A ces discours, qu'il paraît tirer de son propre fonds, Pierre de La Sepieyra joint quelques récits encore plus intéressants. Gourmandant, par exemple, les écoliers de Paris, qui, durant leur séjour en cette ville studieuse, emploient leur temps à copier des livres, qu'ils feraient mieux d'étudier et de confier à leur mémoire, il dit : « Pour qu'on ne les ac- Ch. XI.
« cuse pas, lorsqu'ils retourneront dans leur pays, de n'a-
« voir rien fait, ils confectionnent de grands volumes sur des
« peaux de veaux, avec de vastes marges, et les recouvrent de
« beaux cuirs rouges... Comme un fou de cette espèce reve-
« nait au lieu de sa naissance avec une grande quantité de
« ces livres, le cheval de somme qui les portait tomba dans
« l'eau, et tout fut perdu. Ce que voyant, un autre écolier, qui
« le suivait à pied, pauvre de livres, mais riche de science...
« fit ces vers :

« *Cordi non chartæ tradas quæ noveris arte,*
« *Ut si charta cadat, tecum sapientia vadat.* »

Un bon écolier aurait pu faire deux meilleurs vers : quoi qu'il en soit, l'anecdote méritait, il nous semble, d'être recueillie pour servir à l'histoire des mœurs. En voici une autre, touchant Alain de Lille, le docteur universel : « Maître Ch. VI.

« Alain, ce célèbre docteur, alors très-pauvre, ayant été in-« vité à dîner par un de ses anciens disciples, qui était évêque, « celui-ci, voyant sa détresse, lui dit : — Maître, je suis gran-« dement étonné de voir que tant de vos écoliers sont devenus « de grands personnages, abbés, évêques, archevêques, tan-« dis que vous êtes resté dans la pauvreté. Alain, qui pensait « autrement, ayant le jugement droit, lui répondit: — Vous « ne savez pas ce que c'est que la vraie dignité, la vraie gran-« deur, la vraie gloire. La chose principale n'est pas d'être « évêque, mais d'être bon clerc, et je le prouve ainsi. En obte-« nant les votes de trois chanoines ribauds, investis par délé-« gation du droit d'élire, on sera fait évêque ; mais quand tous « les saints qui sont au paradis et tous les hommes qui sont sur « la terre crieraient d'une seule voix, Dieu se taisant : « Mar-« tin (1) est un bon clerc », cette unanimité des suffrages ne « ferait pas de Martin un bon clerc, s'il demeurait, comme « devant, un sot animal. » On a fait beaucoup d'autres récits sur Alain de Lille, et ces historiettes étant citées comme extraites du commentaire de Matthieu Bonhomme sur les Paraboles d'Alain, des critiques ont pu supposer que la légende de ce docteur avait été fabriquée dans le XVe siècle. Nous venons de montrer qu'elle existait près de deux siècles auparavant. Il faut traduire encore un passage du huitième chapitre, vers la fin : « Un jeune ermite, conduit à la ville par son « abbé, y vit quelques femmes assemblées, et aussitôt il de-« manda curieusement à l'abbé quelles choses c'était là. Ce « sont, dit l'abbé, des oies. De retour au cloître le jeune er-« mite pleurait si fort que personne ne le pouvait consoler. « — Que veux-tu, mon fils? lui demanda l'abbé. — Je veux, « dit l'enfant, une de ces oies que j'ai vues tantôt à la ville. « Alors l'abbé, ayant convoqué ses frères : Mes frères, dit-« il, veuillez attentivement considérer combien est pernicieuse « la vue des femmes. Voilà ce jeune innocent, qui, nourri dans « le désert, ne les connaissait pas, et il lui a suffi d'en voir « une pour être brûlé du feu de la concupiscence charnelle. » Ainsi nous retrouvons encore dans un de nos auteurs français un de ces contes ingénieux dont on a longtemps attribué l'invention à Boccace, et que La Fontaine nous a rendus embellis de tant de grâces. Pierre de La Sepieyra n'a-t-il pas

Bullæus, Hist. univ. paris., t. II, p. 436 et suiv. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 402.

Boccace, Décam., journ. IV.

(1) Martin paraît ici le surnom de l'âne.

lui-même tiré ce conte d'un auteur plus ancien? M. Thomas Wright l'a donné dans son Choix d'historiettes latines, d'après un texte d'une date incertaine qui ressemble beaucoup à celui de notre docteur.

Wright (Th.), A select. of lat. stor., p. 71.

Le Traité de l'Œil moral est l'ouvrage le plus considérable et le plus important de Pierre de Limoges. Ses recueils de sermons sont assurément très-précieux, mais on regrette qu'il n'y ait pas inséré un plus grand nombre de sermons par lui prononcés. Ces recueils sont au nombre de trois. Le plus ancien, inscrit aujourd'hui sous le nº 15,971 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, paraît de son écriture. Telle est, du moins, l'opinion d'Échard et de M. Lecoy de la Marche. La plupart des sermons ici réunis sont de Robert de Sorbon, et ils ont été prononcés durant les années 1260 et 1261. Le second recueil, inscrit sous le nº 16,481 dans le même fonds, est de l'année 1273. Le troisième, intitulé *Distinctiones*, porte le nº 16,482. Il fut certainement écrit, comme nous l'avons fait remarquer, après l'année 1273, puisqu'il contient un sermon de Gilles d'Orp inséré déjà dans le nº 16,481. Enfin, à la suite de ces Distinctions, une liasse distincte nous offre une série d'autres sermons, pour la plupart incomplets, qui furent, pense-t-on, prononcés en 1261 et en 1263. Cette liasse est de la même main que le nº 15,971.

Lecoy de la Marche, ouvr. cité, p. 100.

Tels sont les trois recueils de Pierre de Limoges. Nous avons tant de fois cité le second et le troisième, que nous ne saurions rien ajouter pour les faire mieux connaître. Quant aux sermons, ou extraits de sermons prononcés par l'auteur même de cette collection, ils se trouvent au nº 15,971, fol. 87; au nº 16,481, sermons 85 et 213, et au nº 16,481, au mot *Dives*. De plus, un autre sermon de Pierre de Limoges nous est offert par le nº 16,500 de la même bibliothèque. Autant qu'il est permis de le juger par ces fragments, il parlait sur toute matière en homme expérimenté, mais il avait peu le don de l'éloquence.

Laurent de Poulengi, Prieur du Val des Écoliers. Vers 1307.

Laurent de Poulengi, chanoine de l'ordre du Val des Écoliers, habitait en 1283 la ville de Paris. Nous le trouvons prêchant dans la même ville en 1285. En l'année 1288, quand fut rédigé le catalogue des manuscrits que possédait le prieuré de Sainte-Catherine à Paris, il y résidait encore; on voit, en effet, qu'il a signé ce catalogue, avec cinq autres de ses confrères. Plus tard il quitta Paris et devint prieur de

Franklin, Anc. biblioth., t. I, p. 198.

la maison principale de son ordre, au diocèse de Langres. Il était, de plus, en l'année 1297, confesseur de Robert II, duc de Bourgogne, qui le nommait son exécuteur testamentaire le 25 mars de cette année. Ce duc Robert était encore sain et vaillant ; mais, allant guerroyer en Flandre et craignant d'y rester sur quelque champ de bataille, il prenait une sage précaution en disposant par avance de ses biens. Il revint de cette expédition et vécut jusqu'en 1306. Son exécuteur testamentaire mourut peut-être avant lui. On ne connaît que le jour de la mort de Laurent, le 4 août ; on ignore l'année : mais on voit qu'il était remplacé comme prieur du Val en l'année 1307.

Nous avons trois sermons de ce religieux. Le premier, de l'année 1283, est dans le recueil coté 14,947, n° 64. Il fut prononcé le jour de l'Annonciation de la Vierge. Nous n'y remarquons rien. Le second, qui paraît être de l'année 1285, dans le recueil coté 3,557, fol. 155, fait bien mieux connaître le genre et le mérite de l'orateur. Ici point de ces comparaisons choquantes, de ces anecdotes vulgaires que nous avons ailleurs si souvent rencontrées : tout, au contraire, est d'une irréprochable gravité. Laurent de Poulengi semble avoir pris pour modèle Richard de Saint-Victor, qu'il cite plusieurs fois. On peut porter le même jugement sur le troisième sermon de Laurent de Poulengi, pour le jour de la Passion, dans le même recueil, fol. 171. S'il n'offre aucun passage qu'on puisse citer comme original, la diction en est toujours noble, toujours soignée. B. H.

JEAN DE FLIXECOURT

MOINE DE CORBIE.

Jean, né à Flixecourt, en Picardie, à six lieues d'Amiens, ayant fait profession, nous ne savons en quel lieu, d'observer la règle de Saint-Benoît, habitait, en l'année 1262, l'abbaye de Corbie. C'est alors qu'il fut prié par l'aumônier de cette maison de traduire en prose la légende troyenne

du fabuleux Darès. On sait qu'elle avait été déjà paraphrasée en vers, au XIIe siècle, par Benoît de Sainte-Maure. Mais comme celui-ci, très-prolixe versificateur, ne s'était aucunement soucié d'être exact, l'aumônier de Corbie, nommé Pierre de Bezons, désirait une traduction plus fidèle du même ouvrage. La version conservée de Jean de Flixecourt, sous le titre de « Li Rommans de Troies, » nous offre une date; elle est du mois d'avril 1262. Ce qui nous porte à croire que celle du dominicain Joffroi de Waterford n'était pas encore publiée. Elles ne paraissent pas, d'ailleurs, avoir eu plus de succès l'une que l'autre. De celle qui porte le nom de Jean de Flixecourt on ne signale qu'une seule copie, qui est mentionnée dans le catalogue de la Bibliothèque royale de Copenhague.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 423.

Ib., t. XXI, p. 226.

Ib., t. XXV, p. 456. — Abraams, Descript. des man. franç., de Copen., p. 107-9.

Jean de Flixecourt demeurait encore à Corbie en l'année 1275. Il rédigeait alors, à l'usage de ses confrères, un bréviaire connu sous le nom de Bréviaire de Corbie, que nous trouvons aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le nº 13,222 du fonds latin. Ce volume provient de l'abbaye de Saint-Germain, qui l'avait reçu de l'abbaye de Corbie. A la fin du Bréviaire, après quelques feuillets écrits par une main plus moderne, on lit cette souscription : *Ad honorem Trinitatis et perpetuæ ac gloriosæ virginis Mariæ...... et omnium sanctorum quorum corpora et reliquiæ in hac Corbeiensi ecclesia continentur, compositus est liber iste a fratre Joanne de Flissicuria, anno ab incarnat. Dom. MCCLXXV.* Un Bréviaire n'est pas un livre qu'on compose pour faire montre d'esprit; il est donc probable que Jean de Flixecourt fut chargé de ce travail par les supérieurs de l'abbaye. D'où l'on peut conclure qu'il avait alors acquis parmi ses confrères la renommée d'un savant théologien.

Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XXIV, deux. part., p. 286.

Nous avons encore à citer un écrit de Jean de Flixecourt, qui est intitulé dans quelques manuscrits : *Tractatus de reliquiario dicto Prima sancti Petri.* Il se rencontre en deux volumes de la Bibliothèque nationale, sous les nos 13,722 et 13,780 du fonds latin, et Mabillon, le jugeant à bon droit digne d'intérêt, l'a publié dans un de ses grands recueils. L'abbaye de Corbie possédait un vase de modeste apparence, où reposaient de précieuses reliques. Pourquoi l'appelait-on *Prima sancti Petri?* Parce qu'il renfermait les premières reliques données à Saint-Pierre de Corbie. Voici l'histoire de cette donation, telle qu'elle nous est racontée

Mabillon, Acta, sæc. IV, prim. part., p. 574.

par Jean de Flixecourt. Quand Charlemagne visitait les églises, les monastères de son empire, il avait coutume de demander aux évêques, aux abbés, la moindre particule des reliques les plus vénérées, et déposait pieusement tout ce qu'il avait obtenu dans un vase qu'il faisait toujours porter devant lui. A la guerre, ce vase était son arche sainte, son *labarum*. Plus tard, étant devenu vieux, Charlemagne fit présent de ce vase à son cousin Adalhard, abbé de Corbie et les moines le reçurent ensuite de leur abbé avec beaucoup de reconnaissance et de joie.

Ils ne savaient pas cependant ce qu'il contenait et ne l'apprirent qu'assez tard, dans les dernières années du XIIe siècle quand, à la prière des moines, un très-saint homme, Foulques curé de Neuilli, vint faire l'inventaire des reliques entassées dans ce trésor. Ce que rapporte ici Jean de Flixecourt sur le curé Foulques et sur Pierre le Chantre, son maître, nous offre de curieuses particularités. Dom Brial a reproduit ce passage dans ses additions au tome XVIII du Recuei des Historiens de la France, p. 800, et il en a fait usage dans sa notice sur Pierre le Chantre. On s'est donc trompé lorsque l'on a récemment signalé ce document sur Foulques de Neuilli comme inédit; il a été deux fois publié, par Mabillon et par dom Brial.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 288.

Athenæum franç., tome I, no 16, p. 251.

Une note de l'édition de dom Brial a pour objet de faire remarquer que Jean de Flixecourt composait cet écrit avant l'année 1280, puisqu'on y trouve désignée, comme vivant encore, la princesse Marguerite de Flandres, qui mourut en cette année. Toute conjecture est ici superflue; en effet, l'auteur indique lui-même avec précision, dans un passage qui n'a pas été cité par dom Brial, en quel temps il écrivait : *Ab illo die*, dit-il, *usque ad præsens tempus*, *id est usque ad annum Incarnationis dominicæ millesimum ducentesimum septuagesimum quintum*, *non est inventus aliquis qui et præfatum vas aperire et sacras intus delitescentes reliquias aut voluerit aut præsumpserit intueri*. Une seconde reconnaissance des objets contenus dans ce reliquaire célèbre eut lieu en 1283. On en possède un procès-verbal qui ne paraît pas l'ouvrage de Jean de Flixecourt. Le texte original de ce document est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque publique d'Amiens, sous le no 527.

Mabillon, ouvr. cité, p. 375.

Ib., p. 376. Corblet, Hagiogr. du dioc. d'Amiens, t. I, p. 28.

Nous ignorons en quelle année mourut Jean de Flixecourt. Il devait être fort jeune en 1262, quand, à la sollicitation

d'un simple aumônier, il traduisait en français un livre profane. Dans un monastère bénédictin on n'employait pas à de tels travaux les anciens de la maison. Ainsi Jean de Flixecourt a pu vivre jusque dans les premières années du XIVe siècle; mais, qu'on en soit averti, nous n'avons à cet égard aucun renseignement. Ni Fabricius ni les autres bibliographes n'ont parlé de Jean de Flixecourt. B. H.

PIERRE DU BOIS

LÉGISTE.

SA VIE.

On est quelquefois surpris que le règne de Philippe le Bel, fécond en résultats de premier ordre, soit enveloppé d'une si grande obscurité. Le souverain qui, durant le moyen âge, a exercé sur les institutions de son temps l'influence la plus marquée est à peine connu dans sa personne et dans son caractère privé. Ses conseillers et ses agents n'ont été jugés qu'au travers des appréciations de leurs adversaires. Les nombreux pamphlets que les luttes mémorables de ce règne avaient inspirés, et dont plusieurs nous sont parvenus étaient restés anonymes. De savantes recherches ont permis récemment de retrouver la vie et de reconnaître les écrits de l'homme qui, entre tous les publicistes de Philippe le Bel, occupa l'un des premiers rangs.

Le nom de Pierre Du Bois n'était connu jusqu'à ces derniers temps que par une seule mention originale. Une des nombreuses pièces qui nous ont été conservées de la lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII porte dans son titre qu'elle a été composée par *Petrus de Bosco, advocatus causarum regalium balliviæ Constantiensis et procurator universitatis ejusdem loci*. Cette pièce fut connue en original par Jean Du Tillet, qui s'exprime ainsi : « Estant ce disside entre « le roy Philippe le Bel et ledit Boniface, plusieurs officiers de

Du Tillet, Recueil des rois

de France, leur couronne et maison, p. 46-61.

« sa majesté, pour le devoir de subiection, s'efforcèrent lui « donner par escrit plusieurs advis et conseils contenant les « moyens destructifs de l'entreprinse d'iceluy Boniface. Entre « autres, tant maître Pierre Du Bois, advocat de sa majesté au « bailliage de Constantin, qu'un autre personnage de grande « littérature légale, lui desduirent par escrit ce que sa majesté « pouvoit et devoit respondre à ladite bulle d'iceluy Boni- « face. » Le petit recueil des actes du différend de Philippe et de Boniface, publié en 1613 par Vigor, ou, selon d'autres, par François Pithou, a relevé la note de Du Tillet. De son côté, Antoine Loisel, dans son célèbre *Dialogue des avocats*, cite Pierre Du Bois comme un « bien habile homme », et le met parmi les rares avocats qui ont vécu sous le règne de Philippe le Bel. Enfin, en 1655, Dupuy publia, dans les *Preuves* de son *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel,* la pièce qui a servi de base à la tardive renommée de Pierre Du Bois.

Acta inter Bonif. VIII et Bened. XI, PP., et Philipp. Pulcrum, p. 71. — Nouv. édit. augm., 1614, s. l., pet. in-8°, p. 177. — Dupuy, Hist. du diff.; preuves, p. 200. — Fevret de Font., Bibl. hist. de la Fr., I, p. 482.

Loisel, p. 163-164 de la réimp. de M. Dupin (Paris, 1832).

Dupuy, Pr. 44-45. — Hist. du diff., p. 14.

En effet, en rapprochant du mémoire connu par Du Tillet et publié par Dupuy différents opuscules anonymes du même temps, on a réussi, de nos jours, à reconstituer la biographie et l'histoire littéraire de l'avocat de Coutances, auteur dudit mémoire. En 1847, M. de Wailly, par d'ingénieuses comparaisons, établit que le Pierre Du Bois en question est l'auteur de cinq autres ouvrages ou opuscules anonymes, et il retrouva plusieurs traits de sa biographie. Plus tard, M. Boutaric découvrit trois mémoires, également anonymes, qui avaient pour le fond et pour la forme une parenté incontestable avec ceux que M. de Wailly avait restitués à Pierre Du Bois. Enfin M. Boutaric vit avec beaucoup de justesse qu'un traité sur les moyens de reconquérir la Terre-Sainte, depuis longtemps publié par Bongars et riche en données sur la biographie de l'auteur, était également de Du Bois. Des travaux de ces deux savants il est résulté une notice complète sur un homme important dont le nom avant eux n'avait, à ce qu'il semble, figuré dans le récit d'aucun historien. M. Boutaric a lui-même résumé ce que nous apprennent les documents découverts par lui et par M. de Wailly sur la vie et les doctrines de l'écrivain dont il s'agit. Nos devanciers ayant presque épuisé la matière, nous serons excusables de ne faire souvent que répéter ce qu'ils ont dit et très-bien dit.

Mém. de l'Acad. des inscr., t. XVIII, 2e p., p. 435 et suiv. — Bibl. de l'Éc. des ch., 2e sér., t. III, p. 273 et suiv.

Notices et extr., t. XX, 2e part., p. 166 et suiv.

Compt. rend. de l'Acad. des inscr., 1864, p. 84 et suiv. — Rev. contempor., 2e sér., t. XXXVIII, 15 avril 1864. — Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 74-75.

Pierre Du Bois naquit certainement en Normandie et très-

probablement à Coutances ou aux environs. Il étudia dans l'Université de Paris, où il entendit saint Thomas d'Aquin prononcer un sermon et Siger de Brabant commenter la *Politique* d'Aristote. Saint Thomas d'Aquin étant mort en 1274 et l'enseignement de Siger devant être placé vers le même temps, il semble que l'on ne se tromperait guère en supposant que Pierre Du Bois naquit vers 1250. Son éducation universitaire fut assez sérieuse; cependant Du Bois n'est pas précisément un docteur scolastique : la forme de ses écrits n'est pas celle de l'école; on voit qu'il est nourri des poésies populaires de la geste carlovingienne, auxquelles il attribue une pleine valeur historique. Ses idées sur l'astrologie judiciaire et même sur la médecine et la physiologie, bien que tempérées par des considérations déistes, rappellent également plutôt les théories matérialistes de l'école de Padoue que la théologie orthodoxe de Paris. Il est vrai que Du Bois pouvait les tenir de Roger Bacon, avec qui on est tenté de croire qu'il a eu des rapports. Il cite un de ces opuscules ou petits cahiers dont la réunion a formé l'*Opus majus*, opuscules rares, qui n'étaient nullement entrés dans le courant de l'enseignement; en outre il partage avec Bacon la connaissance et le goût de certains écrits, tels que ceux de Hermann l'Allemand, qui paraissent avoir été peu répandus.

78-80, 106-107, 118-119, 133 et suiv., 142 note, 146 note, 325-326, 399-400, 408-409, 410-414. — Hist. litt. de la Fr., t. XXIV, p. 463, 465, 467.

De recuper. terræ sanctæ, c. 40, 46, 80.— Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 105 et suiv.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 96 et suiv.

Du Bois embrassa la carrière des lois au moment même où s'opérait dans la judicature française la plus importante des révolutions. La justice séculière prenait définitivement le dessus sur la justice d'église, et reléguait celle-ci dans un for ecclésiastique très-large encore, mais qui n'était rien auprès de l'immensité des attributions que les cours cléricales s'étaient arrogées jusque-là. En 1300, nous trouvons Pierre Du Bois exerçant à Coutances les fonctions d'avocat des causes royales. Déjà, sans doute, avant cette époque, il était entré en rapport avec quelques-unes des personnes du gouvernement. En effet, le premier écrit qui nous reste de lui, le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès*, daté avec la plus grande précision des cinq derniers mois de l'an 1300, est adressé à Philippe le Bel, et rentre tout à fait dans l'ordre de préoccupations qui dictèrent le prononcé papal de 1298, ainsi que les actes de la diplomatie royale en 1300. Cet ouvrage témoigne d'une connaissance étendue des affaires politiques de l'Europe et des secrets de la maison de France; on ne peut supposer qu'un obscur avocat de pro-

Baillet, Hist. des démeslez, p. 96-97.

3 2

vince, sans rapports avec la cour, fût si bien renseigné. Nous allons d'ailleurs trouver bientôt Pierre Du Bois en relation avec Jean des Forêts et Richard Leneveu, deux instruments de la politique de Philippe. Il était également lié avec Henri de Rie, vicomte de Caen, qui paraît avoir partagé ses principes et ses jugements sur les affaires du temps.

Dès cette époque, Pierre Du Bois s'annonce comme un esprit mûr, étendu, pénétrant. On reconnaît en lui l'élève de ce Siger « qui syllogisa d'importunes vérités », et tira de l'étude de la *Politique* d'Aristote des principes déjà tout républicains. Il s'en faut cependant que le *Traité de l'abrégement des guerres et des procès* égale en hardiesse les écrits qui suivirent. Du Bois s'y montre plein de respect pour le principe de la hiérarchie ecclésiastique ; il ne blâme que les abus de détail. Il semble surtout craindre beaucoup l'excommunication, dont la pensée le poursuit comme un cauchemar. C'est certainement avec intention que l'auteur laissa son traité anonyme. Il demande au roi et à ses ministres d'examiner ses propositions dans le plus profond secret, de ne pas faire connaître son nom à ses puissants adversaires ; mais en même temps il réclame le droit de défendre son œuvre, si on l'attaque, et il offre ses services pour exécuter les mesures qu'il propose, avec les changements que conseilleraient des personnes plus éclairées. Il est bien remarquable que l'auteur suggère au roi de chercher à obtenir pour son frère Charles de Valois, ou pour quelque autre membre de la famille royale, la main de Catherine de Courtenai, qui se prétendait héritière de l'empire de Constantinople. Ce mariage eut lieu très-peu de temps après la rédaction du traité dont nous parlons ; ce qui prouve : ou que Pierre Du Bois était bien instruit des intentions de la cour, ou que ses prévisions étaient d'une grande justesse. On dirait également que plusieurs mesures des premières années du XIVe siècle ont été inspirées par ses conseils. L'ordonnance du mois de mars 1303 semble répondre aux idées sur lesquelles il revient le plus souvent : nécessité d'une enquête destinée à montrer les usurpations des tribunaux ecclésiastiques, création de tabellions royaux, saisie comminatoire des immeubles possédés par des ecclésiastiques.

Ordonn. des rois de Fr., I, p. 354 et suiv. ; XXI, CLXXXVI.

On a pu croire que le *Traité de l'abrégement des guerres* ne fut pas présenté à Philippe le Bel aussitôt après qu'il fut composé. Du Bois, il est vrai, nous apprend dans un autre

de ses ouvrages que le traité en question fut envoyé par lui à Toulouse, à son habile et fidèle ami, M[e] Jean des Forêts, à l'époque où Philippe le Bel et son frère Charles de Valois se trouvaient dans cette ville. Or Philippe le Bel n'a fait qu'un seul séjour à Toulouse, et ce séjour se place au mois de janvier 1304. Mais cela n'est pas décisif. L'envoi du mémoire à Toulouse pouvait être soit une communication destinée à son ami, soit un rappel à l'attention du roi. Le mémoire de 1300 est rédigé de façon à faire croire qu'il a dû parvenir sur-le-champ à son adresse. En 1302, d'ailleurs, Du Bois remettait d'autres mémoires à Philippe le Bel. Pourquoi aurait-il gardé trois ans entre ses mains un écrit antérieur, destiné au roi seul?

De recuper., c. 71.

Recueil des Hist. de la Fr., t. XXI, p. 443, 510.

La pensée dominante de Pierre Du Bois était la résistance aux empiétements de l'Église et l'extension des pouvoirs de la société civile. La lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII vint lui offrir une occasion excellente pour donner cours à ses passions anticléricales. Pendant toute la durée de cette lutte, nous le voyons à côté du roi, recevant ses inspirations, lui fournissant des arguments, tenant la plume pour défendre les droits de la couronne. Lui-même nous apprend que, « le samedi qui précéda le dimanche de la publication « de l'iniquité papale, » c'est-à-dire de la bulle *Ausculta, fili*, il composa et remit à un de ses amis un traité contenant des raisons irréfutables (*rationes inconvincibiles*) pour le roi contre le pape. La bulle *Ausculta, fili*, est datée du 5 décembre 1301 ; elle arriva probablement à Paris au mois de janvier 1302. L'écrit que composa dans cette occasion l'avocat de Coutances dut par conséquent être rédigé dans les premiers jours de 1302.

De recuper., c. 70.

Cet écrit nous a été conservé. On sait qu'à la bulle *Ausculta, fili*, le gouvernement de Philippe le Bel substitua la fausse bulle *Scire te volumus*, où les principes de Boniface VIII étaient présentés sous la forme la plus brutale et la plus injurieuse pour le roi. On attribue d'ordinaire la rédaction de cette bulle à Pierre Flotte. Du Bois fut-il dupe d'une supercherie dont les auteurs n'étaient pas loin de lui? Il est permis d'en douter. Il faut au moins qu'il ait été bien avant dans les confidences de la cour, puisque, la veille du jour où devait être publiée la bulle *Ausculta, fili*, il réfutait une bulle prétendue qui en était la contrefaçon. Nous verrons bientôt qu'à un âpre bon sens et à une extrême fer-

meté dans ses opinions Du Bois ne joignait pas beaucoup de scrupules sur le choix des moyens.

L'ami auquel Pierre Du Bois remit son traité joua lui-même un rôle dans ce grand différend. C'était un Normand, nommé Richard Leneveu. Il avait été longtemps archidiacre d'Auge dans le diocèse de Rouen. Il fut chargé en 1301, avec le vidame d'Amiens, d'arrêter Bernard de Saisset. Nous apprécions dans une notice particulière le rôle qu'il joua dans les affaires ecclésiastiques du règne de Philippe le Bel. Il obtint en récompense de ses services l'évêché de Béziers : mais il n'en jouit pas longtemps, et l'on crut voir dans la maladie dont il mourut une punition du ciel. Le traité que Richard Leneveu reçut de son ami pour le remettre à Philippe le Bel est certainement un des factums les plus violents qu'on ait jamais écrits contre la papauté. Le pape y est traité d'hérétique ; c'est par zèle pour la foi que le roi et ses fidèles sujets doivent s'opposer à des prétentions condamnées par l'histoire, par l'Ancien et le Nouveau Testament, par les canons.

Philippe le Bel, voulant opposer à la plus grande autorité que connût l'Europe latine une force capable de lui résister, fit un appel hardi à la nation, et convoqua pour le 8 avril 1302 l'assemblée qu'on peut regarder à quelques égards comme les premiers états-généraux de la monarchie. Pierre Du Bois y représenta la ville de Coutances. Nul doute qu'il n'ait eu une grande part aux actes de cette mémorable assemblée. Pendant qu'il y siégeait, il écrivit, ce semble, de nouveaux pamphlets, en particulier sa *Quæstio de potestate papæ*. Il est possible aussi que Du Bois, après l'attentat d'Anagni, ait été du nombre de ceux qui cherchèrent à détendre la situation terrible qu'avait créée l'audace de Nogaret. Un écrit confidentiel remis à Philippe le Bel vers décembre 1303, et où l'auteur offre mystérieusement de révéler au roi des moyens pour le tirer d'embarras, paraît être de lui.

On sait avec quelle fureur Philippe, non satisfait par la mort de son rival, poursuivit la mémoire de Boniface. Du Bois fut encore le publiciste du roi dans cette nouvelle campagne. Reconnaissant la nécessité d'appels énergiques à l'opinion, Philippe, comme l'avait déjà tenté l'empereur Frédéric II avec moins de suite et de succès, résolut de faire au pape défunt une guerre de manifestes et de pamphlets. A cette occasion, Du Bois publia un opuscule anonyme intitulé

La supplication du pueble de France au roy contre le pape Boniface le huitième. Cet écrit est en langue française, et fut certainement destiné à une grande publicité. On en fit de nombreuses copies. Le peuple de France y intervient pour supplier le roi de garder la souveraine franchise de son royaume. Philippe y est requis de « déclairier, si que tout « le monde le sache, que pape Boniface erra manifestement « et fist péché mortel notoirement en lui mandant par lettres « bullées qu'il estoit souverain de son temporel. » Le roi possède le droit d'agir ainsi en qualité de « noble roy sus « tous autres princes par herege (1) deffendeour de la foy « et destruieur de bougres. » Comme tel, il est « tenu re- « querre et procurer que ledit Boniface soit tenus et jugies « pour herege (2), et punis en la manière que l'on le pourra « et devra et doit faire emprès sa mort. »

Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 24, note.

Pendant qu'il prenait part aux plus grandes affaires de l'État, Pierre Du Bois conservait son titre d'avocat royal à Coutances. En 1302, nous le voyons ajouter à ses titres celui de *procurator universitatis ejusdem loci*, c'est-à-dire avoué de la ville dans les procès qu'elle pouvait avoir à soutenir, et procureur ou représentant de ladite ville aux états-généraux. A partir de 1306, il s'intitule « avocat du roi pour les « causes ecclésiastiques »; ce qui semble supposer que ses attributions s'étaient accrues, ou, pour mieux dire, que ses plans de l'an 1300 avaient été suivis, et qu'on l'avait chargé de réprimer les abus dont il s'était déclaré l'ardent adversaire. Les avocats royaux pour les causes ecclésiastiques ne paraissent en effet que vers ce temps. Ils étaient établis auprès des officialités, avec mission de s'opposer aux empiétements de ces tribunaux sur la justice séculière. Ces empiétements, qui, à une époque plus ancienne, où la justice seigneuriale était misérable, avaient été un bienfait, allaient maintenant à des abus intolérables. Sous les prétextes les plus futiles, l'official évoquait les causes entre laïques. Ce n'étaient pas seulement les matières d'hérésie, de mariage, d'usure, qui relevaient du for ecclésiastique ; on avait des subtilités pour faire de tous les procès des causes de droit canon. La non-exécution d'un contrat passait pour un crime

Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 69 et suiv.

Pardessus, préf. du t. XXI des Ordonn., p. CLXXXV et suiv.

(1) Héritage.
(2) Hérétique.

ecclésiastique, sous ce prétexte que ne pas exécuter sa promesse était commettre un parjure, et que la violation du serment était un manquement à la loi divine. Des avocats royaux furent chargés de protéger les laïques contre ces prétentions, devenues exorbitantes depuis que la justice laïque s'était relevée par les soins de saint Louis, et que la justice ecclésiastique au contraire avait perdu toute faveur. Il s'agissait surtout de mettre le laïque à l'abri des excommunications, qui frappaient ceux qui essayaient de se soustraire à la juridiction des cours d'Église, même en matière temporelle. L'excommunication avait les conséquences les plus graves : aussi voit-on Pierre Du Bois faire en quelque sorte le siége de cette batterie redoutable, et chercher dans les arsenaux de la scolastique de subtiles distinctions pour éluder les arrêts par lesquels l'Église, tout en prétendant ne régner que sur les âmes, exerçait en réalité sur la vie civile la plus absolue domination.

Joinville, Mém., p. 212, édit. Fr. Michel.

Avant 1306, pour des raisons qu'on ignore, et certainement sans rompre ses liens avec la cour de France, Du Bois entrait au service d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Les importantes fonctions qu'il avait exercées à Coutances pour le roi Philippe le Bel, il les exerce en 1306 pour le roi Édouard dans son duché de Guyenne. Il est probable qu'il avait su convaincre le roi d'Angleterre, comme il avait convaincu le roi de France, de l'utilité des fonctions d'avocat pour les causes ecclésiastiques, et qu'Édouard, redevenu en 1303 souverain de la Guyenne, l'avait chargé d'inaugurer dans les provinces anglaises du midi l'institution tutélaire qui avait si bien réussi en France. Quelques expressions dont il se sert supposent évidemment qu'il exerça les deux charges concurremment, et qu'il ne quitta pas le service du roi de France pour avoir accepté des fonctions du roi d'Angleterre.

De recuper., c. 59, 82.

Il ne se contentait pas au reste de son rôle d'avocat royal ; il se chargeait aussi de défendre devant les tribunaux laïques et ecclésiastiques les causes du clergé séculier et des abbayes. Sa science du droit civil et du droit canonique lui amena une nombreuse clientèle, et lui-même nous révèle qu'il amassa de grandes richesses en plaidant les nombreux procès dont les biens du clergé étaient la source. Sa fortune devait être considérable, puisqu'il nous dit que les funestes opérations de Philippe le Bel sur les monnaies lui faisaient perdre par an 500 livres tournois. Nous pourrions facilement sup-

Ibid., c. 33, 59.

Ibid., c. 81.

poser, quand même il ne nous l'affirmerait pas, que ses fonctions, si honorables et lucratives qu'elles fussent, lui attirèrent de la part de ses puissants adversaires de nombreux désagréments.

En 1306, il composa le plus important de ses ouvrages, celui où il s'est plu à rassembler toutes ses idées de politique et de réformes sociales. C'est un traité adressé à Édouard Ier, roi d'Angleterre, sur les moyens de recouvrer la Terre-Sainte. L'abbé Lebeuf a montré une légèreté qui ne lui est pas habituelle en croyant que l'ouvrage a été adressé à Édouard III, et que le roi de France dont il y est question est Charles V. Michaud et M. de Reiffenberg, qui le copie, ne sont guère moins inexacts. On ne voit pas bien sur quoi se fonde le P. Lelong pour dire que l'auteur florissait en 1313. Baluze lui-même, en croyant que l'auteur a eu directement en vue le concile de Vienne dans les conseils qu'il donne à Édouard, n'est pas tout à fait irréprochable. Il est très-vrai que la réunion d'un concile est la pensée dominante de Du Bois, et que son écrit a pour but d'y préparer les esprits; il est très-vrai aussi que le concile de Vienne fut la réalisation des idées favorites du cercle intime de Philippe le Bel, un concile qu'on dirait avoir été élaboré dans les conseils du roi, et dont le programme semblerait avoir été tracé par Du Bois ou Nogaret; mais le concile de Vienne n'eut lieu que six ans après, et il n'est pas sûr que Du Bois fût vivant quand il eut lieu.

Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. I, p. 14.

Michaud, Bibl. des crois., 2e part., p. 198-199. — De Reiffenberg, Chevalier au cygne, t. I, p. CLXXX.

Fevret de Fontette, Bibl. hist. de la Fr., II, 161.

Baluze, 2e addit. au ch. x du livre IV de la Concorde de Marca.

Il est permis de penser que Du Bois tenait assez peu au but lointain qu'il assignait à l'activité des nations chrétiennes. Ce pieux prétexte fut une des machines de guerre le plus souvent mises en usage par les conseillers de Philippe le Bel pour dissimuler leurs hardiesses. Nogaret affecte la même ardeur pour la croisade. Après avoir été un instrument entre les mains de la papauté, les croisades devenaient un instrument entre les mains de la royauté. Plus on combattait la cour de Rome, plus il fallait montrer de zèle pour les intérêts catholiques; c'était une manière de faire la leçon au pape, de lui prouver qu'il négligeait les intérêts de la chrétienté. Les moyens qu'on indiquait pour préparer la croisade devaient d'ailleurs avoir pour premier résultat de recueillir beaucoup d'argent, de mettre les richesses des ordres religieux entre les mains du roi. Que l'expédition sainte manquât ensuite, le but n'en était pas moins atteint. On

Not. et extr., t. XX, 2e part., p. 199 et suiv. — Hist. litt. de la Fr., t. XXIV, p. 490.

parla beaucoup vers 1306, 1307 et 1308 de recouvrer Constantinople et Jérusalem ; ce fut un des objets de l'assemblée de Poitiers en 1308, où figura Hayton, prince d'Arménie, et à vrai dire il n'y a pas d'année vers ce temps où la préoccupation d'une croisade ne se découvre. Il y avait quatorze ans que les derniers vestiges de la domination des Francs avaient disparu de la Syrie par la prise de Tortose et par celle du château des Pèlerins, qui eurent lieu presque le même jour. Sous prétexte d'indiquer les meilleurs procédés pour conquérir la Terre-Sainte, Du Bois expose un vaste plan de réformes, qui consiste à détruire le pouvoir temporel du pape, à dépouiller le clergé de ses biens, à transformer ces biens en pensions payées par le pouvoir séculier et à donner la direction générale de la chrétienté au roi de France.

Il y a entre la dédicace et le contenu de cet ouvrage une contradiction tout à fait singulière. On ne comprend pas comment un écrit destiné à exalter la couronne de France et à proposer des moyens pour attribuer au roi de France la domination universelle, a pu être dédié à Édouard Ier. Il n'y est pas question une seule fois des intérêts de la couronne d'Angleterre. L'auteur paraît connaître médiocrement les affaires de ce dernier pays ; il ne sait qu'une seule chose de sa constitution, c'est que le roi y est vassal du pape. Au chapitre 71, il appelle le roi de France seul « son souverain seigneur », et il regarde comme une conséquence du plan qu'il préconise que le roi d'Angleterre soit amené à obéir au roi de France. Tandis que le roi de France est trop grand pour aller de sa personne à la croisade, Pierre Du Bois ne voit aucun inconvénient à ce que le roi d'Angleterre fasse partie de ces lointaines expéditions, où tout le monde aura quelque chose à gagner, excepté justement le roi d'Angleterre. Les abus qu'il blâme sont des abus de France et non d'Angleterre ; les malheurs publics sur lesquels il insiste sont ceux de la France ; il se croit obligé de les faire connaître, parce qu'il est avocat du roi de France. Par moments, on est tenté de croire que l'ouvrage fut composé pour Philippe le Bel, et que Du Bois fit hommage au roi d'Angleterre d'un exemplaire en tête duquel il mit une dédicace, sans s'inquiéter de ce que l'ouvrage et une telle dédicace offraient de disparate. Une particularité du chapitre 71 confirme cette hypothèse. Les premières lignes de ce chapitre supposent que l'auteur, dans ce qui précède, a cru devoir ad-

De recuper., c. 70-74, 83.
Ib., c. 78-81.
Ib., c. 82.

juger le royaume de Jérusalem à Charles II d'Anjou ; or dans le texte que nous possédons il n'est pas question de cela. Peut-être l'exemplaire destiné au roi de France avait-il un développement sur ce sujet, développement que l'auteur aura retranché dans l'exemplaire adressé à Édouard Ier, tout en laissant subsister au chapitre 71 une phrase qui s'y rapportait. Il est remarquable aussi que, dès 1306, Du Bois propose au roi d'Angleterre la suppression des Templiers. Voilà un conseil qui semble bien en réalité avoir été à l'adresse du roi de France, puisqu'en octobre 1307 Philippe le Bel fit arrêter tous les Templiers du royaume. Quelques passages enfin semblent indiquer que le traité, composé d'abord pour Philippe, dut être adressé par Philippe à Edouard afin de l'amener à prêter son concours à la convocation d'un concile. Du Bois demande, en effet, que son écrit soit transmis au roi d'Angleterre, avec lettres closes l'exhortant à le faire examiner promptement et en secret par des frères Prêcheurs ou Mineurs, pour en retrancher ou y ajouter ce qui paraîtra convenable, et qu'ensuite le roi transmette l'affaire sans retard au pape pour la convocation du concile. « Que le pré- De recuper., c. 69.
« sent opuscule corrigé, dit-il ailleurs, soit adressé au pape Ib., c. 64.
« par l'intermédiaire de sages et discrètes personnes, et ne « soit montré qu'aux secrétaires jurés et aux conseillers in« times du souverain pontife ; car il est certain qu'une œuvre « si pieuse aura, par le fait de Satan et des mauvais anges, « beaucoup d'adversaires envieux. »

Ce désir d'être mis en rapport avec le souverain pontife ne doit pas nous surprendre. Il perce souvent chez Du Bois. Selon lui, le saint-père est seul assez puissant pour amener la réformation spirituelle et temporelle de la république chrétienne. Quand le pape voudra procéder à l'organisation des instituts qu'il propose, et en particulier à celle des écoles, l'auteur est prêt à se mettre à son service, après avoir abandonné sa terre natale et son office public d'avocat pour les causes ecclésiastiques de ses très-illustres seigneurs les rois de France et d'Angleterre. Ib., c. 58, 59.

Ces offres de bonne volonté n'eurent pas de suite, puisque en 1307 nous trouvons de nouveau Du Bois en Normandie. A la date du 13 février 1307, il figure dans les tablettes de cire contenant les comptes de la cour, qui à ce moment paraît voyager en Normandie et passer à Verneuil. Il est vrai que le rôle assez humble qu'il joue en ce passage, où il

Rec. des Hist. de la Fr., t. XXII, p. 545. — Itin. de Phil. IV, t. XXI de la

même collect., p. 447.

nous est présenté comme chargé de préparer les logements, avec un autre personnage qui est simplement qualifié de *hostiarius,* huissier, peut faire supposer qu'il s'agit là d'un homonyme de notre avocat. Nous avons un texte plus certain dans des lettres du mois de mai de cette même année, où Philippe le Bel, à la requête de Me Pierre Du Bois, son avocat dans le bailliage de Coutances, accorde au chapitre de cette ville l'amortissement d'une rente de 7 livres 15 sous tournois.

Mém. de l'Acad. des Inscr. t. XVIII, 2e part., p. 483-484.

Du Bois joua dans le procès des Templiers un rôle non moins important que dans l'affaire de Boniface. Nul doute que son zèle pour le recouvrement de la Terre-Sainte ne fut en partie allumé par le désir de dépouiller de ses biens l'ordre militaire dont les immenses richesses servaient fort peu, en effet, à la cause pour laquelle il avait été créé. On peut dire que les écrits de Pierre Du Bois sont le rayon de lumière qui permet de voir clair dans cette mystérieuse intrigue. La tactique suivie contre les Templiers fut la même que celle qui avait été employée contre Boniface VIII. Il s'agissait de prouver qu'ils étaient hérétiques ; en conséquence de quoi, le roi de France, gardien de la foi, devait les détruire. L'audacieuse hypocrisie déployée par Pierre Du Bois dans toute cette affaire ne saurait être excusée. Il est vrai que les motifs légitimes qu'on aurait pu alléguer pour la suppression de l'ordre du Temple n'eussent eu alors aucune valeur. C'était en se faisant plus catholique que le pape, et non d'une autre manière, que le pouvoir civil pouvait combattre des institutions qui étaient, selon les idées du temps, absolument inviolables.

On sait que Clément V résista longtemps avant d'accorder à un roi auquel il devait tout une mesure dont les conséquences devaient être si graves. De 1308 à 1312, Philippe fut sans cesse occupé à exercer sur la volonté du pape une pression énergique. Les moyens qu'il employa furent les mêmes que ceux dont il usa dans son différend avec Boniface, c'est-à-dire la convocation des états-généraux et une guerre de pamphlets. Les états-généraux se réunirent à Tours en 1308. Comme l'assemblée devait toucher aux questions les plus vives de l'ordre spirituel et juger des matières de théologie, le roi avait demandé qu'on lui envoyât des hommes d'une ardente piété. Ce fut à ce titre que Pierre Du Bois fut élu par le tiers-état de Coutances. Son rôle aux états de Tours, en 1308, res-

Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 34, n. 8.

sembla beaucoup à celui qu'il avait rempli aux états de 1302. Le roi tenait essentiellement à ce qu'on crût qu'il avait la main forcée par le peuple. Pierre Du Bois rédigea en français une requête analogue à celle qu'il avait composée contre la mémoire de Boniface VIII. Le peuple était censé demander au nom de l'orthodoxie et de la morale la suppression de l'ordre du Temple. « La pueble du royaume de France, qui « touz diz ha esté et sera par la grâce de Dieu dévost et « obéissant à seinte yglise plus que nul autre, requiert que « leur sires li rois de France, qui puet avoir acès à nostre « père le pape, li monstre que il les ha trop fortement corro- « ciés et grant esclandre commeu entre eus, pour ce que il « ne fait samblant fors que de parole de faire punir, non « pas la bougrerie des Templiers, mais la renoierie aperte « par leurs confessions faites devant son inquisiteour et de- « vant tant de prélaz et d'autres bonnes genz, que nul home « qui en Dieu creust ne devroit ceu rappeler en doute, ne en « tel fait notoire querre, garder ne demander ordre ne droit, « si come les décrétales le dient expressément. »

Le pape était ensuite accusé de négliger ses devoirs et de s'être laissé gagner à prix d'or. Du Bois lui reproche son népotisme, les nombreux bénéfices qu'il a donnés à ses parents, hommes indignes, qu'un pape plus honnête dépouillera sans doute de richesses et de fonctions usurpées. Il le blâme surtout d'avoir fait cardinal un de ses neveux (sans doute Raymond de Got), qui n'est qu'un ignorant, et de lui avoir donné « plus que quarante papes ne donnèrent onques à tous « leurs lignages ». Qu'il craigne que ce bien mal acquis ne leur soit enlevé, et que, lui mort, son successeur ne dépose ces intrus, pour conférer les honneurs qu'ils avaient accaparés à des docteurs éminents, capables d'enseigner le peuple. Si le pape persiste dans son endurcissement, Du Bois invite directement le roi à se passer de lui et à remplir, en supprimant les Templiers, les devoirs que le pape ne remplit pas. Du Bois remit en outre à Philippe un mémoire latin censément adressé par le roi à Clément V, et où les raisons de la suppression de l'ordre étaient de nouveau exposées avec force. On ignore si Philippe envoya ce mémoire au pape; mais certainement il en reçut communication, et il le fit déposer dans les archives de la couronne, où il est encore conservé (Trésor des Chartes, J. 413, n° 34). L'hérésie des Templiers, y est-il dit, a soulevé une immense clameur. Il est temps encore

de séparer l'ivraie du bon grain, et de la livrer aux flammes. Le roi catholique, le roi de France, non comme accusateur ni comme dénonciateur, mais comme ministre de Dieu, champion de la foi catholique, zélateur de la loi divine, veille à la défense de l'Église, dont il doit rendre compte à Dieu. Plusieurs lui ont conseillé d'extirper, de sa propre autorité, la perfidie des Templiers, suivant les enseignements de Dieu et les préceptes des saints pères ; il a refusé d'agir ainsi ; il a eu recours au pape, et lui a fait de justes demandes qui ont été repoussées. Il en est résulté un étonnement général et un grand scandale. Du Bois ne se borne pas à effrayer Clément V en lui mettant sous les yeux des exemples de la vengeance divine contre les pontifes négligents ; il lui adresse des menaces plus pressantes. Les Templiers attaquent Jésus-Christ, qui est la tête de l'Église ; l'hérésie, qui attaque la tête, gagnera bientôt tout le corps ; si le bras droit (le pouvoir spirituel) ne défend pas ce chef sacré, le bras gauche (le pouvoir temporel) doit s'armer. Si le bras gauche reste inerte, les pieds et les autres membres, c'est-à-dire le peuple, agiront.

Dupuy, Hist. de la condamnation des Templiers, éd. nouvelle, t. I, p. 75-76.

Clément résistait toujours. Du Bois se fit l'organe du mécontentement de Philippe dans un nouveau pamphlet où le peuple est censé réclamer encore, et où la doctrine que le laïque doit intervenir quand les ecclésiastiques ne font pas leur devoir est exprimée avec une hardiesse qui n'a été dépassée que par les réformateurs du XVIe siècle. Les Templiers sont des apostats. Moïse, sans demander le consentement de son frère Aaron, fit égorger vingt-deux mille apostats, et pourtant Moïse n'était que législateur ; il n'était pas prêtre. Il est indispensable que le roi très-chrétien obtienne la suprême béatitude promise par Dieu à ceux qui font justice en tout temps. Il doit se passer du pape, et punir les Templiers, sous peine d'amener le règne de l'Antechrist. Ces sentiments étaient fort répandus ; on vit même la poésie s'en emparer, et reprocher à la papauté sa tolérance en termes fort analogues à ceux de Pierre Du Bois.

P. Meyer, Le dernier troubadour, p. 76-77.

Les trois mémoires précédents ont été évidemment écrits entre les années 1308 et 1312. Il est probable qu'il faut les rapporter à l'an 1308, et qu'ils furent répandus dans le public lors de la tenue des états-généraux de Tours. Pierre Du Bois doit donc être placé en première ligne parmi ceux qui provoquèrent la destruction de l'ordre du Temple. En cela, il

était conséquent avec les principes qu'il exposait déjà en l'année 1300, qu'il répétait en 1306, et d'après lesquels le roi de France devait s'emparer des biens des religieux qui ne faisaient pas un bon usage de leur fortune et fondre tous ces instituts en un seul ordre pensionné par l'État. Les atroces cruautés et les calomnies dont on usa envers l'ordre du Temple furent ainsi son ouvrage ou le fruit de ses conseils. Des abus portés au comble appelaient des remèdes violents, et l'historien moderne doit être indulgent pour le publiciste qui, au sortir d'une époque comme celle de saint Louis et de Philippe le Hardi, conseilla au pouvoir civil des mesures radicales; mais une tache sanglante doit rester à jamais imprimée sur la mémoire du légiste qui, pour faire prévaloir des plans louables à quelques égards, conseilla d'atroces supplices contre des personnes innocentes au moins des crimes dont on les accusait, contribua à propager de folles imaginations populaires et invoqua comme exemple à suivre les plus odieux massacres de l'ancienne théocratie.

En l'année 1308, Pierre Du Bois paraît avoir été au plus haut degré de son crédit auprès de Philippe. En cette année, l'empereur Albert d'Autriche ayant été assassiné, et Clément V se trouvant à Poitiers entre les mains de Philippe le Bel, Du Bois proposa au roi de profiter de l'occasion pour se faire élire empereur. Il répondait en cela à une des constantes préoccupations de Philippe, toujours poursuivi par le souvenir de Charlemagne, dont il se prétendait le descendant, toujours attentif à étendre l'influence de la France en Allemagne, à gagner les villes et à pensionner les princes des bords du Rhin. Ne comptant pas sur les suffrages des électeurs, Du Bois engageait Philippe à exiger de Clément V la suppression des électeurs et à se faire nommer directement par le pape. On sait que Boniface VIII, à propos de la compétition d'Albert d'Autriche et d'Adolphe de Nassau, avait élevé la prétention de choisir l'empereur. Du Bois, on le voit, ne se privait pas des arguments contradictoires. Tout à l'heure, quand les intérêts du roi de France étaient en cause, il soutenait énergiquement que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel; maintenant il prête au pape le droit le plus exorbitant, celui de disposer de l'empire d'Allemagne et d'en changer la condition fondamentale. Dans le *De abbreviatione* et le *De recuperatione*, nous le voyons également, lui si ennemi des excommunications quand elles troublent sa

Not. et extr., t. XX, 2e part., p. 135 et suiv., 147 et suiv., 161. — Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 398 et suiv.

profession d'homme de loi, trouver bon qu'on emploie ce moyen terrible pour le succès de ses plans. Ce fut là du reste une pratique constante chez les frères, fils et neveux de saint Louis. Qu'on se rappelle Charles d'Anjou, Charles de Valois, Philippe le Bel, Charobert. La papauté, à cette époque, paraît uniquement occupée à procurer des trônes à la maison de France, en prêchant la croisade et lançant l'excommunication contre tout ce qui fait obstacle à son ambition, en supprimant les couronnes électives et les rendant héréditaires au profit de ses princes favoris; et pourtant les coups les plus graves sont portés à la papauté par la maison de France. La politique de tous les temps se ressemble. N'a-t-on pas vu au commencement de notre siècle un souverain tenter de mettre la papauté dans sa main, et en même temps lui supposer le pouvoir nécessaire pour l'acte d'autorité ecclésiastique le plus énorme qui soit mentionné dans l'histoire de l'Eglise? Aux yeux de Du Bois, le pape ne pouvait rien quand il était un Italien ennemi de la France; il peut tout depuis qu'il est un Français, une créature du roi. Comment d'ailleurs le pape pourra-t-il résister, quand on fera valoir auprès de lui les intérêts de la Terre-Sainte? Une fois nommé empereur, le roi se mettra à la tête de la chrétienté et marchera sur Jérusalem par terre, comme le firent Charlemagne et Frédéric Barberousse. Philippe ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Il se contenta de faire des démarches pour faciliter l'élection de son frère Charles de Valois.

Vers la même époque, Du Bois adressait au roi un nouveau mémoire de haute politique ; il s'agissait de faire créer en Orient un royaume pour son fils Philippe le Long. De la sorte, la maison de France eût été maîtresse à la fois de la chrétienté d'Orient et de l'Église latine. Les biens des Templiers eussent servi à la défense de ce nouvel empire, et les croisades, qui avaient ruiné l'Occident, fussent devenues inutiles.

On ne peut assister sans étonnement à l'éclosion de tant d'idées originales, pénétrantes, hardies, sortant si complétement de la routine du temps. Pierre Du Bois fut vraiment un politique. Le premier, il exprima avec netteté les maximes qui, sous tous les grands règnes, guidèrent les conseillers de la couronne de France. Il fut le premier et certainement le plus hardi des gallicans, de ceux que les théologiens nomment « parlementaires ». Ses principes vont

nettement jusqu'au protestantisme à la façon d'Henri VIII d'Angleterre. Il ne veut rien innover en fait de dogme; au contraire, il s'en porte pour le plus ardent défenseur ; mais il attribue au pouvoir civil le devoir de veiller sur l'Église et de réformer les ecclésiastiques. A la largeur de ses vues sur la grandeur de la France et sur l'action qu'elle est appelée à exercer dans le monde entier, on dirait un ministre d'Henri IV ou de Louis XIV; seulement la mauvaise foi, la fourberie, l'hypocrisie intéressée et parfois la cruauté de ses conseils nous révoltent. Il ouvrit le chemin à ces légistes dont la royauté fut l'unique culte, et qui, dans l'intérêt du roi, inséparable à leurs yeux de celui de l'État, ne reculèrent pas devant les mesures les plus iniques et les plus contradictoires. Les hommes de cette école ont trop contribué à faire la France pour qu'il soit permis d'être pour eux très-sévère; l'histoire impartiale, toutefois, ne peut oublier qu'ils n'arrivèrent à leur but, qui était la constitution d'une société civile, que par une série d'injustices et de perfidies.

En cette même année 1308, Du Bois présenta encore au roi une autre pièce, que nous ne possédons pas. Dans les deux derniers mémoires dont il vient d'être question, il parle en effet d'une lettre à l'adresse du pape, qu'il remit au roi à Chinon, et il fixe la date de cette remise *in festo ascensionis Domini nuper præterito.* L'an 1308, Philippe le Bel se trouvait bien à Chinon au mois de mai. Le contenu de cette lettre, en tout cas, nous est suffisamment indiqué. Du Bois y revenait sur ses idées favorites : paix universelle des princes latins par l'action combinée du pape et du roi, destruction des républiques marchandes d'Italie, puis conquête de la Terre-Sainte. C'était évidemment une sorte de nouvelle édition du *De recuperatione.*

Rec. des Hist. de la Fr., t. XXI, p. 449.

La dernière date certaine où l'on voit figurer Pierre Du Bois est 1308. Il n'est guère douteux qu'il n'ait vécu encore plusieurs années, et qu'il n'ait continué de tenir une place importante dans les conseils de l'État. Sur un rôle des membres du parlement pour la session commencée au mois de décembre 1319, parmi les examinateurs d'enquête, on voit figurer un « Me Pierre Du Bois ». Son nom est rayé, avec la mention qu'il était bailli de la comtesse d'Artois, fonction incompatible avec celle de membre de la cour suprême du royaume. Il n'y a rien dans cette mention qui ne convienne

au légiste dont nous nous occupons. On n'a pas cependant de certitude sur l'identité des deux personnages. Pierre Du Bois ne sortit pas de la domesticité royale; il ne fut pas anobli, il n'arriva pas aux grandes charges, comme Guillaume de Nogaret, Pierre Flotte, Guillaume de Plaisian.

L'action de Pierre Du Bois fut nécessairement limitée à un petit nombre de personnes. Nogaret paraît avoir connu ses mémoires. En 1310, Nogaret remet au roi un plan de croisade qui est calqué sur celui de Du Bois. Nous verrons aussi, entre les opuscules de Du Bois et ceux de Raymond Lulle, des ressemblances et des synchronismes qui peuvent faire croire à des relations entre ces deux personnages. Enfin on a voulu que Du Bois ait été en rapport avec Pierre de Cugnières. Antoine Loisel, cherchant à joindre le nom de ce dernier à la liste bien courte des avocats du temps de Philippe le Bel, reconnaît que les temps ne se peuvent facilement accorder, « si ce n'est, ajoute-t-il, que l'on vou- « lust dire que, ledit sieur de Cugnières étant encore jeune « advocat et en la fleur de son âge, il fut appelé avec Du « Bois pour faire la response à la bulle, car il est véritable « que le *Sciat fatuitas tua*, etc., ressent aucunement la gail- « lardise de Pierre de Cugnières et l'argutie de l'éloquence « françoise catonnienne;... et il y a deux choses qui pour- « roient faire croire que M. Pierre de Cugnières y auroit mis « la main : l'un est que le greffier Du Tillet escrit que Du « Bois fut aidé en ce que dessus par un personnage de « grande littérature légale, qui estoit à mon advis plus « grande en de Cugnières qu'en Nogaret, lequel en récom- « pense avoit meilleure espée que lui; l'autre que l'un des « principaux arguments de la response envoyée au pape Bo- « niface est fondé sur le même passage de l'Évangile que de « Cugnières prit pour son thème contre les ecclésiastiques « du temps de Philippe de Valois: *Reddite*, etc. » Jean-Louis Brunet adopta la supposition de Loisel. M. de Wailly reconnaît aussi des ressemblances entre les raisonnements des deux grands adversaires de la juridiction cléricale; mais c'est là un sujet qui, pendant cinq ou six cents ans, ne cessa d'être à l'ordre du jour en France et de provoquer de la part des défenseurs du droit civil les mêmes remontrances.

A. Loisel, Dial. des avocats, réimpr. de M. Dupin, p. 63-164.

Brunet, Lettre à la suite de son édit. du Traité des droits et libertez de l'Église gallicane, t. I, p. 14. — Mém. de l'Acad. des inscr., XVIII, 2e part., p. 493-494, n.

SES ÉCRITS.

Les écrits ou mémoires actuellement connus de Pierre Du Bois sont, comme on voit, au nombre de dix ou onze. Il avait en outre composé au moins un mémoire qui n'a pas encore été retrouvé.

I. — *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abbreviationis guerrarum ac litium regni Francorum.* Du Bois, citant lui-même ce traité, ajoute au titre: *et de reformatione status universalis reipublicæ christicolarum.* Cet écrit se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, 6,222, C. Le texte est inédit; mais M. de Wailly en a donné une analyse si étendue et si bien faite que cette analyse équivaut au texte lui-même. Les preuves par lesquelles M. de Wailly a établi que l'ouvrage est de Pierre Du Bois nous dispensent d'entrer à cet égard dans de plus amples explications. Les découvertes faites depuis par M. Boutaric ont confirmé l'opinion de M. de Wailly.

De recuper., c. 75.

L'auteur commence par remarquer que la guerre, qu'il tient avec raison pour le plus grand des fléaux, ne se fait plus comme autrefois. On cherche à éviter le choc direct de la chevalerie; on a recours à des manœuvres, à des marches, à des engins. L'infanterie a pris plus d'importance que la chevalerie, laquelle ne sait pas bien faire les siéges. Il faut donc tâcher de livrer le moins possible de batailles. Quand les grands vassaux se révoltent, il faut ravager leurs terres ou les réduire par la famine. Il est vrai que Charlemagne agissait autrement. L'auteur répond d'abord que Charlemagne, à cause de sa longévité extraordinaire et de son ardeur infatigable, n'était pas obligé d'éviter les guerres longues et pénibles. Ainsi, lorsqu'à son retour d'Espagne, où il avait combattu continuellement pendant trente ou trente-deux ans, les ambassadeurs du pape Adrien implorèrent son secours contre Didier, roi des Lombards, il proposa tout de suite à ses barons de partir pour l'Italie, et il les força de le suivre sans leur permettre même d'entrer dans leurs maisons. En second lieu, Charlemagne a presque toujours combattu les païens, qu'il est avantageux de tuer. Enfin il n'aurait pu tenter d'affamer ses ennemis, parce que la population, qui était peu nombreuse alors, trouvait dans de vastes forêts le gibier nécessaire à son existence; mais

aujourd'hui tout est changé. L'accroissement prodigieux de la population, la brièveté de la vie, la délicatesse des habitudes, sont autant de causes qui obligent à modifier l'ancienne tactique militaire.

On croirait qu'après de tels conseils l'auteur va être fort opposé aux idées de conquête étrangère; il n'en est rien. Tout le monde est d'accord, selon lui, pour désirer que l'univers soit soumis aux Français, pourvu toutefois que leur roi soit engendré, mis au monde, élevé et instruit en France, où l'expérience a prouvé que les astres se présentent sous un meilleur aspect et exercent une influence plus heureuse que dans les autres pays. « En effet, dit-il, la prouesse « et le caractère des fils que les Français engendrent dans « les pays étrangers s'altèrent presque toujours, au moins à « la troisième ou quatrième génération, ainsi qu'on a pu « l'observer jadis. » Comment s'y prendre pour que tous les pays sans injustice soient soumis aux Français? Du Bois expose à ce propos le plan qui paraît avoir été l'idée fixe des derniers Capétiens, et qui consistait à se servir de la papauté pour arriver à la domination universelle, sauf ensuite à réduire la papauté à un rôle subalterne. « Par la médiation « du roi de Sicile, on pourra obtenir de l'Église romaine que « le titre de sénateur de Rome appartienne aux rois de France, « qui en exerceront les fonctions par un délégué. Ces mêmes « rois pourront obtenir le patrimoine de l'Église, à la « charge d'estimer ce que rapportent la ville de Rome, la « Toscane, la Sicile, l'Angleterre, l'Aragon, etc., et de remettre « au pape les sommes qu'il en retire ordinairement; le roi de « France recevra en échange les hommages des rois et des « autres princes, ainsi que l'obéissance des cités, des châteaux « et des villes, avec les revenus que le pape a coutume de « percevoir. » Un pareil traité serait avantageux aux deux parties. En effet, quoiqu'il appartienne au pape d'exercer tous les droits impériaux dans les terres qu'il tient de la libéralité de Constantin, cependant il n'a jamais pu et il ne peut encore en jouir sans contestation à cause de la malice et de la fraude des habitants. « Il y a plus : comme on ne le « craint guère, par la raison qu'il n'est point guerrier (et il ne « doit pas l'être), des révoltes nombreuses ont éclaté, nombre « de princes, avec leurs adhérents, ont été condamnés par « l'Église, et il est mort une infinité de personnes dont les « âmes sont probablement descendues dans l'enfer; or, ces

« âmes, le pape était tenu de veiller sur elles et de les préser-
« ver de tout danger. On n'élit ordinairement pour papes que « des vieillards décrépits, dont la plupart sont étrangers à la « noblesse. Comment supposer que, privés comme ils le sont « d'amis belliqueux, qui leur soient attachés par les liens du « sang, ils puissent, pendant leur courte existence, réprimer « l'orgueil, les rébellions et les complots de leurs sujets cou- « pables?... Le pape, à cause du caractère de sainteté dont il « est revêtu, doit prétendre seulement à la gloire de pardon- « ner; il doit vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher, rendre « au nom de l'Église des jugements équitables, rappeler à la « paix et à la concorde tous les princes catholiques et les y « maintenir, afin de pouvoir remettre saines et sauves à Dieu « toutes les âmes qui lui ont été confiées; mais quand il se « montre auteur, promoteur et exécuteur de tant de guerres « et d'homicides, il donne un exemple pernicieux : il fait ce « qu'il déteste, ce qu'il blâme, ce qu'il doit empêcher chez les « autres. Il dépend de lui de conserver ses ressources ordi- « naires sans en avoir les charges, sans être détourné du soin « des âmes; il ne tient qu'à lui de se débarrasser de ses oc- « cupations terrestres, d'éviter les occasions de tant de maux. « S'il ne veut pas accepter un si grand avantage, n'encourra- « t-il pas les reproches de tous pour sa cupidité, son orgueil « et sa téméraire présomption? »

Maître des États de l'Église, dont il augmentera énormément le revenu par sa bonne administration, le roi de France s'occupera de la Lombardie. La Lombardie est une riche province, qui devrait être soumise au roi d'Allemagne, mais qui refuse de lui obéir, et dont ce souverain ne pourrait entreprendre la conquête. Il faut obtenir du roi d'Allemagne la cession de ses droits, cession qu'il peut accorder, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il possède déjà ou qu'il doive acquérir le droit de transmettre son royaume à ses héritiers (1). Dans le cas contraire, on pourrait traiter avec les électeurs de l'Empire, surtout si l'on obtenait le consentement du pape. « On « arrêterait ainsi les excès des Lombards contre les autres na- « tions, les rapines, les vols, les homicides, les usures, les ré- « bellions, les guerres de terre et de mer, et beaucoup d'autres

(1) Ce fut la préoccupation constante de Rodolphe de Habsbourg; Albert d'Autriche put l'avoir aussi. Nous verrons bientôt, en effet, Du Bois regarder l'hérédité comme déjà établie dans la maison de Habsbourg.

« péchés dont ils sont notoirement coupables. » Si les Lombards résistent, on les affamera, on les ruinera, on les forcera de rendre les trésors incalculables qu'ils ont accaparés par leur astuce, on les obligera de payer les tributs qu'ils doivent aux rois d'Allemagne et qu'ils ne payent pas. Si cela ne suffit pas, on les écrasera en rase campagne. Pour cela, il suffit que le roi lève dans ses États une armée de 80,000 fantassins et de 2,000 cavaliers pris parmi ces nobles pauvres qui ne possèdent que peu ou point de terre; en supposant que cette armée ne revînt pas, la population n'en paraîtrait pas pour cela diminuée. « En effet, dit l'auteur, vous possédez un « trésor inépuisable d'hommes, qui suffirait à toutes les « guerres qui peuvent se présenter. Oui, si votre majesté « connaissait les forces de son peuple, elle aborderait sans « hésitation et sans crainte les grandes entreprises que je « viens d'exposer et celles dont je parlerai bientôt. »

Du Bois ne s'arrête pas en si beau chemin. Le roi pourrait d'abord obtenir, pour son frère Charles ou pour quelqu'un des siens, la main de l'héritière de l'empire de Constantinople, et, par une convention préalable, se faire reconnaître comme seigneur de cet empire, en récompense des secours qu'il fournirait. Le roi suivrait la même marche pour établir son autorité en Espagne. Il promettrait des secours à son cousin, le petit-fils de saint Louis (Alphonse de La Cerda), afin de le faire rentrer en possession de ce royaume, mais à la condition que l'Espagne relèverait de la couronne de France, et qu'elle aiderait de tout son pouvoir à soumettre d'autres nations.

L'auteur passe ensuite à la conquête de la Hongrie. Le roi de Sicile (Charles II d'Anjou) pourra l'entreprendre avec le secours du roi de France, et toujours à la condition de lui en céder la suzeraineté. Cette fois encore nous saisissons le fil qui relie les conseils de Du Bois aux intrigues ambitieuses de la maison capétienne. C'est justement en 1300 qu'ont lieu les premiers efforts pour faire arriver Charobert au trône de Hongrie. Quant au royaume d'Allemagne, Du Bois avoue son embarras. « Sur ce point et sur d'autres, dit-il, on doit s'en « remettre au Seigneur Dieu des armées, qui saura bien éta-« blir un chef unique pour le temporel, comme il en existe « un déjà pour le spirituel. Il est difficile en effet qu'il se « passe un temps bien long avant que le roi d'Allemagne, « pressé par des guerres, n'ait besoin de réclamer votre se-

« cours. D'ailleurs les fils de votre sœur (1), qui doivent succéder au trône d'Allemagne et à quelques provinces de ce « royaume, pourront être élevés dans votre palais, en sorte « qu'un jour, avec la grâce de Dieu, vous verrez vos vœux « accomplis par leur intervention ou par leur volonté. »

Notre utopiste prévoit une objection : occupé de tant de grandes entreprises, le roi de France sera presque toujours hors de ses États et ne pourra jamais être en paix. « C'est le « contraire, dit-il, qui arrivera par la grâce de Dieu : vous « avez et vous aurez beaucoup de frères, de fils, de neveux « et d'autres proches, que vous mettrez à la tête de vos armées pour diriger vos guerres, tandis que vous resterez « dans votre pays natal pour vaquer à la procréation des « enfants, à leur éducation, à leur instruction et à la préparation des armées, ordonnateur et dispensateur de tout le « bien qui se fera et qui pourra se faire dans les royaumes « situés en-deçà de la mer méridionale. »

Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p.4204-21.

A ceux qui trouveraient insolite cette manière de gouverner, Du Bois oppose l'exemple de quelques empereurs romains qui ont administré bien des royaumes ; il cite encore le roi des Tartares, qui vit en repos au centre de ses États, et envoie dans les différentes provinces des lieutenants qui combattent pour lui quand la nécessité l'exige. « Votre majesté, ajoute-t-il, n'ignore pas les malheurs qu'entraîne la « fin prématurée d'un prince qui meurt dans une expédition « lointaine, alors même qu'il ne périt point par le sort des « armes. Une triste expérience vous en a donné des preuves « bien éclatantes dans les personnes illustres de votre père et « de votre aïeul. Les combats avaient cessé autour d'eux quand « ils ont payé le tribut à la nature. C'est à des maladies provenant de l'intempérie des saisons et de la corruption de « l'air qu'ils ont succombé, alors que les lois ordinaires de « l'humanité et la force de leur constitution semblaient leur « assurer une longue existence. Et si l'on me dit que cet événement était réglé d'avance par le destin, et qu'ils n'auraient « pu éviter ce genre de mort, je réponds que c'est là une opinion erronée, combattue par les vrais philosophes et par les « théologiens. » Ici l'auteur avoue que les mouvements des astres exercent une grande influence sur nos actions ; mais il pré-

(1) Blanche, fille de Philippe le Hardi, qui épousa Rodolphe d'Autriche, fils d'Albert Ier, vers le mois de janvier 1300.

tend que cette influence n'est pas irrésistible, et que notre libre arbitre nous permet toujours de régler notre conduite d'après les conseils de la raison et de l'expérience. Le souvenir des causes passées et des effets qu'elles ont produits depuis l'origine du monde, la connaissance des causes présentes et l'habitude de conjecturer les effets qu'elles doivent vraisemblablement produire, voilà, selon l'auteur, ce qui fait l'habileté des démons à deviner l'avenir. C'est par des calculs et des prévisions de cette nature que les Grecs et les Romains ont réussi à dominer le monde, et il ne doute pas que Philippe le Bel n'atteigne le même but.

De recup., c. 3.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur traite des sujets de moins haute portée et plus accommodés à ses fonctions habituelles. Le grand mal du temps est à ses yeux l'empiétement de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction royale. Une foule de procès, qui devraient relever de cette dernière, sont entraînés devant celle-là, grâce surtout à l'abus des excommunications. L'avocat du roi ne suffit pas pour empêcher le mal. Sa situation est difficile à l'égard des autres avocats, qui se réunissent pour l'attaquer en s'écriant : « Voilà cet homme qui est toujours disposé à com-« battre, comme un apostat, la juridiction et la liberté ecclé-« siastiques. » Ces clameurs et ces haines causent plus de tort aux avocats du roi que ne valent les salaires qu'ils perçoivent. Lorsque les juges royaux reprochent aux officiaux d'usurper sur la juridiction royale, ceux-ci répondent qu'ils ont toujours été en possession des droits qu'ils exercent. « Ce qui est vrai, dit l'auteur, c'est qu'à moins d'une pos-« session de cent années, on ne peut prescrire contre le roi; « le droit canon et le droit civil sont d'accord sur ce point. « Or il y a moins de cent ans que les officiaux ont usurpé « toute leur juridiction; on peut le savoir par les vieillards, « qui ont vu comment cela s'est fait. C'est même depuis « l'an 1240; car alors l'exercice de leur juridiction se rédui-« sait à si peu de chose qu'on ne percevait rien en Norman-« die pour les sceaux de l'archevêque et des évêques, qui « maintenant rapportent annuellement 20,000 livres parisis « et plus, déduction faite des frais. Ces abus s'introduisi-« rent au commencement du règne de saint Louis, qui sû-« rement les aurait réprimés, s'il les avait connus. »

Comme remède, Du Bois propose un projet de lettre adressée par le roi à Boniface VIII. Il recommande de munir

cette lettre d'un sceau pendant, afin qu'elle obtienne plus de créance. Elle devra être lue en consistoire; le pape et les cardinaux y verront un avertissement solennel, et sans doute ils prendront en considération la dévotion habituelle du royaume de France, si différent des autres États, où l'Église n'a aucune juridiction. Si cela ne suffit pas, le roi créera, avec le consentement des évêques, des tabellions royaux, auxquels on devra accorder la même foi qu'aux tabellions (notaires apostoliques) établis par le préfet de Rome, Pierre de Vico. Ces tabellions royaux vivront de leurs honoraires, et assisteront toujours les laïques quand ceux-ci déclineront pour cause d'incompétence la juridiction des officiaux; ils instrumenteront pour eux et leur indiqueront la manière de procéder, en sorte que le roi aura le double avantage de recouvrer avec de grands profits la majeure partie de la juridiction qu'il a perdue, et de déjouer bien des ruses en procurant ce qu'il est à peu près impossible d'obtenir aujourd'hui, c'est-à-dire le ministère d'un officier instrumentant avec fidélité pour quiconque voudra décliner la compétence d'un juge ecclésiastique. Il faudra aussi établir près de chaque officialité un procureur du roi, qui, après avoir appelé un tabellion et au besoin un avocat, proposera, au nom des personnes citées à comparaître, les exceptions d'incompétence. Le roi, qui doit protéger tous ses sujets, a bien le droit sans doute de constituer un procureur, pour empêcher que par l'excommunication on ne soumette au pouvoir de Satan les laïques qui refusent de comparaître devant un juge étranger, ou qui diffèrent le payement d'une somme d'argent. Il y a des lieux où les personnes soumises à la capitation sont excommuniées chaque année, et, parce qu'elles s'endurcissent dans l'excommunication, leurs œuvres sont frappées de mort; plusieurs même trépassent dans cet état, qui fait concevoir de justes craintes pour leur damnation éternelle. Les prélats qui s'efforcent d'étendre ce pouvoir d'excommunier semblent être vraiment des amis de Satan, puisqu'ils préparent et multiplient les moyens de perdre les âmes. « Qu'est-ce, en effet, que ces excommunications fré-« quentes, habituelles, quotidiennes, sinon un piége de Sa-« tan, par lequel, chaque jour où les officiaux tiennent séance, « plus de dix mille âmes en France sont précipitées de la « voie du salut et de la vie dans les mains du démon? Si « les prélats aimaient ardemment le salut des âmes, agiraient-

Dupuy, Preuves, p. 446, 468; — Table chron. des diplomes, VII, p. 513, 537.

« ils ainsi, au préjudice de Dieu, père et sauveur de tous les « hommes, pour lesquels il a voulu que son fils mourût, non « moins qu'au préjudice du roi, à qui ils enlèvent sa juridic- « tion et les avantages qu'elle rapporte? »

L'auteur trace ensuite le plan d'une vaste enquête destinée à découvrir les abus. On sent dans toute cette partie du travail un officier civil des plus intelligents, animé de l'amour du bien. Il ne faut pas, dit-il, en pareille matière, attendre la plainte des intéressés. « J'en ai vu un exemple dans la « personne d'une riche veuve qui venait de perdre un fils en « bas âge. Les biens meubles de cette succession, valant 300 li- « vres, étaient réclamés par l'évêque d'une part, et de l'autre « par deux filles de la mère. Je représentais le roi dans cette « affaire, et, en cette qualité, je soutenais la cause des filles; « mais la mère se tenait du côté de l'évêque contre ses propres « filles et contre le roi, et c'était, disait-on, dans la crainte « d'encourir une correction pour les déréglements auxquels « la voix publique l'accusait de s'être livrée avec un prêtre.»

Armée de l'excommunication, l'Église pouvait tenir en échec toutes les tentatives de réforme. L'avocat de Coutances ne dit pas en propres termes qu'il faut braver les anathèmes ecclésiastiques, mais c'est bien là le fond de sa pensée. Il montre avec beaucoup de logique que, si la puissance royale devait s'arrêter devant l'excommunication, elle aurait un supérieur sur la terre; ce qui n'est pas. Le roi d'Angleterre, dont la souveraineté n'est pas aussi indépendante du pape que celle du roi de France, emprisonne fréquemment ses prélats. Le roi de France ne sera maître chez lui que quand il établira une pénalité sévère contre toute atteinte portée à sa juridiction. Cette pénalité doit être la confiscation des biens, laquelle atteindrait également ceux qui troubleraient les juges royaux dans la connaissance desdites usurpations. Quant à ceux qui oseraient s'immiscer dans l'administration des biens confisqués, il faut les pendre.

Le publiciste fait des observations pleines de sens sur la discipline ecclésiastique. Bien des lois établies par les Pères de l'Église sont fâcheuses et n'engendrent qu'hypocrisie, comme on peut le voir à Rome. Si les Pères vivaient encore, ils révoqueraient plusieurs des défenses qu'ils ont faites sous peine de péché mortel, comme le fit saint Augustin. Au jour du jugement, plusieurs se plaindront d'avoir été damnés par eux. « Pourquoi, diront-ils, nous avoir tendu ces piéges? Les

« prescriptions de l'Ancien et du Nouveau-Testament ne suffi-
« saient-elles pas? Les apôtres et les évangélistes, Étienne,
« Laurent, Denys, Martin, Nicolas, ne vous avaient pas au-
« torisés de leur exemple. C'est vous qui les premiers vous
« êtes montrés les amis de Satan. Il n'est pas étonnant qu'il
« vous ait épargné les tentations de la chair. En échange de vos
« âmes, vous lui en avez donné un nombre infini d'autres. »

Ces règlements dont Du Bois regrette la rigidité étaient surtout les vœux de continence, qu'il dit avoir été imposés dans l'origine par des vieillards, auxquels il n'était plus difficile de pratiquer cette vertu. Ils ont ainsi éloigné du saint ministère des hommes qui vivaient dans le mariage; mais ils n'ont pas repoussé les fornicateurs, les adultères, les incestueux, qui se disent continents. Tous font le vœu de continence, mais peu l'observent. L'apôtre permettait à chacun d'avoir une épouse et de l'avoir publiquement; on a maintenant des concubines et des amantes adultères, en feignant de n'en point avoir. C'est ce que savent les frères Mineurs et les frères Prêcheurs, qui connaissent mieux que d'autres le véritable état de la société. Les saints Pères n'auraient pas établi ces règles sévères s'ils avaient eu autant d'expérience du monde qu'ils avaient de science des lettres sacrées. Ils ont agi avec d'excellentes intentions. En tout cas, ce qu'ils ont établi, on peut le modifier. Dieu lui-même a changé plusieurs choses de l'Ancien-Testament dans le Nouveau.

Voir ci-après, p. 509, note.

L'auteur termine par des plaintes contre la longueur et la multiplicité des procès, et par des observations pleines d'à-propos sur les changements dans la monnaie. Il expose sur ce point les doctrines de la meilleure économie politique, avec une justesse qui, sous le règne de Philippe le Bel, ne manquait pas de courage.

La date de ce traité peut être fixée avec la plus grande précision. Il appartient indubitablement à la seconde moitié de l'an 1300. Nous ne répéterons pas ici l'argumentation solide par laquelle M. de Wailly l'a prouvé. Du Bois cite lui-même ce traité comme étant de lui dans le *De recuperatione terræ sanctæ*.

II. — *Deliberatio super agendis a Philippo IV, Francorum rege, contra epistolam Bonifacii papæ VIII inter cetera continentem hæc verba : Scire te volumus*. Cette pièce a été publiée par Dupuy, *Preuves du différend*, p. 44 et suiv., d'après le registre du Trésor des Chartes, J. 493, avec le

Baillet, Hist. des démeslez, p. 158-160. — Velly, Hist. de Fr., t. VII, p. 179, note (Paris, 1769). — Table chronol. des dipl., VII, p. 553.

nom de Pierre Du Bois. Baillet, Velly, l'ont analysée; ce dernier en a conclu témérairement l'authenticité de la petite bulle *Scire te volumus.* C'est ici le seul ouvrage de Du Bois qui ne soit pas anonyme, et c'est cet ouvrage qui a permis d'assigner un nom d'auteur à tous les autres. En effet, dans le *De recuperatione terræ sanctæ,* l'auteur s'attribue la composition du traité dont nous parlons en ce moment, ainsi que celle du *De abbrevatione guerrarum et litium.* La manière de Pierre Du Bois est du reste si facile à reconnaître, son érudition est si peu variée, ses citations sont si constamment les mêmes, que la série de ses écrits, une fois que l'un d'eux lui est clairement assigné, est très-facile à établir.

De recuper., c. 70.

L'opuscule publié par Dupuy n'est pas complet. Presque toutes les idées qui y sont exprimées se retrouvent dans le *De abbreviatione.* L'auteur, ainsi qu'on l'a vu plus haut, donne lui-même l'indication précise du jour où il le composa. L'opuscule fait si bien corps avec la fausse bulle *Scire te volumus* et avec la réponse dérisoire *Sciat tua maxima fatuitas* qu'on peut supposer que Du Bois est aussi l'auteur de ces deux dernières pièces. Antoine Loisel semble admettre que l'auteur de la *Deliberatio* est aussi l'auteur de la réponse *Sciat tua fatuitas.* Il est certain, en tout cas, que c'est le texte de la prétendue bulle *Scire te volumus*, non le texte de la bulle *Ausculta, fili*, que Du Bois entend réfuter. Notre avocat, devenu théologien, affirme que le pape Boniface, par le seul fait de cette bulle, peut être réputé hérétique, s'il ne s'en défend publiquement, et s'il n'en fait satisfaction au roi, défenseur de la foi. Le roi possède sa liberté en fait de temporel depuis plus de mille ans. Le pape veut le dépouiller de son plus beau privilége, qui est « de n'avoir pas « de supérieur et de ne craindre aucune répréhension hu-« maine. » Les papes feraient mieux de rester pauvres; quand ils l'étaient, ils étaient saints.

III. — *Quæstio de potestate papæ.* Ce traité, commençant par *Rex pacificus Salomon,* fut publié anonyme dans la seconde édition (1614, petit in-8°) du *Recueil des actes de Boniface VIII et de Philippe le Bel* (du feuillet 58 au feuillet 93). Il y est rapporté à l'an 1300 à peu près. Dupuy le reproduisit dans les *Preuves de son Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roy de France*, pages 663-683. C'est par erreur que M. Boutaric l'a identifié avec le traité *De utraque potestate*, commençant

par *Qustio est utrum dignitas pontificalis*, qu'on a faussement attribué à Gilles de Rome. M. de Wailly a prouvé d'une façon au moins très-probable que le traité en question est de Pierre Du Bois. Ce traité n'est pas seulement parfaitement d'accord avec les opinions du fougueux avocat normand; nous y retrouvons sa distinction entre l'autorité spirituelle d'Aaron et l'autorité temporelle de Moïse, ses arguments favoris tirés de la prescription de la donation de Constantin, de la position particulière des rois de France, qui, à la différence de bien d'autres princes et notamment des rois d'Angleterre, exercent pour le temporel une autorité complétement indépendante de celle des papes. On y commente, ainsi que dans la *Supplication du peuple de France contre le pape Boniface*, le texte *Quod ligaveris super terram*, etc., et cet autre : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari*. On lit dans les deux traités que Jésus-Christ voulut payer le tribut pour lui et pour saint Pierre, afin de bien prouver qu'il ne prétendait, ni pour lui, ni pour son vicaire, à aucune autorité temporelle. Ajoutons, comme surcroît de preuves, que ce traité se trouve manuscrit dans un des deux volumes du Trésor des Chartes qui nous ont conservé la plupart des opuscules de Pierre Du Bois.

Goldast, Monarch. rom. imp., II, p. 95 et suiv.

IV. — M. Boutaric attribue à Nogaret une pièce très-curieuse, qu'il a trouvée et publiée, pièce postérieure à l'attentat d'Anagni (7 septembre 1303), mais antérieure, ce semble, à l'absolution du roi par Benoît XI (2 avril 1304). La pièce en question appartient donc à cette période où l'on trouve dans les conseils du roi tant d'hésitation sur les rapports qu'il convenait d'avoir avec la cour de Rome. L'auteur de la pièce publiée par M. Boutaric expose les embarras de la situation. Boniface, après sa mort, a gardé des partisans considérables, même à la cour; des prélats, des princes, des clercs savants et fameux, le plus grand nombre des religieux le défendent et attaquent le roi avec violence. Ce que les partisans du roi disent et attestent contre la personne dudit pape pour l'excuse et la défense de Philippe, ces esprits chagrins le déclarent suspect et improbable; ils appellent le fait d'Anagni un attentat horrible; ils prétendent que la conscience du roi « et la mienne », ajoute l'auteur, ne peuvent être tranquilles (1). On a bien fait quelque chose pour l'honneur du

Not. et extr., t. XX, 2e part., p. 150-152. — Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 120-121.

(1) *Turbatam et obfuscatam habentes opinionem et conscientiam ergaregem, æsti-*

roi : grâce à la médiation de certaines personnes de probité, on a peut-être satisfait à Dieu en secret ; mais il reste des scrupules à la conscience du roi et de quelques autres : les gens honnêtes et graves murmurent, et cela ne cessera que quand on aura fait une réparation publique. Si l'on pouvait trouver un bon conseil à donner et de bons textes bien clairs de l'Écriture, qui permissent au roi, en soutenant sainte mère Église, de sauver son honneur, la réputation de ses ancêtres, et de confondre le parti contraire, cela serait d'un grand prix pour le roi et ses amis. « Qu'on cherche donc, « ajoute l'auteur, avec sagesse et bonne foi, et peut-être trou- « vera-t-on en même temps une chose plus importante et plus « frappante encore pour l'intérêt de l'État, même en dehors de « l'affaire dont il s'agit. Enfin il faut remarquer... Je n'en dis « pas plus pour le moment. Écrit et souscrit de ma main (1). »

Rien dans tout cela ne convient à Nogaret. L'auteur de la note remise au roi appartient à un parti intermédiaire entre celui des ennemis de Boniface et celui des ultramontains ; il pense qu'un crime a été commis à Anagni. Or Nogaret le prend de bien plus haut : il soutint toute sa vie qu'il avait mérité récompense, que l'Église universelle avait envahi le palais de Boniface avec lui ; il affectait d'avoir la conscience parfaitement tranquille. Des concessions comme celles qui remplissent l'écrit publié par M. Boutaric auraient été pour lui des aveux funestes et l'auraient infailliblement perdu. Ce n'est pas lui, par exemple, qui eût dit qu'on n'avait pas encore assez satisfait à Dieu et à l'Église. Enfin le mystère dont l'auteur s'entoure, cette façon d'éveiller l'attente et la curiosité du roi, de faire valoir un mémoire qu'il se réserve de présenter et dont il ne veut pas dire le mot, cet âpre désir de tirer parti de ses idées et de ses notes, tant d'autres signes qui révèlent un homme de rang inférieur, ne sont pas dignes d'un ministre aussi haut placé que Nogaret, qui voyait habituellement le roi comme garde du sceau royal, conférait avec lui dans l'intimité, et pouvait sans

---

mant etiam ipsum MEQUE *non omnino quietam et pacatam habere conscientiam erga Deum, eo quod sanctæ matri ecclesiæ satisfactum non apparet adhuc, secundum quod utique conveniens esse deberet.*

(1) *Prudenter ergo bonaque fide quærantur ista, quia forte non solum hæc invenientur, sed et res multo major et mirabilior circa statum regni et aliorum, etiam si occasio rei propositæ non subesset. Denique notandum... Non plus ad præsens. Manu propria scriptum et subscriptum.*

préparation ni intermédiaire lui proposer ses vues. D'un autre côté, l'auteur de la pièce en question se regarde comme compromis avec le roi dans la lutte contre le clergé. Le mot *meque*, s'il n'est pas une faute, suppose que l'auteur est mêlé à la politique de la cour. Trouvant donc auprès de Philippe un homme qui se fit en quelque sorte une spécialité de servir au roi des textes conformes à ses besoins, de l'obséder de mémoires qu'on ne lui demandait pas, un homme qui ne recula pas quelquefois, pour se faire valoir, devant l'emploi des procédés d'un certain charlatanisme, il est naturel d'attribuer à un tel personnage la pièce dont nous parlons. L'attention que prend l'auteur du mémoire de dissimuler son nom rappelle tout à fait les précautions analogues qu'on remarque dans le *De abbreviatione*. Hâtons-nous de dire que l'attribution que nous faisons en ce moment n'a pas, à beaucoup près, le degré de certitude des attributions que nous avons proposées pour les trois mémoires dont il a été question jusqu'ici, et que nous allons proposer pour les sept qui nous restent à énumérer.

V. — *La Supplication du pueble de France au roy contre le pape Boniface le VIIIe;* pièce en français, imprimée d'abord dans les *Acta inter Bonifacium VIII et Philippum Pulcrum*, publiés par Vigor, p. 36-44 de l'édition de 1613, p. 46-54 de l'édition de 1614, et reproduite par Dupuy, *Preuves de l'histoire du différend*, p. 214-219. M. de Wailly l'attribue avec raison à Pierre Du Bois. Tout au plus pourrait-on supposer que la rédaction en français n'est pas de lui. Quant aux idées, elles sont exactement les mêmes que celles qui sont exposées dans les traités latins de Du Bois, en particulier dans le traité *De abbreviatione*. Jean Savaron a pris le début de ce morceau, tel qu'il est publié dans les *Acta*, comme la supplique du tiers-état aux États de 1302. M. Rathery adopte cette combinaison arbitraire. M. Boutaric s'est trompé également en rapportant à l'année 1302 un pamphlet évidemment postérieur à la mort de Boniface, et qui fut probablement écrit en septembre 1304. On possède plusieurs exemplaires manuscrits de ce traité.

Savarin, Chr. des États gén. p. 94-95.
Rathery, Histoire des États génér., p. 56.
Revue cont., vol. cité, p. 424.
Dupuy, Hist., p. 29.—Baillet, p. 308-309.
Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 34, n. 2.

L'auteur rattache l'origine du pouvoir temporel des papes à la donation de Constantin; il conclut de là que les premiers successeurs de saint Pierre n'avaient, comme saint Pierre lui-même, qu'une autorité purement spirituelle. Quant à l'autorité temporelle du roi, elle existe depuis plus

de mille ans; elle a donc pour elle la prescription, toute propriété reposant en définitive sur la parole adressée par Dieu à nos premiers parents : *Quod calcaverit pes tuus, tuum erit.* Cette théologie assez inexacte, et qui semble supposer que l'auteur n'était pas très-familier avec les textes sacrés, ne l'empêche pas d'affirmer hardiment qu'on ne peut contester ce qu'il vient de dire sans se rendre coupable d'hérésie, et d'insister pour que Boniface VIII reçoive une punition exemplaire, qui imprime une crainte salutaire à quiconque serait tenté à l'avenir d'imiter sa conduite. Le pontife hérésiarque a soutenu qu'il était souverain du monde au spirituel et au temporel, maxime qui empêcherait les princes infidèles de se convertir, puisque par le baptême ils perdraient le fleuron de leur souveraineté. Comment a-t-il pu être assez téméraire pour vouloir gouverner le temporel, lui qui n'a pas su remplir ses devoirs spirituels? Son premier devoir était d'enseigner l'univers, de même que Jésus-Christ envoya ses apôtres dans le monde entier avec le don des langues; mais ledit Boniface a été négligent, il n'a pas enseigné la centième partie du monde. Pour cela, il eût fallu qu'il sût l'arabe, le chaldéen, le grec, l'hébreu, etc., puisqu'il y a des chrétiens parlant toutes ces langues, qui ne croient pas comme l'Église romaine, par la raison qu'ils n'ont pas été enseignés. Or il est notoire que Boniface ne sut aucune de ces langues. Ce n'est pas la seule fois que nous verrons Du Bois, avec un sentiment assez large, admettre dans le sein de l'Église universelle les églises chrétiennes d'Orient que l'Église de Rome traite de schismatiques.

Deuter., xi, 24; Josué, xiv, 9.

Un passage remarquable est celui où Du Bois développe cette pensée, qu'il a déjà indiquée dans son opuscule intitulé *Quæstio,* à savoir que Moïse représenta le pouvoir temporel, tandis qu'Aaron représenta le pouvoir spirituel des Juifs. Il parle pour la première fois en ce traité du *pentarque* d'Orient, sur lequel il revient dans le *De recuperatione*, ch. 36, et dans une de ses pièces contre les Templiers : « Si « comme le *pentarcos* devers Orient, neuf cens évesques que « il ha sous li, près de tous les Grieux. » M. de Wailly a pensé que ce mot pouvait désigner le souverain de la Russie; mais le passage du *De recuperatione*, ch. 36, que notre savant confrère ne connaissait pas quand il écrivait son mémoire, tranche la question. Le mot *pentarcos* est évidemment le mot arabe بطرك *batrak*, ou « patriarche », par lequel on désigne

Dupuy, page 217.

Not. et extr., vol. cité, p. 180.

tous les grands chefs d'églises indépendantes en Orient. Le *pentarcos* de Du Bois est probablement le patriarche des nestoriens ou Chaldéens ou Syriens orientaux, nommé par excellence « patriarche d'Orient ». Le patriarche des Syriens jacobites avait sous lui un nombre d'évêques bien moins grand, et ce n'est pas de lui qu'il peut être question ici.

Ibn - Khaldoun, Proleg., 1re part., p. 420 et suiv. (texte arabe).

J. Simonius Assemani, Bibl. oriental., t. III, 2e part., page DCXIX-DCXXI et suiv. — J. Aloysius Assemani, De cathol. seu patr. Chald. et nestorian.

Nous avons vu jusqu'ici Du Bois mêlé à l'ardente querelle qui, dans les premières années du XIVe siècle, éclata entre les deux plus grandes puissances du monde chrétien à cette époque, le pape et le roi de France. La complète victoire du roi, scellée par l'élévation au Saint-Siége de Clément V, permit aux confidents de Philippe de donner pleine carrière à leur imagination ambitieuse. Du Bois en particulier ne cessera plus désormais d'annoncer comme possible et prochain l'accomplissement des projets qu'il recommandait depuis 1300. La condition fondamentale de ces projets était réalisée : on pouvait croire que le pape appartenait au roi ; que, corps et âme, au temporel et au spirituel, le pontife romain était l'homme-lige de la couronne de France.

VI. — *De recuperatione terræ sanctæ.* — Cet ouvrage a été publié comme anonyme par Bongars, dans la seconde partie de son recueil intitulé *Gesta Dei per Francos*, à la suite du célèbre traité de Marin Sanuto sur le même sujet. Bongars n'eut à sa disposition qu'un seul manuscrit de la bibliothèque de Paul Petau. Ce manuscrit a dû passer avec les autres manuscrits des Petau dans la collection de la reine Christine, et puis au Vatican. Il est presque certain en effet que la copie dont se servit Bongars est celle qui est indiquée en ces termes dans un vieux catalogue des manuscrits d'Alexandre Petau, reproduit par Montfaucon : *Ad regem Angliæ de disponendis pro recuperatione terræ sanctæ.* Bongars se plaint de l'incorrection du texte, et déclare qu'il n'a pas osé prendre sur lui de le corriger. Il serait utile de collationner le manuscrit du Vatican pour obtenir une lecture meilleure de cet ouvrage important.

Montfaucon, Biblioth. bibl., p. 79, 1re col. E. ibid., p. 18, 2e col. B; p. 73, 2e col. D; p. 79, 1re col. D.

M. Boutaric reconnut le premier que le *De recuperatione terræ sanctæ* est sûrement l'œuvre de Pierre Du Bois. L'auteur y cite sa réponse à la bulle *Scire te volumus* et son traité *De abbreviatione guerrarum et litium.* Les idées de ce dernier traité y sont presque toutes reproduites. Le *De recuperatione* est le plus considérable des écrits de Pierre Du Bois, celui

qui donne la clef de tous les autres; c'est aussi un des écrits les plus intéressants du XIVe siècle. La date de la composition de cet ouvrage est fixée avec assez de précision. En effet, C. 1, 37. d'une part il est dédié à Édouard Ier, qui mourut le 7 juillet 1307; de l'autre il fut rédigé sous le pontificat de Clément V, élu le 5 juin 1305. Il a donc été composé dans l'intervalle de ces deux dates, probablement en 1306.

Le roi Édouard, ce grand législateur, après avoir heureusement terminé ses guerres, songe maintenant à reconquérir la Terre-Sainte. Voilà pourquoi l'auteur, obéissant à un mouvement naturel, sans qu'aucun salaire ait été demandé ni offert, se propose de dire rapidement ce qui lui paraît utile et nécessaire pour atteindre ce but. Avant tout, il faut s'assurer le concours du pape et l'assentiment d'un concile général, où devront siéger tous les princes et tous les prélats catholiques. Cette terre qui, d'après le témoignage du Sauveur, est la meilleure de toutes, la voici maintenant peuplée de Sarrasins, qui l'ont envahie parce que les pays et les royaumes voisins ne leur suffisaient plus. C'est de ces contrées, d'où ils sont sortis, que leur vient le secours; c'est de là qu'après le départ des croisés ils reviendront plus forts, plus indomptables, pour égorger ceux qui auront survécu à l'expédition, et cela sans doute à l'instigation des démons, qui habitent en Palestine plus volontiers qu'ailleurs, comme on le voit dans l'Évangile, *Marc*, v, 9.

Mais tout d'abord il faut que les princes catholiques n'aient aucune guerre entre eux. Supposons ces princes apprenant en Palestine que leurs États sont attaqués; ils feront ce qu'ils ont fait si souvent, ils abandonneront l'héritage du Seigneur pour revenir défendre le leur. Les Allemands et les Espagnols, quoique très-belliqueux, ont depuis longtemps cessé de secourir la Terre-Sainte, à cause des guerres qui déchirent ordinairement leur pays. C'est Satan qui pousse les hommes à ces interminables luttes, afin d'augmenter le nombre des damnés, et d'empêcher ou de retarder la reprise de la Terre-Sainte. Les mauvais anges ont une grande science de l'avenir, parce que, depuis l'origine du monde, ils contemplent les constellations, et connaissent ainsi les causes et les effets des choses. Ils ont, en outre, une mémoire extraordinaire. Rien n'étant nouveau sous le soleil, ils prévoient l'avenir mieux que les vieillards, bien mieux que n'aurait pu le faire Charlemagne lui-même, qui régna, dit-on, cent vingt-cinq ans. Les anges

déchus peuvent de la sorte entraver les opérations même des hommes sages, soit par la persuasion, soit par les tentations, surtout par les consultations que prennent d'eux les magiciens instruits *in artibus prohibitis*. Il y a chez les Sarrasins un grand nombre de ces artisans de maléfices. Pour délivrer la Terre-Sainte, il faut donc établir une paix générale, une république de tous les chrétiens obéissant à l'Église romaine. Le concile convoqué, le roi demandera par la voix du pape que les princes et les prélats décident que nul catholique ne pourra désormais faire la guerre à un catholique. Quiconque, malgré cette décision, oserait prendre les armes contre ses frères encourrait la perte de ses biens, et serait envoyé en Terre-Sainte pour contribuer à la peupler. En toute cette affaire, on ne devrait néanmoins employer aucune excommunication, de peur d'accroître le chiffre des damnés. Les peines temporelles vaudront mieux que les peines éternelles, car les premières, bien que moins graves, sont plus redoutées. Ceux qu'on déportera de la sorte en Terre-Sainte seront établis sur les territoires les plus exposés, et devront être placés dans le combat le plus près possible de l'ennemi.

De toutes les guerres, les plus funestes à l'action commune de la chrétienté sont celles que les cités souveraines de Gênes, de Venise, de Pise, de la Lombardie, de la Toscane, se font entre elles. Le concile y mettra fin par l'établissement d'un tribunal dont les sentences ne pourront être cassées que par le Saint-Siége. Une autre cause permanente de troubles, c'est la succession à l'Empire; il faut demander dans le concile que le royaume et l'empire d'Allemagne soient confirmés à perpétuité « à un roi de notre temps, et « après lui à sa postérité ». On réprimera ainsi la cupidité des électeurs, à qui l'on accordera en compensation quelques concessions sur les choses et les libertés de l'Empire. Quant au roi qui deviendra empereur d'Allemagne, il promettra d'envoyer chaque année en Terre-Sainte, tant qu'il en sera besoin, un grand nombre de combattants bien armés.

Il serait trop coûteux pour l'empereur et les princes de fournir aux combattants les vaisseaux et les vivres nécessaires. Les Hospitaliers, les Templiers, les prieurés de Saint-Lazare, tous les ordres religieux institués pour la garde et la défense des saints lieux, ont des possessions considérables, qui jusqu'ici ont peu profité à la Terre-Sainte. Il convient de réunir ces religieux en un seul ordre, et de les forcer à vivre

en Orient des biens qu'ils y possèdent. Pour leurs biens situés en-deçà de la Méditerranée, ils seront livrés à ferme noble, d'abord de trois ou quatre ans avec croît, et enfin, s'il se peut, en perpétuelle emphytéose. Les Templiers et les Hospitaliers tireront ainsi de ces biens beaucoup plus de 800,000 livres tournois. Les sommes perçues depuis la prise de Saint-Jean-d'Acre passeront en compte avec tout le reste. On procurera par là des navires, des vivres, tout ce qui est nécessaire aux combattants, si bien que le plus pauvre puisse aller outre-mer. Les vaisseaux nous apporteront des rivages de la Terre-Sainte les produits de l'Orient, et emporteront en Orient les denrées de nos climats.

Comme jusqu'à présent la Terre-Sainte a manqué principalement de population, le pape sommera chaque prélat d'y envoyer à ses frais le plus grand nombre possible de combattants, revêtus de costumes et d'armes uniformes, avec la bannière du seigneur qui les fait passer. Les hommes mariés formeront une cohorte, les célibataires une autre; chaque cohorte aura un justicier suprême. Ceux qui seront de la même nation ne feront qu'une seule armée, s'ils sont en nombre suffisant; sinon, leurs voisins qui comprennent leur langue se joindront à eux. Toutes les personnes, de quelque condition qu'elles soient, même les femmes, veuves ou épouses, sont invitées à envoyer des soldats ainsi équipés. Chaque troupe sera de cent hommes. La marche des combattants sera solennelle : ils feront leur entrée dans les villes à son de trompes et bannières déployées, pour exciter l'ardeur des populations. Chaque royaume chrétien aura en Terre-Sainte une ville, un château qui portera le nom de ce royaume ou de la capitale, afin que ceux qui arriveront trouvent en débarquant, après les fatigues et les dangers du voyage, quelque joie et quelque consolation. Les grandes villes d'Acre et de Jérusalem resteront communes : les hommes de tous pays pourront y habiter; il en sera de même pour les autres lieux situés près de la mer, et où se rendent les marchands des différentes contrées.

Chaque cité, avec son territoire, aura un capitaine, lequel aura sous lui des centeniers; chaque centenier commandera huit cohortes. Le passage est la principale difficulté. Il faut qu'une grande partie de l'armée arrive par la terre ferme. On demandera le consentement de *Peryalogus* (Andronic II Paléologue) et des autres princes sur les terres desquels l'ar-

mée devra passer. Par cette voie, qui est la plus longue, pourront aller les Allemands, les Hongrois, les Grecs. « J'ai lu, « ajoute l'auteur, dans l'histoire de Jérusalem (*in historia Je-« rosolimitana*) que c'est par la route de terre qu'alla l'empe-« reur Frédéric, qui se noya en se baignant dans un fleuve « d'Arménie, au temps de Salahadin, roi des Assyriens. » Les Anglais, Français, Espagnols, Italiens, suivront la voie de mer.

Bongars, Gesta Dei, t. I, p. 1162.

Pour triompher des mauvais anges, qui feront tout pour empêcher les combattants de reconquérir la Terre-Sainte, il sera bon aussi que le concile décrète la réformation de l'état de l'Église universelle, afin que les prélats, grands et petits, s'abstiennent des choses défendues par les saints Pères. Le pape doit, ainsi que ses frères les cardinaux et les évêques, joindre l'exemple au précepte : *cœpit Jesus facere et docere.* Qu'il considère donc comment agissent les prélats détenteurs de duchés, de comtés, de baronies et autres biens temporels; ces belliqueux prélats s'occupent bien plus de combats que du salut des âmes, sans souci de ce qui est écrit dans la loi divine : *Quod animæ humanæ sunt quibuscumque rebus præferendæ.* Dans les pays comme les royaumes de France et d'Angleterre, où les prélats ne font pas la guerre, que le pape considère avec quelle ardeur ils se livrent aux disputes touchant les choses temporelles, abandonnant leur cathédrale pour les tribunaux et les parlements; comment ils dépensent dans des frais de procédure et d'avocats les biens des églises, qui sont la propriété des pauvres de Jésus-Christ; comment les écoliers, les voyant agir ainsi, désertent les études de philosophie et de théologie pour se livrer à l'étude du droit civil, qui mène aux plus hautes dignités. Cet état de choses est devenu si général que la science de la philosophie et de la théologie ne se trouve plus aujourd'hui que chez quelques religieux.

Que le pape considère la façon dont se comportent les religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Les abbés, qui devraient posséder et garder les biens des monastères, sont généralement pauvres; au contraire les moines, qui ne peuvent rien posséder en propre sans péché mortel, sont riches, et ceux-là passent pour les plus sages qui ont le plus d'argent dans leur bourse. Ces religieux possèdent hors des abbayes de nombreux prieurés non conventuels, qui produisent de gros revenus pour deux ou trois moines. Les prieurs emploient

leur argent à plaider contre leurs abbés ou à faire le mal. La vie que mènent les moines dans ces prieurés est telle que souvent en Bourgogne les fils de nobles se font moines pour obtenir un prieuré. Que les supérieurs retirent donc aux moines les obédiences et offices des choses temporelles, qu'ils fassent administrer le temporel par des personnes séculières, puis qu'ils abandonnent leurs biens en perpétuelle emphytéose. Que tous les moines demeurant dans des lieux non conventuels soient rappelés à leur abbaye. Si l'abbaye n'a pas de prieuré conventuel suffisant pour changer de temps en temps l'habitation des moines qui, pour une cause ou pour une autre, se trouvent mal dans l'abbaye, on établira avec les biens de trois ou quatre prieurés un seul prieuré conventuel, pourvu d'un maigre entretien, afin que les moines craignent d'y être envoyés. Ainsi tous les biens des monastères seront dans les mains d'un seul, qui alors ne craindra plus de faire observer la règle, tandis que les moines qui se sentent riches s'insurgent d'ordinaire contre leur abbé. D'après les statuts des saints Pères, les clercs religieux et séculiers sont non pas les maîtres, mais simplement les administrateurs des biens ecclésiastiques. Ils ne doivent tirer de ces biens que le vivre et le vêtement; le reste appartient aux pauvres. Le profit qui résultera de la suppression des prieurés n'appartiendra donc pas aux clercs; il devra être appliqué à la grande œuvre de la chrétienté, à l'œuvre de la Terre-Sainte.

Que le pape remarque aussi combien de guerres longues et terribles ses prédécesseurs ont livrées pour la défense du patrimoine de saint Pierre, combien de catholiques ils ont excommuniés et voués à l'anathème pour avoir envahi ce patrimoine, quelles dépenses l'Église a faites et aura peut-être à faire encore pour de pareilles guerres. Qu'il considère surtout la simonie régnant d'un bout à l'autre de l'Église. Le souverain pontife a une telle charge spirituelle qu'il ne peut, sans préjudice des choses de l'âme, donner ses soins à l'administration des biens temporels. C'est pourquoi, après avoir examiné ce qui, déduction faite des charges et dépenses ordinaires, revient au Saint-Siége sur les revenus dont il jouit, il sera bon d'abandonner ces revenus en perpétuelle emphytéose à un roi ou à un prince considérable, ou même à plusieurs souverains, lesquels cautionneront la pension annuelle qui devra être payée au pontife, dans le lieu du patrimoine

de saint Pierre qu'il choisira pour sa résidence. Ainsi le pape, qui doit être le promoteur de toute paix, ne sera plus cause de la mort affreuse qui enlève subitement tant d'hommes dans les combats. Il pourra se livrer à la prière, à l'aumône, à la contemplation, à la lecture, à l'enseignement des saintes Écritures; il ne désirera plus amasser de trésors, et, n'étant plus arraché au soin des choses spirituelles, il mènera une vie à la fois contemplative et active.

Que le pape considère enfin les sources scandaleuses des revenus des cardinaux, et fasse une constitution qui leur assure un entretien convenable sur le patrimoine de saint Pierre. Qu'à l'avenir, et sous les peines les plus sévères, le pape et les cardinaux ne reçoivent plus de présents. Que la moitié des biens des cardinaux et des prélats, grands et petits, soit appliquée, après leur mort, à secourir la Terre-Sainte; qu'il en soit de même pour les biens des clercs qui mourront intestats. Que les patrimoines à raison desquels les prélats sont tenus d'acquitter le service militaire soient également livrés pour des pensions annuelles et perpétuelles. Est-ce que les lévites ne durent pas se contenter de la dîme des fruits des autres tribus d'Israël, et cela pour qu'ils ne fussent pas obligés de s'occuper de la culture de la terre et détournés ainsi des offices divins? De grands avantages résulteront pour les prélats de ce nouvel état de choses. Tout bien considéré, Du Bois, homme d'affaires entendu, croit que les revenus des prélats en seront augmentés. Du Bois met à ce propos dans la bouche de Dieu lui-même un discours adressé aux prélats récalcitrants, et où se trouvent cités des préceptes d'Aristote et l'exemple du philosophe grec Socrate (Cratès) le Thébain, qui, pour mieux étudier et se livrer à la contemplation, jeta ses biens à la mer. Que les prélats ne croient pas s'excuser en alléguant l'exemple de ceux qui les ont précédés. Averroès ne dit-il pas que les Arabes ont souffert beaucoup de maux pour avoir cru que leurs lois ne devaient être en aucun cas modifiées (1)?

(1) Qu'on nous permette de citer en latin les belles paroles qui suivent : *Vix autem reperiri posset aliquid in hoc mundo quod esset bonum ac expediens omni loco, omni tempore, omnibus personis. Idcirco variantur leges et statuta hominum secundum varietatem locorum, temporum, personarum; et quod sic fieri debeat, quum evidens utilitas hæc exposcit, multi philosophi docuerunt, et dominus ac magister omnium scientiarum, sanctorum Patrum et philosophorum, ut sic fieri doceret et ut fieri non timeretur, plura quæ statuerat in veteri Testamento mutavit in novo.*

Il sera utile pour les chefs du royaume de Jérusalem d'avoir un grand nombre de secrétaires connaissant les langues et les écritures des nations de l'Orient. Détruire toutes ces nations serait impossible ; il faut donc les gouverner. Or comment pourront-elles être gouvernées par des hommes qui ne comprendront pas plus leur langue que le gazouillement des oiseaux du ciel, le mugissement des bêtes féroces ou le sifflement des serpents? Les interprètes étrangers ne peuvent suffire; car il est dangereux de se fier à ces hommes, qui ne se font aucun scrupule de trahir ceux qu'ils regardent comme des barbares. Et d'ailleurs on ne saurait les trouver en assez grand nombre pour suffire au gouvernement de l'empire. Comment saint Paul et les autres apôtres auraient-ils pu prêcher clairement l'Évangile à toutes les nations, si Dieu ne leur avait donné le don des langues? On dit qu'il y a en Orient certains peuples catholiques qui n'obéissent pas à l'Église romaine, et sont en désaccord avec elle sur certains articles de foi. Leur chef suprême, celui auquel ils obéissent tous, comme nous au pape, s'appelle *pentarcos;* il a sous lui neuf cents évêques, si bien qu'on dit qu'il en a plus que le pape. Il conviendrait de réunir à l'Église romaine ces évêques et leurs fidèles; mais pour cela il faudrait que l'Église romaine eût pour écrire à ces peuples des hommes bien instruits dans leur langue, et qui comprissent leurs arguments. Par là serait en quelque sorte renouvelé le don des langues. Les pontifes arrivent trop âgés à la papauté, et sont trop occupés pour apprendre tant d'idiomes divers.

Le souverain pontife Clément V devra donc ordonner que, dans les prieurés des Templiers ou des Hospitaliers, soient établies deux ou un plus grand nombre d'écoles de garçons et presque autant d'écoles de filles. Les enfants seront choisis à l'âge de quatre ou cinq ans, six ans au plus, par un sage philosophe habile à deviner les dispositions naturelles. Les enfants que l'on prendra ainsi pour les instruire ne seront jamais rendus à leurs parents, à moins qu'on ne restitue les dépenses faites pour leur instruction. On instruira d'abord tous les enfants dans la langue latine; puis les uns apprendront la langue grecque, d'autres la langue arabe, d'autres les différents idiomes; d'autres étudieront la médecine, la chirurgie et l'art vétérinaire, le droit civil et le droit canonique, l'astronomie, les sciences mathématiques et naturelles,

la théologie. Cela fait, quand le pape enverra un légat en Grèce ou dans toute autre contrée d'Orient, quelle que soit la langue qu'on y parle, il fera suivre son légat de plusieurs de ces lettrés, qui triompheront par leur science des plus savants docteurs, si bien qu'il n'y aura pas d'homme qui puisse résister à la sagesse de l'Église romaine. On l'admirera, on la célébrera en Orient, comme la reine de Saba loua la sagesse de Salomon.

Les filles élevées par l'œuvre des croisades devront, comme les garçons, savoir le latin, la grammaire, la logique et un idiome outre le latin; puis elles devront être instruites dans les principes naturels, enfin dans la chirurgie et la médecine. Il faut surtout qu'elles connaissent bien la doctrine chrétienne, puisqu'elles sont destinées à l'enseigner à leurs maris. Celles qui seront nobles, intelligentes et belles, devront être adoptées par de grands princes latins, afin que, passant pour filles de haute noblesse, elles puissent être convenablement mariées aux princes, aux clercs et aux riches Orientaux. Elles promettront de rendre à l'œuvre, une fois mariées, ce qu'on aura dépensé pour les élever et les instruire. Il serait certes très-avantageux que les prélats et les clercs orientaux, qui n'ont pas voulu, comme les clercs romains, renoncer au mariage, épousassent ces filles; car elles pourraient amener leurs enfants et leurs maris à partager leur foi. Elles auraient des chapelains célébrant et chantant d'après le rite romain; peu à peu elles gagneraient à ce rite les habitants du pays, surtout les femmes, auxquelles elles seraient d'un grand secours, grâce à leurs connaissances en médecine et en chirurgie. Il est très-vraisemblable qu'elles amèneraient, par l'admiration qu'elles exciteraient, les femmes du pays à partager notre foi et à croire en nos sacrements. Ne pourrait-on même pas donner aux chefs sarrasins quelques-unes de ces femmes habiles et sages, et de la sorte les amener à la foi chrétienne? Les dames d'Orient se prêteraient peut-être au changement. En effet, ces Sarrasins, tous riches et puissants, mènent une vie molle et voluptueuse au préjudice de leurs femmes. Au lieu de partager avec sept épouses, ou même plus, l'affection d'un seul mari, elles aimeraient bien mieux le posséder seules : « J'ai entendu dire à des marchands qui fréquentent « ces parages que les femmes des Sarrasins embrasseraient « très-volontiers notre foi, afin que chaque homme ne possédât plus qu'une seule femme. »

Voir ci-dessus, p. 312.

A la suite de ces communications avec l'Orient, de ce passage continuel de personnes instruites aux pays d'outre-mer, les pays d'Occident pourraient avoir à des prix modérés quantité de choses précieuses, qui, abondantes là-bas, manquent ici. Le chef de la Terre-Sainte, désormais à l'abri des incursions de l'ennemi, nous expédierait sur ses vaisseaux les fruits du pays, où, de notre côté, nous transporterions les produits de nos climats. Le pape, les cardinaux, les grands prélats, les rois et les princes des endroits où seront établies les écoles, enfin les abbayes dont les biens auront contribué à fonder ces écoles, pourraient acquérir presque pour rien, grâce aux élèves reconnaissants, toutes les choses rares et précieuses de l'Orient.

L'auteur expose ensuite en détail son système d'instruction publique. Chaque collége contiendra au plus cent élèves, ayant de bonnes têtes bien faites. On les exercera d'abord à la lecture du psautier, puis au chant, et le reste du temps à l'étude de Donat (*in Donato more romano confecto*) et de la grammaire. Quand l'enfant expliquera le livre de Caton et les autres petits auteurs, il aura quatre grandes leçons par jour. Les éleves s'accoutumeront à parler latin en tous lieux et en tout temps. Après les petits auteurs, on commencera la Bible mise à la portée des enfants, à trois ou quatre leçons par jour. Ensuite on étudiera le graduel, le bréviaire, le missel, la légende des saints, de courts extraits en prose des histoires des poëtes. En travaillant ainsi sans relâche toute l'année, les enfants qui auront des dispositions favorables pourront, avec l'aide de Dieu, avoir parcouru ce cercle d'études à dix ou onze ans, d'autres à douze. En outre, selon que les maîtres le jugeront à propos, les enfants pourront apprendre dans le *Doctrinal* (d'Alexandre de Villedieu) ce qui concerne la déclinaison des noms et la conjugaison des verbes, sans oublier le *Græcismus* (d'Évrard de Béthune).

Les enfants iront ensuite dans une autre école commencer leur logique, pour laquelle ils se serviront des petites *Sommes* qui existent déjà ; ils attaqueront en même temps l'étude du grec, de l'arabe ou d'autres idiomes, au choix des *provisores*. Ce cours devra être terminé pour les élèves à quatorze ans. Tant qu'il durera, les élèves entretiendront leur commerce avec les poëtes pendant les trois mois de l'été : le premier jour de la semaine avec Caton, le se-

cond jour avec Theodolus (1), les trois jours suivants avec Tobie, etc.

Ayant achevé leur logique, les boursiers commenceront à étudier la science naturelle. Cette science étant très-étendue et très-profonde, il conviendrait de faire un abrégé bien clair des *Naturalia* de frère Albert, ainsi que des extraits de frère Thomas, de Siger et d'autres docteurs. Suivra l'étude des sciences morales, c'est-à-dire de la monostique, de l'éthique, de la rhétorique et de la politique, également au moyen d'abrégés dans le genre de l'éthique abrégée en dix livres par Me Hermann l'Allemand. Un an après, nouvelle étude de la Bible, non plus d'après des abrégés *historiaux* destinés aux enfants (*pueriliter*), mais d'après le texte (*biblice*); puis étude du *Liber Summarum* (sans doute les abrégés composés par Pierre d'Espagne, dit le *Magister summularum*); étude des cinq volumes de lois pendant deux ans, enfin du Décret et des Décrétales. Ceux qui seraient destinés à être d'Église pourraient négliger l'étude des lois, mais non celle des Décrétales et du Décret. Ceux qui seraient destinés à vivre dans le monde pourraient négliger les *Naturalia* en insistant davantage sur les *Moralia*, sur le droit civil et le droit canonique. Ceux qui voudraient étudier la médecine pourraient le faire après les *Naturalia*, bien que la connaissance de la Bible et des sommes leur soit aussi fort utile, puisque dans ces livres se trouvent les principes qui servent de fondement à toutes les sciences. Ceux qui auront le moins de facilité, après une légère teinture de logique et, s'il se peut, de science naturelle, étudieront la chirurgie, l'hippiatrique ; les plus capables étudieront la médecine. Ces médecins et ces chirurgiens épouseront des femmes également instruites dans la médecine et la chirurgie.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 368, note. —Ibid., t. XXI, p. 106.

Jourdain, Rech. sur les trad. d'Aristote, p. 143-144.

Du Bois veut que l'on compose pour les écoliers des lois abrégées, un Décret abrégé, des Décrétales abrégées. Ces extraits seraient des *libri portativi pauperum*, c'est-à-dire des livres destinés à ceux qui n'ont pas de quoi acheter des ouvrages plus chers. Les bons écoliers qui auraient étudié de la manière susdite pourraient à trente ans être très-habiles en philosophie, dans le droit civil et dans le droit canonique, et avec cela non sans expérience dans la prédication; dès

(1) Auteur de quatrains sur les miracles du Vieux Testament, célèbres au moyen âge.

leur enfance, en effet, ils auront connu le Vieux et le Nouveau Testament, avec la légende des saints, et cette étude aura encore été reprise plus tard avec le *Liber Summarum*.

Les prélats doivent être instruits dans la philosophie, la théologie, le droit civil et le droit canonique à la fois, ainsi que dans la pratique de ces sciences. Sans doute il est écrit : *Maria meliorem partem elegit ;* mais, si le prélat veut se livrer tout entier à la contemplation, comme Marie, il doit entrer en religion ou se faire ermite, et laisser à un autre la verge du pasteur.

Il faudra que quelques élèves soient initiés aux sciences mathématiques, à cause des nombreux avantages pratiques qu'on en peut tirer. Frère Roger Bacon, de l'ordre des frères Mineurs, a écrit un petit livre sur ce sujet (1). Chaque catholique, surtout s'il est lettré, doit connaître la grosseur et la grandeur des globes célestes, la rapidité du mouvement du soleil, de la lune et des autres étoiles. Il ne doit pas ignorer combien auprès de ces corps célestes est petite notre terre, qui est pourtant si grande par rapport à l'homme. Ceux des élèves à qui leur santé ne permettrait pas le voyage d'outremer seront retenus pour servir de professeurs et de préfets des études, *capellani studiorum*. Il faut rechercher des savants grecs, arabes, chaldéens, etc., pour qu'ils instruisent les plus habiles élèves dans leurs langues littérales, et dans les langues vulgaires ceux qui ont moins de facilité ; ces derniers pourront servir de drogmans aux illettrés, car « je pense, dit l'auteur avec justesse, que, de même « que chez nous, Latins, nous voyons chaque idiome littéral « contenir divers patois vulgaires, il en est de même en « Orient (2). »

On instruira les plus robustes dans l'état militaire. Ceux qui feront peu de progrès dans l'étude des lettres devront être appliqués à la pratique des arts mécaniques, si utiles à l'art militaire. L'auteur saisit cette occasion pour recommander de nouveau l'ouvrage de Roger Bacon *De utilitatibus mathematicarum*. Les plus habiles parmi les jeunes filles trop faibles de santé pour entreprendre le voyage d'outre-

(1) Quatrième partie de l'*Opus majus*, considérée comme un ouvrage à part.

(2) *Sicut apud nos Latinos videmus sub quolibet litterarum idiomate contineri diversa materna langagia, quorum communius, prout apud Latinos, est gallicum.*

mer seront chargées de garder les autres et de les instruire dans la science et la pratique de la chirurgie, de la médecine et de tout ce qui se rattache à l'art des apothicaires.

Le droit est nécessaire à tous. S'appuyant sur un adage du docteur en droit civil et canonique, Hugues le Grand (*Hugo Magnus*) (1), et sur l'autorité d'Ovide, Du Bois veut qu'on établisse pour les colons de la Palestine un code uniforme, et qu'on procède de la même manière dans les tribunaux civils et dans les tribunaux ecclésiastiques. Plus de ces procès interminables qui survivent aux plaideurs. Pour venir en aide aux jeunes gens, l'auteur, s'il plaisait au Saint-Père d'adopter ses idées, serait prêt à fournir des solutions sur toutes les questions de droit et de procédure qui ont été traitées par Rainfredus dans ses petits livres de droit civil et de droit canonique. Si ce manuel voyait le jour et passait dans l'usage, la Terre-Sainte y gagnerait cet avantage que tous ses habitants, étant experts dans les offices de juge et de défenseur, seraient comme resplendissants d'une science divine. Le conseiller de tout mal ne manquera pas d'objecter : « Grâce à cette manière rapide et abrégée de terminer les débats judiciaires, tu supprimes les effets d'un nombre considérable de lois, fruits de longues et doctes veilles, qui ne serviront plus à rien et couvriront inutilement le parchemin. » Distinguons. Parmi ces lois il y en a qui enseignent à terminer les procès : ces lois-là subsistent ; mais il y en a d'autres dont l'application, grâce à la malice humaine, qui ne fait qu'augmenter, offre aujourd'hui de graves inconvénients. Notre projet les supprime ; toutefois elles ne seront point pour cela effacées du *Corpus juris*.

Les couvents de femmes préoccupent beaucoup Du Bois. Le nombre des professes doit diminuer, de sorte qu'à l'avenir elles ne soient jamais dans chaque monastère plus de treize. Ainsi disparaîtront beaucoup d'abus : l'admission de religieuses pour des revenus en argent ou en nature, les

---

(1) Ce personnage nous est inconnu. Les deux vers cités comme de lui,

> *Felix quem faciunt aliena pericula cautum* (c. 55),
> *Felix qui potuit rerum cognoscere causas* (c. 71),

étant d'Ovide et de Virgile, prouvent que son ouvrage était un recueil de sentences monostiques, probablement par ordre alphabétique.

choix irréguliers d'abbesses ou de prieures, de nombreuses fautes naturelles et quelquefois non naturelles. Les dotations des monastères serviront à instruire des filles séculières suivant les méthodes indiquées.

On appliquera les mêmes règles à la réforme des ordres mendiants. Pour qu'ils puissent se livrer à la contemplation, et qu'à l'avenir ils ne fassent plus de gains illicites, les ordres mendiants devraient, comme la tribu de Lévi, être pourvus d'aliments sur les biens de la république chrétienne. S'ils avaient par provision de l'Église le pain et le vin, avec le vêtement et la chaussure, les profits éventuels (*casualia*) leur suffiraient certainement pour le reste, surtout si l'on considère la haute sagesse, la science et l'expérience de quelques-uns des moines mendiants. Plus de 300,000 livres tournois pourront être ainsi recueillies au profit de l'œuvre de la Terre-Sainte. Pour que tout le monde puisse s'assurer que ces sommes vont à destination, il y aura dans la trésorerie de l'église cathédrale de chaque diocèse un *archivum publicum,* où sera gardé l'argent affecté à l'œuvre.

La guerre depuis longtemps soulevée entre les héritiers du royaume de Castille est un grand obstacle à la reprise de la Terre-Sainte. La cause de celui qui détient le royaume (Ferdinand IV) est notoirement injuste. Le fils aîné (Ferdinand de La Cerda) du roi qui fut appelé à l'empire (Alphonse X) a épousé Blanche, fille de saint Louis : or il a été convenu entre saint Louis et Alphonse X que, si ce fils mourait avant son frère, les enfants qu'il laisserait lui succéderaient. Eh bien, en dépit de cette convention, contre le droit commun et contre toute loi naturelle et divine, le roi (Alphonse X) a donné la couronne à son autre fils (don Sanche), au préjudice de ses petits-fils. Que le pape, pour mettre fin à une pareille injustice, accuse hautement le détenteur de commettre un péché mortel en gardant un royaume qui n'est pas à lui, et en tolérant les Sarrasins, qui tiennent de lui moyennant tribut le royaume de Grenade (1). Que le pape donne ensuite le royaume de Grenade au fils aîné de Ferdinand de La Cerda (Alphonse de La Cerda), et à son frère

(1) Tout cela se rapporte à don Sanche IV, qui était mort depuis 1295; son fils Ferdinand IV n'avait que dix ans à la mort de son père. Du Bois suppose que le règne du père dure toujours.

(Ferdinand) le royaume de Portugal ou un autre des nombreux royaumes occupés injustement par don Sanche; qu'il laisse à don Sanche le royaume de Castille, à la condition qu'il fournira des troupes de pied et de cheval pour aider le futur roi de Grenade à chasser les Sarrasins. Il serait utile que les rois d'Aragon, de Navarre, de Majorque et les autres princes espagnols vinssent également au secours du nouveau roi de Grenade. Une fois les Sarrasins expulsés, le roi de Grenade resterait pour défendre son royaume; les autres rois et princes d'Espagne pourraient, comme tout le monde, faire le voyage de Terre-Sainte, si bien que tous les peuples de langue d'oc (*lingadoc*) ne feraient qu'une seule armée. En passant, cette armée conquerrait le royaume de Sardaigne pour Frédéric d'Aragon, afin que celui-ci à son tour abandonne au roi véritable (Charles II d'Anjou) le royaume de Sicile.

Qu'il y ait en tout quatre armées. Trois armées iront par mer; la quatrième, la plus considérable, ira par terre, à l'exemple de Charlemagne, de l'empereur Frédéric Ier et de Godefroi de Bouillon. Peut-être les infidèles, sachant que tant de peuples vont venir les accabler, abandonneront-ils d'eux-mêmes la terre de promission. S'ils agissent ainsi, sans avoir détruit les forteresses ni pillé les reliques et les vases sacrés, on pourra les épargner; autrement ils devront être exterminés. Lorsque les princes, après avoir laissé une armée suffisante en Terre-Sainte, reviendront par la Grèce, ils feront très-bien d'attaquer, au profit de Charles de Valois, l'injuste détenteur *Peryalogus* (Paléologue), s'il ne consent pas à se retirer. Il serait convenu que Charles, après avoir pris possession de l'empire grec, se trouvant plus près de la Terre-Sainte que les autres rois, y porterait secours toutes les fois que besoin serait, relevant de cette charge les rois plus éloignés, excepté le roi d'Allemagne. De cette manière, les nations catholiques posséderaient en paix toutes les rives de la Méditerranée, et les Arabes se trouveraient forcés d'échanger les produits de leur pays avec les catholiques. On aura soin d'assigner aux hommes habitués à combattre sur leur sol natal, comme les Espagnols, les cités et les camps situés sur les frontières de la Terre-Sainte, afin qu'ils les défendent en *paletant* contre l'ennemi, soit seuls, soit avec l'aide des autres chrétiens.

Il convient donc de supplier le pape d'appeler à un con-

cile général les prélats, les princes catholiques, les rois, sans oublier *Peryalogus*, détenteur de l'empire de Constantinople, et le détenteur du royaume de Castille, ainsi que ses neveux (les La Cerda), enfin le roi d'Allemagne avec ses électeurs. C'est à Toulouse qu'il paraît opportun de convoquer le concile. L'auteur termine en relevant les avantages temporels que retireraient de ce plan le pape, le roi de France, ses frères et ses enfants, les rois de Sicile et d'Allemagne, Ferdinand d'Espagne et son frère (les La Cerda). Le pape Clément V, une fois les guerres terminées, et la direction ainsi que la possession de ses biens temporels abandonnées à perpétuité au roi de France pour une pension annuelle, pourra, échappé aux piéges empoisonnés des Romains et des Lombards, vivre de longs et beaux jours dans sa terre natale du royaume de France, parce que les ultramontains ne s'empareront plus des gras bénéfices de nos églises. La fourberie est naturelle aux Romains. Voulant nous fouler sous leurs pieds, n'ont-ils pas osé tenter, chose inouïe ! de revendiquer la suprématie temporelle sur le royaume et sur le roi de France? Puisque le pape romain a fait abus de sa puissance, et cela en tant que romain, il est juste que les Romains perdent pour longtemps l'honneur de le posséder. Si le pape, continue Du Bois, doit rester longtemps dans le royaume de France, il est vraisemblable qu'il créera tant de cardinaux de ce royaume que la papauté, demeurant dans les rangs de ceux-ci, échappera aux mains rapaces des Romains.

Que le roi de Sicile (Charles II d'Anjou) doive aussi gagner beaucoup à ce projet, cela est évident, puisque le royaume de Jérusalem vaudra bien plus que tout ce qu'il possède actuellement. Son royaume sera défendu avec les biens des Templiers, des Hospitaliers, etc. Il rentrera en possession du royaume de Sicile, le royaume de Sardaigne étant assigné à Frédéric d'Aragon. Le roi d'Allemagne possédera son royaume à perpétuité pour lui et ses descendants, avec les honneurs attachés à l'empire. Quant à Charles de Valois, il pourra parfaitement après la paix occuper l'empire de Constantinople. Le succès de ce plan importe plus qu'on ne saurait dire au roi de France, à ses enfants, à ses frères et à sa postérité ; car, s'il réussit, Philippe et son frère Charles de Valois auront dans leur dépendance tous les princes qui obéissent à l'Église romaine. Si le pape livrait au

roi pour une pension annuelle le patrimoine de l'Église, avec l'obédience temporelle des vassaux de ce patrimoine, parmi lesquels on compte beaucoup de rois, on stipulerait que le souverain de France instituerait « sénateur romain » un de ses frères ou de ses fils, qui, en son absence, serait le suprême justicier du patrimoine. Alors, dans le cas où les Lombards, les Génois et les Vénitiens refuseraient d'obéir au roi, de payer les tributs et redevances dus autrefois par eux aux empereurs, on leur interdirait immédiatement toute relation avec les catholiques fidèles. Le commerce de ces cités et de ces peuples tomberait ; le roi entrerait librement en Lombardie par la Savoie, tandis que le sénateur romain, l'empereur et le roi de Sicile viendraient par d'autres directions. En général, Du Bois prend hautement le parti des gibelins contre les guelfes, qui ne se soumettent au pape que pour échapper à l'obéissance due au prince légitime. C'est ainsi que depuis longtemps les Lombards se précipitent audacieusement dans toutes les rébellions. Qu'ils soient punis, eux et leur postérité, par la perte de leurs biens. Si le pape prenait la défense de ces pervers contre leur prince légitime, fondateur et défenseur du patrimoine de l'Église, le pape, faut-il le dire? serait un ingrat et un félon, qui mériterait d'être châtié comme tel.

De cette façon tomberait l'antique orgueil des Romains, des Toscans, des barons de la campagne de Rome, de la Pouille, de la Calabre, de la Sicile. Les rois d'Angleterre, d'Aragon et de Majorque obéiraient au roi de France, comme ils sont tenus d'obéir au pape, dans les choses temporelles. En créant le roi de Grenade, on pourrait stipuler également qu'il serait vassal du roi, et après tout il n'y aurait rien de surprenant à ce que le roi de France obtînt l'hommage et l'obédience de cette terre, que Charlemagne conquit après l'expulsion des Sarrasins, et qui échut par succession à la mère de saint Louis.

Pour ce qui regarde la personne du roi, il y a plus d'un danger à ce qu'un si grand souverain paye de sa personne dans les hasards de la guerre. Il sera donc remplacé par un de ses frères, par son second fils ou par un de ses parents. Pendant la guerre, il pourra se livrer en paix à la procréation, à l'éducation et à l'instruction de ses enfants, rendre la justice dans les grandes causes, etc. C'est ce que montrent avec évidence ces paroles du philosophe, dans la *Politique :*

Homines intellectu vigentes naturaliter sunt aliorum rectores et domini. Ainsi se reposait saint David, livré à la contemplation, pendant que l'on combattait pour lui. Il est d'ailleurs contraire à la dignité du roi de tremper dans une foule d'actes équivoques que la guerre entraîne, et que ses ducs peuvent accomplir mieux que lui ; par exemple, commencer la guerre par surprise, s'avancer en dissimulant sa marche, se transporter çà et là, de nuit et de jour, pour accabler l'ennemi, vivre des dépouilles des vaincus. De même, si le roi n'a qu'un fils unique, il ne doit point le laisser partir. L'armée de France a été dans les croisades antérieures, et sera sans doute pareillement à l'avenir, la plus importante. Or cette armée ne pourrait rester en Terre-Sainte, si, comme saint Louis, le roi venait à mourir dans l'expédition, ou s'il revenait pour quelque autre cause. Les conquêtes et les réformes dont il s'agit exigent, pour être accomplies, que le roi et son fils vivent de longs jours dans leur royaume, que leurs enfants soient engendrés, naissent et soient élevés près de Paris, parce que ce lieu se trouve situé sous une meilleure constellation que tout autre. Il faut songer d'ailleurs que nous n'avons maintenant en Terre-Sainte ni camps ni autres lieux préparés pour éviter les intempéries de l'air et pour résister aux ardeurs du soleil, de Mars et des autres étoiles. On ne voit pas d'inconvénient à ce que le roi d'Angleterre et les autres rois partent, surtout ceux qui sont trop vieux pour avoir des enfants; « Charlemagne, qui n'eut point « d'égal, est le seul prince, autant que je me le rappelle, « qui pendant cent ans et plus se soit tenu en personne à « la tête de ses armées dans les contrées lointaines et étran- « gères. »

Le service militaire a été institué sur les grands fiefs pour la défense du royaume. Il est juste que tous ceux qui doivent le service militaire soient appelés ; mais ceux qui ne le doivent pas, le roi pèche mortellement s'il les appelle. Le roi juge-t-il que le concours de tous ceux qui doivent le service militaire est insuffisant? Il peut appeler d'abord l'arrière-ban, les tenanciers des grands fiefs, puis, si cet appel est encore insuffisant, les tenanciers des fiefs non francs. Lorsque les ressources du roi sont au-dessous de ce qu'exige la défense du royaume, il peut prendre ce qui lui manque sur les biens des églises et des personnes ecclésiastiques ; mais admettons que 100,000 marcs d'argent suf-

fisent pour la défense, et que le roi en prenne 200,000, est-il exempt de péché mortel? Non évidemment; car, *cessante causa, cessat effectus.* En agissant ainsi sciemment, le roi commet un mensonge, et par ce mensonge il devient fils du diable. Si le roi requiert l'arrière-ban et le secours des églises en alléguant une nécessité qui n'existe pas, au moins dans la mesure où il le prétend, comment ses armes pourraient-elles être heureuses? L'Église, qui se considère comme grevée, ne dit plus alors pour le roi les prières accoutumées. Que le roi commette ces injustices de lui-même, ou par les conseils de ceux qui l'entourent, peu importe. « C'est dans ce sens que disait, en commentant la *Politique* « d'Aristote, maître Siger de Brabant, dont j'étais alors l'é« lève: *Longe melius est civitatem regi legibus rectis quam* « *probis viris.* »

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 106-107.

Des abus relatifs au service militaire est née la nécessité (si tant est qu'on puisse appeler nécessité un acte condamnable en soi) d'altérer les monnaies du royaume, altérations par suite desquelles ceux qui ont des rentes en argent ont perdu d'abord le quart, puis le tiers, ensuite la moitié, enfin le tout. « Moi qui écris ces choses, je sais que chaque « année j'ai vu mon revenu diminuer de 500 livres tournois « depuis qu'on a commencé à changer les monnaies. Je crois « aussi, tout bien considéré, que le roi a perdu et perd encore « par cette altération bien plus qu'il ne gagnera jamais. La « cherté de toute chose s'est tellement accrue, que vraisembla« blement le prix des denrées ne reviendra plus désormais à « ce qu'il était autrefois. Il faut que le roi connaisse dans « toute sa vérité cette calamité publique. Je ne crois pas « qu'un homme sain d'esprit puisse ou doive penser que « le roi aurait ainsi changé et altéré les monnaies, s'il avait « su que d'aussi grands dommages en résulteraient. Élevé « dans les délices et accoutumé aux richesses, le roi ne « peut connaître pleinement la ruine et les innombrables « misères de ses sujets, de même que ceux qui ont vécu « de longs jours sans connaître la maladie n'en ont aucun « souci. »

Que le roi veuille donc examiner comment ses conseillers se sont comportés dans la réclamation du service militaire, s'ils n'ont pas à dessein et pour cause négligé de le réclamer de ceux qui le devaient en l'exigeant des autres, c'est-à-dire en recourant sans nécessité à l'arrière-ban et aux aides de

l'Église. « Je ne voudrais pas, ajoute Du Bois, qu'on sût que « c'est moi qui ai donné occasion à une telle enquête, car « je ne pourrais échapper aux piéges qu'on me tendrait pour « me tuer, et plusieurs de mes amis et de mes proches seraient « irrités contre moi. J'ai cependant voulu écrire ceci. Moi qui « suis avocat des causes de monseigneur le roi, moi qui lui « suis attaché par serment, ne commettrais-je pas un péché « mortel si je cachais la vérité, au préjudice spirituel et tem- « porel de monseigneur le roi et de ses sujets? Que le roi em- « pêche le retour de ce qui s'est passé, qu'il donne, d'après « l'avis de l'Église et celui de ses sages conseillers, une « compensation aux clercs et au peuple pour tout ce qu'ils « ont enduré, afin qu'ils ne lui retirent plus le secours de leurs « prières. De bonnes mesures prises par le roi pour l'organisa- « tion de la justice amèneront les clercs et le peuple à par- « donner tout ce qu'ils ont souffert, et certainement ils con- « sentiraient à ce que le roi dépensât pour leur salut, en se- « courant la Terre-Sainte, tout ce qu'il a exigé d'eux en sus de « ce qui lui était dû. On pourrait facilement obtenir ce con- « sentement en prêchant la croisade avec une indulgence « plénière du pape. Il serait très-utile que monseigneur le « roi d'Angleterre, ainsi que les autres princes et nobles « qui iront ou enverront en Terre-Sainte, traitassent de la « même manière avec ceux qu'ils ont lésés. S'ils allaient com- « battre en emportant la souillure qui s'attache à ceux qui « retiennent le bien d'autrui, ils seraient vaincus et empêche- « raient leurs frères de vaincre. Je crois fermement qu'en « entendant les prédications, en recevant l'indulgence plé- « nière, chacun fera au roi remise totale de ce que le roi peut « lui devoir. Si quelques-uns, imitant la dureté de Pharaon, « s'y refusent, on inscrira leurs noms et leurs réclamations « en présence du justicier royal du lieu, afin que ce qu'ils « réclament leur soit restitué avec équité. »

Le devoir du roi de France se résume par conséquent en ces trois points : 1° établir une paix perpétuelle dans toute la république des chrétiens; 2° reconquérir et conserver la Terre-Sainte et l'empire de Constantinople; 3° s'emparer de la puissance suprême sur toute la partie du monde chrétien qui reconnaît le pape pour chef spirituel.

Tel est ce curieux traité qu'on peut regarder comme le résumé des idées de Pierre Du Bois. Ce qu'il offre de plus neuf, si on le compare au *De abbreviatione*, ce sont les idées

de Du Bois sur l'instruction publique, notamment sur l'étude des langues orientales. Nous verrons ces idées reprises par le concile de Vienne, sous l'influence de Raymond Lulle. Les grands papes du XIIIe siècle, Innocent III, Alexandre IV, Clément IV, Grégoire X, Honoré IV, avaient eu du reste la même préoccupation. Toutes les personnes sensées voyaient ce que des expéditions entreprises sans esprit de suite et avec une déplorable légèreté avaient de frivole; mais les hommes les plus instruits connaissaient bien peu les véritables conditions du problème. On croyait que des clercs versés dans la scolastique du temps, pourvu qu'ils sussent le grec, auraient raison de l'invincible antipathie des Grecs pour les Latins. On se représentait comme possibles des mariages que la diversité des races, des mœurs, des habitudes, a toujours empêchés et empêchera bien longtemps encore. On se faisait cette illusion, où tombent facilement les Européens quand il s'agit de l'Orient, que l'Orient peut comprendre, apprécier, envier notre civilisation, et que, dès qu'il la comprendra, il ne manquera pas de l'embrasser.

Jourdain, Index chron. p. 1, 22, 51.

Le traité de Du Bois n'est pas au surplus un fait isolé; plusieurs autres mémoires sur la conquête de la Terre-Sainte se produisirent vers le même temps. L'ouvrage de Hayton, prince d'Arménie, est de l'an 1307. C'est en 1306 que Marin Sanuto revint de son dernier voyage, et commença le livre qu'il intitula *Liber secretorum fidelium crucis*. Ce livre ne fut présenté au pape qu'en 1321. Les moyens proposés par Sanuto vont mieux que ceux proposés par Du Bois au but que tous les deux veulent atteindre; mais le but était chimérique, et les moyens tournaient dans un cercle vicieux. Sanuto, à l'encontre de Du Bois, ne veut entendre parler que de la voie de mer. Il sent avec pleine raison que la conservation de l'empire grec est d'intérêt majeur pour la chrétienté. Il est opposé à l'occupation de cet empire par les Latins, et ne demande qu'un dédommagement pour Charles de Valois et les Courtenai; mais il rêve la réunion des deux Églises : il ignore que la division en repose sur des raisons profondes, et que, mis en demeure de choisir, les Grecs préféreront le turban à la tiare. Sanuto est bien plus entendu que Du Bois dans les choses commerciales; seulement il a moins d'esprit, moins de culture générale, moins de philosophie et de portée politique. Il n'est pas plus exempt que Du Bois d'une légère teinte de charlatanisme; il écrit aussi

Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 479 et suiv.

Sanuto, Ep., 7, 8, 9, dans Bongars, à la suite du Lib. secret.

mal, il est même plus déclamateur et plus banal, et, s'il sort moins de son sujet, c'est qu'il reste étranger aux grandes questions sociales que l'avocat de Coutances traite avec une audace non exempte d'étourderie, mais à laquelle on ne peut refuser de reconnaître une véritable originalité.

Un mémoire sur la possibilité d'une croisade, récemment publié par M. Boutaric, et dont l'auteur n'est autre que le célèbre Guillaume de Nogaret, paraît être de 1310. Les idées ont beaucoup d'analogie avec celles de Du Bois, ainsi qu'on devait s'y attendre. Un rapprochement plus curieux encore est celui qu'on peut faire entre le *De recuperatione* de Pierre Du Bois et le traité de Raymond Lulle intitulé *De natali pueri Jesu*, lequel fut composé dans les derniers jours de décembre 1306 et remis à Philippe le Bel en janvier 1307. Notre Bibliothèque nationale possède le manuscrit original de ce traité (fonds latin, nº 3,323). Raymond Lulle, comme Du Bois, veut que le roi demande au pape la fusion de tous les ordres militaires en un seul, et l'attribution des dîmes des églises à l'œuvre des croisades (1). Nous avons déjà remarqué l'analogie qui existe entre les vues de Raymond Lulle, adoptées par le concile de Vienne en 1312, et les plans de Pierre Du Bois sur l'étude des langues orientales. Le concile de Vienne entra complétement, en effet, dans l'ordre d'idées qui prévalait à Paris autour de Philippe le Bel; il supprima l'ordre du Temple, décida une nouvelle croisade, et ordonna pour cela la levée d'un décime pendant six ans. Ces projets se continuèrent pendant tout le XIVe siècle et la première moitié du XVe, sans qu'on fît du reste autre chose que copier et rajeunir les anciens plans de l'époque où nous sommes. On en trouve la trace chez les auteurs musulmans de ce temps. Ibn-Batoutah, Ibn-Khaldoun, nous présentent toujours le pape comme occupé à former la ligue des princes chrétiens, à étouffer leurs divisions, à les réunir pour la croisade contre les musulmans.

Not. et extr., XX, 2e partie, p. 199-205.

Rainaldi, Ann. 1312, nº 22.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIV, p. 489 et suiv.; — Reiffenberg, Le chev. au cygne, I, p. CLX et suiv. (rectifié par Hist. litt., t. XXI, p. 205-206, 215).

Ibn-Batoutah, Voyages, tr. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 311-312.

Ibn-Khaldoun, Prolég., trad. de Slane, 1re part., p. 476-477.

VII. — Requête censée adressée par le peuple au roi Philippe le Bel, pour qu'il force Clément V à supprimer l'ordre

(1) Folio 23 : *Ulterius dixerunt prædictæ sex dominæ* (six personnages allégoriques que Lulle met en scène) *quod dominus rex Francorum cum affectu et desiderio dominum papam rogaret, et requireret cardinales quod de omnibus religiosis militibus fieret unus ordo, qui, debellantes contra turpem populum infidelem, acquirerent Terram Sanctam, et quod ecclesia tribueret decimas et alia auxilia copiosa; nam contra talem Christi militiam Sarracenus populus nullatenus posset stare.*

des Templiers. Cette pièce est en français. *Inc.:* « La pueble « du royaume de France, qui touz diz ha esté... » Elle a été publiée par M. Boutaric (*Notices et extraits*, t. XX, 2e partie, p. 175 et suiv.), d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale (lat. 10,919), qui n'est autre chose que le registre XXIX du Trésor des Chartes, d'où Dupuy a tiré les pièces les plus intéressantes de son *Histoire du différend*, et Baluze presque tous les documents de la vie de Clément V. On peut voir les conjectures ingénieuses de M. Boutaric sur ce manuscrit, qui est un des documents principaux par lesquels nous connaissons Pierre Du Bois. Cette pièce, comme presque tous les pamphlets de Du Bois, n'a pas de nom d'auteur; mais les inductions qui la font attribuer à l'avocat de Coutances équivalent à la certitude. On y retrouve son style, ses citations ordinaires, et surtout une métaphore qui lui est très-familière, celle des « testicules de « Leviathan », qu'il ramène dans plusieurs de ses traités, et qu'on trouve aussi dans les écrits de Nogaret et de Plaisian. La requête française a d'ailleurs beaucoup d'analogie avec *la Supplication du peuple de France contre Boniface VIII* et avec une autre requête en latin contre les Templiers, dont nous allons parler; or ces deux pièces, selon toutes les apparences, sont de Du Bois.

Dupuy, Hist. de la condamn. des Templ., I, p. 118.

Job, XL, 12.

Dupuy, Pr., p. 517.

VIII. — *Quædam proposita papæ a rege super facto Templariorum.* C'est un projet de lettre censée adressée à Clément V par Philippe le Bel. M. Boutaric l'a publiée pour la première fois (*Notices et extraits*, vol. cité, p. 182 et suiv.) d'après un rouleau conservé au Trésor des Chartes (*Arch. de l'Emp.*, J. 413, no 34). *Inc. : Pater sanctissime, novistis quod scriptum est...* Cet écrit offre une complète similitude avec les autres ouvrages qui sont certainement de Pierre Du Bois. L'auteur mêle les menaces aux raisons tirées de l'Écriture sainte ; les passages de l'Écriture qu'il allègue sont les citations favorites de Du Bois ; les testicules de Leviathan s'y retrouvent. La liberté avec laquelle le roi est supposé parler au pontife répond parfaitement à l'humeur frondeuse de notre légiste. Que le pape ne s'indigne pas quand on le reprend; saint Pierre a été repris deux fois par Notre-Seigneur et une fois par saint Paul. Il vaut mieux prévenir que punir ; d'ailleurs Dieu peut faire connaître aux petits ce qu'il cache aux grands. Le roi de France, ministre de Dieu, champion de la foi catholique, défenseur de la loi divine,

Dupuy, Hist. de la condamn., I, p. 118.

malgré les conseils de personnes qui voulaient lui persuader de frapper de sa propre autorité les Templiers, le roi de France, fils soumis, a requis trois fois le pape de permettre aux prélats du royaume de procéder contre lesdits Templiers, et de rendre aux inquisiteurs les pouvoirs qu'il leur avait enlevés. Le pape n'a pas fait de réponse à ces demandes; ce qui l'a fait soupçonner de favoriser les Templiers, ainsi que le font publiquement plusieurs personnes de sa cour. Ces délais sont coupables et pourraient attirer de grands malheurs. Le pape n'écoute pas les cris de l'Église de France, menacée par l'hérésie. Que le pape n'oublie pas l'exemple du grand-prêtre Héli, qui se rompit le cou en tombant de sa chaire, et celui du pape Anastase. « Anastase « était un bon pape; mais il cherchait en secret à faire rap- « peler Acace, que lui-même avait condamné. Il ne partageait « pas autrement ses erreurs; mais, comme il procédait avec « tiédeur, et qu'il n'avait pas pour la cause de Dieu le zèle « qu'il devait, il fut frappé par le Seigneur et auparavant « chassé par le clergé comme fauteur de l'hérétique (1). » Le même fait est allégué presque dans les mêmes termes et à plusieurs reprises par Guillaume de Nogaret.

Dupuy, Pr., p. 265, 270, 314.

IX. — Nouvelle requête du peuple au roi pour réclamer l'abolition de l'ordre des Templiers. Cette pièce est en latin. Elle a été connue de Raynouard, qui en a publié un fragment d'après le n° 177 du fonds de Brienne, dans ses *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple* (Paris, 1813), p. 41-42, (cf. p. 307). Elle a été citée par Dupuy dans son *Histoire de la condamnation des Templiers*, t. I (nouvelle édition), p. 118, et par M. Rathery dans son *Histoire des États généraux de France*, p. 59 et 60 (comp. H. Martin, *Hist. de Fr.*, IV, p. 480). M. de Wailly a prouvé d'une façon qui approche de la certitude qu'elle est de Du Bois. M. Boutaric l'a intégralement publiée (*Notices et extraits*, t. XX, 2e partie, p. 180-181). *Inc.: Cum instancia devote supplicat...* Le peuple, en cette prétendue supplique, déclare qu'on ne peut empêcher le roi de punir les Templiers, sous prétexte que le pape a seul le

(1) Du Bois exagère fort l'appui qu'Anastase II aurait prêté à l'hérésie. Acace était mort huit ans avant l'avénement d'Anastase II; il s'agissait seulement de sa mémoire. On ne sait où Du Bois et Nogaret ont vu qu'Anastase II fut déposé et fit une mauvaise fin.

droit de juger les hérétiques. En effet, ce nom d'hérétiques s'applique uniquement à ceux qui, professant la foi catholique, ne s'en séparent que sur un ou plusieurs articles, comme font les Grecs et le pentarque d'Orient avec les neuf cents évêques et les peuples qui lui sont soumis. Les Templiers, au contraire, sont des apostats placés en dehors de l'Église, et saint Paul déclare qu'il n'a point à s'occuper de pareilles gens. Les Templiers d'ailleurs sont des homicides, et la punition de l'homicide appartient au roi. On sent qu'à mesure que l'autorité ecclésiastique élevait une exception pour sauver ces malheureux, des ennemis acharnés leur imputaient de nouveaux crimes pour les perdre. Les calomnieuses machinations qui eurent pour conséquence tant d'affreux supplices se montrent ici dans tout leur jour. Dès les premiers pamphlets de Du Bois, vers 1300, on voit poindre le projet de détruire l'ordre du Temple. Or à ce moment il n'est nullement question des hérésies qu'on imputa plus tard à l'ordre tout entier; ces hérésies ne furent inventées que quand on vit que le seul moyen de confisquer les biens de l'ordre était de l'accuser de crimes contre la foi. Ce fut aussi en invoquant des griefs ecclésiastiques que Philippe dépouilla les marchands italiens en 1291, les juifs en 1306. Des accusations semblables furent portées contre Boniface VIII; en général le réquisitoire contre Boniface et le réquisitoire contre les Templiers paraissent coulés dans le même moule. L'historien qui traitera un jour d'une façon critique la question de la destruction de l'ordre du Temple devra chercher dans les ouvrages de Pierre Du Bois l'explication de cette ténébreuse affaire; il y trouvera la preuve que la suppression de cet ordre fut le résultat d'un plan arrêté au moins dès l'an 1300, et non la conséquence de prétendues hérésies, qu'on ne trouve alléguées que vers 1307.

Pièce du 25 mars 1308, dans Not. et extr., XX, 2e partie, p. 163-165.

Dupuy, Pr., p. 100 et suiv., 324 et suiv., 350 et suiv., 523 et suiv.

X. — Mémoire à Philippe le Bel pour l'engager à se faire créer empereur d'Allemagne par Clément V. Cette pièce curieuse est en latin; elle a été découverte par M. Boutaric dans le manuscrit d'où il a tiré les écrits désignés ci-dessus sous les n°s VII et IX. Le même savant l'a publiée : *Notices et extraits*, t. XX, 2e partie, p. 186 et suiv. Une chose certaine, c'est qu'elle est du même auteur qu'une autre pièce (n° XI, ci-après) que M. de Wailly a prouvé être de Du Bois. Dans les deux pièces, l'auteur parle d'une lettre de sa composition à l'adresse du pape, qu'il remit au roi à Chinon. Le mémoire

dont il s'agit en ce moment porte d'ailleurs tous les caractères qui ont servi à reconnaître les écrits de Du Bois. Des parties entières sont reproduites du *De recuperatione*.

Selon l'habitude constante qu'a Du Bois de dissimuler les projets conçus dans l'intérêt de la couronne de France sous une fausse apparence d'intérêt pour la foi et pour la croisade, cette pièce est intitulée *Pro facto terræ sanctæ*. L'auteur allègue l'exemple de saint Louis, qui, dit-il, eût volontiers accepté l'Empire. C'est le pape Adrien qui a constitué le droit des électeurs (1) ; un autre pape peut suspendre ce droit dans l'intérêt de la croisade. Du Bois suppose les électeurs rassemblés par le pape, et prête au pontife un discours de son invention, où les princes allemands sont traités avec beaucoup de sévérité. « Nous pourrions vous priver du « droit d'élire, car vous avez fait de mauvais choix. L'Empire a « été transféré des Grecs aux Allemands en la personne de « Charlemagne, parce que l'empereur de Constantinople ne « défendait pas bien l'Église. Or vous avez choisi des empe« reurs qui, loin de défendre l'Église romaine, l'ont attaquée, « et vous les y avez aidés. Arrivant à l'Empire, vieux et sans « pouvoirs suffisants, minés tous les jours par les brigues des « compétiteurs, les empereurs ne peuvent rien pour défendre « l'Église et la Terre-Sainte... » Afin de consoler les électeurs de la perte de leur droit, on leur donnerait des compensations territoriales et pécuniaires, ces dernières prises sur la dîme des églises d'Allemagne. L'empereur à son tour étendrait son pouvoir en prenant la Lombardie, Gênes et Venise ; ce qui lui ouvrirait la route de terre, si supérieure à la voie de mer, pour se rendre en Orient. Tout cela, selon Du Bois, ne peut réussir qu'à deux conditions : la première, c'est qu'on établisse la paix perpétuelle entre les princes latins, comme l'auteur l'a expliqué dans la lettre qu'il a remise au roi à Chinon ; la seconde, c'est que le roi s'empare de tout le patrimoine de l'Église, à l'exception des manoirs qui serviront à loger la cour papale, et serve au pape en retour un revenu net égal à celui qu'il touche, les dépenses de son état défalquées. De la sorte, le roi de France recevrait l'hommage des rois et des princes, qui sont vassaux du pape pour le temporel. Par là cesseraient les guerres et la superbe des

(1) Il s'agit d'Adrien Iᵉʳ. La raison de l'assertion de Du Bois ne se laisse pas bien voir.

Génois, des Vénitiens, des Lombards, des Toscans et des autres républiques marchandes de l'Italie. Par là enfin s'ouvrirait pour les croisés cette voie de terre, sans laquelle on ne pourra jamais conquérir la Terre-Sainte, ni la peupler de Latins, ni la garder.

Il est évident que cette pièce fut écrite durant l'interrègne qui s'écoula entre la mort d'Albert Ier d'Autriche, arrivée le 1er mai 1308, et l'élection de Henri VII de Luxembourg, qui eut lieu le 29 novembre 1308. Cela coïncide parfaitement avec l'induction tirée de la lettre de Chinon. Cette lettre fut remise au roi le jour de l'Ascension 1308 (23 mai). Pendant la vie d'Albert, Du Bois semble préoccupé de l'idée que l'Empire pourrait être rendu héréditaire. L'interrègne vit se dérouler une crise extrêmement grave dans la constitution allemande. Villani assure que Philippe le Bel voulut faire élire son frère Charles de Valois par Clément V, pour remettre l'Empire entre les mains des Français, comme il était du temps de Charlemagne, et qu'il y fut fort excité par ses conseillers; que le roi voulut engager le pape à l'aider dans cette entreprise, mais que le pape, averti de son dessein, pressa secrètement les électeurs de le prévenir. Deux pièces, du 11 et du 16 juin 1308, publiées par M. Boutaric, confirment au moins une partie de l'assertion de Villani. L'ambition de Charles de Valois, en ce qui touche la couronne impériale, remontait du reste à des temps plus anciens. Il est probable que, dans le courant de l'année 1308, l'idée de procurer la couronne à Philippe le Bel fut antérieure à l'idée de la conférer à Charles de Valois; cela placerait le mémoire de Du Bois vers la fin de mai 1308.

Villani, Cronica, VIII, c. 101. — Baillet, Hist. des dém., p. 357 et suiv.; Pr., p. 72.

Not. et extr., t. XX, 2e part., pag. 189-171. — Boutaric, La Fr. sous Ph. le Bel, p. 408 et s.; — Revue des quest. hist., 6e ann., 1er janv. 1872, p. 18 et s.

XI. — Mémoire adressé à Philippe le Bel pour l'engager à fonder un royaume en Orient pour Philippe le Long, son second fils. Ce mémoire a été publié anonyme par Baluze : *Vitæ paparum avenionensium*, t. II, col. 186-195, et réimprimé en partie par Dupuy, *Histoire véritable de la condamnation de l'ordre des Templiers*, p. 235. M. de Wailly a prouvé jusqu'à l'évidence qu'il appartient à Du Bois. Ce sont identiquement les mêmes idées que dans le *De abbreviatione* et le *De recuperatione*. Seulement on sent que l'auteur se croit bien plus près de la réalisation de ses plans. Un grand pas a été fait; les biens des Templiers sont sous séquestre. Ces biens serviront à soutenir le futur royaume franc oriental. Tous les autres ordres établis dans l'intérêt de la croisade doivent être fon-

Villani, VIII, c. 62, 63. — Baillet, Histoire des dém., p. 76 et suiv.; Pr., p. 72.

Mém. de l'Acad. des inscr., t. XVIII, 2e part., p. 484 et suiv.

dus en un seul, qui s'appellera *ordre royal*, et qui aura pour chef le roi de Chypre. Le roi de France restera dans son royaume pour vaquer, selon l'éternelle maxime de Du Bois, à la procréation et à l'éducation de ses enfants; mais ses fils se livreront aux expéditions lointaines. Fidèle à ses principes sur l'excellence du climat de la France, Du Bois veut que Philippe, avant de partir pour l'Orient, ait plusieurs fils, qui seront élevés en France, et qui ne quitteront eux-mêmes ce pays qu'après avoir eu des héritiers. Philippe le Bel était veuf depuis le 2 avril 1305; Du Bois lui conseille de se remarier le plus tôt possible.

Dupuy, Hist. de la condamn., I, p. 76-77.

On a vu Du Bois, en 1306, et même dès 1300, proposer pour Charles de Valois des idées semblables à celles qu'il émet maintenant au profit de Philippe le Long. C'est probablement après avoir assisté aux états-généraux de Tours, vers la fin de mai 1308, que Du Bois aura écrit ce mémoire. Au moment où il fut composé, les Templiers étaient arrêtés; mais leurs biens n'avaient pas encore été attribués à l'ordre des Hospitaliers. Cela fixerait l'intervalle où notre mémoire a été rédigé d'octobre 1307 à octobre 1311; mais on peut arriver à bien plus de précision. L'auteur parle de la lettre qu'il remit au roi à Chinon « le jour de l'Ascension de la « même année. » Or, de 1307 à 1311, Philippe ne passa le jour de l'Ascension à Chinon que dans l'année 1308. Nous avons vu d'ailleurs que le mémoire précédent, où se trouve aussi la mention de la lettre de Chinon comme d'un fait récent, est certainement de 1308.

De recuper., c. 63.
Ci-dessus, p. 492.

Rec. des Hist. de la Fr., t. XXI, p. 449, 502.

Cette lettre, remise au roi à Chinon le jour de l'Ascension de 1308, nous manque. On la retrouvera peut-être, ainsi que d'autres opuscules de Du Bois; mais ces textes nouveaux ne changeront probablement pas beaucoup la physionomie de l'avocat de Coutances, telle qu'elle résulte des écrits que MM. de Wailly et Boutaric lui ont restitués. Le cercle des idées, des citations, des expressions familières à Pierre Du Bois est si restreint, que ses différents écrits doivent tous être considérés comme des arrangements différents d'un même ouvrage. Les idées de Du Bois peuvent, du reste, se réduire à une seule : accroissement du pouvoir royal. Le roi, pour notre légiste, n'est plus le roi du moyen âge, dont saint Louis est l'image la plus parfaite; c'est déjà un Louis XIV, personnifiant l'État, ne s'appartenant pas à lui-même, une sorte d'être de raison, ou plutôt d'être divin re-

présentant la société tout entière, ne faisant pas la guerre, se montrant à peine, chargé surtout de produire une nombreuse famille de princes, et de l'élever sous les meilleures influences possibles. Du Bois lui recommande la loyauté en fait de monnaies, la modération dans l'établissement des impôts, une parfaite légalité dans la réquisition du service militaire. Il conseille de substituer l'infanterie à la cavalerie, et de donner aux troupes des uniformes. Les rébellions des grands vassaux, jusque-là considérées comme des actes de légitime résistance, sont à ses yeux des crimes dignes de mort. Ses vues sur la réforme judiciaire sont meilleures encore. Il veut abréger les procès et les rendre moins coûteux; les principes tout français d'un code unique, d'un droit égal pour tous, ce qu'on peut appeler l'idéal juridique de la révolution, tel qu'on le trouve chez d'Aguesseau par exemple, percent clairement dans ses écrits. Des questions d'intérêt se mêlaient sans doute au zèle des justiciers civils qui, comme lui, livrèrent un si rude assaut aux juridictions ecclésiastiques. Un vrai amour du bien paraît cependant avoir animé par moments ces âpres hommes de loi, et l'esprit moderne doit une grande reconnaissance à leur énergique initiative.

Les sentiments de Du Bois sur l'Église sont des plus caractérisés. Du Bois n'est pas homme d'Église; mais il vit et s'enrichit des biens de l'Église. Cette catégorie de personnes a toujours fourni d'ardents ennemis de la propriété cléricale, de fougueux gallicans, des juristes passionnés pour les réformes. Il suffit de se rappeler la fin du XVIIIe siècle et les premiers temps de la révolution. On sent chez eux la mauvaise humeur prosaïque de l'homme d'affaires, s'apercevant qu'il y aurait à tirer des biens dont il n'est que le gérant plus de revenu que l'Église n'en tire, et disant, à son point de vue borné d'économe : *Utquid perditio hæc?* Du Bois montre avec un rare bon sens laïque que la souveraineté temporelle du pape, loin de servir à son rôle spirituel, lui cause d'énormes embarras, en l'obligeant sans cesse à faire ce qu'il défend aux autres. Le remède qu'il imagine est que le pape cède à un prince, à titre d'emphytéose, le patrimoine de saint Pierre, moyennant une pension égale à son revenu net, et qu'il réside ensuite dans une ville de son choix. A ses yeux, c'est un très-grand mal que la papauté soit une puissance italienne; l'envahissement de la catholicité par

les ultramontains lui est antipathique. Toute l'Église, depuis son chef jusqu'au plus humble de ses membres, a besoin d'être réformée. Les biens des évêques doivent être donnés à des laïques, qui leur fourniront une redevance. Le célibat des prêtres est funeste, puisque peu l'observent en réalité. Les empiétements des officialités depuis saint Louis ne sont pas moins fâcheux. Du Bois propose, pour arrêter le mal, les remèdes les plus énergiques. L'excommunication l'effraye, mais ne l'arrête pas, puisque celui qui a encouru l'excommunication injustement peut n'en pas tenir compte.

Du Bois est encore moins favorable au clergé régulier qu'au clergé séculier. Il est surtout hostile aux bénédictins; au contraire les dominicains et les franciscains le trouvent assez bienveillant, et il s'appuie souvent sur leur autorité. Les biens des couvents, comme ceux des évêques, doivent être donnés en emphytéose à des laïques, qui payeront des rentes. Les biens des moines en réalité appartiennent aux pauvres; les moines n'ont droit de prélever pour eux que le nécessaire. On ne saurait tolérer que les pauvres aient faim et froid à côté de moines qui thésaurisent. Le nombre des religieuses est trop considérable; tous les couvents de femmes ont pour obligation de concourir à l'éducation des jeunes filles pauvres. Les ordres militaires doivent être supprimés, et leurs biens seront employés à procurer efficacement la conquête de la Terre-Sainte.

Cette conquête de la Terre-Sainte est en apparence la préoccupation dominante de Pierre Du Bois. Nous estimons qu'il ne faut pas la prendre trop au sérieux; c'est là, ce semble, un prétexte dont il se sert pour faire passer ses idées les plus téméraires, et aussi pour satisfaire l'avide fiscalité de Philippe le Bel. Du Bois était un chrétien convaincu, et sûrement il tenait, comme tout le monde, à la conquête du tombeau de Jésus-Christ; seulement il s'en faut que ce fût là sa maîtresse pensée. Quand il indique avec tant de développement les moyens de reconquérir la Palestine, il a en vue beaucoup plus les moyens que la fin. Supposons que ses vœux eussent été réalisés; le roi conseillé par lui, devenu comme Charlemagne chef de toute la chrétienté occidentale, fût-il parti pour la Palestine? Nous ne le croyons pas. Il eût joui des revenus ecclésiastiques, de sa primatie dans l'Église, et par l'Église de sa primatie en Europe, et tout se fût borné là. Il eût allégué et au besoin créé des difficultés insurmontables

pour ne point partir; il eût gardé l'argent, et n'eût pas fait l'ouvrage. On peut même dire qu'en général les projets de croisades ne sont, sous la plume de Du Bois, que des occasions pour développer ses plans de réforme les plus risqués. La future constitution de la Terre-Sainte est comme une utopie autour de laquelle son imagination se complaît, et qui lui donne lieu d'énoncer des vues dont la réalisation en Europe n'eût pu être proposée sans danger. Dès la première moitié du XIIIe siècle, vers 1223, « la Complainte de Jérusalem » présente la même association d'idées, un zèle extrême pour les croisades, une haine implacable contre la cour de Rome et le clergé. L'auteur de la complainte n'est pas loin de la solution de Pierre Du Bois; il appelle de ses vœux un Charles Martel, qui applique les forces chrétiennes à leur véritable objet, dont le clergé les détourne.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIII, p. 414 et suiv. —Ci-dessus, p. 230.

Le plan d'instruction publique mis en avant à ce propos par Du Bois montre que pas une des parties de la constitution d'un État moderne n'échappait à ce lucide et pénétrant esprit. Il veut que les femmes soient aussi instruites que les hommes. Le cadre des sciences qui doivent être enseignées est naturellement celui que l'on concevait de son temps; mais la distinction des degrés divers d'instruction, ainsi que des parties générales et des parties professionnelles, y est bien faite. Du Bois semble concevoir les écoles publiques comme des pépinières dont l'État choisirait les sujets, et les appliquerait selon ses besoins et selon leur capacité. Toutes les sciences doivent être mises à la portée des laïques, même des femmes, au moyen d'abrégés, de *Sommes*, comme on disait alors. Du Bois ne parle jamais des universités; il ne paraît pas fonder sur elles de grandes espérances.

La politique extérieure de Du Bois est celle d'un partisan fanatique de la maison royale de France. Il rêve pour cette maison la domination universelle; mais comme Du Bois n'est nullement belliqueux, c'est par la diplomatie qu'il espère réussir. Son principal moyen d'exécution est que le roi s'empare du pape, et se substitue au Saint-Siége pour le temporel. La politique qui triompha par l'élection de Clément V, qui attira la papauté en France et l'y retint un siècle, est chez lui nettement raisonnée. Maître du pape, qui sera sa créature, le roi de France deviendra tout-puissant en Italie, et du même coup suzerain de tous les pays qui sont vassaux du pape, Naples, la Sicile, l'Aragon, l'Angleterre, la Hongrie. La

Lombardie relève de l'Empire; mais on obtiendra facilement la cession d'un pays toujours en révolte. Les Lombards résisteront; on les domptera. Du Bois partage l'antipathie de Nogaret contre les républiques marchandes de l'Italie. En Espagne, une intervention armée en faveur des infants de La Cerda, petit-fils de saint Louis, qu'on obligerait à prêter serment au roi, assurerait l'influence française. Le mariage de Charles de Valois avec l'héritière de l'empire latin de Constantinople, ou bien un empire créé en faveur de Philippe le Long, ferait tomber l'Orient dans le vasselage de la France. Quant à l'Allemagne, on pourrait au moins s'en faire une alliée en aidant la maison de Habsbourg, dont un membre, destiné à être le chef de la famille, venait d'épouser une sœur du roi de France, à rendre la couronne impériale héréditaire. En 1308, après la mort d'Albert d'Autriche, Du Bois crut le moment favorable à un projet encore plus hardi qui eût assis Philippe le Bel sur le trône d'Allemagne.

Not. et extr., XX, 2e partie, p. 205.

On voit sans peine la frivolité de quelques-uns de ces projets et la contradiction où ils étaient avec les principes de Du Bois lui-même. L'auteur était un peu plus dans le vrai en concevant une confédération, en quelque sorte une république de l'Europe chrétienne, résultat d'une pacification générale de l'Occident, qui eût permis à l'Europe latine de dominer l'Orient, soit grec, soit musulman; mais les moyens qu'il proposait étaient chimériques : une sorte de tribunal eût tranché par sentence arbitrale tous les différends entre les princes chrétiens, et ceux qui auraient résisté eussent été excommuniés. Du Bois semble avoir passé sa vie à rêver alternativement l'agrandissement démesuré du pouvoir papal et la sujétion du pape à la royauté. Ses projets de politique extérieure sont loin de présenter la haute raison qui caractérise ses plans de réforme interieure, surtout ceux qui touchent à l'ordre judiciaire et à l'ordre administratif.

Le style de Du Bois a du trait, de la vivacité, parfois de la justesse, toujours une spirituelle bonhomie. On n'y sent ni rhétorique, ni affectation; mais il est extrêmement incorrect, lâche et obscur. Il faut dire à sa décharge que les manuscrits qu'on a de ses grands traités sont très-mauvais. Un defaut toutefois dont les copistes ne sauraient être responsables, c'est le désordre complet de la rédaction, les perpétuelles redites. L'auteur est au courant de toutes les études de son temps : il en voit les côtés faibles; il comprend

la science et l'esprit scientifique. Quoiqu'il ait dans l'astrologie et dans certains récits fabuleux une confiance bien naïve, ses sympathies sont pour les meilleurs esprits de son siècle, tels que Siger et Roger Bacon. Comme Bacon, c'est un novateur, un homme à idées. Ses écrits, comme ceux de Bacon, n'ont pas le pédantisme des divisions scolastiques; ils s'adressent à des gens qui n'ont pas fait leur logique sur les bancs de l'école. La manière dont il parle au souverain respire une noble franchise. Son culte pour la royauté n'est pas de l'adulation; souvent il critique les actes de Philippe le Bel, par exemple les altérations de la monnaie, les illégalités dans l'appel au service militaire. Les libertés qu'il se donne font honneur au gouvernement qui les permit. A la façon dont il traite de péché mortel toute imposition de taxe nouvelle, toute exigence arbitraire dans la convocation du ban et de l'arrière-ban, on sent que l'esprit du moyen âge vit encore. Du Bois n'arriva pas aux fonctions élevées, et par là il put échapper aux réactions qui frappèrent les ministres de la politique de Philippe le Bel après la mort de ce prince; mais il eut la fortune, que probablement il regarda comme sa meilleure récompense. La renommée lui est venue tardivement; il a fallu les soins d'une critique pénétrante pour déjouer les efforts qu'il fit afin de rester caché.

Ses écrits français anonymes furent sans doute répandus à grand nombre d'exemplaires dans le public; ses écrits latins ne furent guère lus que des confidents de Philippe. N'appartenant ni à une université, ni à un ordre religieux, il ne jouit d'aucun des priviléges qu'avaient ces grands corps pour décerner la réputation. Il fut, par l'obscurité où il resta, l'image vivante d'un règne où ne manqua pas le sens droit des affaires, mais où manqua la gloire du talent, où les plus grandes choses se firent presque à la dérobée, par des gens qui cachaient leur jeu et ne disaient pas leur secret. Il faut songer à la terreur que l'Église exerçait; on était obligé de procéder dans les ténèbres. Les écrits où l'on combattait les abus n'étant pas destinés au public, la forme en était très-négligée; on ne les signait pas, ils étaient peu copiés, le contenu était souvent dissimulé par un titre insignifiant ou trompeur.

L'originalité du rôle de Du Bois ne saurait en tous cas être contestée. On peut en un sens le regarder comme le plus

ancien publiciste du moyen âge. Il fut un de ces légistes de bon sens, comme la France en a beaucoup connu, ardents promoteurs du progrès social, sans être ni des esprits éminents, ni des caractères fort élevés, animés d'un vrai sentiment d'équité et de l'horreur des abus autres que ceux qui leur étaient profitables, ayant en tout, excepté en politique, un sentiment très-droit de la justice, sans montrer jamais de grands scrupules sur le choix des moyens. Il fut en France le premier de ces avocats qui sortirent de la pratique des lois pour s'occuper de politique et d'administration; il marqua aussi l'avénement de l'homme du tiers-état, portant dans les affaires publiques son bon sens, sa solidité d'esprit, sans brillant ni éclat. Le règne de Charles V réalisa en quelque sorte tout ce qu'il avait conçu. Son esprit sembla revivre dans ces juristes éminents qui, depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à nos jours, poursuivirent l'idéal d'une forte monarchie administrative sans libertés publiques, d'un État juste et bienfaisant pour tous sans garanties individuelles, d'une France puissante sans esprit civique, d'une Église nationale, presque indépendante de celle de Rome, sans être libre ni séparée de la papauté, d'une maison royale à qui l'on demandait de n'exister que pour la nation, le lendemain du jour où l'on avait détruit pour cette maison royale les pactes anciens, les priviléges, les droits locaux, en un mot tout ce qui constituait la nation.

E. R.

JEAN GUION,

FRANCISCAIN.

Mort après 1308.

Sbaraglia, Suppl. ad script. Minor., p. 431.

Jean Guion (qui devait s'appeler en latin *Joannes Guidonis*), de l'ordre des frères Mineurs, avait écrit, au commencement du XIVe siècle, un commentaire sur les quatre livres des Sentences. Comme il avait soutenu, soit dans cet ouvrage, soit dans des thèses publiques, certaines propositions sur la Trinité qui parurent avancées témérairement, il fut obligé par l'autorité épiscopale de les rétracter; ce qu'il fit dans l'église des frères Prêcheurs, à Paris, le 2 octobre de l'année 1308,

selon les anciennes éditions des livres des Sentences, ou de l'année 1318, comme on lit dans la plupart des éditions modernes. Sbaraglia adopte la date de 1308. Ces propositions, avec plusieurs séries d'articles condamnés par les évêques de Paris, se trouvent aussi dans les diverses éditions de la Bibliothèque des Pères, d'où les ont tirées Du Boulay et d'Argentré. Les articles révoqués sont au nombre de cinq : le premier, *Quod generare secundum suam rationem formalem non sit in Patre,* peut faire juger de la nature de ces erreurs, qui ne paraîtraient peut-être pas aujourd'hui fort dangereuses. Elles paraîtraient surtout assez difficiles à comprendre, comme on en peut juger encore par les quatre autres : *Item, quod generare realiter elicitum sit in divinis. — Item, quod generare sive elicitum, sive inelicitum, sit in Filio. — Item, quod generare et generari in divinis, accepta notionaliter, sunt idem inter se in divinis. — Item, quod Pater in divinis non sit formaliter generans alia generatione quam illa qua Filius formaliter est genitus.*

Édition de Lyon, fol. 258, v°.

Bibl. Patr., éd. de Cologne, t. XIV, p. 348; édit. de Lyon, t. XXVI, p. 482. — Du Boulay, Hist. univ. Paris., t. IV, p. 182. — D'Argentré, Collect. judic., t. I, part. 1, p. 293, 294.

Un théologien, qui veut bien essayer de nous expliquer ces cinq propositions, croit qu'il y est question de la puissance d'engendrer dans le Père et dans le Fils; qu'elles semblent supposer que cette puissance, dans le Fils, est au moins égale à celle du Père; qu'il n'y est point du tout fait mention de la procession du Saint-Esprit, et que c'est probablement pour ces motifs qu'elles furent condamnées, comme contraires au dogme de la sainte Trinité.

On ne connaît rien de plus sur la personne et les ouvrages de Jean Guion. F. L.

ÉTIENNE BECARD,

ARCHEVÊQUE DE SENS,

CANONISTE.

Mort le 29 mars 1309.

Étienne Becard, originaire de l'ancienne famille de Penoul, touchait par sa mère à celle des Cornut, qui avait donné trois archevêques à la ville de Sens. Doyen de cette église, il en devint archevêque vers la fin de juillet 1292.

Après son élection, il se rendit à Rome pour la faire confirmer par le pape; mais la vacance du Saint-Siége, qui dura deux ans et ne se termina que par l'intronisation de Célestin V, l'y retint jusqu'à l'année 1294. Nous n'avons point à parler des actes du prélat, surtout de ses rapports avec son église; nous rappellerons seulement quelques faits qui le rattachent davantage à l'histoire générale du royaume et à celle des lettres en particulier. Le jour où fut levé le corps de saint Louis récemment canonisé (25 août 1298), Becard célébra solennellement la messe dans l'église de l'abbaye de Saint-Denys, assisté de l'évêque de Paris, Simon Matifas. Par ordre du roi, il fut présent, le 10 avril 1302, à l'assemblée des grands et des prélats tenue à Paris par Philippe le Bel contre Boniface VIII, et fut invité au concile de Rome réuni par le pape contre le roi de France, le 30 octobre de la même année. Mais il ne paraît pas s'y être rendu. Il fit partie des assemblées des 12 mars et 13 juin 1303. Dans cette dernière, il signa, avec un grand nombre d'archevêques, évêques et abbés de France, l'appel interjeté par Philippe à un concile général contre les actes du souverain pontife.

L'archevêque de Sens fut nommé par la reine Jeanne un des exécuteurs de son testament, dressé en mars 1304, dont un des articles fondait le collége de Champagne ou de Navarre, pour soixante-dix étudiants en grammaire, philosophie et théologie. Le 17 janvier 1305, comme métropolitain, il sacra Guillaume Baufet, successeur de Simon Matifas sur le siége épiscopal de Paris.

Par son propre testament, Étienne Becard laisse à ses successeurs un grand hôtel situé à Paris, près du couvent des Célestins, peu distant de celui qui est encore aujourd'hui connu sous le nom d'Hôtel de Sens, et qui fut construit au commencement du XVIe siècle. Ce fut à la condition que ses successeurs payeraient aux vicaires de l'église de Sens vingt livres de revenu annuel, pour aider à l'entretien de leur vêtement et de leur nourriture. Il légua en outre au chapitre une rente annuelle de cinquante livres, pour la célébration de son anniversaire. Étienne Becard mourut la veille de Pâques, le 29 mars 1309.

Ce personnage, malgré l'importance de son titre, ne paraît pas intéresser beaucoup. Seulement, l'épitaphe qui était sur son tombeau, élevé devant le grand autel de la cathédrale de Sens, à droite, atteste qu'il était docteur en droit cano-

Gall. christ. nov., t. XII, col. 69, 70. — Le P. Anastase, Hist. inédite des arch. de Sens; bibl. Mazar., n° 2,867, p. 495 et suiv. — Jac. Taveau, Senon. archiep. vitæ, p. 106-108.

Joinville, éd. de Du Cange, p. 129; observat., p. 119. — Tillemont, Vie de saint Louis, t. V, p. 219-221. — Félibien, Histoire de l'abb. de S.-Den., p. 259.

Rinaldi, Ann. eccl., édit. Mansi, t. IV, col. 327, 328, n. 1.

Du Puy, Différ., pr., p. 101-109.

Launoy, Reg. Navarr. gymn. Hist., liv. I, c. 3.

Sauval, Ant. de Paris, t. II, p. 262, 263. — Jaillot, Rech. sur Par., Quart. S. Paul, p. 10.

nique, et ses biographes ajoutent qu'il fut un des docteurs les plus distingués de la Faculté de Paris; ce qui semble indiquer qu'il prit une part active à l'enseignement du droit. Mais nous ne possédons sous son nom aucun commentaire qui puisse représenter les leçons qu'il donnait de vive voix, ou qu'il dictait aux étudiants. L'épitaphe ajoute qu'il était *juste philosophus;* d'où l'on pourrait induire qu'il fut philosophe, ou professeur de philosophie, dans une juste mesure, subordonnant sans doute cet enseignement à celui des décrétales. C'est surtout par ses connaissances approfondies en droit ecclésiastique qu'il fut jugé capable d'administrer et de défendre au besoin, comme doyen, puis comme archevêque, le chapitre et la cour épiscopale d'une des premières métropoles du royaume. Ces titres ont paru suffisants à l'historien de l'Université de Paris pour l'inscrire au nombre des *illustres academici.* Les archevêques de Sens, métropolitains du diocèse de Paris, ont été nommés presque tous dans nos annales littéraires. F. L.

Du Boulay, t. III, p. 711.

RICHARD LENEVEU,

ÉVÊQUE DE BÉZIERS.

Mort le 10 mai 1309.

On l'appelle en latin *Richardus Nepotis;* il faut l'appeler en français Richard Leneveu. Les auteurs de la Gaule chrétienne ont, il est vrai, retranché l'article, pour dire simplement « Neveu »; mais ils se sont trompés. En effet, en l'année 1317, un procès relatif à sa succession est plaidé devant le parlement de Paris, et dans le compte-rendu latin de ce procès, nous trouvons écrits en français, contre l'usage, les noms de défunt Richard Leneveu, ancien évêque de Béziers, et de Jean Leneveu, son exécuteur testamentaire. On a des informations moins précises sur le lieu de sa naissance. Bernard Gui le dit Normand. Si cette assertion est exacte, et l'on doit faire remarquer qu'elle n'a pas été contredite, notre Richard Leneveu est peut-être ce docteur en décret de l'Université de Paris qu'un de ses contemporains appelle, en l'année 1290, Richard le Normand. Cependant ce n'est pas

Olim, t. III, p. 1,114.

Martène, Ampliss. coll., t. VI, col. 511. — Gallia christ. nov., t. VI, col. 344.

Biblioth. de l'Écol. des ch.,

série VI, t. IV, p. 596.

Gall. christ. nov., t. VI, col. 344.

Ibid., t. II, col. 1,488.

en Normandie que nous le rencontrons pour la première fois, c'est en Périgord.

Il fut d'abord, dit-on, abbé d'Aubeterre, au diocèse de Périgueux. Mais on ne nous apprend pas en quelle année, et dans la série très-incomplète des abbés de cette maison que nous offre la Gaule chrétienne, nous ne lisons pas le nom de Richard Leneveu. Si, toutefois, la première dignité qu'il obtint dans l'Église fut celle d'abbé d'Aubeterre, on doit en conclure qu'il porta dès sa jeunesse l'habit des moines noirs; en effet, l'abbaye d'Aubeterre, qui doit être changée plus tard en église collégiale, appartenait encore, à la fin du XIIIe siècle, à l'ordre de Saint-Benoît.

Quelle circonstance apprit à Richard Leneveu qu'il s'était trompé sur sa vocation et fit de l'abbé d'Aubeterre un moine apostat? C'est ce qu'on nous laisse ignorer. Nous savons, il est vrai, qu'il y avait alors beaucoup d'agitation et de trouble dans les esprits. Il nous est d'ailleurs facile de comprendre que la silencieuse retraite du cloître ne devait pas convenir, dans un temps si tumultueux, à un homme né pour le bruit et l'action comme Richard Leneveu; et ainsi nous nous expliquons une apostasie qu'on signale et qu'on n'explique pas. Quoi qu'il en soit, en l'année 1300, nous retrouvons Richard Leneveu chanoine séculier et archidiacre d'Auge dans l'église de Lisieux. Il a même acquis déjà dans cette église une assez grande renommée, puisque le roi le choisit alors, entre beaucoup d'autres clercs de son rang, pour le charger d'aller instruire le procès intenté à Bernard Saisset, évêque de Pamiers.

Cette cause est une de celles qu'on appelle célèbres, et à bon droit. Il s'agit d'un crime d'État, l'accusé est un évêque, ses accusateurs sont les plus considérables des princes, des prélats, un roi le poursuit avec passion, un pape le protége avec zèle, et quand, l'instruction finie, on va procéder au jugement, il se fait un grand coup de théâtre, et les magistrats disparaissent subitement avec l'accusé lui-même, écartés par le pape, par le roi, qui vont commencer entre eux de terribles hostilités sur la scène agrandie. La plupart des historiens ayant, par excès d'indulgence pour l'accusé, manqué de justice à l'égard de ses accusateurs, nous devons, en réfutant quelques fables calomnieuses, rétablir dans ses droits la simple vérité.

En l'année 1296, Boniface VIII avait distrait du diocèse

de Toulouse un territoire de quelque étendue pour en former l'évêché de Pamiers, et, l'année suivante, il avait attribué le gouvernement de cette Église nouvelle à l'ancien abbé de Frédelaz, Bernard Saisset, de cette illustre maison de Saint-Ange, qui se vantait d'avoir autrefois donné des vicomtes à la ville de Toulouse.

Gall. christ. nov., t. XIII, col. 151, 158.

Du Puy, Différ., pr., p. 640.

C'était un homme turbulent, capable de tout entreprendre pour satisfaire deux passions qu'il avait su mettre d'accord, la passion du sol natal, l'ardent amour de la patrie languedocienne, et la passion de la papauté souveraine, maîtresse de tout faire, exerçant l'empire absolu sur toutes les consciences et présidant de très-haut, d'une sphère presque divine, au gouvernement des royaumes administrés par les rois.

Bernard Saisset était depuis longtemps en lutte ouverte avec Roger Bernard, comte de Foix, qui prétendait, en produisant d'anciens titres, partager avec lui la seigneurie de la ville de Pamiers. Aussitôt après avoir pris possession de tous ses droits spirituels, l'évêque réclama de nouveau, plus vivement que jamais, tous ses droits temporels. Roger Bernard ayant aussi l'humeur très-belliqueuse, on combattit des deux parts avec fureur. Enfin l'évêque, aidé par le pape, soumit le comte abandonné par le roi, et, l'ayant humilié, triompha sans aucune pitié de son humiliation. Cela se passait vers le milieu du mois de mai de l'année 1300. Mais le lendemain même du jour où Bernard Saisset avait signé la paix avec le comte Roger, agenouillé devant lui, il l'abordait avec une bienveillance hautaine et lui proposait un royaume, un royaume nouveau, mais dont le monde connaissait, disait-il, le territoire, le royaume de Languedoc. Il s'agissait, il est vrai, de le conquérir. Bernard assurait donc que cette conquête serait facile. Il avait dans la noblesse toulousaine un grand nombre de parents et d'amis puissants, qu'il disait prêts à secouer la domination des Français. Qui, d'ailleurs, ne les détestait, ces oppresseurs de la patrie? Il devait suffire, pour recruter aussitôt une armée, de montrer le drapeau de l'indépendance.

De Rozières, Pariage de Pamiers, dans la Bibl. de l'Écol. des ch., 1870.

Du Puy, Différ., p. 643.

Tandis que le comte de Foix délibérait sur sa proposition, Bernard s'adressait au comte de Comminges, à l'évêque de Béziers, à l'abbé de Saint-Papoul, à tous les seigneurs toulousains, à tous les clercs de race toulousaine qu'il estimait dignes de sa confiance, s'efforçant de les engager dans son

entreprise contre l'usurpation française. Il était si pressant, il sollicitait les adhésions avec une telle impatience de commencer la lutte, et sa propagande avait tant de succès, que le comte de Comminges disait de lui : — « Ce n'est pas un « homme, c'est le diable; s'il avait un colloque avec les « anges du ciel, assurément il les pervertirait. »

Du Puy, p. 644, 645.

Boniface VIII commit donc une faute grave, lorsque, vers la fin de l'année 1300, il envoya cet audacieux à la cour de France, lui donnant, dit-on, pour commission, de réclamer la mise en liberté du comte de Flandre, et d'inviter le roi Philippe à partir au plus tôt pour la Terre-Sainte. Bernard, n'ayant pas trouvé Philippe assez docile à ses exhortations, parla beaucoup trop haut des droits du pape ainsi que des devoirs des rois, et souleva contre lui, par la véhémence de son langage, outre Philippe, les courtisans de Philippe, les légistes.

Ici nous allons commencer à contredire les historiens. « Toute la cour, dit Mezeray, scandalisée de cette audace, « se retint à peine de le châtier sur-le-champ ; mais le roi le « fit serrer en prison pour y évaporer un peu les vaines « fumées de son orgueil. » Notons que cette incarcération soudaine est approuvée par Mezeray. Un roi qu'on injurie doit sans délai venger son injure ; c'est une maxime d'historiographe. Cependant Philippe ne fit aucunement ce que Mezeray le félicite d'avoir fait : après avoir entendu les orgueilleux discours de Saisset, il ne l'arrêta pas. Bientôt après, nous retrouvons Saisset à Béziers, jouissant de toute sa liberté.

Mezeray, Histoire de Fr., éd. de 1830, t. IV, p. 187.

Cependant il n'avait pu, quelques mois auparavant, entreprendre de soulever une province et de fonder un royaume sans se confier à des gens capables de le trahir. Les traîtres sont de tous les temps ; mais jamais ils ne sont plus nombreux que dans les temps semblables à celui dont nous écrivons l'histoire, quand les puissances supérieures, de qui descendent toutes les grâces, se préparent à guerroyer l'une contre l'autre, et font publiquement appel, doutant du succès, aux services de la trahison. Ainsi l'on vit bientôt plusieurs des confidents de Bernard Saisset, entre autres le comte de Foix lui-même, ayant appris ce qui venait se passer à la cour, y porter avec empressement leurs dénonciations intéressées. Sur ces informations, les légistes instrumentèrent, et le roi fit aussitôt rechercher, comme il convenait, les

preuves juridiques du crime révélé. Cette recherche fut la mission donnée en commun à Richard Leneveu, archidiacre d'Auge, et à Jean de Picquigni, vidame d'Amiens, l'un chevalier, l'autre clerc, la cause étant mixte et les témoins que l'on devait entendre étant des deux ordres.

Les commissaires envoyés à Toulouse y étaient rendus vers la fin du mois de mai 1301. Devant eux comparurent successivement vingt-quatre témoins, qui tous, les uns avec une louable réserve, les autres avec une trop grande affectation de zèle pour le roi, répétèrent, en les attribuant à Bernard, les mêmes discours, racontèrent les mêmes démarches et firent ainsi connaître toutes les circonstances du complot avorté.

Plusieurs historiens ont condamné cette procédure ; elle a même été signalée comme « un modèle d'iniquité et de vio« lence ». Nous entendons prouver que cette condamnation est injuste. Assurément, Philippe le Bel, si l'on considère l'ensemble des actes de son règne, ne peut être absous du reproche de violence. Naturellement inquiet et véhément, il a trop souvent, on le reconnaît, précipité l'exécution de ses ordres, sans observer les égards dus à tout suspect, même à tout accusé. Quant aux ministres encore plus mal notés de sa puissance, les légistes, nous n'hésitons pas à reconnaître qu'avec la passion de tous les novateurs, avec l'arrogance de tous les parvenus, ils se sont montrés plus d'une fois haineux, et que la haine a dû les rendre iniques. Mais, dans le procès de Bernard Saisset, ni cette violence, ni cette iniquité.

Guizot, Hist. de la civ., t. V, p. 105.

Les pièces de la procédure sont sous nos yeux. Elles mettent en pleine évidence le crime d'État ; elles démontrent la série des faits allégués dans les conclusions des commissaires instructeurs. Bernard Saisset a devant tous les témoins, en divers lieux, dans les circonstances les plus diverses, tenu contre Philippe le Bel des propos outrageants, séditieux ; il a travaillé de toutes ses forces à détacher le Languedoc de la France, et à constituer un État séparé, sous un roi de Toulouse ou de Pamiers, allié contre le roi de France du roi d'Aragon. Tout le monde le déclare. Les commissaires nous offrent dans leur réquisitoire le résumé le plus fidèle de leur enquête ; ils n'ajoutent pas un seul délit à ceux dont ils fournissent la preuve.

Du Puy, Differ., p. 632-651.

Mais, pour obtenir cette preuve, n'ont-ils pas, comme on

l'assure, usé de violence? Nous avons un mémoire produit après l'enquête par Bernard Saisset, et ce mémoire contient l'exposé de ses griefs contre les commissaires. Qu'on le remarque, Bernard ne dit rien pour sa défense. Ou il ne peut nier le fait du complot, ou il ne s'en défend pas, précisément parce qu'il s'en glorifie : quoi qu'il en soit, il se contente d'accuser. Or, de tous ces griefs, un seul a véritablement quelque importance : il accuse les commissaires d'avoir soumis à la torture trois ou quatre des témoins entendus, entre autres son camérier, son trésorier et son viguier.

Faisons d'abord remarquer que ces témoins avaient été des complices. Ils n'avaient pas seulement, en effet, porté les dépêches de Saisset : ils avaient encore transmis et recommandé de vive voix aux comtes de Foix, de Comminges, ses projets de rébellion. Il nous plairait mieux, sans doute, de les voir librement déposer, ou comme complices, ou comme témoins, sans question, sans torture. Mais nous sommes en l'année 1301, il n'y a pas une instruction criminelle qui ne nous offre en ce temps-là des témoins torturés ; l'avis de tous les jurisconsultes de ce temps est qu'il n'y a pas, sans témoins torturés, une instruction parfaite, et cinq siècles doivent s'écouler avant que le progrès des mœurs abolisse en France cette abominable torture.

Que si, toutefois, on croit devoir annuler les dépositions, assurément peu sincères, de ces trois ou quatre témoins, il en reste encore vingt autres pour attester les mêmes faits, entre lesquels le comte de Foix, les évêques de Béziers, de Maguelone, de Toulouse, l'abbé de Saint-Papoul ; et de ces vingt témoins, personnages importants, qu'on ne torturait pas, si ce n'est en des circonstances tout à fait exceptionnelles, aucun n'est accusé, même par Bernard, d'avoir parlé, d'avoir menti sous l'influence de quelque menace. Ajoutons qu'ils étaient auparavant ses meilleurs amis, puisqu'il les avait choisis pour ses confidents, espérant les amener à devenir ses principaux complices.

Poursuivons notre récit. L'instruction achevée, le vidame d'Amiens part pour la ville de Pamiers, où il arrive le 12 juillet, à l'heure où la nuit venait d'être close. Alors sans doute vont commencer les violences. On raconte, en effet, que Bernard, apprenant la venue du vidame, voulut fuir, passer la frontière et aller chercher un asile dans les murs de Rome ; mais que le vidame, arrivant à la hâte, le surprit en-

Michelet, Histoire de Fr., t. III, p. 65. — H. Martin, Hist. de Fr., t. V, p. 117.

core dans son lit et prévint sa fuite. On ajoute que, malgré ses infirmités, malgré sa vieillesse, cet évêque captif fut aussitôt traîné jusqu'à Paris, devant la cour, par le grand maître des arbalétriers. Mais tous les détails de cette mise en scène sont purement imaginaires. En effet, le vidame d'Amiens se fait conduire, dès son arrivée dans la ville, au palais de l'évêque, et, sans respecter son premier sommeil, il lui commande de se lever et de se présenter; mais c'est pour l'assigner en personne à comparaître, dans le délai d'un mois, devant la cour du roi. Ensuite Bernard est laissé libre dans son diocèse, dans son palais, et quand il eut parlé de ses infirmités, de sa vieillesse, pour obtenir l'ajournement de son procès, cet ajournement lui fut accordé : il ne parut devant la cour du roi, dans la ville de Senlis, qu'au mois d'octobre suivant.

Sismondi, Hist. des Franç., t. IX, p. 75.

Il y parut sans chaînes et sans gardes, et le roi, qui était présent, respecta scrupuleusement dans sa personne, malgré toute la gravité de son crime, le privilége que M[lle] de Lézardière appelle par excellence le privilége clérical. En effet, ce roi, si peu favorable aux immunités ecclésiastiques, ne s'est encore laissé persuader par aucun légiste que le magistrat civil a le droit de juger en premier ressort un clerc accusé d'un crime civil, et, s'étant contenté, pour cette fois, d'infliger au traître Bernard le châtiment d'un regard courroucé, il le renvoie devant son métropolitain, l'archevêque de Narbonne, qui convoquera son synode d'évêques, leur soumettra les faits énoncés dans la plainte, et, s'il leur plaît, le déposera. Il ne reparaîtra devant les officiers du roi qu'après avoir été déposé.

De Lézard., Théor. des lois polit., t. III, p. 24.

Assurément l'irritation de Philippe était grande. On l'apprend en lisant le procès-verbal de l'assemblée de Senlis. Cette irritation se montre plus vive encore dans une lettre qu'il écrivit au pape sur l'affaire de Bernard. Quand on déclare indigne d'un roi cette lettre où l'esprit de vengeance éclate en farouches invectives, on a raison. Cependant, lorsque les légistes qui siégent autour de ce roi si follement irrité lui conseillent de livrer sans délai un aussi grand coupable aux mandataires de sa propre justice, il ne consent pas à l'emprisonner, et charge de ce soin l'archevêque qui le jugera. Il faut que cet archevêque signifie, dans une lettre rendue publique, qu'il ne peut envoyer en prison un évêque simplement prévenu, pour que le roi donne à Jean

Du Pui, Diff., p. 630.

Martène, Thes. anecd., t. I, col. 1,334.

de Burlas, grand-maître des arbalétriers, un des compatriotes de Saisset, l'ordre, non de l'emprisonner, mais de le surveiller. Le continuateur de Girard de Frachet se trompe donc lorsqu'il dit que Bernard fut détenu sous la garde de l'archevêque de Narbonne; l'archevêque de Narbonne refusa de le garder, et c'est alors au grand-maître des arbalétriers qu'il fut enjoint de veiller sur lui. Mais, qu'on le remarque, c'est la première fois que ce personnage paraît en scène, et l'ordre qu'il reçoit n'est pas dicté par une voix bien farouche; il ne s'agit que d'empêcher la fuite de l'accusé.

Rec. des histor. de Fr., t. XXI, p. 19.

Voilà donc toute cette procédure si durement flétrie. Quant au procès, il fut habilement différé par Bernard, par ses juges, et n'eut pas lieu. Philippe le Bel écrivant au pape et le priant de presser l'affaire, le pape lui répond qu'il va tout à l'heure excommunier le roi, s'il ne se presse pas lui-même de mettre en liberté l'évêque rebelle et de lui rendre ses biens séquestrés.

Qu'arrive-t-il ensuite? Oublié par le roi, que d'autres et plus graves soucis occupent bientôt tout entier, Bernard quitte la France et se rend près du pape. Nous le voyons siéger au concile de Rome en l'année 1302. Tant que vécut Boniface VIII, il ne le quitta pas; mais, après sa mort, à l'avénement de Benoît XI, quand tout à coup les esprits se calmèrent, il ne tarda pas à repasser la frontière et à retourner dans son évêché. Comme s'il eût été compris par tout le monde qu'il ne s'était autrefois engagé dans une aussi téméraire entreprise que pour servir la cour de Rome contre la cour de France, personne ne l'inquiéta plus quand, sous un pape nouveau, Rome donna pour instructions aux évêques de sa dépendance non de tout agiter, mais de tout calmer. Il y a plus, quelques années après le 8 janvier 1309, le roi Philippe prenait soin lui-même de le recommander en ces termes à Clément V, pape français, près de qui les amis de Boniface VIII n'étaient pas en faveur :

Du Pui, Diff., p. 86.

Gall. christ. nov., t. XIII, col. 159.

« Je me rappelle qu'étant à Lyon, votre Paternité me pria, « au nom du Seigneur, de pardonner à Bernard, évêque de « Pamiers, et de reprendre sous ma protection et cet évêque « et son Église : à votre prière et pour donner satisfaction « à votre désir paternel, nous avons accordé cette grâce, ce « pardon, que Bernard ne méritait guère, nous ayant, comme « vous le savez sans doute, gravement offensé, et nous l'avons

Not. et extr. des man., t. XX, part. 2, p. 195.

« traité, nous le traitons aujourd'hui comme un de nos su-« jets dévoués, chers et fidèles, pour complaire à celui dont « la miséricorde surpasse la justice, et à vous qui êtes son vi-« caire... A notre tour nous venons, au nom du Seigneur, « invoquer et supplier en faveur de ce Bernard votre clé-« mence paternelle, vous demandant de prendre en pitié sa « fragilité, sa vieillesse, bien qu'il vous ait manqué peut-« être comme à nous-même... »

On doit maintenant reconnaître que la plupart des historiens ont sans raison accusé le roi, les gens du roi, d'avoir été dans cette affaire iniques et violents.

Après avoir fini d'instruire le procès de Bernard Saisset, Richard Leneveu ne tarda pas à recevoir de Philippe une autre preuve de confiance. Aux approches de la grande bataille qui devait s'engager, après tant d'escarmouches, entre Boniface VIII et Philippe le Bel, le clergé français s'était divisé. Recevant de Rome et de Paris des injonctions contraires, la plupart des ecclésiastiques français auraient voulu tour à tour obéir au pape, obéir au roi, et de cette façon remplir envers l'un, envers l'autre, leurs devoirs de vassaux fidèles. Mais il y en avait de plus fiers, de plus résolus, qui s'étaient dès l'abord déclarés pour l'un ou pour l'autre. Ainsi Richard Leneveu s'était rangé du côté du roi, et le roi, qui pouvait compter sur son zèle comme sur celui d'un légiste, lui confia, vers le mois d'août 1301, aussitôt après l'enquête de Pamiers, une mission peut-être moins délicate, mais plus étendue. Le même décret institua Richard Leneveu et Jean de Picquigni réformateurs du Languedoc.

Ce mandat temporaire conférait les plus grands pouvoirs. Les réformateurs envoyés par le roi étaient, en effet, de véritables *missi dominici*, auxquels pouvaient être adressées toutes les requêtes, qui, de plein droit, intervenaient dans tous les conflits, et les terminaient à leur guise, quand on ne faisait pas appel de leurs décisions devant le conseil royal. Or, dans tout le pays de la langue d'oc, récemment acquis par la France, où nos rois n'exerçaient encore qu'une souveraineté nominale, il y avait alors de grands troubles. Comme il arrive toujours en de telles circonstances, quiconque ne voyait pas ses affaires prospérer suivant tous ses désirs murmurait contre le nouveau régime et regrettait l'ancien. De là partout l'inquiétude, l'agitation, et, en différents lieux, des ferments, des essais de révolte. Richard Leneveu et son

collègue Jean de Picquigni devaient faire preuve, dans l'administration de leur proconsulat, de prudence et de courage, ou bientôt les intérêts de plus en plus alarmés, les passions de plus en plus excitées, allaient tout précipiter de mal en pis.

Ils étaient vers la fin d'août 1301 dans la ville de Toulouse, où venaient d'éclater de nouvelles dissensions à propos de l'élection des consuls. Les consuls ou capitouls de Toulouse étaient, disait-on, autrefois nommés par les comtes, et devaient l'être maintenant par les rois de France; mais un grand nombre de bourgeois, qui voulaient les nommer eux-mêmes, rappelaient d'autres précédents. Richard Leneveu et Jean de Picquigni s'attribuèrent cette année le choix des consuls; mais ils firent pour les élections prochaines des statuts qui ont été loués par le chroniqueur Guillaume Bardin, conseiller clerc au parlement de Toulouse, zélé partisan des franchises communales. Nous devons donc supposer qu'ils réglaient l'usage de ces franchises et ne les supprimaient pas.

Vaissète, Hist. du Lang., t. IV, p. 15.

Ibid., pr., col. 9.

Ibid., col. 31.

Nos deux commissaires furent ensuite invités à réformer l'inquisition. Partout s'élevaient contre elle les plaintes les plus vives. Ses agents de tout grade étaient partout conspués et maltraités, non-seulement par les hérétiques, mais encore par un grand nombre de fidèles catholiques, que révoltaient leurs procédés violents.

Cependant nos réformateurs, appréciant toute la gravité du mal, n'osèrent pas prendre sur eux-mêmes d'y porter remède. L'inquisition était une puissance trop redoutable. Ayant donc convoqué dans la ville de Toulouse une assemblée de notables citoyens, venus d'Albi, de Carcassonne, de Cordes, de Limoux, ils recueillirent toutes les plaintes, et, comme ils devaient se rendre à la cour au mois d'octobre, en même temps que Bernard Saisset, ils prirent la résolution grave d'emmener avec eux à Senlis, où se tenait la cour, quelques députés choisis dans cette multitude très-agitée. Il y eut alors devant le roi plusieurs conférences sur les affaires de l'inquisition. Elle avait la plus mauvaise renommée parmi les courtisans; mais sa cause était très-vivement défendue par le confesseur du roi, qui était dominicain. Les députés des villes albigeoises conseillaient à Philippe le Bel des mesures extrêmes. Le roi n'osa pas suivre ce conseil. Il se contenta de témoigner son bon vouloir aux persécutés en exigeant la

Proc. Bern. Delic.; passim. Biblioth. nat., man. lat., n° 4,270.

destitution de l'inquisiteur de Toulouse, et en chargeant les deux réformateurs d'aller modérer par une intervention conciliante les rigueurs excessives de la persécution.

Ils tardèrent toutefois quelque temps encore à prendre congé du roi. Richard Leneveu n'avait pas, en effet, quitté la cour dans les premiers mois de l'année 1302, quand son ami Pierre Du Bois, l'ardent libelliste, le chargea de remettre à Philippe le Bel sa consultation sur la bulle *Ausculta, fili*; c'est le pamphlet intitulé : *Deliberatio super agendis a Philippo IV, Francorum rege, contra epistolam Bonifacii VIII.* La conformité de leurs opinions avait uni Du Bois et Leneveu ; mais on aura lieu d'apprécier la diversité de leurs caractères.

Ci-devant, p. 476.

De retour à Toulouse, Jean de Picquigni et Richard Leneveu visitèrent les prisons du Saint-Office, et mirent en liberté quelques-uns de ses prisonniers, croyant ainsi contribuer à l'apaisement des esprits. Cependant, s'ils se proposèrent ce but, ils ne l'atteignirent pas. En effet, loin de calmer la révolte, ils l'encouragèrent. Les inquisiteurs et l'évêque d'Albi, leur zélé protecteur, furent publiquement outragés, et quelques-uns de leurs partisans envoyés aux prisons civiles. C'est alors que les agents du Saint-Office, regrettant sans doute de ne pouvoir emprisonner nos importuns réformateurs, prononcèrent du moins contre le vidame une sentence d'excommunication, et dénoncèrent au roi ses envoyés comme de perfides artisans de troubles. Nous avons une lettre éloquente écrite à la reine par les habitants d'Albi, en septembre 1303 : les hommes et les femmes, les fils et les filles, les jeunes gens et les vieillards déclarent d'une seule voix que les commissaires calomniés ont été le rempart des honnêtes gens contre les assauts des pervers. Assurément l'inquisition était encore très-puissante ; cependant on ne savait déjà plus quelle réponse faire aux légistes démontrant que, dans un État bien ordonné, les intérêts de l'orthodoxie religieuse ne sont pas les seuls qui aient le droit d'être respectés, et l'Église elle-même, l'Église séculière, commençait à murmurer contre ces excès de zèle, ces poursuites et ces rigueurs à outrance qui soulevaient des provinces entières. Le roi, parcourant et pacifiant le Languedoc, publia, le 13 janvier 1304, dans la ville de Toulouse, un édit qui limita les pouvoirs de l'inquisition, et, peu de temps après, Clément V signala son avénement au souverain pontificat en ordonnant

Vaissète, Hist. du Lang., t. IV, pr., col. 128.

Ibid., pr., col. 130.

une enquête sévère sur les violences, sur les méfaits reprochés aux inquisiteurs d'Albi, de Toulouse et de Carcassonne. L'excommunication prononcée contre Jean de Picquigni fut alors solennellement annulée.

Vaissète, Hist. du Lang., t. IV, pr., col. 111.

Mais il faut revenir à l'année 1302, pour parler d'une autre réforme dont l'accomplissement causa moins d'ennuis à Richard Leneveu. Dès l'année 1298, Philippe le Bel avait décrété l'abolition du servage dans toutes les terres royales de la sénéchaussée de Toulouse. C'était une mesure inspirée par la plus sage politique. Philippe le Bel savait bien que l'annexion du Languedoc à la France serait longtemps odieuse à la plupart des nobles toulousains, qui n'avaient pas volontairement abdiqué leur antique indépendance; il devait donc travailler à constituer dans ce pays nouvellement français un tiers-état nombreux, fidèle par reconnaissance, et rien ne pouvait mieux contribuer à ce résultat qu'un affranchissement général et sans conditions. Il paraît cependant que l'édit de 1298 n'avait pas fait tomber toutes les chaînes. En effet, de nouvelles lettres, signées par le roi Philippe au mois de septembre 1302, envoient Richard Leneveu, ainsi que deux autres chanoines de l'église de Lisieux, dans les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, d'Agen, de Rhodez, de Gascogne, et leur enjoignent de proclamer hautement en ces lieux que tous les hommes de corps, résidant sur les terres du roi, sont désormais libres de toute servitude. Ces lettres étaient publiées le 22 novembre, dans la ville de Toulouse, par Richard Leneveu.

Ibid., col. 127.

Au titre d'archidiacre Richard Leneveu joignait alors celui de clerc du roi. Mais il s'était si bien placé dans la confiance de Philippe, qu'il ne devait pas trop tarder à devenir dans l'Église un plus grand personnage. En effet, le roi le nomma peu de temps après administrateur de l'évêché de Nîmes. Nîmes avait un évêque, Bertrand de Languisel; mais cet évêque était à Rome, où il siégeait dans les conseils de Boniface VIII, et le roi, qui ne pouvait le déposséder de sa charge, pouvait du moins lui défendre de rentrer à Nîmes, puisqu'il s'en était éloigné contre ses ordres; ce que les légistes appelaient justement un acte de rébellion. Richard Leneveu devait trouver dans l'église de Nîmes des adversaires et des partisans. Nous ignorons quelle fut sa conduite à l'égard des uns et des autres; nous savons seulement qu'il fut excommunié par l'évêque dont il occupait la place. Mais les

Gall. christ. nov., t. IV, col. 344, 448.

excommunications étaient alors si fréquentes que ce trait émoussé ne blessait plus.

En 1305, à l'avénement de Clément V, quand la paix eut été faite entre le pape et le roi, Bertrand de Languisel revint à Nîmes, et Bérenger de Frédol, évêque de Béziers, ayant été nommé cardinal le 15 décembre, Richard Leneveu fut pourvu de l'évêché de Béziers.

Il n'y trouva pas tout de suite le repos. Le roi le renvoya quelque temps à Toulouse lever des décimes. Mais, étant rentré dans son église avant la fin de l'année 1306, il ne paraît pas l'avoir de nouveau quittée, et cependant les actes de son épiscopat, tels qu'ils sont rapportés par le *Gallia christiana,* ne nous offrent aucun fait important. Il mourut, d'après un ancien nécrologe, le 10 mai 1309. Bernard Gui, de l'ordre des frères Prêcheurs, le plus signalé des inquisiteurs de Toulouse, dit qu'il mourut de la lèpre. Mais c'est le dire suspect d'un ennemi passionné.

Ibid., col. 345.

Martène, Ampliss. coll., t. VI, col. 514.

Un seul écrit nous est parvenu sous le nom de Richard Leneveu. C'est le procès-verbal de l'enquête contre Bernard Saisset. Ce procès-verbal ne nous offre pas seulement les dépositions des témoins, qui ont été sans doute rédigées par un notaire; Richard Leneveu y a joint un résumé des accusations portées contre l'évêque de Pamiers, et sur lesquelles les témoins ont été interrogés. Tout le dossier de l'affaire a donc été remis au roi par Richard Leneveu et par son collègue. Il a été publié par Du Pui, dans les preuves du Différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel, p. 632-651.

B. H.

ROBERT DE CLINCHAMP,

ÉVÊQUE DU MANS.

Mort le 29 nov. 1309.

Issu d'une famille déjà considérable dans le Maine, Robert de Clinchamp fut d'abord chanoine du Mans, ensuite chantre, doyen, et enfin évêque de la même église. Son nom se rencontre pour la première fois en l'année 1289. Durand, évêque de Nantes, contestant aux moines de Marmoutiers le droit de visiter ceux de leurs prieurés qui étaient situés dans son diocèse, le choisit alors pour arbitre de ce différend.

Gall. christ. nov., t. XIV, col. 428.

Biblioth. nat. Cartul. de Marmoutiers, t. III, fol. 134.

Gall. christ. nov., t. XIV, col. 405.
B. Hauréau, Hist. litt. du Maine, t. III, p. 57.

Son élection à l'évêché du Mans paraît avoir eu lieu en avril 1298. Il s'était concilié tous les esprits par un grand acte de charité publique. Le martyrologe manuscrit de l'église du Mans raconte que, le diocèse ayant été désolé trois ans de suite par la famine, le doyen Robert avait d'abord distribué généreusement aux pauvres tous les blés de ses granges, et avait ensuite vendu, pour acheter du grain et satisfaire à des besoins trop prompts à renaître, son riche mobilier, ses vases précieux, même ses chevaux, qui étaient des chevaux de grand prix, *equos quos habebat pulcherrimos*. Il faut enregistrer, au XIIIe siècle, ces actes de munificence ecclésiastique. S'ils avaient été fréquents autrefois, ils ne l'étaient plus. Pourvu de l'évêché du Mans, Robert donna tous ses soins au gouvernement de son diocèse. Il eut surtout à cœur de remettre en état les résidences épiscopales, qui avaient été dévastées par les guerres. Mais on lira dans le martyrologe que nous avons cité le détail de ses actes administratifs; ce prélat, qui a laissé dans son Église de si touchants souvenirs, n'appartient à l'histoire littéraire que comme auteur supposé d'un règlement publié par Martène, sous le titre de : *Compositio amicabilis inter episcopum Cenomanensem et abbatem de S. Vincentio*. Martène pense que ce règlement est de l'an 1300, ou environ, et rien n'est venu contredire sa conjecture. Quoi qu'il en soit, voici l'objet de cette pièce. Les moines de Saint-Vincent, qui étaient de l'ordre de Saint-Benoît, avaient oublié les prescriptions de l'ancienne discipline et introduit l'usage de la chair dans leur réfectoire. Intervient alors, sous le nom d'accord, *compositio*, ce qui est un euphémisme, un décret épiscopal qui condamne ce relâchement.

Martène, Thes. anecd., t. I.

B. H.

GUILLAUME DE LAVICEA,

FRÈRE MINEUR.

Mort vers 1309.

On écrit Guillaume *de Lavicea, de Lanicia, de Lancea, de Laneca, de Janicia*, *de Canitia*. Nous ne savons faire un choix entre ces formes différentes du même nom, qui sont peut-être toutes incorrectes. Les historiens de l'ordre de

Saint-François placent, il est vrai, dans l'Aquitaine le lieu natal de ce Guillaume, leur confrère; mais l'Aquitaine était encore, au XIIIe siècle, une province très-étendue, et nous y voyons trop de lieux auxquels nous pourrions rapporter, avec une correction légère, ce nom corrompu. On ne sait pas avec plus de certitude en quel temps il vivait. Sbaraglia le fait mourir avant l'année 1310, mais peut-être par simple conjecture. N'ayant, toutefois, rien à proposer contre cette date, nous l'acceptons. Puisque sa vie est si peu connue, Guillaume *de Lavicea* n'a pas joui dans son ordre d'une grande renommée. Il est pourtant l'auteur véritable d'un livre souvent transcrit par les copistes du XIVe siècle et souvent imprimé dans les dernières années du XVe. Mais la presse n'a pas multiplié sous son nom les exemplaires de ce livre fameux, et nous aurons à le revendiquer pour lui.

Sbaraglia, Suppl. Wadd., p. 692.

Ce livre a pour titre *Dieta salutis*, et commence par ces mots : *Hæc est via; ambulate in ea, nec ad dexteram neque ad sinistram declinantes.* C'est un traité de morale, composé selon la méthode des théologiens mystiques. Après avoir défini les sept péchés appelés capitaux, l'auteur se demande comment le chrétien peut résister à l'attrait de ces péchés, en d'autres termes se soustraire à la tyrannie des vices, et, pour répondre à cette question, il décrit le chemin qu'il convient de suivre pour gagner le salut. C'est un chemin qu'on fait en neuf journées, et chaque journée de voyage est une « diète ». *Dieta*, dit Jean de Gènes, cité par Du Cange, *unius diei itineratio.* La première diète est celle de la pénitence, la seconde celle des préceptes, la troisième celle des conseils évangéliques, auxquelles succèdent celles des vertus théologales, des sept dons du Saint-Esprit, des béatitudes évangéliques, des douze fruits de l'esprit, du jugement dernier et de l'enfer joint au paradis. Ajoutons que chaque diète se divise de même en plusieurs sections; ainsi les sections de la première diète sont la satisfaction, l'oraison, le jeûne et l'aumône. Il suffit d'exposer le plan de ce livre. Nous l'avons parcouru sans y remarquer autre chose que des distinctions subtiles. Il n'y a d'invention que dans l'ordonnance de ces subtilités. Comme ce livre est surtout fait à l'usage des prédicateurs, on trouve à la suite une série de thèmes intitulés *Themata dominicalia*, que l'auteur propose et ne développe pas; il semble dire qu'on les développera sans peine avec le secours du livre qui précède. Enfin viennent deux tables,

Du Cange, Gloss. lat. verbo *Dieta.*

qui ont l'une et l'autre pour objet de rendre ces emprunts plus faciles. Celle qui se présente à nous la première, dans le manuscrit que nous analysons, a pour titre : *Magna tabula et secunda Dietæ salutis, in qua sunt divisiones membrorum cujuslibet capituli in qualibet dieta;* la seconde : *Parva tabula et prima Dietæ salutis.* Voilà tout l'ouvrage, composé, ainsi qu'on le voit, avec soin et avec art. Il s'agit maintenant de prouver que l'auteur de cet ouvrage est, comme nous l'avons dit, Guillaume *de Lavicea.*

Bibl. nat., fonds de Sorb., num. 1,545.

Le succès en a été grand. Le Répertoire bibliographique de Louis Hain nous en fait connaître huit éditions différentes, publiées en divers lieux avant le XVIe siècle. Mais toutes ces éditions sont sous le nom de saint Bonaventure. Sous le même nom il parut ensuite à Venise, à Rome, à Paris, à Mayence, tant au XVIe qu'au XVIIe et même au XVIIIe siècle, soit à part, soit en des recueils d'opuscules, soit dans les œuvres complètes du saint docteur. On n'en cite pas une seule édition qui porte le nom de notre frère Mineur de la province d'Aquitaine.

Hain, Repert. bibl., t. I, p. 483.

Sbaraglia, ouvr. cité, p. 692.

C'est aux premiers éditeurs qu'il faut imputer cette attribution si souvent reproduite, et il faut dire qu'ils ont en cela manqué de critique, sinon de bonne foi. Ils ont certainement manqué de critique, car il n'existe guère de ressemblance entre le style de saint Bonaventure et celui de son confrère, comme Oudin le fait justement remarquer. Ils ont peut-être manqué de bonne foi, car nous recherchons vainement un exemplaire manuscrit du *Dieta salutis* avec le nom glorieux de saint Bonaventure; tous ceux que nous signalent les catalogues sont anonymes, ou nous offrent le nom de Guillaume l'Aquitain. Ainsi la ville d'Oxford en possède trois anonymes ; mais elle en possède deux autres dont l'auteur est nommé *Guillelmus de Lanicia,* ou *Guillelmus Aquitanicus.* De même le seul auteur désigné dans les divers catalogues de la Bibliothèque nationale est frère Guillaume *de Lavicea ;* dans le catalogue de la bibliothèque de Rouen, ainsi que dans l'inventaire général des manuscrits des ducs de Bourgogne, c'est Guillaume *de Lancea ;* c'est Guillaume de *Janicea* dans le catalogue des manuscrits de Bruges. Nous ne citons ici qu'un petit nombre de ces exemplaires manuscrits ; d'autres, que mentionne Sbaraglia, sont tout à fait semblables. Un seul est inscrit au nom de Robert Holkot.

Oudin, Comment., t. III, col. 404.

Coxe, Catal. cod. man. Oxoniæ; Merton, n. 85; Mar. Magd., n. 20; S. Trinit., n. 42; Balliol, p. 108; Merton, p. 9.

Catal. bibl. reg., n. 3,493. — Fonds de Sorb., n. 1,545. — Hænel, cat., p. 424. — Catal. des man. de Bruxelles, n. 2,313. — Lau-

Le vaste recueil des œuvres de saint Bonaventure contient

beaucoup d'opuscules dont il n'est pas l'auteur; on y a même inséré pêle-mêle des écrits entre lesquels il n'y a pas une suffisante conformité de doctrines. Oudin n'avait donc pas semblé téméraire lorsqu'il avait proposé d'en retrancher le *Dieta salutis;* aussi n'a-t-il pas été sur ce point contredit par Sbaraglia, qui s'est autorisé de divers catalogues pour restituer l'ouvrage à Guillaume *de Lavicea*. Cette restitution ne paraît pas contestable. Aux anciens témoignages allégués par Sbaraglia nous en avons joint d'autres qui les confirment. On peut dire que toute l'antiquité se prononce pour Guillaume *de Lavicea*.

de, Catal. des man. de Bruges, n. 304.

Quoique l'ouvrage ne soit pas excellent, il a été beaucoup lu; le grand nombre des exemplaires manuscrits et des éditions imprimées nous le prouve. Il a même été traduit en français, vers la fin du XVe siècle, par un religieux nommé Jean Perrin. Cette traduction, commençant par « C'est cy la « parolle que l'Escripture ennonscent, » est à la bibliothèque publique de la ville de Metz, sous le num. 148. On lit à la fin : *Explicit Dieta salutis in gallico. Peractum est per memetipsum fratrem Johannem Perrini istud opusculum, 26 mensis maii, anno Domini* 1492. Ce titre, *La diète de salut*, a été donné, en outre, à un livre français qu'il ne faut pas confondre avec le livre latin. Le livre français, qui nous a été conservé dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, n'est aucunement à l'usage des prédicateurs; le cardinal Pierre de Luxembourg, qui en est l'auteur, ne s'est proposé pour but en l'écrivant que d'exhorter sa sœur à fuir le monde et à prendre le voile.

Il nous reste à dire qu'il n'y a pas lieu d'identifier, comme le propose Fabricius, Guillaume *de Lavicea*, quelquefois nommé *de Lancea*, avec un autre frère Mineur que Luc Wadding appelle Guillaume *Letardus*. En effet, la raison qu'il donne pour les assimiler va faire sourire. Nous n'empêchons pas que Fabricius traduise *Lancea* par « dard »; mais quand le savant critique de Leipzig ajoute que le mot *Letardus* a, dans notre français, le même sens (*Letardus*, dit-il, *Gallis* le dard) il se laisse plaisamment abuser par sa prononciation germanique. Qu'on en soit donc averti sur l'autre rive du Rhin, nous prononçons diversement « tard » et « dard ».

Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat., t. III, p. 151.

B. H.

REMI DE FLORENCE,

FRÈRE PRÊCHEUR.

Mort en 1309.

Nous appelons ce docteur Remi de Florence suivant l'usage de son temps; *sua ætate*, comme dit Échard, *pro more Florentinus simpliciter a patria appellatus*. Au XVIe siècle, Michele Poccianti, dans son Catalogue des écrivains de Florence, l'a nommé moins simplement *Remigius clari Hieronymæi* ou *Hieronymi;* ce qu'il n'est pas facile d'interpréter. Fabricius n'est pas, il est vrai, très-embarrassé par cette difficulté. Ainsi, dit-il, Poccianti nous apprend que Remi, s'étant engagé dans l'institut de Saint-Dominique, avait pris l'habit au célèbre couvent de Saint-Jérôme, à Florence. Mais le dernier éditeur de Fabricius, Jean-Dominique Mansi, nous avertit que ce couvent célèbre n'a jamais été connu de personne, n'ayant jamais existé, et il nous propose en conséquence de traduire ces mots *Remigius Clari* (avec une lettre majuscule) *Hieronymi* par Remi, fils de Claro Geronimo. Cette interprétation ne paraît pas avoir été tout à fait celle d'Échard, qui prend *Clarus* pour un nom de famille. De même Giulio Negri, de Ferrare, dans son Histoire des écrivains de Florence, appelle notre docteur Remi Clari.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 506.
Pocciant., Cat. script. Flor., p. 155.
Fabricius, Bibl. med. et inf. æt., t. VI, p. 66.
Negri, Istor. degli scritt. fior., p. 480.

Quoi qu'il en soit, Remi de Florence, frère Prêcheur, résidait en sa ville natale, au couvent de Sainte-Marie-Nouvelle, quand les ordres de ses supérieurs l'envoyèrent à Paris, dans leur maison de Saint-Jacques, achever ses études en théologie. Poccianti n'hésite pas à dire qu'il y fut un des auditeurs de saint Thomas; ce qu'Échard juge difficile à croire. En effet, saint Thomas, mort à Fossa Nuova le 7 mars 1274, avait quitté Paris, au plus tard, en 1272, et vingt-neuf ans après sa retraite, en 1301, Remi de Florence s'employait encore à gagner la palme du doctorat. Un document plus certain nous apprend que Remi prêchait à Paris en l'année 1285. Nous avons, en effet, un sermon qu'il prononça dans le cours de cette année, le troisième dimanche après Pâques, en l'une des églises de cette ville. Échard nous le montre ensuite, vers l'année 1301, expliquant les *Sentences* au couvent

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 242.

de Saint-Jacques; ce qui veut dire qu'il n'était encore que bachelier en théologie. Il allait être nommé docteur en cette faculté quand survint l'éclatante rupture de Boniface et de Philippe. Les théologiens de Paris s'étant prononcés pour le roi, le pape, contre eux irrité, appela Remi de l'autre côté des monts, et, suivant Bernard Gui, cité par Échard, lui conféra lui-même la licence en l'année 1302. Sectateur zélé de la doctrine de saint Thomas, et de plus, comme il semble, papiste très-fervent, Remi jouissait parmi ses confrères d'une grande renommée. Il fut, après la mort de Boniface VIII, procureur général de son ordre à la cour de Benoît XI, et, revenu plus tard à Florence, il y mourut en 1309. Fabricius prolonge sa vie jusqu'à l'année 1312, mais sans justifier aucunement cette date, que contredisent à la fois Poccianti, Échard et Negri.

Ses écrits, assez nombreux, n'ont jamais été jugés dignes de l'impression. En l'année 1681, Échard en retrouvait les exemplaires originaux dans la bibliothèque de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence, et l'on n'en désigne aucune copie. Le plus important paraît être un dictionnaire théologique, intitulé *Quæstiones theologicæ per alphabetum*, et commençant par ces mots : *Utrum angelus sit compositus materia et forma.* Échard et Poccianti mentionnent ensuite un opuscule de métaphysique sous ce titre : *De modis rerum*, commençant par : *Omnis diversitas modorum.* A ce catalogue il faut joindre dix-sept petits traités sur des matières diverses, *Quodlibeta septemdecim tractatibus distincta*, avec cet *incipit : Cum cognitio habeatur de re.* Les sermons de Remi de Florence forment, en outre, plusieurs recueils considérables. On en signalait deux gros volumes à Sainte-Marie-Nouvelle, l'un sur les fêtes de l'année, l'autre sur les saints. Un troisième, de moindre importance, que n'a pas connu Poccianti, a été retrouvé par Échard dans la même bibliothèque, sous le titre de *Quadragesimale*. Enfin, le nº 3,557 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, parmi divers sermons prêchés à Paris en 1285, nous en offre un de Remi de Florence, à la page 203, qui nous fait beaucoup regretter ceux qui nous manquent. Prononcé, nous l'avons dit, le troisième dimanche après Pâques, ce sermon n'est pas d'une facture commune. On y retrouve le théologien thomiste, citant Sénèque, Aristote, Boëce, Martial lui-même, et dissertant à la manière des philosophes sur l'éternelle présence des idées ou formes exem-

plaires dans l'entendement divin, avec l'intention évidente, presque affectée, de parler dans la chaire le langage de l'école. Il y a dans le même sermon une autre citation que nous ne devons pas négliger d'en extraire, car elle est tirée des œuvres de ce maître Silon, logicien et poëte, que l'on a confondu souvent avec Serlon, chanoine de Bayeux. Leyser les avait déjà distingués; M. Meyer a récemment insisté sur cette distinction et l'a judicieusement confirmée. Serlon, chanoine de Bayeux, vivait à la fin du XIe siècle; Silon, désigné sous le titre de maître de Paris, *magister Parisiensis*, par Eudes de Shirton, qui fut son élève, enseignait la logique à Paris en l'année 1181. C'est celui-ci qui est cité dans le sermon de Remi : *Et ideo dixit ille logicus Parisiensis, magister Sylon* :

Leyser, Hist. poët. med. ævi, p. 443. — P. Meyer, Archiv. des miss., deux. sér., t. V, p. 144-149.

> Linquo *coax* ranis, *cras* corvis vanaque vanis;
> Ad logicam pergo, quæ mortis non timet *ergo*.

B. H.

HENRI BATE,

ASTRONOME.

Vers 1309.

T. II, p. 971.

Nous avons bien peu de renseignements sur Henri Bate. L'année de sa mort est incertaine: on l'a placée à 1309; mais c'est en se méprenant sur un passage des Annales de Prémontré. Après avoir rapporté que Godefroi Harentaels attira Henri Bate à Liége, et que, sous ce Mécène, il publia un ouvrage considérable, les Annales ajoutent : *Anno* 1309 *moritur Godefridus*. C'est donc la mort de Harentaels, et non celle de Henri Bate, qui appartient à l'année 1309.

En revanche, si l'on nous a donné une notice inexacte sur sa mort, un de ses écrits nous permet de fixer très-exactement la date de la naissance. Dans sa *Nativité*, dont nous parlerons tout à l'heure, il dit qu'il naquit l'an 1244. En 1309 il aurait donc eu soixante-trois ans.

Bibl. nat., ms. 7,324, fo 24, verso.

Dans sa *Nativité* il nous apprend aussi qu'il était de Malines. C'est dans cette ville, en 1274, par conséquent à l'âge de trente ans, qu'il composa son opuscule de l'*Astrolabe*. A ce moment il était en relation avec Guillaume de Morbeca, de l'ordre des Prêcheurs, pénitencier du pape; car c'est, dit-

il, à sa demande qu'il a écrit l'opuscule, quand il était avec lui à Lyon.

Henri Bate quitta Malines nous ne savons ni quand ni comment. C'est à Paris que nous le trouvons; là, au dire des Annales de Prémontré, il a le titre de maître. C'est un homme illustre en tout genre de savoir, docteur en théologie, professeur public. On ajoute qu'il est chantre de l'église majeure de Liége. Les Annales de Prémontré le nomment à tort, ce semble, Buten. Foppens, qui le nomme Batenus, le dit docteur en théologie et chancelier de Paris. Bibl. belgica, t. I, p. 324.

En cette situation, les Annales de Prémontré disent que la renommée de Tongerloo l'attirait (*Tongerloensium fama allectum*). En tout cas, sa réputation parvint à Godefroi Harentaels, père des lettrés et promoteur bienfaisant des études de Henri Bate. Harentaels l'admit au nombre de ses chanoines. C'est à ce peu que se borne ce que nous savons de Henri Bate. Ses ouvrages, comme nous allons voir, montrent un astronome, un astrologue (ces deux qualités sont souvent réunies au moyen âge) et un philosophe.

C'est sous la protection de Harentaels qu'il composa son grand ouvrage intitulé *Speculum divinarum humanarumque rerum;* les Annales de Prémontré disent qu'il se trouve manuscrit dans la bibliothèque de Tonguerloo. D'après Foppens, cet ouvrage est divisé en dix parties; l'auteur y traite de la connaissance des êtres divins, intellectuels, et il y agite les principales questions de la philosophie. On le lit, dit Foppens, à Saint-Martin de Louvain, et à Tongerloo, dans le monastère de l'ordre de Saint-Robert. Cet ouvrage ne se trouve ni manuscrit ni imprimé dans nos bibliothèques de Paris; mais la bibliothèque de Saint-Omer en a deux exemplaires, qui proviennent l'un et l'autre de l'abbaye de Saint-Bertin. Catal. génér. des manuscrits des départem., t. III, p. 256 et 257.

Ainsi nous n'avons pu lire son livre *Sur les erreurs des tables alphonsines.* Riccioli le mentionne, mention qui est répétée par Weidler. Aucune autre indication n'est donnée sur cet ouvrage, qui n'est pas dans nos bibliothèques. Chronol., t. III, p. 328. Hist. astron., p. 284.

Henri Bate avait aussi interprété un ouvrage arabe. On lit, en effet, dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale, au nº 7,413: *Aben Esræ tractatus de planetarum conjunctionibus et de revolutionibus annorum mundi, interprete magistro Bate.* Ce qu'était cette interprétation de maître Henri Bate, nous ne pouvons le dire, car le

manuscrit 7,413 a disparu de la Bibliothèque nationale. L'usage constant de la langue à cette époque est que *interpres* signifie traducteur.

Venons maintenant aux deux seuls ouvrages de Henri Bate que nous avons pu lire.

Bibl. nat. mss. latins, n° 10,269.

Magistralis compositio astrolabii. — Le prologue dit ce que l'auteur a voulu faire : « Dieu est la racine et l'origine de « tous les êtres; aux plus nobles d'entre eux et aux plus « dignes il accorde l'éternelle félicité d'une vie perpétuelle. « Frère Guillaume, comme je suis, grâce au ferme lien d'une « vraie amitié, désireux, selon mon faible pouvoir, de sa- « tisfaire à votre bon plaisir, me voilà prêt à accomplir ce « que je vous avais promis quand j'étais avec vous à Lyon, « c'est-à-dire à expliquer la formation et l'usage de mon as- « trolabe, tel que je l'ai imaginé en mon esprit et exécuté de « ma main. »

Cet opuscule est très-court. La première partie rapporte la fabrication de l'instrument. L'auteur prend une lame de cuivre belle et nette, de surface polie, exactement circulaire, forte et assez épaisse pour ne pas se tordre et diminuer dans les opérations qu'elle doit subir. Puis il expose les cercles qu'il y trace et les divisions qu'il y marque. Cet ouvrage a été composé à Malines, dont l'auteur dit que la latitude est de 51° 12'.

La seconde partie est consacrée aux usages de cet astrolabe perfectionné. Il serait difficile, sans figure, et, en tout cas, peu utile d'expliquer comment Henri Bate se servait de son instrument pour trouver les lieux des planètes d'une manière approchée tant en longitude qu'en latitude, pour déterminer leurs mouvements directs, rétrogrades, et leur état stationnaire, et pour reconnaître leurs aspects selon l'instruction de Ptolémée, d'Albumazar et des autres.

La conclusion s'adresse, comme le prologue, à Guillaume de Morbeca : « Que votre discrétion philosophique, frère « Guillaume, ait pour agréable cette œuvre de mon inven- « tion peu exercée. Je me suis efforcé de la rendre courte, « afin qu'elle ne vous causât pas de l'ennui, espérant de votre « grande et illustre intelligence que vous me jugeriez plus « capable de concevoir que je ne le suis de m'exprimer. « Toutefois, que l'on sache sans aucun doute que, si j'avais « encore l'heur de me rencontrer avec vous, vous me trouve- « riez tout prêt à des choses plus grandes pour l'amour de

« votre bienveillance. Que votre dilection conserve la santé, « et que, par la grâce de Dieu, elle ne me mette jamais en « oubli. »

La Composition magistrale de l'astrolabe a été imprimée à Venise en 1485.

Nativitas magistri Henrici Mechlinensis, cum quibusdam revolutionibus. — C'est le thème de sa propre nativité que Henri Bate examine et soumet à l'épreuve de l'expérience. On serait porté à croire que d'un pareil examen ne pouvait sortir que la condamnation de l'astrologie; mais point. L'auteur a l'idée préconçue que l'astrologie est une vérité; et dès lors ce n'est pas l'astrologie qui cède aux faits, ce sont les faits qui cèdent à l'astrologie. Il débute par remarquer que, selon Aristote, dans le 3e livre de la Politique, nul n'est bon juge en sa propre cause; il ajoute que les médecins, quand ils sont malades, appellent d'autres médecins pour les soigner. Semblablement, pour juger le thème de sa propre nativité, il invoquera les sentences des philosophes amateurs de la vérité.

Bibl. nat., mss. latins, n° 7,324.

F° 24, verso.

Toute la force de la recherche étant dans la certitude de l'heure de la nativité, comme à cette époque il n'y avait point de registre constatant le jour et l'heure de la naissance, Henri Bate s'adresse à sa mère et aux femmes qui assistèrent à l'accouchement, et c'est ainsi qu'il apprend qu'il naquit au milieu de la nuit qui suivit le vendredi de la semaine qui vint après la mi-carême de l'année 1244. A ce propos, il nomme comme son oncle un certain Bertold, qu'il dit « homme illustre », qui mourut en 1243, et qui était enterré, avec une épitaphe, chez les frères Mineurs, à Malines.

F° 24, verso.

Sa mère avait dit à Henri Bate que, durant sa grossesse, le ventre avait eu peu de volume; il en conclut que dans un pareil cas l'enfant demeure moins longtemps dans l'uterus, et qu'un enfant qui y demeure moins longtemps est moindre que celui qui y demeure longtemps.

F° 25, verso.

A l'âge de vingt et un ans il fut attaqué d'une grave dyssenterie. A vingt-quatre ans, nouvelle dyssenterie, mais moins dangereuse; à l'âge de trente ans, très-grave ophthalmie, due, dit-il, à l'influence des Pléiades dans le Taureau, qui signifient les maladies des yeux. A côté des mauvaises chances il s'en trouva de bonnes. A l'âge de vingt-huit ans, un illustre prince lui donna son premier bénéfice, et à trente ans il en obtint un second meilleur, ou, pour me servir de

F° 25, verso.

F° 26, verso.

son expression, plus gros, *pinguiori*. C'était le Scorpion qui lui avait valu ces avantages; mais Jupiter lui fut défavorable, et à l'âge de trente et un ans il éprouva des troubles, des empêchements et une maladie caractérisée par un abcès à la mâchoire et à la gorge, avec une forte fièvre.

F° 17. Plus loin Henri Bate revient sur les détails de sa naissance; sa mère était mariée en secondes noces; le premier mari étant mort, c'est en 1247 qu'elle se remaria, et à ce propos il nous apprend qu'à dix-sept ans il éprouva une maladie sérieuse : il cracha du sang, et le médecin disait qu'il n'en réchapperait pas.

De cette Nativité nous avons rapporté les détails relatifs à la personne d'Henri Bate, mais nous avons omis les longs raisonnements et des calculs astrologiques qu'il fait tant pour justifier l'astrologie en son cas particulier que pour lui obtenir créance dans les cas généraux. Dans la défense d'une pareille
F° 25, verso. cause, c'était bien la peine de dire tout d'abord qu'on prétend suivre la voie *a posteriori* (*via vocata a posteriori, quæ inventa est ut per effectus nobis notos de cæteris magis certificemur*). La voie *a posteriori* ne sert à rien quand on a un bandeau sur les yeux.

É. L.

1309.

ANNALES DE MAYENCE.

Des Annales de Mayence (*Annales Moguntini*) avaient été transcrites par Goldast, d'après un texte ancien dont la copie sur papier se conserve dans la bibliothèque de Brême. Un autre texte, celui que publièrent en 1753 Schœttgen et Kreysig, leur venait d'un manuscrit sur parchemin, qui était alors à Leipzig, et qui ne se retrouve plus. M. Bœhmer l'a reproduit en 1845, et tout récemment M. Pertz y a fait quelques corrections d'après la copie de Goldast.

Dipl. et script. hist. Germ., p. 51, 52. Bœhmer, Font. rer. germ., t. II, p. 249-253. — Pertz, Monum. Germ., t. XVIII, p. 1-3.

Ces Annales sont fort sèches, et n'ont pas dû attirer longtemps l'attention des savants éditeurs. On peut le dire surtout de la première partie (1083-1283). Un clerc de Mayence, que Goldast appelle Wernher, on ne sait sur quel témoignage, s'était contenté de recueillir des dates, avec une ou deux lignes de texte par année, dans l'ordre ou plutôt le désordre qu'y avaient mis ceux qui les avaient écrites les premiers. Les plus anciennes dates, quelquefois peu exactes,

sont celles de la fondation des principaux ordres religieux. Elles commencent par l'établissement, en 1083, de l'abbaye d'Arouaise, chef d'une congrégation qui suivit la règle de Saint-Augustin.

Il ne faut pas cependant laisser échapper cette note de l'année 1234, où l'on s'étonne de voir un des compilateurs sortir un moment de son indifférence pour accuser l'Inquisition d'avoir brûlé des innocents comme hérétiques : *Anno 1234, quidam pro hæreticis mendaciter comburebantur.* C'était précisément le temps où le fameux inquisiteur Conrad de Marpurg, le confesseur d'Élisabeth de Hongrie, faisait trembler toute l'Allemagne; où, par l'ordre du dominicain frère Robert, dix malheureux suspects d'hérésie, à Douai, le 2 mars 1235, et cent quatre-vingt-trois, en Champagne, le 13 mai 1239, périssaient dans les flammes. Il y a donc eu toujours, même dans le clergé, quelques voix assez humaines et assez sages pour réclamer contre ces atrocités.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIV, p. 91.

Le premier fait qui soit raconté avec plus de détails par les continuateurs de ces courtes notices est la mésaventure du faux empereur Frédéric, brûlé à Wetzlar, le 7 juillet 1285, par Rodolphe de Habsbourg.

Les événements qui paraissent les avoir intéressés le plus sont les guerres de Flandre, et surtout, comme on doit s'y attendre, la résistance de l'archevêque de Mayence aux prétentions d'Albert d'Autriche. Dans les guerres de Flandre, ils prennent parti contre Philippe le Bel pour les Flamands, *qui se et patriam defendentes, Domino annuente, triumphaverunt.* Dans la ligue de l'archevêque de Mayence, de ceux de Trèves et de Cologne et du duc de Bavière contre Albert, en 1301, tous leurs vœux sont pour l'archevêque, qui, abandonné par la Bavière et dépouillé d'une partie de ses domaines, subit, comme ses alliés de Trèves et de Cologne, les plus dures conditions. Aussi la mort d'Albert, en 1308, ne donne lieu qu'à ce jugement : « On ne le regretta pas du « tout, parce qu'il fut l'ennemi du clergé, et qu'il n'y avait en « lui rien qui ressemblât à de la vérité ou à de la justice. »

Quand le pape Clément V, en 1306, nomme son médecin, *magistrum Petrum physicum*, archevêque de Mayence, l'auteur n'en témoigne ni joie ni déplaisir.

La chronique se termine, en 1309, par le couronnement de l'empereur Henri de Luxembourg, à Aix-la-Chapelle.

V. L. C.

GUILLAUME DE CAYEU,

DOMINICAIN,

THÉOLOGIEN ET CANONISTE.

Mort après 1309.

Quétif et Echard, Script. ord. Prædicat., t. I, p. 507. — Altamura, Biblioth. Dominic., p. 141, 492. — Trithem., de Scriptor. eccl., n° 595, p. 149. — Ant. Senensis. Chronic. fratr. Præd., p. 210. — Idem, Biblioth., p. 97. 275.

Du Chesne, Hist. généal. de la maison de Béthune, p. 566, 567; preuv., p. 374, 376. — Du Cange, Villehardouin, n° 77; et Observat., p. 287.

Stephan. de Salanhac et Bernard. Guidonis, mss. lat., n° 5,486, p. 456, 457. — Laurent Pignon, Catalog. fratr. spectabil. ord. Prædic., fonds de Saint-Victor, n° 676, f° 138, v°. — Martène, Thesaur. anecd.

Guillaume de Cayeu, ou Cahieu, *de Kayoco*, ou *Caioco*, est ainsi nommé du lieu de sa naissance, Cayeux-sur-Mer, arrondissement d'Abbeville, canton de Saint-Valery-sur-Somme. Il ne doit donc pas être appelé *de Kaiotho*, et encore moins *Raiotho*, comme ont écrit plusieurs de ses biographes, qui ont eux-mêmes reconnu qu'ils s'étaient trompés. Rien ne fait croire qu'il ait appartenu à l'illustre famille qui possédait la seigneurie de Cayeu. Né probablement vers le milieu du XIIIe siècle, il fit profession dans la maison des frères Prêcheurs d'Amiens. Sa science, sa piété, la gravité de ses mœurs, le mirent en réputation, et le firent choisir plusieurs fois pour les hautes dignités de son ordre.

En 1286 il était prieur de la maison de Saint-Jacques de Paris, charge qu'il remplit jusqu'en 1296, qu'il fut élu provincial de France, à la place de frère Olivier. Six ans plus tard, il fut déchargé de cette fonction (*absolutus*), par le supérieur de l'ordre, Bernard de Juzic, après le chapitre général tenu à Bologne en 1302. Il en fut revêtu une seconde fois en 1306, immédiatement après le chapitre tenu à Paris. Il succédait alors à Raimond de Mareil, qui l'avait remplacé en 1302. Il resta cette fois trois ans dans l'exercice de ses fonctions, et en fut déchargé en 1309, au chapitre général de Sarragosse.

Telle est la vie publique de Guillaume de Cayeu. Depuis l'an 1309 nous le perdons de vue, et nous ne pouvons pas plus nous prononcer sur la date de sa mort que sur celle de sa naissance.

Nous avons suivi, à l'exemple d'Échard, le témoignage des trois plus anciens auteurs qui ont parlé de ce personnage, Bernard Gui, Laurent Pignon et Trithème, dont le premier fut son contemporain. Des écrivains postérieurs,

Antoine de Sienne, Fernandez, Altamura, le font vivre très-faussement jusque vers l'an 1390.

dot., t. IV, col. 1881. Fernandez, Concert. prædicator., p. 365.

Guillaume, selon Trithème, posséda les saintes Écritures, le droit canonique, la philosophie; il était, ajoute-t-il, d'un esprit délié, d'une éloquence brillante lorsqu'il déclamait des sermons devant le peuple. Il ne lui attribue, comme d'autres après lui, que deux ouvrages.

C'est d'abord un recueil de Sermons que nous ne pouvons apprécier; car ou ils sont perdus, ou ils nous sont parvenus sans nom d'auteur.

Le second ouvrage est un abrégé de la Somme des confesseurs, composé au siècle précédent par Jean de Fribourg ou le Teutonique, dit aussi Jean le Lecteur. Nous ne croyons pas que cet abrégé ait été imprimé, et nous n'en connaissons même jusqu'à présent que trois copies manuscrites. L'une fait partie de l'ancien fonds Colbert, petit in-4°, sur vélin, du XIVe siècle. Il y manque, après la table des titres, plusieurs feuillets, qui comprenaient le commencement du traité jusqu'au chap. xive du titre VIIe du livre premier. La deuxième est dans la bibliothèque de la ville de Saint-Omer, nº 313, sur vélin, du XVe siècle. La troisième, à la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne à Bruxelles, est une copie in-4°, à deux colonnes, sur vélin, du XIVe siècle. Ces deux derniers manuscrits commencent par ces mots, que Trithème cite aussi comme étant les premiers du traité : *Quid est simonia?* Nous n'oserions pas affirmer que parmi certains ouvrages dont les catalogues de manuscrits ne nous donnent que les titres, et quelquefois d'une manière bien vague, il ne se trouvât pas quelque autre exemplaire de cet abrégé, qui pouvait remplacer avantageusement par son format portatif la volumineuse Somme de Jean de Fribourg.

Nº 3727. A.

Extr. de l'inventaire, p. 50, nº 2486.

Ce dernier ouvrage, loin d'être un abrégé, paraphrase longuement la Somme des confesseurs de Raymond de Pégnafort, qu'il reproduit tout entière, avec des explications tirées de Guillaume de Rennes et des principaux canonistes qui avaient écrit sur les mêmes matières, saint Thomas d'Aquin, Pierre de Tarentaise, Ulric de Strasbourg, etc.

Sans vouloir répéter, concernant ces différentes Sommes des confesseurs, ce qui a été exposé très-nettement par l'auteur de la notice sur Guillaume de Rennes, nous dirons en peu de mots que Raymond de Pégnafort avait composé une Somme en quatre livres, dont le dernier traite du ma-

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 403-406.

riage; que Guillaume de Rennes y a joint des gloses; que Jean de Fribourg, auquel ces gloses ont été mal à propos attribuées dans plusieurs éditions imprimées, et entre autres celle d'Avignon, 1715, in-4°, a commenté le traité de Raymond de Pégnafort, de manière à former du texte et du commentaire fondus ensemble un ouvrage suivi, sous ce même titre de Somme des confesseurs; enfin que Guillaume de Cayeu a donné l'abrégé de la Somme de Jean de Fribourg. Il y en a encore un autre abrégé, qui existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque Mazarine, sous le titre de *Manuale confessorum*. Cet abrégé diffère de celui de Guillaume de Cayeu. Quétif et Échard l'ont attribué à Jean de Fribourg lui-même.

Anc. fonds latin, n° 3,532; fonds de N.-D., n° 229. — Biblioth. Mazar., n° 999.

T. I, p. 523, 525.

Ces deux critiques craignent d'accorder trop de confiance à Trithème, en admettant avec lui que Guillaume de Cayeu ait écrit après Jean de Fribourg, parce que celui-ci, disent-ils, qui était le plus jeune des deux et qui mourut en 1314, écrivit sa Somme dans les dernières années de sa vie. Mais quand même cette circonstance serait mieux prouvée, il peut très-bien se faire que Guillaume de Cayeu, vivant encore en 1309, ait prolongé sa carrière plusieurs années au delà et ait survécu à un confrère plus jeune. Ne peut-il pas aussi avoir composé son abrégé du vivant de Jean de Fribourg, presque immédiatement après la publication du grand ouvrage? Enfin, ce qui est certain, c'est que Guillaume abrége, non pas le traité primitif de Raimond de Pégnafort, comme l'ont fait Pierre de Mondeville et différents anonymes, mais la paraphrase de Jean de Fribourg. Il la suit pas à pas, et reproduit dans le même ordre, outre les divisions et les subdivisions, toutes les questions et « rubricelles » que Jean de Fribourg a ajoutées à la Somme de Raymond. Il faut donc, malgré l'autorité imposante des deux savants et judicieux dominicains, reconnaître que l'ouvrage de Guillaume de Cayeu est un abrégé, et l'abrégé de la Somme des confesseurs, comme le porte l'*explicit* de notre n° 3,727 : *Compendium extractum a fratre Guillelmo de Cayoco, ordinis fratrum Prædicatorum, de Summa confessorum.* On a effacé avec soin la ligne suivante, où se trouvait peut-être le nom de l'auteur de la Somme que Guillaume avait abrégée; mais nous n'en concluons pas moins, d'après le témoignage de Trithème et des auteurs qui l'ont suivi ou copié, et surtout d'après la nature même et la composition de l'abrégé, que

Fonds de S.-Victor, 639; de Sorb., 1,660, 1,722.

c'est bien réellement l'abrégé de la Somme de Jean le Teutonique.

Nous n'avons rien à dire du style : c'est presque la sécheresse d'une table des matières ; et la forme des questions est invariablement la même. L'auteur pose une question, puis semble dicter à celui qu'il instruit la réponse que l'on doit y faire. Par exemple :

Quis tenetur ad horas canonicas ; et quid, si obmittantur, vel minus perfecte dicantur? — Dic, cum Willelmo et Wilfrido, quod in ecclesia beneficiati, vel in ordinibus sacris constituti, quia ad ministerium obligati, tenentur dicere horas canonicas. Ms. 3,727 A, tit. VII, rubricella 18a, de Officiis clericorum.

Quid de præbendato in diversis ecclesiis diversa officia habentibus? An utriusque vel alterius tantum, et cujus dicere debeat? — Dic quod beneficiatus quilibet debet dicere officium illius ecclesiæ in qua obtinet majorem gradum, etc. Ibid., rubr. 19.

Ces deux questions, qui ne sont pas d'ailleurs dans la Somme de Raymond de Pégnafort, sont traitées chacune en quelques lignes, tandis que dans la Somme de Jean de Fribourg elles occupent une ou deux colonnes in-folio. Si l'on compare les deux ouvrages, on pourra se convaincre que presque toujours l'abréviateur, tout en conservant les expressions mêmes de son original, en résume les explications et les développements avec justesse et concision. Par là son abrégé pouvait être, pour les jeunes ecclésiastiques nouvellement investis d'une des plus graves fonctions du sacerdoce, un véritable manuel, d'une utilité journalière et pratique, qui leur donnait les moyens de décider promptement, d'après les docteurs les plus accrédités, sur la plupart des cas nombreux et difficiles que pouvait leur présenter la confession des fidèles de tout âge et de tout sexe, dans toutes les situations de la vie et toutes les classes de la société.

F. L.

BORCARD,

DOMINICAIN, CANONISTE.

Le volume qui porte le no 3,253, A. des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, contient un traité de droit cano-

nique commençant par *Simonia dicitur hæresis*, et finissant par *Explicit Summa de casibus fratris Borcardi.* Trois autres exemplaires du même traité nous sont indiqués par Tomasini : un à Venise, au couvent de Saint-François, sous ce titre : *Summa Buchardi de casibus conscientiæ;* un autre, dans la même ville, à Saint-Antoine, sous ce titre : *Summa de pœnitentia fratris Brochardi, Teutonici;* un troisième, à Padoue, sous ce titre : *Summa fr. Burchardi, Teutonici, ord. Prædicat.* Enfin un autre exemplaire du même traité, sous le même titre que celui de Padoue, se trouvait autrefois, au rapport de Possevin, à Crémone, chez les ermites de l'ordre de Saint-Augustin. Ce canoniste du nom de Borcard, Brochard, ou Burchard, Allemand de naissance, et, quant à sa profession, religieux mendiant de l'ordre des Prêcheurs, a-t-il eu de son vivant quelque renommée? On peut le supposer, son livre ayant été souvent copié. En tout cas, ses décisions n'ont pas joui longtemps d'une grande autorité, car son nom n'est pas un de ceux que l'on voit si fréquemment cités par les décrétistes du XIVe siècle : le supplément de la Somme Pisanelle, où les citations abondent, ne le désigne pas une seule fois.

Quétif et Échard, Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 466.

Jean-Antoine Flaminio et Ambroise Altamura confondent ce canoniste avec le célèbre voyageur du même nom, du même pays et du même ordre, dont il a été précédemment parlé. Après avoir longtemps douté que cette confusion pût être admise, Casimir Oudin a fini, dit-il, par l'admettre, ayant constaté que les manuscrits de la somme *De casibus* sont du même temps que ceux de la Description de la Terre-Sainte. Cependant Échard persiste à distinguer le canoniste et le voyageur, comme l'ont fait avant lui Laurent Pignon ainsi que Léandre Alberti, et M. Victor Le Clerc adhère sur ce point aux conclusions d'Échard. Il est, en effet, peu croyable que le même auteur ait écrit deux livres aussi différents qu'une description de la Terre-Sainte et une somme de droit canonique, sans qu'il y ait dans la somme quelque allusion au voyage, ou dans le récit du voyage quelques digressions sur la diversité des coutumes et des lois. Or on ne trouve, ni dans l'un ni dans l'autre des deux livres, aucune de ces marques d'une commune origine.

Altamura, Biblioth. dom., p. 7. Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 180-215. — Oudin, Script. eccl., t. III, col. 591.

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, p. 211.

Léandre Alberti fait naître le canoniste au même lieu que le voyageur, à Strasbourg. C'est une assertion qui n'est pas fondée sur un ancien témoignage; les titres des manuscrits

Quétif et Échard, loc. cit.

de la Somme canonique disent simplement que l'auteur de cette somme était de race teutonique. Cela, du moins, n'est pas douteux. Dans plusieurs passages du livre il y a des explications données en langue vulgaire, et elles ne sont pas en français, elles sont en allemand; notamment fol. 99, v°. Les historiens de l'ordre de Saint-Dominique ont encore à bon droit supposé que ce livre fut composé dans les dernières années du XIIIe siècle ou les premières du XIVe. En effet, sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, en tête, on lit ces mots : *Iste liber est domini Joannis Vicecomitis, Dei gratia episcopi Novariensis et comitis;* c'est-à-dire Jean Visconti, qui fut, suivant Échard, évêque de Novarre de l'année 1329 à l'année 1342. Nous savons donc que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale fut écrit avant cette année 1342. Un passage du livre, fol. 25, nous apprend, en outre, qu'il fut rédigé avant l'année 1311, puisqu'il y est question des Templiers, dispensés, dit l'auteur, de payer la dîme des terres qu'ils cultivent de leurs propres mains. On n'en peut d'ailleurs reculer la rédaction au-delà de l'année 1271, puisqu'on y trouve citée la somme d'Henri de Suze, archevêque d'Embrun et évêque d'Ostie, que l'auteur appelle *Ebredunensis*. L'usage est, on le sait, de l'appeler *Ostiensis*.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 428-431.

Cinq livres, intitulés de la simonie, de l'homicide, des ordinations cléricales, de la pénitence et du mariage, divisent en portions à peu près égales l'ouvrage du frère Borcard. Les titres de ces cinq livres ne font pas exactement connaître le contenu de l'ouvrage, qui est un manuel complet de droit canonique.

Échard remarque justement que si Borcard cite souvent les anciens canonistes, plus souvent il donne ses opinions personnelles sur les points controversés, énonçant d'abord, puis contredisant les décisions de Guillaume Duranti, d'Henri de Suze. C'est donc un juriste à qui l'on ne peut reprocher d'être banal, et ceux qui n'ont pas mérité ce reproche sont assez rares. Il s'exprime, d'ailleurs, simplement et conclut toujours en des termes clairs, précis. Ce que l'on peut regretter, c'est que dans un manuel si sobrement écrit il y ait trop peu de chose à recueillir sur les mœurs du temps.

Nous pouvons toutefois en extraire quelques passages intéressants, comme celui-ci, par exemple, où frère Borcard blâme vivement l'invasion habituelle des églises par les laïques, qui en font le lieu de leurs banquets, de leurs assem-

Fol. 23, v°.

blées, de leurs représentations théâtrales : *Nota quod laici non debent morari cum clericis in choro. Item nec in sæculare habitaculum est ecclesia convertenda ; nec vasa, nec cortinæ, nec alia ornamenta debent pollui conviviis sæcularium... In domibus ecclesiarum et multo magis in ecclesia non sunt sæcularia placita facienda, nec ludi theatrales.* M. Guérard avait déjà signalé l'existence de ces divers abus dans les églises du IXe et du Xe siècle ; il paraît qu'à la fin du XIIIe on ne les avait pas encore tout à fait corrigés. Il y a lieu de signaler également, au fol. 7, les décisions du canoniste en ce qui regarde les devoirs et les droits des professeurs chargés de l'enseignement public. Dans toutes les églises métropolitaines il doit y avoir un professeur de théologie ; dans toutes les églises cathédrales, au moins un professeur de grammaire. Ce sont les termes de la loi. La loi dit encore que leurs cours seront gratuits. Mais cette règle de la gratuité n'est pas rigoureusement observée, et il ne semble pas qu'elle puisse l'être. Si le professeur n'est pourvu d'aucun bénéfice, il lui est permis d'exiger le salaire de ses leçons. Que s'il est rétribué par la jouissance d'une prébende, assurément il ne pourra, sans se rendre coupable de simonie, rien demander aux pauvres clercs de son église ; mais il pourra toujours recevoir quelque chose des étrangers et des riches. Cette décision, conforme à celle d'Henri de Suze, se retrouve plus amplement exposée par Nicolas d'Osimo, dans le supplément de la Somme de Pise. On voit qu'elle donnait d'assez grandes facilités pour s'enrichir aux professeurs en renom qu'entourait une nombreuse jeunesse. Nous savons, en effet, que dans les universités, *in studio generali*, les écoliers étrangers étaient, pour la plupart, des clercs bénéficiers, qui recevaient, pendant la durée de leur séjour aux écoles, tous les fruits de leurs bénéfices ; ils pouvaient donc être légalement invités à payer les frais de leur instruction. Parmi les devoirs des maîtres, il y en a deux sur lesquels Borcard insiste particulièrement, après d'autres canonistes. Seront, dit-il, réputés coupables de simonie les maîtres qui concéderont à prix d'argent un jour de vacance à leurs écoliers ; seront réputés coupables de concussion ceux qui délivreront à prix d'argent des certificats de licence. L'avarice était au moyen âge un vice si général que les maîtres eux-mêmes n'en étaient pas exempts.

Guérard, Cartul. de N.-D. de Paris, t. I, préf., p. 23.

Nic. de Auxm. Suppl. summ. pisan., verbo *Magister*.

Casimir Oudin prétend qu'il y avait à Saint-Victor un

autre exemplaire de la somme de Borcard, intitulé *Summa de Brocardicis vitiorum et virtutum*. Le volume de Saint-Victor que désigne ici Casimir Oudin, est maintenant à la Bibliothèque nationale, sous le n° 14,947 des manuscrits latins, et il contient, en effet, le traité dont on vient de lire le titre bizarre; mais ce traité n'est aucunement la somme de frère Borcard. C'est un recueil de « brocards » moraux, c'est-à-dire de sentences, de maximes morales, commençant par : *Nota quod superbia est signum quo diabolus distinguit suos ab aliis*. On n'en connaît pas l'auteur; rien ne l'indique. Ce que fait, du moins, supposer la lecture de son livre, c'est qu'il était grand joueur d'échecs, car il emprunte très-souvent aux règles de ce jeu des règles de conduite. Il paraît, d'ailleurs, avoir recueilli ces brocards à l'usage des prédicateurs, auxquels il fournit, sous les titres de chaque vice, de chaque vertu, des comparaisons à développer, des exemples à commenter, et des citations tirées des philosophes ou des Pères. Le ton de ce livre est celui de ces sermons familiers dont la mode prit vers la fin du XIIIe siècle. Le style est du plus bas latin, farci de mots français. Les traits d'esprit du moraliste sont de ce genre : « Le diable a, comme « Dieu, ses nonnes, qui lui chantent ses heures. Les nonnes « du Diable entrent au milieu des rondes et entonnent les « chants. Les converses sont les autres filles de l'assistance... « Les rondes sont les processions du diable... Dès qu'un « porc se met à crier, à son cri les autres porcs s'éveillent. « Ainsi, quand le diable fait crier une fillette, *garciam* « *unam*, il appelle les autres aux rondes... » Casimir Oudin a donc commis une erreur bien singulière quand il nous a désigné ce livre souvent facétieux comme un traité de droit canonique. Fol. 411.

B. H.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 22, ligne 16 : « Un ost. » Lisez : « Une ost. »

Page 173, ligne 36 : « Un ange, comme on en rencontre tant dans les romans de la table ronde et même dans les plus anciennes chansons de geste. » Lisez : « Un ange, comme on en rencontre tant dans les anciennes chansons de geste. »

Page 192, ligne 23 : « Doon de Nanteuil. » Lisez : « Doon de Maience. »

Page 230, ligne 14 : « Et qu'ils ont trouvé moyen. » Lisez : « Et que Belle Aye a trouvé moyen. »

Page 233, ligne 20 : « La veuve de Ganor. » Lisez : « La femme de Ganor. »

Page 277, ligne 20 : « Si essauça en sainte crestienté. » Lisez : « Et essauça sainte crestienté. »

Page 340, ligne 24 : « Deus amis. » Lisez : « Dous amis. »

Page 354, ligne 31 : « La vostre faime. » Lisez : « La vostre faim. »

Page 434, ligne 27 : « Le personnage renommé dont il est ici question, nous paraît être maître Eudes de Saint-Denys. »

Nous avons quelques renseignements nouveaux à donner sur cet Eudes de Saint-Denys, chanoine de Paris, mort en l'année 1284, qui n'a pas obtenu, parmi les auteurs du XIIIᵉ siècle, la notice à laquelle il avait droit. Nous le rencontrons pour la première fois en l'année 1248, au mois de mai, témoin d'un accord entre le chapitre de Paris et le roi Louis IX. Son nom est écrit en français, au bas de la pièce : « Maistre Huedes de Saint-Denis. » Quoique le titre de cha- Guérard, Cartul. de N.-D., t. II, p. 398.

noine de Paris ne lui soit pas donné dans cette pièce, on a lieu de croire qu'il l'était déjà, car il habitait le Cloître Notre-Dame : dans un statut capitulaire du mois de janvier 1249, la maison occupée dans le Cloître par Eudes de Saint-Denys est taxée à quatorze livres. Il avait acquis cette maison du cardinal Pierre Colonna, comme on le voit dans un acte de l'année 1253. Cet acte joint à son nom le titre de chanoine de Paris. Le 4 janvier 1257, il rédige et publie, avec le chancelier Aimeric et Jean de Blois, prévôt de Saint-Omer, un statut sur la collation des bénéfices appartenant au chapitre. Il était en l'année 1279 doyen de la faculté de théologie de Paris, et les chanoines ses confrères l'appelaient à l'évêché, vacant par la mort d'Étienne Tempier ; mais son élection ne fut pas confirmée. On dit qu'étant à Rome et sollicitant son institution canonique, il comprit qu'il ne pourrait l'obtenir, et se démit des droits qu'il tenait de la majorité des suffrages. Sa vieillesse fut le motif qu'il donna pour abdiquer, et le successeur d'Étienne Tempier fut Ranulfe de Homblonières. Nous retrouvons Eudes de Saint-Denys, en l'année 1282, présidant une assemblée de quinze docteurs en théologie réunis pour délibérer sur le grave différend des évêques et des religieux mendiants. Enfin il meurt le 20 ou le 22 février 1284. Il léguait en mourant au chapitre de Paris une somme de 140 livres pour la célébration de son anniversaire.

Ibid., p. 413.
Ibid., p. 456.
Ibid., p. 408.
Gallia christ. nov., t. VII, col. 115. — Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 274.
Hist. litt. de la Fr., t. XXV, p. 385.
Guérard, Cartul. de N.-D. de Par., t. II, p. 494, 495, et t. IV, p. 21.

Le n° 14,689 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, autrefois 845 de Saint-Victor, contient un traité de procédure intitulé : *Summa magistri Odonis de Sancto Dionysio, quæ informat reum et actorem ad litem secundum usum modernum tam in curia judicis ordinarii, quam in curia arbitri et delegati.* L'ouvrage, qui commence au fol. 117, est interrompu au fol. 121, et continué au fol 133, *verso*. Il a été transcrit au XIVe siècle sur toutes les pages blanches d'un volume qui renferme, en outre, la coutume de Normandie et un traité français de droit romain. Nous attribuons sans difficulté ce traité de procédure usuelle au doyen de la faculté de théologie, mort en l'année 1284. Quoique par le nom commun de juge ordinaire l'auteur désigne à la fois le juge civil et le juge ecclésiastique, son écrit a pour objet principal de montrer comment il faut introduire et poursuivre une affaire dont le jugement appartient à l'Église. Il est donc d'un décrétiste. Or à la fin du XIIIe siècle

l'enseignement du droit canonique était encore, dans l'Université de Paris, une des branches de l'enseignement théologique, et la plupart des maîtres ou docteurs en décret paraissent avoir été dans ce temps-là des chanoines de Notre-Dame. B. H.

Ch. Thurot, De l'organ. de l'ens., p. 167.

Page 565, ligne 37 : « Ulric de Strasbourg. » Sur cet Ulrich, ou Udalric de Strasbourg, frère Prêcheur, il y a, au tome XIX de cette Histoire littéraire, p. 438, une notice très-inexacte, dont nous corrigerons ici les plus graves erreurs. Il n'a pas, dit-on, été connu par les historiens de son ordre. La vérité est que tous les historiens de son ordre, Léander, Louis de Valladolid, Altamura, Quétif et Échard, et d'autres encore ont tour à tour disserté sur sa vie et sur ses œuvres. L'article qui le concerne, dans le recueil intitulé *Scriptores ordinis Prædicatorum*, est à la page 536 du tome I, et c'est un article très-étendu. L'auteur de la notice insérée dans le tome XIX, lorsqu'il recherchait le nom de ce Prêcheur dans les écrits des annalistes de son ordre, n'a pas eu sans doute présent à l'esprit que ce nom a plusieurs formes : Ulrich, Udalric. On ajoute que les ouvrages d'Ulrich de Strasbourg ne se rencontrent nulle part, soit imprimés, soit manuscrits. Ils n'ont pas, en effet, obtenu les honneurs de l'impression, mais Echard en désigne plusieurs manuscrits, et la Bibliothèque nationale en possède un très-considérable, sous les nos 15,900 et 15,901 du fonds latin. Cet ouvrage est une somme de théologie, en deux forts volumes, à deux colonnes, intitulée *Tractatus de summo bono*, et commençant par ces mots : *Divinum nobis per organum sapientiæ resultat oraculum*. Louis de Valladolid le mentionne sous cet autre titre : *Summa de theologia ac philosophia*. Il est, en effet, d'un théologien philosophe. B. H.

TABLE

DES AUTEURS

ET

DES MATIÈRES.

A.

C.

D.

G.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

FIN DE LA TABLE.